

Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON





Point sublime
—
LA PALUD SUR VERDON
—
© Ph. Murtas
Verdon Tourisme

3 QUESTIONS

À MAURICE LAUGIER
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON



© CCAPV

En quoi l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire est-elle importante pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, née de la fusion de 5 intercommunalités distinctes en 2017, a dépassé désormais le stade du rassemblement pour atteindre celui du développement. Ce territoire prend chaque jour un peu plus corps, une identité commune se dessine et notre culture, comme notre patrimoine, s'affirme comme un trait d'union entre nos villages, entre nos vallées, entre les femmes et les hommes qui les composent. Pour contribuer à ce qu'un territoire grandisse, il faut que chacun en soit fier et s'y reconnaisse. L'engagement dans la démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire valorise grandement cette approche, en mettant en valeur ce qui rassemble, ce qui fait « sens » dans notre société rurale à l'histoire et aux coutumes si ancrées et présentes. Chaque village, chaque habitant, chaque élu, chaque bénévole des associations patrimoniales, tous se sont engagés avec détermination et collectivement dans cette candidature. Son obtention recouvre désormais beaucoup d'enjeu, car elle doit marquer une première réussite construite et obtenue ensemble. Je parle bien d'une première réussite car la seconde devra être de faire vivre, animer et rayonner ce beau label sur nos 41 communes, en contribuant à la qualité et à la reconnaissance de cette distinction nationale.

Qu'apportera la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au label Pays d'Art et d'Histoire ?

Toute modestie mise à part, reconnaissons que nous bénéficions d'un territoire et d'un cadre de vie exceptionnels. L'histoire y est partout présente, mise en valeur par un patrimoine remarquable, diversifiée et présent dans chacune de nos vallées. Le travail autour de la candidature nous a permis un large inventaire mais aussi de réfléchir et de développer des actions de sensibilisation pour que chacun s'approprie un peu de ce morceau de « nous ». Cette approche, nous entendons la verser dans le « pot commun » des territoires labellisés, afin de partager nos expériences, accompagner, conseiller les nouvelles candidatures, mais aussi nous enrichir des apports et des expériences de tous les territoires labellisés. Par la qualité de ce que nous développerons dans le cadre de notre label, nous entendons faire reconnaître notre territoire dans le cercle de ceux labellisés Pays d'Art et d'Histoire et contribuer à leurs côtés à la qualité et au rayonnement national et international de ce label.

Qu'apportera le label Pays d'Art et d'Histoire à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?

Le label Pays d'Art et d'Histoire, à ce stade de la démarche de candidature, nous a déjà énormément fédéré dans une visée commune, dans une approche partagée. C'est en soi une première satisfaction que représente cette expérience collective forte et fédératrice. Pour notre territoire tout entier, l'obtention de ce label si important marquerait une nouvelle étape fondatrice dans notre projet territorial, et chacun sait à quel point les succès sont importants dans de telles démarches. Dans notre SCoT en cours de finalisation, nous avons tracé l'avenir d'un territoire à vingt ans dont le développement doit s'appuyer sur la préservation de l'environnement, sur l'amélioration constante de la qualité de vie, et sur l'appropriation, la fierté et la mise en valeur de notre patrimoine et de notre culture. Ce label représente une reconnaissance majeure sur le chemin que nous avons choisi d'emprunter. Il confortera et donnera plus de sens encore à nos décisions, à nos engagements pour la restauration, la promotion et la préservation de la qualité architecturale, paysagère et environnementale, au moyen d'une mise en cohérence des actions et outils de gestion. Ce label est un outil précieux mais c'est aussi un engagement pour la Communauté de Communes vers un territoire durable où passé et présent s'articulent afin de construire l'avenir.



Chapelle de la Melle
-
BLIEUX
-
© Mathieu Simoulin
Verdon Pictures

Sommaire

1 Un territoire d'exception entre Alpes et Provence 9

Carte d'identité du territoire du futur Pays d'Art et d'Histoire.....	10
Alpes-Provence-Verdon, une communauté de communes « atypique »	12
Diversité des paysages et géographie du territoire	15
Un territoire attractif	18
Une terre de tourisme	30
Le maillage scolaire et extrascolaire	41

2 Identités du territoire : Des richesses patrimoniales plurielles 45

Évolution des paysages	46
Construction historique d'un territoire rural	74
Implantation humaine.....	82
Spécificités du territoire Alpes-Provence-Verdon	113
Vivre au pays	169

3 Le cadre de vie, vers un aménagement équilibré et concerté 191

Le cadre réglementaire pour la protection du patrimoine naturel : les mesures phares sur le territoire	192
Le cadre réglementaire pour la protection du patrimoine bâti et mobilier : les outils phares sur le territoire	202
Les outils de gestion et de planification urbaine	209
Le renouvellement et le développement urbain ..	219
Politique de l'habitat et amélioration du cadre de vie	221
Actions du Département des Alpes de Haute-Provence	224
Le cadre de vie et les actions autour de la forêt et l'alimentation	225

4 Une culture en mouvement 229

Dynamique et maillage culturels	230
Le réseau de lecture publique	232
Les musées	234
Un cadre de coopération pour le jeune public, la convention d'Éducation Artistique et Culturelle..	242
Le cinéma de proximité.....	245
Le spectacle vivant	245
Une dynamique des associations culturelles et patrimoniales	249
Une programmation culturelle éclectique et au plus proche des habitants	250
Les visites guidées	254
Un projet culturel de territoire immersif et participatif	256

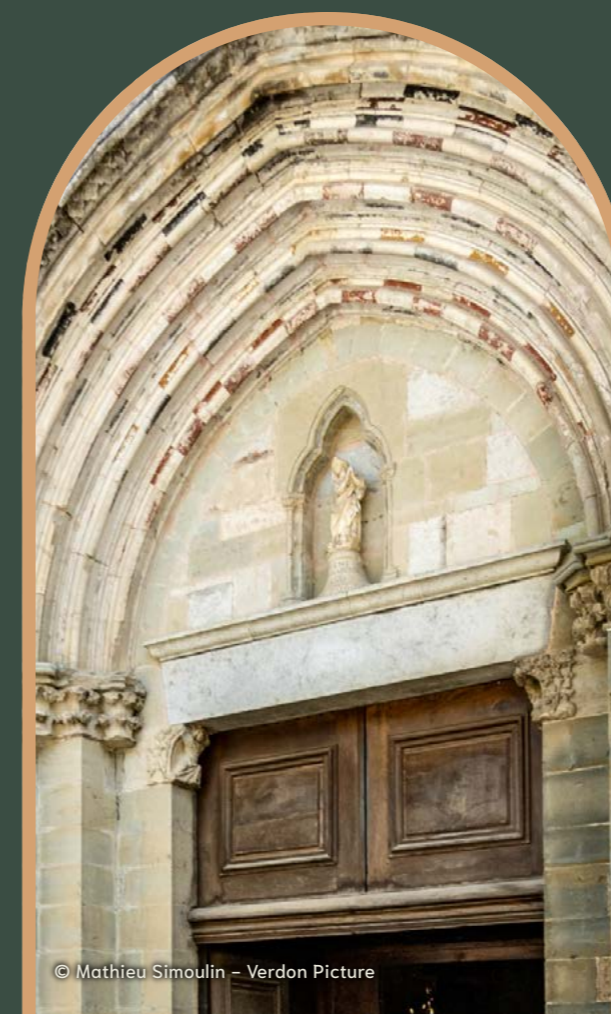
5 L'ambition « Pays d'Art et d'Histoire » 259

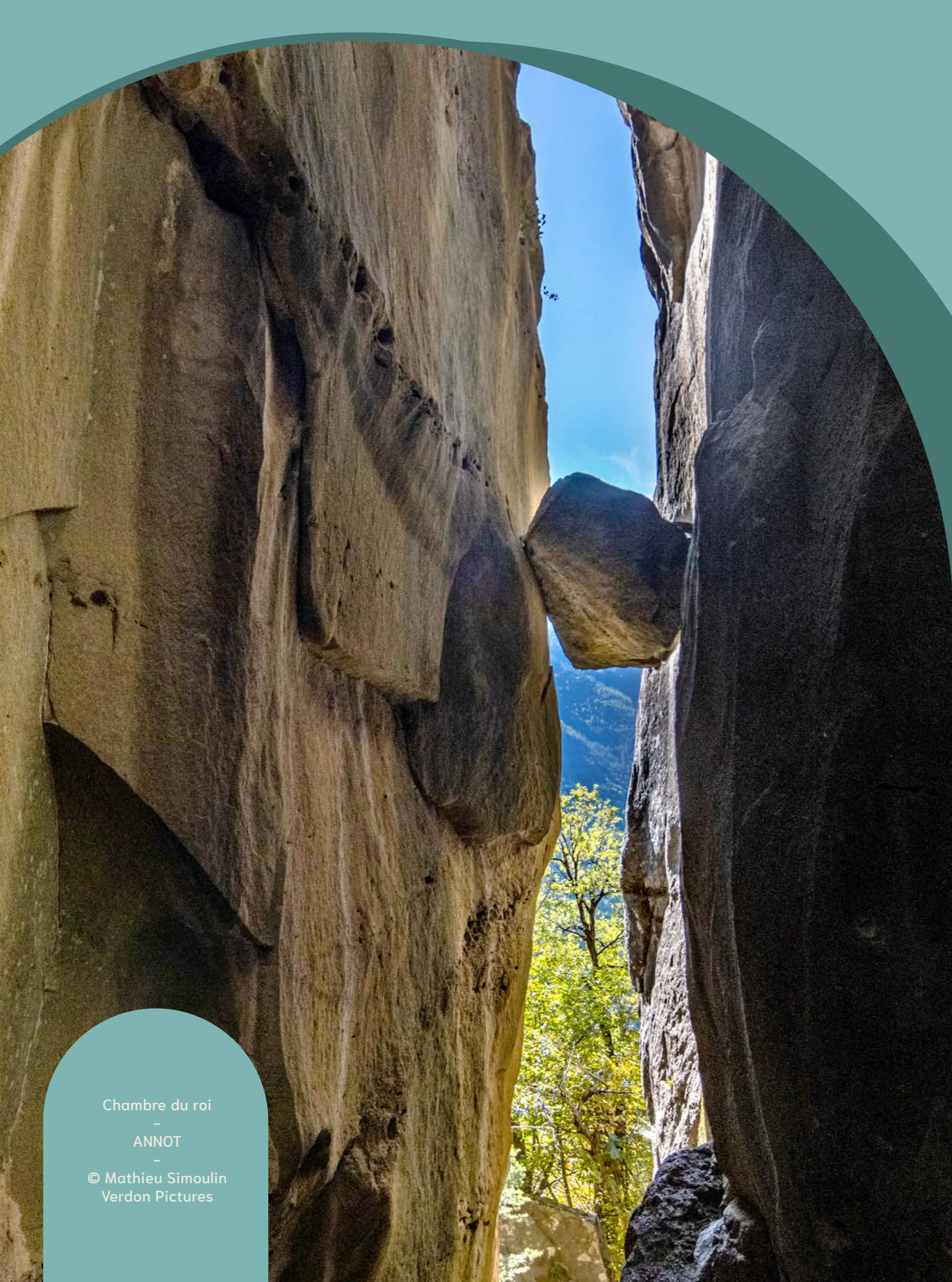
Génèse du projet de candidature	260
Une démarche concertée avec tous les acteurs ..	262
Quatre enjeux pour le futur pays d'Art et d'Histoire	266
Enjeu 1 : le vivre ensemble	266
Enjeu 2 : la transmission des patrimoines	267
Enjeu 3 : le patrimoine en mouvement	267
Enjeu 4 : le maillage culturel	267
Trois thématiques prioritaires à valoriser.....	268
Axe 1 : Un territoire unique en Alpes et Provence avec une grande diversité du patrimoine naturel	268
Axe 2 : Un territoire rural dans lequel les traces de l'homme sont visibles partout, du patrimoine monumental au patrimoine discret	269
Axe 3 : Un territoire dynamique avec une culture vivante, des savoir-faire et spécificités locales	271
Le programme d'actions	272
Objectif 1 : poursuivre les démarches de connaissance des patrimoines	272
Objectif 2 : préserver et mettre en valeur les spécificités du territoire pour une montée en qualité du patrimoine et des identités architecturales	275
Objectif 3 : sensibiliser la population aux patrimoines, à l'architecture, à l'environnement et au cadre de vie	282
Objectif 4 : diversifier la dynamique touristique par une offre patrimoniale	285
Objectif 5 : faire rayonner le label	288
Les moyens au service du projet : un service Art et Histoire	290
Les partenariats	291
Le projet de CIAP multi-sites	299
Financement	300

Annexes..... 303

Glossaire..... 321

Bibliographie..... 327





1er

Chapitre

Un territoire d'exception
entre Alpes et Provence

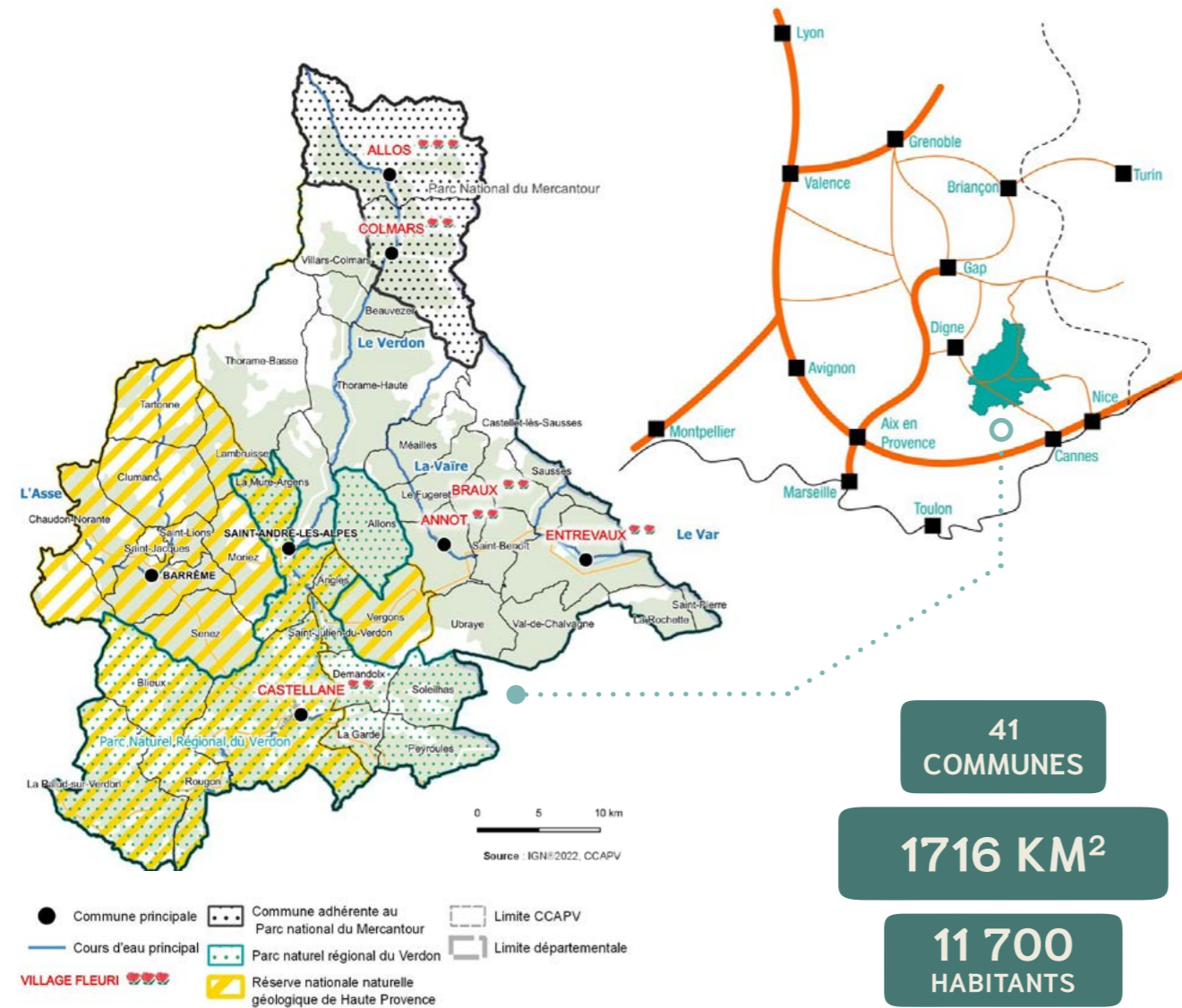
Chambre du roi
-
ANNOT

-
© Mathieu Simoulin
Verdon Pictures

Carte d'identité du territoire

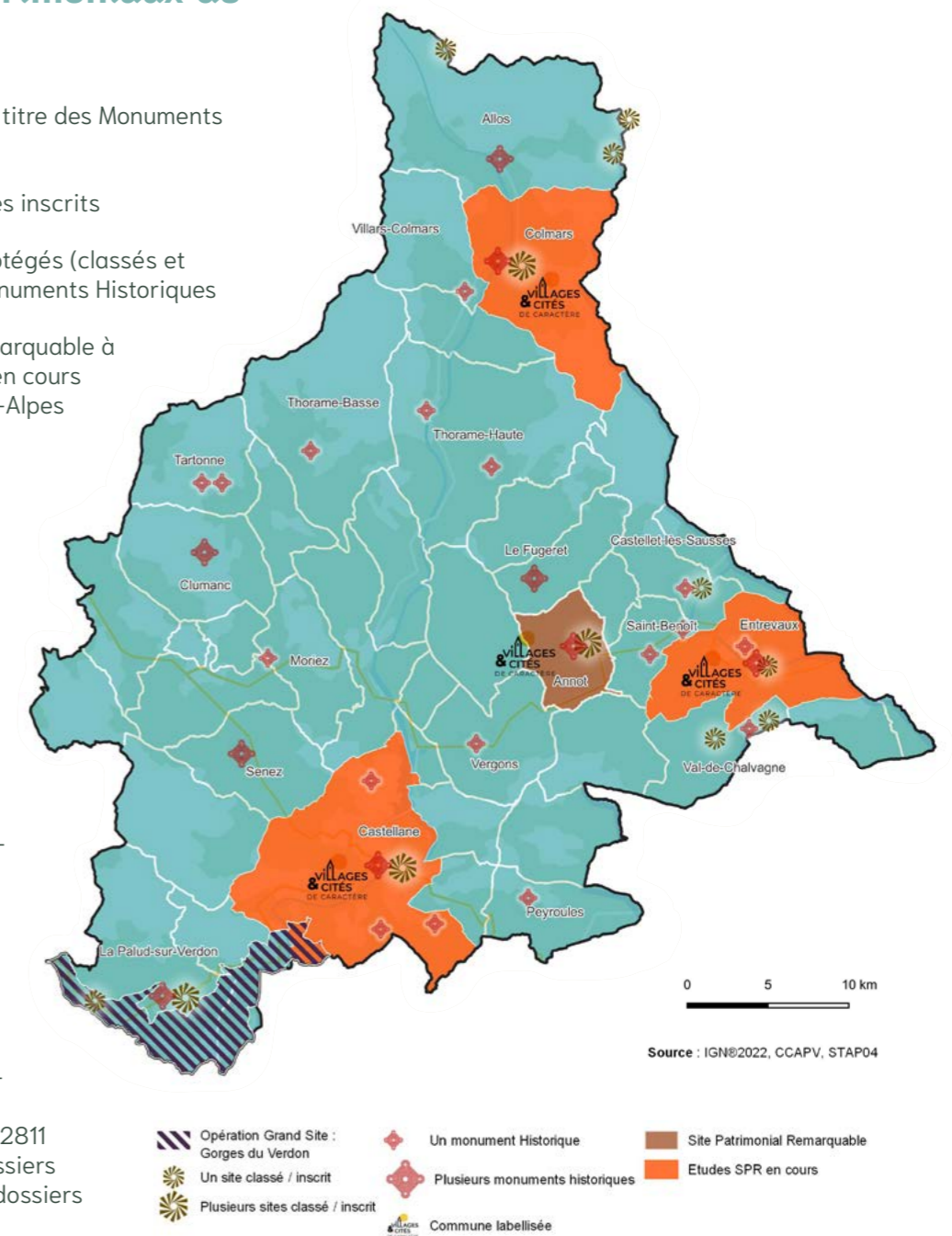
La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon fait partie du Département des Alpes de Haute-Provence, s'étend sur 1 716 km² et compte une population d'environ 11 700 habitants permanents. Sa population DGF est de 23 000 (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement : cela traduit entre autres que les équipements du territoire sont dimensionnés pour accueillir à l'année plus de 23000 habitants permanents du fait des résidences secondaires). Représentant 1/4 de la superficie du département pour seulement 7% de sa population, le territoire est organisé autour de quatre vallées : du Verdon, de sa source au Grand Canyon, des Asses, de la Vaire et du Var (le fleuve). La CCAPV est composée de 41

communes, avec pour principaux centres-bourgs : Allos, Annot, Barrême, Castellane, Colmars-les-Alpes, Saint-André-les-Alpes et Entrevaux. Elle se trouve au carrefour des Préalpes, de la Provence et de la Côte d'Azur. Elle est traversée par la RN 202 et la RD 4085, aussi appelée Route Napoléon, et est également desservie par la ligne des Chemins de fer de Provence et son fameux « Train des Pignes » qui relie Digne-les-Bains à Nice. C'est un territoire rural doté d'une grande qualité de vie, d'une nature préservée et de paysages exceptionnels, dont l'économie est principalement orientée autour du tourisme, de l'agriculture, des petits commerces et des services.



Les atouts patrimoniaux de la CCAPV :

- 46 édifices protégés au titre des Monuments Historiques
- 6 sites classés et 21 sites inscrits
- 1049 objets mobiliers protégés (classés et inscrits) au titre des Monuments Historiques
- Un Site Patrimonial Remarquable à Annot et 3 études SPR en cours Castellane, Colmars-les-Alpes et Entrevaux
- 4 « Villages et Cités de Caractère » (label départemental) : Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux
- 6 communes Label « Villages fleuris » avec 1 commune 3 fleurs (Allos) – 5 communes 2 fleurs (Annot, Braux, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux) –
- L'inventaire du Patrimoine réalisé sur tout le territoire par le Service de l'Inventaire Général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 2565 dossiers d'architecture, 2811 dossiers mobiliers, 14 dossiers de synthèse soit 5390 dossiers



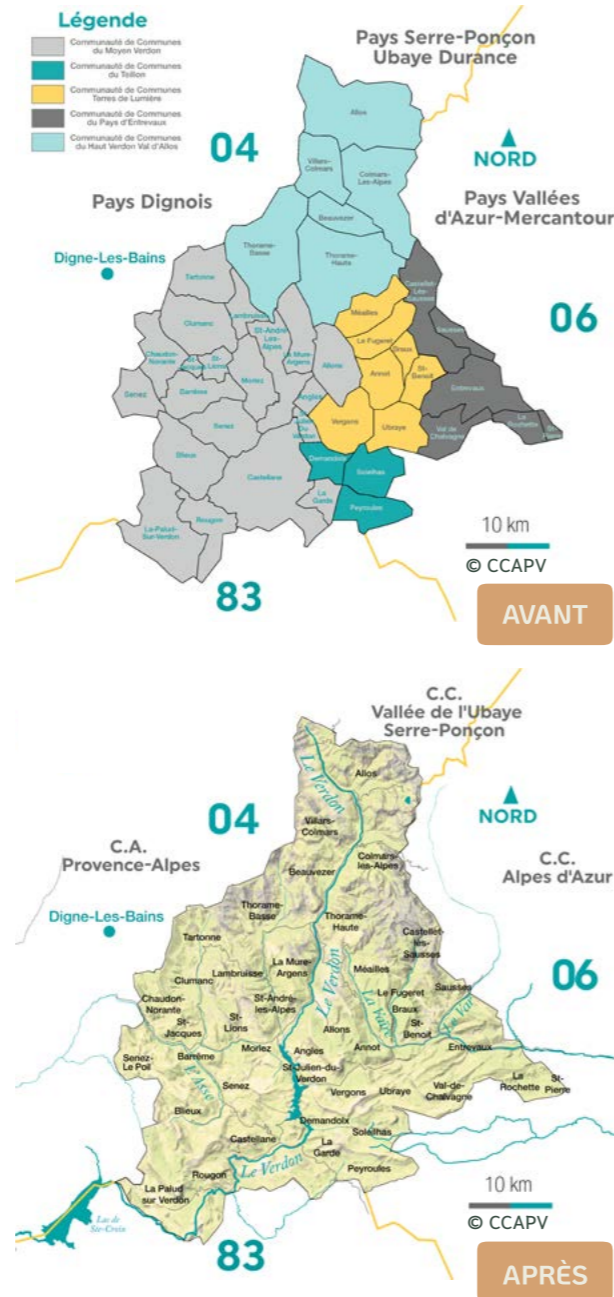
Alpes-Provence-Verdon, une communauté de communes « atypique »

La fusion de plusieurs territoires

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née au 1^{er} janvier 2017, issue d'une fusion de cinq anciennes intercommunalités, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) :

- ▶ La Communauté de Communes du Moyen Verdon (CCMV)
- ▶ La Communauté de Communes Terres de Lumière
- ▶ La Communauté de Communes du Haut-Verdon Val d'Allos ;
- ▶ La Communauté de Communes du Pays d'Entrevaux ;
- ▶ La Communauté de Communes du Teillon.

Les cinq EPCI formaient auparavant le Pays A3V (Asses-Verdon-Vaire-Var), territoire de projets issu de la loi Voynet.



Tout le travail de terrain et de proximité effectué pendant les trois années de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire a servi à créer du lien et des synergies entre les 41 communes composant ce grand territoire rural.

Les compétences de la CCAPV

COMPÉTENCE CULTURE

La compétence « culture » fait partie des compétences facultatives (loi NoTRE).

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'intérêt communautaire de la compétence se décline ainsi : la CCAPV est compétente en matière de patrimoine, pour porter, accompagner, et soutenir des actions de médiation sur le patrimoine matériel et immatériel de son territoire. Elle porte et accompagne par ailleurs la mise en oeuvre et le développement du label Secrets de Fabriques et des équipements qui lui sont associés.

En matière de culture, la CCAPV assure la compétence lecture publique. Elle gère et anime à ce titre les médiathèques et bibliothèques de son territoire, quel que soit leur statut, en partenariat avec la Médiathèque Départementale de Prêts des Alpes de Haute Provence et l'association Art et Culture - La Chouette.

Elle soutient et accompagne par ailleurs l'association Art et Culture - La Chouette, en tant qu'acteur de l'action culturelle du territoire, ayant en charge l'animation de la politique culturelle portée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Enfin, la CCAPV est seule compétente pour soutenir et accompagner les écoles de musique et agir pour faciliter la pratique musicale dans toutes les écoles pré élémentaires et élémentaires de son territoire. (Délibération 2018-05-34)

Trois éléments sont également rattachés à l'intérêt communautaire :

- ▶ Conseil et accompagnement des porteurs de projet dans le domaine culturel ;
- ▶ Soutien à la mise en oeuvre d'un programme culturel annuel et en direction de la vie associative d'intérêt communautaire ;
- ▶ Soutien aux manifestations et actions en faveur de la promotion et de la valorisation du patrimoine.

TRANSVERSALITÉ AVEC LES AUTRES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

La candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » se veut transversale et fait le lien avec plusieurs compétences et domaines d'activités dont :

URBANISME :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires : Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Ainsi, sont considérées comme relevant de l'intérêt communautaire les actions suivantes (Délibération 2018-10-02) :

- Schéma de cohérence territorial (SCOT) et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme communal ou intercommunal en tenant lieu et carte communale ;
- Élaboration d'un projet de développement durable du territoire intercommunal ;
- Réalisation de réserves foncières en vue de la mise en oeuvre des projets de la CCAPV en lien avec les compétences de l'EPCI ;
- Mise en place et gestion d'un SIG concernant l'ensemble du territoire communautaire ;
- Élaboration et suivi des politiques contractuelles avec l'Etat, la Région SUD PACA, le Département des Alpes de Haute Provence, l'Europe, et appui et assistance auprès des communes dans la mise en oeuvre des politiques contractuelles ;
- Développement de partenariats pour la mise en oeuvre du projet de territoire ;
- Gestion d'un service commun de demandes d'instruction du droit des sols.

La politique du logement et du cadre de vie

Sont considérées comme relevant de l'intérêt communautaire les actions suivantes (délibération 2018-10-03) :

- Mise en oeuvre d'une opération Façades et Toitures ;
- Animation et suivi d'opérations collectives visant à favoriser la réhabilitation du Parc de logements : OPAH ; PIG... ;



- Participation à la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique des bâtiments ou tout outil contribuant à faciliter la dynamique de la rénovation à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Conseil architectural auprès des communes de la CCAPV pour l'aménagement de leurs espaces et équipements publics, considérant les moyens actuels dont dispose la CCAPV, une réflexion sera menée pour définir précisément les modalités de mise en oeuvre du Conseil Architectural (niveau d'intervention, permanences, ...).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions de développement économique (dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT) : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Promotion et valorisation du territoire : routes thématiques

- La CCAPV est compétente pour concevoir, créer et valoriser les routes thématiques contribuant à la valorisation et la promotion de son territoire sous réserve que celles-ci concernent à minima 3 communes (délibération 2018-10-53).

Équipements touristiques de pleine nature

- En termes d'équipements touristiques, la CCAPV assure le développement de l'activité de randonnée au travers de la diversification des pratiques liées à la randonnée sous toutes leurs formes (pédestre, équestre, nordique, VTT dont les Espaces VTT labellisés, cyclo-touristique, handisport et d'itinérance) et l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (travaux, balisage et signalétique). La CCAPV assure également le développement de l'activité nordique et elle a mis en oeuvre une liaison douce sur la commune de Saint-André-les-Alpes.

ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ :

Petite enfance

- Dans le domaine de la petite enfance, la CCAPV met en oeuvre la compétence en régie ou en s'appuyant sur des structures. Elle gère en régie les équipements de la petite enfance ou soutient ceux sous forme associative. Elle

développe toute action permettant de valoriser des modes de gardes alternatifs.

Service extrascolaire

- Dans le domaine du service extrascolaire, la CCAPV oeuvre pour le développement de la mobilité, pour l'accès à la culture et aux sports en direction des écoles et des centres de loisirs du territoire.

La création et gestion des « France Services »

- Sur le territoire de la CCAPV ont été déployées quatre France services : Annot, Castellane, Entrevaux, Saint-André-les-Alpes. En un lieu unique, les usagers peuvent rencontrer différents organismes (services sociaux du Conseil Départemental, CPAM, Pôle Emploi, CARSAT...) et/ou être accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. L'objectif est de proposer aux publics des services de qualité et de proximité. Par ailleurs, un conseiller numérique sillonne le territoire et accompagne les personnes dans leur utilisation du numérique pour leurs démarches administratives.

Les compétences gardées par les communes en termes d'actions culturelles

Les communes restent compétentes en matière de restauration et valorisation de leur patrimoine bâti, d'animations culturelles et patrimoniales, de gestion d'équipements culturels (musées, expositions). Elles restent compétentes pour assurer l'entretien et la restauration des éléments patrimoniaux constitutifs des anciennes routes thématiques.

Une communauté de communes au service des communes et moteur du développement du territoire

Née en 2017 d'une fusion « forcée » de 5 intercommunalités historiques, dans le contexte de mise en application de la loi NOTRe, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon couvre un territoire très vaste, composé de plusieurs vallées et riche de 41 communes. Si la période 2017-2019 fut une période de construction où les disparités importantes de fonctionnement entre EPCI historiques suscitérent de fortes divergences et

des convergences complexes à trouver, le début du dernier mandat en 2020 a ouvert une nouvelle ère, à partir d'une construction stabilisée.

Ciment du nouveau projet territorial, la solidarité unit les villages et les hommes par la mise en oeuvre de divers mécanismes financiers mais aussi et surtout par la définition d'un projet politique dont l'ambition principale consiste à valoriser l'existant, pour rendre chacun fier de son territoire. Dans cette approche, la Communauté de Communes s'est inscrite en fédérateur, en initiateur et en soutien permanent de ses communes pour que jamais l'une d'entre elles ne soit oubliée : « Chaque fois qu'une commune grandit, le territoire tout entier s'épanouit. »

Forte de son patrimoine naturel et bâti comme de ses traditions, la Communauté de Communes s'est engagée avec détermination dans l'essor de son offre culturelle et de son pôle éducation. Cela se traduit par les moyens humains et financiers alloués, notamment dans des périodes COVID où les budgets des collectivités étaient pourtant mis à mal. Une ambition forte est de faire de l'éducation et de la culture, les vecteurs de l'identité territoriale et d'assurer leur rayonnement en proximité de chaque habitant.



© CCAPV - Conseil de Communauté



© CCAPV - Conseil de Communauté

1^{er} Chapitre Partie 3

Diversité des paysages et géographie du territoire

Situé à l'est du département des Alpes de Haute-Provence, le territoire de la CCAPV se caractérise par un fort enclavement, cerné par des reliefs et sillonné par des vallées profondes, le tout structurant le paysage. C'est un territoire de confins et de contrastes, traversé par de multiples frontières qui n'aiment pas la ligne droite, à la rencontre des influences montagnardes et méditerranéennes, dévoilant une biodiversité riche.

Ainsi, les paysages sont marqués par des ruptures, avec un relief raide, voire très raide, des barres rocheuses, de forts dénivelés et des altitudes comprises entre 600 m et 3 050 m. On note la présence de 3 bassins versants, l'Asse, le Verdon et le Var. Le climat est de type moyenne montagne : alpin au nord du territoire et subméditerranéen dans le sud et l'est. Les étés sont chauds et secs, les hivers froids et secs avec des intersaisons plus humides. Le régime hydrique est de type orageux et torrentiel. Les pentes sont drainées par de nombreux

ruisseaux à hydrologie saisonnière. La neige est présente en hiver en zone alpine et montagnaise, elle est occasionnelle ailleurs. L'amplitude thermique y est forte. Il n'est pas rare d'avoir dans une même journée plus de 20° degrés d'écart entre la nuit et le jour. En outre, le climat du territoire subit les effets du changement climatique avec notamment des problématiques importantes de sécheresse, de manque d'eau dans les ruisseaux et les nappes phréatiques, des épisodes neigeux moins abondants dans les zones alpines. Cela a une incidence directe sur la biodiversité, sur l'approvisionnement en eau potable, sur les manières d'habiter et au niveau du développement du territoire.

Le sous-sol est de nature calcaire marneux dans la majeure partie du territoire intercommunal, avec des affleurements de grès localisés sur certains secteurs. On peut également trouver des affleurements de gypse blanc ou rosé et des roches (marnes noires). Le sous-sol est souvent bouleversé par les

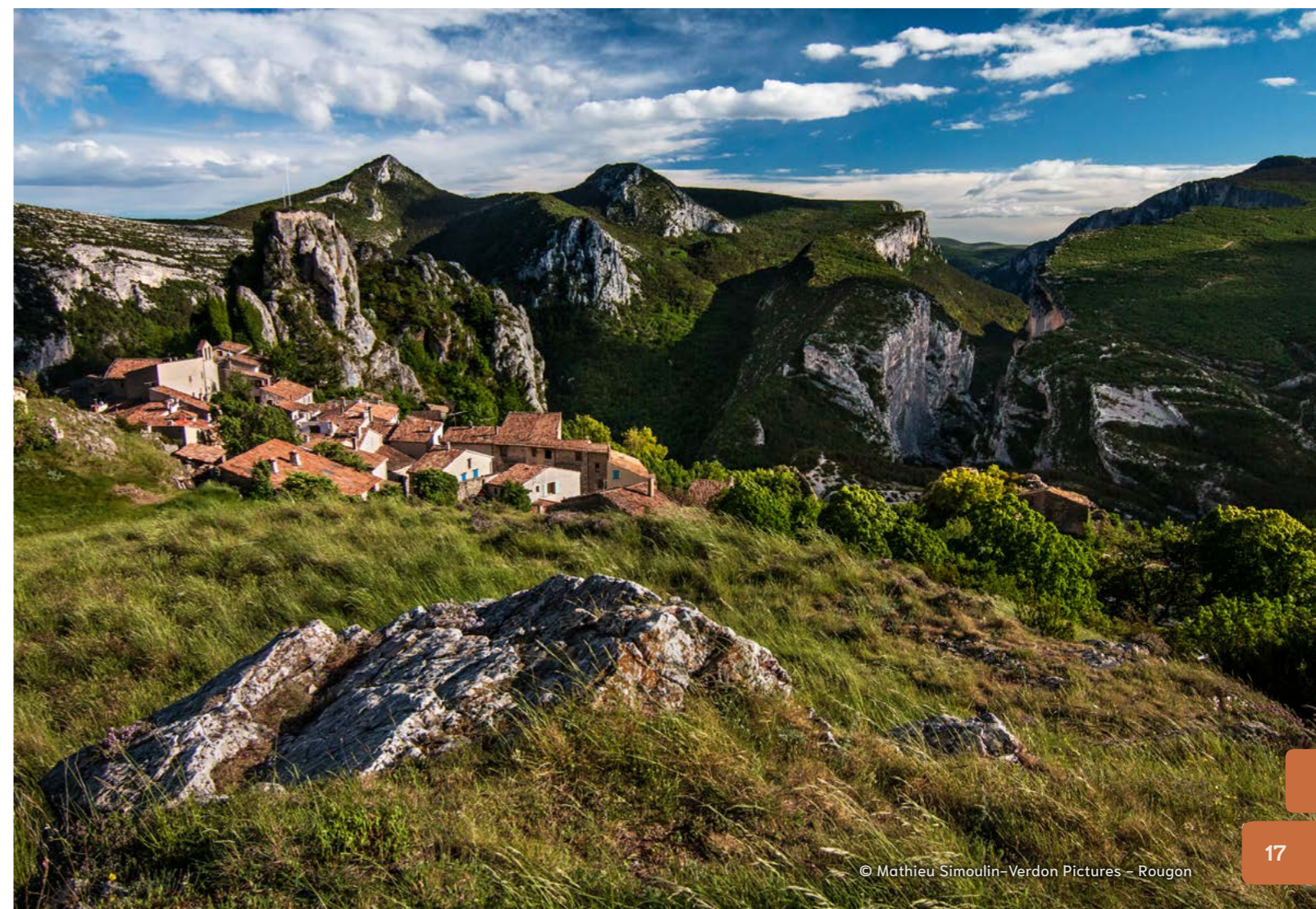
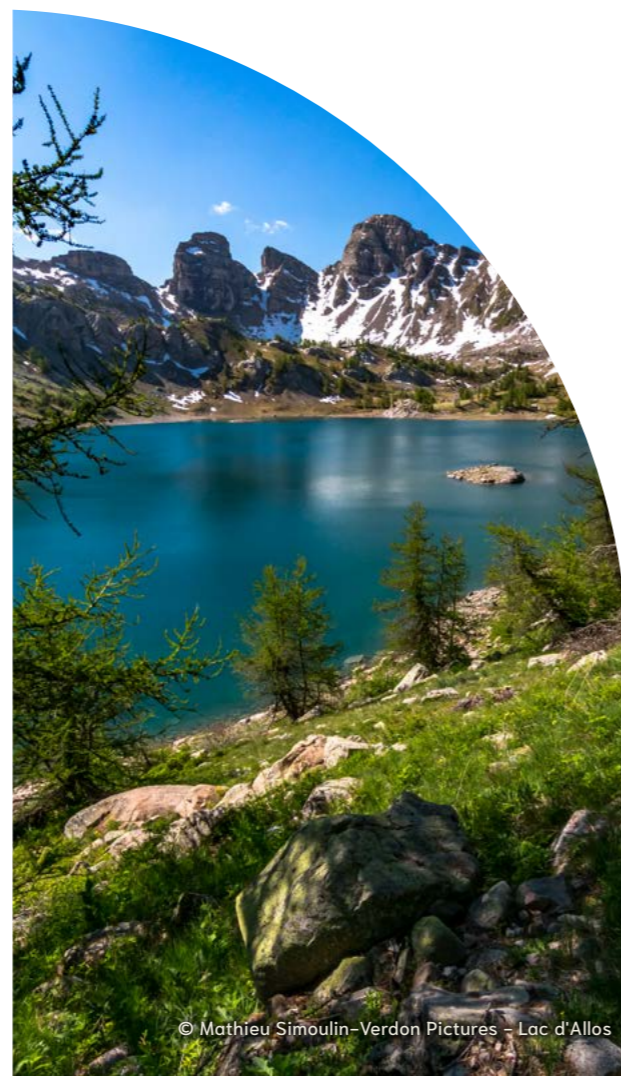
phénomènes tectoniques, ce qui lui confère une richesse géologique importante et reconnue.

La végétation naturelle est composée de forêts de pins sylvestres, hêtres, mélèzes et buis sur les ubacs et d'une végétation de maquis arbustif à chênes pubescents, buis et genêts, sumac sur les adrets*. Les pentes raides à l'adret offrent également une végétation de lande à lavande et thym. Elles peuvent être aménagées en terrasses de culture grâce à des murs de soutènement en pierre sèche.

Les sommets, au-dessus de 1400 mètres d'altitude, sont couverts de pelouses d'altitude à la flore riche et qui offrent des pâturages d'estive renommés. Les pentes douces des fonds de vallées sont cultivées en champs

et en prés de fauche. Les fonds de ravin et les bords des cours d'eau sont occupés par une végétation de type ripisylve avec saules, peupliers, noisetiers, aulnes, etc. Le terroir était également connu dans la région pour ses vergers tels que pommiers, poiriers, pruniers qui donnaient, et donnent encore sur certains secteurs, des fruits d'une grande qualité. Sur certains secteurs au climat plus méditerranéen, on trouve la culture des oliviers et de la vigne. Enfin, dans les affleurements gréseux, ce sont les châtaigniers qui dominent. Au début du XX^e siècle, la politique de Restauration des Terrains de Montagne des Eaux et Forêts a modifié la végétation et a replanté des forêts de pin noir ou de mélèze, qui ont colonisé les anciennes parcelles cultivées. Aujourd'hui, la forêt occupe 63% du territoire intercommunal.

Les paysages, bien qu'apparaissant au premier abord « sauvages », sont anthropisés. Partout l'homme a défriché, cultivé, utilisé les ressources naturelles pour construire un habitat. Il s'est déplacé et a aménagé ce terroir profondément rural. C'est ce façonnage qui lui confère son identité propre. Mettre en valeur les ensembles paysagers et le patrimoine local, préserver les éléments identitaires du paysage territorial, protéger les écrans de nature et les ambiances paysagères et villageoises sont les enjeux à venir. Le label Pays d'Art et d'Histoire prend ici tout son sens, en tant qu'outil de connaissance et de valorisation des patrimoines.



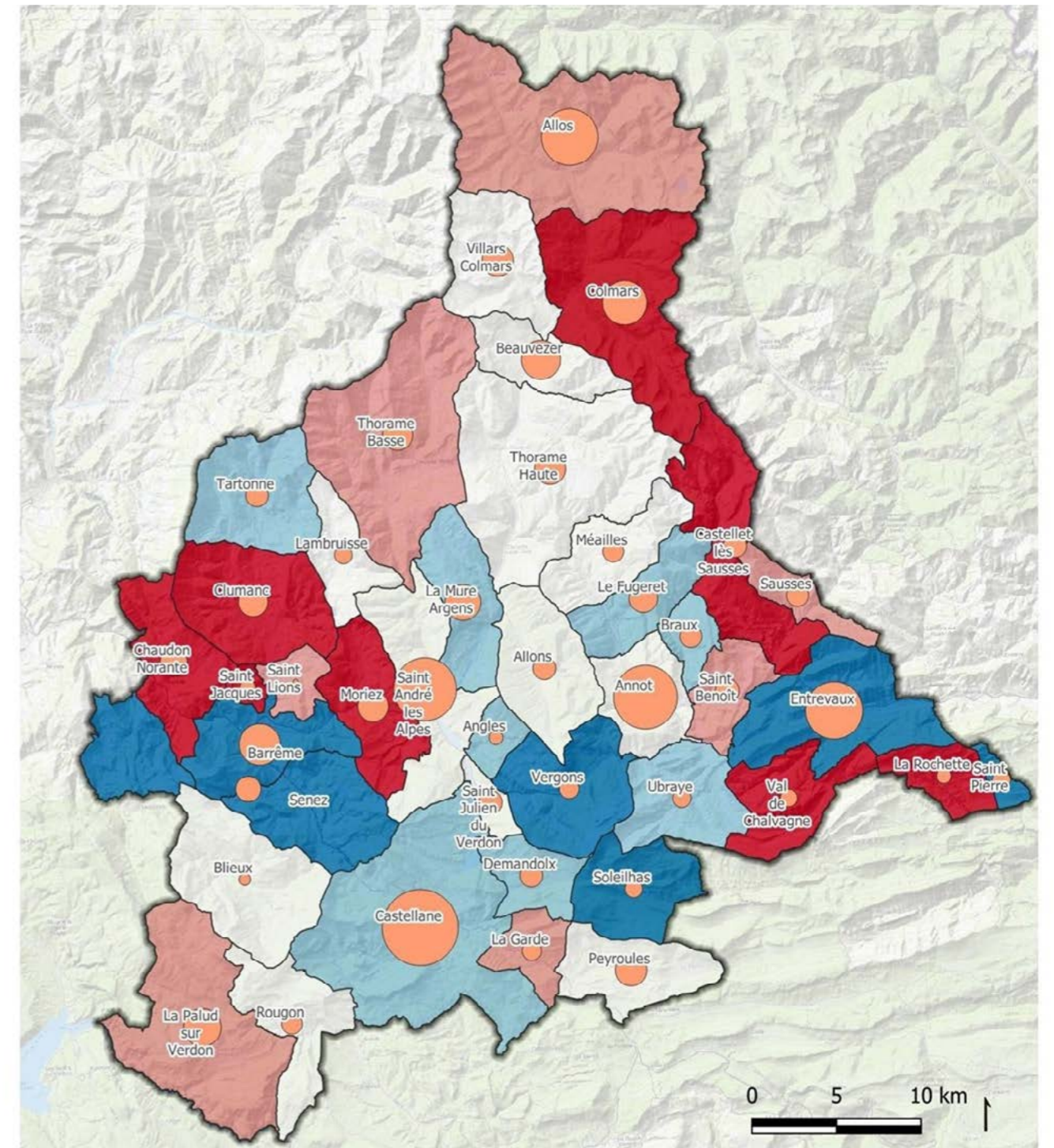
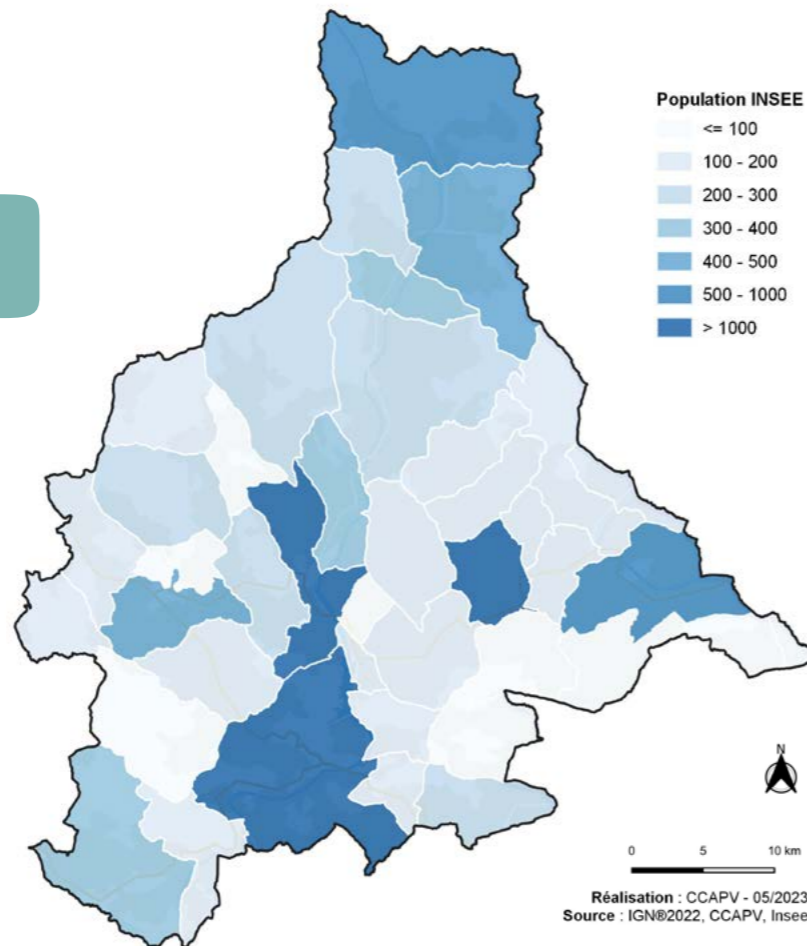
Un territoire attractif

Évolution de la démographie

Les données historiques sur l'évolution de la démographie des 41 communes nous montrent un territoire peuplé d'environ 12 000 âmes aux alentours du XIV^e siècle. Le pic démographique est partout atteint dans la première moitié du XIX^e siècle avec près de 30 000 habitants. Le terroir est alors habité et cultivé à son maximum. À partir du milieu du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, la dureté de la vie rurale et montagnarde, des problématiques importantes d'érosion des sols, la faible possibilité de mécanisation de l'agriculture et de l'industrie, les conséquences de la Première Guerre Mondiale ont entraîné un exode rural massif vers les villes proches de la région. Les campagnes se sont vidées, certains villages éloignés ont été abandonnés. À l'aube des années 1970, on peut estimer à 8 000 habitants à peine la population vivant dans les 41 communes.

Ainsi, le territoire a perdu presque les $\frac{3}{4}$ de sa population en 150 ans, ce qui a bouleversé les modes de vie et les manières d'habiter.

Le début des années 1980 marque une reprise significative du nombre d'habitants. On note une hausse de 43% entre 1970 et 2023, avec l'arrivée de populations nouvelles avec la première vague des néo-ruraux liée au retour à la terre puis une seconde centrée autour des activités touristiques. Depuis 2008, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon connaît une légère croissance démographique. Elle se manifeste par une évolution constante incluant une légère stagnation entre 2008 et 2013 suivie d'une reprise. Sa population est ainsi de 11 422 habitants en 2019. La densité de population est de 7 habitants au km². C'est dans ce cadre qu'on peut parler d'un territoire « hyper rural ». Cette occupation du territoire est à mettre en regard du contexte géographique et paysager.



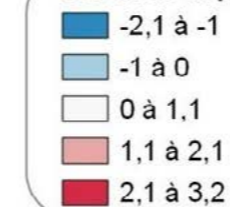
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (TCAM)

© Planed

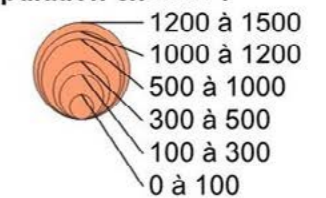
Auteur : Planed, 2022

Source(s) : ADMIN EXPRESS@IGN, SANDRE, Fond : ESRI World Topo

TCAM de la population entre 2013 et 2019 (%) :



Population en 2019 :



Une étude approfondie sur la démographie et ses caractéristiques a été réalisée en 2020 lors d'un diagnostic de territoire. De plus, le travail mené pour le SCoT a permis de fournir des données supplémentaires. D'un point de vue global, la population intercommunale augmente chaque année depuis 1975. Au cours des 10 dernières années, le territoire a connu une hausse d'1% du taux de croissance annuel moyen. Si on le compare aux territoires voisins, le taux de croissance annuel moyen du département (+0,2%) et celui de la région (+0,40%) sont plus faibles que celui de la CCAPV pour la période 2013-2019.

Concernant le solde naturel, il a toujours été négatif. La période 1975-1982 a connu le solde naturel le plus bas soit -0,64%. Après quelques variations au fil des années, le solde naturel de la CCAPV est de -0,5% pour la période 2013-2019, ce qui signifie qu'il y a plus de décès que de naissances. Cette baisse est toutefois compensée par le solde migratoire.

Par ailleurs, la pyramide des âges montre une population vieillissante et avec une surreprésentation

des personnes âgées de 50 à 70 ans. On compte ainsi 40% d'individus ayant plus de 60 ans. Ce phénomène concerne l'intercommunalité, au même titre que le territoire régional et national. Pour autant, il peut localement s'expliquer par le fait que la CCAPV est plus attractive pour des actifs proches de la retraite ou des jeunes retraités, plutôt que pour des jeunes ménages.

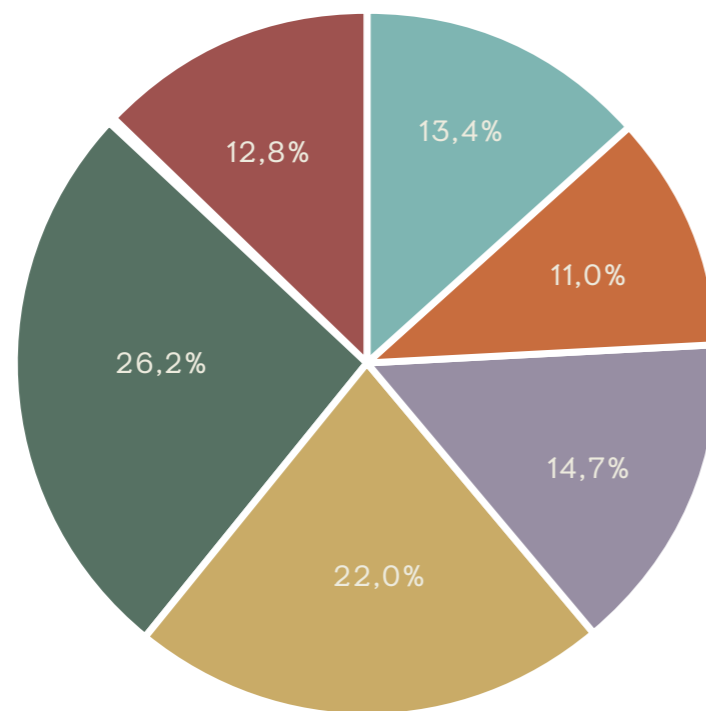
On peut observer un autre pic propre au territoire, celui des préadolescents-adolescents de 9 à 17 ans. Leur effectif est relativement important bien que réparti de manière hétérogène sur le territoire intercommunal, en raison notamment du maillage scolaire qui y est offert. On constate en outre une baisse de la taille moyenne des ménages, marquée par le vieillissement de la population et la progression des ménages d'une personne et des familles monoparentales. Enfin, plus d'un habitant sur deux habite la CCAPV depuis plus de 10 ans. Les ménages ont donc tendance à s'installer de façon pérenne. Néanmoins, la part des ménages résidant de 20 à 29 ans est la plus faible.

Au-delà de 2019, au cours de la période de crise sanitaire, un regain démographique, non encore mesuré, est perçu sur le territoire avec une tendance à l'arrivée de population nouvelle. La question du dérèglement climatique, la volonté d'avoir un cadre de vie moins stressant qu'en ville sont des enjeux pour l'évolution démographique de notre territoire. Une étude plus poussée sur le sujet reste à mener, néanmoins cette nouvelle donnée doit être prise en compte dans le cadre des perspectives de développement futur.

L'analyse de la composition d'une population d'un territoire est essentielle pour établir une stratégie de développement et des politiques publiques locales adaptées, en lien avec le logement, les manières d'habiter et le cadre de vie, le développement économique et territorial. Quelle dynamique démographique future souhaitable et supportable sur le territoire ? Comment attirer des jeunes actifs et des familles pour amorcer un renouvellement de la population ? Quel accompagnement du vieillissement de la population proposer localement ? Le label Pays d'Art et d'Histoire, à travers la connaissance et la sensibilisation aux patrimoines a un rôle primordial au sein des politiques publiques car il participe au « bien vivre » sur un territoire, en donnant les clés de compréhension.

PART DES CATÉGORIES D'ÂGE AU SEIN DE LA CCAPV EN 2019

Source : INSEE, RP 2019



■ 0-14ans ■ 15-29ans ■ 30-44ans ■ 45-59ans ■ 60-74ans ■ 75ans et plus

© Planed



L'économie : commerces et services, artisanat et agriculture

L'économie de la CCAPV est principalement orientée autour du tourisme, de l'agriculture, des petits commerces et des services. D'après le travail mené en 2020 pour le diagnostic territorial et en 2022 dans le cadre du SCoT, les secteurs en développement sont : le commerce, l'hôtellerie-restauration, les transports, les services non marchands et la construction. Le secteur des loisirs, culture et sport connaît une légère baisse depuis quelques années. Enfin, les deux secteurs qui peinent véritablement sont l'industrie et les services marchands (hors hôtellerie).

ARTISANAT ET COMMERCES

L'artisanat représente 37,6% des entreprises du territoire intercommunal et le nombre d'entreprises ne cesse d'augmenter depuis 2016. On en compte 478 en 2018 sur les 4 secteurs de l'artisanat à savoir : l'alimentation, le bâtiment, la fabrication et les services. Il est à noter que cette augmentation

concerne davantage le secteur du bâtiment, ce dernier représentant 45% des entreprises de l'artisanat. Le secteur de l'alimentation est aussi surreprésenté (20%). Pour cause, sur le territoire il y a 47 commerces liés à l'alimentation pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale pour les territoires ruraux est de 15 pour 10 000 habitants. On voit donc que le tissu artisanal et commercial local est dense et dynamique, avec néanmoins une influence de la saisonnalité. En effet, l'activité touristique impacte fortement le secteur de l'alimentation et, par l'intermédiaire des hébergements et résidences secondaires, elle offre des débouchés aux entreprises du bâtiment.

Les atouts de la CCAPV dans les filières « artisanat et commerces » : Le territoire compte actuellement 6 zones d'activités occupant une surface de 19,34 hectares. Le Parc d'Activité du Haut Verdon est en cours d'aménagement et devrait ouvrir en 2023. La commercialisation des lots est engagée.



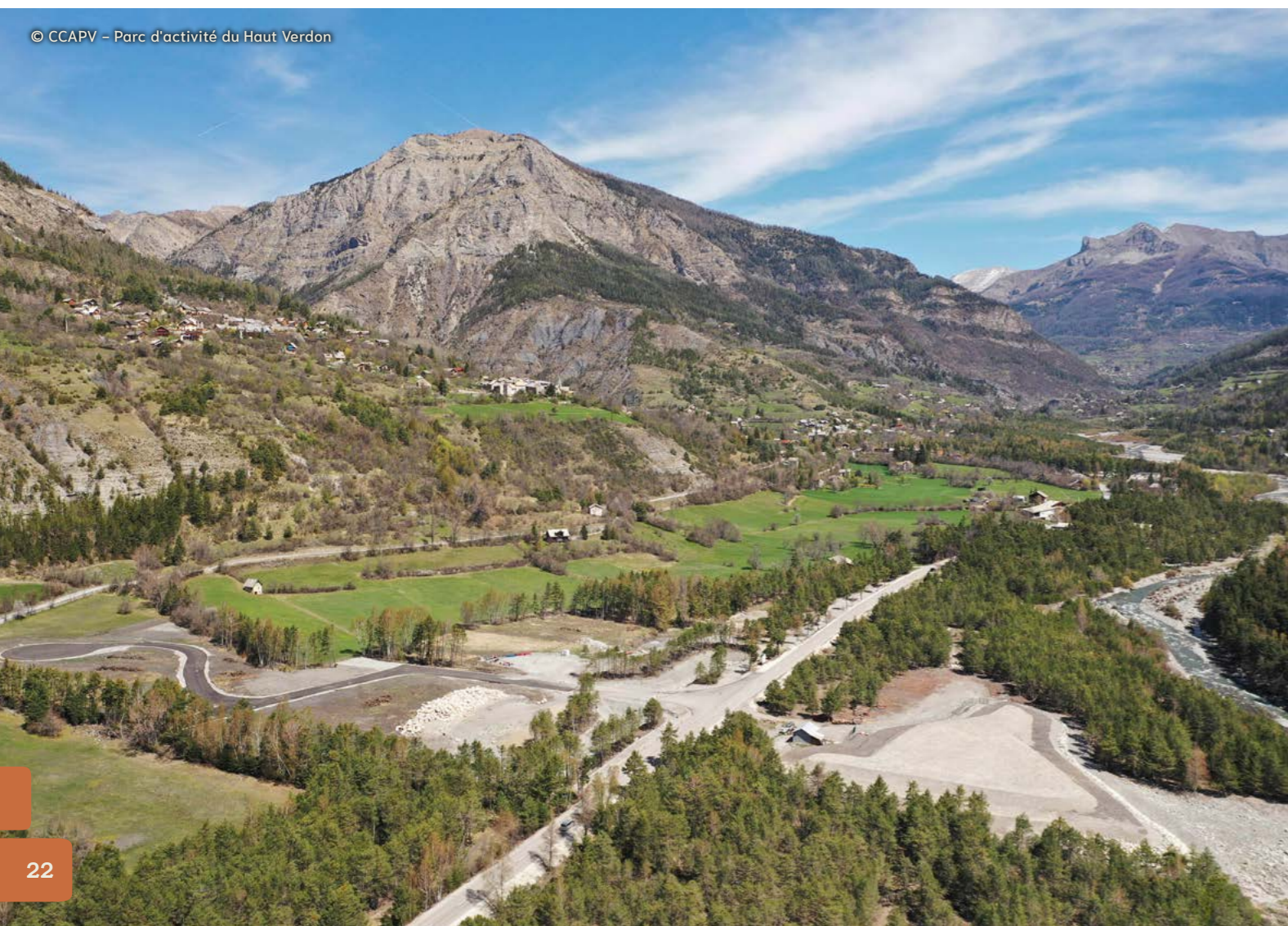
L'AGRICULTURE

L'agriculture est primordiale pour les paysages et l'identité du territoire intercommunal. En 2019, elle occupe plus de 60 000 hectares, soit plus du tiers du territoire de la CCAPV. L'activité agricole compte 238 exploitations en 2020 contre 231 exploitations en 2010, soit une augmentation de 3% du nombre d'exploitations en 10 ans. La majorité des exploitations sont des exploitations individuelles. Les productions sont relativement diversifiées et s'articulent essentiellement autour des productions animales (ovin viande, bovin viande, caprin-ovin lait, équin). La principale activité agricole du territoire consiste en de l'élevage pastoral, surtout ovin. Pour les autres productions, elles sont très variées : apiculture, arboriculture, polyculture, maraîchage, Concernant la population agricole sur le territoire de la CCAPV, celle-ci est vieillissante avec une pyramide des âges relativement déséquilibrée, mettant en évidence un faible renouvellement des exploitants. Enfin, la filière agricole est étroitement liée à l'environnement et est vulnérable aux changements climatiques, avec des enjeux liés à la pollution et la consommation d'énergie, aux besoins en eau, à l'impact sur les sols et milieux naturels. Des défis attendent notre agriculture en termes de ressources (eau, foncier...), de développement des filières, d'installation des nouveaux exploitants, de prise en compte des besoins spécifiques du pastoralisme et de diversification des activités en lien avec le tourisme durable.

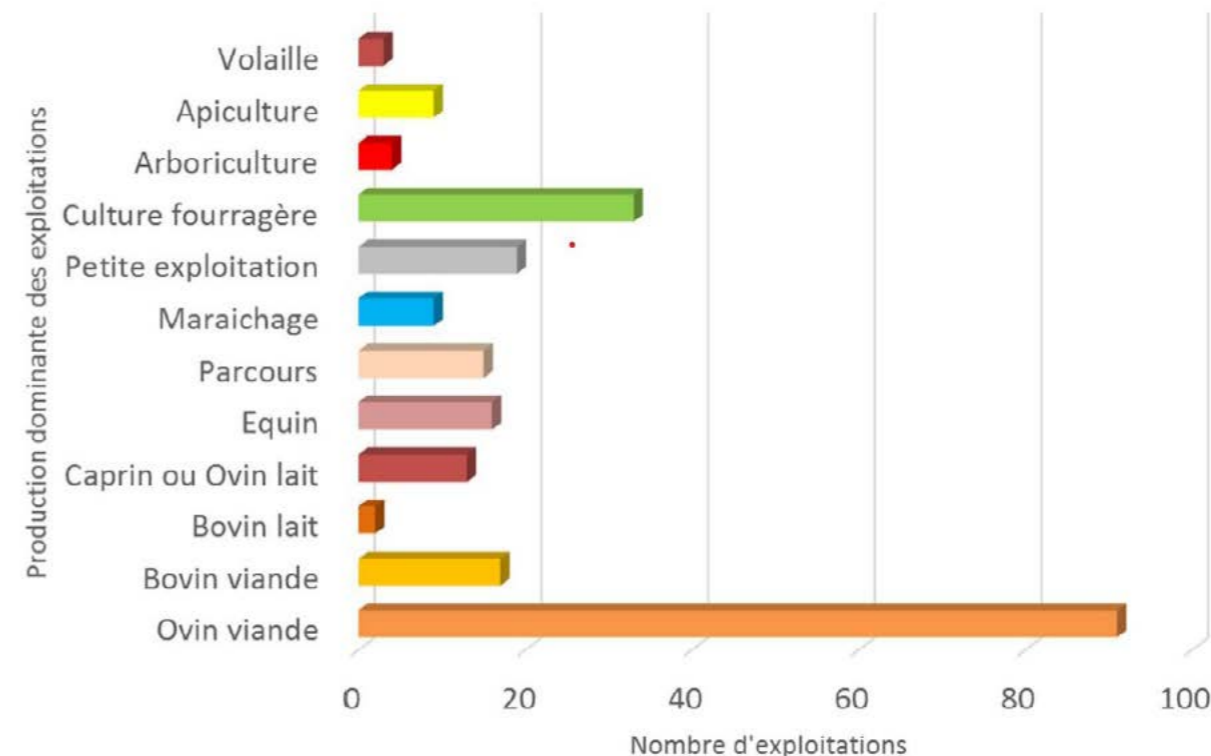


© Mathieu Simoulin-Verdon Pictures - Maraîchage F. Molling

© CCAPV - Parc d'activité du Haut Verdon



Types d'exploitations ayant leur siège sur la CCAPV



© CCAPV

FOCUS SUR LE PASTORALISME

On constate que dans les alpages et les vallées, les conflits d'usage se multiplient et la situation se tend. L'évolution du climat et la prédation (le loup) impliquent d'importants changements de pratique pastorale qui ne sont pas sans conséquences : l'évolution des parcours pastoraux, la présence des chiens de protection, les changements dans les conditions de travail des bergers et éleveurs, le passage répété des troupeaux, etc. De plus, les incompréhensions, la méconnaissance entre les acteurs (tourisme, agriculteurs, environnementalistes, etc.) et les positions très tranchées génèrent des difficultés pour trouver collectivement des solutions adaptées. Entre 2018 et 2020, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a mené une étude, dans le cadre du projet « Promotion et valorisation du pastoralisme », financé par le programme européen LEADER, qui a permis de :

- ▮ Faire un état des lieux de la filière agricole et de l'élevage : nombre d'exploitations, type de production, nombre de bêtes, commercialisation et label, renouvellement des générations, occupation du territoire.
- ▮ Poser un diagnostic des enjeux tels que la fermeture des milieux, la cohabitation avec le tourisme, la gestion de la ressource en eau, la prédation ; la transmission des exploitations et la détermination de zones à potentiel pastoral (diagnostic réalisé par le Centre d'Étude et de Réalisation Pastorales Alpes-Méditerranée) ;
- ▮ Proposer un plan d'actions autour de la réouverture de milieux en lien avec les projets forestiers et le sylvopastoralisme ; améliorer la communication et la promotion (exposition, vidéo...) auprès des publics (élus, habitants, visiteurs) ; proposer des solutions sur la problématique de la cohabitation des activités touristiques et la nécessité des chiens de protection des troupeaux ; prendre en compte la prédation, la biodiversité et les spécificités pastorales dans les documents d'urbanisme ; intensifier le travail autour du renouvellement des générations et la reprise d'exploitation ; défendre les filières dans la nouvelle PAC prévue pour 2023.



© E. Breteau - Méailles, montagne du Ruch

L'activité agricole reste une activité économique importante, mais dans une moindre mesure que par le passé. Nos exploitations agricoles sont fortement dépendantes des aides de la PAC qui correspondent à 50 à 60 % du revenu des éleveurs. Comme ailleurs en France et dans le département des Alpes de Haute-Provence, il y a un enjeu fort sur la transmission des exploitations agricoles avec la grande majorité des installations qui se font sur de l'élevage. Le monde pastoral vit une profonde mutation, marquée par l'évolution des pratiques. Elle est aussi liée aux clivages et revendications qui modifient l'usage commun des pâtures : bergers, randonneurs, cyclistes, environnementalistes, locaux. Les zones de montagne des Alpes du Sud ont vu au cours des dernières décennies un développement croissant de l'activité touristique, laquelle devient le premier vecteur de développement des économies locales. L'espace pastoral, que ce soit en montagne, en forêt, en colline ou ailleurs est un espace partagé, mais non public, où différentes activités sont amenées à se croiser. Ces activités de pleine nature, comme l'activité pastorale, sont en pleine évolution et peuvent entrer en conflit sur certaines périodes de l'année, de la journée, ou sur certaines parties de cet espace. Il y a nécessité de proposer des solutions et des temps d'échanges et des outils de médiation.



© E. Breteau - Clumanc



En 2022, la CCAPV a développé en partenariat avec la commune d'Allos et la préfecture des Alpes de Haute-Provence une application « pastorando » qui permet aux visiteurs (randonneurs, VTTistes) de localiser les troupeaux et donc les chiens de protection afin de les contourner.

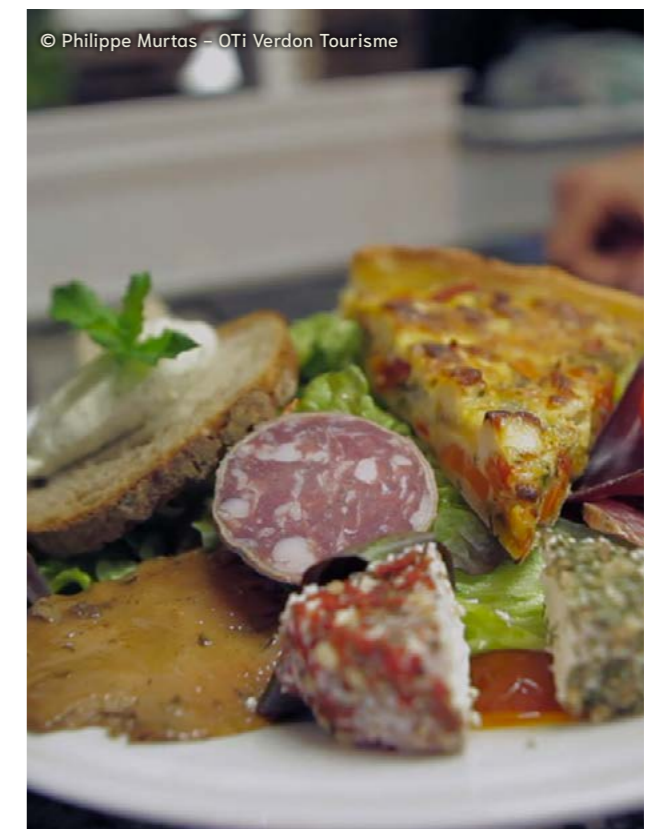
© CCAPV - Allos



La CCAPV met en place et accompagne des actions, notamment autour de la valorisation des circuits courts, qui sont en plein essor. En 2020, sur les 238 exploitations agricoles dont le siège est sur le territoire de la CCAPV, 125 exploitations sont engagées dans une démarche de circuits de proximité, soit 52 % des exploitations du territoire.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures



© Philippe Murtas - OTI Verdon Tourisme



© E. Breteau - Méailles

1 PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

1 LABEL "PAYS GOURMAND"

1 ATELIER DE TRANSFORMATION VÉGÉTALE



© CCAPV – Atelier de transformation végétale – Annot

© Association des producteurs de la MDPP des Gorges du Verdon

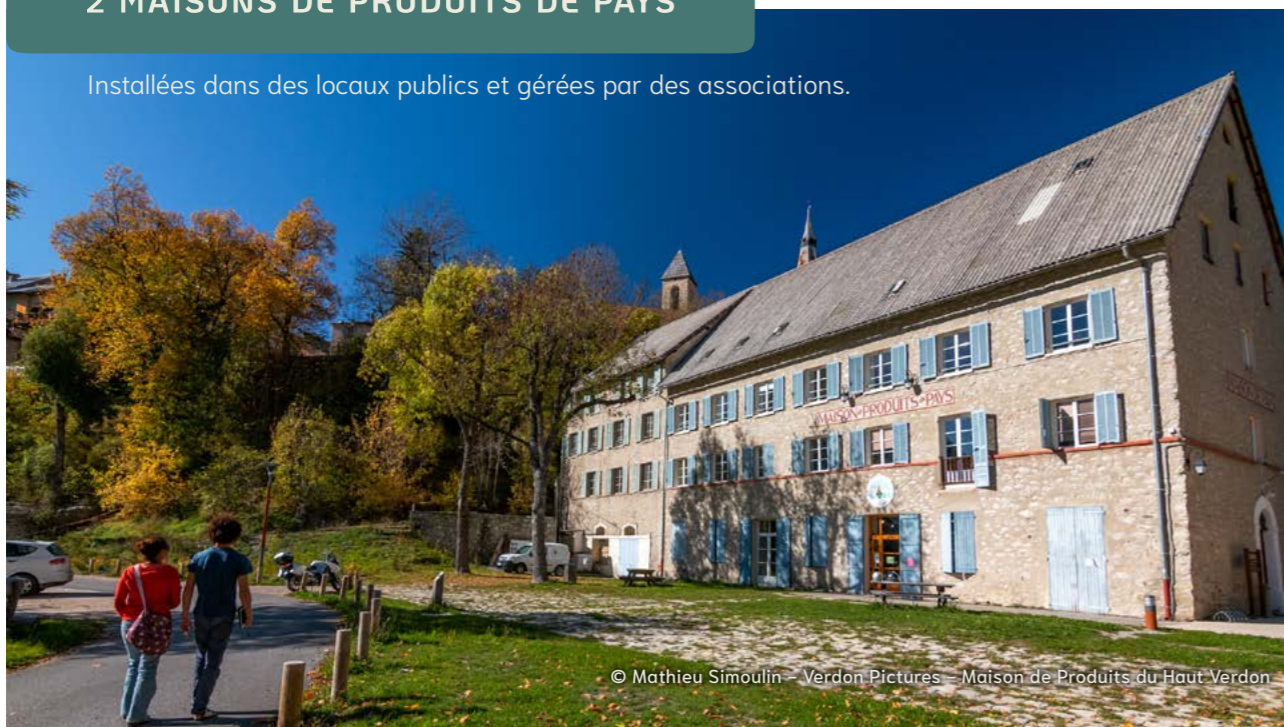


© Association des producteurs de la MDPP des Gorges du Verdon



2 MAISONS DE PRODUITS DE PAYS

Installées dans des locaux publics et gérées par des associations.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Maison de Produits du Haut Verdon

FILIÈRE BOIS

Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dispose d'une ressource forêt importante et diversifiée. Ainsi, 63% de son territoire sont couverts par des espaces boisés. La forêt répond à des enjeux économiques et sociaux importants tels que la production de bois, la chasse, la cueillette ou encore les loisirs sportifs. C'est environ une trentaine d'entreprises, employant une cinquantaine de personnes, qui sont implantées sur le territoire et qui participent à la dynamique de la filière forêt-bois. De plus, on compte une dizaine de chaufferies bois alimentant des bâtiments publics et privés. Depuis 2022, la Communauté de Communes s'est dotée d'une nouvelle Charte Forestière de Territoire permettant de traiter : les enjeux en lien avec la gestion forestière durable (mise en avant des certifications « Bois des Alpes » et PEFC sur différents projets de travaux portés par l'intercommunalité comme la Halle des Sports de Saint-André-les-Alpes et le centre nordique de Raterly) ; la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie localement ainsi que des produits forestiers non ligneux tels que la châtaigne ; et le sylvopastoralisme.



© AD04-Alain Le Breton, scierie



© CCAPV – Coupe de bois

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

L'aménagement hydroélectrique du Verdon est l'une des plus importantes réalisations françaises. Cinq ouvrages hydroélectriques ont été construits sur cet affluent de la Durance, entre Castellane et Vinon-sur-Verdon, pour la production d'électricité, l'alimentation en eau de la Provence et l'irrigation des cultures de la Basse-Provence. La production totale des centrales du Verdon atteint près de 500 millions de kWh par an, soit la consommation annuelle de 206 000 habitants.

Les barrages de Castillon et Chaudanne sont situés sur le territoire intercommunal. Ils permettent également de limiter les variations de débit à l'entrée des gorges du Verdon, ce qui permet la pratique des activités d'eau vive. De plus, 3 zones de baignade sont aménagées sur les berges du lac de Castillon.

Le barrage de Castillon en chiffre : superficie de la retenue 500 hectares et 151 millions de m³ d'eau avec une production annuelle moyenne pour 31 100 personnes.

Le barrage de Chaudanne en chiffre : superficie de la retenue 65 hectares et 16 millions de m³ d'eau avec une production annuelle moyenne pour 18 200 personnes.



© Mathieu Simoulin-Verdon Pictures – Barrage de Castillon

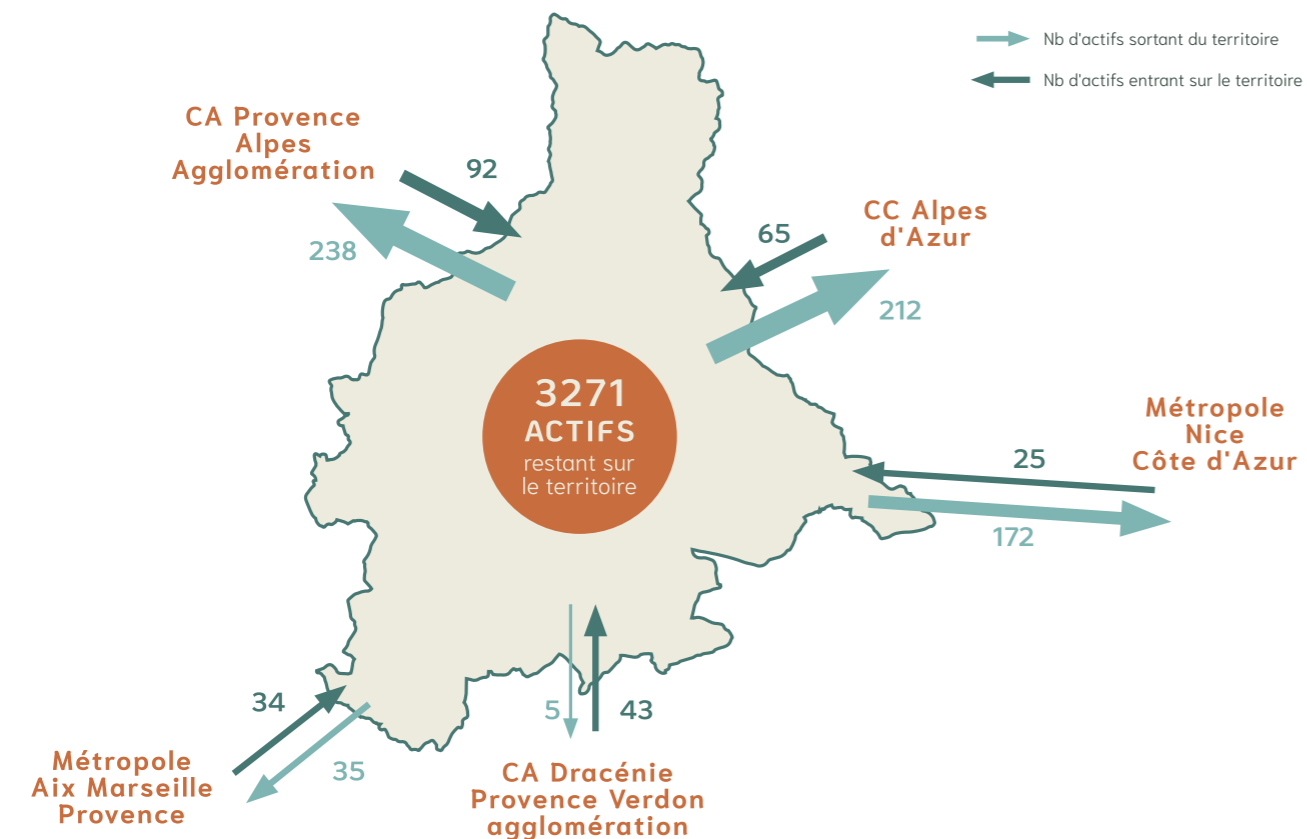
ACTIFS ET MOBILITÉ

En 2019, la part d'actifs occupés est de 65,1%, le taux de retraités est de 9,9% et celui des chômeurs est de 10,1%. L'économie de la CCAPV étant fortement liée au tourisme, la crise sanitaire due au COVID, a occasionné une baisse plus marquée des emplois et une augmentation du taux de chômage. En corrélation avec les secteurs d'activités actifs, les catégories socioprofessionnelles les plus dynamiques sont : les employés, les professions intermédiaires, les artisans et les agriculteurs. On note que la part des personnes sans diplôme ou ayant le brevet des collèges représente 39% de la population en 2008 et n'est plus que 28,5% en 2019. Les diplômés de l'enseignement supérieur augmentent depuis 2008 passant de 17 à 22,2%. Cette hausse peut être mise en lien avec l'évolution des catégories d'emplois sur la même période.

En 2019, 53,5% des actifs travaillent dans leur commune de résidence et 93% des actifs travaillent sur le territoire intercommunal.

Les déplacements domicile-travail sont aujourd'hui en grande partie des flux internes. Toutefois, la CCAPV souhaite accroître son attractivité et devra donc anticiper une augmentation des flux externes d'ici quelques années. Les flux entrants dépendent beaucoup de l'accessibilité au territoire, qu'elle soit automobile ou par les transports en commun. L'offre en transport en commun étant relativement minime, l'automobile reste le moyen de déplacement préférentiel pour accéder au territoire. En effet, 74% des déplacements pendulaires entrants sur le territoire sont faits au moyen de la voiture individuelle. Cela impacte également la question de la neutralité carbone.

Des études complémentaires pourront être menées sur la population active, en tenant compte de la question du dérèglement climatique et des évolutions professionnelles, en effet, beaucoup de métiers de demain n'existent pas encore.



En conclusion, parmi les enjeux listés par le SCoT sur le développement économique, on retient :

- Maintenir et développer l'emploi sur le territoire, en s'interrogeant notamment sur la transmission des entreprises dans les domaines de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture ;
- Veiller particulièrement à permettre le développement du secteur de BTP ;

- Diversifier l'économie ;
- Poursuivre le développement du numérique : tiers-lieux, déploiement du très haut débit, améliorer la couverture mobile et les outils numériques de tourisme.

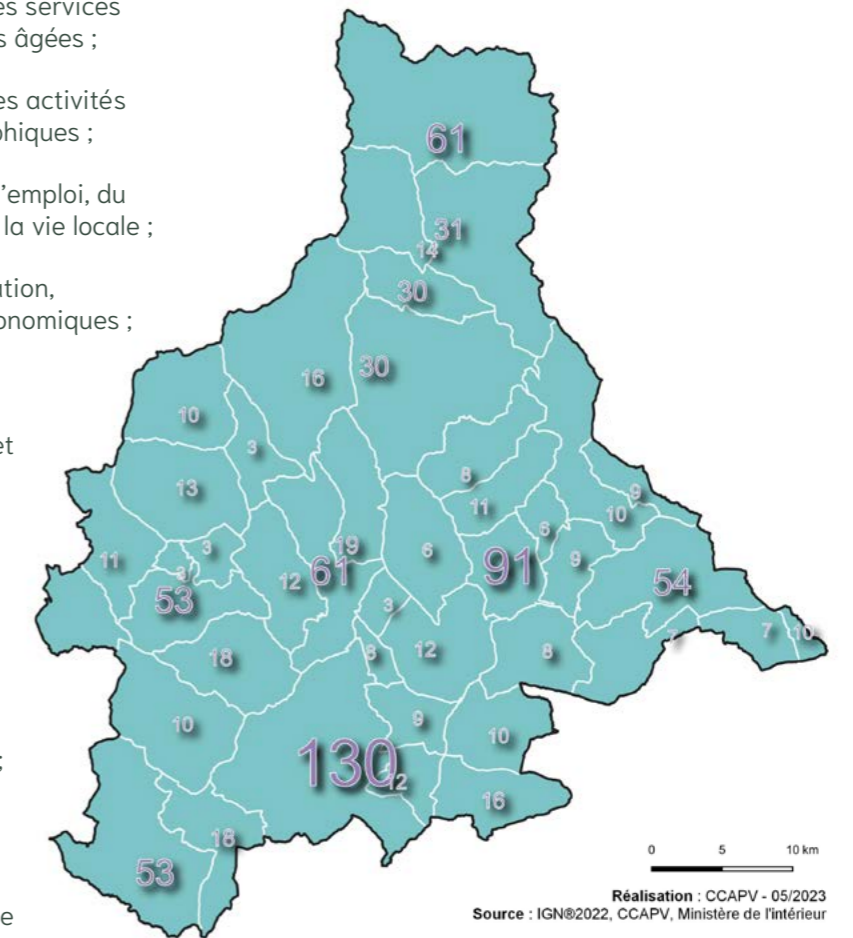
À noter que le développement doit se regarder aussi via le prisme du changement climatique.

Dynamique associative

Le territoire intercommunal est riche de plus de 900 associations. Au cours des dix dernières années, 190 associations se sont créées, dont 85 associations depuis 2018. A partir de l'analyse des libellés de l'objet social, regroupés par catégorie, on note une grande diversité et un vrai dynamisme avec :

- 77 associations dans le domaine des activités socio-culturelles ;
- 15 associations dans le domaine des services familiaux et services aux personnes âgées ;
- 13 associations dans le domaine des activités religieuses, spirituelles, ou philosophiques ;
- 29 associations autour de l'aide à l'emploi, du développement, du logement et de la vie locale ;
- 22 associations dans la représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ;
- 16 dans le domaine de la santé ;
- 47 associations de type amicales et groupements affinitaires ;
- 15 associations de type clubs et cercles de réflexion ;
- 11 associations caritatives, humanitaires, aide au développement ;
- 59 associations « Chasse, pêche » ;
- 165 associations sportives et d'activités de plein air ;
- 33 associations dans le domaine de l'éducation et la formation ;

- 68 associations engagées dans l'Environnement et le cadre de vie, dont 45 pour la protection du patrimoine naturel ;
- Environ 121 associations engagées dans la culture, les pratiques d'activités artistiques et culturelles ;
- 61 associations autour de la préservation du patrimoine.



Ainsi, les associations sont un élément essentiel de la vie d'un territoire. Elles proposent aux habitants nombre d'activités et participent au maintien du lien social. Malgré la problématique du renouvellement et du manque de bénévoles, notamment dans le domaine de la culture et du patrimoine, les associations représentent les forces vives et un véritable atout pour le développement du territoire.

Le label Pays d'Art et d'Histoire est un moyen de valoriser la capacité d'adaptation des hommes sur leur territoire. Il a un rôle à jouer dans le développement du territoire en tant que levier économique, culturel et social. Le label Pays d'Art et d'Histoire est un outil pour fédérer et créer du lien social.

Une terre de tourisme

Les chiffres clés du tourisme

Le tourisme sur le territoire s'articule principalement autour de deux saisons, l'été et l'hiver, et comporte deux pôles touristiques importants. Au nord du territoire dans sa partie alpine, on trouve les domaines skiables du Val d'Allos (La Foux et le Seignus), dont l'Espace Lumière relié à Pra-Loup dans l'Ubaye et les trois domaines nordiques (Ratery, La Colle-Saint-Michel et Allos). En été, le tourisme est un peu plus diffus, mais tout de même réparti sur deux pôles majeurs : des sources aux Gorges du Verdon (de Colmars-les-Alpes à Castellane) et le secteur d'Entrevaux à l'est.

LE TOURISME DANS LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL EN CHIFFRE, À PARTIR DES DONNÉES « FLUX VISION TOURISME – ADO4 » POUR L'ANNÉE 2022.

Flux Vision Tourisme est une solution innovante développée par Orange, co-construite avec ADN Tourisme, aujourd'hui utilisée par plus de 50 Agences de Développement Territorial. Cette solution permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation des territoires et le déplacement des populations. Développée en accord avec la CNIL grâce à une anonymisation des données, elle fait l'objet de nombreux travaux de recherches et développement depuis 2012.

Rappel définitions : Une nuitée est comptée lorsqu'une personne a été vue plus de 2h consécutives entre minuit et 6h sur sa zone de présence. Un excursionniste est une personne ne réalisant pas de nuitées la veille et le soir du jour étudié sur la zone d'observation et présente moins de 5 fois en journée sur les 15 derniers jours, et qui a passé au moins 2h sur le territoire. Sont exclues les excursions récurrentes qui s'apparentent à un comportement de travailleurs en provenance d'autres départements par exemple.

- 1,7 millions de nuitées touristiques françaises, ce qui correspond à 73% des nuitées globales. Le top 5 de la clientèle française est : 64% Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont Alpes-Maritimes 28%, Var 17%, Bouches-du-Rhône 16%); 8% Ile-de-France ; 7% Auvergne-Rhône-Alpes ; 4% Occitanie ; 4% Hauts-de-France
- 637 000 nuitées touristiques étrangères, ce qui correspond à 27% des nuits globales (+79% par rapport à 2021, retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire). Le top 6 de la clientèle étrangère est : 27% Pays-Bas ; 15% Belgique ; 13% Allemagne ; 6% Italie ; 5% Royaume-Uni ; 4% Suisse

Soit **2,3 millions de nuitées touristiques en 2022 sur le territoire Alpes Provence Verdon.**

- 1,4 millions d'excursions réalisées par la clientèle française, ce qui correspond à 65% des excursions globales. Le top 3 de la clientèle française est : 62% Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 11% Auvergne-Rhône-Alpes ; 7% Ile-de-France

À noter que les excursionnistes qui se sont rendus sur le territoire de la CCAPV ont principalement dormi la veille et le soir dans les Alpes Maritimes et dans le Var.

- 793 000 excursions réalisées par la clientèle étrangère, ce qui correspond à 35% des excursions globales. Le top 4 de la clientèle étrangère est : 25% Allemagne ; 13% Belgique ; 10% Pays-Bas ; 9% Italie

Soit **2,2 millions d'excursionnistes en 2022 sur le territoire Alpes Provence Verdon.**

Le territoire Alpes Provence Verdon a accueilli 4,5 millions de visiteurs en 2022. La clientèle intra-régionale (provenant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) représente environ 2 millions de visiteurs.

Les données Flux Vision Tourisme ne prennent pas en compte les visiteurs qui traversent le territoire sans s'arrêter (moins de 3h de présence sur le territoire). Un des principaux challenges est de faire rester ces visiteurs plus longtemps sur le territoire. Les atouts patrimoniaux peuvent être une des possibilités d'attraction et participent à une meilleure répartition du tourisme sur le territoire en sortant des spots des secteurs des Gorges du Verdon et du Mercantour notamment.

Bien que rural, la CCAPV a un positionnement privilégié, à 1h40 de l'aéroport de Nice et de la gare TVG d'Aix-en-Provence. Le territoire s'inscrit dans le

Les retombées économiques du tourisme

Emploi touristique

Près d'**1/3** des emplois du territoire sont liés à l'activité touristique

Source : CRT PACA - J.L.JECO - base COMETE, 2015

Dépenses des touristes

On estime à **95 millions d'euros** la consommation touristique annuelle générée par les touristes en séjour sur le territoire.

Source : Enquête régionale auprès des clientèles touristiques, CRT PACA, AD 04, 2010/2011- FVT, ADT 04, 2017

Taxe de séjour

420 000 euros de taxe de séjour collectés sur les 41 communes

Saison hivernale

6,3 millions d'euros de recettes annuelles perçues par les remontées mécaniques

prolongement naturel des grands pôles économiques et urbains avec 2,2 millions de consommateurs à moins de 2 heures.

Les retombées du tourisme sur le territoire CCAPV sont importantes. Près d'1/3 des emplois du territoire sont en lien avec l'activité touristique et la consommation annuelle générée par les touristes est estimée à 95 millions d'€.

Les dépenses annuelles allouées au tourisme

- Fonctionnement : 730 000 €
- Investissement : 660 000 €

TOTAL : 1.4 millions d'euros

Environ **100 € / habitant / an**

N.B. Approche globale à affiner :

- Dépenses brutes hors recettes (subventions, produit taxe de séjour, produits de gestion et de service)
- Hors SMVA
- Hors Allos

© CCAPV

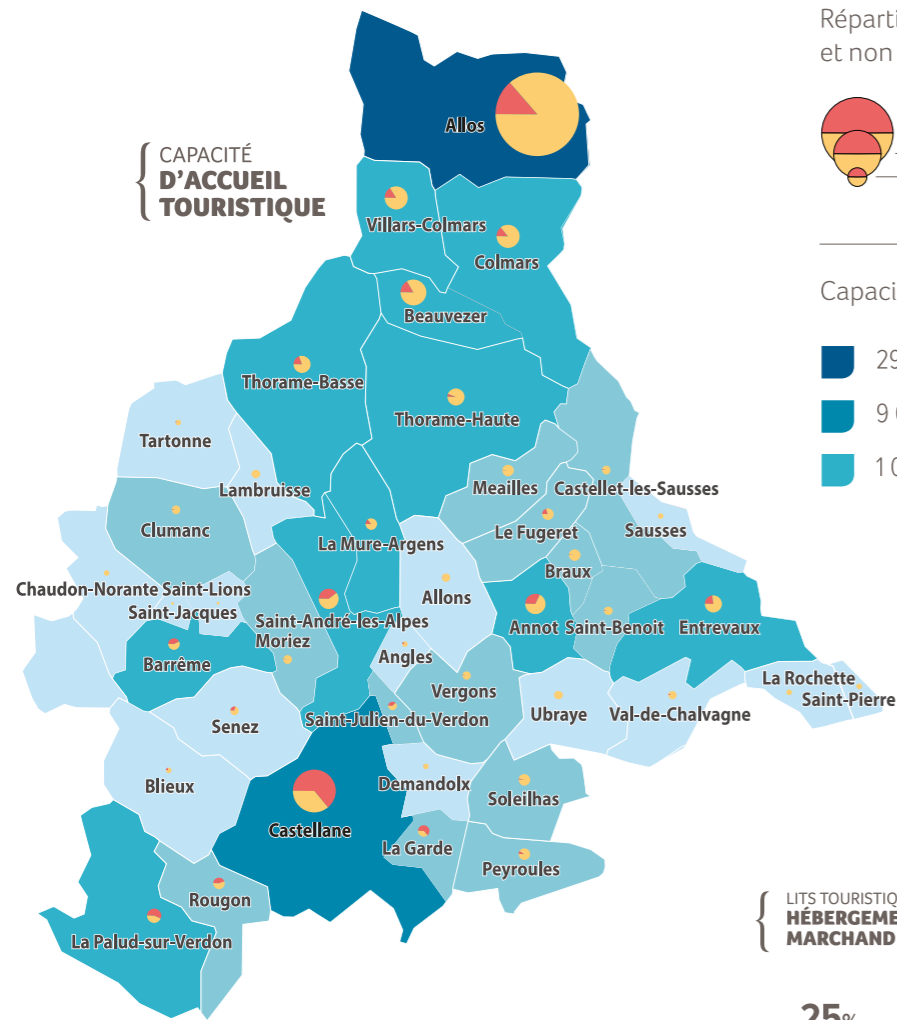
L'offre d'hébergement touristique au sein de la CCAPV représente plus d'1/4 de l'offre d'hébergement marchand du département des Alpes de Haute-Provence.

Rappel définition : un lit marchand est un hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation qui lie le loueur et l'hébergeur. Un lit non marchand relève de l'hébergement qui ne donne pas lieu à une rémunération. Un lit est dit « froid » lorsqu'il est occupé moins de 4 semaines/an, il est qualifié de

« chaud » s'il est occupé au moins 12 semaines/an.

Le territoire Alpes Provence Verdon dispose de 75 000 lits touristiques avec :

- 17 700 lits en hébergement marchand, dans 445 structures, concentrés principalement sur les deux pôles Castellane et Allos ;
- 57 300 lits en hébergement non marchand, dont 11 789 résidences secondaires.



Hébergements collectifs 4 400 lits pour 48 structures	Campings 10 200 lits pour 43 structures
Hôtels 1 400 lits pour 37 structures	Meublés de tourisme 1 300 lits pour 270 structures
Chambre d'hôtes 400 lits pour 47 structures	

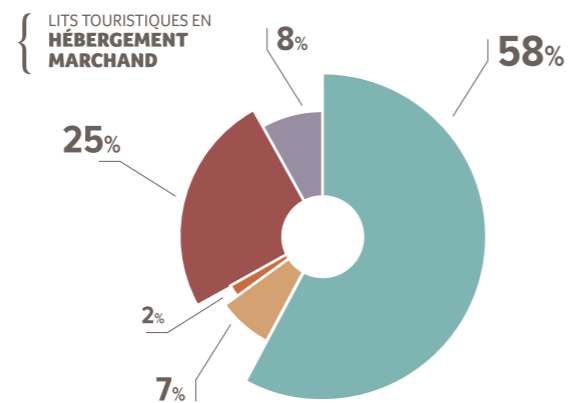
Répartition nombre de lits marchands et non marchands



Capacité d'accueil totale en nombre de lits



75 000 lits touristiques
dont **17 700** lits en hébergement marchand



© AD04

L'hôtellerie de plein air représente la principale offre en hébergement marchand soit 58% des lits. Le territoire compte 37 hôtels (de NC à 4 étoiles) pour 1400 lits. Les meublés tourisme sont aussi bien représentés avec 270 structures pour 1300 lits. Il est à noter que le parc d'hébergements touristiques est assez peu diversifié, inégalement réparti et demande à être rénové en termes de performance énergétique et mise en conformité. Les enjeux relevés sont :

- Comblent le déficit de structures d'accueil des groupes, afin de s'adapter aux changements d'usage et à un attrait touristique davantage tourné vers la saison estivale.
- Des actions de réhabilitation et rénovation du parc existant à mettre en place pour améliorer la qualité des hébergements.

- Un enjeu de remobilisation des lits froids, surtout à Allos.
- Mieux répartir le parc immobilier de loisirs existant et mettre en place des mesures incitatives pour le rénover afin d'être plus performant en termes de nuitées.

Les habitudes des Français en termes de locations de vacances ont changé ces dernières années, ils se dirigent davantage vers la location de logements privés via des plateformes de réservation même si l'offre de logement en hôtellerie reste importante sur notre territoire.



© Ph. Murtas - Sentier Blanc Martel

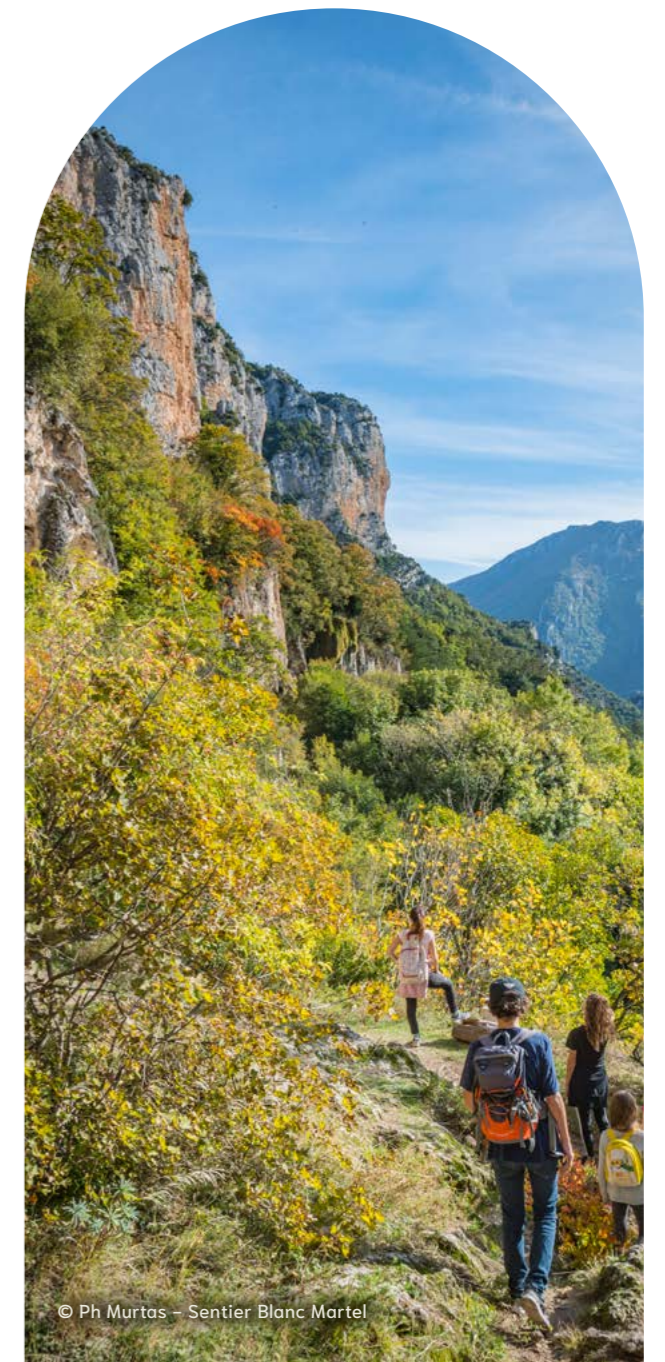
Les Activités de Pleine Nature

Avec sa richesse paysagère remarquable, le territoire de la CCAPV est connu pour ses activités de pleine nature dont la randonnée, l'escalade et le parapente, les activités d'eau vive (kayak, rafting, canyoning...) et les activités liées au ski alpin et nordique. Pour rappel, la CCAPV assure le développement de l'activité de randonnée au travers de la diversification des pratiques liées à la randonnée sous toutes leurs formes : pédestre, équestre, nordique, VTT dont les Espaces VTT et Cycloport, labellisés par la FFC, cyclo-touristique, handisport et d'itinérance.

Ainsi, on compte 1680 km de sentiers de randonnée gérés par l'intercommunalité et 149 circuits. Les itinéraires sont consultables sur internet.



© CCAPV - Cartes randonnées



© Ph Murtas - Sentier Blanc Martel

LES ATOUTS DE LA CCAPV POUR LA RANDONNÉE ITINÉRANTE

- Le « GR4 La Haute Provence » qui traverse « presque tous les plus beaux paysages de Provence » dont le territoire intercommunal.
- Les randonnées de la Route Napoléon proposent également des itinéraires sur les traces de Napoléon au sein du territoire car elles traversent les communes suivantes : La Garde, Castellane, Senez, Barrême, Chaudon-Norante.
- Le circuit de Retrouvance® Haut-Verdon – Val d’Entraunes permet de parcourir le territoire en 6 jours avec un hébergement typique de montagne.
- Le GR de Pays Grande Traversée des Préalpes propose une traversée de la Haute-Provence en 9 jours et passe par Annot ou Entrevaux avec un retour en Train de Pignes.
- Le GR du Pays de la Vaïre
- Du Val d’Allos à Thorame Basse, le GR de Pays « Tours du Haut Verdon » offre la possibilité de découvrir la vallée du Haut Verdon avec 8 circuits en itinérance de 2 à 6 jours, deux de ces itinéraires font étape à Colmars les Alpes.



La pratique du VTT est valorisée autour d'une cinquantaine de parcours tout niveau et de deux grandes traversées VTT : « La TransVerdon » qui démarre au Col d’Allos pour arriver à Gréoux-les-Bains avec 10 étapes sur le territoire et « Les Chemins du Soleil » qui relie les Alpes à la Méditerranée

D’autre part, dans le cadre de l’espace cyclosport, 8 parcours sur route dont 5 adaptés au vélo à assistance électrique permettent de découvrir des secteurs un peu moins fréquentés du territoire. Pour favoriser l’usage du vélo et l’itinérance la CCAPV disposera sur l’ensemble de son territoire des stations de recharge solaires autonomes pour les vélos électriques ainsi que des stations de réparation/gonflage en libre-service (LEADER 2024).

La CCAPV travaille actuellement sur la création de parcours « Gravel ». Il s’agit d’une pratique du vélo qui mélange des passages sur route ainsi que sur des sentiers, des pistes et des chemins. Cette activité moins sportive que le vélo traditionnel se développe de plus en plus, notamment auprès des adeptes de voyage à vélo et de tourisme.

Enfin, la CCAPV a une convention triennale avec l’association « Cap Verdon, Montagne & Partage », labellisée « Maison intercommunale Sport et Santé ». Cette association promeut, développe et organise des activités physiques et sportives de plein air adaptées à des publics spécifiques : handiski, randonnée en joëlette, activités de bien-être.

L’objectif de la Communauté de Communes est de proposer des itinéraires favorisant la découverte de son patrimoine naturel et culturel auprès de tous les publics.



Concernant le réseau de randonnées, un réseau d’itinérances de GR de Pays des Tours du Verdon est en cours de structuration par le Parc naturel régional du Verdon depuis plusieurs années.

Plusieurs projets de GR sont en cours de définition sur le territoire de la CCAPV qui viendront compléter l’offre d’itinérance structurée dans les prochaines années.

Les 2 Offices de Tourisme

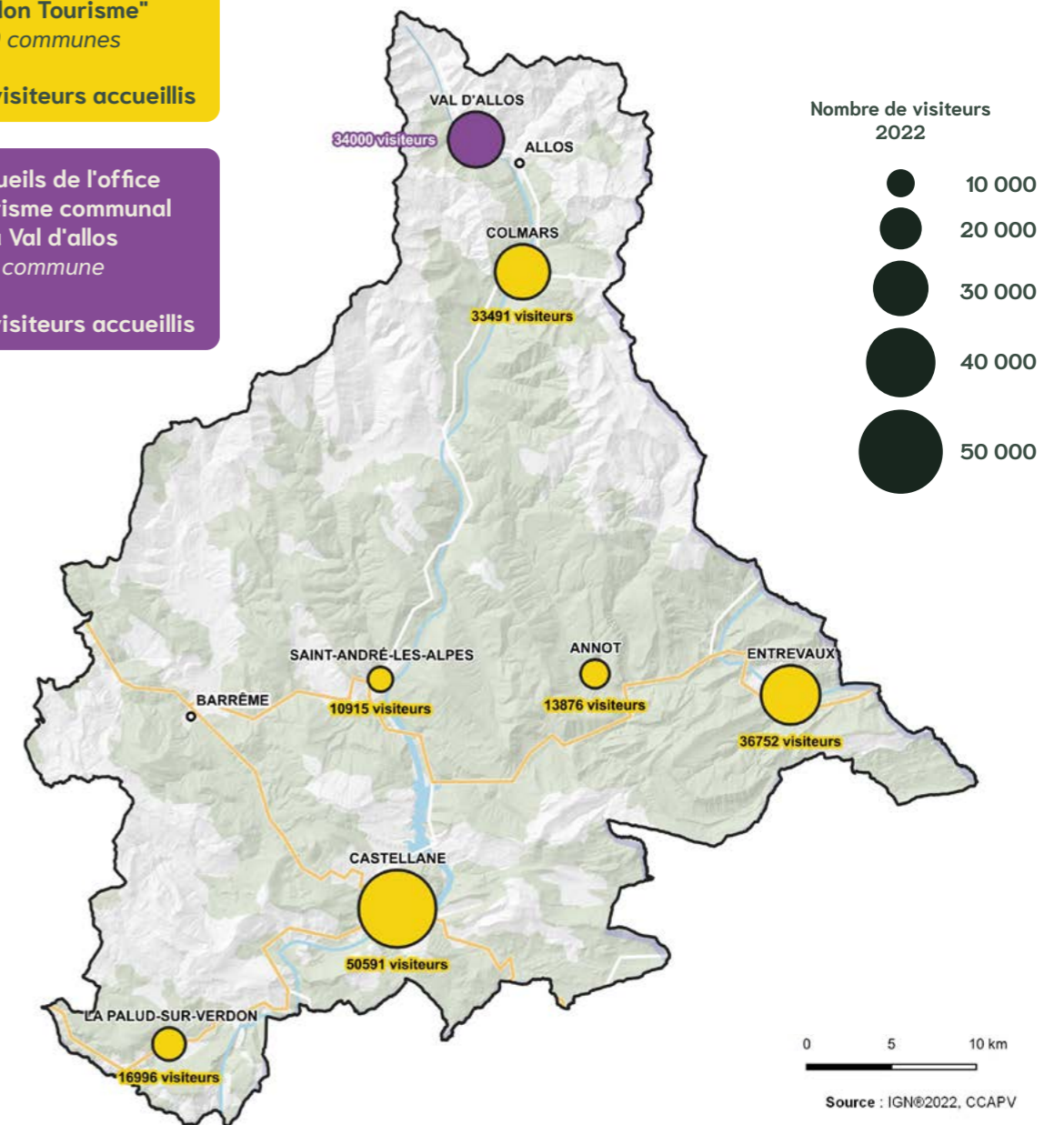
Avant 2017, la gestion du tourisme était répartie à travers 7 offices de tourisme communaux : Allos, Annot, Colmars-les-Alpes, Castellane, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon/Rougou, Saint-André-les-Alpes/Barrême. Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, la répartition de la compétence tourisme a été modifiée. La "promotion du tourisme dont la création d’offices de tourisme" a été transférée de manière obligatoire des communes vers les communautés de communes et les communautés d’agglomération. Par la loi, il y a donc une nouvelle répartition de la compétence entre les communes et les EPCI.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCAPV a délégué la promotion du tourisme à une association devenue au 1^{er} janvier 2022 un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) : l’Office de tourisme intercommunal – Verdon Tourisme, regroupant 40 communes.

La commune d’Allos a conservé son Office de Tourisme, celui du Val d’Allos, devenu un EPIC au 1^{er} septembre 2022. La commune d’Allos, en qualité de station de montagne, a fait le choix de conserver sa compétence tourisme. Des actions sont toutefois communément menées avec l’office de tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » telles que l’édition du dépliant ski nordique, des actions de promotion et d’accueil de presse... D’autres projets sont développés avec la CCAPV à l’échelle de l’ensemble du territoire autour de la smart destination et de la valorisation du patrimoine notamment.

6 Accueils de l’office de tourisme intercommunal "Verdon Tourisme" 40 communes
162 981 visiteurs accueillis

2 Accueils de l’office de tourisme communal du Val d’allos 1 commune
34 000 visiteurs accueillis



L'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme (40 communes) a comme missions principales :

- ▶ L'accueil des vacanciers et touristes : ce sont 6 accueils ouverts à l'année répartis sur le territoire : Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon et Saint-André-les-Alpes ; et aussi 2 accueils hors les murs estivaux : Point Sublime et Lac de Castillon. Ce sont près de 170.000 personnes accueillies sur l'année par une équipe de 17 personnes en saison.
- ▶ La promotion et la communication de l'ensemble du territoire qui comprend un travail sur le positionnement de la destination (travail en cours) et l'utilisation d'outils variés comme des brochures, des sites internet, des réseaux sociaux, les relations presse... 3 Equivalents Temps Plein sont en charge de ce service.
- ▶ La mise en relation et l'aide technique, commerciale, formation etc. aux socio-professionnels (1,5 ETP) dont la gestion du label Pays Gourmand.
- ▶ La commercialisation de produits touristiques : au comptoir, par internet et via des agences de voyages et des tours opérateurs, allant de la boutique à la vente de séjours packagés. En 2022, cela représentait environ 200.000€ de vente. L'objectif est de tripler très rapidement ces ventes.
- ▶ La gestion de la taxe de séjour.
- ▶ Les relations avec les institutions du tourisme tels qu'Atout France, Comité Régional du Tourisme, Agence de Développement 04 et les différents services de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, ayant des projets transversaux autour du tourisme.

L'Office de Tourisme intercommunal a réalisé une étude sur son positionnement marketing en 2019. Dans les premiers constats de cet audit, le patrimoine naturel, bâti et savoir-faire, la culture apparaissent comme des thèmes qui doivent être mis en avant dans nos futurs piliers.

En lien avec les services de la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme intercommunal a pour but d'être complémentaire, d'apporter son expertise sur différents sujets comme la commercialisation, la communication, les produits touristiques etc. afin d'éviter de faire doublon et/ou de laisser des vides.



L'office de tourisme du Val d'Allos bénéficie de deux points d'accueil : un au village d'Allos et un en station de ski (La Foux d'Allos). 8 collaborateurs oeuvrent au sein de la structure, auxquels viennent s'ajouter 3 saisonniers.

Le Val d'Allos l'Espace Lumière a la particularité de disposer de 3 sites sur une même commune :

- ▶ Val d'Allos le village, Allos
- ▶ Val d'Allos le Seignus, station de ski familiale à 1500m d'altitude
- ▶ Val d'Allos la Foux, station de ski à 1800m d'altitude dont le domaine skiable est relié à Praloup.

L'activité touristique s'articule autour des 4 saisons avec 2 périodes plus marquées que sont l'hiver et l'été. L'office de tourisme a pour missions principales : l'accueil, la promotion, la commercialisation, l'observation touristique, la coordination des acteurs locaux et le développement touristique.



SMART Destination et stratégie touristique 2019-2025

Le territoire intercommunal fait partie d'une destination touristique infrarégionale. En effet, la Région Sud a l'ambition de renforcer son attractivité et sa performance touristique pour contribuer au développement de l'économie régionale et à son rayonnement national et international. Cette ambition est portée par le Schéma régional de développement touristique intitulé « Plan de croissance de l'économie touristique ». La Région bénéficie d'un atout majeur, celui de pouvoir s'appuyer sur des destinations touristiques infrarégionales, appelées « SMART destination ». Ces destinations sont des territoires disposant d'une identité propre et d'une notoriété significative. Elles disposent d'une réalité touristique perçue par les « clients » au niveau national et européen et portée par les acteurs locaux et les habitants. Ces destinations, qui viennent mailler et structurer une grande partie du territoire régional, doivent devenir des destinations fortes, visibles, exemplaires et connectées. Leur performance conditionne la performance touristique régionale. Elles portent une grande partie de l'offre touristique, accueillent, hébergent, portent les promesses marketing et incarnent les valeurs constitutives des trois marques monde, Provence, Alpes, Côte d'Azur et enfin, elles contribuent à la performance de ces trois destinations mondiales. Pour les Alpes de Haute Provence, il y a 2 destinations infrarégionales : Verdon et Haute-Provence.

Le dispositif est conduit par un collectif de partenaires qui inclut le Parc naturel régional du Verdon, l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, l'Agence de Développement Touristique du Var et l'ensemble des collectivités du Verdon. En 2019, une étude a été réalisée sur la stratégie marketing et numérique de la destination qui a permis de fédérer les partenaires autour de la stratégie de la destination. Des projets sont mis en oeuvre à partir de 2020 sur le territoire intercommunal tels que : le développement d'un site portail et des réseaux sociaux porté par l'AD 04 dans le cadre du programme Smart Destination, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la structuration de la destination portée par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, la création d'une maison de site au Point Sublime à Rougon (Opération Grand Site) portée par la Régie du Parc Naturel Régional du Verdon, la création d'une marque de destination adossée à la création d'un kit de communication portée par l'AD 04 (ces 3 actions sont financées dans le cadre d'une fiche LEADER Grand Verdon). La marque de destination « Intense Verdon » a été lancée en octobre 2021 avec l'objectif de fédérer les acteurs du territoire autour d'une vision commune.

intense
VERDON

© AD04

Le marché du tourisme est touché par la crise économique mais également par une concurrence importante entre destinations touristiques. Les attentes, les comportements et les besoins de la clientèle évoluent. Ces logiques touchent également le territoire de la CCAPV. Cette dernière souhaite adopter une stratégie adaptée à la demande et non à l'offre pour replacer le client au centre du développement marketing. Les mutations environnementales, le dérèglement climatique, mais également la récente crise sanitaire ont modifié les besoins de la clientèle. Les usagers ont un besoin fort de contacts avec la nature. Face à la multiplication des destinations et l'élargissement de l'offre touristique, la clientèle se fait moins fidèle qu'auparavant. Elle est davantage exigeante en termes de qualité de prestation et d'accueil.

La CCAPV, avec ses deux Offices de Tourisme, a mis en place une stratégie touristique et marketing pour la période 2019-2025. Cette stratégie vise deux points :

- ▶ Le renforcement du territoire en tant que territoire d'infra-destination, au niveau de sa gouvernance, de ses acteurs, de son offre, sous condition d'une exigence affirmée en termes d'efficience.
- ▶ La concrétisation d'un panier touristique territorial large et diversifié, reposant sur un périmètre géographique assumé par le niveau politique, pilotable au point de vue des ressources locales, lisible par les clientèles, et accessible dans la temporalité d'un séjour.



© CCAPV - Lac de Chaudanne

La stratégie indique 3 objectifs :

**DÉVELOPPER LA
COMMUNICATION ET LE
MARKETING DU TERRITOIRE**

**AMÉLIORER LA PERFORMANCE
TOURISTIQUE DU TERRITOIRE
AVEC LA DIVERSIFICATION DES
OFFRES**

**ACCOMPAGNER ET INCITER LA MONTÉE EN GAMME DE LA DESTINATION
POUR FAIRE FACE À CERTAINS DÉFIS, CLIMATIQUES EN PARTICULIER**

La stratégie touristique fait également un état des lieux de l'offre culturelle et patrimoniale sur le territoire Alpes Provence Verdon. Elle insiste sur la diversité des richesses patrimoniales et sur des sites de visite porteurs de sens, véritables atouts du territoire.

Forces

- ▶ 2 produits d'appel sur lesquels capitaliser : les 2 Cités Vauban, Colmars & Entrevaux
- ▶ Une offre patrimoniale riche et diversifiée qui vient enrichir l'offre de nature qui reste le produit d'appel principal
- ▶ Des visites de ville organisées dans les 4 Villages et Cités de Caractère : Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux
- ▶ La candidature au label Pays d'Art et d'Histoire
- ▶ Plusieurs programmes européens en cours permettant des investissements : Trace, Aventure géologique...

Faiblesses

- ▶ Manque de structuration générale qui serait nécessaire pour rendre l'offre qualitative, lisible et attractive, notamment envers le public familial
- ▶ Manque d'investissement public sur les sites phares.



La stratégie touristique s'appuie donc sur les atouts patrimoniaux du territoire en termes de patrimoine bâti et d'offre culturelle qui viennent enrichir une offre « nature » largement reconnue. Le label Pays d'Art et d'Histoire vient répondre à ce besoin de cohérence et de coordination en terme touristique.



© Magalie Surle-Girieu

3

QUESTIONS

**À MAGALI SURLE-GIRIEUD,
MAIRE DE COLMARS-LES-ALPES,
VICE-PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION TOURISME,
CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE ET
MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE
« PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »**

▶ **Quelles sont les actions portées par la CCAPV en matière de tourisme ?**

Le tourisme est le pilier majeur de l'économie de notre territoire. Depuis sa création, la communauté de communes s'engage de manière conséquente dans ce secteur. Porteuse de cette compétence, elle consacre des moyens importants dans l'accompagnement, le développement et à la pérennité de l'activité touristique locale.

La plus remarquable de ses actions s'est traduite par l'évolution majeure de l'office de tourisme intercommunal en 2022. Sans renier l'implication de celles et ceux qui ont été les fondateurs de cet outil anciennement administré sous la forme associative, nous avons souhaité le faire évoluer afin qu'il corresponde mieux aux besoins du moment. Dans un contexte aussi opaque que fluctuant, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'association a laissé place à un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. Ce dernier mot a une importance considérable tant il nous faut déployer une organisation commerciale pour servir les intérêts de l'ensemble des socioprofessionnels de nos 40 villages. La volonté d'obtenir le label Pays d'Art et d'Histoire est également un signe fort de l'engagement de notre collectivité en la faveur des touristes comme des excursionnistes.

▶ **Quels sont les atouts du territoire intercommunal pour les visiteurs ?**

Notre destination représente plus d'un quart de la superficie des Alpes-de-Haute-Provence. Elle en partage strictement les mêmes richesses, la même extrême diversité. Les atouts sont nombreux et se trouvent être à la croisée des patrimoines naturels et historiques. À quelques virages de la frange littorale, loin de toute urbanisation, bénéficiant d'un climat enviable et d'un cadre de vie exceptionnel on passe ici des plus hauts sommets du Mercantour aux champs d'oliviers du haut pays niçois. Le tout, avec pour colonne vertébrale ce majestueux Verdon. Que dire de plus ?

▶ **En quoi l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire est-elle importante pour la CCAPV ?**

C'est une démarche fédératrice dont nous avons besoin pour conjuguer les talents de toutes les parties prenantes qui oeuvrent avec beaucoup de passion autour de cette filière touristique. C'est également un puissant levier reconnu qui va nous permettre de mieux valoriser la diversité de nos offres historiques et patrimoniales. Elles concernent d'ailleurs toutes nos communes, de la plus modeste à la plus remarquable. La demande des visiteurs va crescendo dans ce sens. Les vieilles pierres et leur histoire sont une valeur sûre, j'en suis persuadée !

CANDIDATURE

“ SÉLECTION DES ESPACES VALLÉENS ”



Le programme Espace Valléen 2021-2027

La candidature de la CCAPV a été retenue au titre du programme « Espace Valléen 2021-2027 » qui est destiné à la mise en oeuvre de projets de développement touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il s'inscrit dans le cadre des politiques européenne et régionale pour le développement du massif des Alpes. Il est cofinancé par le Conseil Régional SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Etat et l'Union Européenne via le FEDER.

Pour la CCAPV, le programme « Espace Valléen » permet l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de diversification touristique selon 3 axes et 9 objectifs :

Axe 1 : Conforter et organiser une offre touristique durable à partir d'une approche centrée client et autour des patrimoines singuliers/cardinaux du territoire (Mercantour Alpin, Verdon, Vauban)

- Objectif n°1 : Renforcer le tourisme de nature pour tous, à partir des activités majeures (itinérance, escalade, eau vive) et conforter l'offre en lien avec les patrimoines naturels et paysagers identitaires du territoire (eau, alpages)

- Objectif n°2 : Valoriser et dynamiser les patrimoines culturels et historiques par & pour une approche touristique durable en s'appuyant sur les sites notables porteurs de sens

- Objectif n°3 : Développer de nouvelles offres touristiques en lien avec les autres secteurs de l'économie et/ou par la mise en tourisme des spécificités patrimoniales dans un objectif de diffusion des flux dans le temps et dans l'espace

Axe 2 : S'affirmer comme territoire accueillant et attractif grâce à ses acteurs et ses services

- Objectif n°4 : Opérer une mise en tourisme des offres naturelles et patrimoniales par la coordination (et la montée en qualité) des acteurs, et des services associés

- Objectif n°5 : Mettre en tourisme les dispositifs de transport existants et proposer des alternatives aux transports individuels

- Objectif n°6 : Favoriser l'ancrage des jeunes par l'amélioration de leurs conditions d'accueil et le développement d'offres associées

Axe 3 : Rendre visible le territoire et lui permettre de relever les défis qui se présentent à lui par le développement des coopérations et de l'ingénierie

- Objectif n°7 : Se doter d'une gouvernance, des moyens et outils nécessaires pour une mise en oeuvre opérationnelle du programme dans la durée

- Objectif n°8 : Renforcer les collaborations (territoires voisins et acteurs supra) au bénéfice du territoire

- Objectif n°9 : Accroître le positionnement du territoire et développer une mise en marché de l'offre patrimoniale en lien avec les prestataires et les hébergements adéquats, en cohérence avec les objectifs de diversification de l'Espace Valléen

Le label Pays d'Art et d'Histoire s'intègre aux axes et aux objectifs du programme "Espace Valléen".

ALPES PROVENCE VERDON



1^{er} Chapitre

Partie 6

Le maillage scolaire et extrascolaire

La carte scolaire

Le territoire CCAPV compte 1129 élèves pour 1^{er} et 2nd degrés répartis comme suit :

Pour le 1^{er} degré : 683 élèves répartis en 12 groupes scolaires rassemblant école élémentaire et école maternelle et 42 enseignants :

- ▶ **Allos** : 34 élèves – 3 enseignants et 1 classe unique à La Foux d'Allos (uniquement pendant la saison d'hiver)
- ▶ **Annot** : 106 élèves – 6 enseignants
- ▶ **Barrême** : 51 élèves – 3 enseignants
- ▶ **Castellane** : 135 élèves – 7 enseignants

- ▶ **Clumanc** : 23 élèves – 2 enseignants
- ▶ **Colmars-les-Alpes** : 64 enfants – 4 enseignants
- ▶ **Entrevaux** : 51 élèves – 3 enseignants
- ▶ **La Palud sur Verdon** : 31 élèves – 2 enseignants
- ▶ **Saint-André-les-Alpes** : 143 élèves – 8 enseignants – présence d'une ULIS-école (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire – classe particulière pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap)
- ▶ **Saint-Pierre** : classe unique avec 8 élèves – 1 enseignant – 1 volontaire en service civique
- ▶ **Thorame-Haute** : 37 enfants – 2 enseignants

En moyenne, on compte 16 élèves par classe au 1^{er} degré. Au niveau de la mobilité géographique, les enfants les plus éloignés des groupes scolaires font environ 40 km/jour avec le ramassage scolaire.

Pour le 2nd degré : 446 élèves répartis sur 3 collèges de la 6^{ème} à la 3^{ème} avec :

- ▶ **Annot** – Collège Emile Honoraty, 107 élèves, 12 personnels dont 10 enseignants ;
- ▶ **Castellane** – Collège du Verdon, 162 élèves, 19 personnels dont 17 enseignants et 1 référent Culture ;
- ▶ **Saint-André-les-Alpes** – Collège René Cassin 177 élèves, 25 personnels dont 21 enseignants et 1 référent Culture.

En moyenne, on compte 17 élèves par classe au 2nd degré. Au niveau de la mobilité géographique, les enfants les plus éloignés des groupes scolaires font environ 50 à 70 km/jour avec le ramassage scolaire. Les collèges d'Annot et de Castellane disposent également d'un internat.

à noter que l'Académie d'Aix-Marseille a mis en place un collège multi-site regroupant les collèges d'Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes avec un seul Chef d'Établissement (M. le Principal du collège de Saint-André-les-Alpes) et deux adjoints.

Enfin, les lycées se trouvent en dehors du territoire intercommunal. Le lycée d'affectation est à Digne-les-Bains (Alexandra David Neel). Les élèves du territoire de la CCAPV sont internes. Par dérogation, les élèves peuvent également demander à aller à Nice, Aix en Provence, Gap, Valdebrore, Grasse, Draguignan... Des études pourront être menées sur cette tranche d'âge (15-18 ans, voire 15-25 ans) afin d'avoir une meilleure connaissance des attentes de cette population jeune.

Les équipements de la petite enfance

Le territoire CCAPV comprend 4 structures d'accueil pour la Petite Enfance (crèche et micro-crèche) avec une capacité totale de 136 enfants :

- ▶ Crèche « Les Bout's en Train » Allos : 121 enfants
- ▶ Crèche « Les Enfants du Roc » Castellane : 21 enfants
- ▶ Crèche « 1 2 3 Soleil » Saint-André-les-Alpes : 28 enfants
- ▶ Crèche « Les mistouflets » Annot (en gestion associative, soutien financier de la CCAPV) : 22

enfants

Pour effectif ACM et crèche, sources : déclaration CAF

Les crèches se situant sur les parties du territoire fortement rythmées par les saisons touristiques, rencontrent des difficultés à recruter du personnel qualifié, tels que des auxiliaires de puériculture ou assistant(e)s maternel(le)s. De manière générale les métiers de la petite enfance sont en tension et il y a peu d'Assistante Maternelle sur le territoire. La CCAPV est engagée auprès de la CAF dans une convention territoriale globale. Aussi, une demande d'agrément pour la création d'un Relais Petite Enfance est en cours.

Les accueils de loisirs

Il existe 5 structures d'accueil de loisirs appelées « Accueils Collectifs de Mineurs » accueillant 411 enfants dont :

3 Structures en gestion directe par la Communauté de Communes

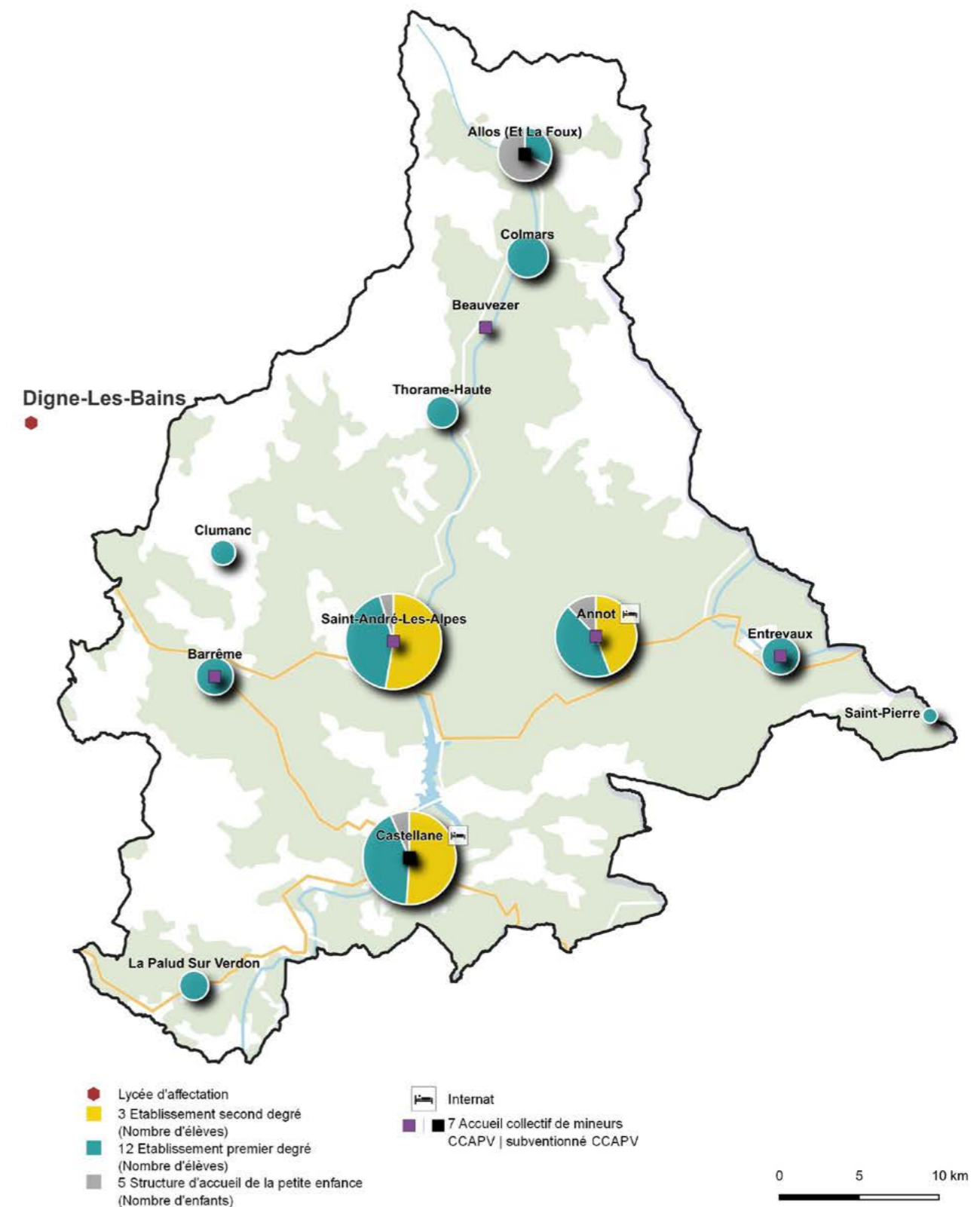
- ▶ ACM Allos : 83 enfants
- ▶ ACM multi-sites Barrême-Saint-André-les-Alpes : 103 enfants
- ▶ ACM multi-sites Annot-Entrevaux : 60 enfants

2 structures associatives, liées par un conventionnement triennal avec la Communauté de Communes et bénéficiant du soutien financier :

- ▶ ACM Association d'Éducation Populaire de Castellane : 83 enfants
- ▶ Office Intercommunal Jeunesse Sport d'Allos : 79 enfants

En conclusion, le territoire Alpes Provence Verdon offre un maillage scolaire et extrascolaire assez bien réparti et des conditions d'enseignement et d'accueil de qualité. Toutefois, la grandeur du territoire ne permet pas toujours un accès facile aux services pour les familles les plus éloignées. Une réflexion sur la mobilité doit être engagée. Un axe de développement est également à mener autour de structure d'accueil jeunesse pour les 12-16 ans afin de proposer des projets répondant à leur tranche d'âge. Le maintien d'une offre de service jeunesse est un enjeu important pour la dynamique globale. La CCAPV met en place une politique dynamique autour de la jeunesse et de nombreuses actions sont développées pour le jeune public autour de la culture, du sport, de l'urbanisme, de l'alimentation...

Le label Pays d'Art et d'Histoire vient conforter et enrichir l'offre patrimoniale envers le jeune public, via la convention Éducation Artistique et Culturelle de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, signée en 2022 avec l'Éducation Nationale et la DRAC PACA (détail de la convention en page 238).





Pont de la Reine Jeanne
—
SAINT-BENOÎT
—
© Mathieu Simoulin
Verdon Pictures

2ème

Chapitre

Identités du territoire,
des richesses
patrimoniales plurielles

Évolution des paysages

L'atlas des paysages
et le patrimoine naturel

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dispose d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. Il constitue une véritable richesse à la fois écologique, environnementale et économique. Chaque année, le territoire attire des milliers de touristes désireux d'y découvrir les paysages uniques. Cette nature grandiose est un atout en termes d'attractivité. C'est également un cadre de vie unique pour les habitants, anciens et nouveaux, qui viennent chercher une grande qualité de vie. La préservation et la sensibilisation de ce splendide patrimoine naturel sont essentielles.

Le territoire est drainé par quatre cours d'eau principaux : l'Asse, le Verdon, la Vaire et le Var, qui appartiennent à deux bassins versants, celui de la Durance à l'ouest et celui du Var à l'est. **Le Verdon, réserve d'eau potable de la Provence** : Le Verdon prend sa source à 2 325 m d'altitude, dans le massif des Trois Evêchés sur la commune d'Allos. Il se jette dans la Durance au pied du château de Cadarache, sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance (13). Tout au long des 165 kms qu'il parcourt, il recueille l'eau qui tombe sur le territoire des 69 communes qui forment son bassin versant. Dès 1875, le Canal du Verdon amenait l'eau au cœur d'Aix-en-Provence, grâce à l'ancien barrage de Quinson et au canal d'Aix-en-Provence, réalisés en 1868. Par la suite, 5 nouvelles retenues sont nées entre 1949 et 1975 et grâce au réseau de canaux et de conduites de la Société du Canal de Provence (SCP), cette eau coule par les robinets de nombreuses villes de la région comme Aix-en-Provence, Marseille ou Toulon.

Réputé pour ses contraintes topographiques, l'accès au territoire est difficile de toutes parts : à l'ouest, la vallée de l'Asse est barrée du secteur de Digne par la clue de Chabrières et du plateau de Valensole par les reliefs autour de Majastre ; au sud-ouest, le Verdon s'encaisse dans les Gorges et marque la limite avec le département du Var ; au sud-est, la vallée de l'Estéron bute sur la clue de Saint-Auban ; à l'est, les clues d'Entrevaux, Pont de Gueydan et les gorges de Daluis barrent la vallée du Var ; enfin au nord, les

montagnes élevées séparent des vallées de la Bléone, de l'Ubaye et de la haute vallée du Var.

Ce territoire montagneux fait partie de la haute Provence, géographiquement définie par « l'altitude et le climat où le facteur limitant du froid s'ajoute à celui de la sécheresse. » (André de Réparaz, Les campagnes de l'ancienne Haute-Provence, 2000)

Pour appréhender le patrimoine naturel et les paysages, un outil indispensable de connaissance de tous les paysages, urbains ou ruraux, quotidiens ou remarquables, de qualité ou dégradés, est **l'Atlas des Paysages**. Ce dernier a été réalisé par la DREAL PACA en 2003 puis mis à jour en 2017 avec 47 unités paysagères répertoriées dans tout le Département des Alpes de Haute-Provence. Qu'entend-on par la notion de paysage ? « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et leurs interrelations » (Cf. Définition et reconnaissance juridique du paysage, Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage <https://www.coe.int/fr/web/landscape/definition-and-legal-recognition-offlandscapes>). L'atlas s'appuie donc sur la démarche d'analyse, basée à la fois sur une approche scientifique, sensible et participative. De multiples disciplines sont mises à contribution pour définir et caractériser des unités paysagères : la géologie, la géomorphologie, l'hydrographie, l'analyse des milieux naturels, des pratiques agricoles et forestières, l'urbanisme, la connaissance du patrimoine et des usages, la pratique des lieux, les représentations sociales. Les atlas de paysage identifient et caractérisent les unités paysagères qui composent un département ou une région, c'est à dire des espaces homogènes en termes d'éléments de composition, motifs paysagers, structures paysagères, ambiances, perceptions, représentations sociales. Les atlas s'inscrivent également dans une vision dynamique en pointant les évolutions et les enjeux paysagers associés.

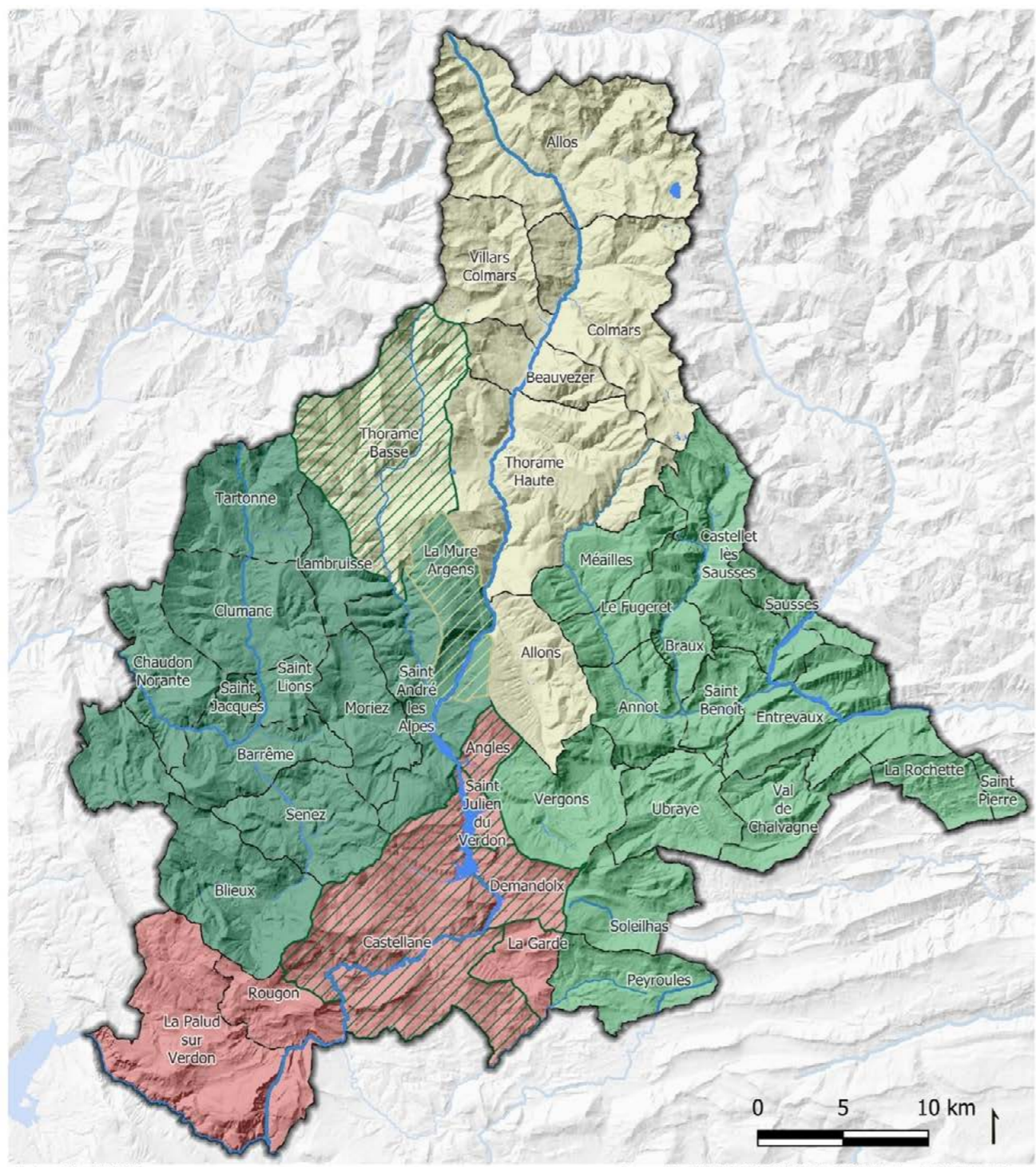
Les 41 communes du territoire intercommunal se retrouvent dans **3 ensembles paysagers, Paysage alpin, Paysage des Préalpes et Territoire du Verdon, décomposés en 10 unités paysagères**. Ces paysages s'articulent entre eux par rapport aux lignes de crêtes, aux cols et aux clues.

Lorsqu'il est question de paysage, les espaces naturels se définissent principalement par rapport aux variations de formes et d'essences végétales. En effet, les différentes strates végétales sont en lien direct avec la perception du paysage et à l'identité de ceux-ci. L'action anthropique ayant fortement évolué et modifié les espaces naturels dans le temps,

les unités paysagères peuvent également calquer leurs limites par rapport à l'occupation du sol (zone agricole, urbanisation...). Les limites se font lorsque « l'on a la sensation de changer de paysage, dès que certains éléments caractéristiques fondamentaux disparaissent au point de briser l'homogénéité d'un paysage. »

4 ENSEMBLES PAYSAGERS	10 UNITÉS PAYSAGÈRES	COMMUNES DE LA CCAPV
PAYSAGE ALPIN	Le haut-verdon d'Allos	Allos, Beauvezer, Colmars-les-Alpes, Thorame-Haute, Villars-Colmars
	Le haut-verdon de Thorame	Allons, Lambruisse, La Mure-Argens, Saint-André-les-Alpes, Thorame-Basse, Thorame-Haute,
PAYSAGE DES PRÉALPES OUEST	Le pays de Barrême et Moriez	Barrême, Chaudon-Norante, Moriez, Saint-André-les-Alpes, Saint-Jacques, Saint-Lions, Senez
	La vallée de l'Asse de Clumanc	Barrême, Clumanc, Lambruisse, Moriez, Saint-Jacques, Saint-Lions, Tartonne
	La vallée de l'Asse de Blieux	Barrême, Blieux, Senez
PAYSAGE DES PRÉALPES EST	Le pays d'Annot	Annot, Braux, Castellet-lès-Sausses, Le Fugeret, Méailles, Saint-Benoît, Thorame-Haute, Ubaye, Vergons
	Le pays d'Entrevaux	Castellet-lès-Sausses, Entrevaux, Saint-Benoît, Sausses
	Le pays d'Ubraye-Soleilhas	La Garde, La Rochette, Peyroules, Saint-Pierre, Soleilhas, Val-de-Chalvagne, Castellane et Entrevaux
TERRITOIRE DU VERDON	Le pays du Lac de Castillon	Angles, Castellane, Demandolx, La Mure-Argens, Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien-du-Verdon, Vergons
	Les Gorges du Verdon	Castellane, La Garde, La Palud-sur-Verdon, Rougon

→ À noter que certaines communes se retrouvent dans plusieurs unités paysagères



Auteur : Planéd, 2022 Source(s) : ADMIN EXPRESS©IGN, SANDRE, Fond : ESRI World Topo

Ensembles paysagers		Eléments hydrologique	
 Paysage Alpin	 Alpes	 Cours d'eau structurants	 Plan d'eau
 Pré Alpes Est	 Pré alpes	 Cours d'eau majeurs	
 Pré Alpes Ouest			
 Verdon			

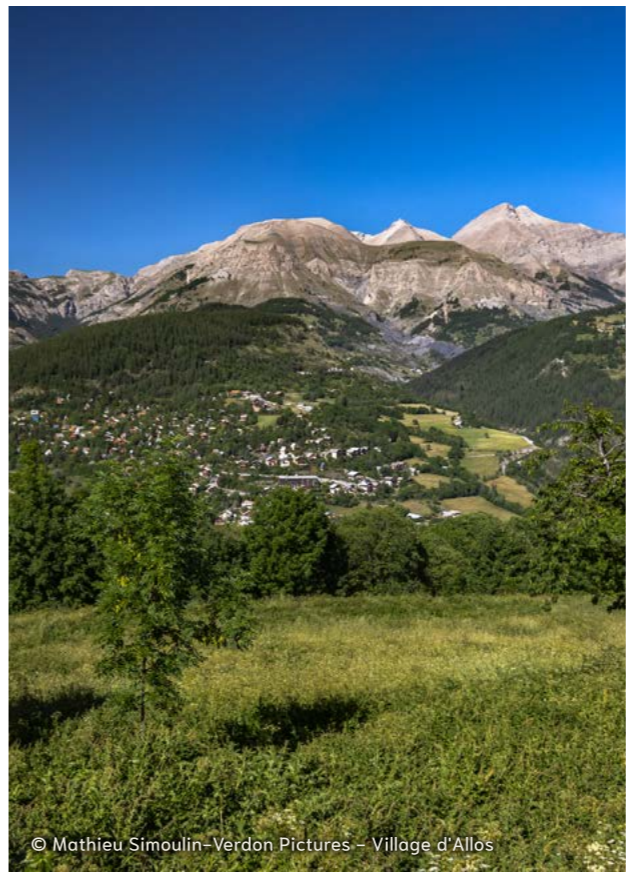
FOCUS SUR LE PAYSAGE ALPIN

Il se compose de grands reliefs allant entre 2000 et 3000 mètres d'altitude. Les ambiances paysagères se caractérisent par de hautes montagnes composées de pelouses, des lacs, des torrents et des falaises ainsi que de grands cols et un enneigement hivernal. Cet ensemble paysager se décompose en 2 unités paysagères.

Le Haut-Verdon d'Allos est dominé par des sommets élevés. Vers le col d'Allos, les sommets remarquables, Tête de l'Estrop (2961 m.) et Tête de l'Auriac (2639 m.), couronnent le paysage dénudé. C'est là, au coeur du massif des Trois Evêchés, dans le cirque de Sestrières (2500 m.), que le Verdon prend sa source. Il forme d'abord un petit torrent encaissé, alimenté par une multitude de ravins. Puis, à partir d'Allos, il serpente dans un large lit de galets encombré de saules. Le Verdon peut se montrer très turbulent à la fonte des neiges ou lors d'orage. En rive droite du Verdon, seul le torrent de Chasse (Villars-Colmars) a creusé le versant, contrairement à la rive gauche où l'on a de nombreux ravins suffisamment importants qui ont formé de profonds vallons avec les torrents de Bouchier, de Chadoulin (Allos), ou de Riou (hameau d'Ondres). Ces derniers dégringolent parfois en cascades, telles que celles de Chaumie (Allos) ou de la Lance (Colmars). D'autres ont formé de petites gorges comme celles de Saint-Pierre (hameau de Villars-Heyssier), magnifiques et vertigineuses. Le sommet du Mont Pelat (3051 m.) est fréquenté par



© OT Val d'Allos - Massif des 3 évêchés



© Mathieu Simoulin-Verdon Pictures - Village d'Allos

aigles royaux, hermines, bouquetins, insectes rares et, par temps clair, on peut voir de la montagne Sainte-Victoire jusqu'au Mont Blanc. En altitude, entre les monts Pelat et l'Encombrette (2527 m.), une série de lacs étendent leurs eaux paisibles au creux des cuvettes glaciaires. Parmi eux, le lac d'Allos constitue le plus grand lac d'altitude d'Europe (2220 m.). Creusé il y a 20 000 ans par un glacier, il est cerné de cinq « tours » en grès d'Annot qui culminent à plus de 2 500 mètres.

La géologie du pays du Haut-Verdon d'Allos est particulièrement riche et contrastée. Dans la partie sud, des montagnes constituées de calcaire-marneux du Crétacé Supérieur cernent la vallée et présentent des falaises abruptes et des aiguilles déchiquetées. Dans le fond de la vallée, des nappes de marnes noires surmontées de matériaux issus de l'érosion glaciaire constituent des sols favorables à l'agriculture. Aussi des grès d'Annot s'érigent en montagne.

Le couvert forestier est omniprésent sur le bas versants de la vallée du Verdon et des vallons. La forêt mixte est essentiellement composée de pins sylvestres, de pins à crochets, d'alisiers, de sorbiers, de bouleaux. À partir de 1500 mètres les forêts de résineux d'épicéas et de mélèzes s'imposent.

Localement, quelques hêtraies apparaissent sur les ubacs. Puis, à partir de 1700 mètres, le mélèzin côtoie les pâturages et les prairies alpines avant de laisser place aux vastes étendues de pelouses sommitales et au minéral. Le fond de vallée très encaissé ne laisse de place qu'à une épaisse ripisylve. Les vastes prairies d'alpages qui dominent la vallée d'Allos, estives de l'Autapie, Sestrière, de Valplane et de l'Herbe Blanche par exemple, accueillent chaque année les troupeaux de la vallée et des régions environnantes. Néanmoins, certains terroirs, subissent la régression de l'activité pastorale, ils sont délaissés et se referment peu à peu. Enfin, l'ensemble de la vallée est soumis à une forte pression urbaine liée au tourisme.

En termes de couleurs, le Haut-Verdon d'Allos propose un camaïeu de verts, allant du vert tendre des pâturages au plus foncé des forêts, avec des nuances de gris des rochers et éboulis.



© E. Breteau - Alpages



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Gorges de Saint-Pierre (Beauzezer)



© CCAPV - Village de Villars-Colmars

Le Haut-Verdon de Thorame est composé d'un réseau de petites vallées montagneuses et confidentielles, avec des torrents dont l'Ivoire, la Sasse et l'Encure qui peuvent se gonfler fortement à la fonte des neiges. Le bassin de Thorame, très évasé, fait le lien entre les vallées du Verdon et de l'Issole. Ces dernières sont séparées par les massifs de Cordeil (2115 m.) et de Maurel (1771 m.), avant de se rejoindre à Saint-André-les-Alpes. Les limites du Haut Verdon de Thorame sont constituées par une succession de sommets et de cols : au nord le sommet de Denjuan (2403 m.), à l'ouest le sommet du Cheval Blanc (2323 m.), au sud le Cougulet (1602 m.), et à l'est la Crête des Serres (1777 m.), le Puy de Rent (1996 m.).

La géologie se caractérise principalement par un massif calcaire-marneux du Crétacé Supérieur. Ces calcaires soumis à une forte érosion ont formé des versants abrupts aux pieds encombrés de nombreux éboulis. Aux environs d'Argens, des falaises sont creusées dans un conglomérat grossier né d'un amas de galets.

La forêt dense est dominée par les résineux : pins sylvestre, pins noirs, pins à crochets et mélèzes en altitude, souvent issus de campagnes de reboisement à partir de la fin du XIX^e siècle. Elle occupe les pentes les plus escarpées et les moins ensoleillées. Les vallées du Verdon et de l'Issole sont presque

entièrement boisées. La présence de chênaies et aussi de hêtraies sur les ubacs apporte une diversité végétale indispensable, bien que menacée par l'essaimage naturel de certains conifères dont le pin noir. Des garrigues à buis, genêts et lavandes, dominées par les chênes pubescents apparaissent sur les versants les plus ensoleillés et les plus caillouteux. Les paysages sont caractéristiques du système agro-pastoral des vallées de montagne. En dehors des quelques champs de lavande notamment à Argens, l'agriculture est essentiellement tournée vers l'élevage. Au niveau du bassin de Thorame, le sol plus épais permet les cultures fourragères et les prairies de fauche. Ces zones ouvertes sont structurées par des haies, essentiellement constituées de frênes, qui viennent souligner le relief et délimiter les terrasses autrefois cultivées et aujourd'hui pâturées. De nombreuses prairies sont ponctuées de clapiers, témoignant du travail d'épierrage indispensable pour pouvoir ensuite cultiver les terres. Enfin sur les sommets, parmi les éboulis, s'étendent les landes et les prairies sèches qui accueillent les troupeaux.

La tonalité de couleurs du Pays du Haut Verdon de Thorame va du vert sombre des forêts, au vert tendre des prairies et vert pastel des alpages, entrecoupés de fil argenté des cours d'eau et du blond des champs de céréales.



© CCAPV - Forêt de Mélèzes



© CCAPV - Village de Lambruisse



© CCAPV - Village d'Argens



© CCAPV - Village d'Allons



© CCAPV – Village de Thorame-Basse et vallée de l'Issole



© CCAPV – Village de Thorame-Haute et vallée du haut Verdon

L'atlas des Paysages liste les principaux enjeux du paysage alpin : limiter la fermeture des paysages, préserver et valoriser la qualité des terroirs et l'agriculture de montagne, maîtriser l'extension urbaine et la qualité paysagère notamment autour des stations de ski dans la perspective du réchauffement climatique.

FOCUS SUR LES PRÉALPES OUEST

Elles se définissent par des reliefs chahutés et composés d'un riche damier agricole, avec des forêts qui prédominent sur les versants. Cet ensemble paysager se décompose en 3 unités paysagères.

Le Pays de Barrême et Moriez est caractérisé par une vallée étroite, celle de l'Asse, qui longe la route 4085 dite route Napoléon. Il est délimité par le Col des Robines au sud-est et la clue de Chabrières au nord. La rivière de l'Asse traverse une succession de reliefs complexes, tourmentés et orientés en tous sens : au nord, le sommet du Chalvet (1613 m.), de Mouchon (1593 m.), la Barre de Chaudon (1571 m.), et au sud les montagnes de la Sapée (sommet 1701 m.). Ce pays est le domaine des calcaires durs du Jurassique, qui forment des crêtes blanches très régulières. Les versants sont abrupts et la rivière de l'Asse s'encaisse de plus en plus vers l'aval, jusqu'à former de véritables falaises au niveau de la clue de Chabrières. Ces massifs calcaires sont séparés par des combes marneuses (terres noires du Dogger, Jurassique Moyen) aux formes plus douces sur lesquelles se sont installés des terroirs agricoles. Le synclinal* de Barrême forme un couloir plus dégagé où se sont accumulés des matériaux d'origine glaciaire et lacustre : grès verts de l'Oligocène, poudingue d'Argens et grès de Barrême. À noter que ce qui apparaît comme seule et même vallée est en fait la succession de trois rivières. L'Asse de Moriez naît au pied de la Montagne de l'Aup (1726 m.). En amont de Barrême, elle conflue avec l'Asse de Clumanc puis de Blieux pour former la rivière de

l'Asse. Cette dernière est également alimentée par un réseau de petits torrents intermittents et par des ruisseaux qui irriguent les vallons principaux. Bordés d'une ripisylve de frênes et de saules, ils drainent les eaux qui jaillissent à mi pente. Au niveau de Barrême, la vallée s'élargit et les pentes se font plus douces et propices à l'agriculture. Les versants abrupts et rocheux sont colonisés tantôt par des maigres landes, tantôt par des chênaies clairsemées ou des pinèdes. De grands reboisements de pins noirs d'Autriche ont été menés à partir du milieu du XIX^e siècle pour lutter contre l'érosion des sols marneux. Les champs de lavande, fourrage, céréales sont ponctués de gros saules blancs, de frênes ou de noyers. Quelques vergers ceignent les villages isolés.

Les couleurs prédominantes du Pays de Barrême et de Moriez vont du blanc au gris des calcaires, auxquels s'ajoute un camaïeu de verts des forêts et prairies avec quelques tâches blondes des champs de céréales et foins.



© CCAPV – Vallée de l'Asse, Barrême



© CCAPV – Vallée de l'Asse, Chaudon-Norante

La vallée de l'Asse de Clumanc est une longue vallée, avec une succession de parcelles agricoles parfois séparées par des haies, des landes et des forêts, avec pour toile de fond des sommets imposants tels qu'au nord, le massif du Cucuyon (1886 m.) au nord, à l'ouest la montagne de Coupe (1988 m.), le sommet de Saint-Martin (1451 m.) et celui de la Sacristie (1204 m.), enfin à l'est, la montagne de Tournon (2174 m.) et le sommet de la Sapée (1701 m.). Dans la vallée de l'Asse de Clumanc, le minéral est très présent : robines, éboulis, affleurements rocheux. Cela limite le développement de la forêt. Toutes les roches se sont formées, à l'exception des tufs par sédimentation* en milieu marin. Les gypses du Trias sont les plus anciennes (-220 millions d'années) et les moins répandues. Des couches de calcaires durs se sont formées au Jurassique, puis des alternances marno-calcaires, des calcaires gris, des marnes noires (robines), et des calcaires blancs se sont succédés au Crétacé. Les grès de Clumanc, de couleur ocre-jaune, ont été utilisés dans l'architecture locale. Enfin, les argiles rouges du Coulet Rouge (Oligocène) et les conglomérats volcano-détritiques constituent des sites géologiques remarquables.

L'Asse de Clumanc, prend sa source près du sommet de Couard (environ 1800 m.). Ses eaux sont grossies par le ravin des Gypières et par le torrent du Salaou. Ensemble, ils ont creusé, au nord de la vallée, la cuvette évasée de Tartonne dans les marnes noires. De nombreux aménagements ont été construits afin de limiter les dégâts que peuvent engendrer ces crues : petits barrages, digues. Un dicton local



© CCAPV – Vallée de l'Asse, Moriez

explique bien le caractère impétueux de cette rivière « L'Asse fou qui la passe ».

La forêt se compose de chênes pubescents et pins sylvestres. Souvent clairsemée, elle se localise sur les versants trop abrupts pour être cultivés. Sur certains versants marneux, des plantations de pins noirs d'Autriche ont été réalisées afin de retenir les sols et remédier à la déforestation du début du XX^e siècle. Les ripisylves qui bordent les cours d'eau sont composées de saules, peupliers noirs, frênes, aulnes, parfois ponctuées de peupliers d'Italie.

L'élevage ovin et caprin est encore très dynamique dans la vallée et le nombre de bêtes n'a guère varié depuis le milieu du XIX^e siècle. L'ensemble du territoire est marqué par le pastoralisme : prairies de fauche, parcours à moutons, cultures fourragères. Quelques prairies sont peu à peu délaissées avec le changement des pratiques agricoles et évoluent rapidement vers la lande à genêts et à buis. On voit encore de nombreux canaux d'irrigation sillonnant les cultures. D'anciennes terrasses situées sur les hauteurs témoignent du passé agricole et de la culture de la vigne disparue aujourd'hui. À proximité des villages, on remarque des arbres fruitiers isolés tels que poiriers, noyers ou pruniers, reliques d'anciens vergers. Les paysages de cette vallée proposent une palette de couleurs variées : gris clair et anthracite des roches, différentes gammes de vert, jaune or des champs cultivés, ocre orangé et jaune des enduits et du grès.



© CCAPV – Vallée de l'Asse, Clumanc



© CCAPV – Village de Saint-Lions



© CCAPV – Village de Saint-Jacques



© CCAPV – Vallée de l'Asse, Tartonne

La vallée de l'Asse de Blieux présente trois ambiances successives. Elle a une forme de fer à cheval qui prend en écharpe la Montagne de Vibres (1692 m.) et s'ouvre d'abord sur de hauts sommets : au nord les montagnes de la Barre (1620m.) et de la Lieye (1339 m.), à l'est la montagne de l'Aup (1726 m.) séparée de la montagne du Pré Chauvin (1741 m.) par la clue de la Roche Percée, au sud la crête des Traversières et le Mourre de Chanier (1930 m.) et à l'ouest la crête de Chiran (1905 m.). Ensuite, cette vallée se resserre avant de s'élargir à nouveau sur la cuvette de Senez.

La géologie de cette vallée est marquée par des plissements des calcaires durs du Jurassique, bordés de marnes noires du Crétacé. Des barres de grès affleurent localement ainsi que du gypse du Trias, qui sont utilisés dans le bâti local. L'Asse de Blieux prend sa source sur le versant calcaire de la montagne de Chiran. Elle est gonflée par une multitude de ravins intermittents ou nourris par des sources qui dégringolent des versants. Le ravin de Taulanne, plus important, a creusé la splendide Clue de la Roche Percée.

La partie amont de la vallée présente un paysage ouvert avec des forêts clairsemées et composées de chênes pubescents sur l'adret. Cette couverture forestière est plus dense et dominée par les pins sylvestres sur les versants plus abrupts de l'ubac. Par endroits, sur l'adret, des boisements composés de chênes majestueux recouvrent d'anciennes terrasses partiellement pâturées. Quelques champs et cultures de lavandes s'insèrent dans ces formations boisées. En contre-bas, l'agriculture est encore bien présente et essentiellement vouée à l'élevage. Elle s'étend sur le pied des versants sous forme de terrasses et présente un paysage agricole de qualité où les parcelles de prairies de fauche, fourrages, pâturages s'alternent, séparées parfois par des haies. Les parcelles sont irriguées par un important réseau de petits canaux qui sillonne le terroir de Blieux. Ensuite, la vallée et le paysage se resserrent. La forêt occupe entièrement les versants abrupts et laisse apparaître par endroits des affleurements rocheux et des éboulis. La couverture forestière s'étend jusqu'au lit de la rivière et se mêle à la ripisylve. Progressivement, le fond de vallée s'élargit et s'aplanit permettant une agriculture plus variée avec les cultures de céréales irriguées. Ces parcelles, sur lesquelles on trouve de temps en temps de vieux arbres fruitiers, sont séparées par des haies épaisses et des ripisylves qui cloisonnent le fond de vallée. Des forêts mixtes et des plantations de pins noirs occupent les versants.

La vallée de l'Asse de Blieux offre une ambiance de vert tendre et blond des champs de céréales, de gris ivoire des barres calcaires et terres noires, de rose avec le grès et les enduits.



© CCAPV – Vallée de l'Asse, Senez



© CCAPV – Village de Senez



© CCAPV – Village de Blieux

Les enjeux de l'ensemble paysager des Préalpes Ouest sont de favoriser et soutenir la qualité des paysages ruraux notamment ceux liés à l'élevage, de lutter contre la fermeture des paysages de fond de vallée, de valoriser le patrimoine bâti et de maîtriser le développement des villages.

FOCUS SUR LES PRÉALPES EST

Elles recouvrent un territoire de moyennes montagnes, tantôt montagnard, tantôt provençal, d'une grande richesse géologique et naturelle, mis en scène par des falaises et clues vertigineuses. Cet ensemble paysager se décompose en 3 unités paysagères.

Le pays d'Annot est un vaste territoire au relief complexe, coiffé par les imposants sommets du Grand Coyer au nord (2693 m.), du Puy de Rent à l'ouest (1974 m.) et du Mourre Frey à l'est (2027 m.). Au niveau géologique, le grès d'Annot (Oligocène) domine, plus localement présent sous forme de conglomérats ou sous forme de sables grossiers. Le synclinal d'Annot se prolonge au nord par des massifs de calcaires du Tertiaire et à l'ouest et l'est, par des massifs calcaires du Crétacé. Localement, affleurent des marnes bleues de l'Oligocène. L'eau est omniprésente même si elle est rarement visible. Les torrents tumultueux du Coulomp, de Galange et de la Vaire, qui s'étirent au creux de leurs larges lits de galets, n'apparaissent que par intermittence, au fond d'une gorge ou derrière un rideau de saules argentés et de peupliers. Ces torrents de montagne sont alimentés par une multitude de ravins et cours d'eau impétueux. Des canaux parcourent les versants

pour irriguer les secteurs de terrasses ou les villages. Les vallées de la Vaire et du Coulomp se rejoignent peu après Annot. La vallée du Coulomp, encaissée, très minérale, s'étend en une succession de clues et de gorges.

Le pays d'Annot constitue l'une des régions les plus boisées du département. Les vastes forêts offrent de multiples visages et abritent un très grand nombre d'essences : pin noir, pin sylvestre, mélèze, chêne blanc, quelques plantations de pins noirs, hêtres sur les hauteurs et très ponctuellement, des érables. Autour de certains villages (Méailles, le Fugeret et Braux), les terrains acides ont permis l'installation d'une châtaigneraie remarquable, accompagnée de fougères et de bruyères. Les replats cultivables, véritable respiration au sein de ce relief escarpé, sont rares et ponctués de petits vergers et prairies de fauche. Les versants étaient autrefois organisés en terrasses de cultures, qui ont été progressivement abandonnées et colonisées par la forêt. Les murs de pierre sèche marquent encore fortement le paysage.

Grâce à cette diversité floristique, les couleurs du pays d'Annot sont flamboyantes à l'automne, agrémentées des plusieurs tonalités de verts des forêts et du gris-jaune des grès.



© CCAPV – Grès d'Annot et vallée de la Vaire



© CCAPV – Village de Braux



© CCAPV – Village du Fugeret



© CCAPV – Village de Méailles



© CCAPV – Vallée du Var, Village d'Entrevaux

Le pays d'Entrevaux occupe la vallée du Var et débute entre les imposantes montagnes de Mourre Frey (2027 m.) et de la Lette (1520 m.). Le parcours du fleuve s'étire dans un couloir profond, étroit et sinueux, avec une succession de détours et de cluses majestueuses, dévoilant çà et là des villages obligés de s'implanter sur les pentes (Castellet-lès-Sausses). Après Entrevaux, le lit du Var s'élargit et est dominé par l'imposante montagne de Gourdan (1507 m.). Il se compose alors de limons et de galets d'origine diverses offrant un fond plat propice à l'agriculture. De nombreux torrents dévalent les pentes, parfois en cascades vertigineuses, venant gonfler le débit du fleuve.



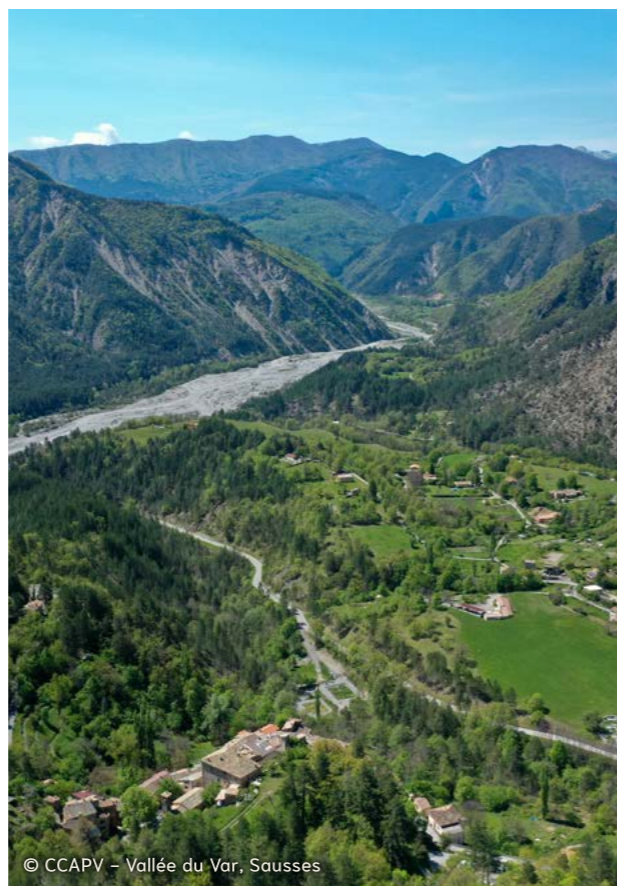
© CCAPV – Vallée du Var, Castellet-lès-Sausses

La géologie du pays d'Entrevaux est dominée par les calcaires du Secondaire, avec la présence de grès d'Annot et marnes bleues du Tertiaire dans la partie ouest. De nombreux éboulis occupent les pieds de falaises ou des versants calcaires.

La forêt est omniprésente sur la majeure partie du territoire : chênes, hêtraies sur les ubacs, pins sylvestres mêlés aux plantations de pins noirs. Sur les berges du Var, on trouve des saules et des grands peupliers blancs.

En période estivale, l'élevage ovin occupe les pelouses et landes à genêts des sommets. L'agriculture est toutefois peu présente sur ce territoire escarpé. Les rares terrains plats, se trouvent principalement dans le fond de vallée. En effet, ce sol fertile et irrigué a permis l'implantation d'une agriculture diversifiée : vergers, cultures maraîchères, vignes.... Pour tirer profit des pentes, de nombreuses terrasses ont été édifiées sur les versants les mieux exposés et les murs de pierre sèche sont encore visibles. Ces terrasses, occupées auparavant par des fruitiers, ont tendance aujourd'hui à s'enfricher. À Entrevaux en revanche, la culture de l'olivier perdure et constitue un ensemble remarquable, dont la valeur patrimoniale n'est plus à prouver.

Le pays d'Entrevaux offre une palette de couleurs allant du blanc au gris des calcaires, du vert au roux des forêts, avec une touche d'argenté donnée par les oliviers.



© CCAPV – Vallée du Var, Sausses

Le pays d'Ubraye – Soleilhas apparait comme un ensemble de petits vallons enclavés et intimes où se mêlent ambiances méditerranéennes et montagnardes. Le bassin de Soleilhas, assez évasé, est séparé par les crêtes rocheuses du Fenacil (1540 m.) et des Ferriers (1575 m.) de la région d'Ubraye, plus vallonnée. Les reliefs ciselés s'étendent largement sur le département voisin des Alpes-Maritimes. Ce territoire est fermé au nord par le Travers du Content (1588 m.) et à l'ouest par les imposants sommets de la Bernarde (1940 m.) et du Teillon (1893 m.), laissant une impression de « bout du monde ». De temps en temps s'ouvre une succession de clairières de tailles variables. Ces prairies confèrent une ambiance fraîche et verdoyante qui contraste avec l'aspect minéral et sec des garrigues, des falaises et des éboulis environnants. La géologie, complexe, est constituée de massifs calcaires du Jurassique (la Bernarde, le Teillon), séparés par des vallées établies dans les terrains marneux du Crétacé ou du Tertiaire (vallée de Chavagne) et les calcaires du Barrémien. Au nord-est, ce sont les calcaires du Crétacé Supérieur, très épais, qui dominent (Travers du Content).

La forêt, très présente dans le paysage d'Ubraye – Soleilhas, est dominée par le pin sylvestre et les plantations de pin noir dans les ubacs et des taillis de chênes aux adrets. Les hêtres, les pins à crochets, puis les mélèzes se développent sur les hauteurs, avant de céder la place aux pelouses sommitales. Des landes à genêts occupent les versants autour de Soleilhas et du hameau du Touyet d'Ubraye. Ce pays est sillonné de nombreux ruisseaux et ravins au régime intermittent. Les sources sont nombreuses et c'est ici que prend notamment naissance l'Esteron. En fond de vallons, on trouve une dense ripisylve composée de frênes, d'aulnes, de peupliers, de saules et localement de quelques bouleaux.

L'agriculture, encore dynamique, est tournée essentiellement vers l'élevage ovin, surtout dans le bassin de Soleilhas (pâturage de Vauplane). Prairies de fauche, cultures fourragères et pâtures permettent l'ouverture du fond de vallée. Les parcelles sont souvent délimitées par des haies et ripisylves liées aux canaux d'irrigation. Dans les vallons d'Ubraye et de Chavagne, le couvert forestier est ponctué par de nombreuses clairières isolées. De belles haies d'églantiers, cornouillers, frênes poussent sur les talus.

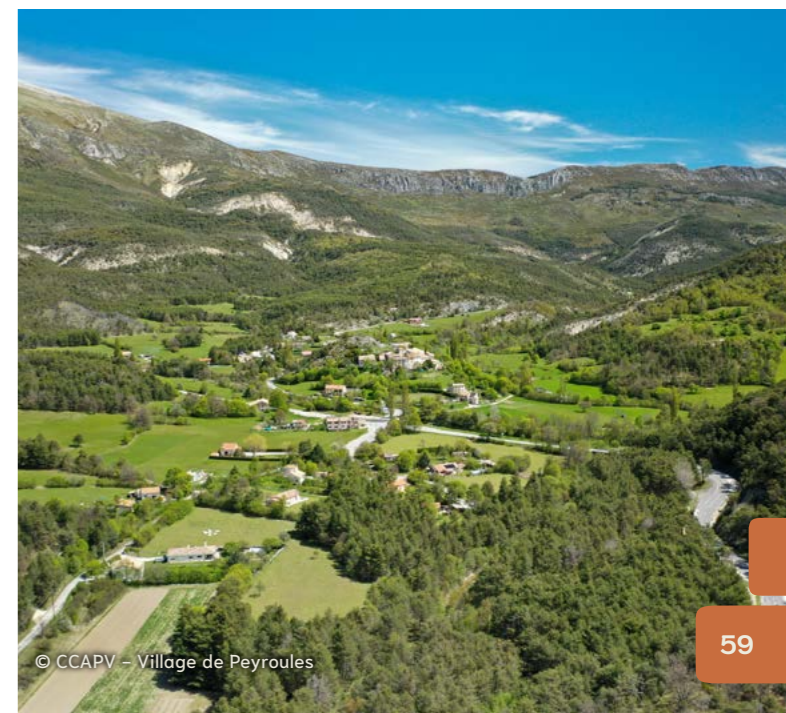
La palette de couleurs du pays d'Ubraye – Soleilhas se compose du blanc et gris des falaises, du vert sombre des forêts et vert tendre des prairies, agrémentée du jaune or des genêts en fleur.



© CCAPV – Val de Chavagne



© CCAPV – Village de Soleilhas



© CCAPV – Village de Peyroules



© CCAPV - Village de Saint-Pierre



© CCAPV - Village de La Garde

Les enjeux de l'ensemble paysager des Préalpes Est se focalisent sur la préservation de la qualité des forêts, la limitation de la fermeture des paysages en fond de vallée et autour des villages, la lutte contre les friches agricoles et la consommation des parcelles agricoles par l'étalement urbain, enfin la conservation et la valorisation du patrimoine bâti.

FOCUS SUR LE TERRITOIRE DU VERDON

Il se compose de plusieurs ambiances : d'abord un large bassin agricole qui se finit dans les eaux turquoise du lac de Castillon et enfin le pays sauvage au relief tourmenté des célèbres gorges. Cet ensemble paysager se décompose en 2 unités paysagères.

Le pays du lac de Castillon correspond à un élargissement de la vallée du Verdon. Il s'étire au nord entre les montagnes de Maurel (1770 m.), du Chalvet (1609 m.) et la Crête des Serres (1778 m.), datant du Crétacé Supérieur. Puis ces reliefs décrivent une courbe ouest-est donnant naissance à de petits vallons d'altitude dominés par la crête de l'Aup (1726 m.) et la crête de Crémon (1760 m.), formées avec les calcaires blancs du Jurassique. Plus au sud, l'entité se referme petit à petit sur la retenue de Chaudanne, encadrée par la crête des Blaches (1330 m.) et la Crête de Rus (1477 m.), reliefs acérés qui annoncent les gorges du Verdon. Une partie du fond de la vallée est baignée par le lac de Castillon, parfois bordé de grandes étendues de robindes, soit les marnes noires du Crétacé Inférieur.

Le Verdon est d'abord un torrent de montagne serpentant dans un lit de galets bordé d'une épaisse ripisylve. Il reçoit les eaux de l'Issole au niveau de Saint-André-les-Alpes où la vallée se fait plus large, propice à l'agriculture et sillonnée de nombreux canaux d'irrigation. Le Verdon vient ensuite alimenter le lac de Castillon qui reçoit aussi les eaux

de nombreux torrents qui dévalent les versants. La retenue artificielle de Castillon, mise en eau en 1945, prend des visages différents, depuis les prairies marécageuses de Saint-André-les-Alpes, jusqu'au relief découpé de berges abruptes et inaccessibles plus en aval. L'accès à l'eau se fait par de petits cirques abrités à Saint-Julien-du-Verdon et dans la baie du Cheiron (Castellane).

Le pays du Lac de Castillon est un paysage de montagne presque entièrement boisé. Les versants abrupts et instables ont été plantés de pins noirs à partir du milieu du XIX^e siècle de manière quasi-systématique, pour des raisons d'érosion mais aussi d'économie. On trouve aussi quelques forêts mixtes composées de chênes pubescents et de pins sylvestres. L'essaimage naturel des pins noirs présente une menace pour la diversité de ces boisements et contribue à la fermeture des terroirs.

L'agriculture, très localisée, apparaît sous deux formes principales : d'une part, dans la cuvette de Saint-André-les-Alpes, des prairies, cultures fourragères et de céréales, sont implantées sur des terrasses alluviales fertiles avec des haies champêtres, en limite de parcelles et le long des canaux d'irrigation ; d'autre part, sur les hauteurs, au-dessus des bourgs, quelques champs de lavande et des prairies pentues subsistent même s'ils se referment peu à peu et évoluent vers des landes à genêt, cytise, alisier.

Cette unité paysagère fait l'interface entre les Préalpes de l'Est et les paysages du Verdon. Elle est dominée par le vert-bleuté des eaux du lac, le vert des forêts, les nuances de gris des marnes, la blanc et le gris des falaises, et les tâches rose-orangé des toits des maisons.



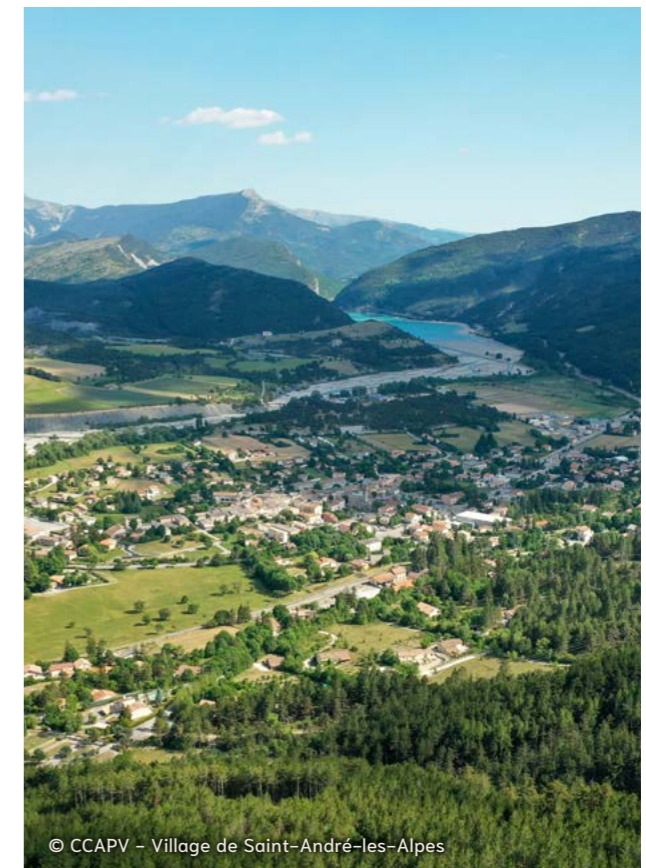
© CCAPV - Village de Demandolx



© CCAPV - Lac de Castillon gelé



© CCAPV - Village de Saint-Julien-du-Verdon



© CCAPV - Village de Saint-André-les-Alpes



Lac de Castillon
—
SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES
—
© CCAPV

FOCUS SUR LES GORGES DU VERDON

Elles s'appuient au nord sur les contreforts du massif du Mourre de Chanier (1930 m.) qui forme la limite avec les vallées de l'Asse. C'est une série de montagnes élevées orientées nord-ouest/sud-est : sommets de Pré Chauvin (1741 m.) et Pic de Chiran (1905 m). Au sud, le Verdon forme de majestueuses gorges qui entaillent les massifs calcaires et forment une limite naturelle avec le département du Var. C'est le pays des calcaires blancs du Jurassique. Au Quaternaire, le Verdon et ses affluents (Jabron, Artuby), ont érodé en souterrain puis ont dégagé de grandes falaises verticales. Dans ce relief très mouvementé, le torrent forme d'abord de petites gorges en aval de Castellane et traverse une série de clues et de chaos : porte Saint-Jean, clue de Chasteuil, chaos de Trescaire. Puis il s'encaisse profondément pour former le Grand Canyon, un couloir de 500 m. de profondeur en moyenne sur une vingtaine de kilomètres, surplombé de falaises verticales et de rochers remarquables. Au niveau du pont du Galetas, le défilé s'arrête brusquement et débouche sur le lac artificiel de Sainte-Croix.

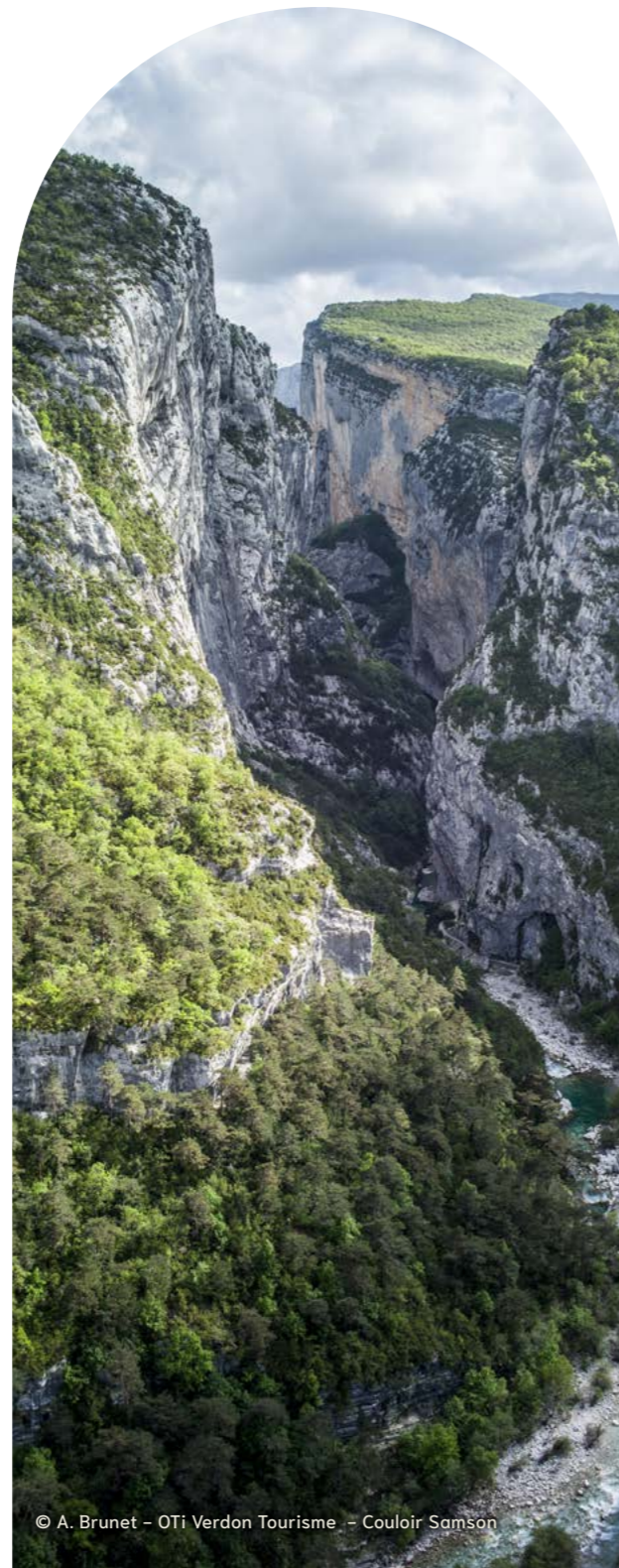
Le Verdon représente l'eau sous toutes ses prouesses. Dans les gorges, le Verdon a lutté avec le calcaire pour sculpter des paysages qui font sa célébrité : le Styx, le Couloir Samson, l'Imbut... Au-dessus des gorges, les massifs sont affouillés par des réseaux karstiques souterrains. Des sources situées à mi-pente, des fontaines pétrifiantes (Saint-Maurin) et des avens* (montagne de Barbin) parsèment les versants. Les cours d'eau superficiels sont rares et souvent intermittents.

Ce pays de contrastes est situé au carrefour entre Méditerranée et Préalpes. Les falaises calcaires sont colonisées par une végétation éparse de chênes verts, genêts, érables de Montpellier, pistachiers. Au fond des gorges, la ripisylve est luxuriante et une végétation spécifique adaptée à la faible luminosité s'y est installée, donnant des espèces endémiques et protégées. Les versants moins abrupts sont recouverts de chênes blancs, de buis et de pins sylvestres. Les vautours fauve et moine, oiseaux emblématiques planant au-dessus des falaises, y ont été réintroduits dans les années 2000.

Dans ce milieu hostile, l'agriculture tient peu de place. Les terres les plus propices dans le bassin de Castellane et sur le plateau de La Palud-sur-Verdon permettent des cultures parfois irriguées pour les céréales, prairies de fauche et fourrages. On trouve aussi quelques plantations de chênes truffiers et des parcelles de lavande. Quelques petites exploitations isolées, tournées vers l'élevage, se maintiennent. En surplomb des gorges, des petits pâturages sont encore présents sur les replats. Sur l'ensemble du territoire, des terrasses bordées d'amandiers, témoignent des anciennes pratiques culturelles mais sont souvent abandonnées.

Les Gorges du Verdon proposent une mosaïque de couleurs avec le vert émeraude des eaux du Verdon, pouvant aussi devenir brun par temps d'orage, le blanc et le gris des falaises, le vert foncé des forêts de pins et le vert tendre des prairies.

Les enjeux de l'ensemble paysager du territoire du Verdon sont : la préservation et valorisation de l'identité paysagère, la maîtrise de la fermeture des paysages et donc le maintien de l'activité agricole, la gestion de la fréquentation touristique, l'insertion paysagère des équipements touristiques et la renaturation des sites et enfin la lutte contre l'étalement urbain et la valorisation du patrimoine bâti.



© A. Brunet - OTI Verdon Tourisme - Couloir Samson



© A. Brunet - OTI Verdon Tourisme - Route des Crêtes



© A. Brunet - OTI Verdon Tourisme - Point Sublime vue panoramique

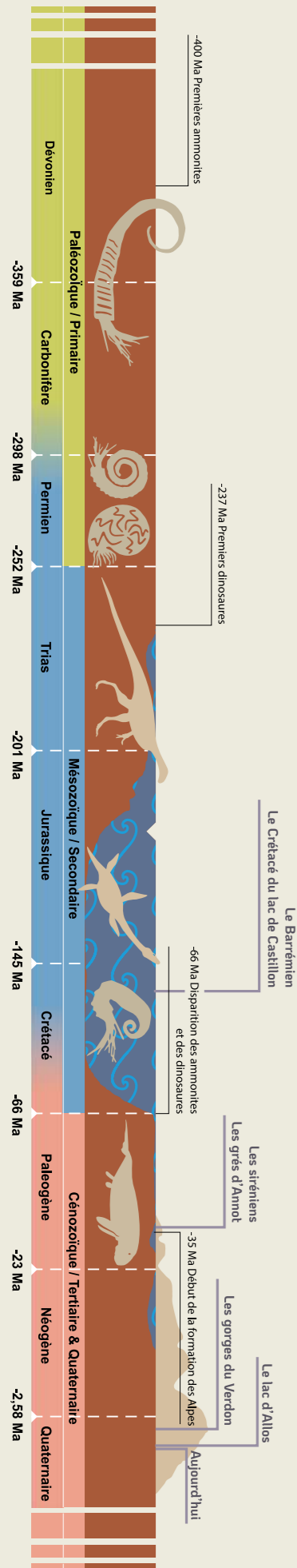


© CCAPV - Village de La Palud-sur-Verdon



© CCAPV - Village de Rougon

Le territoire de la Communauté de Communes offre des panoramas incroyables. Au milieu de ce patrimoine naturel exceptionnel, les traces de l'homme sont visibles partout, si l'on sait regarder : agriculture, reboisement, circulation par les routes et sentiers, et bien sûr habitat. Cette richesse des paysages est une valeur forte, la notion d'insertion paysagère prend ici tout son sens. De plus, la topographie du territoire implique une approche du paysage à travers des axes de découverte et des points de vue multiples : depuis les routes, voies ferrées et sentiers, mais également depuis les villages et les espaces agricoles, sans oublier à partir des sentiers de randonnées, sommets et reliefs. L'inscription de tout élément bâti peut entraîner des conséquences sur la qualité paysagère du territoire, tant en positif que négatif. Le label Pays d'Art et d'Histoire permet d'apporter les clés de compréhension des paysages et les enjeux liés à leurs évolutions.



Le patrimoine géologique

Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est reconnu internationalement pour la qualité et la complexité de sa géologie : gypse du Trias, calcaire du Jurassique, calcaire et marnes du Crétacé et du Tertiaire, percement des Gorges par le Verdon au Quaternaire. Toutes les données et les explications proviennent de la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence et de chercheurs avec la présentation de 7 sites géologiques emblématiques sur notre territoire intercommunal. On remonte le temps...

LE LAC DE CASTILLON, LE BARRÉMIEN ET LE STRATOTYPE ANGLES

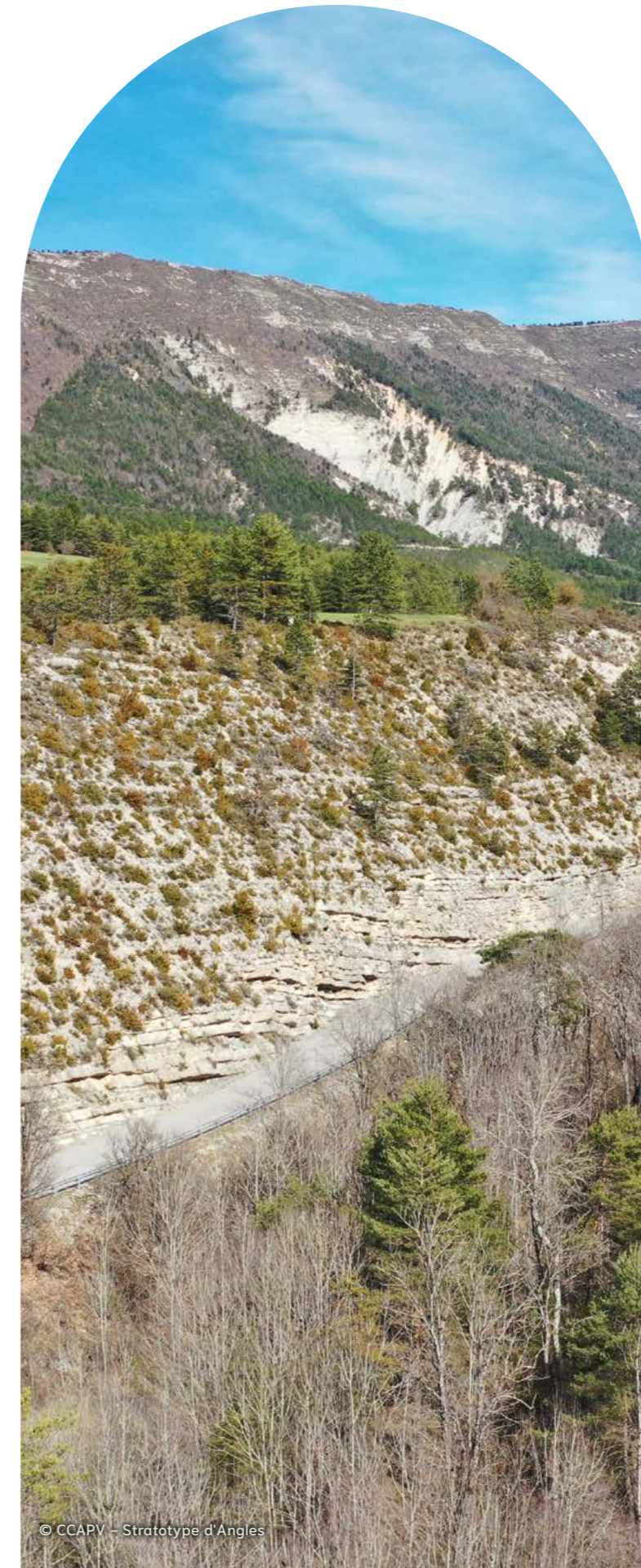
Durant le Crétacé inférieur (-145 à -100 millions d'années), l'océan, la Téthys, continue de s'agrandir lentement par endroit, au rythme de 1 centimètre par an. Le sud-est de la France, toujours baigné par la mer, change peu à peu de visage. Des plateformes peu profondes permettent le développement de récifs, en particulier au cours du Barrémien (-130 à -125 millions d'années). Au fond de la mer, les dépôts se sont réalisés de façon presque continue, en bancs réguliers et peu épais, alternant des couches de calcaire et des couches de marnes (calcaire mélangé à de l'argile). Les environnements tropicaux sont soumis à de longues périodes, de sèches à arides, qui succèdent à des périodes humides, provoquant l'altération et l'érosion des roches et des conséquences sur les apports sédimentaires au fond marin et sur les nutriments disponibles pour les organismes marins. Les dépôts marneux montrent l'arrivée d'argiles d'origine continentale dans la mer à cause de l'érosion tandis que les dépôts calcaires sont le signe de sédiments d'origine marine, liée à la présence de plancton. Ces alternances sont dues à un phénomène très complexe, en lien avec les variations des rythmes climatiques, qui sont eux-mêmes la conséquence de variations astronomiques cycliques dans l'orbite terrestre autour du Soleil et de l'axe de rotation de la Terre sur elle-même. En bref, les différents cycles de l'environnement influencent les organismes vivants. Pour mieux les comprendre, l'étude des ammonites* fournit de précieux renseignements. Aux environs du lac de Castillon, les couches géologiques ont enregistré cette histoire !

Au Barrémien, les ammonites sont le témoignage d'une grande biodiversité. Chaque strate comprend des dizaines d'ammonites différentes, dont certaines ont des formes très particulières à spirale non jointives appelées aussi « ammonites déroulées ».

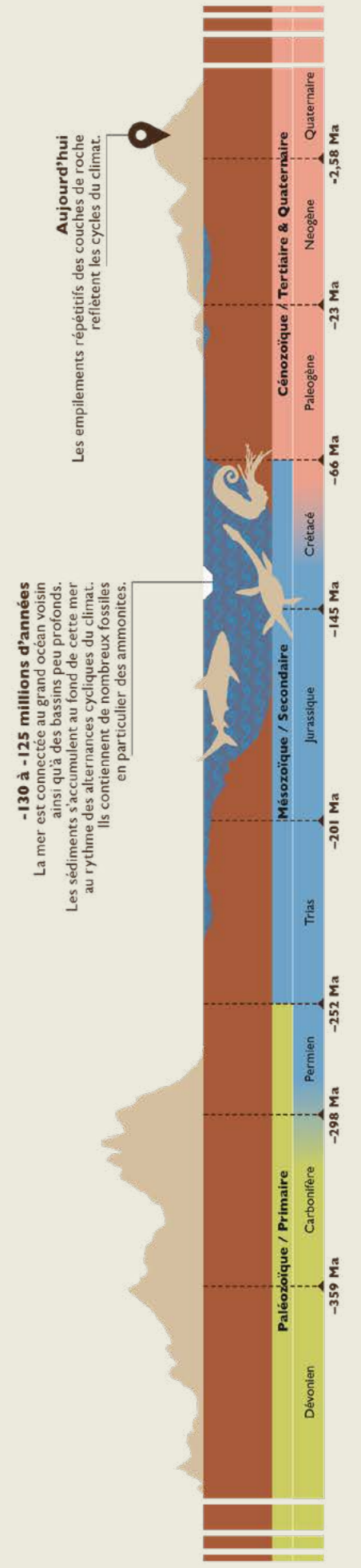
Que nous racontent les paysages du lac de Castillon ? On remarque des ensembles marneux épais, surmontés par des alternances marno-calcaires, puis coiffés par une barre calcaire. Ce schéma se répète jusqu'en haut de la montagne de Chamatte (1879 m.). Ces répétitions correspondent à des cycles sédimentaires sur une durée de dizaine de millions d'années.

Pourquoi parle-t-on de Barrémien ? Cet étage géologique tire son nom du village de Barrême car c'est dans ce secteur que le géologue Henri Coquand a défini pour la première fois cette couche en 1862. Il faut ensuite attendre 1963 pour qu'un site de référence, permettant de décrire l'ensemble de l'étage, couche

après couche, dit stratotype, soit défini à proximité du lac de Castillon, le long de la route menant au village d'Angles. Le nom de l'étage Barrémien aurait dû être renommé Anglésien mais ce n'a pas été le cas et Barrême a gardé sa notoriété internationale.



© CCAPV – Stratotype d'Angles





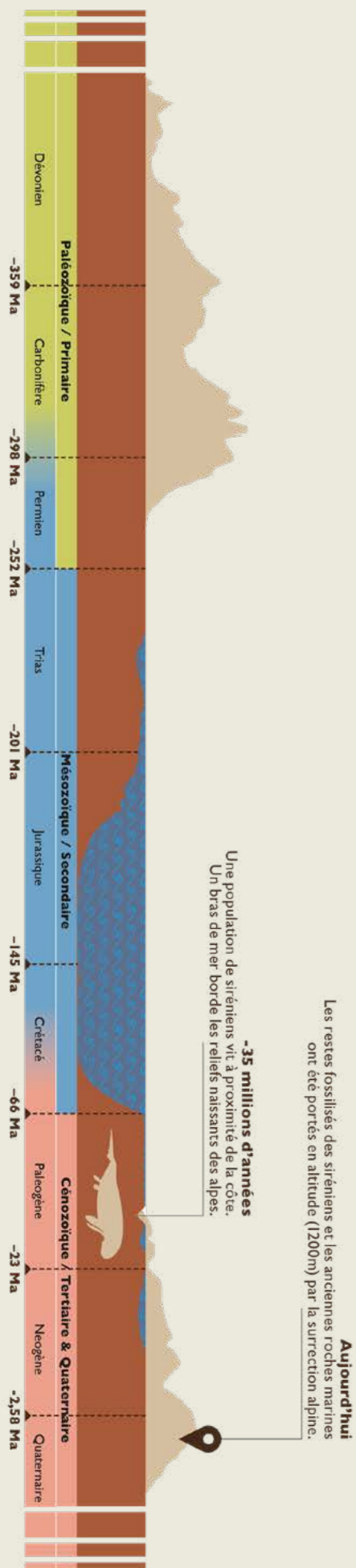
© CCAPV – Grès d'Annot

LES SIRÉNIENS, DES MAMMIFÈRES MARINS DANS LES MONTAGNES

Au nord de Castellane se trouve un gisement unique au monde de fossiles de mammifères marins herbivores, les siréniens. Ce gisement raconte un moment clé de l'histoire des Alpes : la collision. En effet, la collision des blocs d'Eurasie et de l'Apulie (micro plaque au nord de l'Afrique) se produit vers -35 millions d'années et est à l'origine des Alpes. La poussée provoque l'avancée de la chaîne naissante de l'est vers l'ouest, en refoulant devant elle, un bras de mer qui envahit alors un paysage en partie aplani. Toutefois, à quelques kilomètres de Castellane, la mer butte sur des reliefs trop élevés pour être franchis, la côte y est rocheuse et les fonds marins irréguliers. À cette époque, vivaient les siréniens, à quelques centaines de mètres des dangereux rochers où les fonds marins hébergeaient des prairies d'algues à l'arrière des récifs. Ces mammifères herbivores, brouteurs d'algues marines, ancêtres des dugongs et lamantins, se sont retrouvés là lors de tempêtes catastrophiques pendant lesquelles sédiments et carcasses ont été projetés en masse sur la côte où ils sont restés piégés par la topographie. Les siréniens ont quand même pu profiter des lieux durant quelques millions d'années avant que la surrection alpine gagne du terrain et que les bassins marins soient comblés et déformés à leur tour.

Les premiers dépôts de sédiments marins comblent les creux de la topographie avant de devenir plus homogènes. Parmi ces premiers dépôts, se trouvent des calcaires qui contiennent à la fois les ossements de siréniens mais aussi de tous petits fossiles ressemblant à des lentilles de 2 à 3 mm de diamètre. Ces sortes de coquilles abritaient des organismes unicellulaires, des foraminifères, qui vivaient sur le fond de la mer. Ce sont des nummulites, utilisées pour dater les roches de la première moitié du Tertiaire. Sur le site des siréniens, ces nummulites ont permis d'attribuer un âge de -35 millions d'années aux calcaires et aux fossiles qu'ils contiennent et également, indirectement, à la collision.

La vallée des Sirènes est un site unique, les fossiles de siréniens à Castellane sont exceptionnels par leur nombre, leur ancienneté et la qualité de leur conservation. Ce site, aujourd'hui aménagé par la Réserve géologique de Haute-Provence, est un véritable trésor pour les paléontologues. Le grand public peut y découvrir 200 ossements fossiles avec une multitude de côtes, de vertèbres, de crânes, et d'os des membres. Malgré quelques analyses, la couleur rose des ossements des siréniens reste un mystère. Les fossiles du site de Castellane datent de la fin de l'Eocène et sont donc très anciens pour l'histoire des siréniens. De tels restes sont rares à l'échelle du monde, leur étude apporte donc de précieux renseignements sur l'évolution et les transformations des squelettes et des dentitions réalisées dès cette époque. Par exemple, on sait grâce aux découvertes faites à Castellane, qu'il y a 35 millions d'années les pattes antérieures des siréniens étaient déjà parfaitement transformées en nageoires, tandis que leurs pattes arrière n'avaient pas encore totalement régressé. Chez les dugongs actuels, leurs descendants, ces pattes arrière ont en revanche totalement disparu.

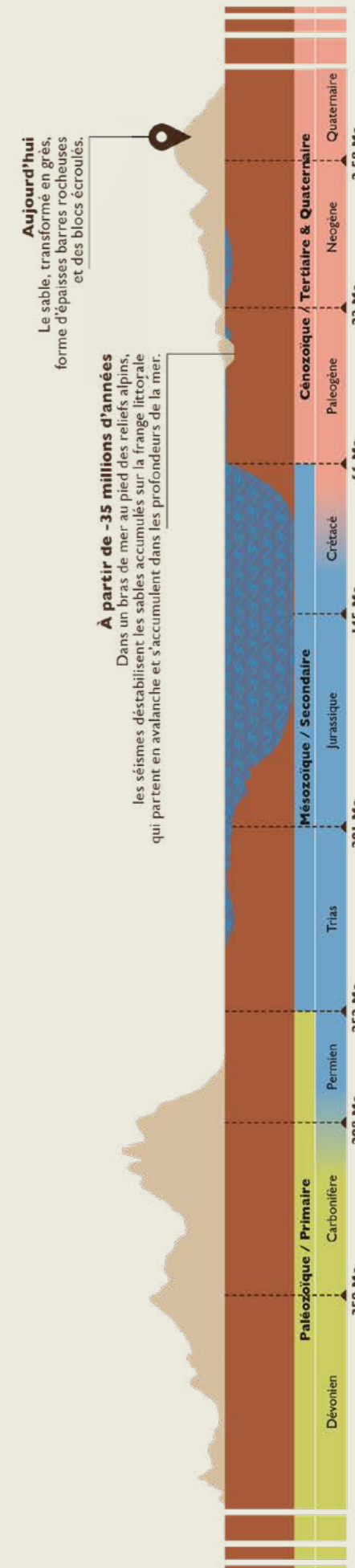


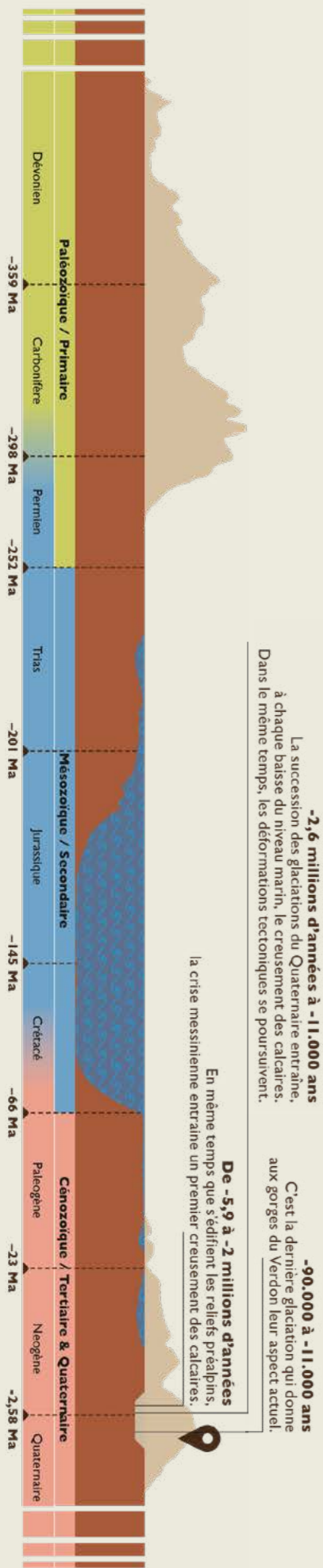
LES GRÈS D'ANNOT, DES AVALANCHES DE SABLE SOUS LA MER

La collision des blocs continentaux de l'Europe (Eurasie) et de l'Apulie (micro plaque au nord de l'Afrique), commencée vers -35 millions d'années, se poursuit. L'érosion attaque les massifs émergés et entraîne de plus en plus de dépôts vers la mer, jusqu'à son comblement. Vers -35 millions d'années, les fonds marins ont connu le dépôt des calcaires nummulitiques. Ils se sont ensuite enrichis en argiles, puis, progressivement, en sables de plus en plus abondants. Ces sables se sont transformés en une roche dure, les grès, par cimentation des grains entre eux, grâce à un liant dont la composition peut varier (calcaire, siliceux, argileux...). Cette succession de calcaires, marnes et grès est qualifiée de trilogie nummulitique par les géologues et reflète l'histoire de cette mer.

Les Grès d'Annot ont pris naissance dans cette mer au cours de son comblement, entre -34 et -30 millions d'années. Ces grès portent le nom de la localité où ils ont été décrits par les géologues. S'ils sont particulièrement bien représentés et accessibles autour du village d'Annot, ils occupent en réalité une très large distribution géographique. L'aspect des couches de grès, leur organisation entre elles, leur épaisseur, l'organisation des grains, la géométrie des dépôts sont autant d'informations qui permettent aux géologues de comprendre la mise en place de ces masses de sables. Ainsi, les couches de grès d'Annot ont été interprétées comme des arrivées massives de sables au fond de la mer par un processus d'avalanches sous-marines. Les sables et autres matériaux, argiles, galets, graviers..., issus de l'érosion des reliefs continentaux se sont accumulés dans les zones de talus côtiers. Rappelons qu'à l'époque, le contexte de tectonique est actif, les séismes sont fréquents. Les talus sableux ébranlés par ces séismes sont sujets aux glissements en masse. Des paquets sableux sont emportés et mis en mouvement dans l'eau, sous forme d'avalanches. La hauteur de la tranche d'eau, la topographie du fond, la masse mise en mouvement, la taille des grains transportés, sont autant de facteurs qui vont influencer la dimension et l'organisation du corps sédimentaire qui prend place en aval.

Les grandes falaises de grès et les immenses rochers creusés et sculptés par l'érosion ou disséminés peut-être par l'effondrement qui créa jadis ce chaos, ont dû, certainement, pour beaucoup, aider à l'imagination populaire et à la naissance de légendes qui sont nombreuses dans le « Pays d'Annot », la plus populaire étant celle de la Chambre du Roi.





LES GORGES DU VERDON, UN MAILLON DE L'HISTOIRE DES ALPES

Les déformations tectoniques liées à la collision des blocs continentaux de l'Europe (Eurasie) et de l'Apulie (micro plaque au nord de l'Afrique) se manifestent de plus en plus tardivement vers l'extérieur de la chaîne alpine. À la fin de l'ère Tertiaire et au début du Quaternaire, soit entre -7 et -2 millions d'années, des plissements et des charriages déforment la région de Digne et du Verdon. Des ensembles sédimentaires et tectoniques se superposent les uns aux autres. Les gorges du Verdon ont été creusées dans les massifs calcaires de la chaîne alpine, datés de -150 à -135 millions d'années (Jurassique supérieur – Crétacé inférieur). Ils ont eux-mêmes été chevauchés par d'autres ensembles calcaires. Dans son parcours vers la Durance à l'ouest, le Verdon s'est adapté aux déformations des massifs. Il a creusé son lit au travers d'une énorme pile de couches géologiques avant d'atteindre et d'entailler les calcaires « inférieurs », ceux des gorges actuelles. Le travail d'entaille a été facilité et activé à un moment très précis dans l'histoire des canyons autour de la Méditerranée : lors de la crise messinienne. Cet événement dramatique commence vers -6 millions d'années. Le rapprochement des plaques tectoniques de l'Europe et de l'Afrique entraîne le bombement de l'arc de Gibraltar et interrompt les apports d'eau de l'Atlantique vers la Méditerranée. La forte évaporation des eaux méditerranéennes n'étant plus compensée par cette alimentation, le niveau de cette mer baisse de 1500 mètres. Ce phénomène se termine il y a 5,3 millions d'années avec la rupture du détroit de Gibraltar. En effet, cet événement catastrophique réalimente la Méditerranée en moins d'un siècle. C'est durant cette crise que les fleuves et leurs affluents ont entaillé de profonds canyons pour rejoindre les points bas, comme la mer et les lagunes sur-salées. Lorsque la mer retrouve son niveau normal, l'érosion profonde n'a plus lieu d'être, les fleuves et les rivières perdent de l'énergie due à une pente moins forte et déposent les matériaux transportés de moins en moins loin. Un réseau karstique sur le secteur du Verdon, aérien et souterrain, s'est mis en place avec la crise messinienne.

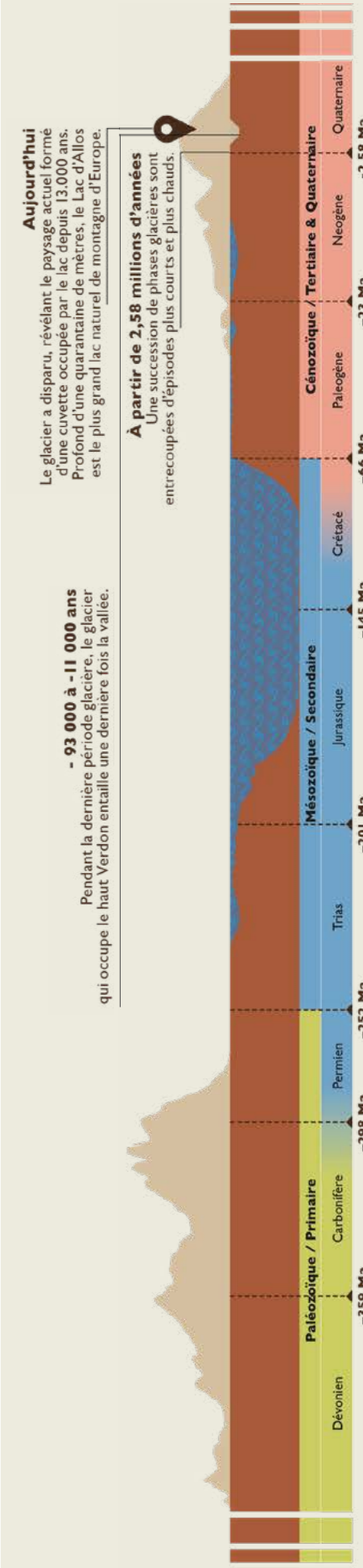
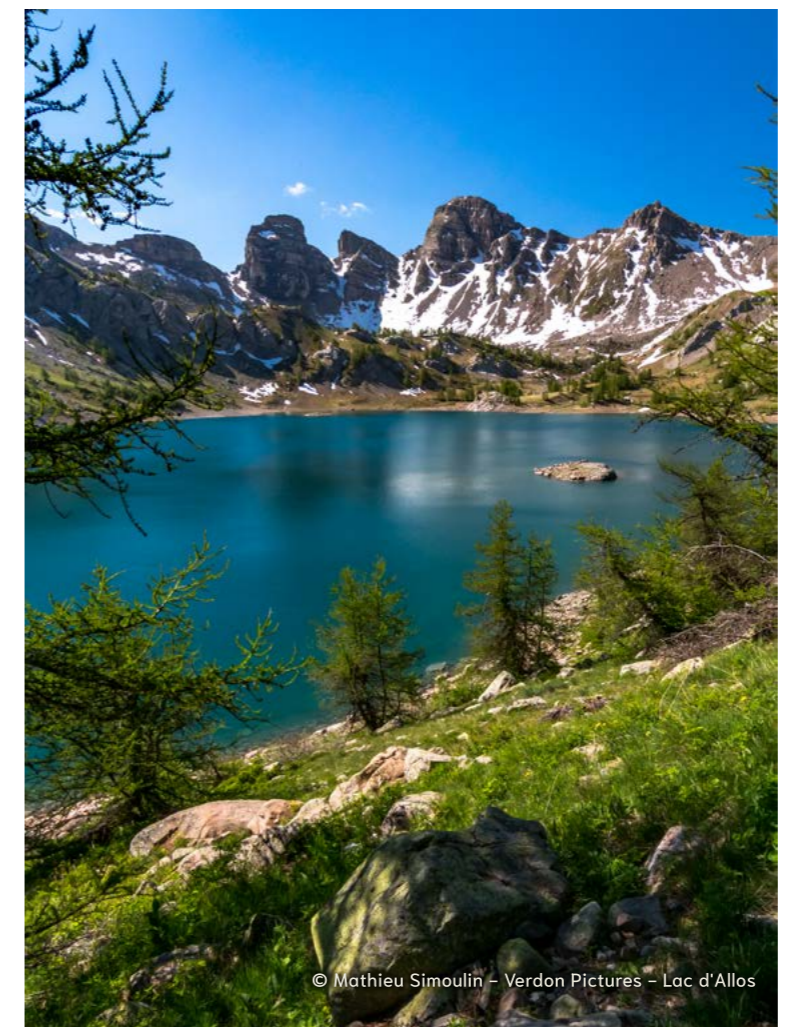
Le nom de karst se réfère à une région calcaire de Slovénie qui a servi de modèle pour décrire un certain type de paysage et d'aquifère. Les régions karstiques présentent des formes particulières d'érosion et de dissolution des carbonates (gouffres, galeries, réseaux souterrains, avens). Si en surface le manque d'eau est fréquent, elle est en revanche abondante en profondeur puisque l'eau circule dans les réseaux souterrains.

Les calcaires du Verdon, vieux de 150 millions d'années, ont pris place dans un environnement tropical. Sur ce site, les fossiles sont rares. Ils peuvent avoir disparu à cause de phénomènes naturels de type dissolutions et recristallisations. Lorsque les fossiles sont préservés, on peut reconnaître des coraux de différents types (branchus, tabulaires...), des gros gastéropodes et lamellibranches. Toutefois, le paysage actuel des grandes gorges est un paysage jeune, hérité de la dernière glaciation, entre -90 000 et -11 000 ans.

Les hommes ont longtemps eu peur d'aller au fond des gorges, synonymes de grand danger. Edouard Alfred Martel et Isidore Blanc, accompagnés de membres de leurs équipes respectives, ont été les premiers à explorer les gorges du Verdon dans leur ensemble en 1905. Aujourd'hui, plus de 4 millions de touristes par an viennent découvrir ce lieu exceptionnel.

LE LAC D'ALLOS, DERNIER SOUVENIR DE L'ÂGE DE GLACE

Dès le début du Quaternaire, vers -2,58 millions d'années, une succession de phases glaciaires sont entrecoupées d'épisodes plus courts et plus chauds, appelés phases interglaciaires. Les glaciations dans les Alpes ont fortement agi sur l'érosion de la chaîne, bien que celle-ci soit toujours soumise aux contraintes de la collision et aux mouvements verticaux de plus en plus importants. En effet, les Alpes prennent de l'altitude. La dernière glaciation, qui s'est déroulée dans les Alpes entre -90 000 ans et -11 000 ans environ, a laissé des traces. Parmi elles, le lac d'Allos témoigne de l'action des glaciers et de leur fonte après le dernier maximum glaciaire qui marque l'apogée d'extension des calottes de glace. En effet, vers -20 000 ans, au plus froid de la dernière





© Région Sud – Lac d'Allos

glaciation, les glaciers occupaient une grande partie de la vallée du Haut Verdon. Le cirque montagneux des Tours et de la Montagne du Laus était la zone de réception de la neige et le lieu de sa transformation en glace. Le glacier, ainsi formé en altitude, descendait ensuite en direction du nord-ouest pour rejoindre d'autres langues glaciaires jusqu'au glacier principal du Verdon, qui mesurait alors 40 kilomètres de long. À la fin de la glaciation, le retrait des glaciers a été assez rapide dans les Alpes du sud. Les glaciers, qui certaines fois sur-creusaient le substratum rocheux dans ses zones les plus fragiles, laissaient place, en fondant, à des étendues d'eau ou des lacs. Ces cuvettes ont joué le rôle de réceptacles à la fois pour l'eau de fonte, l'eau de ruissellement et pour les sédiments, boues et cailloux descendus des reliefs.

Avec ses 54 hectares d'eau libre, le Lac d'Allos est le plus grand lac naturel de montagne d'Europe. Actuellement profond d'une quarantaine de mètres, il occupe le fond d'une grande cuvette dominée par des Tours formées de grès d'Annot. Grâce à ses dimensions et à sa profondeur, le Lac d'Allos a enregistré dans ses sédiments beaucoup d'informations. À la fonte du glacier, la végétation alentour s'est développée et des pollens ont sombré au fond du lac. Divers organismes y sont également tombés accidentellement alors que d'autres s'y sont développés. Puis, les restes organiques ont été enfouis au fond du lac, dans la boue. Ces accumulations annuelles de sédiments

avec leur cortège de restes organiques ont constitué de véritables archives de l'histoire du lac et de son environnement. Des chercheurs ont réalisé des forages dans les sédiments du lac. Ainsi grâce aux pollens, ils ont daté l'âge des premiers sédiments lacustres et déduit que le glacier s'est retiré aux environs de -13 000 ans. Les données fournies par le lac permettent de suivre, au fil de ces 13 derniers millénaires, les changements climatiques ainsi que l'impact de l'homme sur la végétation et l'environnement depuis environ 8000 ans.

Où coule le lac ? On peut être surpris de l'absence de déversoir. En effet, généralement, les eaux des lacs glaciaires s'échappent vers l'aval par un déversoir. Celui-ci est une entaille creusée dans un verrou glaciaire. Ici, après un bref parcours souterrain la résurgence de l'eau du lac donne naissance au ruisseau de La Serpentine. Le ruisseau serpente « seulement » dans le plan du Laus où il favorise le développement d'une magnifique zone humide.

Le lac d'Allos a failli connaître un projet d'aménagement. En 1908, Georges Clémenceau, président du conseil des ministres, est monté à dos de mule jusqu'au lac, en vue de réaliser une étude pour la construction d'un immense réservoir d'eau dédié à l'alimentation du département du Var, alors privé de ressource. Subjugué par la beauté intense des paysages, le président a abandonné le projet.

LE RÉCIF CORALLIEN DE SAINT-LIONS

Ce site géologique remarquable, classé Réserve Naturelle Nationale, date de 29 millions d'années. Il y a 30 millions d'années, la chaîne des Alpes commence à prendre place dans le paysage. Mais une mer chaude et peu profonde occupe encore ce qui est devenue depuis la vallée de l'Asse. Différents coraux associés à des bancs d'huitres construisent un petit récif grouillant de vie sur un haut fond. Le site géologique de Saint-Lions retrace cette histoire et offre une grande biodiversité tant au niveau coraux que du reste de la faune (oursins, bryozoaires, gastéropodes, lamellibranches etc.). Il est régulièrement visité par les chercheurs et les étudiants et revêt une haute valeur scientifique et pédagogique. Tout prélèvement de fossiles y formellement est interdit.

LA GROTTES DES CHAMOIS

Le réseau de la grotte des Chamois et du Coulomp souterrain s'étend sous les communes de Castellet-lès-Sausses et de Méailles. En raison des difficultés d'accès et des siphons qui en défendaient l'accès, il est resté quasiment inexploré jusqu'à ce qu'en 2007 les spéléologues du CRESPE (association pour la Connaissance des Ressources en Eau, Spéléologie et Protection de l'Environnement) en reprennent l'exploration avec une logistique adaptée à cette cavité difficile. En neuf ans, 14 km de galeries y ont été explorées et cartographiées, dont plus d'un kilomètre dans la rivière souterraine qui donne naissance au Coulomp. Cette émergence étant, avec un débit moyen annuel de plus de mille litres par seconde, la source la plus importante du bassin du Var, le Coulomp souterrain est en France l'une des plus grosses rivières souterraines qui soit parcourable par des spéléologues non plongeurs. En outre, le réseau fossile recèle des volumes souterrains parmi les plus vastes du sud-est, comme la salle Baussebérard Heart Mother (25x45x105 m). Une seconde entrée,



© Marc Faverjon – Rivière souterraine du Coulomp

évitant d'avoir à pomper les siphons qui défendaient l'entrée historique et pénétrable en toutes saisons, a été ouverte en 2013. L'exploration de ce réseau à forte valeur patrimoniale et géologique reste réservée à des spéléologues aguerris. Des extrêmes amonts du réseau, non encore jonctionnés, se situent en altitude sur le plateau de Lignin (commune de Colmars-les-Alpes).

La géologie, la géomorphologie, la spéléologie permettent de mieux comprendre les paysages et leur évolution, mais aussi elles donnent des explications sur les roches et leur utilisation par l'homme dans le bâti. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » permet de donner les clés de compréhension de phénomènes complexes et de participer à la conservation et à la valorisation de sites exceptionnels.



© Jean Yves Bigot – Grotte des Chamois

Construction historique d'un territoire rural

Arc Liguro-Provençal : un espace géographique entre reliefs alpins et mer Méditerranée. Depuis la Préhistoire, c'est un espace de circulation privilégié entre la péninsule Italique (plaine du Pô) et la vallée du Rhône.

Grotte de la Bonne Baume à Quinson, occupée de **-400 000 à l'Âge du Fer**.

Site du Pré de Laure Jabron (83)
-50 000 à -20 000

Paléolithique supérieur
-40 000 / -9600

La prospection archéologique dans les Gorges du Verdon renouvelle les connaissances sur le territoire (Néolithique et âge du Bronze)

- 6000

- 2300

NÉOLITHIQUE

Site des Jacons
Hameau de Taulanne Castellane

Grottes de la Lare
Saint-Benoît
**de -5200 (Néolithique moyen)
à -3650 (Néolithique final)**

Grotte du Pertus II
Méailles
-3850 / -3650

Arc de Castellane : présence de gisement de silex en abondance et de bonne qualité du Crétacé, Oligocène, Eocène, Miocène ; synclinal de Taulanne et présence d'affleurement de silex



Exploitation du sel
Puits salé de Moriez
-5800



Dolmen des Pierres Blanches
Hameau de la Baume à Castellane
-2500

PROTOHISTOIRE

- 800

- 50

1

ÂGE DU BRONZE

ÂGE DU FER

Occupation de la vallée de l'Asse
de Blieux, sites à vocation pastorale
Protohistoire et Antiquité



Trésor de Moriez, un ensemble d'éléments
en métal, parures, bijoux
-1400



Mausolée romain
Hameau d'Argenton au Fugeret
-75

3 bornes milliaires
trouvées entre
Castellane et Senez

Quelques traces de l'occupation plateau Saint-Pierre, à Thorame-Basse
Hautes vallées de l'Asse et du Verdon

Les données proviennent de l'inventaire du patrimoine réalisé par le Service l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des rapports établis par le Service départemental d'Archéologie, des Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence et des recherches effectuées par des associations locales et chercheurs.

Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est situé sur un axe de passage majeur entre la région niçoise et la vallée de la Durance, dans la Province des *Alpes Maritimae*.

De nombreux oppida (villes fortifiées) structurent le territoire.

ANTIQUITÉ -52 / 476

Les armées romaines envahissent le sud de la Gaule à partir de -120
César conquiert le reste du territoire en -52
Empire romain : de -27 à 476

Annexion par l'Empereur Auguste
des vallées de l'Asse et du Verdon en -14
Trophée de la Turbie -6

Le territoire intercommunal correspond à trois cités antiques : *Salinae*, *Sanitium*, *Glanate*. Au concile de Riez en 439, on voit l'émergence de deux sièges épiscopaux : *Salinae* (Castellane) et *Eturamina* (Thorame). Puis, dès 506 (concile d'Agde) le territoire s'organise autour deux diocèses, Senez et Glandèves, avec la disparition des évêchés de *Salinae* et *Eturamina* au profit de celui de Senez.

ANTIQUITÉ

Chute Empire romain d'Occident en 476
Christianisation de la Gaule du II^e au VI^e s.

MOYEN ÂGE 476 / 1500

Mérovingiens 476- 751
Carolingiens 751 - 987

HAUT-EMPIRE (à partir de -27 avant JC)
et **BAS-EMPIRE** (jusqu'à 476 après JC)

ANTIQUITÉ TARDIVE
Fin III^e au début VI^e siècle

HAUT MOYEN ÂGE
VII^e - X^e siècle

À partir du X^e et XI^e siècles, l'ensemble du territoire intercommunal est occupé avec l'établissement de prieurés, chapelles, églises, castrum, sous l'influence principalement de deux abbayes : Saint-Victor de Marseille et Lérins.

Au Moyen Âge, le territoire est morcelé en de nombreux fiefs, appartenant à plusieurs seigneurs dont les Castellane, les Pontevès et les Glandèves.

Suite à la dédition de Nice à la Savoie, Allos rejoint le Comté de Nice. Colmars et Entrevaux deviennent zones de frontière entre le Comté de Nice et le Comté de Provence.

La transhumance, déplacement des troupeaux de la plaine vers les alpages, est attestée au moins depuis le Moyen Âge.

MOYEN ÂGE 476 / 1500

Capétiens 987 - 1328
Maison de Valois 1328 - 1589

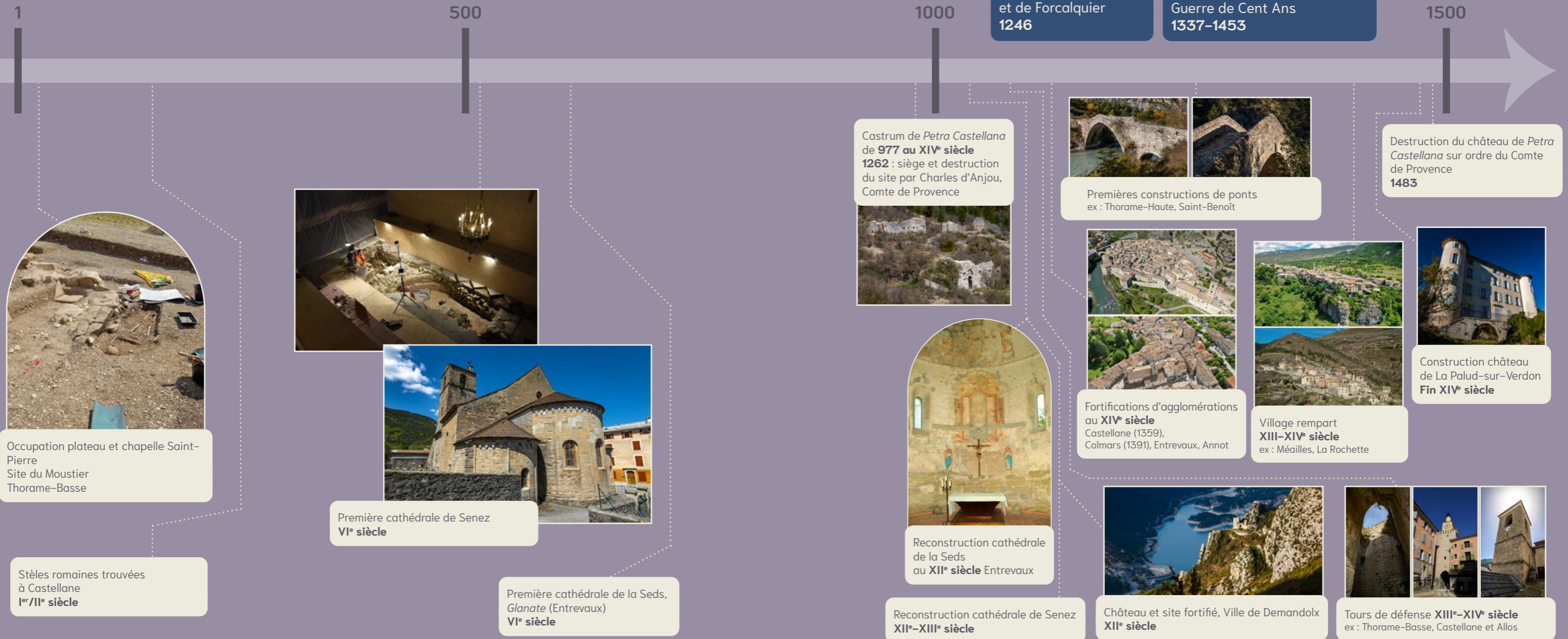
Rattachement du Comté de Provence au Royaume de France
1481

Dédiction de Nice à la Savoie et création des « Terres neuves de Provence »
1388

Grande peste
1347-1351

Guerre de Cent Ans
1337-1453

Charles d'Anjou réunit le Comté de Provence et de Forcalquier
1246



De nombreux moulins à farine dont la plupart remonte à l'Ancien Régime (1589-1791) et sont restés en activité jusqu'au début du XX^e siècle.

La grande période de Vauban
Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban
1633-1707

ÉPOQUE MODERNE 1500 / 1789
Maison de Bourbons 1589 - 1789

Empereur Charles Quint en guerre
contre le Royaume de France
Dévastation de la Provence
1536

Traité d'Utrecht et modification
de la frontière entre Comté de
Nice et Royaume de France
1713

À la Révolution, les
deux diocèses Senez et
Glandèves sont intégrés aux
diocèses de Digne et Nice

1500

Guerres de religion
1562-1598

1789



Construction de châteaux et travaux
sur des châteaux existants
Ex : Castellet-Saint-Cassien
Fin XVI^e - début XVII^e



Renforcement des fortifications de Colmars et de la
citadelle d'Entrevaux par Vauban
À partir de 1692



Transfert de la cathédrale
dans le village d'Entrevaux
1630

Avec le traité
d'Utrecht, Allos revient
dans le Royaume de
France et Colmars
devient une zone de
frontière de 2^{ème} ligne
1713

De nombreux édifices endommagés par les
guerres de religion, **entre 1562 et 1598.**

Le pic démographique est atteint vers 1830-1850 dans la plupart des communes du territoire.
S'en suit un déclin démographique qui perdurera jusqu'aux années 1960.
La Première Guerre Mondiale sera dévastatrice pour la démographie avec pour conséquence l'abandon de certains villages.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE 1789 / 2023

Période révolutionnaire - Napoléon 1^{er} 1804-1815 - II^e République 1848-1851

Passage de Napoléon
de retour de l'île d'Elbe
à Castellane, Barrême,
Chaudon-Norante
1815

Premières protections au titre des Monuments Historiques
À partir de 1840

Rattachement du Comté
de Nice à la France
1860

Première Guerre Mondiale

1914



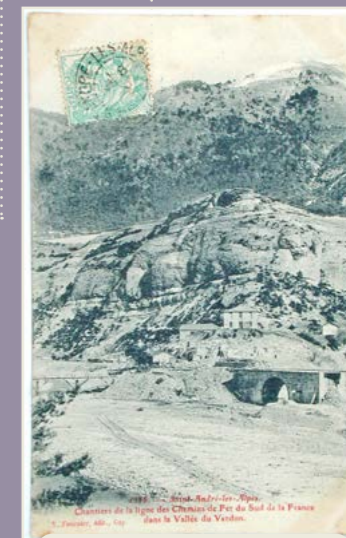
Développement d'une activité
industrielle liée au tissage :
draperies dans la vallée du
Haut-Verdon et
Saint-André-les-Alpes
À partir de 1819

Premiers chantiers
du Chemin de Fer de
Provence
1883

Fin du rôle de frontière d'Entrevaux et
Colmars. Départ des troupes en **1886**
à Colmars et derniers chantiers en
1843 à Entrevaux



Construction de la distillerie de Barrême
1905



Fin du chantier de la ligne des
Chemins de Fer de Provence
1911

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'économie est tournée autour de l'agriculture vivrière et du petit élevage.

La naissance du tourisme à partir des années 1930 dans la partie alpine et plus massivement dès les années 1990.

1^{ère} moitié du XX^e siècle, c'est la période des aménagements et grands chantiers.

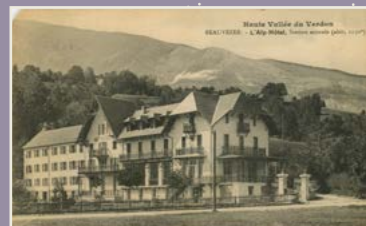
Essor de la culture et des distilleries de lavande dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle

ÉPOQUE CONTEMPORAINE 1789 / 2023

III^e République 1871-1940 – VI^e République 1946-1958 – V^e République 1958-aujourd'hui

Seconde Guerre Mondiale

1914 Congés payés 1936 1945 Création du Ministère de la Culture 1959 1970



Classement en station touristique et climatique et construction d'hôtels dans le haut Verdon dès 1925

Projet construction Route des Crêtes en 1935

Aménagement du premier sentier des Gorges du Verdon en 1930



Carte extraite du quotidien Le Provençal 13 janvier 1938

Fin des travaux de la Route des Crêtes 1973

Fermeture de la minoterie de La Mure et de la distillerie de Barrême au début des années 1970



Début des travaux des barrages de Castillon et Chaudanne 1928

Mise en eau des barrages de Castillon (1948) et de Chaudanne (1952)



Premiers aménagements station de ski Allos en 1935

Développement des stations de ski de La Foux et du Seignus d'Allos, Années 1960-1970

Fermeture des draperies de Beauvezer, années 1920, la dernière ferma en 1960

Renouveau démographique à partir des années 1970 et 1980 avec l'arrivée des néo-ruraux et des acteurs du tourisme.

Développement des activités de pleine nature et du tourisme à partir des années 1990 : randonnée, escalade, eau vive, parapente

ÉPOQUE CONTEMPORAINE 1789 / 2023

V^e République 1958-aujourd'hui

Création du label national « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » 1985

2000 2023



Création Parc National du Mercantour 1979



Création de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence 1984



Développement de l'hôtellerie de plein air à Castellane, Années 1970-1980

Ouverture du musée de la distillerie 2015



Ouverture du musée de la minoterie 2016

Approbation du PLUi Moyen Verdon 2022



Approbation du SCoT Création de l'EPIC pour l'office de tourisme Obtention du label « Pays Art et Histoire » 2023



Fusion des 5 intercommunalités et création de la CCAPV 2017



Adhésion au Syndicat Mixte VCC pour Annot, Castellane, Colmars, Entrevaux 1997



Création Parc Naturel Régional du Verdon 1997



Création de l'office de tourisme Intercommunal 2017

Implantation humaine

Le patrimoine archéologique

L'état des connaissances dans le domaine de l'archéologie nous provient des recherches faites par le Service Départemental d'Archéologie des Alpes de Haute-Provence, le musée de Préhistoire de Quinson, des archéologues de l'INRAP, du CNRS et du Centre Camille Julian. Chaque prospection, diagnostic et fouilles sont réalisés sous l'autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA, Service Régional de l'Archéologie. Toutefois, il est à noter que le territoire intercommunal se démarque, sur le plan de la dynamique de la recherche archéologique, par un certain délaissement. Pour le XIX^e et le début du XX^e siècle, quelques érudits se sont intéressés au secteur, mais de manière très ponctuelle. La phase de terrain la plus active s'est déroulée depuis les années 1970 avec une approche pratiquement tournée vers la seule prospection pédestre, il n'y a eu que très peu de fouilles ou sondages. Or le fort reboisement du XIX^e siècle partout sur le territoire nuit à la lecture des données. Ces prospections ont pu être systématiques sur certaines communes, mais elles semblent avoir été avant tout thématiques : sur les oppida, les voies romaines, les grottes... De plus, le territoire du fait de son extrême ruralité n'a pas ou peu connu d'urbanisation massive, induisant un nombre très limité de prescriptions de fouilles préventives.

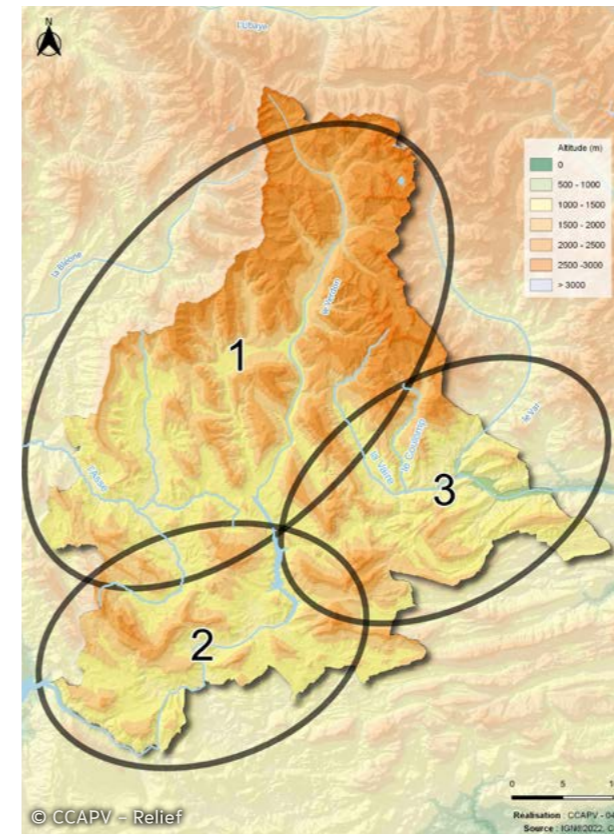
On sait que la présence de l'homme sur le territoire intercommunal remonte à plusieurs millénaires. En effet, l'Arc Liguro-Provençal (ALP) constitue un espace géographique contraint entre les reliefs alpins et la mer Méditerranée et représente un espace de circulation privilégié entre la péninsule Italique et la vallée du Rhône. Le secteur géographique de l'Arc Liguro-Provençal regroupe la Provence orientale avec les départements du Var, des Alpes-Maritimes et l'est du département des Alpes de Haute-Provence, soit le territoire Alpes Provence Verdon, et la région italienne de Ligurie. Cette région s'insère entre deux grands géosystèmes, le bassin du Rhône à l'ouest et celui du Pô au nord-est. Bien que constitué de formations géologiques diverses, l'arc liguro-provençal possède une certaine unité par contraste avec les régions voisines. Il s'agit en effet d'un milieu fermé, souvent cloisonné et au relief très mouvementé, drainé

par des rivières et fleuves, n'offrant qu'une plaine alluviale réduite et débouchant eux-mêmes sur un rivage généralement dépourvu de plaine côtière. Concernant le secteur Alpes Provence Verdon plus spécifiquement, les éléments qui ont pu interférer dans le mode de peuplement humain sont :

- ▶ Une hétérogénéité du relief, avec une alternance de barres calcaires, de plateaux, de dépressions ;
- ▶ Un cloisonnement du milieu, une complexité topographique très présente ;
- ▶ Un émiettement des zones planes, sans continuité entre elles ;
- ▶ Un étagement des écosystèmes, qui dépend de la grande amplitude altitudinale de la zone, de l'espace collinéen au sud, au domaine alpin au nord ;
- ▶ Une hydrographie complexe en lien avec le climat et le fonctionnement des cours d'eau, à savoir des alternances de phases de sécheresse et pénurie d'eau, et des moments de précipitations violentes couplées à une forte torrencialité.

Trois grands ensembles se dégagent cependant :

- ▶ Les hautes altitudes, le domaine le plus alpin, mais assez cloisonné ; (cf. plan n°1)
- ▶ Le secteur de Castellane au sud-ouest avec une grande complexité du milieu, des directions qui s'imbriquent ; (cf. plan n°2)
- ▶ Le secteur sud-est avec ses plis plus larges, organisés en rubans parallèles ouest-est. Il présente des formes plus amples, peut-être plus habitables et plus exploitables. (cf. plan n°3)



L'ensemble de ces caractéristiques physiques a eu un impact très fort sur l'anthropisation du territoire. Elles contraignent les communications au sein de la zone et vers l'extérieur, ne permettent pas une grande extension spatiale en continue et définissent les ressources et les modalités d'exploitation concernant les activités vivrières, économiques... Pour autant, la zone n'est pas dénuée d'avantages. Ainsi, les cols entre Ubaye et Haut Verdon (col d'Allos) autorisent une circulation nord-sud qui ouvre sur les massifs intra-alpins au nord et vers l'Italie. La zone de Castellane offre quant à elle des possibilités de communications est-ouest, mettant en liaison la moyenne Durance et le littoral méditerranéen de la région varoise. L'étagement des écosystèmes, passant des collines de moyenne montagne aux zones plus alpines, fournit une palette d'unités paysagères différentes, qui peuvent être un frein comme un atout, notamment en termes de complémentarité entre ces territoires. Quelques exemples de recherches archéologiques, présentées par ordre chronologique, permettent de connaître un peu plus l'occupation humaine du territoire.

LE SITE DES JACONS – HAMEAU DE TAULANNE, COMMUNE DE CASTELLANE (ENVIRON 6000 AV. J.-C.)

En 2020, une opération de sondage dans le synclinal de Taulanne, hameau de Castellane, est conduite par des archéologues du CNRS (Sébastien Marzin et Guillaume Porraz) pour mieux comprendre l'exploration, les implantations et les circulations

humaines dans les massifs alpins provençaux au cours du Paléolithique. Le site des Jacons a montré la présence de gisement de silex en abondance et de bonne qualité du Crétacé, Oligocène, Eocène, Miocène. Les résultats des sondages ne permettent pas de statuer clairement sur la nature et la chronologie des occupations humaines sur le site des Jacons. Mais les données recueillies en prospection pédestre confirment la forte richesse archéologique de ce synclinal, avec des indices évoquant notamment une exploitation des silex du Sannoisien au cours du Néolithique (aux alentours de 6000 av. J.-C.) et de l'époque protohistorique. Les divers carottages réalisés au sein du synclinal ont permis par ailleurs une première lecture géomorphologique de cet environnement.

LA GROTTTE DE LA LARE – SAINT-BENOÎT (DE 5200 À 3650 AV. J.-C.)

L'intérêt archéologique de la grotte de la Lare est identifié dès le début du XIX^e siècle, notamment par D. J. M. Henry qui, pour expliquer les grandes quantités d'ossements qu'elle recelait, se hasarde à publier en 1818 une hypothèse d'enfumage de populations celto-ligures par les légions romaines. Elle sera mise à mal lorsqu'en 1840 l'ingénieur des mines Scipion Gras identifiera dans les restes osseux une faune diversifiée, essentiellement domestique, peu compatible avec un fait de guerre. L'anthropologue Julien Girard de Rialle, préfet des Basses-Alpes de 1871 à 1873, visite la grotte de la Lare et suggère au préhistorien Émile Rivière de l'inspecter. Le 16 septembre 1872, Rivière y recueille du matériel osseux, un poinçon et de la céramique qu'il estime néolithiques. La grotte sera réellement fouillée en 1953 et 1954 par le Musée d'anthropologie préhistorique de Monaco sous la direction de Louis Barral, puis en 2009 par le CEPAM (CNRS) sous la direction de Cédric Lepère. Le matériel céramique qui y a été collecté couvre essentiellement la fin du Néolithique moyen et le début du Néolithique final (Cardial, culture des Vases à Bouche Carrée, et Chasséen). Quelques artefacts plus récents (Âge du bronze, Antiquité romaine) y ont également été trouvés. Dans la même falaise, les grottes du Radar, des Raganéous et des Théoriciens attestent d'une fréquentation sur une fourchette chronologique identique.



LE Puits SALÉ – MORIEZ (5800 AV. J.-C.)

Un puits salé se situe sur la commune de Moriez. Ce gisement naturel d'eau salée a constitué pendant des siècles une ressource précieuse et très convoitée. Les fouilles faites par des archéologues et géologues en 1999 et en 2002 ont permis de dater l'utilisation de cette source salée remontant à 5 800 av. J.-C. La source a été abandonnée puis redécouverte en 1636. Le site a été aménagé et le puits maçonné afin de faciliter son exploitation jusqu'au milieu du XIX^e siècle.



© Mathieu Simoulin Verdon Pictures – Puits de Moriez

LA GROTTTE DU PERTUS II – MÉAILLES (3 850 AV. J.-C.)

La grotte de Pertus II appartient à un ensemble de cavités qui s'ouvrent, à 1000 mètres d'altitude, à l'interface des influences écologiques alpines et méditerranéennes, en rive gauche du vallon de la Vaire qui longe le village de Méailles. Le site présente, pour le Chasséen récent (entre 3 850 et 3 650 av. J.-C.), une stratigraphie longue et détaillée au cours de laquelle les modalités d'occupation du site évoluent dans le temps : bergerie, puis habitat-bergerie et atelier de potier. Une première fois partiellement fouillée dans les années 1950 par le Musée d'anthropologie préhistorique de Monaco, la grotte a ensuite connu plusieurs campagnes de fouilles depuis

2004 menées par l'archéologue Cédric Lepère. Les études sur le terrain et sur le mobilier, notamment les céramiques, montrent des occupations stratifiées, sur près de 3 mètres, représentant au moins 1000 ans d'histoire humaine entre -3850 et -2850 av. J.-C. Par ailleurs, les analyses géo-archéologique sur le fumier, archéobotanique ou anthracologique* sont une source d'information majeure sur la composition et l'alimentation du troupeau qui a occupé le site, sur l'exploitation des ressources ligneuses (déchets verts, arbres, haies) en lien avec les activités pratiquées par les occupants. Les résultats des fouilles archéologiques permettent d'appréhender les modes de vie et les pratiques des bergers, et par là même d'approcher le fonctionnement des systèmes agropastoraux néolithiques et le paysage végétal de cette période.



LES GORGES DU VERDON (NÉOLITHIQUE ET ÂGE DU BRONZE)

La prospection-inventaire réalisée en 2020 par les archéologues du Service départemental d'archéologie de Haute-Provence, dans les Gorges du Verdon renouvelle les connaissances sur le territoire (Néolithique et âge du Bronze). Elle s'est intéressée essentiellement au territoire communal de La Palud-sur-Verdon. Village situé au nord de la rivière, il présente la particularité d'englober l'ensemble des vingt-deux kilomètres de la rive droite du canyon et d'y associer des contextes de moyenne montagne plus au nord. Plusieurs abris occupés à la fin de la Préhistoire ont été découverts.

LE DOLMEN DES PIERRES BLANCHES – HAMEAU DE LA BAUME, COMMUNE DE CASTELLANE (2500 AV. J.-C.)

Au-dessus du hameau de La Baume, sur la commune de Castellane, perché à 1250 m d'altitude, un dolmen, daté de 2500 av. J.-C. a été fouillé par les archéologues du Musée de Préhistoire des Gorges du Verdon (Quinson) en 2006. Il est situé en bordure

d'un replat face à un large et magnifique panorama du nord au sud-ouest. L'édifice a été construit en calcaire d'origine local, selon un axe sensiblement nord-sud, l'entrée face au sud. Son architecture le rattache au groupe des petits dolmens provençaux de l'est du Var et des Alpes-Maritimes. Ce dolmen était connu de longue date et utilisé comme abri par les bergers et les chasseurs. Néanmoins, la fouille de 2006 a permis de localiser une couche de remplissage archéologique demeurée en place et d'y recueillir 415 os et fragments d'ossements humains, 82 éléments de parure, 2 armatures de silex, 18 plaquettes calcaires, 1 nodule de sulfure de fer et 10 micro-tessons de céramique. Les résultats donnent à penser qu'on avait là une peuplade sédentaire tirant ses moyens d'existence de l'élevage ovin et caprin, associé à une agriculture encore primitive.



LE TRÉSOR DE MORIEZ (ENTRE 1 400 ET 800 AV. J.-C.)

En 1996, une découverte exceptionnelle a été faite par hasard sur le territoire de Hyèges, commune de Moriez, lors de travaux sur le captage d'une source. Le fameux « Trésor de Moriez » se compose de nombreux éléments en métal dont un couteau et une centaine d'objets de parure essentiellement des bijoux, datant du Bronze final (entre 1 400 et 800 av. J.-C.). Pourquoi un tel ensemble à cet endroit ? Les archéologues ont donné plusieurs interprétations : dépôt d'objets destinés à la refonte, cachette d'objets précieux en temps de guerres, stock de marchand ambulant, trésor d'un riche personnage, offrande funéraire, panoplie d'un personnage important.

Ces pièces sont conservées au musée de Préhistoire des Gorges du Verdon et sont exposées depuis 2003 dans l'exposition permanente.



LE TERRITOIRE ALPES PROVENCE VERDON PENDANT L'ANTIQUITÉ

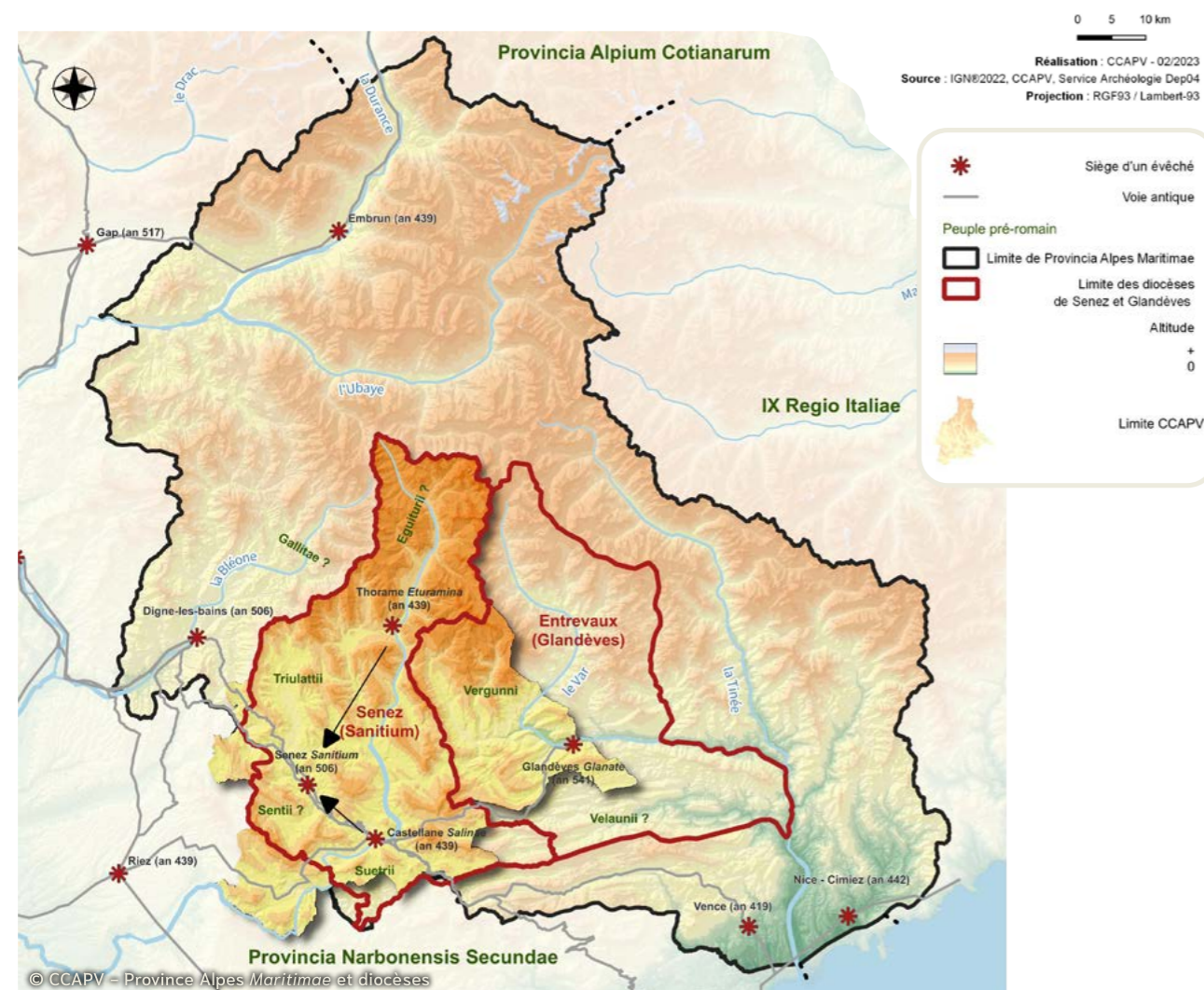
Les armées romaines envahissent le sud de la Gaule à partir de 120 av. J.-C. La conquête du massif alpin ne semble pas avoir entraîné des combats longs et intenses. Auguste annexe les vallées de l'Asse et du Verdon en 14 av. J.-C. Sur le Trophée de la Turbie (6 av. J.-C.), les noms des peuplades conquises sont indiqués. Le nombre conséquent de peuplades mentionnées doit davantage être compris comme la volonté de Rome, et d'Auguste, de magnifier sa puissance, en intégrant dans cette liste des peuplades s'étant peu opposées à cette conquête. Cependant, ce texte laisse transparaître un massif densément peuplé où chaque ensemble paraît accueillir une tribu indigène. De nombreux auteurs ont tenté de localiser ces peuplades préromaines dans les contrées alpines.

Le territoire de la communauté de communes Alpes Provence Verdon est situé dans la province des *Alpes Maritimae*, sur un axe de passage majeur entre la région niçoise et la vallée de la Durance. En témoignent trois bornes miliaires (bornes routières, en pierre, destinées à marquer les distances sur le tracé des principales voies romaines), qui ont été trouvées entre Castellane et Senez, sur la voie romaine reliant Vence à Digne.

Placées sous la responsabilité d'un préfet de l'ordre équestre dès leur intégration dans l'Empire, les *Alpes Maritimae* sont demeurées sous le régime de la *praefectura* durant plusieurs décennies. Cette préfecture s'est concentrée dès l'origine sur le versant occidental des Alpes. L'élévation au rang de province des *Alpes Maritimae*, sans doute sous le règne de Néron (de 54 à 68 après J. -C.), s'est accompagnée d'une évolution de leurs limites territoriales en direction du nord. La province est alors formée de six civitates : *Cemenelum*/Cimiez, chef-lieu provincial, *Vintium*/Vence, *Glanate*/Glandèves (Entrevaux), *Brigantio*/Briançonnet, *Salinae*/Castellane et *Sanitium*/Senez. À noter que plusieurs stèles romaines ont été retrouvées à Castellane au quartier Notre-Dame

du Plan. Les extensions territoriales de la province des *Alpes Maritimae* se sont poursuivies durant le II^e siècle de notre ère avec l'intégration de quatre nouvelles civitates : *Dinia*/Digne, *Caturigomagus*/Chorges, *Eburodunum*/Embrun et *Rigomagus*/Faucou-de-Barcelonnette. Durant l'Antiquité tardive (fin III^e au début VI^e siècle), la province va connaître une réorganisation interne. La cité de *Caturigomagus* est intégrée dans le territoire d'*Eburodunum*, qui devient chef-lieu de la province au plus tard dans la seconde moitié du IV^e siècle. *Brigantio* semble avoir connu le même sort avec l'ajout de son territoire à celui de *Glanate*. Enfin, dans la première moitié du V^e siècle, *Eturamina*/Thorame-Haute obtient le statut de civitas et le rang d'évêché.

Au concile* de Riez en 439 puis au concile de Vaison en 442, *Eturamina*/Thorame-Haute et *Salinae*/Castellane sont attestées comme siège d'un évêché éphémère. Ces deux sièges disparaissent lors du concile d'Agde en 506 au profit de *Sanitium*, qui devient alors l'unique siège du diocèse* de Senez. En 541 au concile d'Orléans, *Glanate* est attesté comme siège du diocèse de Glandèves (Entrevaux).



LA VALLÉE DE L'ASSE DE BLIEUX (PROTOHISTOIRE* ET ANTIQUITÉ)

La prospection thématique sur l'occupation protohistorique et antique de la vallée de l'Asse de Blieux concerne plusieurs communes : Blieux, Senez, Barrême et Castellane. Elle a été réalisée par les archéologues du Service Départemental d'Archéologie de Haute-Provence (SDAO4), en 2018 et 2019. Les résultats ont permis de révéler une occupation agropastorale de la vallée depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, ainsi que différents sites d'habitats antiques et protohistoriques de vallée et un oppidum*.

PLATEAU SAINT-PIERRE - THORAME-BASSE (PROTOHISTOIRE ET ANTIQUITÉ)

Le col et le plateau de Saint-Pierre surplombent le hameau du Moustier, sur la commune de Thorame-Basse. Implanté à l'adret, il bénéficie d'une pleine vue sur la vallée fertile de l'Issole. Le plateau Saint-Pierre, par sa configuration topographique et sa position dominante, a pu constituer, depuis l'Antiquité, un point de peuplement essentiel pour la vallée. Plusieurs campagnes archéologiques ont été conduites entre 2019 et 2022 par les archéologues Alexia Lattard, Florence Mocchi et Delphine Isoardi. Cela a permis de dégager et caractériser les vestiges bâtis (édifice religieux) ainsi que d'appréhender les sépultures. Les relations entre l'Homme et son environnement ont fait l'objet également d'une recherche approfondie par l'approche interdisciplinaire mise en oeuvre par l'intervention de spécialistes par exemple en géoarchéologie*. La corrélation de leurs observations aux données archéologiques permet de mieux saisir les modalités de l'implantation humaine et oeuvre pour la compréhension et la restitution du paysage, entre la fin de la Protohistoire et l'Antiquité tardive.



© Rémi Nigri - Fouilles du plateau de Saint-Pierre

LE MAUSOLÉE* ROMAIN - ARGENTON, COMMUNE DU FUGERET (75 AV. J.-C.)

À Argenton, un site d'occupation romaine est attesté par un mausolée, bâti à 1 300 m d'altitude, à flanc de montagne et daté de 75 av. J.-C. Son commanditaire est un chevalier romain. Le mausolée superposait trois étages et s'élevait à une hauteur approximative de 13 mètres. Connu par les habitants depuis le début du XX^e siècle, plus d'une vingtaine d'éléments en pierre du mausolée ont été retrouvés et étudiés par des archéologues de 1988 à 1990. Ils sont conservés au hameau en vue d'une prochaine valorisation.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Mausolée



© CCAPV - Fouilles du plateau de Saint-Pierre

De nombreux oppidums sont parfois encore visibles malgré la végétation. Ces sites fortifiés, à vocations défensive et de regroupement domestique, peuvent remonter à la Protohistoire. Ils sont souvent situés en hauteur ou surplomb et utilisent les contraintes du milieu comme système de défense naturelle telles que barre rocheuse ou éperon, colline, plateau. Ces formes d'habitat structurent les paysages et donnent des indications sur la longue histoire de l'implantation humaine sur le territoire intercommunal. Il apparaît indispensable de parvenir à mieux définir l'usage de ces lieux dans la zone alpine, qui montrent une diversité et des particularités. En somme, nombre de sites restent à caractériser car non datés ou trop rapidement interprétés.

Les recherches archéologiques doivent être poursuivies dans les années à venir afin d'affiner la connaissance du secteur Alpes Provence Verdon. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut soutenir, accompagner cette dynamique et organiser une médiation cohérente au niveau territorial pour tous ces résultats de fouilles très ponctuels et hétérogènes en ce qui concerne les périodes.

Les traces de l'organisation médiévale

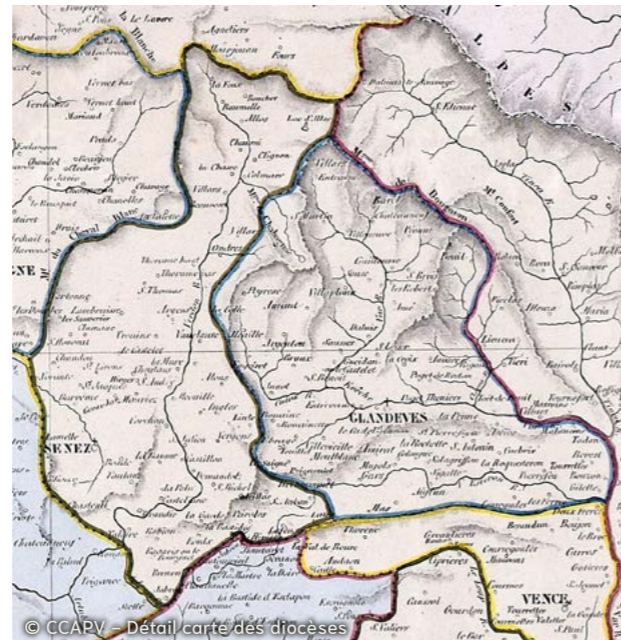
Le territoire intercommunal est riche de nombreux vestiges datant du Moyen Âge : édifices religieux, tours, enceintes fortifiées, remparts, châteaux, ponts... Cette grande période couvrant un millénaire, a laissé des traces dans l'architecture mais aussi dans l'organisation des villages. Au Moyen Âge, le territoire est morcelé en de nombreux fiefs, appartenant à plusieurs seigneurs dont les Castellane, les Pontevès ou encore les Glandèves.

UNE HISTOIRE ET DEUX DIOCÈSES

Le territoire actuel de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon reprend quasiment les contours de deux anciens diocèses, Senez et Glandèves (Entrevaux). On sait qu'aux V^e et VI^e siècles, quatre cités romaines étaient attestées en tant que chefs-lieux et sièges d'un évêché : *Salinae* (Castellane), *Eturamina* (Thorame), *Sanitium* (Senez) et *Glanate* (Entrevaux). Seuls Senez et Entrevaux ont gardé leur statut jusqu'à la Révolution, avant d'être intégrées au diocèse de Digne.

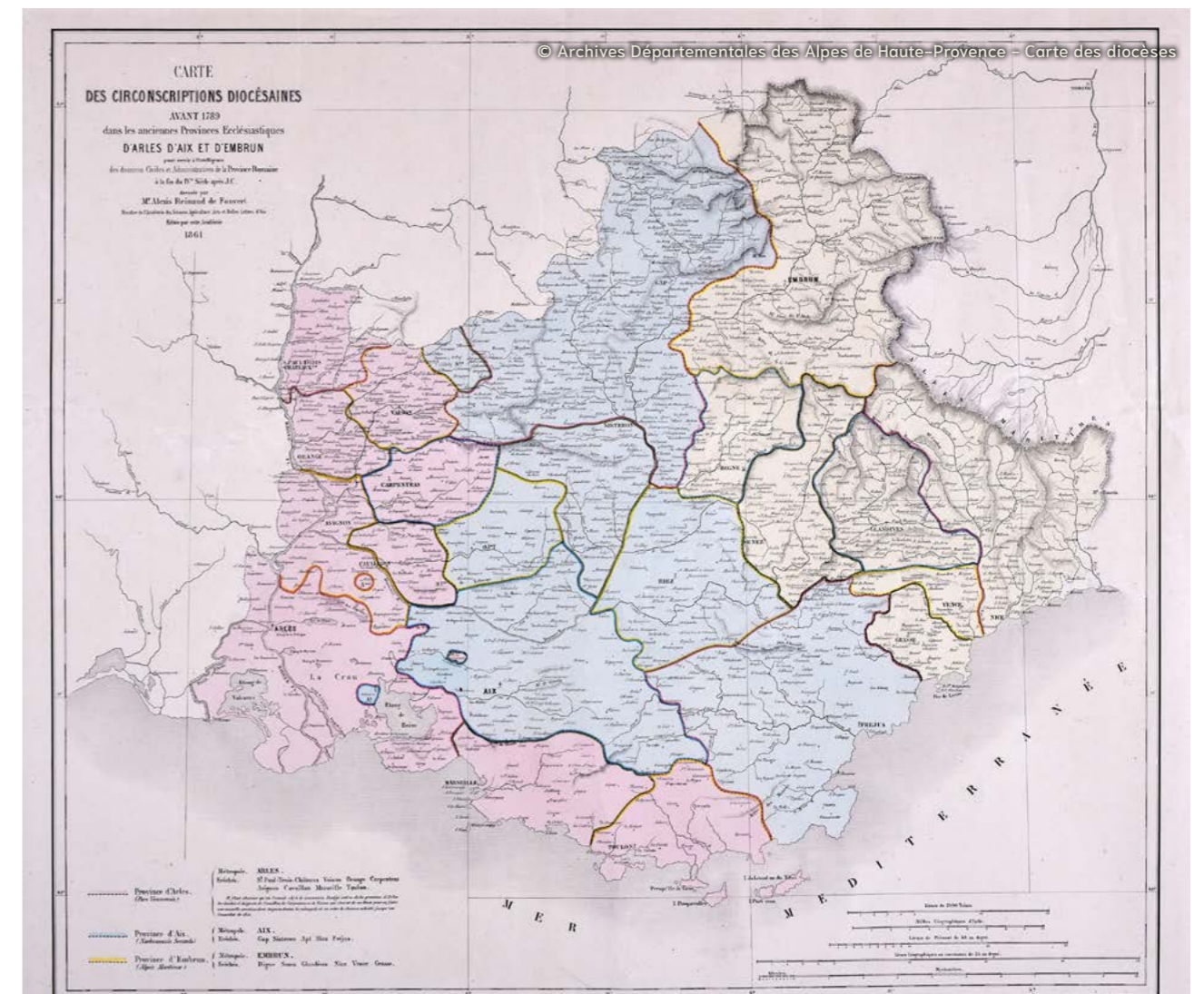
Le territoire du diocèse de Glandèves comprend au nord le Val d'Entraunes et l'ancienne viguerie* de Guillaume ; à l'est la rive droite du Cians ; à l'ouest les vallées du Coulomp et de la Vaire ; au sud les communes du Val de Chanan et de l'Estéron. Glandèves viendrait du nom latin *Glanate*, ancienne localité de la province romaine des *Alpes Maritimae*, située à l'emplacement de l'actuel hôpital d'Entrevaux, au quartier de la Seds, sur la rive droite du Var. L'existence de l'évêché de Glandèves est attestée par les archives en 541. Au Moyen Âge, le lieu de résidence de l'évêque de Glandèves se situe sur un éperon rocheux, actuel hameau de Glandèves à l'est d'Entrevaux. Il comprend un hameau entourant un lieu de culte. On trouve mention de cette église une seule fois en 1351 dans les pouillés* sous le nom *Gladatensis ecclesia*. Le hameau épiscopal de Glandèves connaît une évolution du bâti consécutive à la vente révolutionnaire et à la transformation en ferme : il reste de nombreux vestiges de la résidence des évêques : tour, citerne, chapelle. Glandèves demeure une résidence épiscopale jusqu'à la Révolution, même si elle perd de l'importance avec la

construction plus en contrebas du palais de la Seds en 1654. Le toponyme de la Seds ou Sedz vient de *sedes* en latin, qui signifie siège. Cela fait référence au lieu d'exercice de l'autorité épiscopale, le siège spirituel d'où « le premier pasteur du diocèse guide son troupeau de fidèles ».



Le diocèse de Senez occupe quant à lui un vaste territoire, comprenant la vallée du Verdon, de La Foux d'Allos jusqu'à Pont de Soleils (dans les Gorges) ; au sud, la limite va jusqu'à la commune de Jabron (actuellement dans le Var), à l'ouest, la commune de Chaudon-Norante et à l'est, la commune de Vergons, faisant frontière avec le diocèse de Glandèves. La tradition fait remonter la fondation de l'évêché au V^e siècle et mentionne l'évêque Ursus (signifiant Ours), qui aurait occupé le trône épiscopal de Senez à partir de 417, tel qu'indiqué sur le cadran solaire de la cathédrale. Mais l'existence d'Ursus n'est pas confirmée par les actes des conciles. Ces documents d'archives permettent en revanche de retrouver la trace des évêques de Thorame (*Eturamina*) et de Castellane (*Salinae*). Le premier évêque de Senez, connu sous le nom de Marcellus, est mentionné pour la première fois en 506 lors du concile d'Agde. Il semble alors que son autorité s'exerce également sur les territoires de Castellane et de Thorame. À compter du X^e siècle, le palais épiscopal de Senez est perché au lieu-dit La Roche. Les seigneurs et évêques

de Senez habitent alors dans un château perché en haut de la colline mais la plupart du temps ils vivent à Castellane où ils possèdent une résidence plus confortable. Après plusieurs tentatives infructueuses pour déplacer le siège de l'évêché à Castellane, Monseigneur De Vocance demande en 1751 à Louis XV l'autorisation de démanteler le château afin de construire un palais plus proche de la cité et face à la cathédrale. Le palais épiscopal de Senez sera achevé en 1756. Après la Révolution Française, il sera vendu en plusieurs lots.



COMPRENDRE L'ORGANISATION DE L'HABITAT MÉDIÉVAL

Entre le X^e et le XIV^e siècles, les archives, et notamment les pouillés, nous indiquent l'existence de communautés rurales organisées en villes, villages et hameaux. Le territoire a évolué et ne s'organisait pas de la même manière qu'aujourd'hui avec ses 41 communes. Il y avait un nombre plus important de communautés mais il existe toute de même une remarquable stabilité des limites territoriales depuis l'époque médiévale.

Les historiens s'accordent à dire que les deux maximums démographiques de la population des Alpes ont eu lieu au XIV^e siècle et aux XVIII^e-XIX^e siècle, avec environ 30 000 âmes pour le territoire Alpes Provence Verdon. Ainsi, au Moyen Âge, le nombre d'habitants commence à baisser à partir des années 1320, en raison de plusieurs facteurs : des mauvaises récoltes liées à un refroidissement des températures, des bandes de brigands dévastatrices, l'épidémie de peste entraînent la disette et la chute brutale du nombre d'habitants. En effet, la Grande Peste, aussi appelée Peste Noire (1347-1351) fait des ravages avec 30 à 50% de décès. Entre le début et la fin du XIV^e siècle, la population du territoire intercommunal va donc être réduite de moitié. De plus, on parle de « petit âge glaciaire » entre le XIV^e siècle et les années 1830 (Révolution industrielle), le climat est plus froid et les précipitations plus abondantes que par la suite, avec pour conséquences des récoltes difficiles.

Plus des 3/4 des villages de la communauté de communes ont un caractère urbain issu de l'organisation médiévale. Cela se manifeste par un regroupement des maisons dans la ceinture de remparts ou des maisons faisant office de remparts et par la réunion des fonctions religieuse, économique, civile... Ce bâti dense se retrouve dans la perception actuelle de nos identités architecturales villageoises. À noter qu'aucune agglomération ne peut être qualifiée de ville (au sens actuel) car nulle part la population n'a atteint les 2000 habitants (excepté au XIX^e siècle à Castellane). Toutefois, le mot « village » n'est pas utilisé dans la langue provençale, qui perpétue l'usage médiéval en employant le seul mot « ville » pour désigner toute espèce d'agglomération.

Un phénomène médiéval, commun à tout l'arc méditerranéen occidental, peut également s'observer sur le territoire Alpes Provence Verdon avec la présence d'un grand nombre de sites perchés. Ainsi, la densité importante des sites perchés/déperchés fait du territoire un lieu propice à expliquer et illustrer ce phénomène historique. Ce phénomène de perchement de l'habitat débute à l'époque protohistorique (de -1800 av. J.-C. début de l'Âge du Bronze à -50 av. J.-C., fin de l'Âge du Fer) avec les oppida. Peut-être ont-ils été moins fréquentés à l'époque romaine, sans être toutefois abandonnés.



Au bas Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles), la dynamique de déperchement se poursuit avec un glissement du bâti plus ou moins lointain du bourg castral*. Les villages ne s'installent pas dans les zones les plus basses car trop exposées au risque de crues mais sur des versants plus attirants, offrant un meilleur ensoleillement et facilement défendables. L'habitat se rapproche ainsi des terres agricoles ou des voies de communication, parfois à proximité d'un pont, se donnant ainsi la possibilité du contrôle des voyageurs et des marchandises. Ces nouveaux bourgs sont complétés par quelques fermes isolées et dispersées attestées par endroit dès le XIV^e siècle. L'ancien château castral est alors délaissé au profit d'une ou plusieurs nouvelles maisons seigneuriales bâties au cœur du village. Ce type d'organisation représente environ 2/3 des villages actuels. (Exemples : Barrême, Thorame-Basse, Le Fugeret, Thorame-Haute, Sausses, Castellane, Annot, Entrevaux, Colmars, La Palud sur Verdon)

Au haut Moyen Âge (V^e-XI^e siècles), on voit l'implantation de castellers ou castrum*, habités par le seigneur et situés en altitude et en position très dominante. On peut encore retrouver mention de ces lieux dans la toponymie avec les « chastel ou castel, chastelard ou castelard, chastelet ou castelet... » et dans la permanence de toponymes religieux anciens tels que Saint-Pons, Saint-Pierre, Saint-Etienne.

Dans le courant du Moyen Âge central (XI^e-XIII^e siècles), les castrum sont progressivement abandonnés dans un mouvement de déperchement, au profit d'habitats installés en contrebas, souvent à proximité des emplacements initiaux. Des bourgs castraux fortifiés sont alors érigés en pierre, rassemblant à la fois le seigneur et les villageois et associant le trio : château+église+cimetière. Certains bourgs sont érigés en limite de replat ou de plateau. Les villages dits perchés représentent aujourd'hui environ 1/4 des communes de l'intercommunalité. (Exemples : La Rochette, Blioux, Rougon, Méailles, Saint-Benoit, Ubraye, Castellet-lès-Sausses)



Parfois, bien que rare, le nouveau village est totalement déconnecté de son site castral, comme à Chaudon-Norante. Perché sur un éperon rocheux à 1 100 m d'altitude, le Château-Plus-Haut domine le village de Norante et une partie élargie de la vallée de l'Asse. Les vestiges indiquent que l'édifice comportait probablement trois étages. Une importante citerne

souterraine creusée dans la roche et aux parois maçonnées et lissées servait de réserve d'eau. Cet ensemble désigne sans doute l'ancien emplacement du castrum de Norante, remontant au XV^e siècle. Le village s'est ensuite implanté plus bas dans la vallée. On peut également citer le cas du village de La Garde, qui était également appelé La Garde-de-Dieu, faisant référence à une place militaire avancée servant à protéger l'accès à Castellane. Un habitat datant probablement du début du Moyen-Âge, est situé dans un chaos rocheux, au-dessus de la chapelle Saint-Martin, à environ 2 km du village actuel. Un premier déplacement a lieu dès le début du XIII^e siècle avec le castrum de La Gareda, mentionné dans les archives et perché sur la colline dominant l'église Notre-Dame-des-Ormes. Enfin, le village rejoint son emplacement actuel en bord de route au XVII^e siècle.



© CCAPV - Chaudon Norante

Les cas de l'implantation du bâti en fond de plaine représentent seulement 10% des villages actuels. L'habitat a pu être fortifié par une enceinte villageoise.



© CCAPV - Villages dans la plaine du Verdon, Saint-André-les-Alpes et La Mure - Argens

Enfin, certains bourgs castraux ne se sont déperchés que plus tard (au XVI^e ou XVII^e siècle), alors que d'autres sont restés à leur emplacement pour des raisons variables telles que l'impossibilité de trouver un autre site favorable ou le manque de population. Dans quelques cas, le déperchement est toujours en cours, comme à Castellet-lès-Sausses où le hameau d'Enriez, construit au bord de la route, prend peu à peu le rôle de village au détriment du site perché de Castellet-lès-Sausses.

En définitive, le phénomène du déperchement s'exprime par des principes récurrents mais sa mise en oeuvre locale est à chaque fois un cas particulier. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon offre un échantillonnage complet de tous les artefacts générés par le processus de perchement/déperchement. Ainsi l'implantation des villages doit s'adapter aux contraintes topographiques, militaires, agricoles, climatiques ou d'impératifs de circulation. On peut souligner l'existence ponctuelle et récente de quelques cas de reperchement ou plutôt de réhabilitation de site perché, phénomène lié à l'attractivité touristique et à la résidence secondaire. Par exemple, le hameau de Peyresc (commune de Thorame-Basse) était abandonné au début du XX^e siècle et les maisons ont été entièrement restaurées grâce à une action initiée par une association d'universitaires belges à partir des années 1950.



© CCAPV - Peyresc (Thorame Haute)

ANNOT, UN EXEMPLE DE GLISSEMENT DE L'HABITAT

Le village d'Annot est implanté dans la vallée de la Vaïre, au pied de la montagne du Bau du Parrou, à la confluence de deux cours d'eau, la Vaïre et la Beïte. La communauté d'origine est probablement située à côté du village actuel, autour de l'église perchée de Notre-Dame de Vers-la-Ville. En face de cette première implantation, sur l'autre rive de la Beïte, la dernière prééminence que forme le Parrou en venant mourir

dans la rivière constitue un promontoire rocheux et abrupt qui a été lui aussi propice au développement d'une petite agglomération. Les deux implantations, de part et d'autre de la Beïte, ont coexisté pendant un certain temps. Il n'est pas possible de proposer des datations pour le déperchement et l'abandon du site



© Thibault Vergoz - OTI Verdon Tourisme
Vue générale du village d'Annot

du Parrou au profit du quartier « Vers-la-Ville ». Les textes ne sont pas assez nombreux ou précis pour fournir une réponse définitive.

Annot est nommée pour la première fois dans le cartulaire* de Saint-Victor en 1042. Le village est resté bâti sur le flanc de la montagne qui domine le village actuel, au quartier de "Vers-la-Ville" jusqu'au XII^e siècle. Il y a eu un temps cohabitation entre une ville haute et une ville basse. Quoi qu'il en soit, on est sûr que le village actuel existe bien dans la première moitié du XIII^e siècle. En effet la liste des localités habitées des diocèses de Glandèves et de Senez en 1232/1244 indique sans doute possible que les



© Thibault Vergoz - OTI Verdon Tourisme
Chapelle Notre-Dame De Vers la Ville

deux sites d'Annot, castrum Annoti et Petra Annoti, le village actuel et l'ancien site, probablement Vers-la-Ville, coexistent à ces dates. Puis, la ville basse se développe jusqu'à devenir le village d'Annot, le village est alors "descendu" vers la confluence. Déterminer précisément à quel moment s'est constitué le village actuel d'Annot est donc délicat.

SALINAE, PETRA CASTELLANA ET CASTELLANE, UN EXEMPLE D'HABITATS MULTIPOLAIRE

La commune de Castellane occupe une position centrale dans la vallée du Verdon, à la jonction entre la haute-vallée et les gorges. Le village est installé dans un replat assez ouvert de la vallée, sur une légère terrasse qui le protégeait en partie des crues du Verdon. Le Roc, qui domine le village, forme un verrou dans lequel la rivière est contrainte. À proximité de Castellane se trouve l'oppidum des Suetrii, mentionnés sur le trophée des Alpes (la Turbie) mais dont la localisation précise fait débat. Au cours de l'Antiquité, l'agglomération est élevée au rang de chef-lieu de petite cité, sous le nom de *Salinae*. Trois facteurs physiques ont participé au développement de cette agglomération romaine : un franchissement possible du Verdon au pied du Roc ; une situation au carrefour de voies de communication, sur un axe majeur de pénétration dans les Alpes depuis Nice et Grasse, vers Digne, Embrun puis Grenoble ; enfin un terroir assez ouvert propice aux activités agricoles. La localisation précise de l'agglomération antique n'est pas encore déterminée. On sait néanmoins qu'en 439 et en 442, les conciles provinciaux mentionnent la présence d'un évêque, et donc d'un évêché de *Salinae*. Il semble acquis que par la suite, ce diocèse est intégré à celui de Senez à partir de 506. Les recherches historiques et archéologiques n'ont pas encore permis de situer les vestiges d'une cathédrale.

Le développement médiéval de l'agglomération de Castellane et son évolution sont intrinsèquement liés à la dynastie éponyme des sires de Castellane. La localisation et la morphologie de Castellane au Moyen Âge apparaissent mieux connus, du fait d'un corpus documentaire plus fourni, et surtout de bâtiments et de vestiges importants. Ainsi, trois pôles principaux structurent le territoire :

► Le Roc, site castral du IX^e-X^e siècles

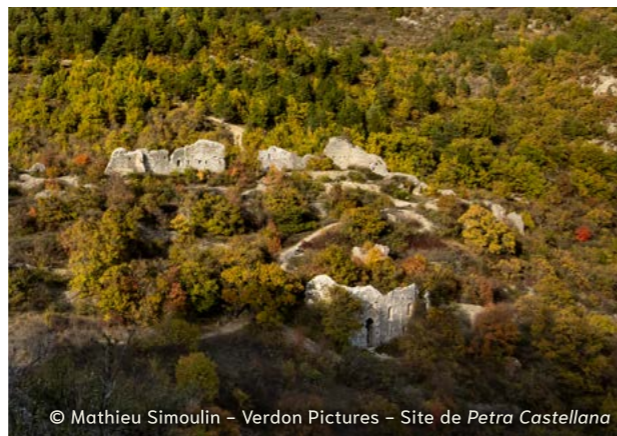
La première mention médiévale de Castellane, en 977, concerne le terminio de castro *Petra Castellana*. Le toponyme renvoie très clairement au Roc, qui est donc fortifié à cette date. À son sommet se trouvait très probablement la forteresse des sires de Castellane. Il en subsiste peu d'éléments : la chapelle Notre-Dame du Roc avec son abside* et son mur gouttereau* sud et une citerne aménagée par l'édification d'un mur qui barre une importante faille du rocher.



© Thibault Vergoz - OT Verdon Tourisme - Le Roc et le village de Castellane

- Le site de *Petra Castellana*, occupé entre le XI^e et le XIV^e siècles

C'est une agglomération de hauteur dont on connaît l'histoire grâce aux fouilles archéologiques menées entre 2016 et 2019 par le Service Départemental d'Archéologie. Le site occupe un coteau tourné vers le sud, marqué par une forte pente, à une altitude comprise entre celles du Roc (903 mètres d'altitude) et du bourg actuel (722 mètres d'altitude). Il est délimité par une enceinte maçonnée conservée essentiellement au nord, composée d'une courtine et d'une série de tours pleines datées du XII^e-XIII^e siècles. Aucun bâtiment civil n'est conservé dans le site. Approximativement au centre de l'agglomération, l'église Saint-André est un édifice roman dont les maçonneries présentent encore toute leur hauteur, malgré l'effondrement des couvrements. L'église Saint-André est paroissiale jusqu'en 1260. Le site de *Petra Castellana* est abandonné définitivement au XIV^e siècle. Il a pu être détruit lors d'une attaque violente : en effet de nombreux boulets de pierre ont été retrouvés dans le site. Les archéologues proposent d'envisager un lien entre cette destruction et le siège dont le site fait l'objet en 1262 par Charles d'Anjou, Comte de Provence, en guerre contre Boniface VI, dernier Baron de Castellane ou le siège de Castellane par Louis d'Anjou et Duguesclin en 1368, dont on ignore s'il a touché ou non le site de *Petra Castellana*. Qu'il s'agisse du siège de 1262 ou de 1368, il semble avoir mis fin à l'occupation d'une cité dont la déshérence avait commencé dès avant ce siège.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Site de Petra Castellana

- Le Bourg de Castellane, attesté dès le XII^e siècle

Implanté au pied du Roc, sur une très légère terrasse au bord du Verdon, il se trouve à peu de distance du débouché du pont jeté sur le Verdon au moins depuis le Moyen Âge, au carrefour des principaux axes routiers régionaux. La première attestation avérée du bourg de Castellane date de 1189, mais son origine est plus ancienne, peut-être autour de l'an Mil, puisqu'il est déjà constitué à cette date. Son importance dans les années 1250 est indéniable, puisque l'église Saint-Victor devient paroissiale en 1260, au détriment de l'église Saint-André de *Petra Castellana*. Le bourg de Castellane sera ensuite fortifié par une enceinte et quatorze tours dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

L'exemple de Castellane montre bien la complexité de l'organisation de l'habitat avec un site de plaine

antique, un site perché du Moyen Âge rapidement abandonné et un nouveau site de plaine, encore occupé par le village actuel. Le phénomène classique de perchement/déperchement avec déplacement de l'ensemble de l'habitat n'est pas aussi simple ici. Les archéologues avancent l'hypothèse d'une agglomération double à savoir un habitat de hauteur concomitant avec une agglomération de plaine. Ainsi, à l'agglomération de plaine, dont la continuité avec la ville antique peut être envisagée, mais non démontrée à l'heure actuelle, serait adjointe une agglomération de hauteur, Le Roc, puis *Petra Castellana* dont la vocation première est défensive. Celle-ci serait progressivement abandonnée

Les maisons seigneuriales et châteaux

Bien que rural, le territoire Alpes Provence Verdon dispose d'une vingtaine d'exemples intéressants de châteaux et maisons seigneuriales, tous sont construits entre le XIV^e et le XVIII^e siècle, avec une prépondérance d'éléments mis en oeuvre durant le XVII^e siècle. On n'en retrouve pas sur le secteur du haut Verdon, excepté à Thorame-Basse. Ces constructions sont le stade ultime du déperchement des villages, quand les seigneurs ont abandonné leurs châteaux forts de hauteur pour venir construire des maisons seigneuriales au coeur des nouveaux villages de coteaux ou de plaine. La plupart des édifices encore présents sont essentiellement le résultat de plusieurs phases d'agrandissements successifs. Des interventions plus récentes (XIX^e et XX^e siècles) ont entraîné des modifications quelquefois profondes, dues à l'allotissement fréquent de parcelles vendues à la Révolution, à des redécoupages et changements de la distribution existante ou à des réaffectations. Ainsi, les châteaux de La Palud-sur-Verdon et Thorame-Basse sont devenus les mairies ; le château de Saint-André-de-Méouilles (actuellement Saint-André-les-Alpes) a été transformé en gîte ; d'autres ont été aménagés en appartement (Castellet-Saint-Cassien, Moriez) ou habitat privé (Villevieille, Clumanc, Sausses), ou conservés seulement pour une fonction agricole (Soleilhas, Tartonne), ou encore abandonnés. Les demeures seigneuriales, parfois appelées « châteaux » localement, proposent peu d'éléments architecturaux relevant spécifiquement de l'architecture militaire, et le cas échéant essentiellement de manière symbolique. En revanche, leur plan, leurs dimensions, leur mise en oeuvre, les matériaux utilisés, ainsi que les dépendances qui les accompagnent parfois, mettent en évidence un traitement qui les différencie du reste du bâti vernaculaire. On constate l'usage du moellon de calcaire et de grès liés au mortier de chaux et de sable, la pierre de taille restant minoritaire, les maçonneries sont enduites. Le bâtiment principal du

château, hors dépendances éventuelles, affecte un plan rectangulaire, comportant une ou plusieurs tours, cornières et de forme ronde dans la quasi-totalité des cas. La toiture est couverte en tuile creuse. Les élévations sont pour la plupart irrégulières, et le décor extérieur, très limité. Certains intérieurs présentent des éléments décoratifs en gypserie, qui peuvent aller, exceptionnellement, jusqu'à l'élaboration d'un véritable programme comme à Castellet-Saint-Cassien (commune de Val-de-Chalvagne).

LE CHÂTEAU DE LA PALUD-SUR-VERDON

La commune de La Palud-sur-Verdon est située au coeur des Gorges du Verdon et son patrimoine est riche et ancien. Depuis la période romaine, le territoire communal est traversé par une importante voie de circulation dont le tracé rejoint le piémont italien à Arles, desservant plusieurs des premiers évêchés de haute Provence : Riez, Senez-Castellane, Glandèves-Entrevaux. La première occupation du territoire communal remonte à l'âge du bronze (-3300 à -1200 avant JC) et la présence romaine est attestée par des sites à tegulae*. Témoignage de son positionnement stratégique, l'histoire de La Palud est complexe. Ainsi, dès le début du Moyen Âge, on dénombre plusieurs anciens sites fortifiés sur le territoire de la commune : le castrum* de Chastellas au IX^e siècle vers le hameau des Subis ; le castrum de Maireste bâti à la fin du XII^e - début du XIII^e siècle par Boniface de Castellane ; le castrum des Barris construit au X^e siècle. Le village de La Palud est installé sur un plateau qui domine un secteur marécageux, le terme « palud » signifiant « marais ». Au XIV^e siècle, il est entouré d'une enceinte fortifiée. La présence d'un château à La Palud est attestée dès la fin du XIV^e siècle. Devenu propriété de la famille du Seigneur de Demandolx à la fin du XVI^e siècle, le château connaît alors plusieurs reprises et agrandissements dont les tours nord-est et sud-est. Au XVIII^e siècle, il est agrandi à tel point que sa superficie s'en voit doublée. C'est notamment à cette période que sont érigées les tours sud-ouest et nord-ouest. Les travaux ne sont pas terminés



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Château (actuelle Mairie) de La Palud sur Verdon

lorsqu'éclate la Révolution française. Confisqué, le château est vendu aux habitants de La Palud si bien qu'on y dénombre 18 propriétaires en 1835 dont un atelier de poterie qui devient un centre important de production. Créée par Joseph Peisselon, l'activité de poterie de La Palud perdure jusqu'en 1927, lors du décès du dernier membre de cette famille à avoir exercé cette profession. Racheté par la commune en 1984, le château a connu de nombreux travaux de réhabilitation terminés au début des années 2010.

LE CHÂTEAU DE CASTELLET-SAINT-CASSIEN (COMMUNE DE VAL DE CHALVAGNE)

Petit bijou architectural, le château de Castellet-Saint-Cassien apparaît au détour d'un virage. Sa construction remonte à la première moitié du XVII^e siècle, probablement à l'emplacement du château médiéval. Il est propriété des seigneurs de Glandèves alors titulaires du fief. Historiquement, le château est au centre d'un ensemble architectural : au sud, un bâtiment dit "le château neuf", au sud-ouest un cimetière, à l'ouest l'église paroissiale, et, un peu plus à l'écart, au nord un grand bassin-vivier et la ferme associée au château. Le château de Castellet-Saint-Cassien a des décors en gypseries de grande qualité, protégés au titre des Monuments Historiques en 2012. Une gypserie est une décoration d'intérieur moulée et sculptée en gypse. Cuit et broyé, le gypse devient la poudre à plâtre qui est mélangé à l'eau et durcit à l'air. Les décors en gypseries sont en trois dimensions, réalisés sur place et demandent une grande habileté. La gypserie peut être coffrée, moulée, tirée à l'aide d'un gabarit ou sculptée et ciselée. Dans le château de Castellet-Saint-Cassien, le décor s'étend sur l'ensemble de la cage d'escalier: les voûtes d'arêtes



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Château de Castellet-Saint-Cassien (Val de Chavagne)

du vestibule et des deux paliers, sur les dessus des portes palières de l'étage noble et sur le pourtour du noyau. Des cheminées au décor de gypseries ainsi qu'une cheminée monumentale pourvue d'une hotte présente dans l'appartement sud sont encore visibles. La commune souhaite lancer une étude en vue de la conservation et restauration de ce patrimoine.

LE CHÂTEAU DE CLUMANC

En passant à Clumanc, on peut encore admirer le château installé en position dominante. Les origines de l'édifice qui a remplacé le château-fort médiéval ne sont pas connues. La construction semble devoir être imputée aux Périer, devenus seigneurs majeurs de Clumanc au début du XVII^e siècle par acquisition successive des parts des Oraison (1618) et des Barras (1622). Partagé en deux lots après la Révolution, le château est tombé en ruine. Il ne serait qu'un tas de pierre sans l'intervention du propriétaire de la partie occidentale, qui a réhabilité cette partie et consolidé les vestiges de l'autre partie. Propriété privée, l'édifice n'est pas ouvert à la visite. Il est inscrit au titre des Monuments Historiques en 1978.

LE CHÂTEAU DE SAUSSES

Surplombant la commune, le château de Sausses fut probablement érigé au XVII^e siècle pour remplacer le château fort médiéval qui se trouvait probablement au-dessus. On ignore la date exacte de sa construction mais les historiens supposent qu'il était le lieu de résidence de la famille des Montblanc, les seigneurs de Sausses aux XVII^e et XVIII^e siècles. Grande bâtisse de forme carrée, le château se caractérise par ses différents niveaux d'élévation et par la présence de décors peints sur ses façades. Le château disposait également de caves, de jardins incluant un pigeonnier, une orangerie* et une fontaine décorative. Le château est en cours de restauration, le propriétaire actuel l'ouvre à la visite lors des Journées Européennes du Patrimoine.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Château de Sausses

On pourrait également citer les châteaux d'Eoulx ou de Chasteuil (hameaux de Castellane), le château de Rougon qui a appartenu à la famille des Glandèves puis des Castellane, ceux de Moriez, de Norante ou de Villevieille (commune de Val de Chavagne), le château de Gueydan de Castellet-lès-Sausses,

le château d'Autane d'Allons, ou encore le château de Maireste et sans oublier les anciennes fermes seigneuriales telles que la bastide de Ricard à La Palud-sur-Verdon, la bastide Reybaud et la bastide du Prévôt à Entrevaux, la bastide de Bau à Rougon, la bastide Paul à Castellane.

Donner à voir et à comprendre l'architecture et l'implantation humaine héritées du Moyen Âge est primordial pour appréhender l'aménagement actuel et le développement des villages. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » prend ici tout son sens pour fournir des clés de compréhension de ce territoire.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Château de Clumanc

Le patrimoine fortifié et militaire

Le territoire de la Communauté de Communes est riche d'un patrimoine fortifié reconnu et de qualité. On compte dix édifices protégés au titre des Monuments Historiques dont quatre tours de fortification et six éléments de fortification et d'enceinte. Ce bâti exceptionnel date des périodes médiévale et moderne. Il permet d'appréhender les actuelles formes urbaines des villages et fait rentrer l'histoire de ce territoire rural dans la grande histoire de France.

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, alors Roi de France, devient Comte de Provence de 1246 à 1285. Il assoit sa domination et demande aux seigneurs de le

reconnaître comme suzerain. Cela a pour conséquence le siège de *Petra Castellana* en 1262, la chute de la baronnie et la fuite de Boniface VI, dernier sire de Castellane, qui ne voulait pas reconnaître le pouvoir de Charles d'Anjou. De 1343 à 1382, Jeanne Ière de Naples, dite la Reine Jeanne, devient comtesse de Provence. Son règne connaît de nombreuses périodes de troubles et de luttes de pouvoir. Sans enfants encore vivants pour lui succéder, la Reine Jeanne adopte en 1380 Louis Ier d'Anjou, avant de mourir assassinée en 1382. Ce dernier hérite uniquement de la Provence et meurt en 1384. En Provence, une guerre de succession est ouverte entre la Maison d'Anjou et la Maison de Duras, entraînant sous le règne de Louis II d'Anjou la dédition de Nice à la Savoie et la création des « Terres neuves de Provence ». La charte signée en 1388 est la première étape de l'entrée de Nice et du Pays niçois dans les possessions de la maison de Savoie. Pour le territoire, cela signifie la construction de fortifications pour les communes situées sur la zone de la nouvelle frontière, comme à Colmars et

Entrevaux, et la perte d'Allos qui fait alors partie du comté de Nice. Le dernier Comte de Provence est Charles III d'Anjou qui règne de 1446 à 1481. À sa mort, son cousin Louis XI, Roi de France, annexe la Provence et ordonne en 1483 le démantèlement de la forteresse installée au sommet du Roc des anciens seigneurs de Castellane. Au niveau démographique, la Grande Peste, dite peste noire, sévit de 1347 à 1351 et provoque une importante chute du nombre d'habitants dans les bourgs du territoire. On sait aussi que la Guerre de Cent Ans (1337-1453), opposant la dynastie des Plantagenêt à celle des Capétiens et à travers elles, les Royaumes d'Angleterre et de France, a entraîné sur le territoire des vagues de fortifications nouvelles ou de renforcement d'enceintes. En outre, la huitième guerre d'Italie oppose, de 1536 à 1538, le Royaume de France à l'empire de Charles Quint. Ce dernier envahit la Provence en 1536. En réponse, le roi François 1^{er} impose la politique de la terre brûlée pour éviter que l'adversaire utilise les ressources et les moyens de production. La Provence est dévastée, le territoire mettra du temps pour se remettre des suites de ce conflit et certains bourgs connaissent là encore des travaux de renforcement des défenses. Lors des guerres de religion (1562-1598) opposant catholiques et huguenots, les tours et murailles ont également été renforcées. On arrive ensuite à la grande période des fortifications dites « Vauban ». Au milieu de l'époque moderne, la Guerre de la Ligue d'Augsbourg et la menace du Duché de Savoie incitent le roi Louis XIV à renforcer les défenses en 1690. C'est pourquoi à partir de 1692, Vauban et son ingénieur Niquet procèdent à des grands travaux sur la zone de frontière entre le Royaume de France et le duché de Savoie/comté de Nice. Pour notre territoire, ce sera l'occasion de grands chantiers sur les fortifications de Colmars et d'Entrevaux. Le traité d'Utrecht* vient en 1713 modifier le tracé de la frontière. Allos revient alors dans le Royaume de France et Colmars devient une zone de frontière de deuxième ligne. En 1860, avec le rattachement du comté de Nice à la France, Entrevaux et Colmars perdent leur rôle de frontière. Le départ des troupes est effectif en 1886 à Colmars et les derniers chantiers sur la citadelle auront lieu en 1843 à Entrevaux. On le voit donc, les événements et faits historiques nationaux ont des répercussions sur l'histoire des fortifications des bourgs du territoire.

ANNOT, DES ENCEINTES SUCCESSIVES POUR EXPLIQUER LA TRAME URBAINE

Les fortifications du village d'Annot sont le résultat d'au moins trois campagnes de construction. Une première qu'il faut situer entre le XII^e et le XIV^e siècles, une seconde vers 1380 et une troisième dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Les maisons assemblées autour de l'église Saint-Jean-Baptiste sont enceintes par une première ligne de fortification. La croissance du bourg est rapide. Au

moment des troubles de la seconde moitié du XIV^e siècle, la communauté envisage la construction d'une nouvelle enceinte de 800 m de longueur. Ce projet n'aboutit pas, mais celui qui est réalisé, plus modeste, fait à peine plus de 400 m de longueur et ne couvre qu'une surface d'environ 7500 m², ce qui s'explique probablement par le faible nombre d'habitants à protéger. La nouvelle enceinte reprend la première et l'agrandit. Elle regroupe deux amas de constructions différents : le premier, en contrebas de l'église, et le second, formé par l'ancien faubourg. À la jonction de ces deux amas, l'enceinte se resserre du fait de la topographie, ce qui confère au nouvel ensemble un plan original en forme de 8. Ainsi, le bourg a déjà l'apparence de celui qu'on connaît aujourd'hui. L'agglomération est très vite à l'étroit au XV^e et surtout au XVI^e siècle. Cette densification importante de l'habitat est probablement à l'origine de trois caractéristiques frappantes du vieux village, encore bien lisibles aujourd'hui :

- ▶ La hauteur des maisons et le nombre élevé d'étages de construction, à mettre en lien avec la taille moyenne des parcelles (49 m²), donnant parfois de beaux exemples de maisons en encorbellement en bois ;
- ▶ Le nombre et la longueur des passages couverts, qui en arrivent à couvrir les rues sur de longues distances ;
- ▶ La réduction des espaces publics, particulièrement visible autour de l'église.

Une troisième phase de fortification au XVI^e siècle, consiste à protéger deux rues nouvellement formées, la rue Basse et la rue Notre-Dame. La trame urbaine du village actuel et l'aspect parfois enchevêtré du bâti s'expliquent en grande partie par le rôle joué par ces enceintes successives.



© Thibault Vergoz – Grand Rue, Annot

CASTELLANE, UNE ENCEINTE ET 14 TOURS

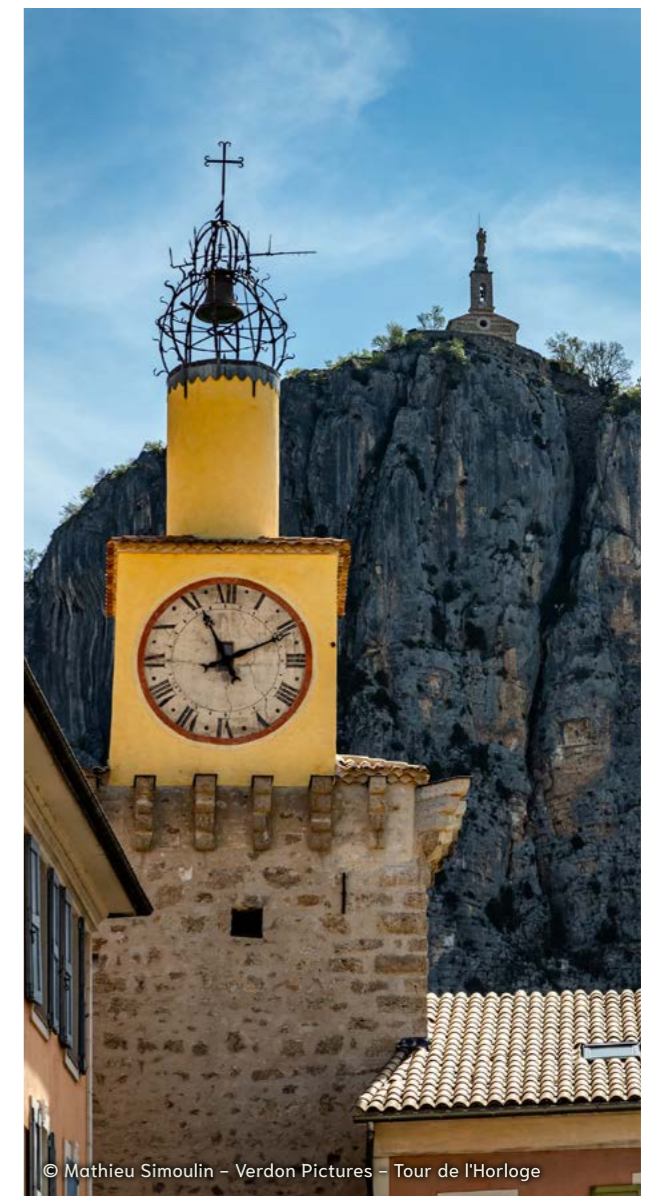
Les fortifications de Castellane sont traditionnellement datées de 1359, les habitants de la ville ayant probablement obtenu le droit du comte de Provence d'élever une muraille. L'enceinte médiévale nous est parvenue dans un bon état de conservation. Depuis le Roc, on suit encore bien son plan d'origine en forme d'oeuf, assez irrégulier et avec pour axe de symétrie la rue Saint-Victor. Cette enceinte comptait au moins deux portes, dont une dotée d'un pont levis, et était renforcée par quatorze tours. On peut voir dans les maçonneries, les traces du pont de la porte qui commandait la voie menant au pont du Roc, appelée Porte de l'Annonciade. La muraille existe encore, très lisible dans la partie nord, beaucoup moins dans la partie basse où elle a été entièrement intégrée aux constructions plus récentes, parfois même détruite.

Cette enceinte est renforcée à la fin du XVI^e siècle d'une seconde ligne de protection afin de garantir la défense du faubourg qui s'était développé entre la porte Saint-Michel et le couvent des Augustins. Cette fortification n'a pas donné lieu à la construction d'une nouvelle muraille tout autour du nouveau faubourg mais à un chantier beaucoup moins coûteux : construction partielle d'un mur, fermeture des baies des maisons qu'il fallait protéger et édification de tours à l'entrée des rues. Une des tours conservées porte encore la date 1585. Au XVI^e siècle également, un fossé est creusé tout autour de la ville. Pendant les guerres de religion, les troupes du Duc de Lesdiguières et du Baron d'Allemagne, descendants tous les deux d'Hugues de Castellane, veulent conquérir Castellane. Cela permettrait au Baron d'Allemagne de s'imposer en Provence. Les renseignements reçus par le Baron d'Allemagne semblent favorables : population pacifique, peu de garnisons, ville sommairement fortifiée, au moins une porte peu défendue et des partisans dans la ville. Les troupes se composent d'environ 1500 personnes : gens d'armes, valets d'armes, arquebusiers, pétardiens, muletiers et l'armement d'assaut composé de « pétards » (engins explosifs pour détruire les portes). La tactique consiste à faire une percée dans la Porte de l'Annonciade afin d'envahir la ville et de prendre à revers les défenseurs postés sur les remparts. Le 29 janvier 1586, un détachement vient en repérage mais ils sont vus et l'alarme générale est donnée. Les habitants se réfugient derrière leurs murailles et ferment les portes de la ville. L'histoire colportée et commémorée depuis cette période, raconte qu'une Castellanaise, nommée Judith Andrau, se poste au-dessus de la Porte de l'Annonciade et jette de la poix bouillante sur le Capitaine Motte. Les troupes du Baron et du Duc, déconcertées, se retirent. L'attaque est un échec, le siège est levé, l'enceinte a résisté.

L'époque moderne est naturellement un temps difficile pour les fortifications, qui souffrent régulièrement

de l'intervention des particuliers qui percent des ouvertures lorsque leur maison s'adosse au rempart. Cependant, les remparts n'ont jamais subi de projet de destruction planifié par les autorités. Seules trois tours sont volontairement détruites, peu avant 1842 pour agrandir les passages.

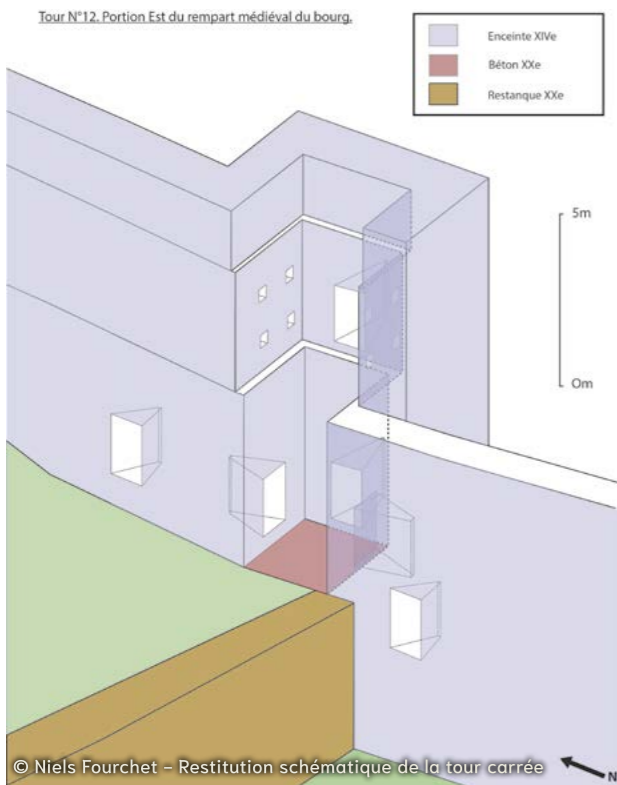
Trois tours de l'enceinte médiévale sont protégées au titre des Monuments Historiques depuis les années 1920. Erigées au XIV^e siècle, elles présentent un bel exemple de tour dite « ouverte à la gorge » c'est-à-dire sans mur bâti du côté intérieur de la ville. Les trois tours disposent d'une maçonnerie de petits moellons bien assisés, avec des pierres de taille utilisées pour les encadrements des baies, les chaînes d'angles et les mâchicoulis. La Tour de l'Horloge a été restaurée en 2020 et un projet de restauration est en cours sur la Tour Pentagonale afin de lui redonner son aspect médiéval et toute sa prestance. Ces travaux sont possibles grâce au soutien financier des partenaires (DRAC PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mécénat).



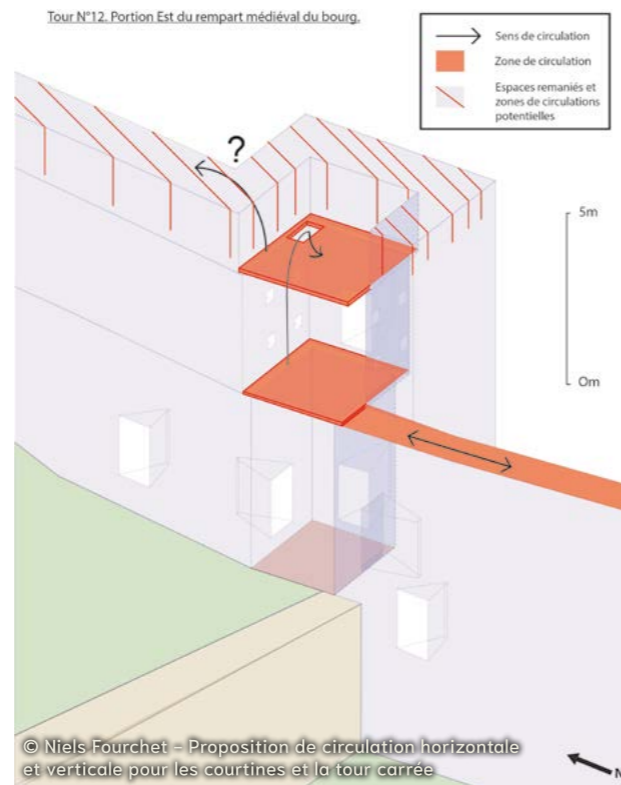
© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Tour de l'Horloge



© Thibault Vergoz – Tour de Pentagone et jardins de la Tour



© Niels Fourchet – Restitution schématique de la tour carrée



© Niels Fourchet – Proposition de circulation horizontale et verticale pour les courtines et la tour carrée

COLMARS, CITÉ FORTIFIÉE MÉDIÉVALE ET VAUBAN

Le premier emplacement du village de Colmars se situe sur la colline Saint-Martin, à l'emplacement de l'actuel fort de Savoie. On retrouve la première mention

de « Collo Martio » dans une charte du cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille aux alentours de 1040 mais les premières traces d'occupation humaine sont bien plus anciennes. À la fin du XII^e siècle, deux quartiers coexistent : l'un sur la colline Saint-Martin et l'autre en bas, à l'emplacement actuel du village,

avec déjà une protection autour des habitations. Le village du bas tend à devenir le lieu d'habitat principal. On sait que les fortifications sont reconstruites en 1390 après le saccage du bourg par les troupes de Raimond de Turenne, en guerre contre Marie de Blois, comtesse de Provence. L'enceinte se compose alors de : 8 tours carrées percées de meurtrières à arbalètes et « ouvertes à la gorge » ; 2 tours rondes (aujourd'hui détruites) ; 2 portes principales (la porte de France et la porte de Savoie), qui étaient alors fermées par des pont-levis et précédées de deux petites barbacanes* rectangulaires ; une poterne*, porte dérobée donnant accès à la « zone artisanale » de Colmars et à la citadelle intra-muros ; un fossé en eau alimenté par les eaux du Verdon, aujourd'hui remblayé par les crues successives ; un chemin de ronde ouvrant sur les étages des tours, accessible par de probables échelles amovibles en bois ; des remparts crénelés, avec un tracé légèrement différent de celui du XVII^e siècle. Cette enceinte semble ensuite avoir été améliorée par François Ier selon une inscription datée de 1527 et placée au-dessus de l'avant-porte de France, peut-être à la suite de la première invasion de la Provence par Charles Quint. Durant la seconde moitié du XVI^e siècle, cette province est aussi particulièrement touchée par les guerres de religion, qui expliquent la nécessité de conserver une place-forte. La ville fait notamment l'objet de plusieurs attaques dont celles de Paulon de Mauvans, capitaine protestant, qui pille la ville en 1560 et du capitaine Cartier qui prend et rançonne la ville en 1583. Conscient de l'importance stratégique des villes fortifiées des Alpes, à la frontière entre la France et le duché de Savoie, Henri IV fait de Colmars une place royale dès 1593. Cependant, le col d'Allos n'est franchissable que quelques mois dans l'année, et uniquement par une troupe réduite, sans artillerie. Aussi, la fortification de la ville n'a à faire face qu'à des assauts à l'échelle, repoussables par des feux de mousqueterie*. C'est ce qui explique son aspect relativement léger par comparaison avec des fortifications plus tardives et plus massives.

En 1672, le bourg fut dévasté par un incendie accidentel. En 1690, peu après l'ouverture de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), le duc de Savoie Victor Amédée II, allié de la France depuis plus d'un demi-siècle, change subitement de camp et, en juin 1690, rejoint la coalition des adversaires de Louis XIV. Bien renseigné, Louvois, ministre de la guerre, a anticipé ce retournement et ordonné, par précaution, des travaux de mise à hauteur des places frontières. Le système de défense de la frontière française du sud-est n'a pas été réorganisé depuis les campagnes de Lesdiguières, à la fin du XVI^e siècle, et les seules places modernes sont surtout sur le versant oriental des Alpes : Exilles, Fenestrelle, Casal et Pignerol. Derrière, on ne trouvait que des « bicoques » médiévales comme Briançon, Guillestre, Embrun, Seyne, Colmars, Entrevaux. Il

fallait reculer jusqu'à Sisteron, Fort Barraux et Grenoble pour retrouver des places adaptées à l'évolution de la guerre. La campagne de 1692, sans affecter directement Colmars, va être beaucoup plus dangereuse. Exploitant les lacunes du système défensif français, le duc de Savoie Victor Amédée II passe, en juillet, les cols de Larche puis de Vars avec 40 000 hommes, tombe sur Guillestre qu'il prend en trois jours puis, tournant vers la gauche, envahit la vallée de la Durance, prend Embrun après un siège assez rude, dévaste Gap et tout le pays environnant avant de se retirer en septembre. Devant l'ampleur de cette affaire, Louis XIV ordonne à Vauban, alors à Namur, de se rendre dans les Alpes pour inspecter les places et proposer les mesures à prendre pour redresser la situation. Cet ordre fait apparaître clairement qu'à Versailles on a compris que les Alpes n'étaient pas cette barrière hermétique qu'on imaginait, que l'organisation défensive était à réorganiser complètement, et que depuis 1690, le duc de Savoie n'est plus la quantité négligeable qu'on croyait et le simple vassal du roi de France. C'est donc à partir de 1692 que Louis XIV charge Vauban de revoir le système défensif de la cité de Colmars.

PREMIER PROJET DE VAUBAN – 1693

Compte tenu de l'état des chemins, et de plus gêné par sa bronchite chronique, Vauban ne peut passer à Colmars. C'est donc sur plans qu'il examina la place avec Niquet et qu'il adresse, depuis Nice, son projet d'une nouvelle enceinte le 31 janvier 1693. Les travaux de première urgence de Niquet sont exécutés. Vauban, lui, part de l'hypothèse qu'on peut amener du canon devant Colmars. Aussi prévoit-il une nouvelle enceinte qui, adossée au cours du Verdon donné immuable, développe, face à la campagne, quatre fronts flanqués par des tours bastionnées à canon avec fossé, chemin couvert, et une demi-lune devant chaque porte. Pour les hauteurs du Calvaire et de Saint-Martin, il propose deux « redoutes à mâchicoulis », pièces dont il est assez friand. Parallèlement, Vauban demande au ministre de confier la place à Richerand, directeur des fortifications du Dauphiné, pour soulager Niquet surchargé et souffrant. En fin de compte, rien ne se fera de ce projet. En revanche, Richerand va construire, entre 1693 et 1696, les deux forts du Calvaire (redoute de France) et Saint-Martin (fort de Savoie) et tirer parti de l'enceinte médiévale en y ajoutant deux tours bastionnées, la transformation des tours carrées en tours bastionnées, des réduits pentagonaux devant les portes, un demi-bastion entre la porte de Savoie et le Verdon, un magasin à poudre. En 1693, une épidémie apportée par un régiment de passage provoque la mort d'un tiers de la population.





© Nicolas Faucherre (reproduction) – Plan de la ville et des forts de Colmars, Vauban 1700 (Service historique de la Défense, Vincennes. Fonds du génie. Dépôt des fortifications. Colmars, article 8, section 1, carton 1, pièce 6.)

SECOND PROJET DE VAUBAN – 1700

En 1700, Vauban revient pour proposer une enceinte reliant la redoute de France et le fort de Savoie. Ce projet reste sans suite, comme tous ceux qui se succèdent au cours du XVIII^e siècle, n'a de suites. En effet, en 1713, le traité d'Utrecht rattache l'Ubaye à la France, et Colmars devient alors une place de seconde ligne. Des améliorations sont apportées au fort Saint-Martin (de Savoie) en 1819, et l'hôpital est converti en caserne. Vers 1843, des casemates* sont aménagées dans la caserne du fort Saint-Martin. Vers 1860, le comté de Nice est rattaché à la France. Les dernières garnisons quittent alors la ville en 1886, puis la place est déclassée en 1921.

L'enceinte fortifiée de la ville de Colmars-les-Alpes est classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 12 mars 1923. Elle peut s'inscrire dans la liste conséquente des fortifications sur lesquelles Vauban est intervenu en France, et appartient à un ensemble de place-fortes formant une ligne de défense importante dans les Alpes-de-Haute-Provence, contre les incursions du duché de Savoie désireux de s'approprier cette région frontalière. Aujourd'hui, cette enceinte conserve la quasi-totalité de ses courtines et de son chemin de ronde ainsi que ses ouvrages de défense tours et portes,

accompagnés de deux forts extérieurs et de quelques édifices militaires au sein de la ville (poudrière et arsenal). Une particularité de l'enceinte de Colmars est qu'elle est investie par les habitants dès la fin du XIV^e siècle. En effet, ces derniers occupent le chemin de ronde et ouvrent des portes et fenêtres sur l'extérieur. La commune de Colmars-les-Alpes est aujourd'hui engagée dans un projet très ambitieux de restauration de son patrimoine fortifié, grâce au soutien financier des partenaires (DRAC PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).



© CCAPV – Village de Colmars-les-Alpes, centre ancien



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Porte de Savoie, Colmars-les-Alpes

ENTREVAUX, CITÉ FORTIFIÉE VAUBAN

L'actuelle agglomération fortifiée d'Entrevaux forme une sorte de "bourg castral" implanté dans un méandre du Var qui lui assure un excellent retranchement naturel. Cette agglomération n'est toutefois ni la seule, ni la plus ancienne implantation connue. En effet, le site comporte trois entités toponymiques et topographiques interdépendantes plus ou moins imbriquées. À l'origine Entrevaux est une civitatus du Haut Moyen Âge, siège d'un diocèse, connue sous le nom de Glandèves. Le site de l'église cathédrale et de la maison diocésaine est alors distinct du bourg clos et occupe une terrasse en rive droite du Var, vers le quartier actuel de la Seds. En 1235, Anselme décide de prendre le titre de « Baron de Glandèves » et devient seigneur de Montblanc, Glandèves, La Seds et Entrevaux. Par ailleurs, au milieu du XIII^e siècle, le castrum d'Antravalls est mentionné dans les archives et occupe le site du bourg actuel, avec la présence d'un château qui domine le passage entre la vallée du Var et celle de La Chavagne. En 1350, le toponyme Entrevaux, attaché antérieurement au seul château, devient le nom officiel de la commune. La Seds renvoie alors sur le seul site de la cathédrale et Glandèves désignant la baronnie et le diocèse.



© Thibault Vergoz – Village d'Entrevaux

En 1387, alors que Louis II d'Anjou est reconnu comme comte de Provence par l'ensemble des seigneurs et des villes de Provence, un seigneur influent de Provence orientale, Jean de Grimaldi, baron de Beuil, maître des vigueries et baillies de Nice et de Puget-Theniers, et de la bailie de Barcelonnette, fait sécession en se plaçant sous la protection du Comte de Savoie. Suite à la dédition du comté de Nice en 1388, la haute vallée du Var est partagée entre les deux mouvances : les parties est et nord, avec Puget-Théniers, Beuil, Entraunes,

passent au comté de Nice sous tutelle savoyarde, tandis que la partie occidentale, avec Entrevaux, Daluis et Guillaumes, restent sous la souveraineté des comtes de Provence de la Maison d'Anjou. Ces circonstances donnent à Entrevaux le statut de place frontière. Il est très plausible qu'à cette époque l'habitat aggloméré, présent aussi au quartier de La Seds autour de l'église cathédrale, se soit concentré dans les limites du bourg clos d'Entrevaux, qui offrait une protection efficace de la population. À l'heure de la réunion du comté de Provence à la couronne de

France sous le règne de Louis XI en 1481, les barons de Glandèves ont considérablement augmenté leur assise territoriale. En juillet 1536, sous François Ier, le seigneur Jacques de Glandèves est assiégé dans son château d'Entrevaux par un détachement de l'armée des impériaux de Charles Quint. Dépossédé, il doit céder place à l'occupant. Début juillet 1542, les habitants d'Entrevaux révoltés surprennent la garnison et, ayant pris possession du château, chassent les occupants. Aussitôt après ce coup de force, les habitants d'Entrevaux se placent sous la protection directe du roi de France. Devenue place-forte d'intérêt public digne d'être dotée sinon d'un commandement militaire, ou au moins d'une

garnison, Entrevaux ne vaut que par sa position stratégique commandant la route de la vallée du Var et par la topographie avantageuse de son site. En effet, le château n'est qu'une ancienne résidence seigneuriale sans doute très peu fortifiée, et la ville est dépourvue d'ouvrages défensifs dignes de ce nom. Pendant les guerres de religion, la cité d'Entrevaux est renforcée en 1579. L'état des défenses de la ville est documenté par une vue générale sommairement dessinée à la plume en 1592 par Asciano Vittozzi, un des topographes italiens espions chargés par l'administration des États savoyards de collecter des plans de places fortes françaises.



© Archivio di Stato, Turin - Dessin Entrevaux par Asciano Vittozzi en 1592

En 1603, le transfert de l'église cathédrale est décidée depuis la Seds vers la ville d'Entrevaux. La nouvelle église, édifice de grande ampleur à l'échelle resserrée de la ville est construite en majeure partie hors l'emprise de l'ancienne enceinte médiévale. C'est pourquoi en 1624, des travaux sont réalisés pour reporter la porte de ville, appelée porte du Puget, une vingtaine de mètres plus à l'est. Le 8 septembre 1651, une crue importante du Var et de La Chavagne emporta le pont de cette porte. Un pont de bois fut mis en place provisoirement, mais la communauté des habitants et le gouverneur de la place s'accordèrent pour reconstruire un pont de pierre à un nouvel emplacement moins vulnérable. Cet emplacement fut trouvé plus à l'ouest. La nouvelle porte de ville créée

avec ce pont, appelée Tour du Pont Neuf puis Porte de France puis Porte Royale, n'est dans l'axe d'aucun tracé viaire important, mais se branche sur deux rues divergentes.

PROJETS DE VAUBAN (1690-1710)

Avec la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), le marquis de Sabran-Beaudinard est dépêché par Louis XIV pour prendre le commandement de la place d'Entrevaux le 26 juin 1690, il constate alors l'insuffisance notoire de la mise en état de défense de la ville. Dans l'urgence, les ingénieurs militaires territorialement compétents sont chargés de procéder à des travaux de renforcement des

fortifications qui sont réalisés en 1691. À la fin de l'été 1692, Vauban entreprend une tournée d'inspection dans les Alpes. Malade, il ne peut se déplacer jusqu'à Entrevaux mais rédige un premier projet général pour Entrevaux en janvier 1693 : renforcement du front sud de l'enceinte, le plus vulnérable du fait de sa position exposée et pratiquement au niveau des eaux du Var et d'une tour. Vauban dessine alors un nouveau front d'enceinte en avant de l'ancien, flanqué de deux puissantes tours bastionnées hautes de trois étages et percées d'embrasures à canon. De nombreux autres travaux sont également prévus. En revanche, la proposition de Vauban de renforcer le caractère défensif de la cathédrale reste sans lendemain. À la Toussaint de l'année 1700, Vauban, en tournée d'inspection, séjourna huit jours à Entrevaux pour élaborer un nouveau projet général plus renseigné et détaillé que le précédent, et pour corriger certaines erreurs d'appréciation antérieures. Seule nouveauté de ce projet de 1700, Vauban propose de créer un autre ouvrage pour protéger la ville par l'arrière. Le cumul de cette fortification, du château et des casernes prévues hors les murs du château devait constituer un ensemble que Vauban qualifie de « citadelle ».

Par ailleurs, la mise en oeuvre de la rampe d'accès entre ville et château préconisée par Vauban en 1693 est amorcée selon un tracé fort raide en lacets très inégaux partant du nord-est de cet ancien front nord de l'enceinte de la ville. Très critique à l'égard des parties réalisées, trop étroites et impraticables pour les attelages, chevaux et mules de bât, comportant une partie en escalier, Vauban demande de repartir sur un nouveau tracé plus adapté. En 1700, Hercule de Langrune, adjoint de Niquet pour la Haute Provence,

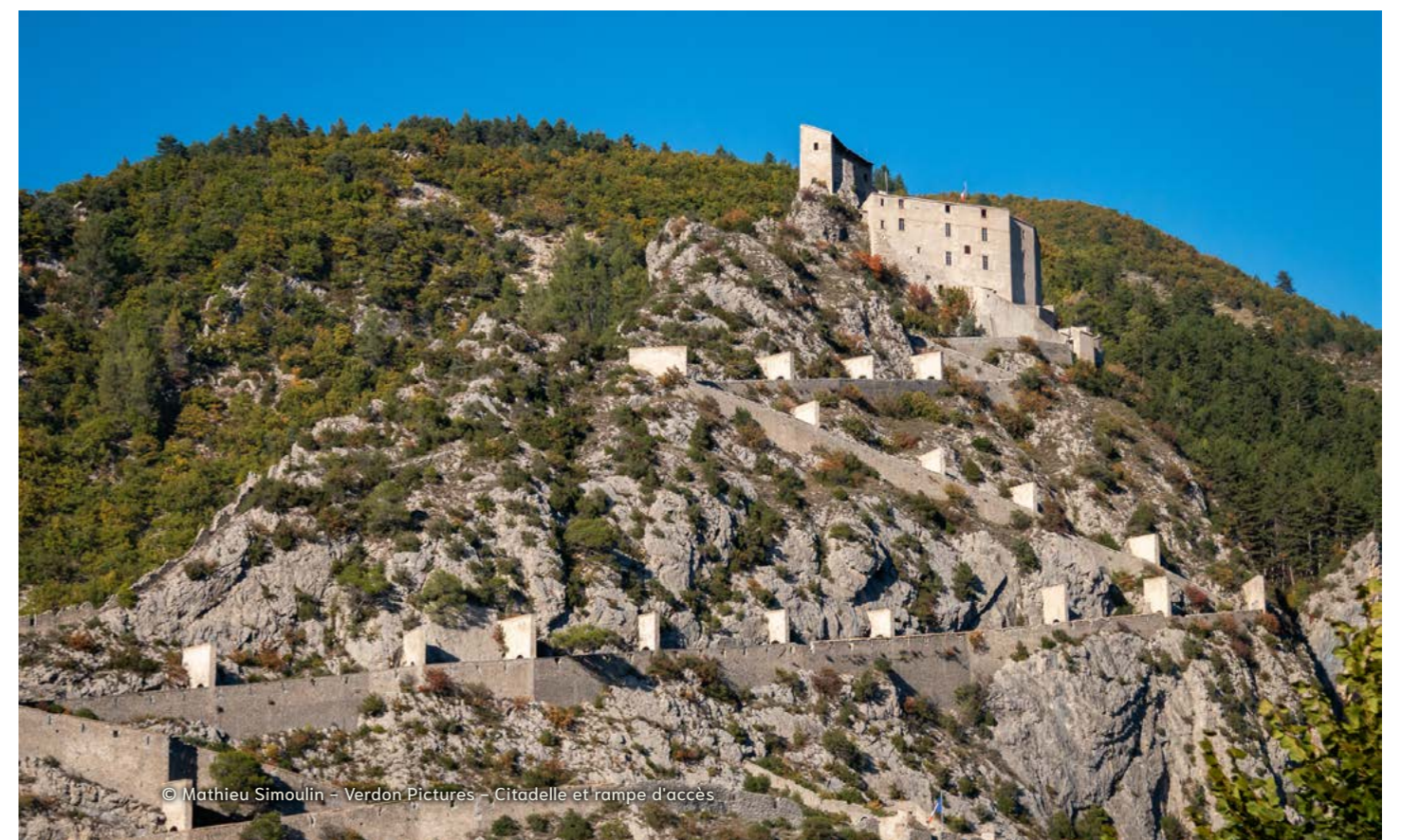
maître d'oeuvre des travaux, dessine un autre tracé à neuf segments. En 1731, l'ingénieur Louis de Pène, souligne l'urgence de la réalisation aboutie du tracé dessiné par Langrune et conforme aux recommandations de Vauban, l'état des lieux étant périlleux. Le tracé complet est achevé en 1746 sous la conduite de l'ingénieur André Bernardy, qui lança la construction d'un parapet crénelé sur l'ensemble des murs de soutènement des segments de rampe.

POURSUITE DES TRAVAUX ET NOUVEAUX PROJETS (1710-1794)

Prévu depuis 1700, le magasin à poudre conçu au départ de la rampe vers le château n'est construit qu'entre 1723 et 1730. Le projet général d'Entrevaux signé du sieur Pierre-Jean de Caux, directeur des fortifications de Provence, en 1773, se caractérise comme une reprise presque systématique du projet Vauban de 1700. Ces propositions ne seront pas suivies d'exécution. Les dépenses se bornèrent par la suite à des réparations jusqu'au début du XIX^e siècle. Quelques travaux d'urgence furent exécutés en 1792 et 1793 à la suite de l'incursion jusqu'à Entrevaux d'une troupe de soldats Piémontais, dans le contexte de la résistance des Sardes à l'annexion de la Savoie et du comté de Nice par la France.

LES TRAVAUX DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES

La Révolution française permet de résoudre le problème de l'absence de bâtiments de casernement en ville. En effet, l'hôtel particulier des barons de Glandèves, émigrés, est réquisitionné et affecté au logement des troupes. La reprise en main de la place d'Entrevaux par le capitaine du génie Thomas Brusco,



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Citadelle et rampe d'accès

en poste entre 1813 et 1844, correspond à une nouvelle génération de projets dont une bonne partie sera suivie d'exécution à l'exception notable de celui qui prétendait réaliser la réunion des forts Langrune et Pandol. En 1820, une campagne de travaux est lancée sur toutes les embrasures dégradées de la place-forte, qui fait suite à la réparation générale des pont-levis. À partir de 1844, la ville et ses fortifications restent dans le même état jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La place d'Entrevaux est rétrogradée d'abord en 1853 avec le statut de place de dépôt, puis en 1860 date de la réunion définitive du comté de Nice à la France. Le déclassement militaire de la place d'Entrevaux est officialisé en 1928, l'évacuation de la majeure partie du personnel militaire ayant eu lieu en 1922.

Pendant presque 200 ans, de nombreux travaux de renforcement, de création ou de réaménagement des fortifications d'Entrevaux ont été réalisés donnant à voir le génie militaire. Dès 1921, la Porte Royale et son pont, formant un ensemble pittoresque, font l'objet d'un arrêté de classement au titre des Monuments Historiques. Le 2 juillet 1930, la municipalité d'Entrevaux achète à l'administration des Domaines l'ensemble des anciens terrains, ouvrages et bâtiments militaires. Un arrêté du 28 février 1944 confirme le classement officiel de l'ensemble des fortifications au titre des Monuments Historiques. La citadelle, implantée sur les vestiges de l'ancien château, appartient au vaste ensemble des fortifications d'agglomération d'Entrevaux, tout l'ensemble est classé au titre des Monuments Historiques en 1972. La commune met en oeuvre un important projet de restauration de la citadelle et des fortifications, grâce au soutien financier des partenaires (DRAC PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

LA TOUR DE PIÉGUT DE THORAME-BASSE, UN EXEMPLE DE TOUR DE DÉFENSE

Le site de Piégut est mentionné en 1056 dans un acte de donation à Saint-Victor de Marseille des églises Sainte-Marie, Saint-Etienne et Saint-Jean in ipso podio, et pour son castrum de Podio Acuto en 1237. Il forme un promontoire d'une cinquantaine d'hectares à l'ouest du village de Thorame-Basse. Il est composé d'une terrasse inférieure, qui porte la très vaste chapelle Notre-Dame/Saint-Jean (8,50 x 21 m) et d'une plate-forme supérieure détachée de la crête rocheuse par un fossé taillé dans le roc, qui portait sur une échine étirée à 1287 m d'altitude le site castral dont subsiste la tour. À cet égard, l'étymologie de « Piégut » provient de son nom latin podium acutum : le sommet escarpé. Après deux sièges (1260 et 1330) du château de Piégut par les seigneurs de Castellane contre les seigneurs Féraud de Thorame, un compromis est trouvé en 1338, qui pourrait correspondre à la période d'érection de

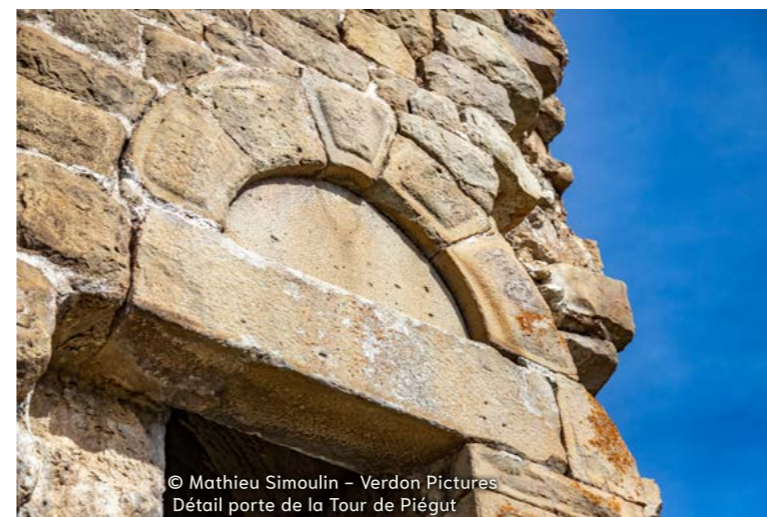
la tour. Il est probable que le village médiéval ait d'abord été regroupé autour de la chapelle Notre-Dame avant de se dépercher durant ou après la guerre de Cent Ans pour se reconstruire à Thorame-Basse, avec son église paroissiale et son château (mairie), qui remploie abondamment les pierres de grès à bossage récupérées sur les chaînes d'angle de la tour, elle-même définitivement délaissée en 1630. La tour forme un carré de 7,50 m et repose sur un substrat marno-calcaire pulvérulent*. Elle est dressée en moyen appareil de grès avec des murs épais d'1,60 m. Les chaînes d'angle et des blocs épars sont dressés en bossage* rustique. La maçonnerie de la tour est conservée sur une quinzaine de mètres de haut et présente une rupture d'appareil au niveau du premier étage (petit appareil à joints secs au-dessus), marqué intérieurement par une forte retraite ; une ouverture d'étage face à l'ouest était associée à une série de trous de boulines* marquant l'existence d'un balcon plutôt que d'un hourd. La porte, surélevée au sud, face à l'escarpement, est à tympan* monolithe sur linteau et sous arc de décharge, dans la tradition romane. La pièce aveugle (sauf la porte) du rez-de-chaussée, dressée en moellons réguliers à joints beurrés, était couverte d'une voûte d'ogive* à nervures larges retombant sur des culots* nus, toutes surfaces (tympan et culots) qui devaient recevoir un décor peint sur enduit. La manière de monter les ogives sans pénétration dans les voutains*, la nervure très large (près de 40 cm) à chanfrein*, incitent à dater l'ouvrage du XIV^e siècle. Cette datation tardive relève d'une sorte de néo-roman du bas Moyen Âge. La tour est très différente des autres tours plus ruinées subsistantes dans les vallées adjacentes, qui associent également tour et chapelle, comme celle de Troins à La Mure, celle de



© CCAPV – Tour de Piégut, vue générale

Lambruisse et celle d'Allons, qui présentent toutes des caractères « romans » indéniables. La Tour de Piégut, point de repère et signal pour toute la vallée de l'Issole, est menacée de ruine totale à moyenne échéance. La récupération systématique des chaînes d'angle bossagées l'a fragilisée. Mais surtout, sous l'angle nord-ouest, le ruissellement (ou le vandalisme !) a fait fondre la roche-mère, ce qui a mis en porte-à-faux tout cet angle de la maçonnerie, entraînant des fissures actives. La commune souhaite mettre en oeuvre un projet de restauration et de valorisation de l'édifice et de ses abords, grâce au soutien financier des partenaires (Europe, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Informations historiques et descriptives d'après étude de *Nicolas Faucherre, historien de la fortification, expert auprès de l'Unesco, professeur d'archéologie médiévale, Université d'Aix-Marseille.*



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Détail porte de la Tour de Piégut

LA ROCHETTE, UN EXEMPLE DE « MAISONS-REMPART »

Un très ancien axe de communication remontant à la Préhistoire et l'Antiquité reliait Ascros à Avenos (Alpes-Maritimes), au pied de la montagne de Gourdan. Les premiers peuplements humains se sont fixés aux alentours des sources qui jaillissent à mi-hauteur. Ainsi, plusieurs enceintes d'oppidum ou d'installations protohistoriques ont été repérées par les archéologues, notamment à la limite entre la commune de La Rochette et celle de La Penne. Le passage d'une ancienne voie à cette hauteur à également amené à des aménagements à l'époque romaine, ainsi qu'en témoignent de très nombreux fragments de tegulae trouvés aux alentours. Les abbayes Saint-Victor de Marseille et Saint-Honorat de Lérins semblent être à l'origine de la première mise en valeur du territoire. La première mention du Val de Chanan est faite en 814, dans un acte qui précise les domaines de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, avec l'appellation Tanagobia. Peu après l'an 1000, un

certain Gisbernus est mentionné comme habitant à Bonvillar. Ce lieu semble le plus ancien de La Rochette cité dans les textes, avec le Col d'Avenos. En 1044, on note la première mention du Val de Chanan sous sa forme actuelle : *in valle qui vocatur Caman*. La Charte de Sainte-Marie de Puget indique que, vers 1050 l'abbaye de Lérins est donataire d'une église et de ses biens. Il s'agit de l'ancienne église Saint-Martin, située sur la crête qui domine le quartier de Nogeret. Attachée à un prieuré très prospère au XIV^e siècle, reconstruite au XV^e siècle, elle est aujourd'hui en ruine, mais on peut encore distinguer des portions de maçonnerie médiévale en petit appareil.

Les évêques de Glandèves possèdent sans doute des biens à La Rochette, mais la disparition des archives de cet évêché empêche toutes précisions à ce sujet. En 1232 Pierre de Glandèves (dit Balb) partage ses biens entre ses fils : Anselme obtient alors Villevieille et Saint-Cassien, Avenos, le Villar, La Rochette de Cadenède (futur Cheinet) ; Jean reçoit pour sa part La Rochette de Collongues (du Miolans), Collongues, Puy-Figette, La Penne-Chaudol, etc. Il faut noter ici la mention de « deux » Rochette, le village actuel et le Cheinet. En 1297, une enquête du Comte de Provence précise que celui-ci possède des droits et des hommes à La Rochette. Dès 1258, la famille des Vintimille apparaît comme seigneur de La Rochette et de Puy-Figette. En 1308, il est fait mention de Colradin de Vintimille, désigné comme « seigneur du castrum » de La Rochette et en 1343, c'est Isnard de Vintimille qui est seigneur du lieu. Au XIV^e siècle, des catastrophes naturelles, notamment des intempéries en 1337, suivies de guerres civiles et de pillages effectués par des troupes de routiers, marquent un brutal déclin des activités et de la population dans le Val de Chanan. Cette crise se prolonge tout le long du XV^e siècle, mais les prieurés de Saint-Martin et de Saint-Saturnin semblent cependant relativement épargnés. À ces crises successives, s'ajoute la dédition de Nice en 1388, qui fait du Chanan une zone frontalière. Le village de La Rochette devient alors la capitale du Val de Chanan et a un rôle stratégique pour la défense de la vallée, rôle qu'il conserve jusqu'au XIX^e siècle.



© CCAPV – Village de la Rochette

Au niveau des fortifications, un premier château était vraisemblablement installé au XIII^e siècle au sommet d'une colline. Le deuxième château, qui était implanté un peu plus bas, sur l'éperon allongé dominant immédiatement le village, date sans doute de la fin du XIV^e siècle ou du XV^e siècle et aurait été plusieurs fois remanié et agrandi. Il est vendu en lot en 1793 et réaménagé en maisons d'habitation et en bâtiments ruraux. Les ruines, menaçant les habitations du village, ont été détruites en 1933 par Louis Dellacasse, entrepreneur à Annot. Le village de La Rochette est installé en nid d'aigle, au sommet d'un versant très raide, au pied d'un éperon rocheux. Au milieu du XV^e siècle, l'enceinte dont subsiste une porte, en bas de la rue du Pountis, est édifiée. Les maisons font office de remparts. Le tissu urbain est organisé en quelques îlots de bâtiments mitoyens installés perpendiculairement au sens de la pente, entre lesquels serpentent des ruelles très étroites, parfois aménagées en escaliers. Les bâtiments sont souvent traversant et la plupart possèdent entre un et trois étages de soubassement. Quelques passerelles sur voûtes enjambent les ruelles pour desservir les étages supérieurs des bâtiments. On note également une ruelle en partie couverte. Sous le village des terrasses étaient cultivées en jardins, qui existent toujours et sont arrosées par un petit canal d'irrigation. D'autres villages, tels que Méailles ou Saint-Benoît, possèdent également cette caractéristique d'une enceinte constituée de maisons-remparts.

Le patrimoine militaire et fortifié est très significatif. Plus des 3/4 des villages du territoire intercommunal possèdent des vestiges et traces de fortifications médiévales. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut soutenir et accompagner une dynamique de restauration et de valorisation de ce type de bâti. Actuellement, plusieurs projets de valorisation du patrimoine militaire fortifié se montent dans la Région, notamment dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var et à Marseille. La constitution d'un réseau régional des acteurs de la valorisation est souhaitable et pourrait se mettre en place à l'avenir. Le label permettra à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon d'y participer et de gagner en visibilité sur cette thématique.

Circulation et voies de communication

Depuis l'Antiquité et probablement la Préhistoire, le territoire Alpes Provence Verdon est un lieu de passage sur l'axe nord-sud entre l'arc alpin et la zone méditerranéenne et sur l'axe est-ouest mettant en liaison la moyenne Durance et le littoral méditerranéen de la région varoise. Néanmoins, l'enclavement consécutif aux reliefs et à la topographie rend les communications délicates. L'analyse du réseau viaire est ici précieuse. Elle est effectuée par le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à partir de différentes cartes, notamment la carte de Cassini, les cartes des Frontières Est de la France de Bourcet et d'Arçon et le cadastre Napoléonien. Cela nous montre une organisation principale des voies de communication structurée en étoile autour des points de fixation d'habitat, villages et hameaux. Cette forme est doublée d'un réseau quadrillé de chemins souvent parallèles au lit des cours d'eau, pouvant parfois être perpendiculaires. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il n'y a pas de véritables routes, seulement des chemins principaux, dits vicinaux, et secondaires, muletiers, parfois empierrés voire partiellement caladés. La médiocrité de la voirie est de notoriété publique malgré les efforts consentis par les habitants et les communes pour améliorer

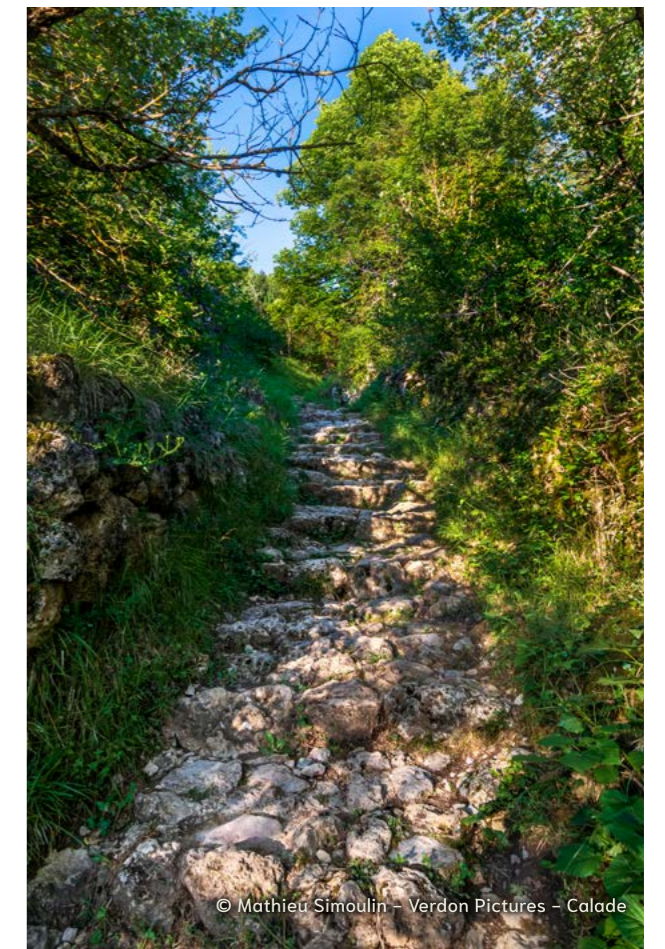
la situation et entretenir les chemins. Nombre de documents d'archives relatent l'état désastreux des routes, ainsi que le précisent Vauban ou Napoléon. L'enclavement vient perturber la circulation des personnes mais aussi celle des biens et des échanges commerciaux. D'une manière générale, les anciens chemins serpentaient le long des crêtes ou à mi-pente, en suivant les courbes de niveaux. Les habitants n'hésitaient pas à franchir à pied ou accompagnés d'animaux de bât, les obstacles naturels situés en altitude, en passant par des sommets, cols ou plus souvent collets afin d'atteindre plus directement leur destination. Ensuite, l'usage des carrioles puis plus tard des véhicules, l'intensification des échanges et d'autres raisons stratégiques, militaires, touristiques ou liées à des grands travaux d'aménagement, entraînent la nécessité de « dépercher » les voies de communication à partir du milieu du XIX^e siècle. On voit donc l'aménagement de routes carrossables, plus larges et plus faciles d'entretien car positionnées plus basses, devenant plus proches des vallons et cours d'eau. Cela induit en revanche un allongement des parcours devenant ainsi moins directs et plus sinueux. On peut citer ici la route nationale 202 aménagée autour de 1830, la route Napoléon, achevée dans les années 1920, la route des Gorges du Verdon (rive droite) ou encore la route touristique appelée « route des Crêtes » dont les derniers travaux remontent aux années 1970. Par ailleurs, l'exemple du village de Senez est caractéristique. En effet, Senez est le siège de l'évêché jusqu'à la Révolution et aujourd'hui on a du mal à imaginer son rôle, au vue de sa situation en retrait de la route principale reliant Castellane à Digne. Historiquement, la commune de Senez est traversée par la route reliant Vence à Sisteron, ancien réseau hérité de la Gaule romaine, plusieurs bornes miliaires ayant été retrouvées sur le territoire communal. Sur la carte de Cassini, on retrouve ce tracé antique en rive droite de l'Asse de Blieux. De plus, Senez est situé au centre d'un réseau viaire avec cinq chemins vicinaux (Senez à Blieux, Senez au à Moriez, ou encore Senez à Castellane), complétés par des sentiers ramifiés reliant des quartiers ou fermes éloignées. Le thème des routes et voies de communication est encore aujourd'hui très caractéristique du territoire Alpes Provence Verdon. Ainsi n'entend-on pas nombre de visiteurs parler avec émotion et parfois angoisse, des routes étroites et sinueuses qui sillonnent l'ensemble de l'intercommunalité.

On ne peut pas aborder les voies de communication sans parler des chemins de transhumance, appelés carraires ou drailles. Ainsi, le réseau viaire destiné aux hommes et aux marchandises était doublé d'un second réseau dévolu aux troupeaux transhumants et à leurs bergers, qui permettait de relier les plaines côtières d'hivernage aux alpages occupés l'été. La vallée de l'Asse, la haute vallée du Verdon et la vallée du Var étaient des voies de circulation très fréquentées par les troupeaux dès le XV^e siècle voire peut-être

avant. La transhumance est très réglementée : imposition, droits de péage, taxes diverses, espaces de stationnement autorisés, locations d'alpages... et donne lieu à de multiples procès. La largeur des carraires reliant la basse et la haute Provence fait l'objet d'une réglementation du Parlement de Provence (1783) précisant une mesure obligatoire comprise « entre 5 et 10 cannes ». Ainsi, à Beauvezer la « carraire des troupeaux d'Arles » qui traverse la commune du sud au nord est indiquée sur le cadastre ou encore à Annot, un document d'archive daté du mai 1784 indique le tracé précis des carraires sur l'ensemble du territoire communal. L'importance de la transhumance a parfois conduit à la construction de ponts, avec pour enjeu principal le passage des troupeaux, comme c'est le cas à Thorame-Haute et à Saint-Benoît. En conséquence, les drailles viennent s'ajouter aux chemins principaux et secondaires pour composer une organisation complémentaire reliant les différents espaces du territoire. Aujourd'hui, que reste-t-il de ces anciennes voies de communication ? Avec la déprise agricole, les changements d'usages, notamment pour la transhumance qui s'effectue surtout en camion bien que quelques éleveurs continuent de transhumer à pied, et la modification des axes de communication, nombre de chemins ont été abandonnés, se sont perdus et sont désormais envahis par la végétation. Néanmoins, certains chemins sont encore utilisés par les transhumants, notamment dans le secteur du haut Verdon et par les randonneurs à pied, à vélo, à cheval. Le territoire dispose d'un réseau de sentiers de randonnée très riche et étendu, avec 1680 km entretenus par la communauté de communes.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Porte basse, La Rochette



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Calade



© A. Brunet - Chemin d'Argenton, Annot

Le territoire intercommunal compte six ponts protégés au titre des Monuments Historiques et deux en sites inscrits.

PONT DU MOULIN, THORAME-HAUTE

Ce pont, qui enjambe le Verdon, portait la voie qui menait autrefois au hameau d'Ondres. Il était surtout utile pour faciliter le passage des animaux allant en estive. En 1682-1683, les consuls de Colmars et Thorame-Haute décidèrent de remplacer le vieux pont en bois, qui avait été reconstruit en 1626 et menaçait ruine. Le nouvel ouvrage, en pierre, est conçu par l'architecte de la province Jean Jaubert et adjugé en 1685 à Eustache Ventre, maçon de Colmars. L'ouvrage est réceptionné en 1688 et déclassé en 1881. Pour rejoindre le hameau d'Ondres un nouveau pont a été construit plus en amont, cet ancien pont n'est donc plus utilisé. Il est ensuite classé monument historique en 1977. Ce pont à deux arches dont une maîtresse présente une forme en dos d'âne moyennement marquée. Des traces dans la maçonnerie indiquent qu'il a été surélevé au XIX^e siècle pour permettre l'activité de débardage* par câble du bois. Les deux arches sont à double rang de claveaux. Le pont est construit en pierres de taille et en moellons plats à peine équarris. La pile est protégée par deux becs triangulaires appareillés en bossage. L'arche principale a une portée d'environ 18 m. Le pont est classé au titre des Monuments Historiques en 1977. La commune de Thorame-Haute,

soutenue par les associations locales du « Pont du Moulin » et du « Patrimoine Culturel de Thorame-Haute », est engagée depuis plusieurs années dans une restauration totale de cet ouvrage. Les travaux sont en cours et lui redonneront son aspect initial de la fin du XVII^e siècle, grâce au soutien financier des partenaires (DRAC PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fondation du Patrimoine).



© CCAPV - Pont d'Ondres en travaux



© Ph. Murtas - OTI Verdon Tourisme - Pont d'Ondres

PONT DE LA REINE JEANNE, SAINT-BENOÎT

L'occupation de Saint-Benoît à la période romaine n'a laissé que peu de traces avec quelques fragments de tegulae retrouvés notamment vers l'ancien hameau d'Ourges, à proximité d'une voie de passage importante qui permettait de relier la cité antique de *Glanate* (Entrevaux) à la vallée du Verdon. Village « relais », Saint-Benoît est lié au passage de marchandises à travers les Alpes, par la route du Mercantour. L'existence d'un pont à l'emplacement du Pont de la Reine Jeanne est attestée dans les archives dès 1296. Le pont sert à franchir le Coulomp notamment pour le passage des troupeaux de moutons allant et revenant de la montagne. Le pont est reconstruit entre 1680 et 1687 mais il tombe rapidement en ruine. En 1727, un devis est dressé par Georges Vallon, architecte des États de Provence, pour la construction d'un pont à une arche. Le chantier est réalisé par l'entrepreneur Joseph Blanc, du Fugeret. Il aboutit à une modification du projet de 1727 qui fit passer la portée de l'arc de 20 à 32 mètres, pour des questions techniques de construction et de stabilité. L'ouvrage est achevé en 1733. Il est à nouveau endommagé en 1940 et une campagne de consolidation de la maçonnerie est conduite en 1978. Le nom du pont ne remonte pas à des temps immémoriaux. Ainsi, dans le cadastre napoléonien de 1830, le pont est indiqué comme pont de Saint-Benoît. En 1928, le pont est inscrit au titre des Monuments Historiques et il est indiqué sous le nom de « Pont de la Reine Jeanne ». C'est un pont maçonné voûté, d'une typologie dite en dos-d'âne, dont l'axe médian est le point le plus haut des deux rampes qui le constituent. Il présente une arche unique, en pierre de taille appareillée à deux rouleaux, d'une portée de 29 m. Le pont de la Reine Jeanne de Saint-Benoît est un exemple particulièrement remarquable par la qualité de sa réalisation et par



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Pont de la Reine Jeanne, Saint-Benoît

son élancement, ce qui lui confère une élégance singulière. Le pont est endommagé en 1940 et le parapet aval est repris en 1942. Une campagne de consolidation de la maçonnerie est conduite en 1978 par l'entreprise de Sisteron L. Mapelle sous la direction de l'architecte J.P. Ehruan. Le pont de la Reine Jeanne souffre actuellement d'un manque d'entretien qui le rend sensible aux intempéries et au vieillissement des matériaux qui entraînent les dégradations visibles sur l'ouvrage. La commune a lancé en 2022 un diagnostic architectural et souhaite conserver et mettre en valeur cet édifice emblématique qui trace dans le paysage sa ligne caractéristique au-dessus du Coulomb.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Pont de la Reine Jeanne, Saint-Benoît

PONT DU ROC, CASTELLANE

Le Pont du Roc se situe en contrebas du Roc, à l'entrée de Castellane, en direction de Grasse. L'existence d'un pont enjambant le Verdon à Castellane est très ancienne, peut-être antique. En 1252, une mention d'une maison du pont, c'est-à-dire d'un hospice, est connue. Le pont actuel a été construit dans les premières années du XV^e siècle par trois maîtres maçons de Moustiers, Jean de Torr, Pierre Serralher et Sauveur Arnaud, associés au charpentier et tailleur de pierre d'Orange Jean Felizo. Les travaux semblent s'être étalés de 1404 à 1407. Le pont du Roc est constitué d'une seule arche fortement surbaissée pour le Moyen Âge (34 m de portée pour environ 15 m de hauteur sous clé). Il forme un dos d'âne très marqué et sa longueur totale est de 43 m. Ce pont a fait l'objet, à de très nombreuses reprises, de travaux de consolidation. Les archives gardent la trace de l'intervention, à partir de 1697, de Laurent Vallon, architecte des États de Provence, qui renforce l'arche au moyen de quatorze barres de fer, sept de ces barres étant fixées sous l'intrados de la voûte, et les sept autres sous les pavés du chemin porté. Les réparations et reprises de maçonnerie se sont probablement multipliées aux XVIII^e et XIX^e siècles. De plus, plusieurs dessins montrent le pont avec, en rive gauche, un petit édicule muni d'archère qui en contrôle l'accès. En 1928, une canalisation conduisant la source de Robion à la ville de Castellane a été fixée au pied du parapet, côté amont. Quatre contreforts en moellons de maçonnerie ont été construits côté aval, rive gauche, dans le milieu du XX^e siècle. Dans les années 1980, d'importants travaux sont encore réalisés : installation de tirants métalliques imposants, en acier, dont les clés forment de grands triangles et des croix, grandes ou petites. D'autres tirants ont été adjoints en 2008. Le pont a été déclassé en 1982 et remplacé par un nouvel ouvrage construit quelques dizaines de mètres en aval. Le Pont du Roc est protégé au titre des sites en 1940.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Pont du Roc, Castellane

PONT SUR LA VAÏRE, ANNOT

La destruction du pont de bois qui permettait de traverser la Vaïre à Annot conduisit les États de Provence, en 1679, à décider la construction d'un pont en pierre. Mais seules les piles furent établies en pierre, le tablier restait en bois. Le devis fut dressé le 26 septembre de cette même année, par Jean Jaubert, architecte de la province. La réception des travaux, confiés aux maçons locaux Louis Bourrely, Richard François et Louis Fabre, eut lieu en 1681. En 1681, les ailes du pont furent renforcées de murs en pierre. Les arches en bois ayant été emportées par la crue de 1704, elles furent petit à petit reconstruites en pierre à partir de 1713, sous la direction de Laurent Vallon, architecte de la province. En 1744, plusieurs arches, en rive droite, étaient encore en bois. Lassés de devoir les faire réparer trop régulièrement, les consuls d'Annot décidèrent que toutes les arches seraient reprises en maçonnerie. Le pont actuel présente un visage fortement altéré par rapport à son état initial. Il n'est plus constitué que de quatre arches maçonnées reposant sur deux culées en ailes et trois piles dont les becs sont triangulaires. Les arches sont bâties en pierre de taille de petit appareil, en grès pour la partie du XVIII^e siècle et en calcaire pour l'extension du XX^e siècle. Le pont actuel porte de nombreuses traces visibles de ses transformations successives. Seule la partie ancienne a été renforcée de tirants. Le Pont sur la Vaïre est inscrit au titre des sites en 1946. On le retrouve sur de nombreuses cartes postales du début du XX^e siècle.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Géraud Buffa - Pont sur la Vaïre, Annot

Le patrimoine lié aux anciennes voies de communication, les chemins et sentiers de randonnée mais aussi le réseau routier actuel permettent de mieux appréhender l'organisation de notre territoire. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut jouer un rôle dans l'explication et la mise en valeur de cette thématique.

2^{ème}
Chapitre

Partie
4

Spécificités du territoire Alpes Provence Verdon

Le patrimoine agricole

Situé au contact des zones alpines et méditerranéennes, les limites climatiques du territoire intercommunal sont fragmentées selon les altitudes, les pentes et les expositions. Par ailleurs, les contraintes spatiales ont aussi une conséquence sur les lieux d'installation des communautés paysannes et des terroirs cultivés. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la dispersion et le morcellement prédominent, allant de pair avec un système agropastoral traditionnel et de polyculture vivrière, essentiellement destinés à l'autoconsommation locale. Les parcelles sont petites et le foncier est divisé en de nombreux propriétaires. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'autarcie n'existe pas, les échanges sont nombreux et l'autonomie n'exclue pas un système d'entraide, souvent familial, et de gestion communautaire du travail (besoin de « bras » pour certains travaux de champs) et des biens collectifs (aires de battage, fenils, remises...). L'agriculture est dépendante de l'élevage, qui fournit le fumier nécessaire à l'amendement des terres pauvres. Les productions agricoles sont diversifiées et s'adaptent aux contraintes : adret ou ubac, irrigation possible ou non, plaine ou altitude, type de sol calcaire ou gréseux... La culture des céréales, telles que le blé, l'orge, l'avoine ou le seigle est omniprésente et on pouvait semer jusqu'à 2000 mètres d'altitude. À cela s'ajoutent les fourrages, les jardins potagers, les légumineuses (lentilles, pois chiche, haricots secs), les arbres fruitiers tels qu'amandiers, pommiers, poiriers, noyers, pruniers et selon les secteurs, les châtaigniers et les oliviers, sans oublier la vigne, plantée quasiment partout même dans la zone alpine, jusqu'à 800 m d'altitude. À noter la disparition de la culture de la vigne à la fin du XIX^e siècle suite au ravage provoqué par le phylloxéra, celle-ci ne sera quasiment plus replantée par la suite, excepté dans certains secteurs comme à Entrevaux. Une autre spécialité connue à partir du XVI^e siècle et disparue un peu avant la guerre 14-18 est la « pistole », célèbre notamment dans la vallée de l'Asse et fabriquée à partir de la variété de prune perdrigone. Les prunes sont d'abord pelées puis enfilées sur une baguette d'osier plantée dans une gerbe de paille de seigle, appelée le buisson, et mises à sécher quelques jours à l'ombre. Elles sont ensuite dénoyautées à la main et aplaties. La pistole disparaît avant la guerre de 14. Le pruneau dit fleuri, est quant à lui de confection plus simple et plus rapide, sa

fabrication et sa commercialisation se maintiennent jusqu'à la guerre 39-45. Pour le faire, les prunes sont ébouillantées dans des paniers spéciaux, puis éventées en les secouant ou en les passant dans un tarare pour en faire sortir la « fleur », soit la pellicule blanche qui les recouvre. Les pruneaux, non dénoyautés, sont ensuite séchés sur des claies appelées canisses. On peut trouver un bel exemple de séchoir à pistoles à Saint-Julien-du-Verdon. Cette friandise va être commercialisée dans toute l'Europe jusqu'à être considérée comme un produit de luxe, gagnant les différentes cours, jusqu'à la reine Victoria.

La pauvreté des sols fait perdurer le système archaïque de la jachère biennale qui consiste à laisser la terre en jachère une année sur deux, les terrains laissés au repos pouvant alors être pâturés. En règle générale, les rendements agricoles restent faibles du fait de ces conditions rudes et extrêmes. Depuis la période médiévale et jusqu'au début du XX^e siècle, le terroir s'organise autour de la trilogie : ager* saltus* et silva*. Il existe une forte imbrication entre les différents usages donnant lieu à des réglementations précises. Par exemple, certaines forêts étaient gérées par une mise en défens (abattage interdit ou limité). Lors du maximum démographique, fin XVIII^e et début du XIX^e siècles, les habitants optimisent et poussent à l'extrême les potentialités agricoles et pastorales du terroir à la fois dans les zones favorables aux cultures (ager) mais aussi dans les espaces dits incultes du saltus avec la pratique de l'essartage et dans la silva par une déforestation active. Cela a des conséquences graves : érosion intense, éboulement et ravinement des sols, ruissellement et glissements de terrain. Les montagnes sont complètement dénudées, le minéral domine et le paysage devient alors lunaire, comme le montrent les cartes postales ou photos anciennes. On a bien du mal à se l'imaginer aujourd'hui lorsque l'on contemple le couvert végétal abondant. La politique de Restauration de Terrains de Montagne mise en oeuvre dès la fin du XIX^e siècle vient reboiser massivement le territoire afin de limiter les dégâts dus à l'agriculture et l'élevage intensifs. Par ailleurs, au début du XX^e siècle, la récolte et la culture de la lavande sauvage, dite fine, apportent un complément de revenus. L'important exode rural du XIX^e et XX^e siècle aura raison de ce type d'agriculture et de mode de vie. Aujourd'hui l'agriculture est principalement tournée vers le fourrage, l'élevage notamment ovin, et quelques productions ciblées comme la châtaigne.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Séchoir, Saint-Julien-du-Verdon



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Séchoir, Saint-Julien-du-Verdon



© Ph. Murtas - OTI Verdon Tourisme - Lavande fine



© Mairie d'Annot - Marta Szczesniak - Annot 2023



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Châtaigniers, Braux



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Carte postale 1912



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Carte postale 1970

AMÉNAGEMENT DES VERSANTS ET MURS DE RESTANQUES

Pour cultiver la terre, il faut avant tout l'épierrer. Cette pratique de l'épierrement est appliquée dans l'ager afin de dégager le sol et de préserver les terres arables, et dans le saltus pour améliorer les prés de pâturage des troupeaux. Les pierriers ou clapiers en provençal sont très présents dans les paysages, ils ont des tailles et des formes diverses. On les retrouve la plupart du temps en bordure de champs, mais ils peuvent être organisés en longueur et servir alors de muret de délimitation de parcelles ou de chemins, de clôture ou d'enclos. Par ailleurs, le patrimoine bâti laissé par l'agriculture se manifeste par l'aménagement des versants dont l'objectif est de gagner des espaces de cultures sur des terrains soumis à une topographie heurtée. Les pentes, bien exposées, sont ainsi organisées en terrasses de cultures appelées aussi restanques, planches, faïsses ou bancau en provençal. Ce terrassement permet de créer un replat, de retenir la terre et d'éviter le ruissellement. On le retrouve dans tout l'arc méditerranéen. Les murs des restanques sont construits en pierre sèche et sont adossés perpendiculairement au sens de la pente. Leur construction respecte des règles : le mur doit avoir du fruit*, il faut savoir bien choisir ses pierres, grosses et plates pour la tête de mur, petites pour l'arrière du mur afin de faciliter le drainage... Ces murs sont difficilement datables car très souvent reconstruits à cause d'effondrements dus à la pression exercée par la terre. Il faut donc remonter régulièrement la terre pour garantir une surface cultivable. Par exemple, lors des fouilles du site médiéval de *Petra Castellana*, des murs de terrasses ont été découverts, ce qui indique l'ancienneté de cette organisation. Des abris, parfois voûtés, peuvent être aménagés dans l'épaisseur du muret et servir de rangement pour le petit outillage

agricole, de lieu de stockage temporaire pour la récolte ou de refuge en cas d'intempérie. Des escaliers permettent de circuler d'une terrasse à l'autre, avec des marches volantes ou intégrées dans le muret ou des escaliers construits à l'extrémité de la restanque. Le foncier est divisé en plusieurs petits propriétaires, l'entraide et la mutualisation étant de mise pour l'entretien des murs. Aujourd'hui, la règle est : le propriétaire de la terrasse est également propriétaire du mur de soutènement en aval (celui qui tient la terrasse) et se doit de le maintenir en bon état. On distingue trois types de mise en valeur de ces terrasses : terrasses de labour et terrasses de jardinage donc irriguées et situées près des habitations, deux cas les plus fréquents présents sur l'ensemble du territoire Alpes Provence Verdon ; terrasses de l'arboriculture, observables surtout dans le sud-est et sud-ouest du territoire et dédiées à la culture de la vigne, des châtaigniers, des oliviers... Ce patrimoine bâti de restanques a tendance à disparaître à cause de la déprise agricole, du manque d'entretien des murs et de la densification du couvert végétal. Néanmoins, en regardant attentivement, on arrive encore à lire cette organisation en étagement qui donne parfois l'impression de lignes zigzagant jusqu'au sommet des montagnes.

TRANSHUMANCE ET PASTORALISME

Le pastoralisme est un mode d'exploitation agricole fondé sur l'élevage en pâturages naturels et la transhumance est la migration périodique des troupeaux de la plaine, qui s'établissent en montagne pendant l'été. Ce sont deux composantes fortes de l'identité du territoire Alpes Provence Verdon. La pratique de la transhumance est ainsi attestée dès le Moyen Âge dans les archives, la haute vallée du Verdon et la vallée du Var étant des voies de circulation très fréquentées par les troupeaux transhumants. Certaines montagnes sont pâturées depuis plus de 600 ans ! Cela a laissé de nombreux écrits : sur le nombre de têtes par secteur, sur les redevances, taxes, droits de péage ou indemnités à payer, sur les dégâts occasionnés par les bêtes dans les cultures, sur les baux de location et les contrats d'acheminement à destination... On parle de transhumance ascendante lorsque les troupeaux, venant principalement de la basse Provence et de la côte méditerranéenne, viennent passer l'été en montagne, et de transhumance descendante quand les troupeaux partent de la montagne pour aller passer l'hiver en Provence ou sur la côte. Il existe trois formes de transhumance sur notre territoire : une transhumance dite « courte » avec des troupeaux locaux de petite taille qui se déplacent plusieurs fois entre juin et octobre, par exemple de la vallée de l'Asse vers les alpages de Senez et Blieux avant de rejoindre ceux de la vallée de Thorame ; une transhumance dite « de passage », le territoire est situé sur une aire géographique intermédiaire, les troupeaux allant vers des estives en Ubaye ou dans



© CCAPV - Murs de terrasse à Thorame-Haute



© E. Breteau – Transumance de la famille Mistral, Rue Nationale, Castellane

les hautes vallées du Var et de la Tinée ; enfin, une transhumance comme « point de départ » vers des alpages plus élevés du nord du département ou au-delà avec des gros troupeaux scindés sur plusieurs lieux d'estive. Au XVIII^e siècle, un troupeau pouvait compter environ 100 brebis alors qu'en 2023, il est compris en moyenne entre 400 et 600 brebis, certains troupeaux pouvant atteindre 1500 ou 3000 têtes. La pratique de la transhumance a donc fortement évolué en termes de débouchés commerciaux, itinéraires, organisation, logistique... Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'élevage ovin est généralement présent au sein d'une polyculture vivrière permettant de récolter du fumier et de développer une production liée à la laine, production qui a connu son essor entre la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, avec notamment les draperies dans le secteur du haut Verdon. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, de nombreux hameaux tels qu'Aurent, Peyresq ou La Colle-Saint-Michel vivent alors entièrement du pastoralisme transhumant. La désertification rurale qui frappe le territoire au XIX^e et XX^e siècles a pour conséquence un recul important des troupeaux locaux offrant ainsi d'immenses surfaces de pâturages aux grands troupeaux transhumants. Historiquement, la transhumance compte cinq acteurs principaux : les propriétaires de troupeaux ou éleveurs, les négociants, les entrepreneurs de transhumance, les pastres ou bergers et les propriétaires-bailleurs des alpages. À noter que certaines fonctions peuvent être couplées. Jusqu'à la Révolution française, les pâturages sont répartis entre quatre catégories de propriétaires : sur la partie sud, plutôt la propriété seigneuriale ; sur la partie nord, plutôt des propriétés communautaires ; les ordres monastiques (abbayes Saint-Victor de Marseille et de l'île de Lérins) ; enfin, la propriété individuelle. Les propriétés seigneuriales et monastiques ont disparu à la Révolution et d'autres sont apparues : propriété de l'Etat (Office National des Forêts, Restauration des Terrains de Montagne), propriété communale, propriété d'autres institutions telles que le Parc National du Mercantour. À partir de la loi Montagne de 1972, on voit une émergence des Groupements Pastoraux, gestion collective des pâturages communaux qui accueillent ainsi des plus grands troupeaux. Le Groupement Pastoral réunit des éleveurs transhumants sur un même territoire qui gèrent une estive (pâturage d'altitude)



© E. Breteau – Max Franck dit « Maxou » avec son troupeau, à Valdemars (Allos)

et un troupeau commun. Il permet aux éleveurs de s'associer pour gérer et utiliser collectivement une ou plusieurs estives. En 2020, on trouve 34 Groupements Pastoraux qui gèrent 24 096 ha soit 14 % de la superficie du territoire. Cette diversité de propriétaires traduit la complexité de la gestion ancienne et actuelle des alpages, liée à celle des forêts (déboisement-reboisement) et de la biodiversité, aux problématiques de surpâturage, d'érosion des sols et aujourd'hui de la fermeture et réouverture des milieux ou du loup. Les pratiques pastorales ont évolué avec le temps et se sont modernisées. Ainsi, la plupart des transhumances se font en camion, mais quelques éleveurs continuent de transhumer à pied. Les montagnes sont donc un espace où des intérêts écologiques, économiques, touristiques, culturels, patrimoniaux, parfois complémentaires et parfois opposés, doivent cohabiter. Aujourd'hui, l'économie du pastoralisme est majoritairement tournée vers le marché de la viande ovine, tributaire des aides et subventions, avec encore quelques petits élevages locaux de production laitière. Si le pastoralisme a des répercussions si fortes c'est surtout qu'au-delà d'une simple activité agricole, il s'agit d'un réel patrimoine commun. Le pastoralisme fait ainsi écho à d'importants enjeux socio-culturels. La transhumance résonne pour les habitants comme un événement fort, attachant et identitaire. Cela fait partie intégrante de l'identité et de la mémoire du pays provençal et alpin. Notre territoire intercommunal est vaste, avec des spécificités du nord au sud, de l'est ou l'ouest, mais l'élevage pastoral s'affirme comme un trait d'union entre nos communes. La pratique ancestrale du pastoralisme et de la transhumance a façonné nos paysages, léguant un patrimoine culturel matériel et immatériel remarquable.



© E. Breteau – Transumance de la famille Mistral



© Gilles Lansard – Verdon Tourisme – Alpages du Col des Champs

FOCUS SUR LA CABANE PASTORALE

La transhumance et le pastoralisme ont laissé et laissent encore leurs empreintes dans le patrimoine bâti avec les cabanes d'estives et les bâtiments destinés à l'élevage. Les cartes de Cassini et du cadastre dit Napoléonien montrent une augmentation du nombre de cabanes à partir de la Révolution et jusqu'au XIX^e siècle, traduisant le développement du phénomène transhumant. La cabane pastorale sert de logement saisonnier pour le berger et son implantation ne relève pas du hasard. Elle doit se situer à proximité d'une source ou d'un cours d'eau, de la pâture et dans un endroit si possible protégé des éboulements de pierre ou avalanche l'hiver assez fréquents en montagne, en raison de la forte pente et de l'altitude. Ainsi, on peut trouver des cabanes sur des replats, accolées au massif ou en bordure de ravin. Il est difficile de dater ce type de bâti dont le mode de construction n'a que peu évolué. De plus, de nombreuses cabanes sont mentionnées sur les cartes anciennes mais ont pu être reconstruites sur le même emplacement. Les cabanes anciennes encore visibles pourraient remonter au XVIII^e siècle mais pas au-delà. Avant cette période, elles étaient plutôt construites en bois. La cabane se présente la plupart du temps sous la forme d'un bloc unique en hauteur, d'un, deux voire trois niveaux, offrant le logis pour le berger et des fonctions agricoles (étable, un fenil* et parfois bergerie). Elle occupe une surface d'environ 15 m² avec une pièce unique par niveau, et dispose d'un âtre dans un angle non loin de la porte d'entrée. Le mobilier intérieur y est modeste mais typique : un lit, une table et une chaise, un garde-manger ou un buffet, une ou plusieurs niches aménagées dans l'épaisseur du mur. La cabane est accompagnée d'un enclos en pierre avec un sol dallé pour permettre aux brebis d'avoir « les pieds au sec ». Certaines cabanes ont des dépendances accolées. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les matériaux utilisés pour les cabanes et enclos sont la pierre de grès ou de calcaire, en fonction de la ressource disponible à proximité. Il n'y a pas ou très peu de construction en pierre sèche. La maçonnerie mise en oeuvre utilise un mortier rustique, composé de chaux ou de terre se dégradant rapidement. Ce liant sommaire associé à des conditions climatiques dures imposent des reprises fréquentes du bâti. La toiture est très majoritairement à double pente. Dans le secteur du haut Verdon, elle a une forte pente (supérieur à 40°) à cause de la rigueur climatique et de la neige, et est en bardeau de bois, très souvent en mélèze, essence locale réputée très résistante. Plus au sud du territoire, la toiture a une pente moins marquée (inférieur à 30°) et peut ainsi être en tuile. Les bâtiments ont très peu d'ouvertures, seulement une porte d'entrée et une ou deux petites fenêtres. Aujourd'hui, les nouvelles cabanes sont plus grandes et ont plus d'ouvertures. Elles sont construites en pierres ou en parpaing et ciment, la toiture est très

souvent en bac acier dans le secteur du haut Verdon ou en tuile plus au sud. Les matériaux sont transportés par hélicoptère. La fonction de fenil a disparu et la cheminée est restée avec le poêle. Panneaux solaires, équipements sanitaires, sol en dur, mobilier viennent améliorer les conditions de vie du berger. Les cabanes vernaculaires anciennes non utilisées ont tendance à se dégrader et à progressivement disparaître.



© A. Brunet – OTI Verdon Tourisme
Cabane Joyeux Vallée de Chasse, Villars-Colmars



© E. Breteau – Cabane Montagne du Ruch, Méailles



© A. Brunet – OTI Verdon Tourisme
Cabane Valdemars, Seignus d'Allos



© A. Brunet – OTI Verdon Tourisme – Cabane Chabaud,
Vallée de Chasse, Villars-Colmars



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Cabane Michard Villars-Colmars (sentier Amountagna)

D'autres éléments bâtis liés au pastoralisme viennent ponctuer les paysages montagnards tels que les abris de berger, petit bâti efficace pour se protéger des intempéries, construits en pierre sèche ou parfois troglodytes, situés en hauteur, position stratégique idéale pour surveiller le troupeau. On trouve aussi des pierres à sel, des abreuvoirs souvent disposés en cascade, des bornes ou cairns en pierre et de nombreuses traces écrites par les bergers avec des inscriptions, telles que dessins, noms, dates, gravées dans la pierre ou le bois. Littéralement, le terme de « transhumance » signifie « au-delà du pays » (du latin trans « au-delà » et humus « terre ») car la migration s'effectue souvent en dehors des frontières du territoire d'origine. Ainsi, la pratique de la transhumance a entraîné de nombreux mariages et alliances entre des familles de basse Provence et de haute Provence. Les fêtes pour la montée en alpages ou la redescente des alpages sont encore bien présentes sur le territoire, comme à Castellane en juin et à Colmars-les-Alpes en octobre.

L'architecture vernaculaire

FOCUS SUR LES FERMES ET ENTREPÔTS AGRICOLES

Jusqu'au XIX^e siècle, deux principes régissent les formes de la propriété agricole du territoire Alpes Provence Verdon :

- ▮ Les propriétés dispersées, appelées aussi « fermes éclatées », sont le dispositif dominant qui se traduit par une multitude d'entrepôts agricoles maillant le territoire, rattachés à une unité d'exploitation ;
- ▮ La propriété compacte et resserrée avec des biens rassemblés autour de la ferme et des dépendances, se retrouve plus rarement.
- ▮ Au sud-ouest, de La Palud-sur-Verdon à Castellane et au sud-est, autour d'Entrevaux, une architecture provençale, influencée par le Var ou les Alpes-Maritimes, avec grosses fermes et des dépendances agricoles ;
- ▮ Dans les vallées des Trois Asses, une identité architecturale qui se rapproche de celle de la vallée de la Durance, avec des formes primitives

L'organisation en « ferme éclatée » est à mettre en relation avec le relief parfois abrupt, géologiquement marqué par des espaces incultes (marnes, robines) et d'autres plus fertiles. Survivre dans ce terroir nécessite alors une adaptation permanente et donc des cultures morcelées et émiettées sur des petites parcelles, avec le souci de recherche de terres arables notamment lors du maximum démographique au XVIII^e et XIX^e siècles. Il n'est pas rare que les propriétaires aient des biens parfois éloignés voire très éloignés les uns des autres, sur plusieurs communes. C'est notamment le cas pour des éleveurs transhumants. On constate moins de dépendances agricoles dans la zone alpine, en raison d'une activité tournée principalement vers l'élevage. Aux alentours de 1830, il existe deux types de propriété agricole : la ferme de paysan, dédiée à l'autosubsistance, dont la taille moyenne est de 19,5 hectares, la plus présente sur le territoire ; la ferme bourgeoise, dite de rapport (le propriétaire n'exploite pas lui-même les terres) dont la taille moyenne est de 85 hectares, présente surtout à Entrevaux, Rougon ou Castellane.

Du point de vue des matériaux de construction et de leur mise en oeuvre, la ferme et ses dépendances agricoles présentent une homogénéité globale jusqu'au début du XX^e siècle, sans toutefois que le bâti soit uniforme. En effet, les influences multiples et l'adaptation aux ressources et contraintes sont à prendre en compte. Le territoire Alpes Provence Verdon se découpe en 4 secteurs :

de hangar, avec des exemples remarquables dans la vallée de Clumanc ;

- ▶ Dans la vallée de la Vaire, la haute vallée du Var et du Coulomp, une particularité dans l'emploi du grès, avec le cas de Braux qui a conservé des formes d'entrepôts agricoles bien spécifiques ;
- ▶ Dans le nord, secteur du Haut Verdon, une architecture alpine avec la maison-bloc et une juxtaposition des parties agricoles et du logis, présente à Allos, Colmars, Villars-Colmars, Beauvezer et jusqu'à Thorame-Haute.

Jusqu'au début du XX^e siècle, les matériaux de base des fermes et bâtiments ruraux sont répartis selon 4 éléments :

- ▶ La pierre pour les murs, calcaire, grès, tuf ou galets, sous la forme de moellons plus ou moins équarris, d'aspect rustique ;
- ▶ Le bois pour la charpente et les planchers ;
- ▶ La tuile (60%), le bois et la lauze pour la couverture, avec des différences selon les secteurs.

La lauze est présente dans le secteur d'Annot (grès) et dans le secteur de Clumanc (calcaire) et le bardeau de bois, souvent en mélèze, est employé dans la zone alpine. Les toitures en chaume (paille de seigle) ont complètement disparu, notamment pour des questions d'assurance liées aux risques d'incendie et à cause de la disparition de la culture du seigle. Dans les constructions actuelles, la tuile est encore fortement employée même si la plaque de fibrociment (Eternite) s'est répandue à partir des années 1950-1960. La lauze est peu fréquente mais pas abandonnée, avec un souci de la conserver lors de travaux de restauration. Enfin, le bardeau de mélèze est lui aussi encore présent, bien que remplacé souvent par la tôle ou le bac acier, matériau moins onéreux.

- ▶ Le gypse, la chaux, employés comme liant et enduit.

Le gypse est une pierre que l'on peut trouver facilement sur le territoire à l'état naturel. Cuit entre 150° et 180°, puis broyé, il permet d'obtenir du plâtre. La chaux s'obtient à partir de la calcination de pierre calcaire à une température d'environ 800°. Les enduits au gypse et à la chaux sont fabriqués de manière artisanale depuis très longtemps. Cette production est attestée dans le bâti par des vestiges de nombreux fours appelés localement tuilières. L'enduit traditionnel au gypse se remarque par : ses couleurs rosé ou orangé, dues à la présence d'oxyde de fer dans la pierre d'origine ; par son aspect à la finition grattée ; par les tous petits morceaux de charbon

de bois présents dans l'enduit car mélangés après cuisson et broyage de la pierre. Dans les communes non pourvues de sol calcaire, telles que Braux, le liant est à base de terre, il doit être régulièrement repris.

L'enquête du Service de l'Inventaire Général a recensé environ un millier de fermes sur le territoire Alpes Provence Verdon. Le type de ferme le plus fréquent est la ferme à bâtiments multiples, accolés ou disjoints, répartis autour d'une cour ouverte ou disposés en ligne. Ces ensembles sont le résultat de l'évolution de la maison-bloc en hauteur, remaniée au fil du temps par l'ajout de dépendances agricoles, et parfois d'un deuxième logis. La majorité des fermes ont trois à quatre niveaux d'élévation : étable et remise au rez-de-chaussée et au dernier niveau, fenil et/ou séchoir, les activités de ces deux niveaux participants à l'isolation et au chauffage. Le ou les niveaux intermédiaires sont dédiés au logis avec une partie de la surface pouvant aussi être occupée par le fenil. Les circulations entre les niveaux varient en fonction de la topographie, ils se font soit par un escalier intérieur soit plus souvent par l'extérieur. Lorsque le bâti est adossé à la pente, le niveau intermédiaire du logis se retrouve accessible de plain-pied. Le sol du logis est carrelé avec des mallons* en terre cuite la plupart du temps et on retrouve des tomettes jusqu'à Annot. Les murs sont enduits au plâtre puis badigeonnés à la chaux blanche ou colorée. La pièce principale est la cuisine, équipée d'une cheminée, d'un potager* comportant plusieurs foyers avec cendriers, d'un évier en pierre et d'un placard-niche et de placards muraux. Le mobilier est simple : un buffet, une table et des chaises, des ustensiles de cuisine, et depuis la fin du XIX^e siècle, le poêle trèfle et les carreaux en ciment aux motifs colorés.

À noter le cas spécifique de la ferme alpine que l'on retrouve dans le secteur du haut Verdon, sur une limite qui commence à Thorame-Haute pour la vallée du Verdon et qui passe par la haute vallée de la Vaire et du Coulomp (Argenton, Aurent, La Colle Saint-Michel). La pente du toit y est plus prononcée, environ 45°, en raison de la neige l'hiver. Le matériau employé est le bardeau de mélèze, remplacé aujourd'hui par la tôle et le bac acier. En outre, on remarque la présence de lucarnes fenières sur les longs pans, élément d'architecture inconnu dans le sud du territoire. La structure de la ferme alpine s'organise autour du noyau de la maison-bloc en hauteur à trois niveaux : étable, logis, fenil/grange à plusieurs niveaux, abritant le fourrage et les céréales, et offrant une aire de foulage à l'intérieur de la grange, appelée localement la souste. Une partie de ces fermes dispose de cave voûtée en berceau ou d'arêtes. L'accès au logis se présente sous trois formes : par un escalier de distribution extérieur, parallèle à la façade, maçonné ou en bois dans le secteur très alpin (Allos) ; par un escalier intérieur, souvent étroit ;

par les deux, escalier intérieur et extérieur. Le sol n'est pas carrelé mais il est en plancher rustique pour atténuer la sensation de froid. Un cas particulier est présent sur le territoire d'Allos avec la forme de la toiture des fermes dite à longs pans et croupes. Cela constitue une zone de transition et la limite sud de l'aire de diffusion des fermes à coursière, type qui s'étend de la Vallouise à l'Embrunais, le long de la vallée de la Durance, où tous les niveaux des maisons-blocs en hauteur sont desservis par l'extérieur, au moyen d'échelles reliant des coursières supportées par des consoles en bois ou des arcades maçonnées. Annoncé par quelques cas isolés à Colmars (notamment au hameau de Clignon Haut), Beauvezer et Thorame-Haute, le modèle se rencontre dans plus de 3/4 des fermes sur la commune d'Allos. On peut également le retrouver dans le Val d'Entraunes et la Haute Tinée. À Allos, les coursières peuvent longer deux, voire trois élévations. Enfin, des avant-toits largement débordants, parfois supportés de place en place par des poteaux, protègent les coursières des intempéries.



Les dépendances agricoles, appelées aussi du terme générique « entrepôts agricoles » se retrouvent sur l'ensemble du territoire Alpes Provence Verdon. L'enquête réalisée par le Service de l'Inventaire Général en a recensé 2000. Un exemple parlant : la commune de Braux en compte 200 avec un cas particulier, l'entrepôt-porche. Les entrepôts ont des fonctions multiples et peuvent se composer d'un ou plusieurs éléments, indépendants ou imbriqués :

- ▮ Étables et bergeries au rez-de-chaussée, parfois voûtées surtout dans le secteur moyen et haut Verdon. Dans de nombreux cas, une partie du rez-de-chaussée ou de l'étage est aménagée en logis saisonniers.
- ▮ Fenils à l'étage avec un plancher en solives couvert d'une chape de plâtre et des ouvertures percées verticalement pour créer un courant d'air indispensable à la conservation du foin ou de la paille. À Allos, les entrepôts ont une ouverture carrée horizontale sur les murs pignons, formée avec des troncs d'arbres superposés qui laissent passer l'air, qu'on appelle l'espouorre.
- ▮ Séchoirs, toujours situés au dernier niveau d'une dépendance ou d'une maison-bloc, particulièrement présents dans les zones de culture fruitière, ouverts sur plusieurs côtés voire les quatre, pour permettre d'associer l'action de l'air et du soleil. On trouve des séchoirs à prune dans les vallées de l'Asse et du Verdon, des séchoirs à figue à Entrevaux ou des séchoirs à châtaignes à Braux.
- ▮ Remises d'aires à fouler, présentes uniquement dans le haut Verdon, les vallées de la Vaire et du Coulomp, soit des bâtiments rectangulaires avec seulement trois murs de maçonneries et un toit en bois ou en tuiles ou en tôles, elles servent à se mettre à l'abri pour fouler le blé quand il pleut et aussi à stocker les céréales et le matériel agricole. On les appelle en général cabanes ou souste. Ces édifices existent aussi dans les vallées de la Bléone et du Var mais on ne les retrouve pas ailleurs. Ils sont donc une spécificité des moyennes vallées, montrant là une adaptation du foulage provençal dans une aire extérieure. Ainsi, la technique de dépiquage du blé avec des bêtes sur une aire se fait de trois manières sur le territoire : à partir d'Allos entièrement dans la grange ; dans une zone intermédiaire, on se met à l'abri dans une aire semi-couverte ; plus au sud, on foule le blé sur une aire en plein air, « à la provençale ». À travers la remise d'aire à fouler, on peut donc voir la zone transition entre Alpes et Provence avec une adaptation à la moyenne montagne et à l'altitude.

- ▮ Hangar-fenil apparu à partir au début du XX^e siècle, dans vallée de l'Asse de Clumanc et du Verdon (par exemple à Castellane), avec des piliers maçonnés avec des moellons en pierre, parpaings ou briques, et une toiture en tuiles ou tôles. Après 1960, le type du hangar est plus diffus sur le territoire et standardisé dans sa mise en oeuvre : parpaing et tôle.

De temps en temps, on peut également trouver des porcheries en rez-de-chaussée, à côté de l'étable ; des celliers en rez-de-chaussée, aménagés pour la fabrication du vin, présents autour de Castellane, Val-de-Chalvagne, Annot et surtout Entrevaux. Enfin, les pigeonniers et colombiers sont attestés dans près de 10% des fermes, moins présents sur le secteur alpin. Le pigeonnier est orienté au sud presque toujours et occupe une petite pièce aménagée dans le comble. Le colombier est un bâtiment autonome, en forme de tour ou de plan rectangulaire. Pigeonnier et colombier sont aménagés avec des nichoirs appelés boullins, en bois, en terre cuite ou en plâtre. L'ouverture (grille d'envol) par laquelle rentrent et sortent les oiseaux est carrelée en extérieur, avec des carreaux colorés vernis ou en céramique glaçurée pour empêcher l'intrusion de rongeurs et donnant un effet décoratif.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Colombier, La Palud-sur-Verdon



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Hameau et entrepôt, Clumanc



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Entrepôt agricole, Angles



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Pauvarel Frédéric - Entrepôt agricole, Saint-Lions

Aujourd'hui, les ruines d'anciens entrepôts agricoles abondent et on voit la disparition ou la transformation d'anciennes petites fermes. Les entrepôts ont été restaurés souvent avec des parpaings, des briques, du ciment présentant alors un patchwork de matériaux et de techniques. Les constructions nouvelles s'organisent autour des bergeries-tunnels ou des grands hangars en métal ou bois, avec parfois des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Néanmoins, sur le territoire Alpes Provence Verdon, éloigné des grands centres urbains et peu soumis à la pression foncière, on constate une permanence des éléments architecturaux avec l'essentiel du bâti d'exploitation qui s'appuie sur des structures préexistantes remontant au XIX^e siècle ou avant, auxquelles on a rajouté la fonction de logis. Au-delà du patrimoine bâti agricole, ce sont les paysages qui ont profondément évolués, conséquences de l'exode rural, la baisse de l'activité agricole, du recul des surfaces agro-pastorales et de la reforestation menée à partir de la fin du XIX^e siècle. Ce passé agricole fait d'anciens vergers, de terrasse de cultures, d'anciens canaux d'irrigation est difficilement lisible mais toujours vivant. Il ne correspond plus au mode de valorisation économique ancien lié à l'agriculture et l'agropastoralisme. Aujourd'hui, les stratégies d'adaptation imposent des aménagements fonctionnels, différenciés d'une ferme à l'autre, d'une parcelle à l'autre.

Expliquer l'évolution du bâti agricole, les matériaux utilisés et les techniques de mise en oeuvre est donc un enjeu crucial pour comprendre toute la complexité de notre territoire aux influences multiples et s'engager dans des projets cohérents de mise en valeur.

FOCUS SUR LES MAISONS URBAINES

Sur l'ensemble du territoire Alpes Provence Verdon, les maisons urbaines ne sont pas antérieures à la fin du Moyen Âge. Les plus anciennes encore en place remontent au XVI^e siècle, comme à Annot ou à Castellane où l'habitat s'est figé au sein d'enceintes successives, et un peu plus tard pour le cas d'Entrevaux. Les incendies ont conduit à la reconstruction totale ou partielle de plusieurs villages : à Colmars et Villars-Colmars dans le dernier tiers du XV^e siècle ou encore à Allos au début du XVIII^e siècle. Le développement urbain permet d'identifier très clairement les diverses strates historiques d'implantation du bâti, allant du centre vers la périphérie avec l'existence fréquente de faubourgs extra-muros. En règle générale, les maisons des villages de la communauté de communes reflètent l'habitat du XIX^e siècle, qui a pu évoluer au fil du temps par des aménagements et surtout la distribution intérieure qui a connu des interventions aux XX^e et XXI^e siècles.

L'architecture des maisons du territoire Alpes Provence Verdon correspond à un espace transitionnel allant du sous-type haut-provençal au sous-type alpin, avec des particularismes micro-locaux. Déterminer la zone de transition entre architecture alpine et provençale n'est pas si simple et ne peut se réduire à tracer une ligne franche sur une carte. En effet, les évolutions apparaissent par de discrètes modalités. On retrouve le type alpin à Colmars, Villars-Colmars, Beauvezer et jusqu'à Thorame-Haute. Tout comme pour l'architecture spécifique des fermes, le village d'Allos fait figure d'exception. En effet, il est une sorte d'enclave et appartient à une zone de marge aux traits morphologiques alpins tels que la pente du toit accentuée (supérieure à 40°), présence du bois dans les matériaux de construction notamment pour la couverture, la spécificité dans les modes de circulation de la maison, le volume du fenil plus important lié aux besoins d'engranger une quantité de fourrage suffisant pour passer l'hiver rigoureux. Par ailleurs, le cas du hameau d'Aurent est spécifique car il présente au sein du même village, situé à 1100 m d'altitude, au fond de la vallée du Coulomp, dans un environnement très montagnard, les caractéristiques architecturales haut-provençales et alpines. Aurent au début XX^e siècle présente des caractéristiques architecturales entièrement alpines. Abandonné entre les deux guerres, le hameau est reconstruit à partir des années 1960 par les enfants des anciens habitants revenus dans leur village d'origine. Ces personnes, qui se sont installées en basse Provence, ont ramené les manières de bâtir « à la provençale », faisant le mélange entre des spécificités alpines et provençales. À Méailles ou au Fugeret, on retrouve également les deux modèles de maisons. On remarque que le bourg présente des aspects d'architecture provençale (100% de toitures en tuiles) tandis que les hameaux sont alpins (pas de tuiles mais des toitures en bardeau, lauze de grès ou chaume), comme par exemple, le hameau de la Combe (Méailles) ou le hameau d'Argenton (Le Fugeret). Sur la zone Verdon, la limite se situe aux alentours de Thorame-Gare. À Allons et à Argens, l'architecture reflète encore la Haute-Provence. À Thorame-Haute, on peut trouver des toitures en petites tuiles écailles en ville et des bardeaux partout ailleurs sur la commune, la tuile écaille étant plus citadine. Par comparaison, dans vallée du Var, la limite entre architecture alpine et provençale se situe entre Daluis et Guillaumes.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Maisons, Rougon

On peut y observer le passage d'une zone à l'autre, par l'adaptation fonctionnelle de l'habitat en lien avec les conditions climatiques spécifiques. En définitive, les deux sphères d'influence, haut-provençale et alpine, sont assez évidentes à repérer dans le sud et le nord du territoire, parfois elles cohabitent et se juxtaposent dans une zone plus centrale.

La maison « classique » du territoire Alpes Provence Verdon est la maison-bloc en hauteur. Cette architecture, typique des pays méditerranéens, est polyvalente, adaptée à l'économie rurale et agropastorale, fondée sur des exploitations modestes en surface de foncier et des troupeaux constitués d'un nombre réduit de têtes. La maison-bloc en hauteur accueille en règle générale les hommes à l'étage et le bétail en bas. La distribution de la maison privilégie une pièce par niveau, avec une superposition des fonctions, le logis occupant le ou les niveaux intermédiaires, entre des parties agricoles essentiellement, parfois commerciales voire artisanales dans les parties hautes et basses. La maison d'habitation stricte, entièrement dévolue au logis, demeure rare. Ainsi, la maison vernaculaire illustre le type de la maison provençale dans sa déclinaison haut-provençale, rustique, au décor sommaire lorsqu'il intervient. Le haut Verdon laisse lui apparaître des traits proprement alpins que l'on retrouve dans la pente du toit ou les matériaux de construction. Par ailleurs, le bâti se développe la plupart du temps en élévation sur trois niveaux mais il y a des exceptions. Dans le haut Verdon, près des trois quarts des maisons sont plus hautes et ont au moins quatre niveaux. Les maisons des agglomérations les plus développées (Castellane, Colmars, Entrevaux, Annot...) font état d'une hauteur plus importante, surtout lorsqu'il y a eu des enceintes successives et donc la nécessité de s'élever en hauteur pour gagner de l'espace. Enfin, lors de l'implantation en terrain pentu, les maisons ont tendance à comporter plus de niveaux, avec parfois deux voire trois étages de soubassement pour rattraper la dénivellation. Un escalier de distribution permet d'assurer l'accès aux différents étages, de forme variable, même si la forme droite semble s'imposer dans le haut Verdon. Enfin, les maisons adoptent un principe propre au

monde rural, celui de l'adaptabilité et de la modularité. Le bâti n'est pas figé, à l'instar du monde rural qui adapte ses activités au fil du temps et parfois selon les saisons rythmées par l'économie agricole. Un bel

exemple d'adaptation moderne est la transformation en véranda ou salon d'été des anciens séchoirs appelés aussi secan en provençal ou « soléiadou », situés au dernier étage des maisons.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Maisons, Saint-Julien-du-Verdon

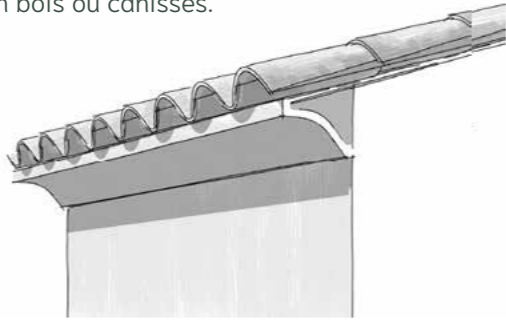
Les modes de mise en oeuvre des maisons et plus globalement du bâti sur le territoire Alpes Provence Verdon, ont très peu varié jusqu'au XX^e siècle. Tout comme pour les fermes, la maison urbaine utilise des matériaux de construction locaux : pour l'essentiel, moellons de calcaire ou de grès peu ou grossièrement équarris, avec ponctuellement et selon les disponibilités locales du tuf, dont la taille est facile et qui peut être aisément hissé en hauteur. Les pierres sont liées au mortier de chaux et de sable, parfois de gypse, et disposées en assises irrégulières voire sans assise. Une chaîne d'angle en moellons de dimensions plus importante sert à assurer la stabilité du bâti. On trouve parfois en façade des ancrés en métal ou en bois, surtout dans le haut Verdon, pour rigidifier la maçonnerie. Le mode de traitement du toit dessine une distinction entre la partie sud et la partie nord du territoire. Dans le sud, la génoise et la tuile creuse en couverture s'imposent, avec une pente du toit inférieure à 30°. Dans le nord, le débord de l'avant-toit et la planche de mélèze autrefois privilégiée, témoignent d'une influence alpine, attestée par un toit dont la forme à longs pans se généralise et affecte une pente égale ou supérieure à 40°. D'autres matériaux ont pu être employés pour la toiture, de façon complémentaire et très localisée :

la lauze de grès dans la vallée de l'Asse de Clumanc et dans les vallées de la Vaire et du Coulomp, comme à Braux ou au Fugeret ; le chaume, complètement abandonné au début du XX^e siècle ; la tuile plate artisanale, en écaille ou non, parfois vernissée, dont subsistent de rares témoignages comme à Thorame-Haute. Les anciens matériaux de couverture sont progressivement remplacés, parfois entièrement, par des matériaux modernes et contemporains : tuile mécanique, ciment-amiante, tôle, bac acier. Les avants toits ou dépassées de toitures protègent les façades du soleil et éloignent l'eau de pluie de la façade. D'un point de vue constructif, le traitement de ce débord peut être soit soutenu par la charpente, soit porté par le mur. S'il est soutenu par la charpente, il peut être constitué de chevrons avec voligeage en bois ou mallons de couvert, agrémenté ou non de planches de rive, on parle de dépassée sur chevrons ou quarts.

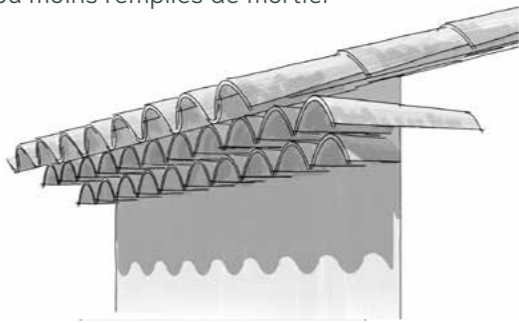


© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Maisons, La Mure-Argens

Il peut aussi prendre l'aspect d'une corniche dite « à l'italienne » ou « à l'aixoise », en plâtre lissé sur lattis en bois ou canisses.



Dans le cas plus courant des systèmes portés par le mur, nous rencontrons les traditionnelles génoises formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal, plus ou moins remplies de mortier



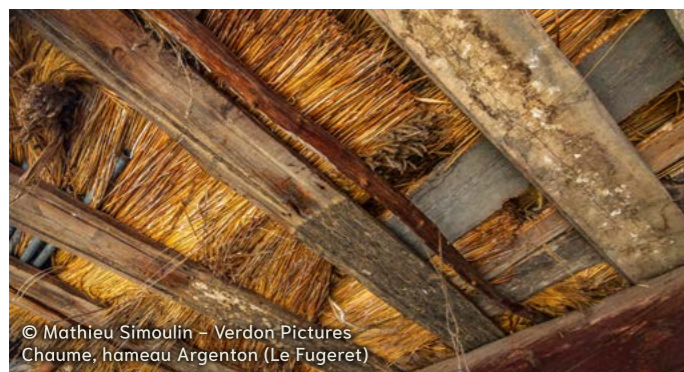
Le nombre de rangs d'une génoise augmente souvent en fonction de la hauteur de la façade. Les façades extérieures sont entièrement enduites à la chaux ou au gypse afin de protéger les pierres de construction des intempéries, ces pierres n'étant pas prévues

pour rester à nu. La mode de la pierre apparente n'est arrivée qu'à la fin du XX^e siècle. Sur les façades, on trouve des faux décors peints dits en trompe l'oeil tels que des bandeaux délimitant les différents niveaux d'élévation, des chaînes d'angle harpée ou un décor soulignant l'encadrement des ouvertures avec parfois des mascarons* ou décorations florales stylisées. Les cadrans solaires ne constituent pas une particularité locale mais on peut encore en voir sur certaines façades, dégradés ou parfois restaurés. En outre, certaines portes offrent de beaux exemples de menuiserie. Pour l'intérieur, le sol des pièces des logis est constitué jusqu'au milieu du XX^e siècle d'un carrelage en mallons de terre cuite ou plus rarement tomettes et dans la zone alpine, d'un plancher bois qui atténue la sensation de froid. Certaines maisons ont conservé ces sols traditionnels, notamment les mallons devenus recherchés aujourd'hui. Tous les nouveaux matériaux, tout comme les modifications apportées aux maisons du type percement ou comblement d'ouvertures, ajout ou suppression d'un escalier de distribution extérieur, exhaussement ou suppression d'un étage, modifient l'appréciation visuelle du bâti vernaculaire. Ainsi, le ciment, bien que très bien adapté pour le parpaing, ne laisse pas « respirer » le mur en pierre. Son emploi ne convient donc pas au bâti traditionnel, pouvant même provoquer des déséquilibres dans la structure du bâti, des remontées capillaires et donner un aspect « patchwork » peu esthétique des façades.

Actuellement, lors de travaux de rénovation, on constate un retour vers l'emploi de matériaux traditionnels, bien mieux adaptés au bâti ancien.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Toiture en bardeau de mélèzes, hameau Argenton (Le Fugeret)



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Chaume, hameau Argenton (Le Fugeret)



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Enduit gypse, hameau de Gévaudan (Barrême)



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Gypse brut, Senez



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Lauze, hameau Argenton (Le Fugeret)



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Toitures tuiles, Barrême

l'escalier extérieur sur le territoire Alpes Provence Verdon en fonction des secteurs, et avec des variations au sein même de ces secteurs. Ainsi, dans les villages autour d'Entrevaux, près de la moitié des maisons possède un escalier de distribution extérieur. Dans la vallée de la Vaïre et du Coulomp, 75% des maisons de Braux et Méailles possèdent un escalier de distribution extérieur tandis qu'on en trouve que très peu (autour de 20%) dans les maisons des villages de Saint-Benoît ou Ubraye, deux villages perchés où la place manque pour ce type d'élément bâti. Dans le haut Verdon, les escaliers sont présents par exemple pour 1/4 des maisons de Thorame-Haute et la moitié de Colmars. Dans les vallées de l'Asse, la situation est aussi contrastée : pas d'escalier extérieur à Blieux ou Moriez mais la moitié des maisons de Barrême en ont un. Enfin, dans le moyen Verdon, les escaliers extérieurs sont en général très peu présents. L'escalier extérieur s'appuie sur la façade de la maison et empiète sur la rue. Il peut être adossé perpendiculairement au mur mais cela demande de la place ou plus généralement, il est parallèle à la façade, avec un perron aménagé devant la porte de la maison. Il est souvent construit en maçonnerie avec des marches en pierre de taille,

FOCUS SUR L'ESCALIER EXTÉRIEUR

Les maisons utilisent fréquemment la pente pour s'adosser, cela donne un accès extérieur de plain-pied au moins aux deux premiers niveaux, rendant inutile l'escalier intérieur. Lorsque cette configuration n'est pas possible, un escalier extérieur dessert le deuxième niveau, caractéristique très répandue dans l'architecture de Haute Provence. On retrouve



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Escalier, Villars-Colmars

et parfois un espace de stockage est aménagé sous le rampant. Le perron peut être en bois, notamment dans le secteur du haut Verdon. L'escalier n'est que très rarement couvert en raison de la faiblesse des

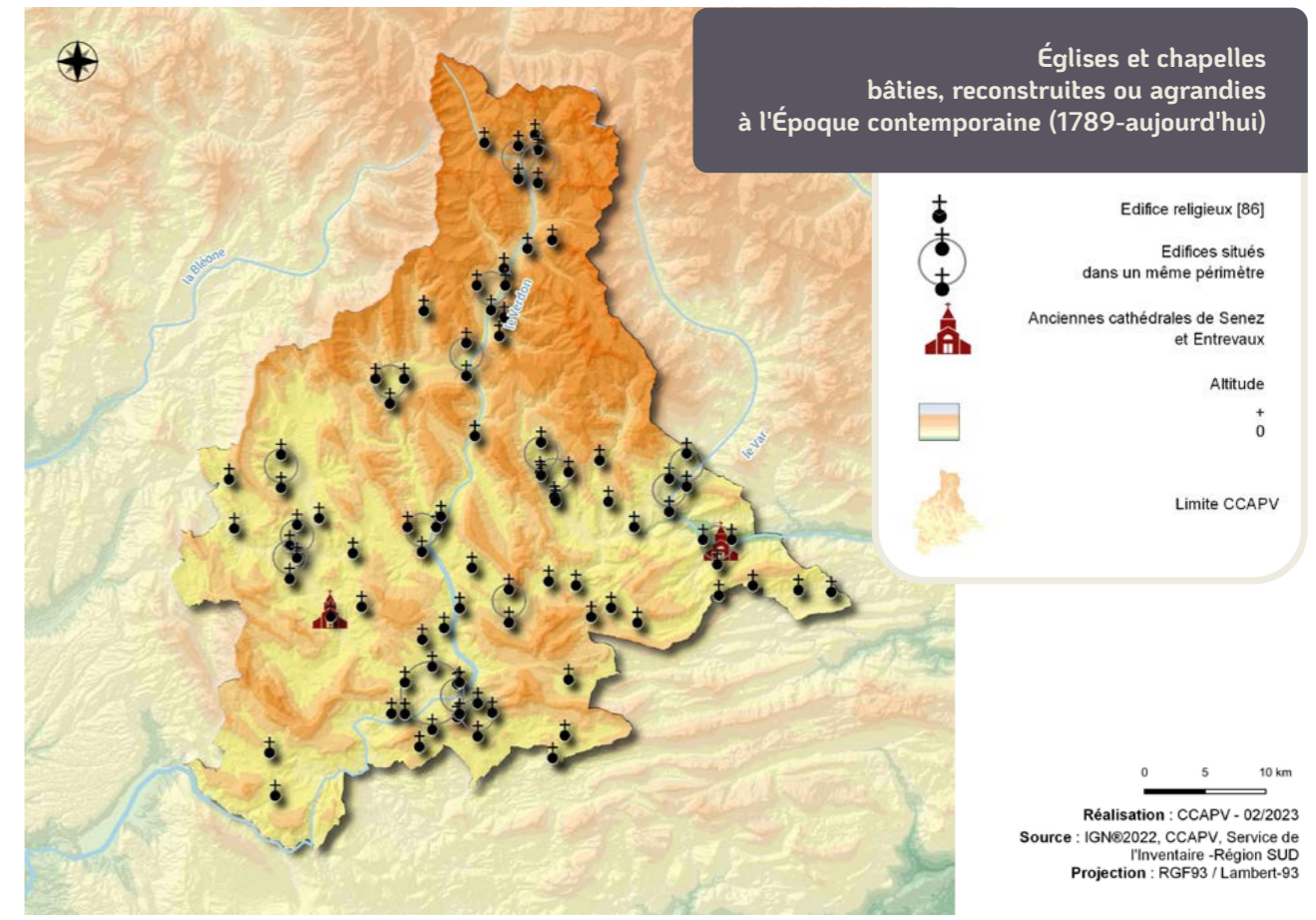
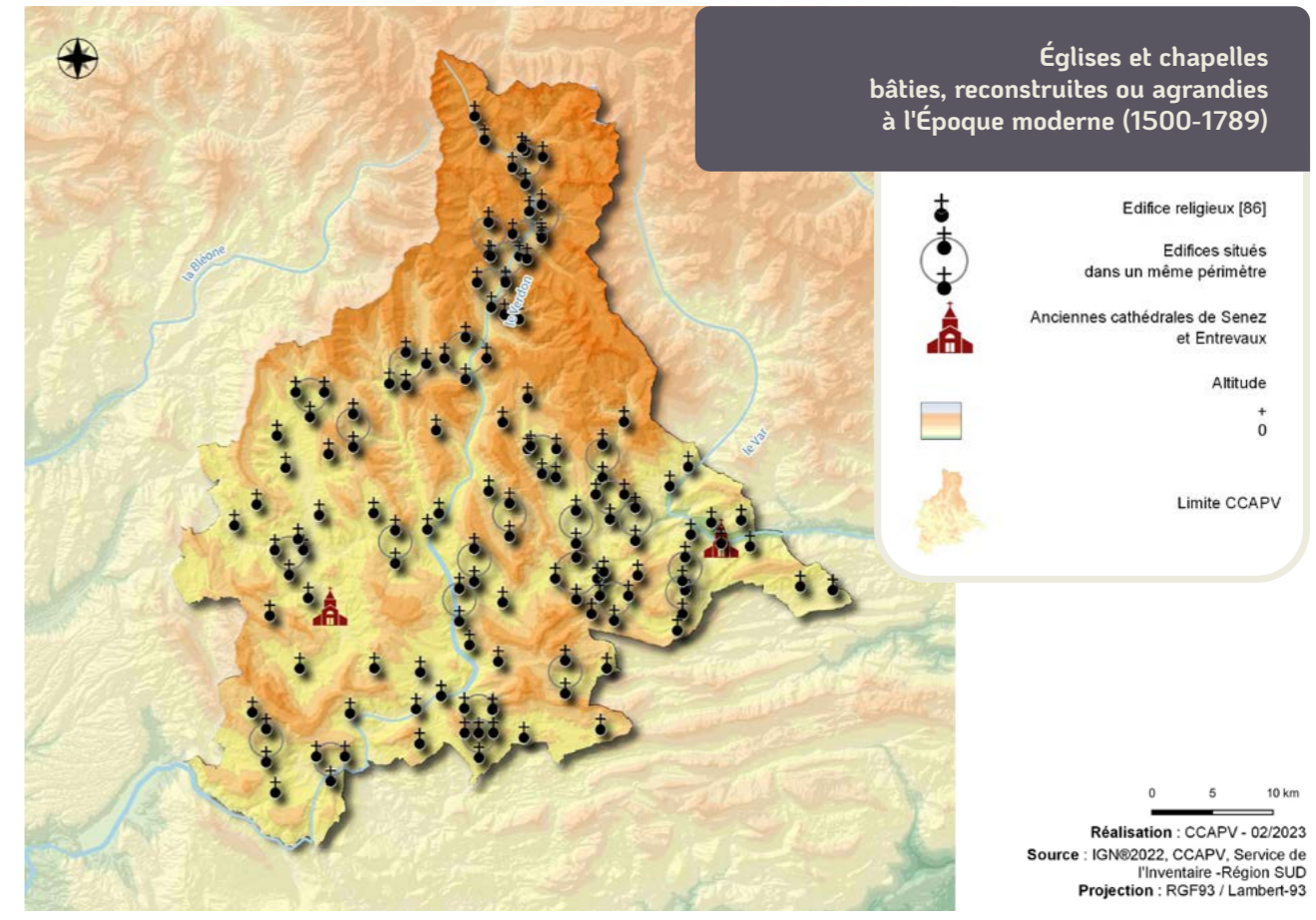
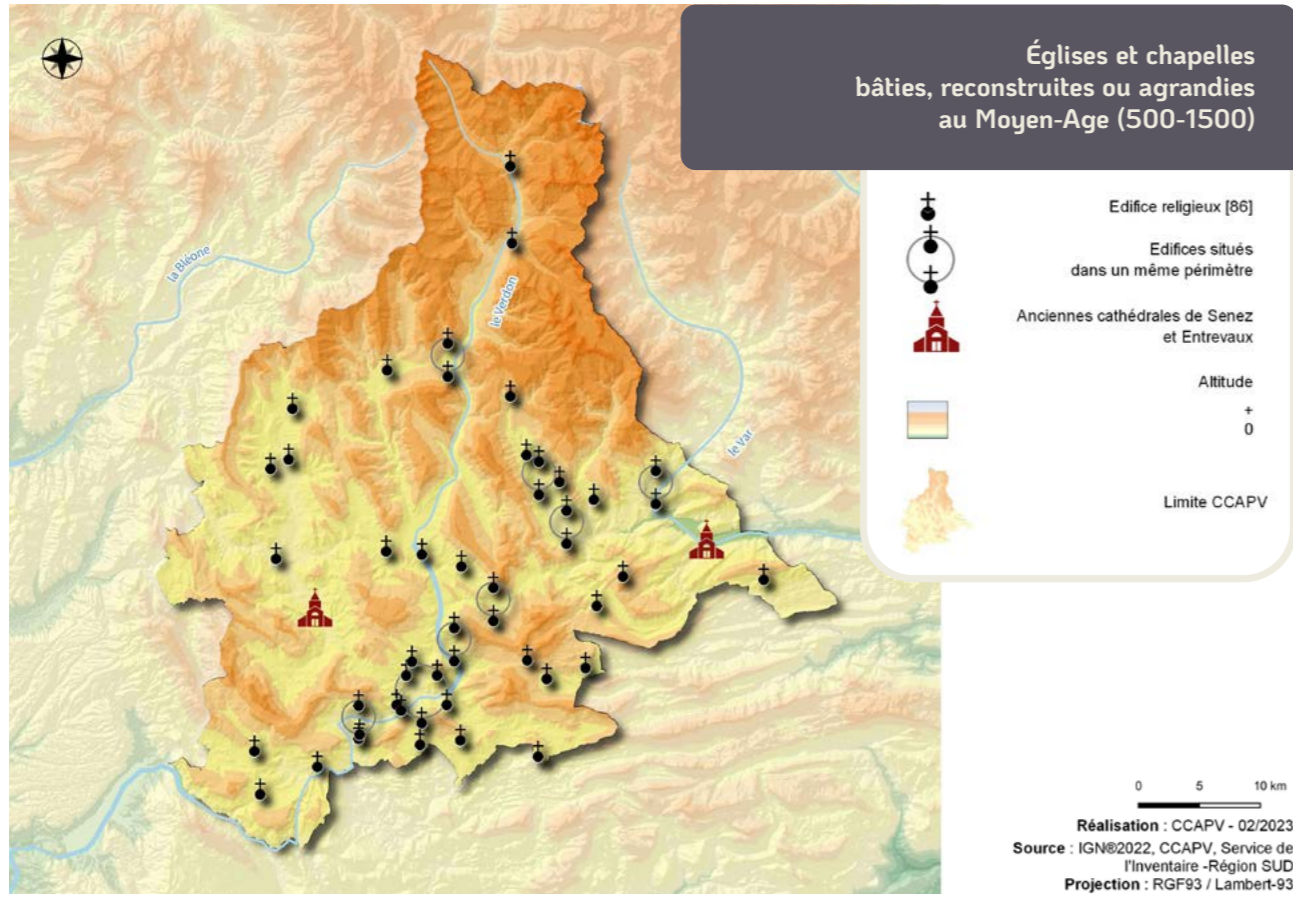
précipitations. Situé entre la maison et la rue, entre la sphère privée et la sphère publique, ouvert au regard mais d'accès réservé, il fait partie intégrante de l'architecture et la sociabilité villageoise.

Expliquer l'architecture vernaculaire, les matériaux utilisés et leur mise en oeuvre permet d'appréhender les liens avec les ressources naturelles et les savoir-faire locaux, en vue d'une meilleure compréhension des différentes identités architecturales, à la croisée des influences provençales et alpines. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » prend ici tout son sens pour expliquer, pour mettre en valeur et aussi pour éviter la disparition ou la dénaturation des bâtiments, fermes et maisons, en conseillant les propriétaires privés dans leur projet de rénovation.

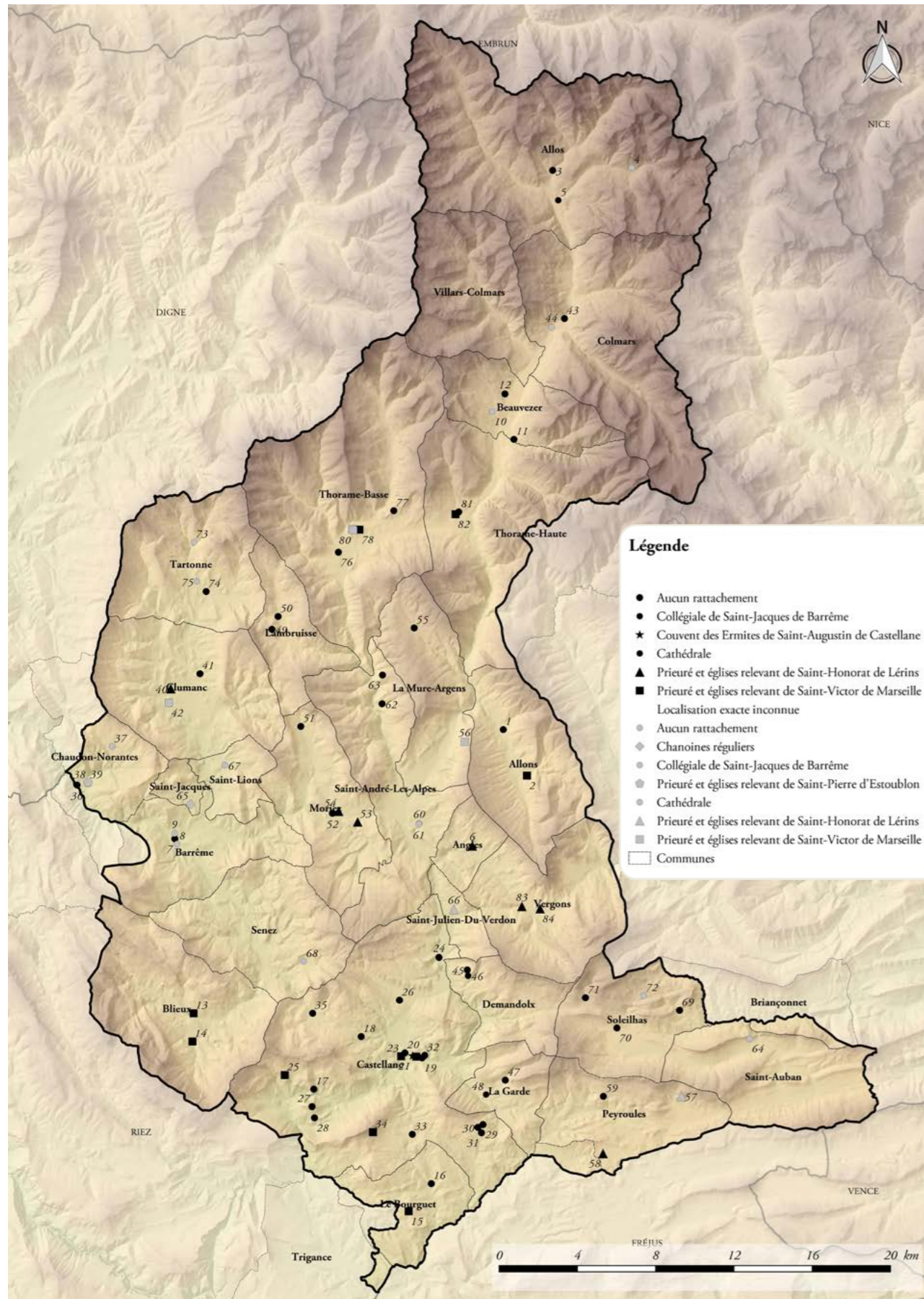
Le patrimoine et le mobilier religieux

À partir du X^e et XI^e siècles, l'ensemble du territoire de la communauté de communes est occupé avec l'établissement de prieurés, chapelles, églises, castrum, sous l'influence principale de deux abbayes : Saint-Victor de Marseille et les îles de Lérins avec une exception pour le village de Saint-Benoît qui voit la fondation d'un prieuré par les moines bénédictins de l'abbaye piémontaise San Dalmaso de Pedona. Aujourd'hui, plus de 200 édifices religieux

sont disséminés dans les villages et hameaux, ou installés dans des lieux isolés, souvent perchés. En tout, 19 églises et chapelles sont protégées au titre des Monuments Historiques. Grâce au travail de recherche mené par le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'ensemble du territoire et à un export de la base de données Gertrude, on a pu réaliser trois cartes des édifices religieux érigés sur trois grandes périodes : médiévale, moderne et contemporaine. Les édifices ont été très souvent remaniés à différentes époques, la période de construction correspondant à la datation principale a été privilégiée.



Le Projet Collectif de Recherche, porté par le Service départemental d'Archéologie des Alpes de Haute-Provence, sur l'ancien diocèse de Senez a permis en outre de répertorier l'ensemble des édifices religieux et de faire un travail fin d'analyse du bâti.



UN TERRITOIRE ET DEUX CATHÉDRALES

L'ancienne cathédrale de Senez, aujourd'hui église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption, est un édifice majeur du patrimoine bâti religieux de notre territoire. Les fouilles menées par le Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence entre 2016 et 2019 aux abords et sous la cathédrale de Senez ont permis de retracer précisément l'histoire de la construction de l'édifice. La toute première cathédrale remonterait au VI^e siècle et viendrait donc confirmer la naissance du diocèse autour de 506. Les archéologues ont découvert les vestiges exceptionnels de l'ancienne abside et son autel qui était certainement couvert par un ciborium* et quelques 4500 fragments du décor peint datant des VI^e et VIII^e siècles. La cathédrale de Senez n'a pas changé d'emplacement mais a subi plusieurs transformations et reconstructions jusqu'au XII^e siècle. Ainsi, elle a été reconstruite entre 1176 et 1246, sur les vestiges de l'ancien édifice. À partir de la fin du Moyen Âge, son histoire est mouvementée. En 1569, en pleine guerres de religion, des éléments du portail d'entrée et certains bâtiments, dont le cloître, sont détruits. Au XVII^e siècle, des travaux de réfection importants sont réalisés sur l'édifice : charpente et toiture, renforcements des façades et des murs... En 1707, il est commandé la destruction de l'ancien clocher et la reconstruction d'un nouveau, toujours en place actuellement. En juillet 1835, la voûte de la nef s'écroule et est reconstruite dans la foulée. Les derniers remaniements remontent donc au XIX^e siècle. En 1910, l'édifice est classé au titre des Monuments Historiques. En 1960, une charpente en béton vient remplacer celle en bois. Au début des années 1990, la toiture est refaite et en 1999, le magnifique cadran solaire est restauré. Les travaux sur l'ancienne cathédrale ne s'arrêtent pas là. En effet, la commune de Senez s'est engagée dans un programme de restauration complet des extérieurs, des intérieurs et du mobilier, prévu sur la période 2022-2027.



Grâce aux fouilles archéologiques menées en 2014 sur la commune d'Entrevaux par le Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence, on sait que la construction de la cathédrale de la Seds remonte au Moyen Âge. L'édifice occupe le site de l'ancienne cité de *Glanate*. En effet, plusieurs vestiges archéologiques notamment funéraires, retrouvés aux abords de l'édifice attestent d'une occupation antique. La cathédrale médiévale fait partie d'un groupe épiscopal comprenant sans doute une résidence pour l'évêque mais aussi des lieux de vie et de prière pour la communauté religieuse. Les vestiges de la cathédrale encore visibles aujourd'hui pourraient dater du XII^e siècle. Dans le courant du XIV^e siècle, la ville d'Entrevaux se développe sur l'autre rive du Var, c'est le castrum d'Antrevals. Dans les pouillés, une ecclesia de Intervallibus est mentionnée en 1376, et à nouveau au XVI^e siècle. Il s'agit de l'église paroissiale Saint-Martin, détruite en 1806 avec l'aménagement de la place Charles Panier. En 1603, le statut de cathédrale va être transféré vers un nouvel édifice, érigé dans le village d'Entrevaux. Le 7 février 1609, l'évêque de Glandèves, Clément Isnard, pose l'acte fondateur de la construction de la nouvelle cathédrale Notre-Dame de l'Assomption. Le chantier avance lentement et se termine finalement en 1630, à l'exception du clocher qui sera achevé en 1671. Au moment de son édification, la cathédrale se trouve hors des fortifications du bourg mais en 1624, des travaux sur les murailles sont réalisés, englobant cette fois la cathédrale. Dès 1690, Antoine Niquet, directeur des fortifications de Provence, sous l'autorité de Vauban, entreprend des travaux pour renforcer le système défensif de la ville et un ouvrage vient enserrer la sacristie. L'architecture de la cathédrale d'Entrevaux suit l'horizontalité des remparts et son clocher fait penser à une tour de défense. Les décors intérieurs, notamment le chœur de la cathédrale, sont repris entre 1771 et 1789. Le riche mobilier a été préservé des saccages de la Révolution. Tout comme celui de Senez, le diocèse de Glandèves est rattaché à celui de Digne après la Révolution et la cathédrale devient l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption. En 1862, l'ensemble du décor peint du chœur et de la nef est à nouveau repris. Enfin, au début des années 1980, des travaux sont réalisés sur



la voûte, la toiture et le clocher. L'édifice est classé au titre des Monuments Historiques en 1996.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Ancienne cathédrale d'Entrevaux

Faire un choix entre plus de 200 édifices est difficile. Chacun a une histoire et une architecture singulière et on voudrait parler de tous. Les édifices présentés ci-après disposent d'études archéologiques, architecturales et d'analyses du bâti détaillées.

CHAPELLE SAINT-PONS, HAMEAU DE VILLE, PEYROULES

La localité apparaît pour la première fois dans les chartes vers 1045 sous la forme Peirolas, puis de Petrolis (1300) et Perrolas au XIV^e siècle, qui signifie « un ensemble de pierres ». La commune de Peyroules regroupe 4 hameaux : la Foux, Peyroules, la Bâtie et le Mousteiret, qui composaient autrefois des territoires distincts. Ville correspond au bourg castral, installé en situation dominante et occupé jusqu'au XIX^e siècle. L'habitat se déplace vers le fond de la vallée, probablement à partir du XVI^e siècle, au quartier dit de la Rivière qui est aujourd'hui le chef-lieu. La chapelle de Ville est l'ancienne église paroissiale Saint-Pons de Peyroules. Elle fait référence à l'ecclésiastice de Petrolis, dont les revenus sont estimés à 26 livres dans le compte des décimes du diocèse de Senez vers 1300. Elle garde sa fonction au moins jusqu'à la fin du XVIII^e

siècle. Le transfert de la paroisse à la succursale du hameau de la Rivière a lieu entre 1830 et 1832. Utilisée comme chapelle durant tout le XIX^e siècle sous le vocable Saint-Antoine, patron de la paroisse, la chapelle Saint-Pons n'est abandonnée qu'au milieu du XX^e siècle. Les caractères architecturaux (plan irrégulier, tracé outrepassé de l'abside et des arcs, multiplicité des portes, séparation du baptistère, chaînes d'angle en moellons) apparentent l'édifice aux églises de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Age. La chapelle Saint-Pons est inscrite au titre des Monuments Historiques en 2006. L'attachement des habitants et la volonté de la municipalité l'ont sauvée de la ruine et l'édifice a été restauré au début des années 2000.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Chapelle Saint-Pons, hameau de Ville (Peyroules)

CHAPELLE SAINT-THYRSE, HAMEAU DE ROBION, CASTELLANE

Située au hameau de Robion, la chapelle Saint-Thyrse est un édifice exceptionnel, datant du X^e siècle et représentatif du premier âge roman. C'est l'ancienne église paroissiale de la commune de Robion, fusionnée avec celle de Castellane en 1973. L'édifice est isolé, loin du village, l'enclos du cimetière est encore blotti contre son chevet*. Un cimetière antique se trouvait déjà à proximité. Non loin de là passe la vieille route, d'origine romaine, comme l'atteste la découverte de monnaies au « col de Robion », qui menait de Castellane à Comps. L'église appartient au diocèse de Senez. La Sainte-Thyrse est fêtée, comme à Sisteron, le 28 janvier. Il s'agirait donc de Saint-Thyrse de Bithynie.

Une charte de l'abbaye de Cluny mentionne une église Saint-Thyrse donnée en 909 dans une villa, avec diverses dépendances. Elle est mentionnée pour la première fois dans un compte de décimes du début du XIV^e siècle. Elle se trouve à nouveau citée en 1376. Puis, il n'y a plus de renseignement avant le XVII^e siècle. En 1697, Monseigneur Soanen, évêque

de Senez, trouve l'église en fort mauvais état, tel que l'indique cet extrait de visite pastorale : « dans le presbytère, une fenêtre est toute ouverte et le toit de l'église rompu et en quelques endroits délavé ». Il ordonne de faire une porte à l'entrée du clocher et de réparer son escalier, de remettre la couverture en état et de réparer les murs. En juillet 1703, les travaux sont en cours. Soanen trouve l'église « toute embarrassée par les massons qui la réparaient de tous cotés ». Il ordonne « aux habitants... de réparer leur clocher qui en a fort grand besoin et qui a été oublié mal à propos dans leur prix-fait ». En 1722, celui-ci était enfin réparé et muni de deux cloches. Au milieu du XVIII^e siècle, le service paroissial est transféré par Mgr de Vocance dans une nouvelle église dédiée à Notre-Dame. En 1788, l'évêque précise que la nef de Saint-Thyrse « est bien blanchie et la voûte... en bois ». Au cours du XIX^e siècle, le village est complètement abandonné. L'église Saint-Thyrse, sommairement consolidée en 1942 par l'abbé Garnier avec le concours des compagnons de France, a été classée Monument historique le 12 avril 1944. Elle est restaurée en 1979 sous la direction de Dominique Ronsseray, architecte en chef des Monuments Historiques. La chapelle Saint-Thyrse de Robion se distingue par son clocher-tour remarquable. Petit bijou architectural, un programme de restauration exemplaire est actuellement en cours, porté par la commune.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Chapelle Saint-Thyrse, hameau de Robion (Castellane) - avant travaux

CHAPELLE SAINT-MARTIN, ALLONS

Allons apparaît dans les archives pour la première fois au XI^e siècle et fait partie du diocèse de Senez. En 1113 puis en 1135, le cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille mentionne l'existence d'un prieuré (cellam) à Allons. Au moins quatre sites médiévaux sont répertoriés dans la commune. La chapelle Saint-Martin, située à l'écart du village, est mentionnée au XII^e siècle comme église paroissiale puis n'est plus répertoriée sur les cartes à la fin du XVII^e siècle. L'édifice a donc été abandonné suite au déplacement de la paroisse et des habitations vers le village actuel d'Allons. Au cours du XIX^e siècle, une nouvelle chapelle Saint-Martin est reconstruite, sur les vestiges de l'ancienne, mais l'édifice est incendié dans les années 1950. Par ailleurs, la tour de Saint-Martin est présentée localement, selon la légende, comme tour de guet ou tour des Templiers. Aucun document n'atteste cependant la présence de l'ordre des Templiers à Allons. La découverte des vestiges d'une construction antérieure au XIX^e siècle ont démontré que la tour de Saint-Martin était sans doute un clocher adossé à l'église médiévale. En 2019 et 2020, la commune d'Allons a réalisé un chantier exemplaire de sauvegarde et de mise en valeur des vestiges de la chapelle.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Chapelle et Tour Saint-Martin, Allons

ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL, CASTELLET-LÈS-SAUSSES

La plus ancienne mention de Castellet-lès-Sausseles remonte à 1232 mais l'occupation de son territoire paraît beaucoup plus ancienne. Ainsi, le col du Fam ou Fa pourrait perpétuer le souvenir d'un fanum, temple antique. À partir du XIII^e siècle, les nombreux sites castraux rendent compte d'une situation complexe. Pas moins de onze coseigneurs, appartenant aux deux puissantes familles de Pontevès et de Castellane et à quelques lignages moins importants, se partageaient

au milieu du XIV^e siècle la domination du castrum de Castelletto et de ses annexes. Cette fragmentation s'est progressivement résorbée jusqu'à l'unification d'une seigneurie en 1749 par Gaspard de Gueydan, alors président au parlement de Provence.

La construction de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul remonte au XIII^e siècle. L'édifice est mentionné en 1351 dans les archives du diocèse de Glandèves. Cet édifice, apparemment solide et suffisant pour les besoins de la population paroissiale, a subi peu de remaniements. Il se compose d'une nef de trois travées voûtées en berceau brisé, d'une travée droite de chœur voûtée de même, d'une abside semi-circulaire en cul-de-four, d'une sacristie adossée au mur nord de la nef et d'un petit clocher-tour posé sur l'angle sud-ouest de la nef. Probablement au XVII^e siècle, la première travée de la nef a été allongée pour recevoir le clocher-tour et la chapelle ajoutée côté nord. La chapelle latérale greffée sur le mur nord de la troisième travée pourrait dater de la même époque. Les modifications ultérieures sont encore plus modestes. L'historien bas-alpin Jean-Joseph Maxime Féraud dénonce pour sa part le goût barbare qui a fait disparaître en 1815 les pierres de taille et leurs compartiments sous un enduit de chaux et un lourd crépissage. Les visites pastorales signalent la transformation de la chapelle latérale en sacristie entre 1846 et 1858 et la réfection de l'angle nord-ouest du clocher et de la menuiserie de la porte entre 1858 et 1866. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques en 1971 et la commune a procédé à des travaux de restauration des intérieurs et du clocher en 2011.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Saint-Pierre et Saint-Paul, Castellet-lès-Sausses

ÉGLISE NOTRE-DAME D'ENTRAIGUES, TARTONNE

La première mention écrite de Tartonne remonte à 1199 mais le bourg castral, perché plus haut, est probablement plus ancien. Les seigneurs, qui portent alors le nom de Tartonne, sont sous la domination des barons de Castellane, avant de passer, en XIII^e siècle sous celle de Charles d'Anjou, comte de Provence. Depuis le Moyen Âge, l'habitat est éparpillé sur le territoire en plusieurs hameaux dont le plus important, Plan de Chaude, apparu au XVI^e siècle, et qui fait aujourd'hui office de chef-lieu. Située à un km au sud du village, on trouve la magnifique église paroissiale Notre-Dame d'Entraigues. Elle est le siège d'un important prieuré qui dépend du diocèse de Senez. La nef et le chœur paraissent avoir été construits au XIII^e siècle. L'édifice orienté se compose d'un chœur et d'une nef accostée au nord de deux chapelles latérales et au sud d'un clocher-tour. Le chœur, entièrement parementé en moyen-appareil, comprend une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four et une courte travée droite couverte d'un berceau brisé. La nef est également couverte d'un berceau brisé. Le clocher, version fidèle du modèle alpin dont le prototype est le clocher de la cathédrale d'Embrun, porte la date 1564 mais n'a été achevé qu'en 1621. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques en 1972.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Notre-Dame d'Entraigues, Tartonne

ÉGLISE NOTRE-DAME DE VALVERT ET ÉGLISE SAINT-SÉBASTIEN, ALLOS

En 1056, le territoire d'Allos est mentionné dans la charte de Colmars qui consiste en une donation faite à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Suite à la charte de Raymond Béranger (1233), Allos devient un consulat jusqu'à la Révolution française. En 1388, la cité dépend de la Savoie puis au cours des siècles suivants, elle appartient tantôt à la France, tantôt à la Savoie. C'est en 1713, lors du Traité de paix d'Utrecht,

qu'Allos devient définitivement française et met fin à trois siècles de guerre. Sur le plan religieux, Allos dépend de l'évêché de Senez jusqu'à la Révolution. Le terroir est composé de quatre paroisses : Allos, la Baumelle, Bouchier et des hameaux dont La Foux. Cet habitat dispersé a laissé un héritage architectural avec 14 édifices religieux encore présents sur la commune. L'église Notre-Dame-de-Valvert est située à 200 mètres au sud du bourg d'Allos, sur un coteau de la rive gauche de la rivière du Chadoulin, à 1400 mètres d'altitude, à l'ancien lieu-dit La Paroisse. C'est un édifice orienté, construit en moyen appareil de calcaire marneux gris. L'église comporte une nef unique de trois travées et une courte travée de chœur légèrement plus basse, terminée par une abside en hémicycle. La nef est couverte d'un berceau plein-cintre et la travée de chœur d'un berceau brisé. L'abside est voûtée en cul-de-four. L'église Notre-Dame de Valvert date du milieu du XIII^e siècle. En 1697, à la suite de l'effondrement du clocher au cours de l'invasion savoyarde, l'évêque ordonne la réparation de la voûte du chœur. En 1727, alors que le bâtiment est en très mauvais état, des travaux sont entrepris sur les voûtes et les murs de l'abside, le clocher est abattu et une sacristie est construite. En 1747, l'incendie qui ravage le village endommage gravement l'église. Considérée comme l'un des sanctuaires les plus anciens du département, Notre-Dame-de-Valvert figure sur la liste des Monuments historiques de 1846 et est restaurée dès la fin du XIX^e siècle. La première campagne de restauration dirigée entre 1894 et 1896 concerne la réfection de la base moulurée de la façade et des murs gouttereaux, la réparation des baies, glacis et moulures compris, la reconstruction complète des contreforts, la reprise en pierres de taille des parements extérieurs de l'abside et du mur nord de la dernière travée, le rétablissement de la corniche en doucine* sous la toiture et de



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Saint-Sébastien, Allos

l'arcature* du chevet, enfin la reconstruction de la voûte de la troisième travée de la nef. La deuxième campagne, de 1899 à 1904, concerne la réfection des voûtes des deux premières travées, la restauration de la nef, la reconstruction du clocher arcade et la remise en état de la couverture en bardeaux de mélèze.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Notre-Dame de Valvert, Allos

L'église paroissiale Saint-Sébastien, ancienne chapelle des Pénitents, est achevée en 1723 mais est détruite lors de l'incendie de 1747 qui ravage tout le village. Elle est reconstruite rapidement car on la retrouve dans les archives en 1751. En 1833, un incendie l'endommage à nouveau et des travaux de réfection ont lieu à la fin du XIX^e siècle. L'édifice devient église paroissiale à la Révolution. Les murs et la voûte du chœur sont entièrement recouverts d'un décor peint, au-dessus d'un lambris. L'église Notre-Dame de Valvert et l'église paroissiale Saint-Sébastien sont toutes deux protégées au titre des Monuments Historiques. La commune entretient ces édifices emblématiques de notre territoire.

ÉGLISE SAINT-PONS DU HAMEAU DE PEYRESC (COMMUNE DE THORAME-HAUTE)

On retrouve la première mention de l'église de Peyresc dans les pouillés en 1351, même si le lieu est cité dès 1252, comme appartenant à l'abbaye Saint-Dalmas de Pedona (aujourd'hui Borgo San Dalmazzo), au Piémont. Des modifications sur le bâti ont lieu au début du XV^e siècle et d'autres travaux importants sont réalisés dans le courant du XVIII^e siècle, puis au XIX^e siècle et à nouveau à la fin du XX^e siècle. L'édifice, orienté, est construit en moyen appareil, à assises régulières, de moellons équarris de grès. Etant érigé perpendiculairement à la pente, le mur nord est partiellement enterré, des roches naturelles affleurent dans les parties basses du mur

sud. L'église Saint-Pons est actuellement couverte de bardeaux de mélèze sur la chapelle et la sacristie et de lauzes sur l'abside. Un clocher-peigne à deux baies se dresse à l'aplomb du mur séparant abside et nef. L'édifice est inscrit au titre des Monuments Historiques en 1971.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Saint-Pons, hameau de Peyresc (Thorame-Haute)

TROIS ÉDIFICES RELIGIEUX DU VILLAGE DE VERGONS, DU MOYEN ÂGE AU XX^e SIÈCLE

Vergons, en latin Vergunium ou Vergo, viendrait du nom de la tribu ligure des Verguni qui occupait ces lieux à l'Antiquité. Par ailleurs, Vergons est situé sur une ancienne voie de communication entre la vallée de la Durance et la vallée du Var, par le col de Toutes Aures. La communauté de Vergons est une ancienne possession de l'abbaye de Lérins dès le XIII^e siècle, puis est un fief de trois familles seigneuriales avec les Agouts, les Rabasses et les Glandevès. Le site médiéval de Vergons comprenait le château, le village et l'église. Il était situé au quartier dit de « Château Vieil », vers la montagne de Chamatte, juste au-dessus de l'église Notre-Dame de Valvert. Le site de Saint-Ferréol, installé en position stratégique de surveillance des voies de communication, semble avoir été occupé dès le XIV^e siècle. Un habitat se développe également à partir du XV^e siècle à l'emplacement du village actuel. Selon les sources, le vieux Vergons, perché sur Chamatte, est définitivement abandonné sans doute pour deux raisons : un fort éboulement à la fin du XVII^e siècle et un grand incendie.

La chapelle Notre-Dame de Valvert est située au bord de la route d'Entrevaux à quelques centaines de mètres à la sortie du village. Elle était autrefois l'église d'un prieuré de l'abbaye de Lérins et servait d'église paroissiale. Sa première mention date de 1245 mais la construction de la chapelle remonterait à la

première moitié du XII^e siècle. Au XVI^e siècle, l'église Notre-Dame-de-Valvert devient simple chapelle de cimetière et est abandonnée. Dans sa visite pastorale de 1697, Monseigneur Jean Soanen la trouve en piteux état et ordonne sa restauration. Les travaux peinent à être mis en oeuvre. En 1788, on sait que les prieurés d'Angles et de Vergons appartiennent encore à l'abbaye de Lérins. Classée Monument historique en 1927, la chapelle a été restaurée en 1929. En février 1925, le conseil municipal décide d'agrandir le cimetière, notamment pour pouvoir y installer le monument aux morts. Depuis toujours la chapelle est ouverte et accueille les visiteurs de passage, offrant sa superbe architecture épurée.

Avant d'arriver à Vergons, le regard est attiré par la chapelle Saint-Ferréol, perchée sur sa colline. On retrouve cet édifice mentionné dans les archives en 1259. La chapelle est détruite par les troupes protestantes en 1580 et rebâtie presque entièrement au XVII^e siècle. On peut supposer une reprise en profondeur de l'édifice au cours du XVIII^e siècle. Des travaux de consolidation et de reprise des enduits intérieurs et du décor peint ont été réalisés en 2013.

Une première église dédiée à Saint Sébastien est édifiée au XVI^e siècle, dans le centre du village actuel de Vergons, afin de combler l'éloignement des deux chapelles Notre-Dame-de-Valvert et Saint-Ferréol. Cette église est en ruine à la fin du XIX^e siècle. La commune décide donc en 1900 de construire une nouvelle église Saint-Sébastien. Cette dernière a bénéficié de travaux d'entretien récemment. Ainsi, les enduits extérieurs ont été repris en 2010 et les peintures du chœur et de l'abside en 2012. Dans la sacristie, un magnifique chasublier a été restauré et réinstallé.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Saint-Sébastien, Vergons



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Chapelle Saint-Ferréol, Vergons



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Église Notre-Dame de Valvert, Vergons

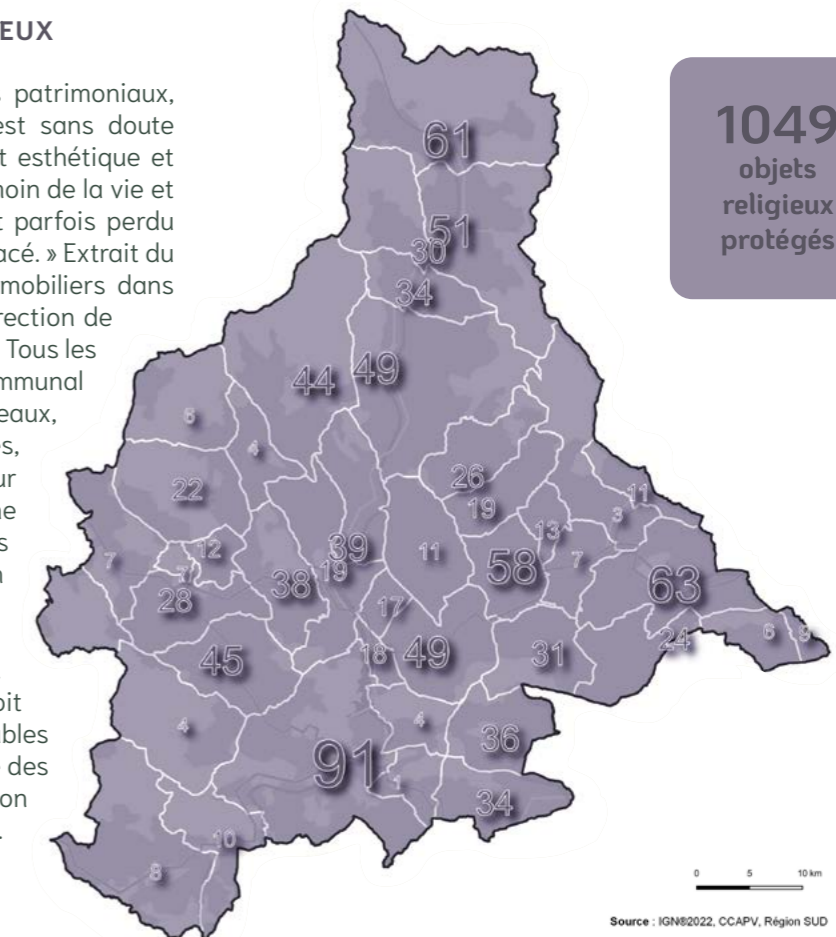
Le patrimoine bâti religieux est riche et de grande qualité. Omniprésent sur l'ensemble du territoire intercommunal, les édifices attirent le regard dans ces grands paysages. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » a un rôle dans les projets de restauration et de valorisation.



© CCAPV - Vue du village et de la chapelle sous la crête de la montagne de Chamatte

FOCUS SUR LE MOBILIER RELIGIEUX

« Dans l'étendue des biens culturels patrimoniaux, le patrimoine mobilier des églises est sans doute le plus fragile. Au-delà de son intérêt esthétique et artistique, ce patrimoine est aussi témoin de la vie et de l'histoire des communautés. Ayant parfois perdu son usage premier, il est souvent menacé. » Extrait du rapport, La conservation des objets mobiliers dans les églises, Ministère de la culture, direction de l'architecture et du patrimoine (2004). Tous les édifices religieux du territoire intercommunal conservent des objets mobiliers (tableaux, sculptures, mobiliers, textiles, orfèvreries...) chargés d'une valeur historique et artistique. Ce patrimoine a été inventorié par les Archives Départementales (Conservation Antiquité et Objets d'Art) et par le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, plus de 1000 objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, sont protégés au titre des Monuments Historiques dont environ 300 sont classés et 700 sont inscrits.



MOBILIER DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE SENEZ

La cathédrale dispose de nombreuses oeuvres de grande qualité et qui ont échappé aux destructions ou pillages de la période révolutionnaire. Parmi ces oeuvres, on peut lister certains éléments.

Dans le chœur, deux tableaux de Saint Pierre et Saint Paul sont attribués à François Mimault (1580-1652). Le maître autel est constitué d'un tabernacle en bois sculpté et doré du XVII^e siècle. Son soubassement présente cinq niches dont seule la statue du Christ subsiste. La partie basse du maître autel (datant du XIX^e siècle) a été déplacée après sa restauration de 1997, ce qui a permis de dégager l'autel primitif décoré de feuilles d'acanthé sur les angles. C'est au-dessus de cet autel que repose la table de pierre consacrée en 1706 par Jean Soanen, telle que relaté par l'inscription elle-même. En outre, un ensemble de stalles daté du XVII^e siècle est composé de 56 stalles en noyer réparties en deux groupes disposés face à face, chacun comportant 13 stalles basses et 15 stalles hautes. Il est probable, qu'au moins du côté sud, une chaire à prêcher venait s'adosser. Au centre des stalles, un lutrin à armoire et à deux faces rotatif daté du XVII^e siècle accueillait l'antiphonaire. Les murs de la nef sont ornés de plusieurs tapisseries datées de la fin XVI^e - début XVII^e siècles. Sur les quatorze tapisseries initiales, il n'en reste plus que huit dont sept d'Aubusson et une des Flandres. Quatre ont été volées de nuit, à la suite d'un concert en 1982 et deux ont servi à la restauration des autres. Ces tapisseries auraient été données par le dernier évêque, Mgr de Bonneval. Les motifs représentés pour les tapisseries



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Inventaire général - Baussan, Françoise
Retable et oeuvre peinte « Donation du Rosaire »,
de François Mimault

d'Aubusson montrent les thèmes de : « la Verdure, le retour du jeune Tobie de chez Raguel, Moïse sauvé des eaux, Eliezer et Rebecca, Jahel un marteau à la main s'apprête à tuer Sisara, Judith tenant d'une main un glaive et de l'autre la tête d'Holopherne, Esther couronnée de roses ». La tapisserie des Flandres montre « Elie et la veuve de Sarpeta ramassant du bois à la porte de la ville ». Dans la nef toujours, le retable de Saint-Joseph expose un tableau intitulé « Mort de Saint-Joseph », peint en 1679 par François Viry, un artiste peintre de grand talent qui dirigea également un atelier de faïence à Saint-Jean du Désert. Enfin, le retable dédié à Notre-Dame du Rosaire date de 1691. Le tableau « La donation du Rosaire » (1645) est attribué à François Mimault. Ce tableau représente le Pape Urbain VIII et le roi Louis XIII adolescent, Sainte Catherine de Sienne et d'Alexandrie et Saint Dominique. François Mimault a peint d'autres tableaux de « La donation du Rosaire » présentant le roi à des âges différents (enfant, adolescent et adulte). Plusieurs statues du XIX^e siècle en terre cuite ou plâtre peintes et une statue en bois du XVIII^e siècle sont également exposées. Enfin, dans une vitrine sécurisée installée dans la chapelle nord, un ensemble de vêtements liturgiques (chasuble, étole, manipule, voile de calice) et un calice sont mis en valeur.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Baussan, Françoise - Tapisserie des Flandres



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan, Françoise - Tapisserie d'Aubusson



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Baussan, Françoise - Vue intérieure de la nef

MOBILIER DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE D'ENTREVAUX

Deux grandes campagnes se distinguent par leur ampleur. L'aménagement initial de l'édifice est engagé sous l'impulsion de Mgr René Le Clerc, évêque de Glandèves de 1627 à 1651 qui commande de grands tableaux sur lesquels il est représenté en donateur. À Mgr Leclerc, succède Mgr Jean-Dominique Ithier, évêque de 1654 à 1672, il poursuit l'oeuvre de son prédécesseur et achève le décor. Au siècle suivant, Mgr Hachette des Portes, évêque de 1771 à la Révolution, est à l'origine de rénovations importantes, notamment concernant le mobilier en bois. Enfin, il convient d'ajouter, dans une moindre mesure, l'influence de Mgr Marie-Julien Meirieu, évêque de Digne de 1849 à 1880, qui a fait reprendre l'ensemble du décor entre 1862 et 1863 : cela concernant notamment le décor peint ou encore la réalisation des bancs du chœur.

Du sanctuaire primitif, aménagé à la suite de l'achèvement de la construction de la cathédrale en 1630, il ne reste sans doute pas grand-chose à l'exception notable de la cathèdre et des stalles. Le chœur tel qu'on peut le voir aujourd'hui est le résultat du réaménagement voulu par monseigneur Hachette des Portes en 1773 et mis en oeuvre par Jean-Baptiste Nolliny. En 1863, à l'instigation de monseigneur Meirieu, l'ensemble du décor peint est repris.

Les stalles font partie de l'aménagement initial de la cathédrale. Il s'agit d'une commande de Mgr Ithier à deux charpentiers de Castellane Augustin Issautier et Denis Arnaud par acte du 16 mai 1657. L'agencement d'origine a cependant été perdu. Mgr Hachette des Portes lance en effet dans les années 1770 une grande rénovation de l'intérieur de la cathédrale conduite par Jean-Baptiste Nolliny.

Plusieurs tableaux sont exposés dont deux attribués à François Mimault avec une « donation du Rosaire », tout comme à la cathédrale de Senz.

Un objet spécifique attire le regard, c'est un buste reliquaire de Saint-Jean-Baptiste, conservé dans une vitrine installée dans la nef. Ainsi, par une délibération datant de 1674, le conseil de la communauté d'Entrevaux autorise les recteurs de la confrérie à passer commande d'une « chasse d'argent de l'image saint Jean Baptiste » et à souscrire les emprunts nécessaires en engageant les biens de la confrérie et leurs biens personnels. Le buste a pu être réalisé à la toute fin du XVII^e siècle par un orfèvre d'Aix-en-Provence. Aujourd'hui cependant, le buste-reliquaire n'est plus en argent mais en

cuivre argenté. À la Révolution, il fait en effet partie des objets en métal précieux envoyés au district, les plaques d'argent qui le couvraient jusque-là ont sans doute été prélevées. Au début du XIX^e siècle, son état antérieur a probablement été restitué, à moindres frais, en couvrant l'âme de bois de plaques de cuivre argenté, repoussées et ciselées. Il a été réargenté en 1867. Saint-Jean-Baptiste est encore particulièrement vénéré à Entreaux lors de la fête de la Saint-Jean où le buste est porté en procession jusqu'à la chapelle Saint-Jean-du-Désert par les membres de la confrérie.

Enfin, le mobilier de la sacristie est constitué d'un grand meuble de sacristie avec un chasublier et deux prie-Dieu de sacristie, d'un lambris de revêtement et de neuf placards. Le tout est en noyer et date du XVIII^e siècle. Un ensemble de six plats de quête en laiton remarquables, réalisés par les ateliers de Nuremberg ou de sa région, ateliers spécialisés dans ce type de production, entre 1450 et 1550, sont conservés dans la sacristie.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan, Françoise - Buste reliquaire Saint-Jean-Baptiste



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan, Françoise - Retable et oeuvre peinte « Donation du Rosaire », de François Mimault



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan, Françoise - Plat de quête

RETALE DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À MÉAILLES

La commune de Méailles dispose d'objets mobiliers religieux de grande qualité. L'église Saint-Jacques date sans doute de la première moitié du XIII^e siècle. Elle est ensuite agrandie à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle par l'ajout de deux collatéraux au nord et sud. Le mur ouest de la nef montre un retable en bois à panneau compartimenté avec trois éléments verticaux. Le retable pourrait avoir été réalisé autour de 1513 à Draguignan, qui est, au XVI^e siècle, un des principaux foyers artistiques de la Provence. Le retable est restauré en 1961 par le restaurateur Robert Baudoin. Les boiseries ont été dorées à la feuille sur assiette rouge et apprêt blanc. Les panneaux de bois ont été peints à tempera* avec parfois des parties dorées. La composition est également assez traditionnelle : au registre principal trois personnages nimbés dans des panneaux différenciés et au super ciel Dieu le Père avec de part et d'autre une Vierge à l'Enfant en trône de sagesse a été peinte. À sa droite, saint Jean Baptiste, debout, à sa gauche, saint Jean l'Évangéliste, également debout, bénit la coupe empoisonnée d'où le venin s'échappe sous la forme d'un petit dragon rouge. Ces personnages sont placés sur fonds d'or et pavement en damier dans la conception duquel on observe une ébauche de perspective. Il faut rappeler que l'église de Méailles est sous le titre de la Vierge. Saint Jacques est alors le saint patron du village, ce qui explique sans doute la place centrale de la Vierge dans le triptyque.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan, Françoise - Retable, Méailles



© CCAPV - Vue du village d'Angles

RETALE DE LOUIS BRÉA, ÉGLISE NOTRE-DAME À ANGLES

La commune d'Angles est située au bord du lac de Castillon. Son église paroissiale Notre-Dame est localisée en haut du village, dans le quartier nommé le Moustier. Elle est mentionnée pour la première fois dans les archives en 1259 comme prieuré Ecclesia de Angulis et appartient à l'abbaye de Lérins. En 1454, les prieurés d'Angles et de Vergons sont réunis. L'église médiévale a été remaniée et agrandie en 1686, d'après une date inscrite sur un chapiteau de la première colonne, située près du chœur. À la fin du XVIII^e siècle, la paroisse, dédiée à Notre-Dame et à saint Honorat, est desservie par un seul curé toujours nommé par les religieux du Monastère de Lérins. Une oeuvre remarquable est conservée dans l'église Notre-Dame, le retable « La Pietà ». L'oeuvre est datée de 1497 et attribuée à Louis Bréa (1450-1523). Issu d'une famille établie à Nice depuis plusieurs générations, les Bréa sont trois peintres actifs, le plus célèbre étant Louis. Ils ont réalisé des oeuvres peintes dans de nombreux édifices religieux des vallées des Alpes du Sud en France et en Italie. Certains retables sont abrités actuellement dans des musées ou monuments renommés, tels que le musée



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Paüvarel, Frédéric - Retable de Louis Bréa, Angles

Massena à Nice. Le retable d'Angles, appelé aussi triptyque, se compose de trois panneaux verticaux et assemblés, en bois de peuplier. Les panneaux sont peints selon la technique traditionnelle « tempera à l'oeuf » pour laquelle il s'agit de mélanger des couleurs sous forme de pigments avec de l'oeuf pour obtenir de la peinture. Six scènes sont visibles et saint Honorat y est représenté sur le panneau gauche. La réalisation de ce retable par un peintre reconnu est liée à la présence à Angles d'un prieuré et d'un hospice appartenant aux moines de l'abbaye Saint-Honorat de Lérins. Cette oeuvre majeure a été restaurée en atelier de 2002 à 2008 puis reposée dans l'église.

EXEMPLES DE CROIX DE PROCESSION

Une croix de procession en argent et cuivre est conservée par la commune de Castellet-lès-Sausses. Cette croix conserve une structure et des formes caractéristiques de la fin de la période gothique, tandis que le décor de grotesques, lié au vocabulaire ornemental de la Renaissance, la rattache aux réalisations de la première moitié du XVI^e siècle. Elle semble avoir été "restaurée" et remontée maladroitement.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Pauvarel, Frédéric - Croix de procession, Castellet-lès-Sausses

L'église Saint-Jacques de Méailles abrite également une croix de procession représentative d'un type assez courant dans la production de croix de procession du XV^e siècle en France. Elle est cependant composite : la structure de la croix et sa couverture de lames d'argent, ainsi que le Christ, très hiératique, aux côtes marquées, peuvent dater du XV^e siècle tandis que les médaillons, la plaque de la croisée et autres éléments sont postérieurs, peut-être du XVII^e siècle.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Pauvarel, Frédéric - Croix de procession, Méailles

EXEMPLE DU MOBILIER DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES ET DES OEUVRES DE FIDÈLE PATRITTI

On trouve mention de Saint-André en 1232-1244 avec le castrum de Sancto Andrea. En 1248, Saint-André est un fief des comtes de Provence et à partir du milieu du XIV^e siècle, il passe aux mains de la famille des Castellane jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Le grand chantier du XIX^e siècle est la reconstruction de l'église paroissiale Saint-André, située sur la place. Les travaux sont exécutés à partir de 1847, la réception a lieu en 1849 et l'église est consacrée en 1850. Elle donne à voir une très belle cohérence du programme décoratif. En effet, le mobilier présente un ensemble remarquable de neuf oeuvres du peintre Fidèle Patritti (1811-1867), artiste italien ayant réalisé de nombreuses oeuvres que l'on retrouve dans près



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Heller Marc, Roucaute Gérard - Église Saint-Jacques tableau d'autel « saint Jacques, saint Martin, la Vierge et l'Enfant Jésus »



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan Françoise - Adoration des bergers

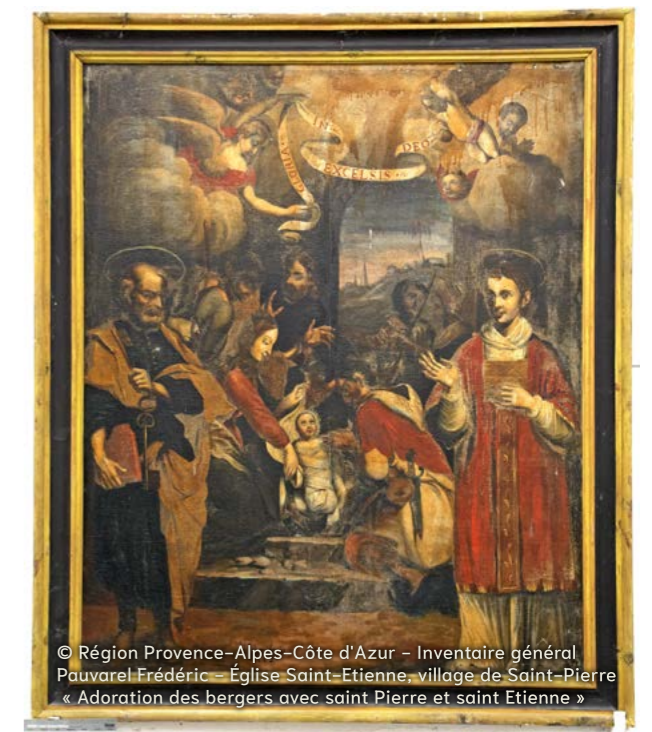
de 50 communes du département des Alpes de Haute-Provence. Le mobilier de l'église Saint-André présente une unité et une cohérence du programme décoratif, les tableaux sont des copies, parfois inversées, de plusieurs grands peintres des XVII^e et XVIII^e siècles. Par ailleurs, on retrouve des tableaux de Fidèle Patritti dans près de quinze communes du territoire : Allons, Allos, Barrême, Castellane, Chaudon-Norante, Colmars-les-Alpes, La Mure-Argens, Moriez, Saint-André-les-Alpes, Saint-Jacques, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Lions, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Val-de-Chalvagne et Vergons. Un inventaire précis et détaillé pourrait être réalisé afin de mieux connaître les oeuvres de cet artiste.

LE PEINTRE JEAN ANDRÉ

Installé à Castellane, Jean André est actif dans la seconde moitié du XVII^e siècle, notamment dans le sud de l'actuel département des Alpes-de-Haute-Provence. Plusieurs tableaux de belle facture portent mention de son nom. On peut en trouver dans l'église Saint-Etienne du village de Saint-Pierre, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste de La Mure-Argens ou encore dans la chapelle Saint-Joseph de Beauvezer.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Baussan Françoise - Vue intérieure de la nef, Saint-André-les-Alpes



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général Pauvarel Frédéric - Église Saint-Etienne, village de Saint-Pierre « Adoration des bergers avec saint Pierre et saint Etienne »

LE PEINTRE GILLES GARCIN, ÉGLISE SAINT-MARTIN DE COLMARS-LES-ALPES

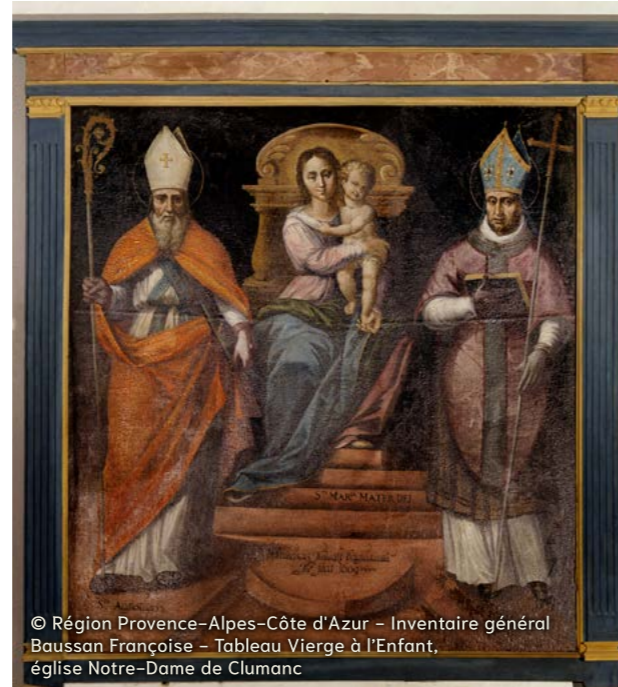
D'après une quittance datée du 11 août 1641, un tableau est réalisé par Anthoine Rouvier, peintre de Digne, sur la commande des prieurs de la chapellenie de Notre-Dame-du-Rosaire. Cependant le tableau disparaît sans doute dans l'incendie qui ravage le village de Colmars en 1672 puisque Mgr de Villeserin, dans son récit de l'événement, écrit que, dans l'église : " tous les autels, les tabernacles, les tableaux estoient bruslés et démolis ". Peu après la reconstruction de l'église, achevée en 1683, un nouveau tableau est donc sans doute commandé pour orner l'autel du Rosaire. On en trouve ainsi mention dès 1700 dans la visite pastorale. Il s'agit sans doute du tableau visible aujourd'hui dans l'église. Il pourrait, par son traitement, son style et sa facture, être attribué à Gilles Garcin (1647-1702), peintre provençal d'Aix-en-Provence.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Baussan Françoise - Tableau Donation du rosaire à saint Dominique de Guzman et sainte Catherine de Sienne ;
église Saint-Martin, Colmars-les-Alpes

LE PEINTRE FRANÇOIS MIMAUT

Peintre originaire de Parthenay dans le département des Deux Sèvres, François Mimault s'installe d'abord à Draguignan puis à Aix. Plusieurs de ses oeuvres protégées au titre des Monuments Historiques se trouvent dans les églises de notre territoire comme à Annot, Castellane, Clumanc, Entrevaux, Méailles, Moriez, Peyroules et Senez.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Baussan Françoise - Tableau Vierge à l'Enfant,
église Notre-Dame de Clumanc

Ce patrimoine mobilier religieux, bien que très riche, est souvent mal connu et difficilement valorisable au vu des enjeux liés à sa conservation et notamment de sa vulnérabilité envers les vols en recrudescence ces dernières années. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut soutenir et accompagner une dynamique de restauration, de protection et de valorisation.

Le patrimoine lié à l'eau

L'eau est précieuse, surtout en Haute Provence, territoire aride et sec, à l'hydrologie saisonnière et fluctuante. Depuis toujours, l'homme a aménagé et construit des ouvrages permettant de récupérer, de canaliser et de stocker la ressource en eau, indispensable à l'agriculture, aux usages de la vie quotidienne et aujourd'hui à l'économie touristique. Dignes, fontaines, lavoirs, canaux d'irrigation, puits, citernes, aqueducs... Chaque commune du territoire intercommunal est pourvue de ce patrimoine dit du quotidien ou « discret » mais faisant partie de l'identité architecturale des villages. Ainsi, on voit bien la tristesse et le désarroi des habitants lorsqu'il est nécessaire de couper l'eau d'une fontaine à cause de restriction liée à la sécheresse. Dans les Alpes du Sud, l'eau se partage. Les archives témoignent en abondance du caractère crucial des usages de l'eau avec nombre de conflits autour des droits d'eau. Aujourd'hui encore, la gestion de l'eau est contrôlée. Par exemple, les ASA (association syndicale autorisée relevant du droit public) regroupent l'ensemble des propriétaires sur un périmètre défini, pour y réaliser des travaux collectifs allant dans le sens de l'intérêt général, notamment autour de l'entretien des canaux et des droits d'eau. La gestion de l'eau est au coeur des préoccupations actuelles des communes et des habitants de notre territoire. Bien commun géré depuis toujours collectivement, la ressource en eau est menacée par une sécheresse depuis plusieurs années. Travaux sur les captages des sources et sur le réseau des conduites d'eau, mises aux normes des stations d'épuration collectives et non collectives, la compétence « eau et assainissement » relève encore des communes sur notre territoire rural mais devrait être transférée à la communauté de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026, en application de la loi NoTRE. Précisons que les élus de la Commission Culture & Patrimoine ont décidé en novembre 2022 que la thématique de travail et des manifestations 2024 de la Communauté de Communes serait « l'eau ». Le patrimoine bâti lié à l'eau et ses usages mérite donc qu'on s'y attarde, surtout au vu de la conjoncture climatique actuelle.

FOCUS SUR LES CANAUX D'IRRIGATION

Les canaux d'irrigation sont présents partout sur le territoire intercommunal, la plupart datent du XIX^e siècle et ont une vocation double : amener l'eau pour le fonctionnement de moulins hydrauliques et arroser les cultures. Parfois, comme à Annot, les canaux pour l'industrie font partie d'un réseau différent et plus ancien (origine médiévale) que celui des canaux d'arrosage (origine XIX^e siècle). On retrouve aussi dans certains cas, notamment dans les fonds de vallée, des canaux d'irrigation qui se superposent à un réseau supplémentaire de canaux de drainage

des eaux de ruissellement, comme par exemple dans le Plan de la Palud, quartier de Castellane. Ainsi, aménager un canal demande des travaux importants, en fonction des sols et terrains traversés : parties maçonnées, ouvrages creusés dans le rocher, conduites en bois, utilisation de matériaux en réemploi qu'on pourrait qualifier parfois « de bric et de broc », martellière c'est-à-dire une vanne en métal ou en bois servant à contrôler le débit d'eau d'un canal. Les canaux requièrent aussi un entretien régulier, réalisé de manière collective par les usagers et habitants. Ils sont rarement indiqués sur les cartes, exceptés les ouvrages ayant nécessité des travaux exceptionnels, leur connaissance relève donc souvent de la mémoire orale. Dans certains cas, des canaux ont été aménagés par l'homme pour drainer des terres marécageuses et acquérir ainsi des terres irrigables, comme à Castellane, aux quartiers du Plan des Listes et du Plan de la Palud. À noter que « palud » signifie marais ou marécage en vieux français. Beaucoup de canaux d'irrigation sont actuellement abandonnés et perdus dans la végétation.

À Annot, on entend partout le bruit de l'eau qui court. Ainsi, la commune dispose d'un important réseau de canaux : des Gastres, de la Tourtourière, des Granges et de Vérimande, ce dernier prend sa source en rive droite de la Vaïre et parcourt environ 8 km. À Méailles, la mise en service du canal de la Vaïre est également exemplaire : 40 ans de travaux (de 1860 à 1900) pour un montant de 50 000 francs et un emprunt conséquent, des obstacles divers, trois enquêtes d'utilité publique, des difficultés juridiques avec les usagers et propriétaires sur le tracé, la création d'une ASA. Aujourd'hui encore pour la commune de Méailles, la gestion de l'eau est un enjeu primordial en période de pénurie. À Blioux, le canal d'irrigation est lié au moulin à farine du village et pourrait être antérieur au XVIII^e siècle. Son tracé est nettement identifiable sur le cadastre napoléonien levé en 1811, et n'a pas changé depuis lors. Ouvrage magnifique entretenu par les habitants, des aménagements et réparations, dont certains sont récents, sont observables sur les 3 kilomètres de son circuit. À Braux, le canal est construit au milieu du XIX^e siècle par Frédéric Richard, entrepreneur à Manosque, sur les plans de Horlin, ingénieur du service hydraulique départemental. C'est un projet ambitieux puisqu'il traverse sur 8 km le territoire communal du nord au sud et permet d'irriguer une grande partie de la châtaigneraie. L'ouvrage, achevé en mai 1862, a coûté 31 025 francs. Le syndicat des arrosants, commanditaire et gestionnaire, n'a jamais profité de l'autorisation, accordée en 1868 par le préfet, d'utiliser le canal pour actionner un moulin ou une usine. Ce même syndicat s'est également opposé, malgré les rapports favorables des services préfectoraux, à l'allongement de l'ouvrage sollicité en 1927 par la commune de Saint-Benoît, preuve des conflits d'usage. Encore en service, ce canal est entretenu par les habitants



du village et un circuit de randonnée est aménagé autour de son tracé. À Colmars-les-Alpes, un sentier aménagé par la commune et le Parc National du Mercantour fait découvrir le canal de l'Adroit. Situé sur le versant sud-est de la montagne de la Gardette, ce canal voit le jour en 1863 et relie le ravin de Barnabé au ravin de Meyriès (commune d'Allos) sur une distance de 9 km. Abandonné en 1920, il servait à irriguer des centaines d'hectares de terres. Enfin, lorsqu'on emprunte la route de la vallée de l'Issole à la sortie du village de Saint-André-les-Alpes, on est frappé par un ouvrage : l'aqueduc aérien du canal du Verdon. À l'origine, en 1848, c'est un canal d'irrigation aménagé sur le territoire de La Mure par Adrien Pascal. Il a été prolongé en 1868 pour faciliter l'irrigation de la plaine agricole de Saint-André-les-Alpes. Un tel agrandissement a nécessité naturellement la construction du pont-canal pour franchir l'Issole. Cet aqueduc aérien a été emporté à plusieurs reprises par les crues de la rivière Issole, dont une en 1887 qui a détruit la moitié des arches. La destruction de la maîtresse arche, en 1924, a été la dernière, les sommes importantes qu'il fallait régulièrement investir pour reconstruire le pont ne pouvant plus être supportées par les syndicats qui géraient ce canal. Propriété privée, les restes encore debout de l'aqueduc aérien ne sont pas entretenus.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Canal de Blieux



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Inventaire général
Buffa Géraud – Pont aqueduc dit pont des sept arcades,
Saint-André-les-Alpes

LE BASSIN-VIVIER DE CASTELLET-SAINT-CASSIEN

L'actuelle commune de Val-de-Chalvagne est formée en 1973 par la réunion de trois villages : Castellet-Saint Cassien, Montblanc et Villevieille. L'habitat y est extrêmement diffus, du fait de la présence de multiples sources qui ont favorisé la dispersion des exploitations agricoles consacrées essentiellement, dans la période moderne, à l'élevage équin et mulassier en lien avec la présence de la garnison militaire d'Entrevaux, à une dizaine de kilomètres de distance. Connue d'un certain nombre d'érudits locaux, le château résidentiel est édifié et décoré dans la première moitié du XVII^e siècle par les seigneurs de Glandevès, titulaires du fief. Sur la pente au nord, quelques bâtisses s'étagent composant le quartier des Bions avec divers aménagements : captages, réseau de canalisations, citerne et un bassin-vivier qui a fait l'objet d'une étude archéologique en 2022. Ce bassin servait donc à la conservation et l'élevage du poisson. Il a une dimension de 10 m x 6 m et profondeur 1,35 m représentant donc un volume de 145 m³. Par bien des aspects, la construction de ce bassin dénote l'intervention d'ouvriers hautement qualifiés obéissant à un programme précisément élaboré. D'une certaine manière le monument échappe aux méthodes de construction à la fois traditionalistes et empiriques que l'on rencontre généralement en milieu rural. La taille soignée et l'agencement rigoureux des blocs de parement en calcaire ainsi que la facture des compléments hydrauliques (dispositif de vidange du

bassin et évacuation extérieure) désignent le travail d'hommes expérimentés disposant de savoir-faire professionnels.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Bassin vivier, Castellet-Saint-Cassien (Val de Chalvagne)

FOCUS SUR LES FONTAINES ET LAVOIRS

Il y a six fontaines datables ou datées du XVII^e siècle à Moriez, Castellane, Entrevaux, Saint-André-les-Alpes, Senez, Rougon, et une vingtaine d'autres fontaines datables du XVIII^e siècle. L'exemple de Moriez est intéressant car la fontaine, située au centre du bourg, n'a jamais été déplacée. Sur la carte militaire établie par Bourcet de La Saigne dans le 3^e quart du XVIII^e siècle, la fontaine est figurée par un cercle mais sa forme est originale avec un bassin octogonal et le pilier central portant la date de 1644. Sur le cadastre napoléonien de 1838, le dessin indique l'ajout de l'abreuvoir. Enfin le 3 juillet 1904, le conseil municipal décide de construire un lavoir couvert : il est construit juxtaposé au bassin central et comporte un bassin de lavage et un bassin de rinçage. Cette fontaine est bien conservée et encore visible actuellement. Par ailleurs, dans les autres communes, la construction des fontaines et lavoirs que l'on peut voir actuellement remonte à la fin du XIX^e siècle, même si d'autres fontaines, de taille plus modeste, devaient préexister. À Soleilhas, le lavoir et la fontaine ont dû être créés quand le village est né de la réunion de plusieurs écarts proches les uns des autres. Alimenté par une source située au quartier des Combes, l'ensemble du bâti est abrité sous un hangar. Un petit canal en pierre de taille adossé au mur ouest relie le bassin de la fontaine au grand bassin du lavoir. Le plan cadastral de 1834 figure le bâti avec son bassin adossé au mur de soutènement nord. À Thorame-Haute, la fontaine adossée au lavoir situé sur la place du village est construite en pierre de taille calcaire taillée, en 1912 d'après une date portée. Le bassin servant d'abreuvoir qui lui est associé pourrait être un élément de remploi réalisé au cours du XIX^e siècle. À Lambruisse, seule une fontaine est

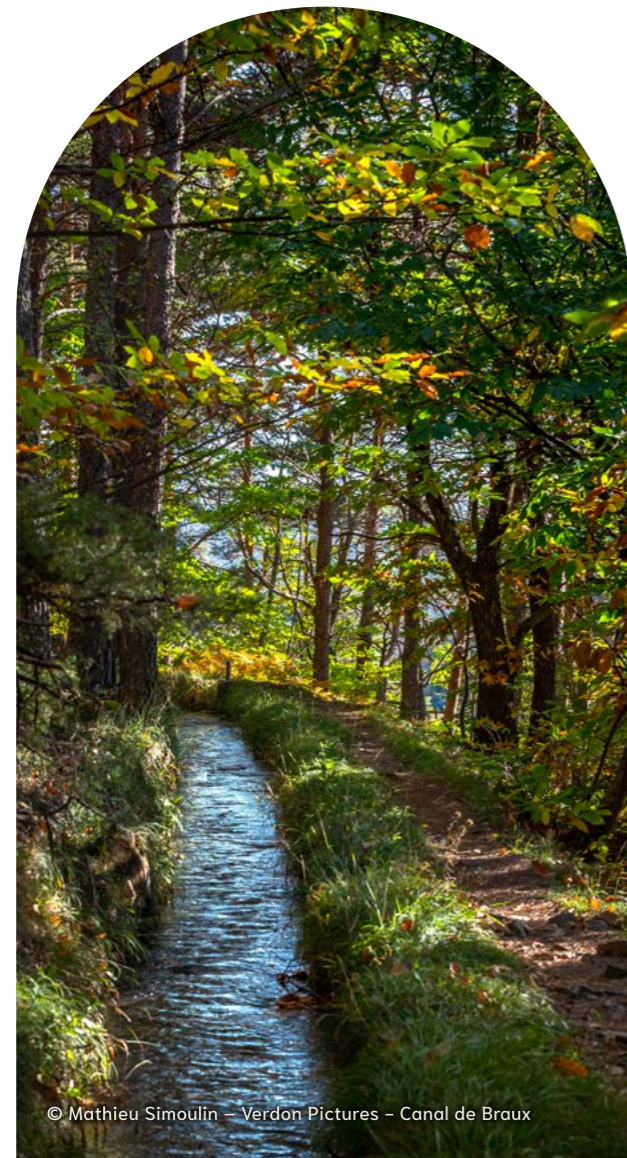


© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Lavoir, Lambruisse

portée au cadastre de 1837 à l'emplacement du bâti actuel. Le 1^{er} juillet 1888, le maire expose au conseil municipal que la fontaine du Gourgeon, au quartier des Chailans, a besoin de réparations urgentes. Le conseil juge la fontaine en mauvais état, la quantité d'eau insuffisante et l'absence de lavoir. Il est décidé d'acheter une petite source, ainsi qu'une parcelle de 29 m² pour y aménager l'ensemble. Un dernier exemple à Saint-Lions où une fontaine-lavoir est accolée à l'église et porte la date de 1913. Elle se compose du bassin de fontaine de forme ronde et d'un autre bassin de forme ovale. Auparavant, l'utilisation de l'eau de la fontaine était très réglementée et chaque bassin avait un usage spécifique. Dans les années 1950, les habitantes du village ont demandé



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Lavoir, Thorame-Haute



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Canal de Braux

à fermer un côté du lavoir pour avoir moins de vent et donc moins froid. Ce mur a été détruit dans les années 1990. Aujourd'hui, l'eau de source de la fontaine sert aux habitants et aux visiteurs de passage.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Lavoir, Saint-Lions



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Fontaine, Moriez

Les ouvrages bâtis et les savoir-faire liés à l'eau et ses usages sont essentiels pour comprendre la gestion ancienne, actuelle et à venir de cette ressource. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut jouer un rôle dans la connaissance et la mise en valeur de ce patrimoine.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Lavoir, Soleilhas

Le patrimoine artisanal et industriel du 19^{ème} et 20^{ème} siècle

Éloigné des grands centres urbains du littoral méditerranéen, le territoire Alpes Provence Verdon dispose d'un riche patrimoine bâti, lié à la vie rurale, artisanale et agricole. Néanmoins, la révolution industrielle du XIX^e siècle a aussi eu des répercussions sur ce pays de moyenne montagne. Des productions industrielles ciblées et des grands projets d'aménagements ont vu le jour, laissant des traces dans l'architecture des villages, dans les modes de vie et dans les perceptions actuelles de notre environnement.

FOCUS SUR LES FOURS À PAIN OU FOURNILS

Dans un territoire rural, jusqu'au début du XX^e siècle, certains équipements sont mutualisés tels les fours à pain ou l'aire de battage. Autrefois, le pain était l'aliment de base de la nourriture paysanne, fruit du labeur des hommes, depuis la culture du blé, à la production de la farine et jusqu'à la fabrication de la pâte et la cuisson du pain. On cuit alors pour la semaine, la quinzaine, parfois plus, de gros pains chargés de mie sous une grosse croûte afin d'assurer la plus longue conservation naturelle possible. Ainsi, le pain de farine de blé est présent jusqu'à Colmars, puis il est de seigle à Allos et La Foux. Rien ne se mange sans pain, qu'il s'agisse de la soupe, du café au lait, du vin sucré et même de la crème et des fruits. Dans les petits villages et hameaux, jusqu'à la guerre de 39-45 et parfois plus tard encore, le pain est préparé à la maison par la ménagère tous les quinze jours, l'hiver toutes les trois semaines. Elle pétrit sa fournée dans sa propre mastro, le pétrin. Le pain est ensuite cuit chez soi ou au four communal. Il est chauffé à tour de rôle par les familles du village à l'aide de fagots de branches de résineux, lei feissino en provençal, ou de buissons épineux. Au début du XX^e siècle, il est parfois géré par un « fournier » que l'on paie en nature. Ainsi, les fours à pain relèvent du statut privé ou communal ou encore du consortage (une forme de corporation dans laquelle des copropriétaires ou des usagers se regroupent pour exploiter en commun un bien). Ainsi, sur les 35 fournils étudiés par le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il apparaît que le fournil le plus ancien du territoire intercommunal daté de la fin du Moyen Age est celui du village d'Annot. 18 fournils pourraient dater du XVIII^e siècle. 18 fournils ont été construits au XIX^e siècle. Enfin, 8 fournils sont datés du début du XX^e siècle. Parfois, on trouve des signatures et des informations sur les fabricants, souvent des artisans spécialisés de Biot, par exemple Campedieu (auteur de 3 fours) et Nicolas Granelle (auteur de 4 fours signés). Les fournils sont des bâtiments de plan

rectangulaire, couverts d'un toit à un pan ou à longs pans dans des proportions sensiblement égales. Au niveau architectural, les murs sont montés en moellons de calcaire et/ou de grès, le plus souvent sans chaîne d'angle en pierre de taille, ils peuvent être enduits. Les toits sont couverts de tuiles creuses ou de tuiles plates mécaniques. Dans la partie nord et à l'est subsistent des toitures en bardeau de mélèze. Plusieurs toitures d'origines ont été remplacées par de la tôle ondulée, du fibro ciment ou du bac acier. L'intérieur des fours est voûté en coupole, avec un appareillage majoritairement en pierre de taille. Quelques coupoles sont construites en briques réfractaires ou en moellons irréguliers. Plusieurs communes du territoire ont restauré leurs fours à pain et l'utilisent de façon occasionnelle notamment lors d'événements festifs à La Mure-Argens, Saint-Benoit, Allons, Peyroules, La Palud-sur-Verdon, Courchons (hameau de Saint-André-les-Alpes) ... ou de manière régulière comme la commune de Sausses. Le fournil communal de Sausses est à l'origine privé, il a été donné à la commune en 1858 et occupe le rez-de-chaussée surélevé d'une maison du village, qui compte en outre deux étages de soubassement et un étage carré. La commune l'a restauré en 2021 dans le but de créer une dynamique et de pallier à l'absence de boulangerie dans le village. Une association s'est créée, « Lou Vièi For », avec un ancien boulanger. Elle confectionne des pains et s'occupe de faire une cuisson une fois par mois. La commune achète la farine et le bois nécessaire à l'allumage du four, puis vend le pain. L'association peut faire cuire ce qu'elle veut dans le four le reste du temps.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Fournil, Hameau d'Ondres (Thorame-Haute)



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Interieur du four de Courchons



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Fournil, Hameau de Courchons (Saint-André-les-Alpes)



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Fournil, Peyroules

FOCUS SUR LES MOULINS

Un autre patrimoine emblématique artisanal, voire semi-industriel, est le moulin. Un grand nombre de moulins a connu différentes vocations successives voire simultanées : moulin à farine puis à foulon*, moulin à plâtre et à farine etc.... 96 moulins à farine ont été repérés sur le terrain par le Service de l'Inventaire Général et 46 ont été étudiés. Sur le territoire Alpes Provence Verdon, on trouve des moulins à roue horizontale assez modestes, de petite dimension le plus souvent, appelés localement roudet. Leur maçonnerie est en moellons de calcaire, et leur toit à un pan, quand il existe encore, est couvert de tuiles creuses. Tous sont des moulins hydrauliques, il n'y a pas de moulin à vent. L'état de conservation de ces équipements est en effet très variable. Si quelques-uns ont été maintenus en excellent état, y compris les mécanismes, la plupart sont ruinés et un bon nombre d'entre eux sont réduits à la chambre hydraulique. Bien peu de moulins sont encore « en l'état » et ceux qui ne sont pas ruinés ont souvent été transformés en habitation. Dans notre contexte de moyenne montagne, les vallées sont souvent très encaissées, ce qui a conduit à imaginer des canaux assez longs pour délocaliser les équipements de meunerie et les laisser le moins possible en fond de vallées étroites où ils sont susceptibles d'être régulièrement emportés par les crues torrentielles. Les petits cours d'eau sont donc préférés aux principales rivières, trop dangereuses pour les prises d'eau. Aucune roue hydraulique n'est ainsi installée sur le Verdon en aval de Thorame-Haute à l'exception du moulin de Carajuan à Rougon. De nombreux moulins sont pourtant établis à proximité d'une rivière importante (Verdon, Var) mais leur système d'adduction dérive un petit affluent. L'implantation du moulin doit aussi tenir compte de la distance à parcourir pour faire moudre son grain. Les moulins à farine sont situés le plus près possible des habitants. On trouve même de nombreux cas où

le moulin est au cœur du village (Saint-André, Annot, Barrême...) ou à proximité immédiate. À la distance à parcourir s'ajoute en effet la facilité de l'accès au moulin. Dans leur immense majorité, les moulins à farine sont d'un accès relativement aisé. Dans une majorité de cas, le moulin est alimenté par un canal qui n'actionne qu'une seule roue sur l'ensemble de son parcours. On constate malgré tout que certains moulins sont construits « en série » sur un même canal, par exemple des moulins à farine partagent leur canal avec un autre moulin, à foulon ou à huile. Le moulin traditionnel est une installation assez sommaire qui ne possède pas nécessairement de machine pour trier le son de la farine. Des systèmes de bluterie* sont observés uniquement pour les moulins construits dans la seconde moitié du XIX^e siècle ou ceux qui ont été entièrement reconstruits à cette époque. Les moulins du territoire intercommunal ont souvent cessé de fonctionner dans l'entre-deux-guerres. Néanmoins, de nombreux moulins ont repris du service pendant la Seconde Guerre mondiale. Le dernier moulin à farine à avoir cessé son activité sur le territoire est celui du Pali dans la commune de Saint-Pierre à la fin des années 1970. À noter que le moulin des Scaffarels (commune d'Annot), spécialisé dans la production de farine de pois chiches, est toujours en fonctionnement.

EXEMPLES DES MOULINS D'ENTREVAUX

La commune d'Entrevaux dispose de plusieurs moulins dont un à huile toujours en activité. Son existence est déjà attestée au début du XIX^e siècle. La roue actuelle est installée dans les dernières années du XX^e siècle. Ce moulin, installé dans un bâtiment de plan rectangulaire, fonctionne grâce au mouvement d'une roue horizontale métallique, située exactement sous le broyeur à une seule meule. Il est équipé d'un pressoir double en bois à vis en acier, d'un pressoir simple métallique, d'un cabestan et d'un petit fourneau. Un parcours aménagé propose une visite intimiste du quartier des moulins. Meules en pierres et machineries se dévoilent au moulin à farine arrêté dans les années 1950, ainsi qu'au moulin à huile toujours en activité. Le moulin à farine est visible grâce à une grille et une application disponible entre 2015 et 2020 permettait de se familiariser avec son histoire et son fonctionnement. Des visites et/ou ateliers sont parfois organisés de manière ponctuelle pour valoriser ce patrimoine.



© Thibault Vergoz – Moulin à huile, Entrevaux



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Moulin, Entrevaux

FOCUS SUR LES DRAPERIES

La transformation de la laine est une activité artisanale très ancienne. Ainsi, la haute vallée du Verdon est connue pour sa proto-industrie textile avec Allos, Colmars, Villars-Colmars ou Beauvezer qui produisent depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution essentiellement des tissus de laine grossiers appelés cordeillats, cadis ou droguets. En effet, dans ce pays de moyenne montagne, la production de laine, liée au pastoralisme et à l'élevage ovin, et l'exploitation des cours d'eau pour l'aménagement de foulons ont rendu possible le développement de cette activité, qui connait son développement maximum à l'Époque moderne, soit entre le XV^e et le XVIII^e siècles. Cette proto-industrie se caractérise par une très faible mécanisation, seul le foulonnage* fait appel à l'énergie hydraulique. Il n'existe pas de site dédié pour cette production de draps, les gens travaillent la laine chez eux en automne et en hiver et consacrent le reste de l'année aux travaux agricoles. La véritable révolution, qui est à l'origine du développement des draperies au XIX^e siècle, concerne la mécanisation du filage inventée au XVIII^e siècle par des fabricants anglais. C'est cette réalité qui a bouleversé les équilibres séculaires de l'économie textile dans la vallée du Verdon. L'industrie textile a joué un rôle particulièrement important dans l'histoire et le développement économique du territoire intercommunal, apparu sur le territoire dans la première moitié du XIX^e siècle, et disparu au début du XX^e siècle. Les termes « filatures, manufacture, fabrique, fabrique à métiers ou draperies » désignent un établissement consacré à la production du fil qui, dans la grande majorité des cas, a aussi abrité l'étape du tissage avec les traditionnels métiers à bras. La mécanisation de la fabrication du fil de laine est alors rendue possible par deux éléments : l'utilisation de l'énergie hydraulique et la présence d'une main d'oeuvre relativement importante. La mécanisation du tissage, elle, est restée partielle, puisque les métiers mécaniques, qui assuraient à la fois l'ouverture de la foule*, le passage de la duite*, son tassage et le déroulement de la chaîne, ne sont apparus que beaucoup plus tard, particulièrement dans cette région rurale. C'est dans ce nouveau

contexte que se multiplient les draperies de Haute Provence, nouvelles unités de production qui tournent le dos à la fabrication à domicile, et concentrent les différentes étapes au sein d'une véritable usine. Le Service de l'Inventaire Général a réalisé un travail de recherche en archives et d'analyse documentaire, a repéré sur le terrain 30 usines textile et en a étudié 22. On retrouve des draperies réparties dans 15 communes ; Annot, Barrême, Beauvezer, Castellane, Colmars, Entrevaux, La Mure-Argens, Moriez, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-André-les-Alpes, Senez, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Vergons et Villars-Colmars. La première draperie ouvre ses portes en 1819 à Saint-André-les-Alpes, c'est la draperie de la famille Honnorat, et la dernière en 1872 à Villars-Colmars appartenant à la famille Roux. La grande période d'ouverture de draperies se situe dans les années 1830-1840, et la fermeture de la quasi-totalité des sites a lieu entre 1885 et 1895. Seules quatre draperies étaient encore en service au début du XX^e siècle. Les draperies ont des tailles très variables. Les plus petites emploient moins d'une dizaine de personnes. Les plus grandes, plusieurs dizaines, presque une centaine comme celles d'Engelfred à Beauvezer, d'Honorat à Saint-André-les-Alpes ou de Pascal à La Mure. La main d'œuvre y est majoritairement masculine : 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes le plus souvent dont 10 à 20% d'enfants. En définitive, le phénomène des draperies a été assez court et n'a vraiment duré qu'une cinquantaine d'années, de 1830 à 1880 car concurrencé par d'autres territoires plus productifs. L'apparition d'usines complètes et mécanisées a été la dernière forme prise par l'histoire textile ancestrale de ces vallées avant de s'arrêter.

La plupart des draperies qui ont vu le jour au XIX^e siècle ne sont pas construites ex nihilo mais elles sont le résultat de l'agrandissement d'une petite construction antérieure, un foulon le plus souvent qui utilise déjà la possibilité d'aménager une chute d'eau. Seules cinq draperies (quatre à Beauvezer et une à La

Mure) ne se sont pas appuyées sur un bâtiment plus ancien. Attention, tous les sites où une chute d'eau pouvait être aménagée n'ont pas été transformés en draperies, le nombre des foulons recensés au début du XIX^e siècle étant particulièrement important. Au niveau de la morphologie du bâti, toutes les draperies adoptent les mêmes dispositions générales : un plan rectangulaire ; une élévation sur trois ou quatre niveaux ; une façade principale avec un alignement serré de fenêtres ; un toit à long pan ; l'aménagement en sous-sol de canaux d'amenée et de fuite ainsi que de la chambre de la roue. La principale différence entre elles est : le nombre moyen de travées* est de 7 ou 8, les plus petites n'en ont que 3 ou 4, alors que les plus grandes ont pu en avoir plus de 15. Par exemple, 17 travées pour la fabrique Honnorat à Saint-André-les-Alpes et même 18 travées, mais en trois bâtiments, pour la fabrique Trotabas à Beauvezer.

EXEMPLES DES DRAPERIES DE BEAUVEZER

L'ACTUELLE MAISON DE PAYS DU HAUT VERDON

En 1841, M. Engelfred de Blieux, maire de Beauvezer, est propriétaire d'un bâtiment qu'il vient de faire construire à proximité immédiate du moulin de la commune pour y développer une activité de fabricant de draps. La construction s'est faite en deux étapes puisque l'édifice comporte deux bâtiments accolés. L'ordonnance royale du 26 mars 1843 autorise Engelfred de Blieux à établir son usine qui devient dès lors la plus grosse du village et une des plus importantes de la vallée, faisant tourner 480 broches et employant une trentaine d'ouvriers, après un pic à 68 personnes (hommes, femmes et enfants) en 1855. La draperie d'Engelfred de Blieux occupe deux bâtiments situés dans le prolongement l'un de l'autre, de quatre et sept travées. La partie ouest, à quatre travées, comporte un rez-de-chaussée, trois étages carrés et deux de comble, tandis que la partie est n'a que deux étages carrés mais trois étages de comble. L'ensemble aligne plus d'une trentaine de fenêtres

sur la façade principale qui regarde le sud. Cette draperie ferme ses portes au début des années 1880. En 1949, l'héritière du bâtiment le cède à l'Université de Paris. À partir de 1989, l'ancienne draperie connaît des travaux de réhabilitation. Il ne reste presque rien des anciennes installations. Le canal d'amenée et le canal de fuite sont encore en place, mais la grande roue hydraulique verticale, qui se trouvait sous le rez-de-chaussée, à la jonction des deux bâtiments, a disparu. Le bâtiment avec sa magnifique façade accueille aujourd'hui les bureaux de l'antenne de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, la Maison de Pays du Haut Verdon, une salle d'escalade et des bureaux pour des associations.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Maison de Produits de Pays du Haut Verdon

LA GRANDE DRAPERIE TROTABAS

En 1834, Louis Trotabas dépose avec Pierre Roux une demande d'autorisation pour construire deux draperies. L'ordonnance royale du 3 avril 1836, n'est pas respectée puisque seule une des deux usines, celle de Louis Trotabas, est construite à l'emplacement envisagé, ce qui laisse imaginer que l'association entre les deux hommes a tourné court. La construction est très rapide, comme le montre l'inscription "1836 Ls. Tbs". L'usine est agrandie dès les années 1850 et devient l'une des plus grosses de la vallée. À la fin du XIX^e siècle, la draperie présente son visage actuel. La grande draperie Trotabas se compose de trois bâtiments alignés. Au sud, le plus petit d'entre eux développe quatre travées, comporte un niveau de soubassement où se trouve toujours la grande roue hydraulique verticale en bois à axe métallique et un rez-de-chaussée surélevé où se trouvaient les métiers à tisser. Dans le bâtiment du milieu, le plus grand des trois, qui développe huit travées sur un niveau de soubassement, un rez-de-chaussée surélevé, deux étages carrés et un ou deux étages de comble, se trouve l'essentiel des machines. Dans le troisième bâtiment, au nord, se trouvent les installations pour laver la laine avec quatre grandes cuves en cuivre placées sur des feux alimentés par l'extérieur et deux rinceuses. Les années florissantes

sont incontestablement celles du milieu du XIX^e siècle : 21 ouvriers en 1839, 28 dès 1843, puis une quarantaine dans la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle et le 1^{er} quart du XX^e siècle. Ces effectifs varient énormément, en effet, les années de grand froid paralysent les roues pendant de longs mois, la variation du prix de la laine et la situation tendue des débouchés commerciaux font se succéder les années fastes et difficiles. La grande draperie Trotabas sera une des deux dernières en activité dans la région. La grande roue est remplacée par une turbine hydraulique située dans le bâtiment principal à la fin du XIX^e siècle. La fabrique a fermé en 1936. La présence de la date 1946 sur la turbine semble indiquer qu'une réouverture a été envisagée après la Libération, à moins que cette dernière turbine ait simplement servi à produire de l'électricité. Actuellement le site appartient toujours à la famille Trotabas et conserve un très bel ensemble de machines (mule-jenny, cardeuses...).



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Grande draperie Trotabas, Beauvezer



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Marc Heller - Fabrique Honnorat, Saint-André-les-Alpes

LA PETITE DRAPERIE TROTABAS

En octobre 1857, Jean-Baptiste Derbez, apprêteur de drap à Beauvezer, demande l'autorisation de construire une usine pour la fabrication de drap sur un terrain qu'il possède entre le village de Beauvezer et le Verdon, quartier où se trouvent déjà plusieurs draperies. Le bâtiment, qui doit abriter une habitation, un atelier de fabrication et un foulon, est achevé en 1858. Il appartient alors à Désiré Derbez et François Martin Derbez. En 1865 le foulon est aménagé dans un nouveau bâtiment, à une dizaine de mètres à l'est du bâtiment principal. Le bâtiment principal, construit en blocage de moellons calcaires, comporte, un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un étage de comble avec sa façade principale, orientée au sud et percée de douze fenêtres composant quatre travées serrées. À cette date, Martin François Derbez est seul propriétaire de la draperie. Vers 1889, la fabrique est rachetée par Louis Trotabas, fabricant à métier. Restée dans la même famille jusqu'à nos jours, cette draperie sera la dernière en activité dans toute la vallée du Verdon. La production cessa définitivement dans les années 1960. Depuis, la draperie n'a subi aucune transformation et a conservé toutes ses



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Petite draperie Trotabas, Beauvezer

machines : métiers à tisser mécaniques, mule-jenny et cardes, ourdissoirs et échantillons de tissus... Il semble que la grande roue n'ait été remplacée par une turbine hydraulique qu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui, plusieurs études ont été réalisées pour conserver et valoriser cet élément patrimonial rappelant l'histoire industrielle de la haute vallée du Verdon.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Inventaire général – Heller Marc
Usine textile dite draperie Derbez puis Trotabas. Au deuxième étage, la retordeuse à droite et la tondeuse au fond.

FOCUS SUR LA MINOTERIE DES ALPES (LA MURE-ARGENS)

À la confluence du Verdon et de l'Issole, un quartier industriel, avec des établissements utilisant l'énergie hydraulique, apparaît au XIX^e siècle. Ainsi, en 1826-1827, la famille Pascal aménage une draperie dont les mécanismes sont mis en mouvement par les eaux de l'Issole dérivée. La draperie emploie quelques dizaines de personnes au XIX^e siècle, et même jusqu'à 80 ouvriers dans les années 1850. Un important incendie détruit quasiment tout en août 1861. Un arrêté du 23 novembre 1861 autorise à nouveau à établir une fabrique de draps sur ce site. Edouard Dol, maire de la commune voisine d'Angles, rachète les bâtiments restants et relance l'activité textile. Puis, en 1902 son fils Achille Dol y installe une minoterie en imbriquant les nouvelles machines dans les différents étages et en utilisant principalement le bois, notamment pour les planchers, matériau mieux adapté pour absorber les vibrations incessantes et le cuir pour les courroies. Cette minoterie peut broyer jusqu'à 15000 quintaux de blé par an, ce qui la place au 5^{ème} rang du classement des moulins du département des Basses-Alpes en 1924. L'usine comprend 4 niveaux, utilisant la verticalité comme moyen de déplacement des matières premières depuis leur arrivée jusqu'au produit final (sac de farine). L'optimisation des allers-retours, du haut vers le bas, aboutit à une spécialisation des fonctions par étage. Dans le premier, quasi entièrement enterré, on trouve le canal de fuite. Un étage de soubassement abrite la turbine, le grand arbre de transmission ainsi que les bases des silos à grains et des élévateurs à godets qui montent jusqu'aux combles. À l'étage du rez-de-chaussée surélevé sont disposés les huit broyeurs à cylindre, une trieuse, uneessoreuse et la commande, au moyen d'un volant, de l'arrivée de



© CCAPV – Minoterie, vue intérieure

l'eau dans la turbine. Au premier étage se trouvent l'ensachage. Au deuxième étage sont alignés les cylindres centrifuges (bluterie), les plansichters, une filtreuse à air pulsé, une époinçeuse et les sommets des silos. À cet étage il y a également un pigeonnier de 150 boulins, ce qui n'est pas rare dans un moulin car les déchets de mouture de la transformation du grain servent à l'alimentation des pigeons. On distingue trois types d'actions dans le traitement du grain : nettoyage (au début, juste après la pesée), tamisage et broyage de manière concomitante en plusieurs étapes. Le chemin du grain est donc très complexe car il passe sans cesse d'un étage à l'autre, monte, descend, remonte et ainsi de suite. Au total, selon le type de farine ou de grain (de blé ou de seigle), jusqu'à 14 allers-retours sont parfois nécessaires. La Minoterie des Alpes va profiter de la mise en service de la voie ferrée reliant Digne à Nice au début du XX^e siècle et fonctionnera jusqu'en 1972 avec le dernier minotier, Ernest Dol. C'était donc un moulin industriel de taille moyenne avec un fonctionnement familial. À partir des années 2000, l'ex Communauté de Communes du Moyen Verdon, puis la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, ont réalisé d'importants travaux d'aménagement de cette



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Minoterie des Alpes, La Mure-Argens

ancienne minoterie pour en faire un équipement culturel majeur. Le fabuleux passé industriel a pu être conservé et mis en valeur. Le musée de la Minoterie de la Mure-Argens fait partie de l'appellation « Secrets de Fabriques » qui regroupe les deux musées gérés par la CCAPV, avec celui de la Distillerie de Barrême. Expositions permanentes et temporaires, spectacles, ateliers, visites guidées, conférences sont proposés au musée de la Minoterie qui a ouvert ses portes au public en 2016.

FOCUS SUR LA LAVANDE ET LES DISTILLERIES

Sur le territoire Alpes Provence Verdon, le ramassage de la lavande et sa distillation sont des activités anciennes, comme en témoignent deux alambics du XVII^e siècle exposés au musée de la lavande de Coustellet (84) et provenant du village de Lambruisse. La lavande pousse à l'état naturel dans toute notre zone de moyenne montagne, à partir de 700-800 m d'altitude et jusqu'à 2000 m en milieu favorable. Elle est appelée lavande fine ou lavande officinale et est différente du lavandin, qui est un hybride naturel, stérile, issu d'un croisement entre deux espèces sauvages, la lavande dite "fine" et la lavande "Aspic". Le lavandin se reproduit uniquement par bouturage, il a des tiges plus longues (60 à 80 centimètres) et plusieurs épis par tige. La lavande "fine" se reproduit aussi bien par graine que par boutures, elle fait environ 50 centimètres et présente un seul épi floral par tige. Ainsi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la cueillette de la lavande s'est développée jusqu'à devenir essentielle à l'économie rurale du pays, présente dans de nombreux villages : Barrême, Saint-Lions, Saint-Jacques, Senez-Le Poil, Clumanc, Tartonne, Lambruisse, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, Chaudon-Norante, Vergons, Saint-Julien-du-Verdon, Annot, Castellane, Demandolx, Soleilhas, Peyroules, Saint-André-les-Alpes ... et jusqu'à Thorame-Haute. La cueillette de la lavande constitue une activité complémentaire, source de revenus et adaptée à la situation des paysans, y compris aux femmes et aux enfants. Ce développement est lié aux besoins manifestés par les parfumeurs grassois pour cette essence qui connaît alors un véritable engouement. La lavande a connu un premier âge d'or dans les années 1920 lors de la première flambée des cours. C'est à cette époque que de gros distillateurs ou parfumeurs ont procédé à l'implantation de grandes exploitations de lavande fine dans l'ouest du territoire, comme la famille Lautier à Saint-André-les-Alpes ou à Lambruisse, et la famille Gras à Barrême. Un peu partout sur le territoire, les parfumeurs grassois installent eux-mêmes leurs alambics, ils achètent et distillent sur place la lavande sauvage ramassée par tout le monde et vendue quotidiennement, apportant de ce fait un complément de revenus non négligeable aux familles. La culture des champs de lavande a permis une nette augmentation de la production



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
Géraud Buffa - Distillerie, Lambruisse (famille Chailan)

dans les années 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, les habitants distillent eux-mêmes leur récolte. Jusqu'aux années 1950, le territoire est une importante zone de production de lavande fine. C'est cette spécialisation dans les grands crus de lavande qui a permis de maintenir cette activité, soumise néanmoins aux variations de cours. Des plantations dans les pays de l'Est comme la Bulgarie, viennent concurrencer la production provençale. De plus, une double hausse vertigineuse bien que passagère des cours, notamment en 1956, a eu raison de la culture de lavande dans le pays. À partir des années 1970, le lavandin s'impose, grâce à ses rendements et sa teneur en essence plus importants. Néanmoins, cette culture de la lavande fine a laissé des traces dans les paysages, on trouve encore de la lavande fine un peu partout lorsqu'on emprunte les sentiers de randonnée, et dans la mémoire des habitants, cet âge de « l'or bleu » avec ses nombreux champs de lavande reste encore bien présent.

Les distilleries se développent donc vraiment à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces premières installations sont manifestement le résultat d'initiatives diverses.

On peut trouver cinq types d'équipements :

- ▶ 1/ Les alambics des Grassois, avec 5 ou 6 alambics à la suite, au début XX^e siècle.
- ▶ 2/ Les paysans équipés en alambics mobiles ou portatifs, appelés « alambics à pipe mobile », début et milieu XX^e siècle et installés sommairement au bord d'une source ou d'un cours d'eau. Le même alambic est utilisé pour faire l'eau de vie.
- ▶ 3/ Certains paysans spécialisés, construisent des distilleries sous hangar (structure maçonnée), comme à Lambruisse ou Thorame-Haute.
- ▶ 4/ Des distilleries plus grandes, coopératives ou communales, sous hangar aussi, comme à Allons, Clumanc ou Demandolx.

▶ 5/ Une usine comme à Barrême.

La majeure partie des distilleries encore en place actuellement sont très sommaires et construites sous un hangar. Toutefois, deux distilleries se démarquent sur le territoire, notamment car elles bénéficient d'un équipement pérenne, elles sont de taille relativement grande et sont bien conservées. Ainsi, la distillerie de la famille Chailan à Lambruisse comporte des piliers en briques creuses qui soutiennent un vaste toit à deux pans asymétrique couvert de tuiles mécaniques, le tout servant à abriter la chaudière, l'alambic et le serpentin. À Thorame-Haute, la distillerie se compose d'une plate-forme maçonnée en moellons équarris couverte d'un hangar dont les piliers sont en bois. Elle est aménagée en 1955 et fonctionne à l'origine nuit et jour deux mois par an. Son activité diminue peu à peu jusqu'à n'être plus mise en service qu'une fois par an pour la fête de la lavande. À la suite d'un incendie, l'alambic est déplacé et installé dans un nouveau prolongement de la plate-forme. À noter qu'un téléphérique d'une vingtaine de mètres de long permet d'acheminer les résidus de la distillation (la paille) qui sont soit stockés et utilisés comme combustible soit brûlés en tas en cas de trop grosse production. Ces deux distilleries sont de propriété privée.

EXEMPLE DE LA DISTILLERIE DE BARRÊME

La distillerie a été fondée par l'entreprise allemande Schimmel & Cie, parfumeur à Miltitz près de Leipzig, qui choisit le site de Barrême pour trois raisons : la qualité et l'abondance de sa lavande ; la présence de la nouvelle gare des Chemins de fer de Provence, située à côté de l'usine ; la proximité de la rivière de l'Asse qui peut fournir l'usine en eau. Le chantier de construction est en cours au printemps 1905. Il comprenait un bâtiment de production et un laboratoire pour faire des recherches visant à améliorer la teneur de la production d'essence de lavande. Surtout, la nouveauté est la distillation de la lavande fraîche au moyen de vapeur uniquement et non plus à feu nu comme cela est encore généralisé. Cette méthode existait déjà pour le traitement des fleurs fragiles. Les résultats concluants à Barrême entraînent la nouvelle campagne de travaux de 1912 avec une chaufferie, composée d'une chaudière et d'une imposante cheminée en briques, destinées à la production de la vapeur d'eau. La Première Guerre mondiale contraint Schimmel à abandonner le site, qui fut mis sous séquestre. Arrêtée pendant la guerre, l'usine est exploitée sous adjudication par Faure en 1920-1921 puis rachetée par son ancien directeur, Gras, en 1921 sous la raison sociale Gras &



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Heller Marc - Distillerie, Thorame-Haute

Cie. À la fin des années 1920 Chauvet et Cie reprend les affaires de Gras et vend la distillerie en 1931 à la société grasseoise Mane frères, qui l'exploite jusqu'en 1972. L'activité principale de la distillerie de Barrême concerne bien la lavande, mais se diversifie dès son origine pour produire sur une période plus longue, en distillant la sauge, le cyprès ou la menthe poivrée. De cette histoire, il reste un savoir-faire encore vivant et des bâtiments tels que la grande cheminée en brique, deux alambics, le bâtiment de la chaufferie et la maison du Directeur de l'usine. Tout comme pour la minoterie, à partir des années 2000, l'ex Communauté de Communes du Moyen Verdon, puis la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, ont réalisé d'importants travaux d'aménagement de cette ancienne distillerie pour en faire un équipement culturel majeur. Le musée de la distillerie de lavande a ouvert en 2015 et permet au visiteur d'appréhender cette thématique qui a marqué le territoire, l'histoire de Barrême et ses alentours et plus largement de la Haute-Provence. Le site bénéficie d'une programmation culturelle variée et d'une offre de médiation adaptée à chaque âge, il fait partie, avec le musée de la Minoterie de la Mure-Argens, de l'appellation « Secrets de Fabriques » qui regroupe les deux musées gérés par la CCAPV. Chaque année, la fête de la lavande, avec démonstration de distillation, se tient fin juillet dans les jardins de la distillerie et donne à voir ce savoir-faire.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Fête de la lavande à Barrême, démonstration distillation



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Musée de la Distillerie, vue extérieure



© A. Brunet – Oti Verdon Tourisme – Ancienne distillerie Mane, Barrême

FOCUS SUR LE TRAIN DES PIGNES

La ligne ferroviaire du « Train des Pignes » qui relie Nice à Digne-les-Bains est la dernière ligne en service de l'ancien réseau des Chemins de fer du Sud de la France. Il s'est constitué dans le dernier quart du XIX^e siècle et n'a été achevé qu'en 1912. Dès les années 1860, un premier projet de voie ferrée entre Nice et Digne-les-Bains, portion d'une voie entre Lyon et Nice par les Alpes, est imaginé par le célèbre ingénieur Beau de Rochas. En 1883, un premier chantier est ouvert. Il s'agit d'une ligne reliant initialement Digne-les-Bains à Draguignan, dont les travaux commencent entre Digne-les-Bains et Saint-André-les-Alpes. Cette ligne devait offrir à terme une liaison Nice - Digne-les-Bains en passant par Castellane, Draguignan et Grasse. Mais, au même moment se dessine le projet d'une voie ferrée longeant le Var pour désenclaver Puget-Théniers en établissant une liaison ferroviaire avec Nice. En 1884, devant l'explosion du coût des travaux, les autorités décident que ces nouvelles voies ne seront pas construites avec l'écartement normal entre les deux rails comme cela était jusqu'alors prévu, mais avec un écartement d'un mètre seulement. Ce dernier système permet en effet de réduire les coûts de construction et de faciliter le passage dans les zones montagneuses (virages, pente). Cette modification sera lourde de conséquence : les trains du nouveau réseau ne peuvent pas rouler sur ces voies, la Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée décide de se retirer du projet. Une nouvelle compagnie, chargée de réaliser et d'exploiter ce réseau spécifique, doit alors être constituée. Ce sera fait en décembre 1885, avec la naissance de la Compagnie des Chemins de Fer du Sud de la France. Les chantiers des autres lignes, notamment autour du littoral varois et du centre Var, concédées à cette compagnie progressent rapidement dans les années 1880 et 1890. Malgré l'élan insufflé par le vaste programme de construction ferroviaire du ministre Charles de Freycinet en 1878-1879, la rigueur budgétaire l'emporte vite. Il apparaît alors que les travaux déjà engagés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (qui s'appelle encore les Basses-Alpes) et celui des Alpes-Maritimes peuvent facilement offrir une liaison entre Nice et Digne-les-Bains en passant par Puget-Théniers, sacrifiant alors la ligne initiale Digne-les-Bains - Draguignan. La portion déjà construite entre Digne-les-Bains et Saint-André-les-Alpes devient ainsi l'extrémité de la ligne Nice - Digne-les-Bains par Puget-Théniers. Néanmoins, achever cette jonction prendra des années. Dès 1892 la portion Digne-les-Bains - Saint-André-les-Alpes est mise en service, tout comme celle qui va de Puget-Théniers à Nice. Mais il faut attendre 1911 pour voir un premier train circuler entre Saint-André-les-Alpes et Puget-Théniers car la liaison entre ces deux villes, distantes de seulement 31 km à vol d'oiseau mais l'une située dans la vallée du Verdon et

l'autre dans celle du Var, impose de franchir un relief imposant. Cette ligne peu rapide connaît très vite d'importantes difficultés financières. Son exploitation est reprise, sous séquestre, par l'administration des Ponts-et-Chaussées en 1933. Le matériel roulant est progressivement remplacé et la voie de chemin de fer connaît un véritable renouveau, notamment pendant la Seconde Guerre Mondiale, pour le trafic des marchandises et celui des voyageurs, certaines gares ont même vu l'aménagement d'une 3^{ème} voie pour recevoir les convois militaires. Malgré les pénuries et les restrictions en tout genre, la période du conflit reste celle de la plus grande activité de la ligne. Le trafic est alors à son apogée, et le train joue un rôle important dans la mise en place et la conduite des actions de la Résistance dans cette partie du territoire. Les bombardements alliés et les destructions opérées par l'armée allemande en retraite en 1944 portent un coup fatal à l'ancien réseau des Chemins de Fer du Sud de la France. Après-guerre, l'Etat continue d'assurer son exploitation. Il en reprend même l'entière propriété en 1952. Mais durant toute la seconde moitié du XX^e siècle, de sérieuses menaces s'amoncellent. À plusieurs reprises, des rapprochements sont envisagés avec la SNCF, qui n'aboutissent pas. Le train subit la concurrence de la route et le trafic baisse régulièrement. En 1968, devant la volonté de l'État de se désengager et face aux menaces de fermeture de la ligne, les collectivités locales se regroupent en un Syndicat mixte Méditerranée-Alpes (SYMA) et interviennent pour garantir la viabilité de l'exploitation qui est alors confiée à une nouvelle entreprise privée. Cette compagnie, les Chemins de fer et transports automobiles, a depuis recréé la Compagnie ferroviaire du Sud-France qui exploite alors la ligne. Dans ce nouveau cadre administratif, la ligne connaît une relative pérennité, et survit à plusieurs crises exceptionnelles, comme la destruction de larges pans de la voie par la crue de 1994. Après des décennies d'expectatives, un plan de modernisation est finalement adopté en 2000. En 2007, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur remplace le SYMA et reprend à son compte le plan de modernisation. La Compagnie ferroviaire Sud-France, qui assure toujours l'exploitation commerciale de la ligne, est une filiale de Veolia Transport.

La ligne des Chemins de fer de Provence est une ligne de moyenne montagne qui traverse des territoires peu propices au passage d'une voie ferrée. Elle relie Nice à Digne-les-Bains sur un parcours de 150 km aménagé en voie unique, les évitements qui permettent aux trains de se croiser étant réservés aux gares. Elle suit sur presque toute sa longueur le couloir naturel formé par le cours des rivières qui ont creusé les vallées fortement encaissées des Alpes du Sud, ce qui la contraint malgré tout à devoir traverser de nombreuses cluses. De Nice à Digne-les-Bains, la ligne commence par remonter le cours du Var sur une soixantaine de kilomètres, puis ceux de ses affluents

le Coulomp et la Vaire, avant de changer de bassin versant pour descendre les cours du Verdon puis de l'Asse. Elle quitte cette rivière à Châteauredon d'où elle part à travers les terres sur une dizaine de kilomètres avant d'arriver à Digne-les-Bains. C'est donc une ligne qui rencontre de très nombreux obstacles naturels tels que :

- ▮ Les changements d'altitude : de 20 m à Nice à 610 m à Digne-les-Bains, en passant par un point culminant à 1 022 m à la sortie du tunnel de la Colle Saint-Michel, avec par conséquent des pentes très fortes ;
- ▮ Le relief accidenté et la nécessité de construire un très grand nombre d'ouvrages d'art : une trentaine de tunnels dont 7 de plus de 500m ; une cinquantaine de ponts de plus de 10m de longueur dont 10 viaducs de plus de 100m ; une myriade de ponceaux, digues, travaux d'enrochement et les nombreux murs de soutènement.

Certains ouvrages d'art méritent d'être signalés pour leur caractère exceptionnel (le tunnel de la Colle Saint-Michel), pour leur dimensions remarquables (le viaduc de la Donne) ou leur conservation remarquable (la gare de Thorame Haute). Le tunnel de la Col Saint-Michel, situé à 1 018 m d'altitude, traverse quasiment en ligne droite le massif du puits de Rent sur une longueur de 3,457 km. Il permet la communication des vallées du Verdon et de la Vaire, indispensable pour relier les deux portions de ligne de chemin de fer déjà construites entre Digne et Saint-André d'une part, et Puget-Théniers et Nice de l'autre. Le projet du tunnel est étudié à partir de 1893, le percement commence en janvier 1900 et le chantier se termine au printemps 1904. Des travaux de consolidation sont réalisés entre 1906 et 1908, et le premier train avec voyageurs passe en 1911. Le tunnel est percé à partir de ses deux extrémités, les deux galeries devant se rejoindre sous la montagne. Pour garantir le bon alignement des deux galeries et l'exactitude de leur point de rencontre, il faut construire plusieurs points de visée, dont le principal est toujours visible au point le plus élevé de la montagne, situé au droit du tunnel et appelé « mire ou pyramide de la Colle Saint-Michel ». Comme de cette pyramide on ne peut voir l'entrée du souterrain ni du côté de Puget-Théniers ni de celui de Saint-André-les-Alpes, il faut également construire de petites mires intermédiaires sur les montagnes qui font face aux deux têtes du tunnel. Les alignements sont vérifiés régulièrement pendant le chantier, grâce à des miroirs de renvoi placés sur ces mires intermédiaires et c'est ainsi que les deux galeries ont pu se rejoindre exactement au point prévu. Le viaduc de la Donne, situé sur la commune de Saint-Benoît, est quant à lui le plus haut de tous les ouvrages de franchissement de la ligne Nice-Digne-les-Bains. C'est un pont en maçonnerie

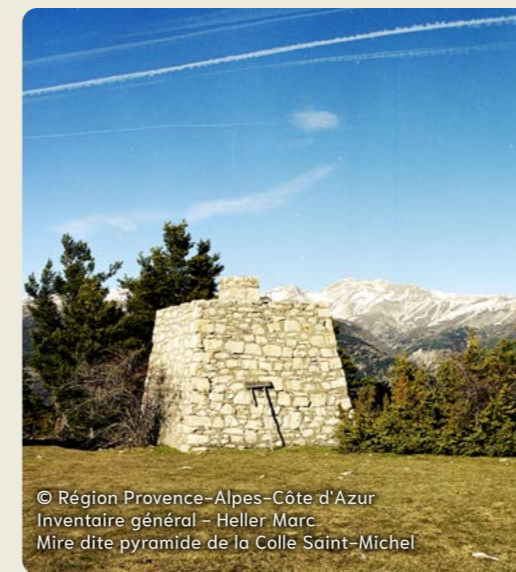
de 5 arches de 17 m d'ouverture, qui atteint 136 m de longueur totale pour une largeur de 4,40 m. Il permet le franchissement de la rivière du Coulomp qu'il surplombe de 42 m. La construction, commencée à l'automne 1905, s'achève en 1907. Le chantier est novateur notamment par l'emploi d'un charriot transbordeur fixé à des câbles tendus au-dessus de l'ouvrage à construire qui permet d'acheminer les matériaux. Le viaduc est ouvert à l'exploitation commerciale le 27 juin 1908. Pendant la Libération, il fait l'objet d'un sabotage de la Résistance en 1944 mais le viaduc est tout de suite remis en état.

La gare de Thorame est située en pleine campagne, à 7 km du village dont elle porte le nom. Construite sur un vaste terre-plein, elle compte trois bâtiments principaux : un bâtiment pour les voyageurs de 2^{ème} classe à trois travées, un bâtiment pour les marchandises, accolé, et un buffet-hôtel. Envisagée d'abord en rive droite, puis finalement aménagée près de l'église Notre-Dame-de-la-Fleur, la gare de Thorame suscite d'importants travaux. Ainsi, les plans des bâtiments sont signés en 1908 mais les travaux sont retardés à la suite de glissements de terrain occasionnant un déblaiement conséquent et la construction d'un mur de soutènement. La gare est achevée en 1911 et la construction du buffet-hôtel est actée en 1912. On peut encore voir sous les débords du toit, une frise mêlant formes géométriques et végétales et des cartouches publicitaires peints en trompe-l'oeil sur les deux murs gouttereaux. Par ailleurs, la gare possède encore des équipements anciens depuis longtemps hors d'usage : une jauge pour les wagons de transport de foin, une grue et un pont-bascule.

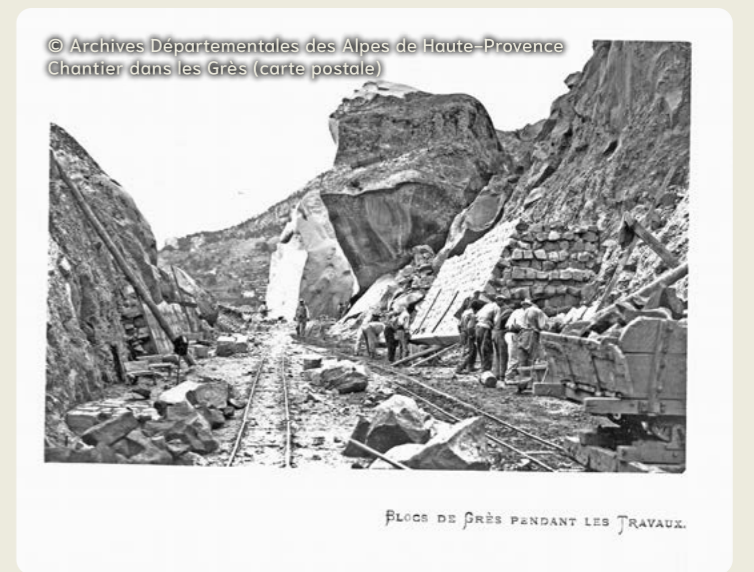
En définitive, cette ligne a pu voir le jour grâce aux travaux d'ingénieurs ferroviaires et de nombreux ouvriers qui ont bravé les conditions difficiles voire extrêmes et y ont parfois laissé leurs vies. La ligne du Train des Pignes demande un entretien régulier et des travaux de grande ampleur sont actuellement en cours, ne permettant pas la circulation des trains sur la totalité du parcours. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est également engagée dans des travaux de restauration de certaines gares. Cette ligne des Chemins de fer de Provence traverse le territoire intercommunal d'est en ouest et les habitants sont attachés à la voir perdurer, comme en témoigne les mobilisations récentes autour de son maintien. Une association, le Groupement d'Etude des Chemins de Fer de Provence - Association du Train des Pignes à Vapeur, a pour but la sauvegarde et la promotion de ce patrimoine ferroviaire et exploite, en période estivale, le Train des Pignes à vapeur. Recherches historiques, publications, expositions, films documentaires dont le dernier « Les traverses » réalisé par Félix Besson et sorti en 2020 puis diffusé sur le territoire intercommunal en 2023, viennent raconter son histoire.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général - Buffa Géraud - Gare de Thorame



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Inventaire général - Heller Marc
Mire dite pyramide de la Colle Saint-Michel



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Chantier dans les Grès (carte postale)

BLOCS DE GRÈS PENDANT LES TRAVAUX.



© Ph. Murtas - Train des Pignes à vapeur, gare d'Entrevaux



© Ph. Murtas - Train des Pignes à vapeur, viaduc de la Donne (Annot)

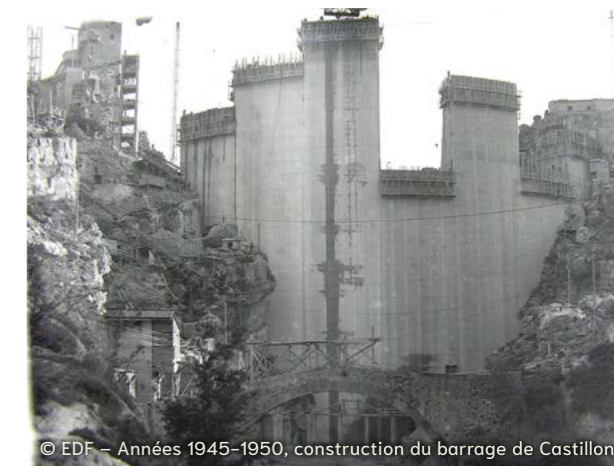
FOCUS SUR LES DEUX PREMIERS BARRAGES SUR LE VERDON

Aujourd'hui, les habitants et visiteurs ne se lassent pas du cadre idyllique donné par les lacs de Castillon et de Chaudanne, magnifiques étendues turquoises qui semblent avoir toujours existé. Cependant, sous ces lacs, une vallée s'étendait il y a un siècle, avec des habitants travaillant la terre, cultivant des arbres fruitiers. Le projet d'aménagement de la rivière du Verdon est d'ampleur nationale et se conçoit à l'échelle de toute la Provence. Si chacun des projets de barrages paraît être un équipement à part entière, il répond toutefois à un schéma d'aménagement souhaité par l'État dès la fin du XIX^e siècle. Ainsi, des études générales du bassin de la Durance ont été commandées à l'aube du XX^e siècle afin de déterminer les zones les plus favorables pour la création de grandes retenues d'eau, le rapport de 1901 indique que seuls les barrages sur le Verdon sont réellement intéressants. Une visite de Georges Clémenceau en 1910 vient officialiser les projets sur le Verdon. En 1919, la Société Hydroélectrique du Verdon est créée. En 1928, c'est le début des travaux des barrages de Castillon et Chaudanne par une entreprise allemande « Verdonbau » pour le compte de la Société Hydroélectrique du Verdon au titre de la réparation des dommages de la Première Guerre Mondiale. En 1932, la Société Hydroélectrique du Verdon fait faillite et Hitler rappelle ses troupes. Les travaux reprennent progressivement à partir de 1938 sur Castillon uniquement avec la Société d'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen. En 1945, le chantier s'intensifie et en 1946, une campagne de nationalisation voit naître Electricité De France. Le

barrage de Castillon est le premier à voir le jour en 1948 après donc vingt ans de travaux. En 1949, les travaux sur le barrage de Chaudanne reprennent et la mise en eau a lieu en 1952. Les autres barrages sur le Verdon de Sainte-Croix, Quinson et Gréoux-les-Bains, déterminants dans le projet d'aménagement du bassin versant, seront construits quelques décennies plus tard. La construction des barrages de Castillon et Chaudanne est une véritable prouesse technique, les meilleurs ingénieurs français y participent. Les deux barrages ont des mur-voute montés par « plots » verticaux en béton coffré (14 pour Castillon et 9 pour Chaudanne), solidarisés entre eux par une feuille de cuivre allant du bas en haut et servant de joint de dilatation. Ces plots indépendants n'étaient pas montés en même temps pour que les différentes équipes ne se gênent pas mutuellement. Les ouvriers circulaient en hauteur sur une passerelle mobile en bois. Les parois rocheuses en calcaire autour du barrage de Castellane sont remplies de failles. Pour consolider, du béton est injecté dans la roche préalablement forée. En tout, 125 000 m³ de béton sont coulés pour le barrage de Castillon et 55 000 m³ dans les ouvrages annexes. Ces prouesses techniques contrastent avec certains moyens plus rudimentaires utilisés. Ainsi, la pelle mécanique devait être alimentée en charbon au pied du barrage, où seul un cheval et un tombereau* pouvaient l'atteindre. En plus de ces grands travaux, une nouvelle route est construite dès 1926 en rive droite sur 16 km, avec des ponts et tunnels. Une vie ouvrière intense a marqué le pays pendant une vingtaine d'années avec la présence de plus 3000 ouvriers, français, italiens, allemands, dont certains se sont mariés et sont restés sur le territoire.



© EDF – Années 1945–1950, construction du barrage de Castillon



© EDF – Années 1945–1950, construction du barrage de Castillon

Lorsque les travaux des barrages de Castillon et de Chaudanne commencent en 1928, la région est très rurale et les villages ont généralement peu accès à l'électricité. Dans un contexte de déprise agricole et d'exode rural, les habitants ne font pas obstacle à ces grands projets d'aménagement et participent largement aux chantiers, que ce soit en tant que manoeuvre, ouvrier ou commerçant qui tirent parti de l'afflux de population. De nombreux habitants vendent leurs terres ou sont expropriés dans les communes de Castellane, Demandolx, Castillon, Saint-Julien-du-Verdon, Angles et Saint-André-les-Alpes. À noter que le barrage de Castillon tire son nom de l'ancien village de Castillon, aujourd'hui détruit et immergé au milieu du lac. Ainsi, le village de Saint-Julien-du-Verdon a perdu une grande partie de son terroir agricole, notamment des vergers très réputés. Après ces grands travaux, une page se tourne dans le pays, les ouvriers partent et la démographie et l'économie décline. À partir des années 1960, le tourisme autour des lacs et des Gorges du Verdon se développe véritablement. Les premiers campings à Castellane datent de 1956 et vont se multiplier jusque dans les années 1970. La publicité pour les Gorges du Verdon s'accroît avec la construction du barrage de Sainte-Croix et le remplissage de son lac en 1973. L'image des Gorges du Verdon se transforme avec la parution d'articles dans la presse étrangère. Très vite, la clientèle d'Europe du Nord (Belges, Allemands, Hollandais) s'approprie le Verdon destination idéale pour leurs vacances : du soleil, de l'eau, des campings et un cadre naturel exceptionnel. Les résidences secondaires se développent également. Le Verdon, ses gorges et ses lacs, attirent plus de 4 millions de visiteurs chaque année. Victimes de leur succès, des politiques d'aménagement sont en cours avec

notamment l'Opération Grand Site afin de réguler et cadrer la fréquentation touristique.

Aujourd'hui, les barrages régulent le cours du Verdon réduisant le nombre et l'effet de certaines crues, mais ces barrages ne sont pas conçus pour pouvoir les empêcher. La crue est un phénomène naturel au cours duquel les volumes d'eau apportés dépassent parfois la capacité de stockage des barrages. La crainte des crues persiste notamment pour tous ceux qui demeurent en aval de l'énorme réserve d'eau contenue derrière les voûtes bétonnées. La dernière crue importante du Verdon date de 1994 et a causé de nombreux dégâts depuis Colmars-les-Alpes jusqu'à Sainte-Croix-du-Verdon. C'est EDF qui a la gestion du débit d'eau des barrages sur le Verdon. Les lâchers d'eau des barrages de Castillon et Chaudanne sont ainsi régulés, en lien avec les débits entrants en amont et les besoins en aval (maintien de la biodiversité, agriculture et alimentation en eau potable de la Basse Provence). Ainsi, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, EDF anticipe sa gestion pour maintenir un niveau d'eau minimum sur les lacs de Castillon, Sainte-Croix, Quinson et Gréoux et, en fonction du débit du lâcher d'eau, permettre des activités de sport d'eau vive sur la rivière. La sécheresse des dernières années a rendu difficile l'activité touristique tournée autour des sports d'eau vive et de la baignade. On le voit, le Verdon et ses aménagements sont toujours au coeur de nombreux enjeux. Comprendre cette histoire liée à l'artisanat, l'industrie et aux aménagements est essentielle pour appréhender la vie économique par le biais de l'architecture et des paysages, anciens et actuels. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut jouer un rôle dans l'explication des enjeux et la découverte de l'ensemble du territoire.

RETENUE DE CHAUDANNE EN CHIFFRES

SUPERFICIE
70 hectares

VOLUME
16 millions de m³ d'eau

DIMENSIONS
95m de longueur et 74m de hauteur,
largeur de 10m à la base et 2m à la crête

PUISSANCE
2 turbines Francis

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE
57,5 millions de kw.

RETENUE DE CASTILLON EN CHIFFRES

SUPERFICIE
150 hectares

VOLUME
150 millions de m³ d'eau

DIMENSIONS
200m de longueur et 100m de hauteur,
largeur de 26m à la base et 4m à la crête

PUISSANCE
4 turbines Francis

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE
76,5 millions de kw.



© CCAPV – Lac de Castillon



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Barrage de Castillon

Comprendre cette histoire liée à l'artisanat, l'industrie et aux aménagements est essentiel pour appréhender la vie économique par le biais de l'architecture et des paysages, anciens et actuels. Le label « Pays d'Art et d'Histoire » peut jouer un rôle dans l'explication des enjeux et la découverte de l'ensemble du territoire.

Les traces de la naissance du tourisme

Le tourisme est devenu à la fin du XX^e siècle le premier levier économique du territoire Alpes Provence Verdon. Progressivement, l'activité touristique a pris le pas sur les activités liées à l'agriculture, l'élevage et l'industrie. L'histoire et les choix liés au développement touristique a laissé des traces dans le bâti et dans les aménagements actuels.

FOCUS SUR LE PATRIMOINE HÔTELIER

Au début du XX^e siècle, c'est le développement d'un tourisme climatique ou vert, lié à l'amélioration des voies de communication, notamment avec la création de la ligne ferroviaire Digne-Nice dont les travaux s'achèvent en 1911. Le haut Verdon devient alors une destination de villégiature idéale pour les gens de la Côte en quête d'air pur de la montagne, d'alimentation saine et d'exercices physiques. Les séjours s'étaient sur 3 ou 4 mois à la belle saison, de juin à septembre. On voit alors l'apparition d'hôtels, destinés à des catégories variées de touristes, dans toute la vallée, depuis Saint-André-les-Alpes jusqu'à Colmars. Par exemple, la commune de Beauvezer dispose à

cette époque de sept hôtels : l'hôtel du Verdon (vers 1907) ; le Novelty-Hôtel (1914) ou l'hôtel La Clairière (1911). Certains établissements sont aménagés dans d'anciennes maisons de notables tel que l'hôtel du Belvédère situé à l'entrée sud du village, rue du Barry, créé dans l'ancienne maison de l'industriel Engelfred de Blieux, ou dans d'anciens locaux industriels comme c'est le cas pour L'Alp-Hôtel (1911), dont une partie est située dans l'ancienne draperie Giraud devenue propriété de la famille Trotabas. L'hôtel, destiné à une clientèle aisée, dispose d'un parc d'un hectare, planté d'arbres régionaux et exotiques (cèdres), d'un kiosque, d'aménagements sportifs et de loisirs tels que tennis ou rivière artificielle alimentée par l'ancienne arrivée d'eau de la draperie pour des promenades en canoë. Peu après son achèvement, l'hôtel est donné en gérance entre 1906 et 1914 à deux associés : le roumain Kovacs et l'autrichien Rodolphe Shipper propriétaire du Café de Paris à Monaco, montrant là les liens entre tourisme côtier et tourisme vert alpin. En 1925, la commune de Beauvezer est officiellement classée « station touristique et climatique » par l'Institut de médecine. À Colmars, l'hôtel Vauban est situé à l'extérieur des remparts, dans un petit lotissement peuplé de maisons de villégiature construites dans le premier quart du XX^e siècle. Dans les années 1920/1930, la villa est transformée en hôtel de voyageurs et rehaussée d'un niveau et

d'un second bâtiment. Une seconde aile contiguë à la précédente est ajoutée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Un descriptif sommaire au dos d'une carte postale nous apprend que l'établissement hôtelier

est ouvert du 1^{er} juin et le 30 septembre et propose les équipements suivants : chauffage central, une trentaine de chambres avec salles de bains destinées à un tourisme familial et estival, un parc de 15000



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence (cote archives : 21_FRAD004_2Fi_2675) – L'Alp Hôtel Beauvezer (1914)

Haute Vallée du Verdon. - BEAUVEZER (B.-A.), alt. 1150 m - Station Estivale. — Alp Hôtel - Tout le Confort.



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence (cote archives : FR_AD004_2 Fi 0615) – Hostellerie Vauban Colmars-les-Alpes (1942)

415. - Haute Vallée du Verdon. - COLMARS-les-ALPES, Station estivale (1200 m. d'altitude).
Hostellerie Vauban et le Fort de Savoie - Au Fond Montagne de Roche Cline.

mètres carrés, un garage pour 20 voitures, un tennis et la présence d'un jardin communal aménagé aux abords. À Villars-Colmars, l'Hôtel Suisse ou Panorama Hôtel Suisse pourrait avoir été construit dans les années 1890/1900 sur une ancienne parcelle de terre labourable et d'anciens jardins. Dans les années 1950, cet Hôtel et l'Hôtel du Parc destinés à une clientèle estivale et familiale appartiennent au même propriétaire, M. Michel qui possède également le British Hôtel situé au n°61 boulevard de Cimiez, à Nice. L'entre-deux guerres favorise l'éclosion d'établissements hôteliers dans la moyenne vallée du Verdon, à Castellane avec Ma Petite Auberge, hôtel aménagé dans l'ancienne sous-préfecture à la fin des années 1920, mais aussi dans la vallée du Var à Entrevaux, située sur la route de Nice, avec l'Hôtel Vauban (1933), ou encore à Annot, commune ayant une gare sur la ligne du Train des Pignes, qui voit la construction de maisons de villégiature au début du XX^e siècle et d'un établissement de colonies de vacances comme celui du Pré Martin en 1934.

EXEMPLES DES HÔTELS À SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES

La situation géographique du village de Saint-André, au croisement des routes de Digne et Nice vers la route des Alpes, en fait un lieu de passage attesté dès la fin du Moyen Âge et tout au long de l'Ancien Régime, avec une activité intense des muletiers, installés à Saint-André et rayonnant dans un large périmètre autour du village. Cette profession est visiblement particulièrement liée à l'existence corrélative d'auberges, attestées dès le XVIII^e siècle. L'arrivée du chemin de fer est un facteur déterminant pour la création d'établissements hôteliers, il en est ainsi de l'hôtel de l'Avenir, rue de la Gare ou du Buffet de la Gare. Le village est en effet, jusqu'en 1911, tête de ligne et assure donc la liaison par diligence. À l'ouverture de la ligne vers Annot, les arrêts sont moins fréquents à Saint-André. Le renouveau de l'activité hôtelière va se produire à partir des années 1920/1930 pour tout d'abord loger les personnels travaillant à la construction du barrage de Castillon, puis avec le développement d'un tourisme de villégiature de montagne dans le village en lien avec les activités nautiques et balnéaires autour du lac de Castillon. De nombreux hôtels sont ainsi ouverts sur la commune : l'Hôtel Trotabas qui avait fermé avant la Première Guerre mondiale réouvre et devient l'Hôtel du Parc (actuelle mairie) ; l'Hôtel Monge, créé en 1937, qui va être transformé et agrandi au cours du XX^e siècle ; Le Clair Logis (1940) ; l'Hôtel Bel-Air est ouvert le 22 mai 1938 par Louis-Armand Ferrier ; ou encore, le Grand Hôtel de la Forêt (1936), devenu Hôtel du Lac (1949) puis Hôtel Lac et Forêt (1978), dont le nom indique clairement la vocation. Ce dernier a été très peu remanié et conserve encore, dans le grand hall d'entrée, une mosaïque (granito) avec indication des grandes villes environnantes et des éléments du

meublement contemporain de sa construction, notamment des armoires en encoignure dans les chambres ou une partie du mobilier de la salle de restauration.

La plupart des hôtels du haut Verdon ont fermé leurs



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Actuelle Mairie de Saint-André-les-Alpes,
ancien Hôtel Trotabas puis Grand Hôtel du Parc



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Hôtel Monge, Saint-André-les-Alpes

portes dans les années 1960-1970 et certains ont été transformés en immeuble d'habitation ou ont sombré dans l'oubli. À Saint-André-les-Alpes, deux hôtels, le Bel Air et Lac et Forêts sont encore en activité et à Castellane, tous sont restés ouverts. Ce patrimoine hôtelier privé témoigne de cette histoire touristique de la vallée du Verdon.

FOCUS SUR LE TOURISME D'HIVER

À partir du milieu du XX^e siècle, le tourisme d'hiver se développe dans la zone alpine du territoire intercommunal avec l'organisation progressive de différents domaines skiables de type alpin et nordique. On peut citer l'exemple du hameau de La Colle-Saint-Michel (commune de Thorame-Haute), situé sur la route reliant le haut Verdon aux vallées de la Vaire et du Var, soit route privilégiée des sportifs venant de la Côte d'Azur qui pouvaient alors séjourner à l'Hôtel Balp. La première remontée

mécanique artisanale, le « fil-neige », date de 1951. Puis dans les années 1970, un projet de station, démesuré par rapport à l'enneigement et à la fréquentation, ne voit pas le jour. Le hameau se tourne alors vers le ski nordique, moins coûteux en aménagements et équipements. Aujourd'hui l'activité de ski nordique perdure avec trois stations gérées par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon avec la Colle-Saint-Michel, Ratery (commune de Colmars) et Allos (village).

EXEMPLES DES STATIONS DE SKI DE LA FOUX ET DU SEIGNUS D'ALLOS

Jusqu'au début du XX^e siècle, le village d'Allos se caractérise essentiellement par des activités d'agriculture et d'élevage ovin et bovin dont une production laitière reconnue, qui ont progressivement disparu au profit du tourisme de montagne. Dès les années 1930, la commune a le souhait de développer un tourisme hivernal sur le modèle des grandes stations du nord des Alpes. En 1935, les hameaux du Seignus et de la Foux sont équipés de remontées mécaniques. L'exploitation de la station est en pause pendant la Seconde Guerre mondiale puis reprend dans les années 1950. À partir des années 1960, de nombreux logements (immeubles, hôtels, chalets) et plusieurs remontées mécaniques sont construits, l'accès en voiture à la station est également amélioré. La décennie 1970 connaît une certaine folie des grandeurs du tourisme hivernal avec des projets avortés de stations à Villars-Colmars ou encore à Colmars. La mise en service du « télécabine de l'Observatoire » à La Foux date de l'hiver 1970-1971 et en 1976, la liaison entre les stations de Pra Loup et de La Foux est inaugurée, créant là ce que l'on appelle aujourd'hui le domaine skiable de « L'espace Lumière ». Au début des années 1980, les stations françaises font face à de lourdes difficultés financières. Les stations de la Foux et du Seignus sont depuis les années 1990 gérées par le Syndicat Mixte du Val d'Allos et soutenues financièrement par le Département et la Région. Les activités hivernales, liées aux problématiques d'enneigement et de gestion de la ressource en eau dans le contexte actuel de réchauffement climatique, sont complétées et diversifiées par un tourisme estival de montagne.



© Office de Tourisme du Val d'Allos - Station de la Foux



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
La piste des Fadas (1960)



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Téléski du Seignus (1960)

FOCUS SUR LES GORGES DU VERDON

Le début du XX^e siècle est marqué par le développement d'un tourisme d'excursionnistes, notamment dans le secteur des Gorges du Verdon. En août 1905, Edouard Alfred Martel, spéléologue-explorateur, accompagné par Isidore Blanc, instituteur à Rougon, effectuent la première descente complète par le fond des 21 km du Grand Canyon du Verdon. Le Touring-Club de France finance les travaux d'un sentier de découverte dans les Gorges, baptisé « Sentier Martel » et inauguré en 1930. Dans le même temps, les grands travaux des deux premiers barrages de Castillon et Chaudanne, en amont des Gorges, se poursuivent. Plusieurs autres projets de barrages dans les Gorges ne verront pas le jour mais vont laisser des traces comme les dix tunnels percés dans la roche et dont certains sont empruntés aujourd'hui par les randonneurs du Sentier Blanc-Martel. En 1935, l'ancienne ferme de la Vieille Maline,

située au cœur du Grand Canyon, sur la commune de La Palud-sur-Verdon, est transformée en chalet, actuel « Chalet de la Maline ». Cette même année, le Département des Basses-Alpes décide de construire un chemin carrossable donnant accès aux Gorges du Verdon, c'est le début du projet de la Route des Crêtes, une boucle de 24 km avec 14 belvédères et vue panoramique sur le Grand Canyon, et de l'aménagement des Gorges avec même un projet qui n'aboutira pas de téléphérique au Point Sublime en 1948. Ainsi, le premier chantier de la Route des Crêtes commence en 1949 et le dernier tronçon s'achève en 1973. Beaucoup d'ouvriers ont participé aux travaux de la route et à ceux des barrages, engagés pour des durées de plusieurs années, entre autres des Italiens, connus pour être de bons bâtisseurs, certains sont restés sur le territoire.

« Or, l'essentiel, c'est de créer un circuit et d'amener le touriste voyageant en automobile aux points d'où il aura, sur les gorges, les vues les plus sensationnelles. Laisser aux sentiers leur raison d'être. L'aménagement des gorges du Verdon doit être, en définitive, une combinaison harmonieuse des modes de transport les plus divers : il faut que le touriste puisse à son gré les visiter, en gros ou en détail, au volant de sa voiture, à bicyclette ou à pied, par le haut ou par le fond ».

Extraits du discours d'inauguration de R. Gendrin, vice-président du TCF (Revue du Touring Club de France, oct.1953).

La richesse et la variété des paysages, le côté grandiose des Gorges du Verdon assurent la subsistance et l'essor de l'activité touristique, activité de complément devenu majoritaire. De nombreux hôtels et restaurants depuis Castellane jusqu'à La Palud-sur-Verdon fleurissent. Les années 1970-1980 voient l'explosion de l'hôtellerie de plein air, notamment à Castellane.



© Méléo-Verdon - Gorges du Verdon



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Restaurant du Point de Vue à l'entrée des Grandes Gorges (1930)



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Les Gorges pittoresques du Verdon (1970)

D'autres sites naturels remarquables tels que le Lac d'Allos, les Grès d'Annot ou les Gorges de Saint-Pierre connaissent un développement touristique allant de pair avec des équipements hôteliers ou liés à des activités de pleine nature.

Le territoire Alpes Provence Verdon est une zone de frontière, de passage, de contact et d'accueil. L'activité commerciale et touristique est devenue tout au long du XX^e siècle un pilier économique incontournable du territoire. Les aménagements, petits et imposants, les constructions ou transformations du bâti liées à l'hébergement, à la restauration et au commerce, ont contribué à modifier les paysages, la démographie et les modes de vie des habitants. Rappelons qu'en 2022, 4,5 M de visiteurs sont venus découvrir nos richesses naturelles et patrimoniales. Le territoire est vivant, des projets d'aménagement se développent encore actuellement et d'autres sont à venir. Le Pays d'Art et d'Histoire a son rôle dans la compréhension de ces enjeux touristiques.

2^{ème}
Chapitre

Partie
5

Vivre au pays

Le patrimoine vivant et la mémoire du territoire

L'UNESCO, dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée en 2003, précise que « le patrimoine culturel immatériel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel. Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie. » Le patrimoine culturel immatériel est traditionnel et contemporain, vivant, représentatif de la communauté et inclusif. En effet, les pratiques, transmises de génération en génération, contribuent à procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre le passé, le présent et le futur. Le Ministère de la Culture propose cette définition du patrimoine culturel immatériel (PCI) : « Le PCI englobe des pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun, et qu'il s'efforce collectivement de faire vivre, recréer et transmettre. Patrimoine vivant témoin de la diversité culturelle, le PCI fait le lien entre patrimoine matériel et naturel. » En 2023, 500 pratiques culturelles sont inscrites à l'inventaire du Patrimoine culturel immatériel en France, inventaire sous l'égide du Ministère de la Culture. L'inventaire national du patrimoine culturel immatériel vise à répertorier des pratiques vivantes grâce à l'aide de communautés, de groupes et d'individus. Il a pour objectif de répondre aux obligations de la Convention UNESCO, mais il fournit également un outil de connaissance pour les publics et est régulièrement mis à jour et comporte 7 thématiques :

- Les pratiques sociales et festives ;

- Les traditions et expressions orales ;
- Les pratiques physiques ;
- Les arts du spectacle ;
- Les jeux ;
- Les rituels ;
- Les savoirs et savoir-faire.

Ainsi, « L'art de la construction en pierre sèche » a été inscrite en 2018 et « Les pratiques et savoir-faire de la transhumance en France » en 2020. Pour la transhumance, cette reconnaissance est une première étape importante avant l'organisation d'une candidature internationale pour une reconnaissance de la transhumance comme Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Le territoire Alpes Provence Verdon est une terre d'entre-deux mais aussi une terre de contact et de rencontres, située entre les Alpes et la Provence, aux confins de trois départements, à cheval sur deux anciens diocèses et sur l'ancienne frontière entre la France et le Comté de Nice. On y trouve le dernier olivier et le premier mélèze, des toitures en tuiles et le premier toit en bardeaux de bois. Ce territoire dispose d'un patrimoine culturel immatériel très riche dans lequel apparaît cette notion de zone d'influences et de limites provençales et alpines, que l'on pourrait décrire par « ni franchement d'en haut et pas franchement d'en bas ». Quelques chercheurs, linguistes et passionnés se sont intéressés à recueillir la mémoire de ce territoire depuis de nombreuses

années, par le biais notamment d'enquêtes orales. Les thématiques du patrimoine culturel immatériel déjà explorées à l'échelle locale et qui ont fait l'objet de publications, d'expositions, de conférences ou autres moyens de médiation, sont :

- ▶ L'ethnolinguistique soit des enquêtes linguistiques localisées, réalisées à partir d'un questionnaire ;
- ▶ La littérature orale, ou l'ensemble des formes fixes transmises oralement dans une langue constituant le savoir collectif propre à une culture : proverbes, expressions, injures, sobriquets, prières, contes, légendes, chansons ;
- ▶ La toponymie et anthroponymie, soit l'ensemble des noms de lieux et de familles propres à un lieu donné ;
- ▶ Les savoirs et pratiques liés aux fêtes, aux traditions populaires, aux usages, à l'artisanat, aux métiers ;
- ▶ Les savoirs liés à la nature et l'environnement local tels que la flore, la faune, la météo, la médecine populaire ;
- ▶ Les croyances et modes de pensée, pour comprendre l'interprétation du monde propre à chaque culture.

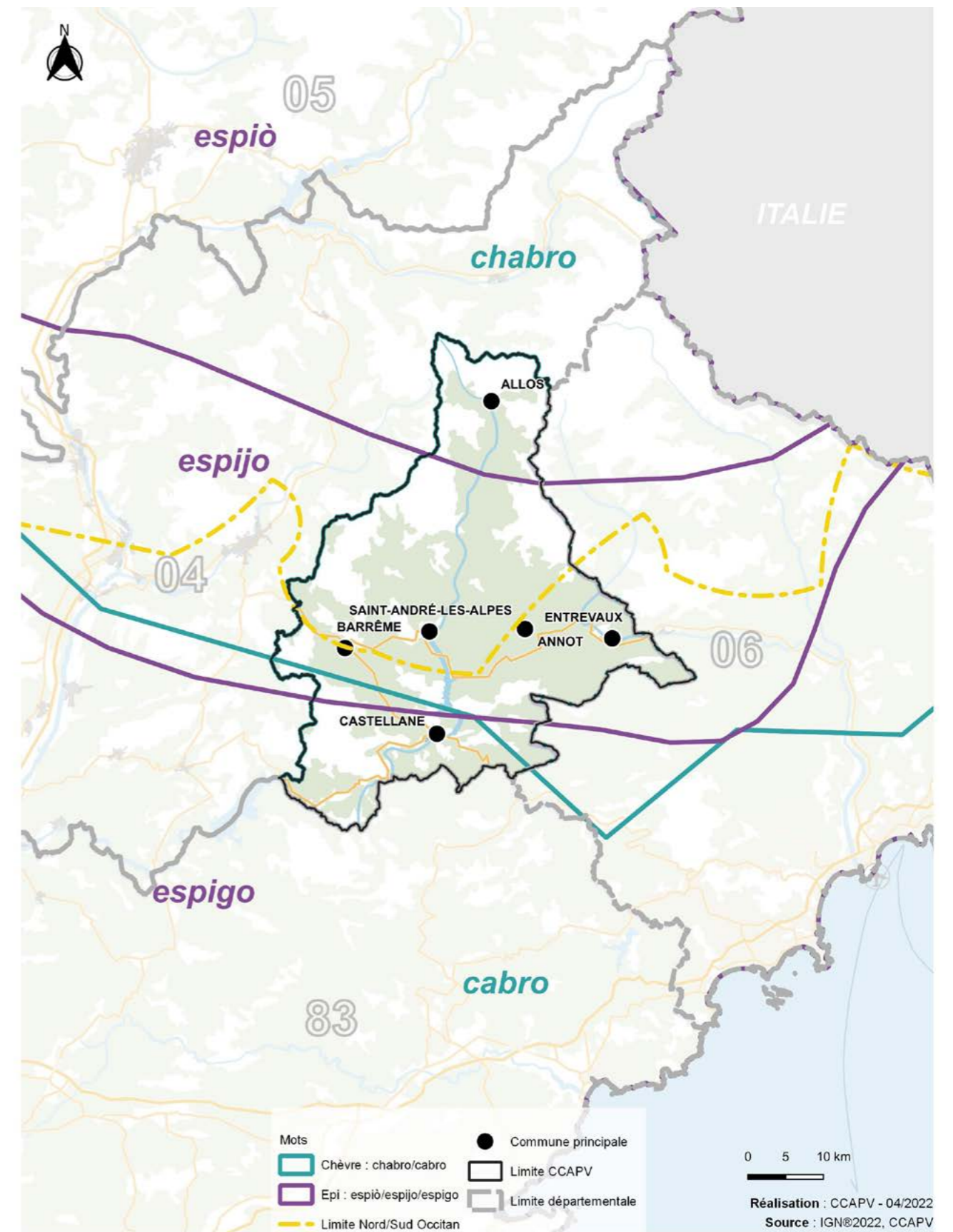
Provençal ou gavot

L'ETHNOLINGUISTIQUE OU L'ÉTUDE DE LA LANGUE POUR COMPRENDRE UN TERRITOIRE

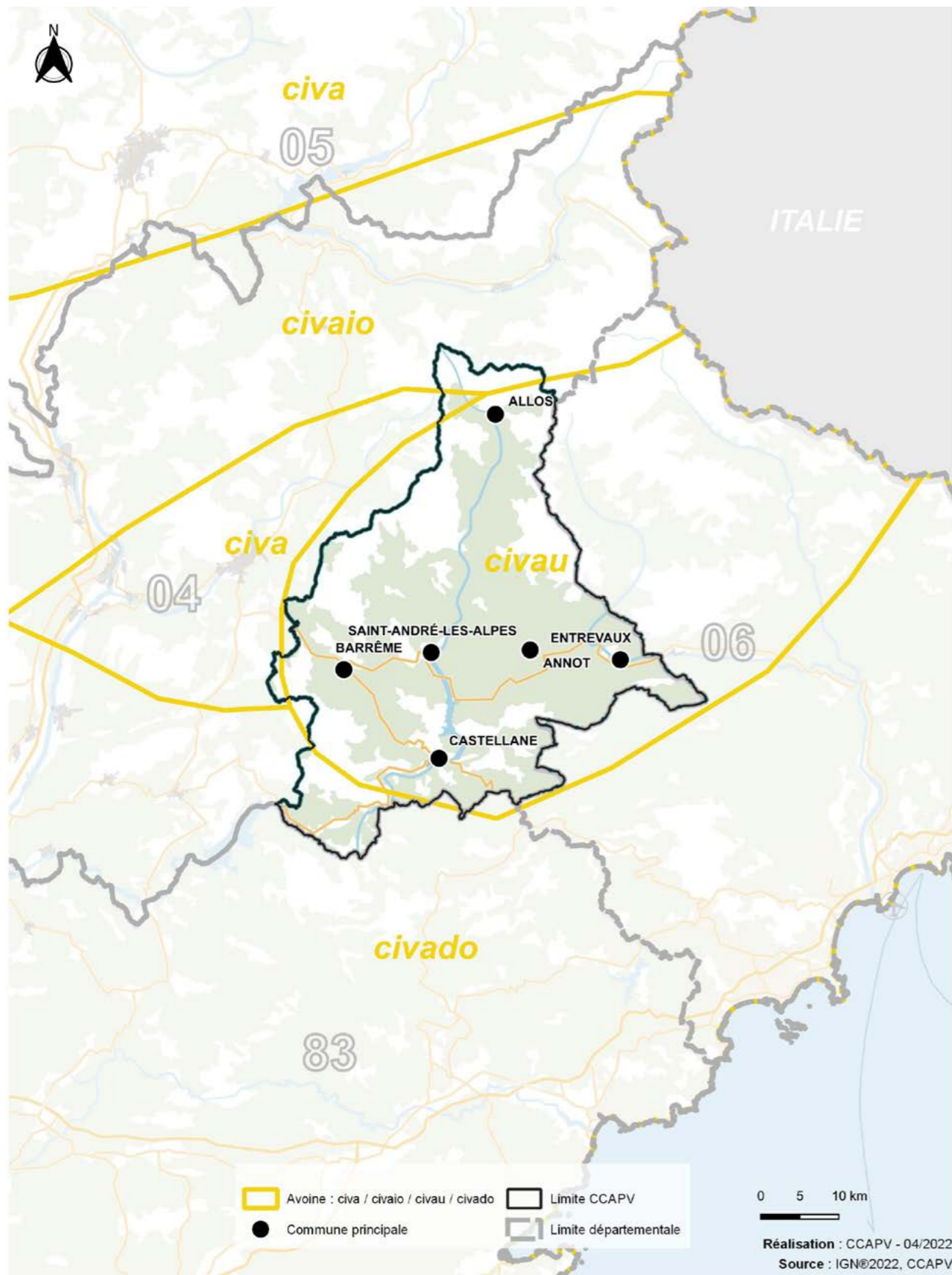
On pourrait penser que le territoire Alpes Provence Verdon, extrêmement rural, vivait en autarcie, coupé de toutes communications extérieures. Cependant, les montagnes n'ont jamais formé de barrières et les habitants du « haut-pays » ou de « l'arrière-pays » ont toujours eu l'habitude de circuler et d'échanger. Cela se retrouve aussi dans le parler, spécifique à ce territoire. Ainsi, l'espace dialectal de Provence est coupé en deux grandes zones, d'est en ouest, avec la zone provençale et la zone alpine. Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon fait majoritairement partie de la zone alpine. Ce parler alpin, souvent dénommé gavot, est la principale langue véhiculaire qui reste comme un parent pauvre des parlers provençaux du fait de la marginalité géographique, de la quasi absence d'expression écrite littéraire et peut-être surtout en raison de l'absence de sentiment d'appartenance par ces populations de moyenne montagne à un ensemble linguistique déterminé. Ainsi, le parler alpin est principalement caractérisé par quatre éléments : la palatalisation* du « ca » et « ga », par exemple, les

mots « chèvre » et « épi de blé » (carte 1), limite nord/sud ; la chute du « d » intervocalique*, par exemple le mot « avoine » (carte 2) ; le maintien des consonnes finales étymologiques et des pluriels sensibles (carte 3), limite est/ouest ; la première personne du singulier en « ou ». Par ailleurs, le parler alpin a longtemps été considéré comme une langue de montagnards un peu rustres, par rapport au provençal maritime parlé plus au sud. Cette langue traditionnelle s'est perdue progressivement, du fait entre autre des préjugés, de l'enseignement obligatoire à partir de la fin du XIX^e siècle avec l'apprentissage de la langue française et de l'exode rural massif qui a vidé les campagnes. Actuellement, seulement quelques anciens connaissent et utilisent occasionnellement le parler alpin. Toutefois, dans les Alpes de Haute-Provence, on continue néanmoins à se dire « bas-alpin » et on déclare « être gavot », montrant par là même, le sentiment d'une « provençalité » de plus en plus diffus, lorsqu'on s'éloigne de la basse Provence.

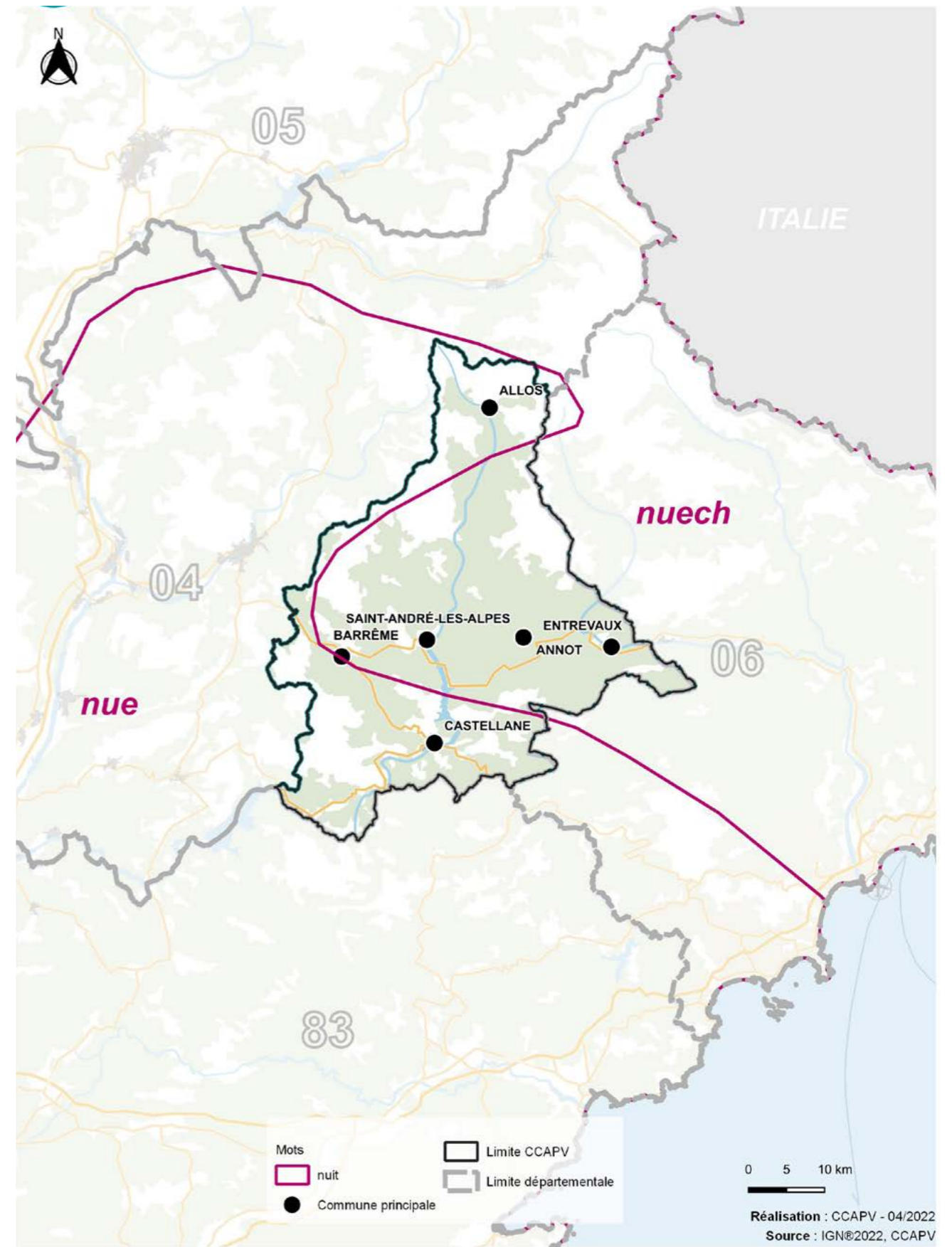
De même qu'on ne parle pas le français de la même façon dans les différentes régions de France, les langues patrimoniales de ces régions, comme par exemple la langue d'oc en Provence, ont toujours connu, dans leur usage parlé, de multiples variations d'une vallée à l'autre, d'une commune à l'autre. Cette diversité, qui n'exclut pas l'unité, mais au contraire la fonde et la légitime, c'est la réalité et la richesse de ces langues dites « régionales », qu'il est important de connaître et de comprendre. Dès la fin du XIX^e siècle, des chercheurs sont allés à l'écoute de ces parlers, créant une discipline nouvelle, la « dialectologie », et dessinant une cartographie générale de la France sous le titre Atlas linguistique de la France (1902-1910), avant que le CNRS ne reprenne et coordonne cette recherche région par région, pour publier un nouvel atlas linguistique et ethnographique. C'est la seule entreprise d'envergure dans le domaine des sciences humaines, qui prend en compte l'ensemble des anciens parlers de notre pays, relevés dans plusieurs centaines de communes et pour des milliers de formes orales. L'Atlas Linguistique de la Provence, pour lequel les enquêtes ont été menées pendant 30 ans, donne, comme une vue aérienne, un « instantané » de l'état de ces parlers de la langue d'oc orientale, entre 1960 et 1990, sans chercher à en reconstituer les anciennes couches oubliées ni restaurer un état de langue « pure ». Aux trois volumes déjà publiés par le CNRS en 1975, 1979 et 1986 (qui totalisent déjà 1 000 cartes, et aujourd'hui épuisés), l'association Alpes de Lumière, attachée depuis 60 ans à l'étude du patrimoine immatériel de la Provence dont la langue est un élément majeur, ajoute un 4^{ème} volume, qui complète la collection et éclaire la répartition des parlers provençaux entre Alpes et Méditerranée. Depuis les années 1980, Jean-Luc Domenge, ethnolinguiste, enseignant-chercheur, a réalisé des enquêtes de terrains à partir de questionnaires d'enquêtes précis, auprès de groupes et témoins dans



EXEMPLE DES MOTS « CHÈVRE » ET « ÉPI DE BLÉ »



EXEMPLE DU MOT « AVOINE »



EXEMPLE DU MOT « NUIT »

les vallées de la Bléone et de la Tinée, du Var et du Verdon, de la Blanche et de l'Ubaye. Les vallées de la Bléone, Tinée, Var et Verdon sont géographiquement orientées nord-sud et vont buter sur les vallées de la Blanche et de l'Ubaye. L'objectif de ces enquêtes est de pouvoir comprendre la fameuse zone de transition ou zone tampon entre parler alpin et parler provençal et au-delà, entre identité alpine et identité provençale. Les résultats d'enquêtes sont traduits sous forme de cartes faisant apparaître des courants, des influences, des zones de contact et des zones d'archaïsmes conservés par la langue. On remarque que les frontières linguistiques ne recoupent pas forcément les frontières administratives et politiques. Le passage du provençal maritime au provençal alpin passe par une zone intermédiaire sud-nord qui commence à Castellane et finit à Thorame, et est-ouest qui commence à Entrevaux et finit à Guillaumes (06). Ainsi, le territoire intercommunal est marqué par différentes influences qui le pénètrent :

- ▶ Influences durancienne et marseillaise jusque dans la vallée de l'Asse
- ▶ Influences maritimes par le sud
- ▶ Influences alpines par le nord
- ▶ Archaïsmes propres à l'aire alpine

Les enquêtes orales sur la langue et la cartographie font elles aussi, apparaître la complexité du territoire intercommunal. Actuellement, il y a plus de 800 heures d'enquêtes réalisées depuis les années 1970 jusqu'aux années 2000 auprès d'habitants du territoire. Le fonds est constitué de : récits de vie, monographie de village (fêtes, vie quotidienne, économie, traditions et folklores...), enquêtes toponymiques enquêtes ethnographiques thématiques, enquêtes liées aux métiers et savoirs en voie de disparition, pastoralisme, patrimoine draperie tissage... Néanmoins, ces données enregistrées sur cassettes audio attendent d'être numérisées pour leur sauvegarde et leur valorisation.

FOCUS SUR LES CONTES, LÉGENDES POPULAIRES ET ÊTRES FANTASTIQUES

La légende reflète l'organisation de l'espace et du temps d'une communauté restreinte, c'est la mémoire des lieux et de l'histoire, propre à cette communauté. Contrairement au conte, la légende se compose d'un récit de fiction bref et simple, qui s'appuie sur un objet ou un évènement existant. Le récit légendaire est ancré dans une réalité précise et familière à la communauté, enraciné dans la vie locale, avec des acteurs parfois connus et nommés. Il y a à chaque fois l'intervention d'un élément ou d'un être irrationnel. Enfin, la personne qui raconte adhère à tout ou partie du récit légendaire. Les récits oraux, issus des traditions populaires, enchantent la vie quotidienne,

donnent une explication aux faits qui nous entourent, proposent une interprétation de l'univers et d'éléments naturels tels que les paysages (astres, montagnes, mers, lacs...), ou encore évoquent l'origine des plantes et des animaux, mais aussi celle des hommes, de certaines techniques ou comportements humains, des métiers et de l'organisation sociale. Ainsi, Jean-Luc Domenge effectue depuis plus de 30 ans un travail minutieux de collectage d'œuvres littéraires provençales écrites et de recueil de témoignages oraux notamment sur la thématique des chants et des contes de tradition populaire orale. Il a enregistré les paroles des habitants, en français et en provençal, constituant par là même un fonds sonore particulièrement riche. Par ailleurs, il a édité plus d'une dizaine de volumes sur les thématiques des chansons d'amour et de noces, du folklore enfantin, des contes merveilleux, légendes populaires et êtres fantastiques de Provence, présentant à chaque fois ses sources orales, nombreux informateurs entre 1900 et les années 1930 et originaires de la Provence Orientale et des Alpes du Sud) et écrites (souvent issues de textes de folkloristes, ethnographes, régionalistes ou félibres du XIX^e et XX^e siècles). Les grands cycles du légendaire sont donc répertoriés et classifiés en catégories: contes étiologiques ou à motifs mythologiques, s'attardant sur l'origine d'un phénomène, d'un être ou d'un objet ; les récits du légendaire religieux, autour notamment de la vie des saints (saints fondateurs du christianisme en Provence, saints provençaux, saints patrons...), donnant un aperçu des pratiques de la religiosité populaire où se mêle le chrétien et le païen ; les créatures fantastiques telles les fées, le diable, les fantômes, les sorcières, les dragons... ; les récits autour des trésors cachés ; les récits du légendaire historique, souvent présentés comme des histoires vraies, s'insérant dans la grande Histoire et évoquant les temps mythiques et historiques, marqueurs du temps et de l'espace ; les récits du



© Michael Crosa – Contes et légendes populaires

légendaire topographique donnant du sens aux lieux et aux villages, aux noms des rivières, des montagnes, des routes, des maisons... ou encore aux surnoms des habitants. En définitive, les recherches et les collectages de ces récits légendaires ont permis de trouver des similitudes et une certaine cohérence au sein d'un territoire correspondant à « *la Provence Orientale et Alpine : moitié Est du Var et des Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et en Piémont d'Oc, à Coumboscuro principalement (Val Grana) [...] Les résultats des enquêtes orales montrent bien qu'on a un continuum entre Provence et Dauphiné, une grande parenté culturelle entre les deux versants des Alpes, renforcée par l'émigration piémontaise en Provence depuis la fin du XIX^e siècle.* »

La cuisine et l'alimentation

L'alimentation quotidienne en Haute Provence est jusqu'au XX^e siècle celle d'un pays rural et pauvre : céréales, pain, soupes, légumineuses, pommes de terre, légumes et viandes de porc en sont les bases. Cette alimentation de subsistance ne laisse pas vraiment la place à la diversité et au luxe du gâchis. Tout est utilisé pour faire du repas un peu plus qu'un besoin physique. Ainsi, ce qu'on nomme le génie paysan transparait au travers d'une cuisine de tradition qui « est une cuisine de pauvre, mais de pauvre raffiné ». En effet, le Provençal est un sobre en même temps qu'un délicat, « il se contente de peu, mais ce peu est le résultat de tout un art ». (La Provence de 1900 à nos jours, Pierre Guiral, 1978). Cette subtilité tient à l'art d'utiliser les aromates, de marier le nutritif et le goûteux, de flatter l'odorat plutôt que la vue, finalement de donner du goût et de s'y accrocher. En effet, ce ne sont pas tant les produits qui intègrent des influences provençales, mais bien la manière de les travailler qui est spécifique à notre territoire. Cela passe par une cuisson, à petit feu, consommée, qui concentre les goûts et un fond qui accompagne toutes les préparations. De fait, le point de départ de nombreux plats cuisinés est l'oignon ou la persillade (ail et persil) roussis. Cette base d'assaisonnement relève le départ de tout ragoût, gratin, farci, plat en sauce et même les soupes. La majorité des plats sont « maigres », cela voulant dire sans viande. En effet, contrairement aux croyances parfois bien ancrées, les habitants de ce territoire mangent peu de viande, pas par choix mais bien parce qu'ils ne peuvent pas vraiment se le permettre. Les paysans élèvent principalement des poules, des pigeons et des lapins et on retrouve sur les tables l'indispensable viande de porc. Le porc est un élément particulièrement important dans l'alimentation des habitants. Il permet entre autre de donner du goût aux plats et aux soupes, et d'avoir une matière grasse moins chère et goûteuse : le saindoux. L'abattage de cet animal est un rituel respecté et qui appelle une entraide et une convivialité très forte. Encore

aujourd'hui, « faire le cochon » est une activité ancrée dans les pratiques des habitants du territoire. Ainsi, jusqu'au début du XX^e siècle, les seuls autres apports de viandes proviennent de la chasse, principalement de grives, lièvres ou de sangliers mais rien de plus. La viande de boucherie est très rare dans la nourriture quotidienne. On achète surtout, en fin de semaine, des viandes à bouillir. La viande de veau ou de boeuf plus rare est réservée aux fêtes, tout comme le cabri (chevreau) et le mouton. Les poissons quant à eux sont rares. La pêche dans les ruisseaux et lacs ramène principalement des truites et quelques autres poissons mais finalement bien peu. Les populations alpines développent des maladies dites du goitre ou crétinisme (en réalité, une hypothyroïdie) en raison d'un manque d'iode dans leur alimentation. Pour cela, les Gavots – ou Crétins des Alpes – sont moqués par les Provençaux du littoral et par les Niçois. Les échanges commerciaux entre les deux territoires, haut et bas pays, vont amener, sur les tables des zones montagnardes, la morue et l'anchois qui sont aujourd'hui encore retrouvés partout, comme l'anchoïade ou la fougasse à l'anchois. On mange aussi une quantité importante d'œufs et de produits laitiers provenant de l'élevage. La part belle est donc faite aux légumes, légumineux et féculents. Point de poivrons, de tomates ou d'aubergines sur les tables des habitants, à peine même de l'huile d'olive car trop chère. On retrouve ainsi sur le territoire : blettes, petits choux, poireaux ou épinards. Pourtant, le relief et la rudesse du climat limitent la production de nombreux légumes et les habitants se tournent vers les légumineuses de Basse-Provence telles que les fèves et les pois chiches, sans oublier les haricots et les lentilles qui poussent dans la vallée du Verdon. En outre, les deux aliments importants de l'hiver, qui vont éviter de nombreuses disettes, sont les courges puis plus tard, les pommes de terre. Ces dernières sont encore énormément utilisées dans la cuisine locale et même dans les repas de grande fête comme à Noël. Elles ne sont pas considérées comme des aliments à rabaisser ou négliger mais bien comme la clé de survie d'une époque. On note aussi que le déficit de légumes à mettre dans la soupe pendant l'hiver explique la permanence des bouillies de farine et surtout l'apparition des pâtes faites à la main, à partir du secteur de Castellane et d'Annot. Elles sont de plus en plus variées lorsqu'on remonte vers le haut Verdon. Ces pâtes étaient initialement consommées en soupe, avec le bouillon mais ont été par la suite égouttées et généralement accompagnées d'une sauce aux noix. Elles sont devenues aujourd'hui non seulement un plat de fête mais surtout un plat revendiqué comme l'un des plus traditionnels et identitaires du territoire. Enfin, pour les boissons, on boit peu de vin et plutôt coupé à l'eau car la vigne est difficile à faire pousser à cause du climat et de l'altitude. On produit aussi très peu de liqueurs, elles viendront plus tard et deviendront un symbole fort du territoire, particulièrement le génépi ou le vin de noix,

fiertés locales. En effet, à l'époque, le sucre coûte extrêmement cher et est remplacé au quotidien par du miel, qui n'a donc pas les mêmes propriétés. On boit ainsi beaucoup de tisanes et on consomme des fruits tels que pommes, poires, coings et figues mais aussi de fruits secs comme les amandes, les noix ou les châtaignes pour les vallées de la Vaire et du Coulomp. Les fruits ne sont à l'époque que rarement consommés crus mais souvent transformés, par exemple en coulis. Cela peut expliquer aujourd'hui les habitudes de fabriquer des confitures, jus de fruits, fruits confis, pâtes de fruits, nougat noir et autres dérivés. En conséquence, la forte ruralité du territoire accentuée par un exode massif depuis le XIX^e siècle a quelque peu maintenu les traditions culinaires locales dans un conservatisme certain. Respecter cette cuisine traditionnelle et s'y conformer est parfois un facteur d'intégration. La cuisine est donc représentative de certains particularismes gastronomiques, à la charnière entre les influences provençales, alpines et méditerranéennes.



© Philippe Murtas - OTI Verdon Tourisme
Plateau de charcuterie, restaurant Le Martagon (Villars-Colmars)



© CCAPV - Raviolis de courge à la sauce aux noix

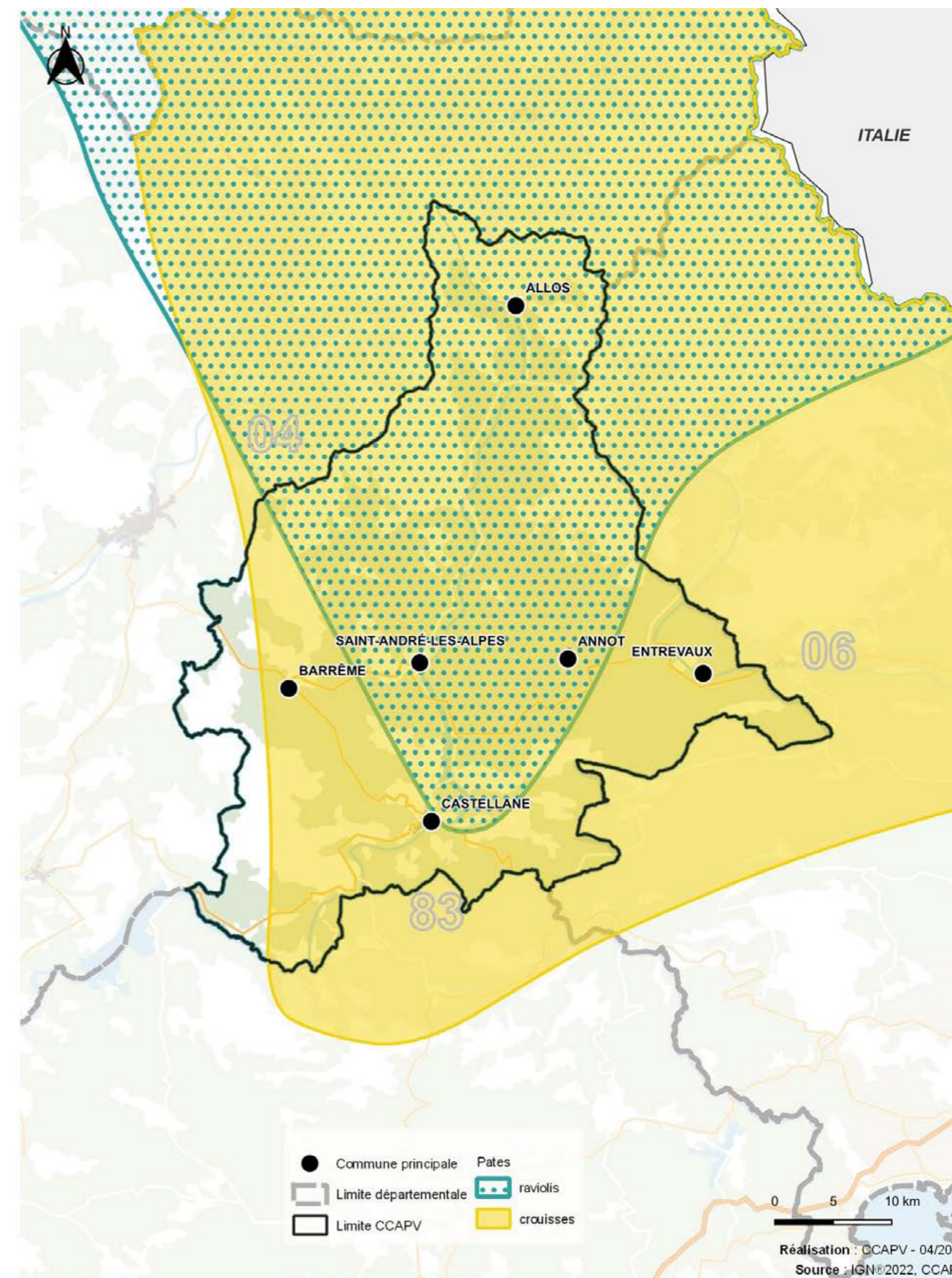
RECETTE DES RAVIOLIS À LA COURGE

Les raviolis de courge sont devenus un plat identitaire dans les vallées du Verdon, de la Vaire et du Var, jusqu'à la Tinée.

On les confectionne encore largement aujourd'hui dans le pays d'Annot. Les raviolo de cougourdo composaient le souper de Noël. On pouvait aussi manger des crouis ou croui à la place des raviolis, carrés de pâtes traditionnelles faites à la main. La recette des raviolis de courge a subi plusieurs évolutions.

Ces derniers étaient autrefois composés de courge, de noix et d'oignon ou d'ail pour donner le goût. On note aujourd'hui l'ajout d'éléments rares, chers et goûteux comme des épices diverses et du fromage (très récent), remplaçant l'oignon ou l'ail jugés trop commun. On ne les mange plus de la même manière, tout comme les plats de pâtes en général qui étaient autrefois consommés en soupe avec le bouillon. Peu à peu, on a « égoutté » les pâtes, allant même jusqu'à les faire gratiner au fromage aujourd'hui.

Ainsi, à Castellane, on fait aussi lei lauvan sous une forme particulière, en coupant la pâte en carrés qu'on fait cuire à l'eau. Dans un plat à gratin, on alterne deux ou trois couches de pâtes et de farce à la courge et aux noix. On termine par les pâtes. La cuisson se fait au four ou au bain-marie.



CARTE DES 2 ZONES DE PÂTES

EXEMPLE DU MENU DU 24 DÉCEMBRE, LE GROS SOUPA EN PROVENÇAL

Il n'y a pas un menu type mais on retrouve les mêmes ingrédients, répartis en quatre catégories : légumes, pâtes, poisson, dessert. La règle commune est de manger « maigre », soit un repas sans viande et le souper se compose d'une succession de plusieurs plats.

1

PLAT DE LÉGUMES D'HIVER

Des épinards en gratin, des légumes racines tels que les panais frits, des cardes en sauce blanche, une salade de céleri.

2

PLAT DE PÂTES

Les « crouis » ou « croui » à la sauce aux noix et les fameux raviolis de courge à la sauce de noix, aussi appelés les coussins de l'enfant Jésus. La tradition d'un plat de pâtes pour le souper de Noël se retrouve essentiellement dans la zone alpine car les légumes d'hiver sont souvent gelés à cette période.

3

PLAT DE POISSON

Très souvent de la morue, frite à la poêle avec du vinaigre, effritée avec du poireau. On peut aussi manger des escargots, bouillis avec de l'aïoli ou en sauce, essentiellement dans la zone alpine car les légumes d'hiver sont souvent gelés à cette période.

4

DESSERTS

La première mention des 13 desserts se trouve dans un ouvrage de Marie Girard, en 1926, le chiffre 13 pouvant probablement faire référence à Marseille et au département des Bouches-du-Rhône. Avant 1926, les Félibres* et spécialistes du folklore provençal ne mentionnent pas les 13 desserts et Frédéric Mistral parle quant à lui d'une « kyrielle de douceurs exquises ». On retrouve donc des desserts locaux exclusivement avec : des fruits secs (noix, amandes, noisettes, figues) ; du nougat noir, fabriqué à partir d'amande et de miel ; du raisin conservé des vendanges, donc un peu fétri ; des pommes, poires, de la pâte de coing ; des pâtisseries (ganses, tartes à la courge sucrée, tartes aux amandes et au miel, tartes aux noix et au miel, tartes à la confiture avec les croisillons) ; des oranges, des dattes, du chocolat et des papillotes. On peut aussi boire du vin cuit, réalisé à partir de moût évaporé afin de concentrer le taux de sucre et fermenté pendant au moins 6 mois dans une bonbonne.

Fête patronale, bravade et procession

La fête patronale est la manifestation par excellence des villages, un temps de liesse partagée et répétée annuellement, associant le sacré et le profane, dont le but est de maintenir la cohésion de la société villageoise à travers la célébration du saint patron, le protecteur collectif que s'est choisi la communauté des habitants. Elle est un facteur de renforcement des liens sociaux et s'organise autour de plusieurs rituels : procession et célébration religieuse, repas joyeux pris ensemble, bal, danse, chant, musique et parfois bravade. Cette dernière est un temps fort de la fête, une coutume populaire, spectaculaire et bruyante, qui se manifeste par des tirs à la poudre noire de la part d'un groupe d'hommes, jeunes et moins jeunes du village, ayant souvent un lien de parenté entre eux et appelés « bravadiers » ou bravadaïres. L'apogée des bravades se situe au XIX^e siècle, par la suite la plupart des bravades a disparu après la guerre de 14-18. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la bravade n'est pas présente dans toute la Provence. D'après les recherches, elle est attestée au XIX^e siècle dans quelques localités du Var (Saint-Tropez, La Garde-Freinet, Aups et Fox-Amphoux) et des Bouches du Rhône (autour de Trets), mais l'essentiel se situe le long de la moyenne Durance, de la Bléone autour de Digne-les-Bains et surtout dans la moyenne et haute vallée du Verdon, de Castellane à Allos, et dans les vallées de la Vaire, du Var et de l'Estéron. La bravade est donc une caractéristique de la Provence Orientale et Alpine (expression employée par Jean-Luc Domenge) soit la moitié Est du Var et des Alpes de Haute-Provence, et l'ouest des Alpes-Maritimes, ou encore les anciens diocèses de Senez, Glandèves, Grasse, Fréjus. En effet, il n'y a pas de bravade en Ubaye ni dans l'ancien Comté de Nice. On peut appréhender cette tradition plutôt comme un continuum, un phénomène alpin qui descend jusque vers la côte et les Maures, rattachant par là même l'identité montagnarde à l'identité provençale. On remarque que les aspects festifs des bravades des diocèses de Senez et de Glandèves sont identiques à ceux des diocèses de Grasse et de Fréjus : costumes et habits d'apparat d'apparence militaire inspirés de la période napoléonienne, tirs de mousquet ou de tromblon* et tonnerre de poudre. Dans les communes du territoire intercommunal, certaines bravades sont restées bien vivantes et ancrées dans les traditions locales comme à Annot, Soleilhas et Colmars-les-Alpes, ou à Entrevaux et Castellane avec quelques variantes, ou encore hors du territoire intercommunal à Riez (04), Gréoux (04) et Guillaumes (06). La bravade a été bien documentée et étudiée, notamment par les mouvements folkloristes du XIX^e siècle qui insistent sur son origine très ancienne et sur la métaphore militaire et guerrière. Une autre interprétation propose de la voir comme une

invention républicaine du XIX^e siècle, usant parfois de motifs anciens pour « faire tradition ». La bravade peut aussi avoir une fonction commémorative afin de perpétuer le souvenir d'un événement important du passé. Diverses variantes aux tirs festifs telles que tirs d'honneur, tirs de liesse, coups de canon, feu d'artifices et pétards, sont devenues très courantes lors des fêtes, notamment celle du 14 juillet.

LA BRAVADE À ANNOT

Le village d'Annot célèbre le saint Fortunat, pour la Pentecôte, pendant cinq jours, du vendredi au mardi. Défilés de la fanfare, bravade, retraite aux flambeaux, embrasement du pont, bals, fête foraine et feux d'artifice sont organisés à l'occasion de cette fête patronale. L'origine de la bravade d'Annot remonte à la fin du XIX^e siècle. Ainsi, sur une carte postale de 1905, on voit les bravadiers vêtus d'uniformes qui ont été portés à l'armée lors du premier Empire (1804-1815) et second Empire (1852-1870), puis conservés dans les familles et ressortis pour la bravade. Leurs tenues sont hétéroclites : chasseurs alpins, zouaves, pantalon bouffant, hussards*. La bravade d'Annot a été interrompue durant la Première puis la Seconde Guerres mondiales, elle a ensuite repris officiellement en 1956. Entre 1956 et 1991, les costumes des bravadiers, d'inspiration napoléonienne, sont loués pour l'occasion. À partir de 1991, l'amicale des bravadiers d'Annot a oeuvré pour constituer son propre patrimoine vestimentaire, s'inspirant fidèlement des uniformes de la marche des Cent-Jours (mars 1815). En 1957, une seule jeune fille participe au cortège en tant que cantinière. Aujourd'hui, douze femmes défilent dans le cortège et portent la bannière, la Vierge, les bouquets pour la cérémonie et une cantine mobile à roulette contenant des boissons. La bravade d'Annot se traduit par des défilés, des cérémoniels, des manoeuvres et des tirs de poudre noire. Elle comporte des aspects folkloriques, religieux, politiques et sociaux. En effet, le vendredi soir, les bravadiers vont chercher la statue de Notre-Dame conservée dans la Chapelle de Vers la Ville et la statue-reliquaire de saint Fortunat à la chapelle de Vérimande afin de les mettre ensemble dans l'église paroissiale du village le temps des festivités et notamment la Grand-Messe du dimanche. Le lundi saint Fortunat est ramené « chez lui » et le mardi la Vierge rentre « chez elle ». Par ailleurs, la bravade est aussi une affaire intime, conviviale et familiale. Certains bravadiers ont des liens de parenté sur plusieurs générations et tandis que les animations du week-end rassemblent un large public, les festivités du lundi et du mardi sont réservées aux bravadiers et à leurs familles et proches amis avec procession, fanfare, apéritif et repas collectif. Enfin, la bravade peut avoir une dimension politique, signalant là une manière symbolique de s'opposer ou d'imiter, de contester, défier ou braver une autorité civile, religieuse ou militaire. Cela peut se rapprocher du



sens symbolique du carnaval, pendant lequel il est permis « d'en profiter », les excès festifs étant autorisés.



© Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence
Bravadé Annot 1985

ANNOT - Les Bravadiers devant la chapelle de Vérimande



© A. Brunet - OTI Verdon Tourisme
Fête de la Saint Fortunat, Annot

LA FÊTE DU PÉTARDIER À CASTELLANE

La fête du Pétardier commémore une bataille qui s'est tenue le 31 janvier 1586, pendant les guerres de religion. Le baron d'Allemagne veut s'imposer en Provence, les places fortes de Fréjus et Castellane retiennent son attention. Les renseignements reçus semblent favorables à une attaque : population pacifique, garnison peu nombreuse, ville sommairement fortifiée, une porte mal défendue et présence dans la ville d'un noyau de partisans. Le baron constitue une armée de 1500 hommes répartis en trois contingents de 500, sous les ordres de trois chefs : Nicolas Mas-Castellane, baron d'Allemagne, François de Bonne, duc de Lesdiguières et René de la Tour du Pin, vicomte de Gouvernet. La troupe se compose de gens d'armes, de valets d'armes, d'arquebusiers, de pétardiens et de muletiers. L'armement d'assaut comprend essentiellement des pétards, c'est-à-dire des engins explosifs composés de lourds cylindres de bronze fermés à une extrémité et remplis de poudre. Leur tactique est simple : faire sauter une des portes de la ville. Le choix se porte sur celle de l'Annonciade, située au levant et

censée être la plus faible car fermée par un pont-levis, contrairement à la porte de la Tour de l'Horloge qui dispose d'une herse. La légende raconte qu'une femme, apercevant l'armée au loin, donne l'alerte. Les habitants ont le temps de se réfugier à l'intérieur des remparts et de doubler la porte de l'Annonciade avec une contre-muraille intérieure. L'attaque est brève, les pétards se révèlent inefficaces et la situation devient critique pour les assaillants. Le Baron d'Allemagne est atteint par une balle à l'épaule. Quant au Capitaine Jean Motte, lorsqu'il s'approche de la porte de l'Annonciade pour remplacer un pétard qui n'a aucun effet, il reçoit de la poix bouillante, versée par une castellanaise, Judith Andrau, depuis le dessus de la porte. Le capitaine meurt sous les yeux de sa troupe. Ainsi, cette bataille se solde par un échec et le vendredi 31 janvier 1586 le siège est levé. Le lendemain, le Conseil Communal prend la décision de célébrer, au moins pendant un siècle, l'anniversaire du 31 janvier par une procession et un Te Deum*, mais les habitants souhaitent faire perdurer cette fête. On raconte que la célébration du bicentenaire, en 1786, fut resplendissante et le cérémonial s'est enrichi sur l'initiative du Prieur Laurenzi. Ainsi, depuis 1586, à part quelques pauses notamment durant les deux guerres mondiales, la fête du Pétardier est toujours célébrée. Avant la guerre 14-18, la bravade était organisée pendant la fête patronale de Castellane (pour la fête des Mères). Abandonnée un temps, cette bravade a été récupérée et est désormais proposée lors de la fête du Pétardier fin janvier accompagnée de reconstitutions historiques et la dégustation du fameux jambon cuit.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Fête du Pétardier, Castellane

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE À ENTREVAUX

Le 24 juin, le calendrier catholique célèbre la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Jean, petit cousin du Christ, est le dernier prophète, le Précurseur, l'annonciateur de la venue du Messie. Il est nommé le

Baptiste, pour le distinguer de Jean l'Évangéliste, car il a baptisé Jésus dans le Jourdain. À Entrevaux, la chapelle Saint-Jean-du-Désert lui est dédiée. Située à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau, au sud-ouest du village, cette chapelle est très isolée. En effet, les lieux difficilement accessibles, éloignés des habitations sont souvent associés à cette titulature, référence explicite à la retraite du saint, très jeune, dans le désert de Judée afin d'y mener une vie ascétique. Ainsi, la procession, depuis l'ancienne cathédrale jusqu'à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, est une tradition entrevallaise qui a perduré dans le temps, dans sa forme et son importance, grâce à une confrérie dévolue à son organisation et dédiée à saint Jean Baptiste : la confrérie des Saint-Jeannistes. Cette dernière est chargée du déplacement du buste-reliquaire de saint Jean Baptiste, de sa garde et des hommages rendus tout au long de la procession. La confrérie aurait été fondée au XVI^e siècle. De nombreux papes ont accordé une indulgence plénière à toute personne qui, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste visitera la chapelle et y priera dans l'intention de la paix et de la prospérité de l'Église. Ce qui donne une idée de l'ampleur et de la résonance d'un tel événement. La confrérie est composée de vingt-huit membres répartis en trois groupes : douze hallebardiers, porteurs et protecteurs du buste, douze spontons, constituant la garde d'honneur, et deux musiciens (un fifre et un tambourin), auxquels viennent s'ajouter deux religieux. La confrérie n'est pas régie par des statuts écrits mais il existe des usages et obligations transmis entre membres, au cours des générations. Par exemple, l'obligation d'assister à un certain nombre d'offices dans l'année, ou celle de participer à la procession, ou encore d'être présent aux funérailles d'un membre de la confrérie. Par ailleurs, un chant particulier participe de l'identité de la confrérie. Les festivités s'étalent sur trois jours, du vendredi soir au dimanche soir avec des moments de piété entrecoupés d'amusements correspondant à des rituels archaïques tels que ronde, farandole ou cabriole (roulade dont la non réussite entraîne un gage : celui qui n'y parvient pas doit porter sur ses épaules celui qui y est parvenu), des genuflexions et des adorations, on saute au-dessus du feu de saint Jean ou encore on boit le vin à la tuile (préparation à base de vin et autre baies ou orties bue à même une tuile creuse). Cette fête a conservé des pratiques très anciennes, d'origine païenne et chrétienne, et aucune compromission à la modernité n'a été faite. La perpétuation de cette procession à Entrevaux est le fruit d'une transmission orale entre générations. Cette fête a été étudiée et documentée par plusieurs chercheurs, notamment le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui, cette tradition associe effectivement les anciens, tenant des usages, et les jeunes, assez nombreux et impliqués. Les Saint-Jeannistes en sont les principaux protagonistes, ils sont suivis, accompagnés, confortés par de nombreux

entrevallais ainsi que par les habitants des environs et quelques rares visiteurs.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Procession Saint-Jean-du-Désert, Entrevaux



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Festivités et amusements Saint-Jean-du-Désert, Entrevaux

LES FÊTES À COLMARS-LES-ALPES ET SOLEILHAS

À Colmars-les-Alpes, on honore le saint Jean-Baptiste, saint patron du village. Les habitants sont attachés aux traditions et les trois jours de festivité sont rythmés par le réveil en fanfare à 7h le samedi et le dimanche, plusieurs offices religieux, un pèlerinage et une procession du buste depuis l'église Saint-Martin jusqu'à la chapelle Saint-Jean, la bénédiction de la source, sans oublier les aubades, le feu de la saint Jean, les bals populaires et le défilé des pompiers et cantinières. À Soleilhas, la Saint-Barnabé se fête le 11 juin avec une procession et déplacement de la statue-reliquaire de saint Barnabé depuis l'église paroissiale du village jusqu'à la chapelle Saint-Barnabé située au Col du même nom. Les festivités se poursuivent le dimanche suivant le 11 juin avec notamment la bravade en costumes traditionnels, les tirs de mousquet et une farandole au son des fifres et tambourins.



© CCAPV – Procession et bravade pour la fête pour la Saint-Barnabé à Soleilhas

partir de la fin du XIX^e siècle, sont plutôt orientées nord-sud et en fond de vallées. Au XIX^e siècle, la manière de circuler et d'habiter est bousculée par les routes et par l'exode rural. Aujourd'hui on raisonne en vallées, autrefois on raisonnait via ces chemins qui ne passaient par les vallées mais par les sommets et massifs de moyenne montagne, plus faciles à franchir. Dès la fin de l'Ancien Régime, dans ce pays bien que cloisonné par d'imposants reliefs, les habitants sont partis voir ailleurs, faisant des allers-retours incessants pour des raisons commerciales, d'échanges, de travail ou de mariages. Les migrations temporaires, liées notamment à la transhumance descendante, finissent par devenir permanentes et nombre d'habitants quittent le territoire pour s'installer vers le littoral. Au travers de l'étude des mariages, on peut lire ces unions entre le bas et le haut pays. Par exemple, avec le pastoralisme, de nombreuses familles du haut Verdon et pays d'Annot se sont installées sur la côte varoise, dans le pays de Fréjus, Roquebrune et du Golfe de Grimaud, créant alors, au sein même de ces familles une double identité, à la fois provençale et gavote. Ce thème des migrations peut aussi s'aborder de manière contemporaine avec l'étude des habitudes des habitants du territoire en matière de circulation intra et extra territoriale, faisant apparaître les axes forts.

FOCUS SUR LE PASTORALISME

Le pastoralisme et plus particulièrement la transhumance ont marqué et inspiré de nombreux écrivains et peintres. Les contes, les langues, le vocabulaire spécialisé en provençal, les mythes, les savoir-faire, et les histoires orales sont des composantes essentielles du patrimoine pastoral et l'enrichissent considérablement. Le pastoralisme, inscrit à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel et en attente d'une reconnaissance à l'UNESCO, est bien documenté localement grâce à de nombreuses études, publications, expositions et autres outils de médiation. Ainsi, le sentier Amountagna, qui signifie « montée les troupeaux en alpage » à Villars-Colmars, propose une randonnée avec des panneaux d'interprétation sur le patrimoine pastoral du haut Verdon et une journée de festivité annuelle au mois d'août autour du pastoralisme et de la transhumance dans la Vallée de Chasse. Par ailleurs, deux fêtes de la Transhumance sont organisées : une en juin à Castellane pour fêter la monter des troupeaux en alpage et une en octobre à Colmars-les-Alpes appelée « Revendran » pour fêter la redescente des troupeaux. Ces deux temps forts proposent des rencontres avec des éleveurs et des animations autour du métier de berger et du pastoralisme. De plus, une institution sur le territoire est la célèbre foire agricole de Saint-André-les-Alpes. Elle se tient le 3^{ème} samedi de septembre et est organisée par la commune en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Département des Alpes de Haute

Provence. En arrivant tôt le matin, on peut y voir à l'oeuvre les maquignons. La Chambre d'Agriculture propose enfin des journées en alpage en période estivale, afin de faire découvrir aux visiteurs le métier de berger et les enjeux autour des usages de la montagne.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Fête de la Transhumance, Revendra, Colmars-les-Alpes passage du troupeau



© François Grados – OTI Verdon Tourisme – Foire agricole de Saint-André-les-Alpes



© A. Brunet – OTI Verdon Tourisme – Démonstration de tonte, fête de la Transhumance, Castellane



© CCAPV – Messe pour la fête patronale Saint-Barnabé à Soleilhas

Autres thématiques du patrimoine immatériel

FOCUS SUR LES MIGRATIONS ET CIRCULATIONS

Depuis l'Antiquité, les habitants ont toujours circulé, empruntant les chemins muletiers et sentiers de transhumance. Jusqu'au début du XX^e siècle, l'axe humain de circulation sur le territoire intercommunal passe d'est-ouest alors que les routes, construites à

FOCUS SUR LE PATRIMOINE FRUITIER

Les vallées de l'Asse et du moyen Verdon sont connues pour avoir été des zones riches en arbres fruitiers, plantés dans des champs : pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, cerisiers, abricotiers, sorbiers, amandiers, noyers, figuiers, vignes... Les paysans ont appris à sélectionner et à diversifier les variétés fruitières pour que, toute l'année, les fruits locaux alimentent les besoins familiaux. De plus, grâce à l'altitude et au climat assez rigoureux, certains fruits mûrissant tardivement pouvaient bien vendre dans les marchés de basse Provence en fin de saison. Par exemple, certaines poires comme la Tarde, sont commercialisées d'octobre au début de janvier et les autres variétés jusqu'avant Noël. Les pommes peuvent être vendues de la fin du mois de novembre jusqu'à la fin du mois de février voire jusqu'après Pâques pour la pomme dite garrus. Par exemple, en 1929, le village de Blieux compte 2100 arbres fruitiers dont : 750 pommiers, 500 poiriers, 300 amandiers, 300 noyers, 200 pruniers, 50 cerisiers. Grâce au Chemin de Fer de Provence, les fruits de Blieux sont apportés à la gare de Barrême pour être expédiés sur les marchés niçois au début du XX^e siècle. Les fruits de Castellane étaient descendus en charrette pour être vendus sur les marchés de Draguignan, Cannes et Grasse. La sélection paysanne a donc orienté l'arboriculture fruitière pendant de nombreuses décennies et a permis le développement de savoir-faire adaptés, propres à chacun des nombreux terroirs du territoire intercommunal. L'exode rural, l'abandon des terres cultivées et le passage d'une agriculture paysanne et diversifiée



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Fête de la Transhumance, Revendra, Colmars-les-Alpes passage du troupeau

à une agriculture spécialisée et uniformisée ont largement modifié le visage de nos campagnes. Les vergers et les variétés anciennes de fruits ont progressivement été abandonnés au cours du XX^e siècle, au profit de quelques variétés commerciales, choisies pour leur productivité, leur faculté de conservation, leurs formes attrayantes et leurs qualités gustatives. Une initiative est menée depuis 2014 par le Parc naturel régional du Verdon auprès de ses communes adhérentes pour sauvegarder et redonner vie à cette culture arboricole. Des enquêtes de terrain, des recherches bibliographiques et une étude historique et ethnologique sur l'agrodiversité fruitière ont été réalisées. Ainsi, plus de 60 variétés de poires, 45 variétés de pommes et 25 variétés de prunes ont été recensées, avec pour chacune un nom spécifique. La répartition des variétés est le fruit de la circulation des hommes, des greffons et des techniques culturales. Ces dernières sont pratiquées en fonction des époques et au gré de micro-sociabilités établies à diverses occasions, comme des relations de voisinage, un trajet quotidien, une alliance, le travail saisonnier ou le retour au pays... La greffe est un savoir hérité, transmis la plupart du temps oralement par un parent (un père, un grand-père, un oncle, un parrain...) ou une personne du cercle social proche (un voisin). Ainsi, dans cette optique de transmission de savoir-faire, des ateliers greffes et taille ont pu être organisés ces dernières années par le Parc du Verdon, en partenariat avec les communes, les associations et les habitants. De plus, plusieurs communes du territoire intercommunal telles que Saint-Julien-du-Verdon, Le Poil (commune de Senez), Moriez, Castellane, Allons... ont mis en place un verger conservatoire d'arbres fruitiers afin de continuer à faire vivre cette diversité arboricole. Enfin, à l'automne, des journées pressage sont organisées à Castellane, Braux ou dans des communes du haut Verdon avec des pressoirs mobiles qui permettent de faire du jus de fruit à partir des récoltes locales, soit du producteur directement au consommateur. Sans oublier l'atelier permanent de transformation de la châtaigne et de fabrication du jus de fruit qui est opérationnel à Annot.

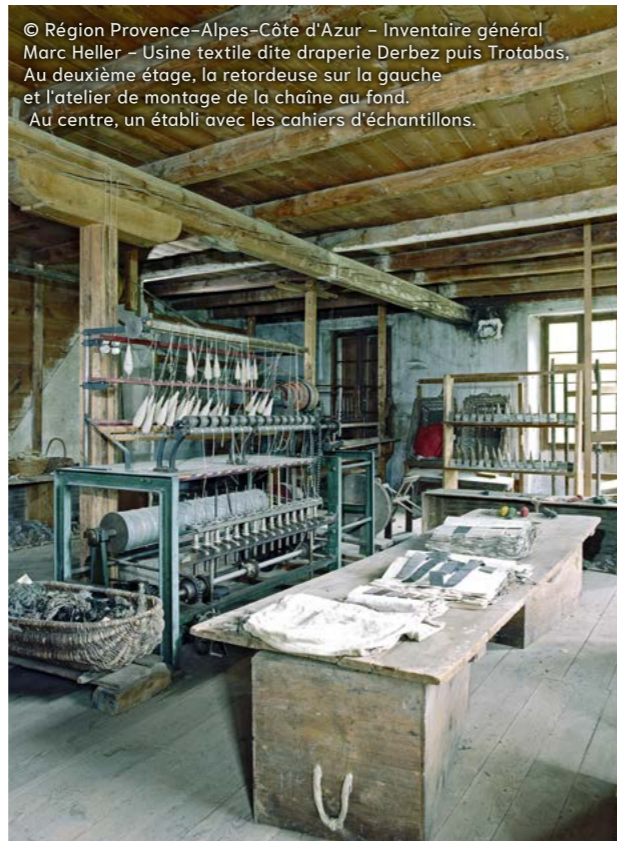


© Mairie de Castellane – Journée pressage de fruits, Castellane

FOCUS SUR LES DRAPERIES DU HAUT VERDON

Au-delà du patrimoine bâti et mobilier exceptionnel que sont les draperies du Haut Verdon, on peut également parler du patrimoine immatériel avec le savoir-faire du tisserand. L'histoire textile de cette vallée est ancestrale et il est important de sauvegarder les techniques et la connaissance du fonctionnement des machines. Philippe Graglia, habitant de la Croix sur Roudoule est un des derniers tisserands des Alpes, il a travaillé à la fabrique Trotabas dans les années 1950 et connaît parfaitement les machines et tout le mécanisme. Un projet de réalisation d'une vidéo de M. Graglia expliquant les machines à tisser, toutes encore en place dans la petite fabrique Trotabas, est en cours de réflexion afin de conserver et transmettre cette mémoire du geste.

© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Inventaire général Marc Heller – Usine textile dite draperie Derbez puis Trotabas. Au deuxième étage, la retordeuse sur la gauche et l'atelier de montage de la chaîne au fond. Au centre, un établi avec les cahiers d'échantillons.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Inventaire général Marc Heller – Usine textile dite draperie Derbez puis Trotabas. Au deuxième étage, la retordeuse, détail.

Tant d'autres thématiques du patrimoine culturel immatériel restent encore à explorer telles que les musiques et danses traditionnelles, les êtres fantastiques et la cartographie magique et légendaire, ou comment habiter les villages « du bout du monde » ...

Villages abandonnés ou qui renaissent

Le territoire Alpes Provence Verdon se caractérise aussi par des sites exceptionnels, anciennement habités et qui ont laissé des vestiges chargés d'émotion. Certains sont en ruines et d'autres renaissent, grâce à la passion de leurs habitants.

FOCUS SUR VILLE DE DEMANDOLX

Le bourg castral de Ville de Demandolx est à l'origine perché sur une petite plateforme, au-dessus des rochers qui surplombent le site. Le glissement depuis le haut de la crête pourrait être advenu à partir du XII^e siècle. Dominant la vallée du Verdon jusqu'à la clue de Chaudanne et le versant sud de la montagne de Crémon, le castrum contrôlait le trafic routier et fluvial du haut Verdon et communiquait visuellement avec l'ancien village de Castillon, sur l'autre rive. La construction du château s'est faite en plusieurs étapes entre le XII^e et le XVII^e siècle. Durant les guerres de religion, Gaspard de Demandolx, seigneur de Demandolx, embrasse la religion protestante si bien que le château est incendié par les catholiques en 1564. Le seigneur, sa fille et son épouse prennent la fuite et se réfugient au sommet du Crémon où ils sont retrouvés et massacrés. Puis, le château est reconstruit en 1572. L'aspect spectaculaire du site donne déjà lieu à une vive émotion, comme en

témoigne une lettre envoyée à la fin du XVII^e siècle au seigneur Fortunat II de Demandolx par sa jeune épouse, fraîchement arrivée d'Antibes : « Me voici casée de manière à avoir les aigles sur le dos et à prendre la lune par les dents. » Jugé peu propice aux nouveaux standards de confort apparus au XVIII^e siècle, le château de Ville est délaissé par ses seigneurs au profit d'une nouvelle bâtisse, le « Château de Verdon », construit en contrebas et aujourd'hui sous les eaux du lac de Castillon. Dès le XVII^e siècle, les habitants commencent à quitter le site fortifié pour habiter dans des hameaux aux alentours. Au milieu du XIX^e siècle, le siège communal se déplace au hameau des Coulets, qui est l'actuel emplacement du village de Demandolx. Le hameau de Ville est finalement abandonné après le décès de son dernier habitant en 1971. Les vestiges du château de Ville appartiennent encore aujourd'hui au Marquis De Demandolx-Dedons, descendant de la famille des Demandolx. En l'absence presque totale de documentation et d'archives, seule une étude approfondie du bâti, lancée en 2023 par la Commune, permettra de mieux comprendre cet édifice.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Vue générale du site de Ville de demandolx



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Vestiges du château de Ville de Demandolx



© Mairie de Castellane – Journée pressage de fruits, Castellane

CHATEAUNEUF-LÈS-MOUSTIERS

Au début du IX^e siècle, le territoire de Rougon, Châteauneuf et la Palud est mentionné par le polyptyque de Wadalde comme « villa Rovagonis », appartenant à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Au cours de l'antiquité tardive, l'habitat s'organise au premier moyen-âge sur des éminences rocheuses. Il existe vers 1200, quatre castrum sous la domination des comtes de Provence : un à La Palud ("castrum de Palude"), un à Châteauneuf ("Castrum novum") et deux à Meireste. En 1189, après la défaite des Castellane face au Comte de Provence Alphonse 1er, la seigneurie du « castellum novum » est démembrée. La partie nord est érigée en seigneurie de Château Neuf, la partie sud prend le nom de La Palud. La construction de Château Neuf aurait commencé dès les années 1190. L'installation du village de Châteauneuf à son emplacement actuel, au pied sud du site castral, commence dès le début du XVI^e siècle. En 1787, le village de Châteauneuf est déjà mentionné comme en partie déserté, à cause du manque d'eau. Tous les biens communaux sont vendus en 1793. En 1794, le presbytère de Châteauneuf est confisqué pour accueillir la maison commune, y ranger les archives et y faire l'instruction publique. Des années 1880 aux années 1930, le conseil municipal de Châteauneuf demande à plusieurs reprises de transférer le chef-lieu de la commune au hameau des Chauvets, notamment parce que la plus grande partie des

habitants vivent dans la haute vallée du Baou, et parce que le site du village de Châteauneuf, « perché sur une colline », est difficile d'accès surtout en hiver. En 1931, il est précisé que le village de « Châteauneuf n'est plus habité par aucun habitant. Il ne reste que l'église et la maison commune, celle-ci enclavée dans un pâtre de maisons en ruines. L'entretien en est très difficile, presque impossible ». Cependant, l'enquête ordonnée par l'administration montre que les avis sur place sont très partagés et que l'idée de déplacer le chef-lieu « divise les habitants de Châteauneuf en deux groupes presque égaux ». En 1974, il y a la fusion-association des communes de La Palud-sur-Verdon (La Palud jusqu'en 1961) et de Châteauneuf-les-Moustiers, distante de 6 km l'une de l'autre. Aujourd'hui, le village de Châteauneuf-les-Moustiers est un site en ruines qui se visite. L'église Saint-Pons, avec son abside en cul-de-four du début du XV^e siècle, a été sauvegardée par la commune.

3 HAMEAUX QUI VIVENT À NOUVEAU : AURENT, PEYRESC, LE POIL

Le "castrum Aurentis" ou "de Alrent" figure sur les listes de localités habitées de 1232/1244, de 1252 et du XIV^e siècle. Ce petit établissement, isolé dans un secteur montagneux, n'est peut-être pas antérieur au XIII^e siècle. Peu développé du fait de sa pauvreté, il ne fut qu'à demi autonome. La visite générale des établissements dépendants du Grand Prieuré de

Saint-Gilles de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1338 cite Aurent, où l'ordre possédait des biens avec Castellet-lès-Sausses. L'agglomération ne semble pas avoir été désertée, comme tant d'autres, vers la fin du Moyen-Âge, mais c'est probablement lors de la reprise démographique du XVI^e siècle que les habitants ont quitté le bourg médiéval exigu et inconfortable pour construire leurs maisons un peu plus au nord, en terrain plat. Au début du XIX^e siècle, Aurent constitue néanmoins une commune et une paroisse à part entière, dont la population culmine à 108 habitants en 1821 et ne cesse de diminuer depuis. Réduit à 36 habitants en 1931, le village ne survit guère au-delà. L'éloignement le prive des éléments de confort devenus indispensables au milieu du XX^e siècle : électricité, eau courante, téléphone, accès aux véhicules motorisés. Rattaché d'abord à Braux, puis de nouveau à Castellet-lès-Sausses, Aurent est déserté entre les deux guerres. Depuis les années 1970, un groupe d'anciens habitants revient chaque année et restaure les bâtiments du village.

Le hameau de Peyresc se situe sur la commune de Thorame-Haute. Le territoire communal rassemble trois anciennes communes, Thorame-Haute proprement dite, l'ancienne commune de La Colle Saint-Michel et celle de Peyresq, ces deux dernières ayant elles-mêmes été liées à plusieurs reprises. Au XIII^e et XIV^e siècles, la Colle-Saint-Michel et Peyresc ont pour seigneur le comte de Provence et sont rattachées à la viguerie de Puget-Théniers, à l'extrémité occidentale des limites de circonscription de cette dernière. Ainsi, La Colle Saint-Michel et Peyresq relèvent davantage de l'influence du bassin versant de la Vaire et du Var, notamment avec Annot. De même, sur le plan économique (foires, marchés, débouchés commerciaux...), ces deux territoires ont entretenu très longtemps et continuent à maintenir des relations plus naturelles avec les vallées sud-orientales qu'avec la haute vallée du Verdon à l'ouest. Il s'agit là d'une zone de transition, d'une influence méditerranéenne mais déjà perméable aux influences alpines. Ce caractère s'observe tant sur le plan linguistique que sur les plans climatiques et du bâti vernaculaire. Entre 1793 et 1801, Thorame-Haute devient chef-lieu du canton de Thorame tandis que La Colle Saint-Michel et Peyresc relèvent du canton d'Annot. Après la suppression du canton de Thorame, soit de 1801 à 1985, Thorame-Haute est intégrée à celui de Colmars. La Colle et Peyresq, quant à elles, sont rattachées à celui de Saint-André-les-Alpes. Le 1^{er} novembre 1964, les deux communes fusionnent administrativement sous le nom Saint-Michel-Peyresq. Cette fusion est de courte durée puisque la nouvelle commune est elle-même absorbée par celle de Thorame-Haute le 1^{er} mars 1974. La population de Peyresc connaît son pic démographique au milieu du XIX^e siècle avec 239 habitants puis le hameau est quasiment abandonné après la Seconde Guerre Mondiale et compte en 1962 seulement 3 habitants. Par la suite, la restauration des maisons du village commence dans les années 1950 par des universitaires belges qui achètent le hameau et transforment les maisons paysannes en habitations de villégiature. La « restauration » des maisons s'est faite en créant un style vernaculaire fait d'emprunts aux architectures provençales et d'inventions carrément modernes. L'aspect actuel du hameau doit être soumis à une lecture interprétative pour les visiteurs. Depuis la fin des années 1970, deux associations belges oeuvrent pour l'animation du hameau par le biais de rencontres, universités d'été, séminaires, colloques scientifiques, culturels et artistiques.



© A. Brunet - Vestiges du village de Châteauneuf-les-Moustiers (La Palud sur Verdon)



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Hameau d'Aurent (Castellet-lès-Sausses)





© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Hameau de Peyresc (Thorame-Haute)

L'ancien village du Poil fait partie de l'enclave rattachée administrativement à la commune de Senez en 1973. Les recherches archéologiques ont permis d'y découvrir des vestiges de diverses époques. Le Poil apparaît en 1056 dans une chartre sous l'appellation de « in Podio ». Ce document mentionne des dons faits à l'abbaye Saint-Victor de Marseille pour les églises dédiées à la Vierge Marie, à saint Etienne et à saint Jean, avec toutes les terres qui sont autour de ces églises. En 1636, l'église est dédiée à saint Laurent. Situé à 1220 m d'altitude, entre la montagne de Beynes au nord-ouest et celle de la Sapée (1 682 m d'altitude) au sud-est, le village prend la forme d'un village-rue et se dresse au pied d'un immense rocher long et étroit, sur une crête rocheuse remplie de lumière et de silence avec une vue magnifique sur le Mont Ventoux (distant de près de 85 km). La commune du Poil qui a compté dans les années 1850 jusqu'à 350 habitants dont

140 au village, est désertée entre les deux guerres. On note que des maquisards organisés en groupes d'action tels le maquis Fort de France et le « camp Josette » ont trouvé refuge dans le village du Poil à la fin de 1943. Le cadastre de 1812 mentionne pour y accéder un chemin « très mauvais et coupé par une infinité de ravins et par plusieurs torrents ». La situation n'a guère changé aujourd'hui, même si une piste difficilement carrossable y conduit, accessible depuis Mézel. En 1939 la toiture de l'église Saint-Laurent s'effondre. Dans les années 1990, le hameau reprend vie et l'association « Renouveau traditionnel » a réalisé des travaux de déblaiement et de reconstruction du transept et de la sacristie. Depuis 2015 l'association « Les Amis du Poil » finance et organise des chantiers de reconstruction de l'église. En 2019 les deux cloches sont retrouvées à Mézel et depuis 2023, l'église dispose d'une charpente en chêne et d'une toiture.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Hameau du Poil (Senez)

On pourrait citer d'autres exemples de villages ou hameaux qui ont attiré des nouveaux habitants et cela se constate dans la hausse de la démographie. Ainsi, ce phénomène a commencé dès les années 1970 avec la vague des néo-ruraux, puis dans les années 1990 en lien avec l'économie touristique et les activités de pleine nature, ou plus récemment, avec la crise sanitaire du COVID. Cela montre à chaque fois le besoin d'une « autre vie », la nécessité d'un retour à une certaine ruralité, l'envie d'une meilleure qualité de vie, loin des grands centres urbains. Notre territoire, avec ses paysages exceptionnels et sa longue histoire, est un pays d'utopie, marqué par une certaine humilité et une forme de liberté.

En conclusion, le territoire de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, compris comme la somme des espaces qui le composent – naturels, urbanisés, cultivés, forestiers, jardinés ou tiers espace – est multiple, à la croisée des influences provençales et montagnardes, alpines et méditerranéennes. C'est une terre d'entre-deux, tant au niveau naturel que culturel, entre confins et contrastes, traversée par de multiples frontières aux contours sinueux. Partout l'homme a défriché, cultivé, aménagé et utilisé les ressources naturelles pour construire un habitat. Bien qu'entouré par des reliefs imposants, ce territoire n'est pas fermé sur lui-même. Ainsi, depuis toujours l'homme circule, fait du commerce, échange des pratiques, des savoirs, des manières de vivre. Les richesses patrimoniales du territoire intercommunal sont le socle de la vie sociale et de l'économie locale. La ruralité a permis de conserver les paysages et les agglomérations, villages et hameaux malgré quelques modifications liées aux modes de vie contemporain. De plus, notre patrimoine culturel immatériel est riche, vivant et mérite d'être valorisé. Il montre l'adaptation et la volonté des hommes d'habiter ce terroir parfois rude mais exceptionnel.

Connaitre, expliquer et mettre en valeur les diversités patrimoniales, préserver et valoriser les éléments identitaires, protéger les ambiances paysagères et villageoises sont les enjeux à venir. Le label Pays d'Art et d'Histoire prend sur ce territoire tout son sens, en tant qu'outil de connaissance et de valorisation des patrimoines matériels et immatériels.



3ème

Chapitre

**Le cadre de vie :
vers un aménagement
équilibré et concerté**

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon se trouve au carrefour des Préalpes, de la Provence et de la Côte d'Azur. C'est un territoire rural doté d'une grande qualité de vie, d'une nature préservée avec des paysages exceptionnels, d'identités architecturales marquées et d'un patrimoine bâti, matériel et immatériel singulier. Ainsi, les politiques d'aménagement mise en oeuvre par la communauté de communes tentent de prendre en compte toutes ces richesses, dans le respect des règles, avec un souci d'équité entre les 41 communes et la volonté d'être à l'écoute de ce territoire singulier et de ses habitants.

3^{ème}
Chapitre

Partie
1

Le cadre réglementaire pour la protection du patrimoine naturel : les mesures phares sur le territoire

Le patrimoine naturel et paysager intercommunal est exceptionnel. Il constitue une véritable richesse à la fois écologique, environnementale et économique. Cette nature grandiose est un atout en termes d'attractivité. Pour cela, la préservation et la sensibilisation de ce splendide patrimoine naturel sont essentielles.

Les Sites protégés

L'objectif de la politique des sites est de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager. Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Issue de la loi du 2 mai 1930, la protection des sites est à présent organisée par le livre III, titre IV chapitre 1^{er} du code de l'environnement. De la compétence du ministère de l'écologie, cette mesure est mise en oeuvre localement par la DREAL et les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) sous l'autorité des préfets de département. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.



Site classé : Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDNPS) est obligatoire. Les sites sont classés après enquête publique par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat. **Il y a 6 sites classés sur le territoire intercommunal**, en gestion communale, excepté pour les Gorges du Verdon, dont la gestion repose sur le Parc naturel régional du Verdon.

- Les Rochers d'Annot
- Le Roc de Notre-Dame et abords du Pont du Roc à Castellane
- La cascade de la Lance à Colmars les Alpes
- L'éperon rocheux de l'ancien château à Rougon
- Les Gorges du Verdon – communes concernées du territoire intercommunal : Castellane, La Palud sur Verdon, Rougon



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Eperon rocheux, Rougon

Site inscrit : L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où son avis est conforme. Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées et enquête publique. **Il y a 21 sites inscrits sur le territoire intercommunal**, en gestion communale, excepté pour les Gorges du Verdon, géré par une structure dédiée, la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon (Parc Naturel Régional du Verdon).

- 2 à Allos : les abords du Col d'Allos et les abords du lac d'Allos
- 7 à Annot : la chapelle de Vérimande et maison dite « des Templiers » ; le sentier dit « Chemin de Vers la Ville » et le chemin de Croix qui le borde ; les maisons à arcades de la rue Notre-Dame et celles qui les entourent ; la partie haute de la vieille ville, l'église et ses abords ; le vieux pont sur la Beite et les maisons situées en aval et en amont ; le pont sur la Vaire et les platanes de la Grand Place ; le portail du XII^e siècle et maisons avoisinantes
- 1 à Castellane : le pont du Roc et ses abords



© A. Brunet – OTi Verdon Tourisme
Cascade de la Lance, Colmars-les-Alpes

- 1 à Castellet-lès-Sausses : le village et ses abords
- 2 à Colmars-les-Alpes : les abords du Fort de Savoie et le village
- 1 à Entrevaux : les abords des fortifications
- 4 à La Palud sur Verdon : le château et quelques maisons ; l'église et le cimetière ; le manoir de Mayreste et ses abords ; la parcelle où s'élevait « Le phare du Verdon »
- 2 à Val de Chavagne : l'ensemble formé par le village Castellet-Saint-Cassien et ses abords ; le village de Villevieille et ses abords
- Les Gorges du Verdon – communes concernées du territoire intercommunal : Castellane, La Palud sur Verdon, Rougon



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Pont du Roc, Castellane

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon souhaite contribuer à la préservation et à la valorisation de ces sites classés et inscrits grâce aux outils de gestion (SCoT, étude Site Patrimonial Remarquable, réflexion sur un plan de paysage), sans oublier les ateliers de médiation et sorties de découverte accompagnées. La sensibilisation aux paysages est primordiale car ces derniers participent à la qualité exceptionnelle du territoire.

FOCUS SUR LE PROJET GRAND SITE DE FRANCE « GORGES DU VERDON »

Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjuguant ou apaisant, chaque Grand Site dégage un esprit qui lui est propre. Les peintres, les poètes, les écrivains ont su les approcher et les transmettre (Cézanne pour la Montagne Sainte Victoire, Victor Hugo et Michelet pour la Pointe du Raz...). Les acteurs des Grands Sites poursuivent une ambition commune : mettre la préservation de "l'esprit des lieux" au cœur de leur action. Afin que chaque visiteur, aujourd'hui et demain, puisse vivre, à son tour, "l'expérience du lieu". Les Grands Sites partagent des valeurs (la préservation dynamique de ces paysages d'exception, l'accueil, le partage, le développement local durable...) et des défis (la préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs, l'organisation intelligente d'une fréquentation intense qu'il faut gérer et maîtriser, la promotion des valeurs du développement durable). Un Grand Site est donc un territoire remarquable, dont la dimension nationale est reconnue par un classement,

qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait, et la cohérence paysagère. Un grand site n'est donc pas une réglementation supplémentaire mais une démarche de gestion d'un site emblématique préalablement classé. Les objectifs poursuivis par une Opération Grand Site sont :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site.
- Améliorer la qualité de la visite dans le respect du site.
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Cette démarche permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire. Le but est de retrouver les qualités qui ont fait la renommée du site, mais aussi d'élaborer un projet qui permette d'en assurer la pérennité et de mettre en valeur le site dans toute sa diversité.

LE PROJET POUR LES GORGES DU VERDON

Les Gorges du Verdon ont été classées en 1990. Elles font l'objet d'une forte fréquentation annuelle et possèdent une renommée internationale. Face aux problèmes de gestion engendrés par cette fréquentation, les collectivités et l'Etat ont souhaité mettre en place une démarche d'Opération Grand Site,

animée par le Parc naturel régional du Verdon depuis 2002. Un projet global de l'Opération Grand Site a été formalisé début 2009 et approuvé par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Ce projet a été précisé et priorisé en 2015/2016 dans le cadre de la candidature du Parc du Verdon au programme Espace Valléen dont une grande partie des projets sont dédiés au Grand Site. Le projet Grand Site pour les Gorges du Verdon se décline aujourd'hui en quatre axes principaux : Accès et mobilité – Accueil sur sites – Mise en découverte et participation des visiteurs – Préservation. Le projet global comprend plusieurs opérations d'aménagements de sites ayant pour but d'améliorer l'accueil des visiteurs tout en limitant l'impact sur les sites mais aussi d'améliorer les retombées économiques pour le territoire. Ce projet se fait en cohérence avec la Charte du Parc naturel régional et notamment de son volet touristique.

Face au découpage administratif complexe (2 départements, 4 intercommunalités, 7 communes) et à la difficulté pour les communes des Gorges de gérer seules les problématiques liées à l'accueil des visiteurs sur leurs territoires, le Parc du Verdon s'est doté en décembre 2013 d'une structure dédiée :

la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon. Cette structure est aujourd'hui capable d'intervenir sur l'ensemble du territoire du Parc du Verdon mais la priorité a été donnée à l'aménagement et à la gestion du Grand Site. La gestion du futur Grand Site de France avec les équipements créés et les services mis en place se fait en concertation avec les partenaires publics et privés.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Église Saint-Jean-Baptiste, Annot



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Église Notre-Dame de Vauvert, La Palud sur Verdon



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Route des Crêtes

Les Espaces Naturels

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site qui a un intérêt biologique et paysager exceptionnel. Fragile, il peut être menacé par les activités économiques ou de loisirs. Il a donc besoin d'être protégé et géré afin que sa découverte par le public se fasse sans le mettre en péril. La loi prévoit que « le Département est compétent pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. » (Article L.142 du code de l'urbanisme). La politique départementale de protection des ENS est complémentaire des autres mesures de protection nationales, régionales ou européennes (sites inscrits et classés, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, réserves naturelles, parcs naturels...). Elle prend en compte les spécificités locales et fixe ses propres critères. Elle se construit en concertation avec les collectivités et les associations concernées. Le Département des Alpes de Haute-Provence a établi un atlas de 118 sites à protéger. Parmi ceux-ci, 34 ont été classés prioritaires en raison de leur richesse écologique et géologique, de leur valeur paysagère, patrimoniale et identitaire, et de leur fragilité. Dans ce but une démarche de recensement et d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a été initiée. Ces sites emblématiques de notre département méritent d'être protégés et valorisés. Il ne s'agit pas de les sanctuariser et d'en interdire l'accès au public. Au contraire, l'aménagement d'un ENS poursuit un double objectif : préserver l'originalité du site et garantir son accessibilité. Ce travail a été réalisé pour 14 ENS au coeur desquels passent certaines des promenades préférées des randonneurs. Avec ce programme, le Département met en oeuvre un aménagement de son territoire, respectueux de l'environnement et de la biodiversité. **Le territoire intercommunal est concerné par 4 Espaces Naturels Sensibles**, qui ont été aménagés ou sont en cours d'aménagements.

Concrètement, les aménagements sont légers (amélioration du stationnement des véhicules, matérialisation de cheminements piétons, mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation du grand public). Certains sites font également l'objet d'un suivi écologique. Lorsque c'est possible, les sites sont aménagés pour permettre une accessibilité au plus grand nombre. Actuellement, deux sites sont aménagés pour accueillir le public en situation de handicap.

Cf. Liste en annexe.



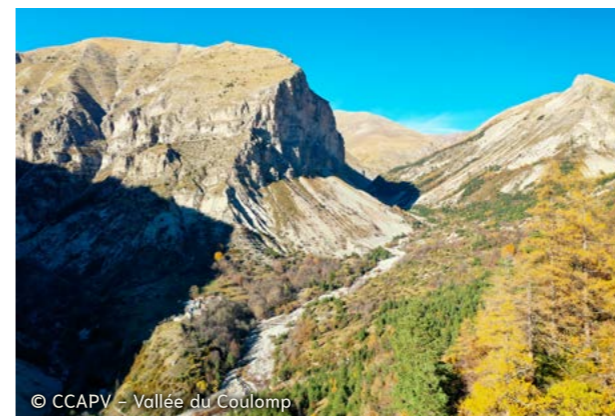
© CCAPV - Col d'Allos

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL ET ARRÊTÉ BIOTOPE

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) dépend de l'article L.411-5 du code de l'environnement et institue pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin un inventaire national du patrimoine naturel, défini comme « l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques ». L'État en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Les Régions peuvent être associées à la conduite de cet inventaire dans le cadre de leurs compétences. Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) assure la responsabilité scientifique des inventaires menés dans ce cadre. L'INPN est un système mis en place afin d'assurer de manière standardisée la restitution de données de synthèses nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français (espèces végétales et animales, milieux naturels et patrimoine géologique). Ainsi, l'INPN a été initié en 2003 et lancé officiellement en 2005 sur la base des données gérées depuis 1979 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF) du MNHN.

L'arrêté de protection de biotope permet de prévenir la disparition d'espèces protégées (figurant sur la liste prévue à l'article R411-1 du Code de l'Environnement). Cette réglementation découle de l'idée qu'on ne peut efficacement protéger les espèces que si l'on protège également leur milieu. Les arrêtés de biotope sont créés par le Préfet après avis de la Commission Départementale des Sites, la Chambre d'Agriculture, éventuellement de l'ONF et des communes concernées. La réglementation fixée peut être temporaire, certaines espèces ayant besoin d'une protection particulière de leur milieu à certaines phases de leur cycle de vie. **Le territoire intercommunal est concerné par 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope.**

Cf. Liste en annexe.



© CCAPV - Vallée du Coulomp

ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Sur le territoire intercommunal, on distingue deux types de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), qui contribuent à la qualité de notre patrimoine paysager et écologique :

- ▶ Les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ▶ Les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

Contrairement aux sites NATURA 2000 qui génèrent des contraintes réglementaires fortes dans le cadre d'aménagement, les ZNIEFF sont de « simples » inventaires. Ils ont pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance. **Il y a 48 ZNIEFF sur le territoire intercommunal.**

LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE SAINT-MAURIN

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions, depuis 2002. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires. Avec les réserves naturelles régionales, les Régions disposent d'un outil réglementaire équivalent à ceux de l'État pour protéger des espaces naturels remarquables. Le territoire Alpes Provence Verdon compte une Réserve naturelle régionale. À l'entrée ouest des

grandes gorges du Verdon, la réserve naturelle de Saint-Maurin est caractérisée par la formation spectaculaire de travertins (tufs) issus de la précipitation du carbonate de calcium libéré par les nombreuses sources prenant naissance au pied de la falaise de Barbin. Le site de 26 hectares, situé dans un cadre exceptionnel, offre une ambiance insolite de fraîcheur et ses espaces ouverts tranchent avec les paysages d'alentour à dominance boisés. Il présente une richesse floristique et entomologique remarquable.



© CCAPV - Réserve Naturelle Régionale de Saint-Maurin

La Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute-Provence (RNGHP)

Créée en 1984 par décret en Conseil d'Etat, la Réserve géologique de Haute-Provence s'étend sur un territoire de 230 000 hectares entre les Alpes de Haute-Provence et le Var. Elle concerne la nappe de charriage de Digne, l'arc plissé de Castellane, le bassin de Digne-Valensole et des chaînons provençaux varois. Elle protège et valorise des sites géologiques, des fossiles en place, des paysages aux couches plissées et fracturées. Elle est la plus grande réserve de ce type en Europe. Le Département des Alpes de Haute-Provence est gestionnaire de la Réserve depuis 2014. Il est chargé d'assurer, sous le contrôle du Préfet, la conservation et le cas échéant

la restauration du patrimoine naturel de la RNNGHP. Il poursuit notamment la mise en oeuvre du plan de gestion :

- ▮ en application de la décision de classement,
- ▮ en application des arrêtés préfectoraux de création et d'extension du périmètre de protection de la Réserve,
- ▮ et compte tenu des avis du comité consultatif et du conseil scientifique.

La protection s'appuie sur deux échelles de limite. D'une part un ensemble de 18 sites géologiques, classés Réserve Naturelle Nationale (RNN) par décret, qui représentent environ 269 ha sur lesquels l'extraction et le ramassage de toute forme fossile sont interdits. Ces sites sont répartis sur 13 communes du département des Alpes de Haute-Provence dont 9 sites géologiques sur le territoire Alpes Provence Verdon sur 6 communes. D'autre part une vaste zone de protection qui s'étend sur 59 communes dont 16 dans le périmètre intercommunal. Dans ces zones de protection, l'extraction et la destruction des fossiles sont interdites et le ramassage des formes naturellement dégagées n'est toléré que s'il est pratiqué en quantité limitée. Parmi les géotopes mis en valeur sur le territoire intercommunal, on peut citer le site à siréniens du ravin de Tabori à Taulanne (Castellane). Cf. Liste des communes en annexe.

Depuis sa création, le périmètre classé RNN n'a jamais été révisé, malgré la présence de sites majeurs identifiés sur le périmètre de protection ou dans les environs immédiats, ce qui a conduit au projet d'extension dans le plan de gestion précédent. À la demande de l'État, le Département des Alpes de Haute-Provence a entamé une procédure d'extension des sites classés. Des études scientifiques et socio-économiques sont réalisées. En 2023-2024, sont prévus : l'élaboration du dossier d'extension avec avis du préfet, le projet de classement par le Ministère de l'Écologie, les consultations nationales et enfin, la publication du décret d'extension de classement. Actuellement, il y a 18 sites pour 270 hectares. Avec le projet extension, il n'y aura plus que 10 sites (regroupement de certains sites) pour 11 000 hectares notamment 10 000 hectares dans les Monges et la Vallée du Bès. Sur le territoire intercommunal, cela concerne : Angles, Castellane, Chaudon-Norante et Senez.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Site des Siréniens, Castellane

Les sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels remarquables, au sein desquels la biodiversité est préservée en tenant compte des activités humaines. **La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est concernée par 7 sites Natura 2000, répartis sur les territoires de 22 communes.** Ces sites abritent une diversité exceptionnelle d'habitats naturels, allant des rives de cours d'eau et milieux forestiers aux éboulis et pelouses d'altitude. De nombreuses espèces rares et sensibles y sont étudiées et préservées. L'un de ces sites Natura 2000, le Grand Coyer, est inclus intégralement sur le territoire intercommunal et s'étend sur les territoires de 5 communes : Beauvezer, Castellet-les-Sausses, Colmars-les-Alpes, Méailles et Thorame-Haute. La Communauté de Communes a été désignée en 2021 comme structure animatrice du site Natura 2000 du Grand Coyer. Ce site abrite notamment la très rare Vipère d'Orsini, l'Ancolie de Reuteri et plusieurs espèces de chauves-souris. Un document d'objectifs a été rédigé en 2008 afin de déterminer les actions à mener pour la préservation des espèces et habitats naturels qui s'y trouvent. Il prévoit par exemple la préservation des pelouses d'altitude par le maintien d'un pastoralisme raisonné, ou encore le maintien d'arbres sénescents par l'ONF afin d'y accueillir des chauves-souris, insectes et oiseaux. La Communauté de Communes a pour mission de sensibiliser et d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place d'actions favorables à la préservation de ce site, et propose dans ce cadre des actions de communication, d'information, d'étude et de conseil aux habitants, visiteurs, usagers et porteurs de projets.

Cf. Liste en annexe.



© CCAPV – Site du Grand Coyer



© CCAPV – Vipère d'Orsini

Le Parc National du Mercantour

Le caractère unique du territoire du Mercantour, à la frontière entre la France et l'Italie, a justifié son classement comme « parc national » le 18 août 1979. Il fait aujourd'hui partie des 11 parcs nationaux français. L'appellation « parc national » est reconnue dans le monde entier comme le plus haut niveau de qualité et de protection des espaces naturels remarquables. Les grands sites du Parc National du Mercantour sont répartis sur 2 départements, Alpes de Haute

Provence et Alpes-Maritimes, et sur 6 vallées : Ubaye, Roya Bévéra, Tinée, Vésubie, Hautes Vallées du Var et du Cians, Haut Verdon. Deux communes du territoire intercommunal font partie du Parc National du Mercantour, Allos et Colmars-les-Alpes. Les 3 grandes missions du Parc sont :

- ▮ Connaître et protéger les patrimoines naturels et culturels ;
- ▮ Accueillir et sensibiliser, faire connaître les richesses présentes dans l'espace naturel et créer un lieu de partage où s'impose le respect, grâce à 5 Maisons de Parc : à Valberg, Tende (ouvertes toute l'année), à Saint-Martin-Vésubie, Saint-Etienne-de-Tinée et Barcelonnette (ouvertes en saison estivale) ; deux points d'informations à Colmars les Alpes et Allos ;
- ▮ Favoriser le développement local et durable au niveau du tourisme, de l'agriculture et des activités de qualité respectant l'environnement, notamment au travers du déploiement de la marque Esprit parc national et des conventions avec les communes.

Pour le patrimoine culturel, le champ d'actions du Parc National du Mercantour tourne autour de : l'archéologie, l'atlas frontalier du patrimoine naturel et culturel, la langue provençale et le gavot, l'histoire transfrontalière, l'étude du cadastre napoléonien, le patrimoine bâti, l'exploration alpiniste des Alpes du Sud, les musées et écomusées, le pastoralisme et l'alimentation traditionnelle alpine. En effet, les Alpes représentent tout à la fois une barrière orographique et climatique mais également une terre de passage et d'échanges tant pour les populations humaines



que les espèces végétales et animales. Sur ces montagnes qui culminent à 3300 m, l'homme a vécu depuis la Préhistoire. Pendant des siècles, les modes de vie et les coutumes se sont affirmés sur ces deux versants des Alpes, beaucoup de paysages ont ainsi été façonnés par les activités humaines. Les terrains cultivés, les forêts et les alpages, les voies de communication, les fortifications en sont quelques témoins. En définitive, le Parc National du Mercantour oeuvre pour une valorisation patrimoniale harmonieuse entre nature et culture.

Le Parc naturel régional du Verdon

Le Parc naturel du Verdon a été créé en 1997 par décret Ministériel, après une gestation de sept ans. Les 5 missions du Parc Naturel Régional du Verdon sont :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel avec une incitation à l'économie d'énergie et la mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire locaux ;
- L'aménagement du territoire en favorisant des projets respectueux de l'environnement ;

- Le développement d'activités économiques et sociales ;
- L'accueil, l'éducation et l'information du public par une sensibilisation à l'environnement ;
- L'expérimentation et l'innovation par des programmes de recherche.

Le Parc du Verdon comporte 7 entités paysagères et **le territoire intercommunal se trouve sur 2 entités à savoir « Lacs et Montagnes » et « Les Gorges du Verdon »**. Ainsi, **12 communes font partie du Parc naturel régional du Verdon**. À noter que 4 communes veulent intégrer le Parc du Verdon lors de la révision de la charte qui sera validée en 2024.

Cf. Liste des communes en annexe.

Les actions du Parc du Verdon s'organisent sur différentes thématiques :

- Liées à l'environnement : agriculture et forêt ; biodiversité ; énergie et transition écologique ; gestion de l'eau ;
- Liées aux paysages et à l'urbanisme avec la formation des agents (services techniques de collectivités territoriales) et des artisans, l'accompagnement des communes et des

actions de sensibilisation auprès des habitants ;

- Liées au patrimoine bâti : inventaire, valorisation et transmission des savoir-faire en matière de patrimoine bâti avec la réalisation de chantiers participatifs, d'un guide sur l'architecture et les arts de bâtir du Verdon et d'une cartothèque disponible en ligne ;
- Liées à l'éducation au territoire avec la mise en place d'actions éducatives avec les scolaires et la création d'outils et malles pédagogiques ;
- Liées à la culture et aux patrimoines matériels et immatériels dont l'accompagnement des acteurs culturels, des propositions de visites avec des accompagnateurs ayant la marque « Valeurs du Parc naturel régional du Verdon »,

la réalisation de circuits et livrets découverte, l'animation de la convention signée avec la DRAC PACA et du Contrat Territoire Lecture, la mise en place d'un répertoire des acteurs culturels sur le territoire Parc et CCAPV, enfin la connaissance et la valorisation des cultures et des patrimoines du Verdon dont le projet Archéo'Verdon (2022-2023) qui met à l'honneur le patrimoine archéologique des communes.

Le Parc du Verdon a également créé un centre de documentation afin de recenser et de partager les données scientifiques et historiques du territoire à travers un outil « interparc ». La Commission Culture du Parc du Verdon souhaite mettre l'accent sur le changement climatique avec des actions culturelles à venir sur cette thématique.



Le patrimoine naturel du territoire intercommunal est exceptionnel et le label Pays d'Art et d'Histoire a tout son rôle pour expliquer, sensibiliser et mettre en valeur ce patrimoine auprès des publics.



© CCAPV – Chantier de restauration d'un mur en pierre sèche, cimetière de la chapelle Saint-Pons, hameau de Ville, Peyroules

Le cadre réglementaire pour la protection du patrimoine bâti et mobilier : les outils phares sur le territoire

Archéologie

FOCUS SUR LA ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Le Code du patrimoine prévoit en outre la possibilité d'établir, commune par commune, des zones dites "de présomption de prescription archéologique" dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières, spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans un arrêté préfectoral. Ainsi, **8 communes de la communauté de Communes sont concernées par une zone de présomption de prescription archéologique.**

Cf. Liste des communes en annexe.

FOCUS SUR L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

L'archéologie préventive intervient uniquement en amont des travaux d'aménagement du territoire. C'est un mode de recherche archéologique mis en oeuvre lorsque des travaux d'aménagement menacent de détruire des vestiges. **Des fouilles archéologiques ont été réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive en 2012 à la chapelle Saint-Pons, située au hameau de Ville, avant des travaux de restauration portés par la commune de Peyroules.**

FOCUS SUR LE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

Une zone de présomption de prescription archéologique permet à l'Etat, tout comme dans le dispositif général, de prendre en compte par une étude scientifique ou une conservation éventuelle, « les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement ». **En 2021, 13 diagnostics archéologiques ont été réalisés sur le territoire intercommunal** par le Service

départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence. **En 2022, 4 diagnostics** ont été faits, dont deux à Thorame-Haute, au quartier de l'Auche, qui ont permis de découvrir du mobilier antique intéressant (céramique fine, céramique commune, amphore, et le fond d'un plat en alliage cuivreux), le tout indiquant la présence d'un site à proximité, sans doute en amont. Enfin, **3 diagnostics sont prévus en 2023.**

Cf. Liste des diagnostics en annexe



© SDA 04 - Vue générale du diagnostic et son environnement, Thorame-Haute, L'Auche



© SDA 04 - Assiette en alliage cuivreux découverte lors du diagnostic

FOCUS SUR L'ARCHÉOLOGIE PROGRAMMÉE

L'archéologie programmée relève de projets scientifiques indépendants de projets de travaux d'aménagement. C'est un mode de recherche archéologique engagé aux seules fins de connaissances et de recherches scientifiques et de valorisation. L'archéologie programmée a pour vocation de concourir à l'élaboration de nouvelles méthodologies et de nouvelles problématiques scientifiques. Elle concourt également à l'enseignement et à la formation, ainsi qu'à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie. **Sur le territoire intercommunal, plusieurs opérations d'archéologie programmée menées par le Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence** ont eu lieu, notamment les fouilles de la cathédrale de Senez et les fouilles du site de *Petra Castellana* à Castellane de 2016 à 2019 dans le cadre d'un programme européen transfrontalier Interreg Alcotra, intitulé « TRACES ». De plus, un Projet Collectif de Recherches mené entre 2016 et 2018 sur l'ancien diocèse de Senez a rassemblé des chercheurs et a fourni des données scientifiques sur notre territoire. Des diagnostics et recherches ont été menées à Thorame-Basse, Méailles, Allons, Thorame-Haute. En outre, depuis 2020, à La Palud-sur-Verdon, une fouille est en cours sur la chapelle médiévale située en plein coeur de la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin et à Rougon sur la grotte d'Encastel. Enfin, des chantiers d'archéologie programmée peuvent également être conduits par des bénévoles et des amateurs, sous réserve d'une autorisation du Préfet de région. C'est le cas à Val de Chavagne pour le bassin-vivier et à Annot concernant l'étude d'un abri sous roche en 2022. En 2023, il est prévu une opération sur la chapelle Saint-Sauveur du Fugeret.



© CCAPV - Fouilles chapelle de Saint-Maurin 2022



© TRACES EDITIONS - Fouilles abri sous roche à Annot 2022



© SDA04 - Fouilles cathédrale de Senez, 2017

Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur. Sur les 215 édifices protégés dans le Département des Alpes de Haute-Provence, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte **46 édifices protégés au titre des Monuments Historiques avec 22 monuments classés et 24 monuments inscrits et 1049 objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques**. Au niveau du bâti, on note une forte présence de vestiges de la période médiévale, un patrimoine militaire et fortifié de grande qualité, un nombre important d'édifices religieux et un accent mis sur les voies de communication et les ponts, caractéristiques des paysages de moyenne montagne. Ce patrimoine relève dans la grande majorité de la propriété des communes avec seulement quatre édifices relevant du patrimoine privé. **Le patrimoine protégé en chiffres : 19 églises et chapelles, 6 éléments de fortifications et enceinte, 4 tours, 6 ponts, 4 châteaux, 1 oratoire et 1 croix, 1 fontaine, 1 maison, 2 sources salées et 1 dolmen.**

QUELQUES EXEMPLES DE RESTAURATION D'ÉDIFICES PROTÉGÉS

Le patrimoine bâti remarquable de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon présente un ensemble de villages fortifiés dont les plus connus, Colmars et Entrevaux, ont vu l'intervention de Vauban. L'enceinte fortifiée de Colmars ainsi que la citadelle et l'enceinte d'Entrevaux bénéficient d'un programme de restauration du bâti de grande envergure, sous le contrôle scientifique et technique de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC PACA). Suite aux diagnostics architecturaux de ces deux ensembles, deux programmes de travaux ont été proposés, qui s'étalent sur plus de dix années. Les premiers travaux d'urgence ont commencé en 2022. Les projets sont portés par les communes, avec l'accompagnement administratif et technique de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et les soutiens financiers de la DRAC PACA et de la Région SUD.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Citadelle d'Entrevaux



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Enceinte Colmars

L'architecture militaire est également marquée par des tours de défense, très bien conservées et présentant un bel exemple de construction de type « ouverte à la gorge », telles celles de Castellane. Ainsi, la Tour de l'Horloge a été restaurée en 2020 et il y a un projet de restauration pour la Tour Pentagonale qui devrait permettre de mettre en lumière son architecture militaire et lui redonner toute sa splendeur.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Tour de l'Horloge



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Tour Pentagonale

Le patrimoine religieux de la Communauté de Communes est riche de plus de 200 églises et chapelles. Les 19 édifices protégés au titre des Monuments Historiques remontent pour la plupart à la période médiévale, autour du XII^e et XIII^e siècles. Ils présentent un ensemble cohérent et représentatif de l'art roman tardif provençal. En outre, certaines chapelles isolées sont des marqueurs de territoire et viennent ponctuer le paysage rural de moyenne montagne, comme la chapelle Saint-Thyrse, située au hameau de Robion (Castellane) qui est en cours de restauration ou la chapelle Saint-Thomas de Thorame-Basse qui offre un décor peint exceptionnel, caché dans sa sacristie.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Chapelle Saint-Thomas, Thorame-Basse, classement par arrêté du 14 mars 1991 de l'ancienne abside (sacristie actuelle)



© Association Culture & Patrimoine de Thorame-Basse – Vue d'ensemble de la peinture murale, chapelle Saint-Thomas



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Enceinte Colmars

Rappelons que le territoire intercommunal s'étend sur deux anciens diocèses existant depuis le haut Moyen Âge, celui de Senez et celui de Glandèves (anciennement Entrevaux). Ces deux diocèses n'existent plus et ont été rattachés à celui de Digne après la Révolution. Deux magnifiques anciennes cathédrales, celles de Senez et d'Entrevaux, toutes deux classées au titre des Monuments Historiques, témoignent de cette longue histoire. A noter qu'un programme de restauration des extérieurs et des intérieurs est en cours sur la cathédrale de Senez, avec un montant de travaux s'approchant des 2 millions d'euros. Ce projet, porté par la commune, peut voir le jour grâce aux soutiens de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC PACA) et de la Région SUD (Service de l'Inventaire Général) dans le cadre du Plan Avenir 2021-2027, sans oublier l'accompagnement administratif et technique de l'Etat (Sous-Préfecture) et de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Intérieur de la cathédrale de Senez



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Intérieur de la cathédrale de Senez

Par ailleurs, le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon peut être caractérisé comme un territoire de frontières : entre la Provence et les Alpes, aux confins de trois départements (Alpes de Haute-Provence, Var et Alpes Maritimes) et historiquement sur le terroir de deux anciens évêchés. De plus, cette zone de moyenne montagne est parcourue, depuis le haut Moyen Âge, par les troupeaux transhumants. La géographie montagnarde, avec des sommets au-delà de 2000 m d'altitude, des vallées et de nombreux cours d'eau, n'a jamais empêché les échanges entre les hommes. Il nous reste aujourd'hui un patrimoine bâti significatif de ponts, témoins de ces anciennes voies de communication construites et entretenues par les

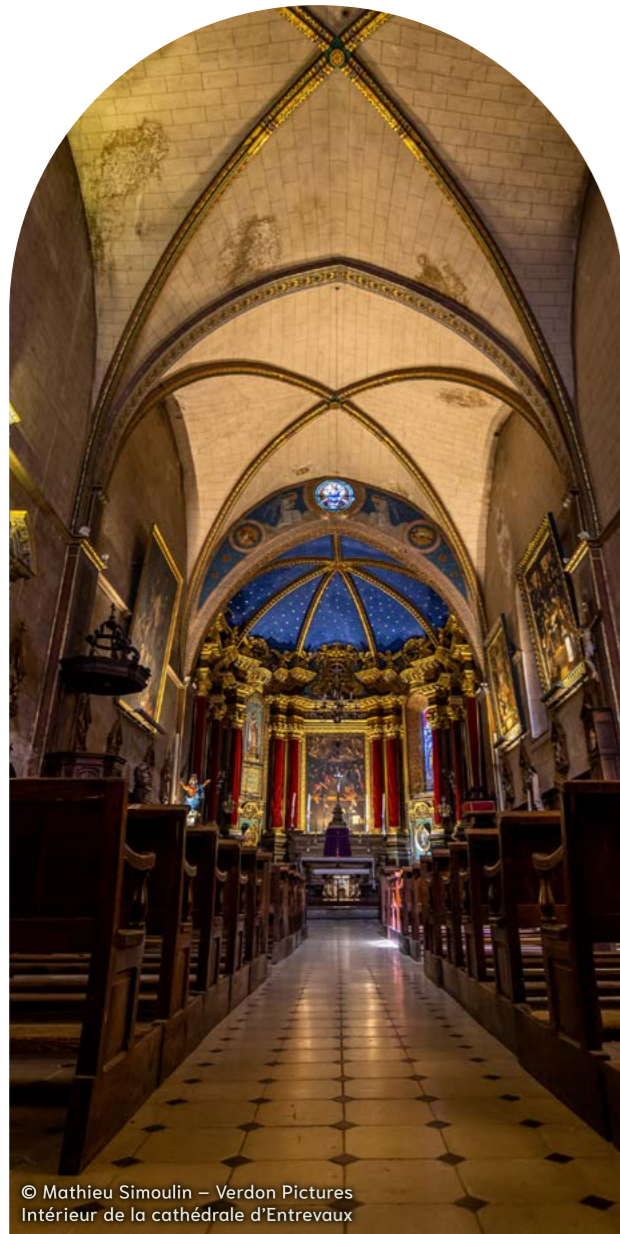
habitants. Le pont du Moulin à Thorame-Haute, classé au titre des Monuments Historiques, a bénéficié de travaux qui se termineront fin 2023. Ce pont a ainsi retrouvé sa silhouette en dos d'âne et son pavé d'origine. La commune de Thorame-Haute, aidée d'habitants passionnés, a pu mener à bien cette belle restauration grâce aux soutiens financiers de la DRAC PACA, de la Région SUD, de la Fondation du Patrimoine et de la Mission Bern. La Communauté de Communes l'a également accompagnée dans ce projet. Par ailleurs, un diagnostic architectural a été réalisé sur le Pont de la Reine Jeanne à Saint-Benoît, édifice inscrit au titre des Monuments Historiques, et des travaux sont envisagés par la commune.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Pont de la Reine Jeanne, Saint-Benoît



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Pont du Moulin, Thorame-Haute (avant restauration)



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Intérieur de la cathédrale d'Entrevaux

Au-delà des édifices, les objets mobiliers religieux participent eux-aussi à la richesse du patrimoine intercommunal. Ainsi, on compte plus de 1 000 objets protégés au titre des Monuments Historiques. Cinq thématiques peuvent être mises en lumière avec :

- Les tableaux de François Mimault et de Jean André, deux peintres provençaux
- Le retable d'Angles (1497), oeuvre de Louis Bréa et le retable de Méailles (1513).

- Les oeuvres de Fidèle Patritti et l'ensemble cohérent du mobilier de l'église de Saint-André-les-Alpes
- Les croix de procession et les plats de quête
- Le riche mobilier des deux anciennes cathédrales de Senez et d'Entrevaux

Les communes s'attachent à conserver et restaurer ce patrimoine mobilier, grâce là encore aux soutiens financiers de la DRAC PACA et de la Région SUD.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Retable de Louis Bréa, Angles



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Retable et oeuvre peinte « Donation du Rosaire », de François Mimault, cathédrale d'Entrevaux



© Mairie de Castellane – chantier de restauration de la chapelle Saint-Thyrse, hameau de Robion (Castellane)



© Mairie de Castellane – chantier de restauration de la chapelle Saint-Thyrse, hameau de Robion (Castellane)

3^{ème}
Chapitre

Partie
3

Les outils de gestion et de planification urbaine

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Alpes Provence Verdon, outil de planification favorisant le lien entre passé, présent et futur

Outre sa capacité à mettre le patrimoine et le paysage en lien avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (habitat, économie dont agriculture, mobilités, énergie, biodiversité, risques, ressource en eau...), **le SCoT propose plusieurs outils d'information, de diagnostic et d'action en faveur du patrimoine et du paysage. Au sein du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.), le SCoT exprime le projet de territoire en définissant les objectifs de développement et d'aménagement de celui-ci à un horizon de vingt ans.** Ces objectifs doivent concourir à une coordination des politiques publiques sur le territoire, notamment, en respectant et en mettant en valeur la qualité des espaces urbains, naturels et des paysages ou en favorisant certains éléments constitutifs du paysage et du

patrimoine naturel, comme par exemple une gestion économe de l'espace en limitant la consommation et l'artificialisation des sols.

Par délibération en date du 25 novembre 2019, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a décidé d'engager l'élaboration d'un SCoT sur son périmètre, validé par arrêté préfectoral (du 26/06/2020). Par délibération communautaire en novembre 2020, la Communauté de Communes a ensuite prescrit l'élaboration du SCoT en fixant les 5 objectifs qu'il devra poursuivre et en fixant les modalités de concertation et de participation :

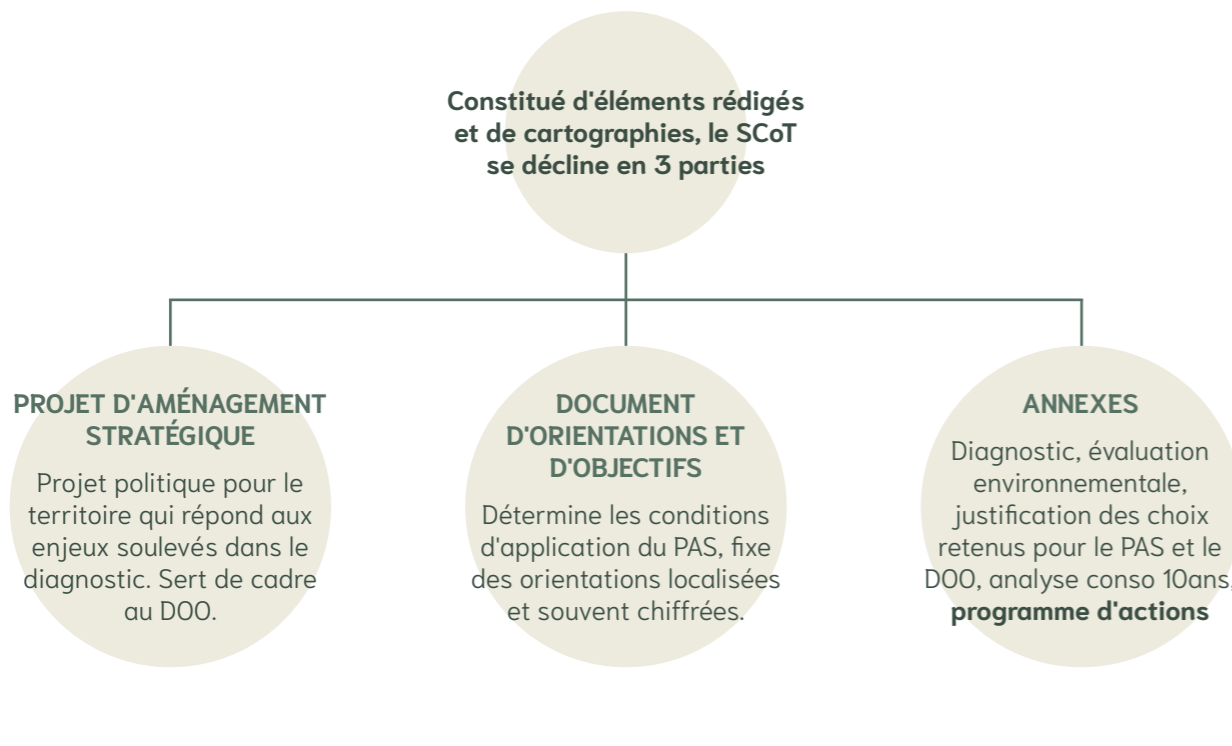
- Maîtriser le destin de notre territoire en construisant une ambition partagée et en intégrant la transition écologique dans toutes ses composantes ;
- Faire rayonner le territoire et le rendre attractif en trouvant le juste équilibre entre les productions et les flux endogènes et exogènes. C'est-à-dire affirmer l'autonomie du territoire en révélant ses potentiels tout en développant davantage d'interactions avec les espaces voisins, dans une logique de coopération à l'échelle de bassins de mobilités ;

Les services de la DRAC PACA (service régional de l'archéologie, conservation régionale des monuments historiques, architecture et espaces protégés et unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Alpes de Haute-Provence) sont des partenaires essentiels pour une connaissance fine des patrimoines et du tissu urbain. Une des missions du label Pays d'Art et d'Histoire est de faire de la pédagogie sur l'utilisation de ces outils réglementaires pour la préservation et la sauvegarde d'un patrimoine commun. De plus, depuis 2018, c'est environ 1,2 million d'euros de subvention accordée aux communes du territoire et à la communauté de communes Alpes Provence Verdon par la DRAC PACA pour des projets de restauration du territoire, édifices et mobiliers protégés et études urbaines. Le label Pays d'Art et d'Histoire est indispensable pour mettre en synergie les acteurs, pour accompagner les projets et pour valoriser toutes les richesses du patrimoine architectural.

- Définir les contours d'un développement équilibré, reposant sur un maillage territorial qui permette à chaque commune, dans son bassin de vie et dans une approche systémique, d'y tenir un rôle ;
- S'engager dans un développement territorial réfléchi et maîtrisé, qui respecte mais aussi valorise les atouts, les ressources et les spécificités de l'espace rural et de montagne ;
- Ancrer territorialement notre projet pour tenir compte de la société civile, des acteurs locaux et des partenaires institutionnels : favoriser son appropriation et son adhésion, fonder une réelle connaissance de notre territoire et le partager.

La Communauté de Communes conduit l'élaboration d'un SCoT nouvelle génération, dit modernisé (conformément à l'ordonnance n° 2020-744 du 17

juin 2020), néanmoins ce dernier n'aura pas valeur de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le SCoT constitue à la fois un outil de retranscription du projet de territoire, et un document pivot de la planification territoriale stratégique et multi-thématique, assurant l'articulation entre les lois et documents de rang supérieur tel que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET – porté par la Région), et les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (cartes communales, plans locaux d'urbanisme). **Le SCoT doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales dans un objectif global de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols.**



La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, indique de lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme (articles 191 à 226) en fixant à un horizon 2050, un objectif de « 0 artificialisation nette » des sols dont l'atteinte se décline progressivement par tranches de 10 ans, chacune introduisant une nouvelle réduction du rythme d'artificialisation. Afin de concilier le développement de notre territoire et les nouveaux objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience, des enjeux majeurs pour notre territoire

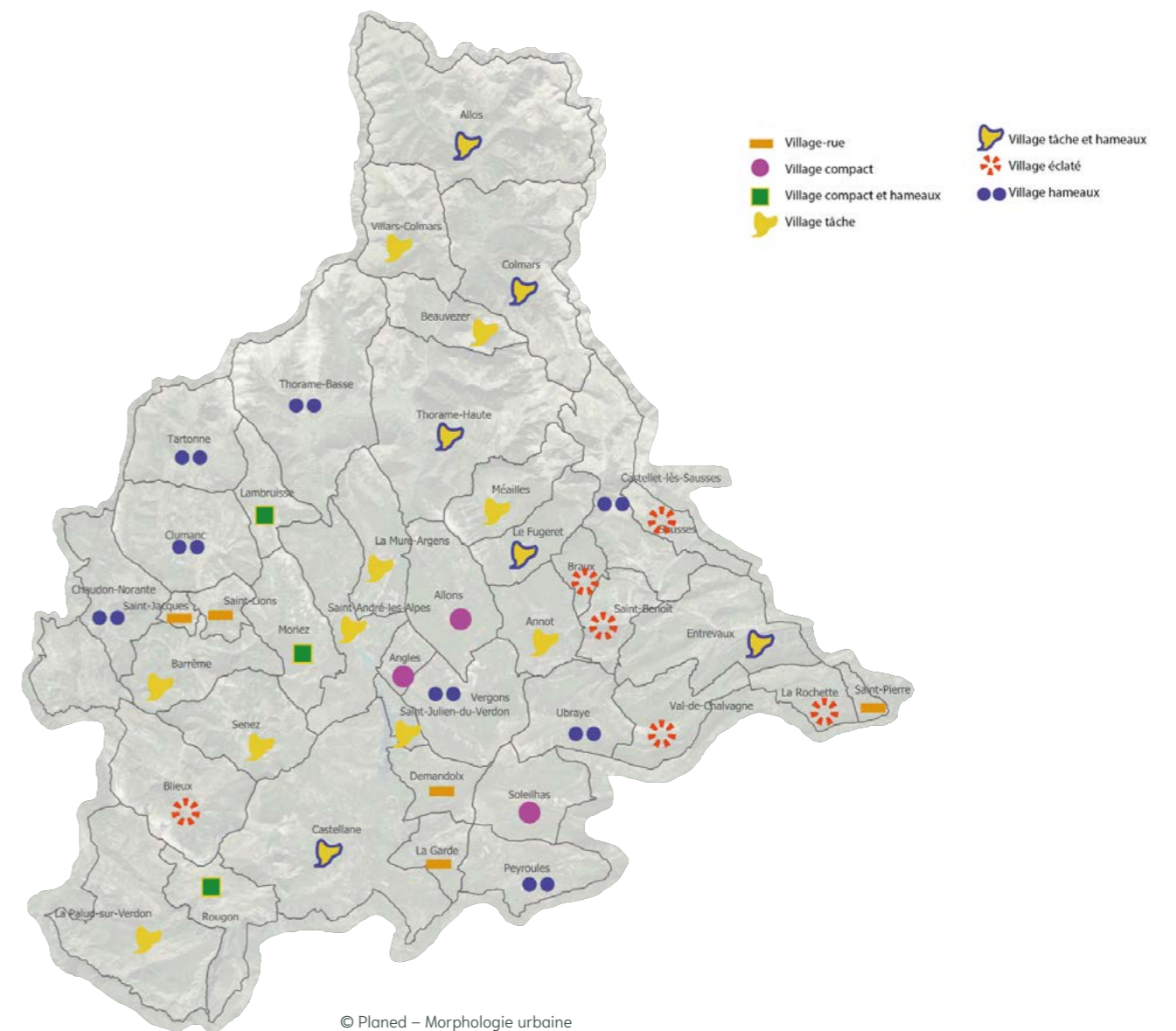
sont ainsi liés **à la densification des bourgs, villages et hameaux existants, une lutte contre la vacance, la réhabilitation de logements existants et l'amélioration de leurs performances énergétiques.** La place consacrée au logement et à l'habitat dans le SCoT s'en trouve donc indéniablement renforcée. **L'adaptation au changement climatique** est un axe transversal du diagnostic territorial versé en annexe du SCoT. En effet, ce diagnostic s'attache à qualifier les besoins et les atouts du territoire en matière d'énergies renouvelables et de récupération, notamment en mettant précisément en exergue sa

qualité de producteur d'énergie, hydroélectricité en grande partie, et de facto, comment il répond d'ores et déjà aux attentes et besoins des territoires voisins voire même aux objectifs régionaux.

Ce que dit le diagnostic : Des paysages emblématiques offrant des écrans aux 7 typologies villageoises bien affirmées.

Les villages et bourgs du territoire sont faits de formes complexes. Les formes du bâti et l'organisation des espaces résultent d'une combinaison de facteurs géographiques, politiques, économiques, sociaux. Ainsi, la morphologie urbaine du territoire se décompose en 7 typologies :

- **Le village-rue** : développement de l'urbanisation le long d'un/plusieurs axes structurants ;
- **Le village tâche** : développement de l'urbanisation sous la forme d'étalement urbain ;
- **Le village tâche et hameaux** : développement de l'urbanisation double, à la fois en étalement urbain et sous la forme de regroupement de plusieurs groupes d'habitations ;
- **Le village compact** : développement de l'urbanisation de manière dense autour d'un noyau ancien ;
- **Le village compact et hameaux** : développement de l'urbanisation dense autour du noyau ancien et existence de hameaux constitués ;
- **Le village hameaux** : développement de l'urbanisation sous la forme de regroupement de plusieurs groupes d'habitations ;
- **Le village éclaté** : développement de l'urbanisation sous la forme de petits groupes d'habitations en diffus.



- Aménager des parkings pour limiter le stationnement sur les espaces publics ;
- Garantir la continuité et l'amélioration des cheminements doux dans les centres, mais aussi vers les espaces agricoles et naturels environnants et les sites remarquables.
- Porter une attention particulière aux codes architecturaux locaux.

FOCUS SUR LE GRAND PAYSAGE

Extrait Prescription 44 – SCoT : L'intégration des aménagements dans le grand paysage

Les points de vue paysagers seront préservés, notamment dans les plans locaux d'urbanisme, selon les critères d'identification suivants :

- Les points de vue remarquables offrant des panoramas sur les espaces du piémont, des vallées... ;
- Les points de vue en belvédères ;
- Les points de vue sur la silhouette urbaine d'un village ;
- Les routes en balcon ;
- Les voies plantées ;
- Les structures paysagères majeures ;
- Le paysage existant : toutes les constructions à l'intérieur de ces périmètres doivent être parfaitement intégrées. Les limites naturelles telles que les ruisseaux, les vallées, les crêtes ou les zones humides, sont utilisées pour cadrer l'urbanisation ;
- La topographie : éviter l'urbanisation des lignes de crête, s'adapter aux courbes de niveau lors de l'implantation de bâtiments (implantation dans la pente).

FOCUS SUR LES FORMES URBAINES

Extrait Prescription 45 – SCoT : Le respect des silhouettes villageoises

Les silhouettes villageoises sont à valoriser, préserver, ou le cas échéant reconfigurer. Ces silhouettes villageoises sont définies en fonction de l'implantation du village dans le paysage (promontoire, panorama depuis un point de vue, etc...) ou de la qualité patrimoniale du village. En fonction des enjeux définis sur chaque silhouette villageoise, il s'agit de :

- Dégager leur silhouette (en évitant d'urbaniser entre le village et la route principale par exemple) ;
- Réparer les situations dégradées (friches, etc...) ;
- Proposer une trame paysagère mettant en valeur le village historique et ses extensions bâties ou masquer/améliorer la qualité de la trame bâtie par le végétal ;
- Définir le niveau de densification ou d'extensions urbaines possibles, en tenant compte des spécificités locales avec les précautions d'intégration paysagère adéquates (hauteur, aspect extérieur, maintien de la silhouette, etc...).
- Afin de valoriser les centres-bourgs et villages du territoire, il s'agit en outre de :
 - Prolonger la continuité du front bâti historique lorsque sa qualité architecturale est avérée ;
 - Privilégier, quand le contexte général le permet (topographique, environnement, risques), une urbanisation en profondeur et éviter l'urbanisation linéaire le long des axes de circulation, sauf, à titre exceptionnel, lorsque cela constitue la caractéristique originelle de la trame bâtie ;
 - Éviter les constructions dont la hauteur porterait atteinte à la silhouette du village ;
 - Préserver les coupures d'urbanisation entre les tissus urbanisés.

Le SCoT a été arrêté en conseil communautaire le 11 avril 2023 à la quasi-unanimité. Soumis à enquête publique à l'été 2023, son approbation est prévue pour la fin de l'année 2023. Le SCoT est un outil de planification favorisant la transmission, la préservation et le développement du territoire. L'organisation dans l'espace traduit aussi les évolutions dans l'adaptation des hommes face aux changements (climatiques, sociaux, économiques, architecturaux...). Le label Pays d'Art et d'Histoire doit sensibiliser les publics sur un pays de transition et d'adaptation.



© CCAPV – Jean-Louis Chabaud

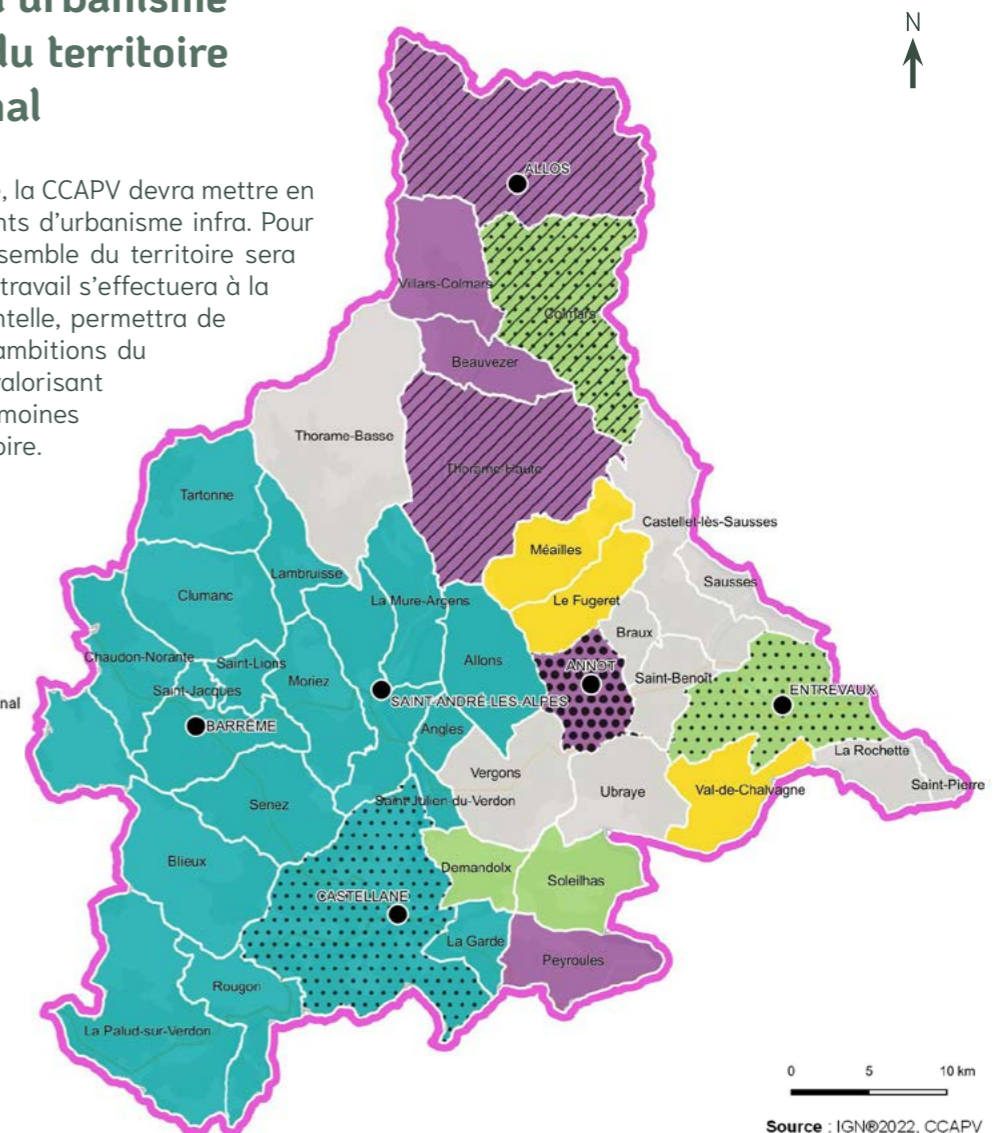
TÉMOIGNAGE JEAN-LOUIS CHABAUD, MAIRE DE BARRÊME, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SCOT

On pourrait de prime abord penser que de lier les deux démarches est sans pertinence. En effet, quand le SCoT émane d'une procédure très cadrée car réglementaire, le label PAH sonne plutôt comme un moyen de découverte et d'initiation aux paysages et aux patrimoines qui façonnent notre quotidien. Néanmoins, il s'avère que les deux stratégies sont complémentaires. Quand le SCoT et les documents d'urbanisme conditionnent à moyen voire à long terme les possibilités d'expansion de l'urbanisation, protègent certains espaces emblématiques – du grand paysage à l'objet –, encadrent les formes urbaines, les matériaux ou encore les teintes des constructions futures ou réhabilitées, le label PAH ambitionne de mettre en lumière toutes les richesses que la planification territoriale aura permis, d'une part de sanctuariser et d'autre part de valoriser.

Documents d'urbanisme opposables du territoire intercommunal

Une fois le SCoT approuvé, la CCAPV devra mettre en compatibilité les documents d'urbanisme infra. Pour ce faire, un PLUi sur l'ensemble du territoire sera lancé. Ce dernier, dont le travail s'effectuera à la parcelle donc dans la dentelle, permettra de retranscrire les grandes ambitions du SCoT en protégeant et valorisant concrètement les patrimoines naturels et bâtis du territoire.

- Commune principale
- Route Principale
- Documents opposables**
 - Plan Local d'Urbanisme
 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - Carte Communale
 - Règlement National d'Urbanisme
 - En vert retour au RNU suite caducité des POS
 - AVAP (SPR)
 - SCOT
- Documents en cours d'élaboration**
 - /// Plan Local d'Urbanisme
 - SPR en cours



Source : IGN©2022, CCAPV

Le Site Patrimonial Remarquable

Le « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) vise à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Le classement au titre des SPR a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, le SPR pouvant couvrir tout ou partie du territoire communal.

Le Site Patrimonial Remarquable est donc un outil de médiation et participation citoyenne, porté par la collectivité compétente en urbanisme et PLU, soit la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour notre territoire. Ainsi, la Communauté de Communes se doit de promouvoir la mise en valeur des espaces de son territoire qui offrent un intérêt particulier en la matière, le but étant de se doter d'outils permettant des orientations stratégiques sur le long terme en matière de développement territorial et des actions conduisant à sa valorisation. À ce jour, seule la commune d'Annot est dotée d'un SPR (anciennement AVAP), approuvé en février 2020. Trois autres communes, Castellane, Colmars les Alpes et Entrevaux, ont été ciblées et se sont mobilisées pour bénéficier de ce dispositif, d'une part car elles disposent, comme Annot, du label « Villages et Cités de Caractère » et d'autre part car elles font état de plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques et de sites protégés. La mise en place d'un SPR sur ces trois communes permet d'augmenter les exigences quant à la valorisation et à la conservation du patrimoine bâti et paysager et à la promotion de l'histoire de la ville qui s'établit alors en résonance avec la politique publique de la Communauté de Communes dans le domaine de l'habitat et du tourisme mais également en matière d'urbanisme. Le SPR offre un double enjeu :

- ▶ Un document d'urbanisme soit un outil simplifiant et facilitant la protection et valorisation des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés, en lien avec les enjeux définis dans le SCoT ;
- ▶ Un document pédagogique qui donne un cadre en matière de promotion culturelle, de médiation, mais aussi en terme de politique d'aménagement et de cadre de vie, en totale adéquation avec le label Pays d'Art et d'Histoire.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon porte l'étude au titre du classement en SPR, avec l'appui de chaque commune et du Département des Alpes de Haute-Provence ainsi que le concours technique et financier de l'Etat et de la Région. Un

bureau d'études qualifié est recruté pour ce projet. **Cette démarche SPR ne peut aboutir sans une ambition forte de chaque commune et de la Communauté de Communes, qui devront faire vivre ce document. Le classement au titre du SPR porté par un EPCI à l'échelle de trois communes est une première au niveau national.**



TÉMOIGNAGE DE MICHÈLE BIZOT-GASTALDI, MAIRE DE LA PALUD SUR VERDON, VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT.

- ▶ *En quoi les démarches Site Patrimonial Remarquable et labellisation Pays d'Art et d'Histoire permettent de mieux connaître les spécificités architecturales des communes concernées et de sensibiliser les élus et les habitants sur l'importance des identités architecturales et paysagères ?*

Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est surtout connu pour ses paysages et son patrimoine naturel, du Mercantour aux Gorges de Verdon, du Barrémien aux Grès d'Annot, mais possède aussi un patrimoine bâti remarquable sur de nombreuses communes, et tout particulièrement dans quatre d'entre elles : Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes et Entrevaux. Devant l'intérêt historique et architectural exceptionnel de ces quatre sites, la Communauté de Communes a eu à coeur d'améliorer leur protection et leur valorisation en demandant leur classement au titre de "Site Patrimonial Remarquable".

Règlement Local de Publicité intercommunal en projet

Un des grands enjeux entérinés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT est celui d'assurer la bonne intégration du paysage à l'échelle locale au sein des différents aménagements, en tenant compte des points de vue remarquable, des entrées et traversées de bourgs/villages et en respectant les silhouettes villageoises. Une des contributions à l'atteinte de ces objectifs qualitatifs, sur un secteur touristique

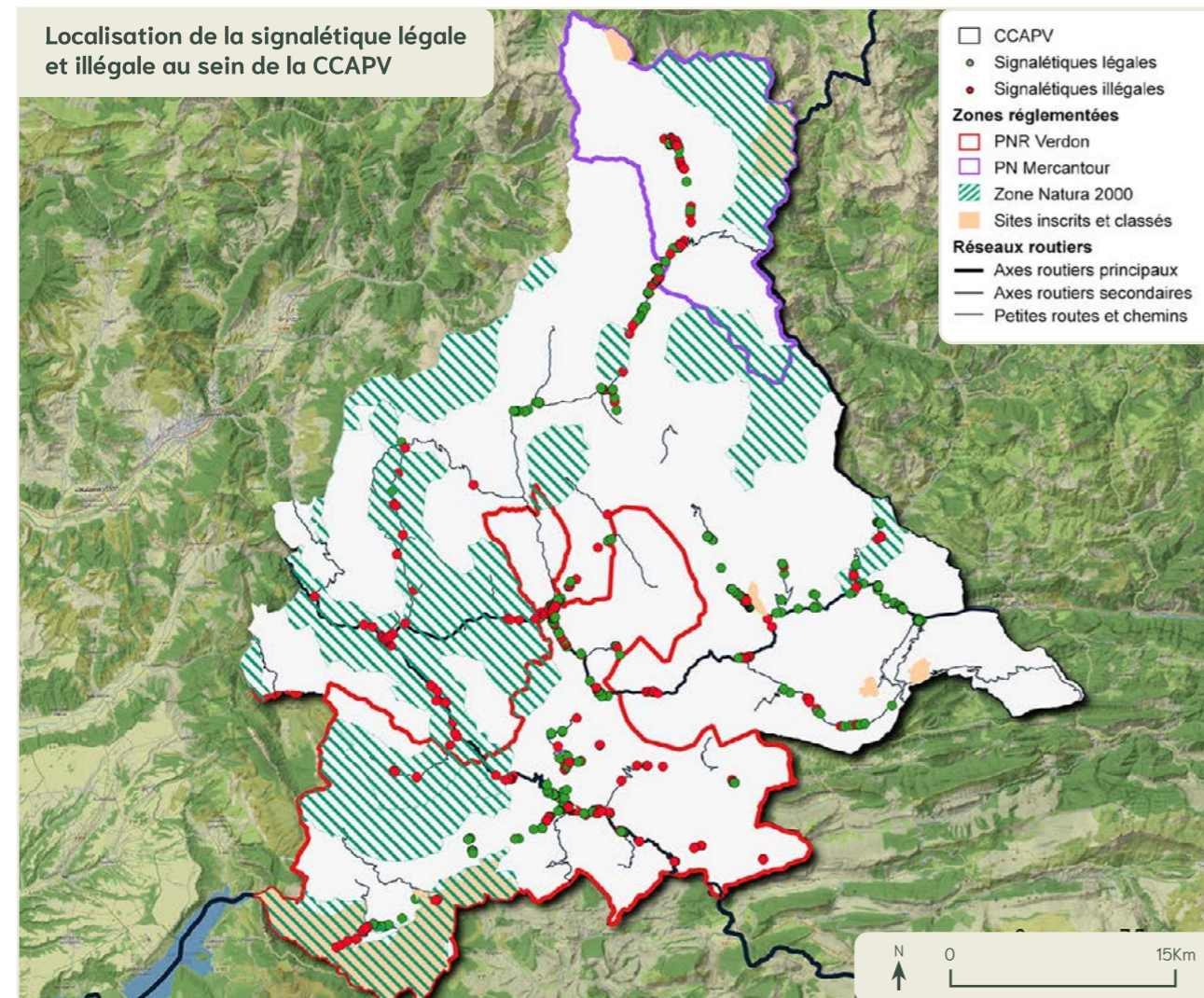
comme celui de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon où l'affichage extérieur est parfois anarchique, est de doter le territoire d'un outil qui puisse agir sur l'implantation, les tailles et les formes des dispositifs publicitaires. **Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT recommande, à cet effet, d'élaborer d'un règlement de publicité sur le territoire, instrument de planification locale comme le sont les plans locaux d'urbanisme.** Si la compétence afférente à la réglementation en matière de publicité reste à décider au 1^{er} semestre 2024 entre l'EPCI et ses communes membres, le pouvoir reviendra in fine au bloc local, lequel à ce jour, ne dispose pas d'un cadre réglementaire adapté aux spécificités du territoire. Compte tenu

de la dynamique engagée par la Communauté de Communes en matière d'urbanisme, doter le territoire d'un Règlement Local de Publicité intercommunal présente plusieurs intérêts :

- Une adaptation aux caractéristiques du territoire intercommunal ;
- L'intégration de cette thématique dans les futurs documents de planification urbaine et dans les projets d'aménagements locaux ;
- Un contrôle de l'implantation des enseignes ;
- Une facilitation de l'exercice du pouvoir de police au niveau du bloc local.

Un travail d'état des lieux a été réalisé par des étudiants en master aménagement début 2023. Il permet, en sus d'avoir une vision exhaustive et géolocalisée des structures publicitaires présentes sur le territoire, de cibler des secteurs sensibles en matière paysagère et patrimoniale. Sur le territoire intercommunal, on compte **248 publicités** recensées soit 17% de la signalétique du territoire ; **884 enseignes** recensées soit 59% de la signalétique du territoire ;

361 pré-enseignes soit 24% de la signalétique du territoire. On constate ainsi une densité des dispositifs le long des grands axes routiers. Les publicités illégales sont davantage présentes en entrée de ville, puis le long des axes routiers touristiques et au sein des zones d'activités. Pour les enseignes c'est tout d'abord en centre-bourg puis au sein des zones d'activités économiques. Concernant les pré-enseignes, elles sont réparties de manière plutôt égale dans les zones d'activités économiques, sur les axes touristiques et aux entrées de ville. Le Règlement Local de Publicité intercommunal doit donc prendre en compte ces caractéristiques et agir différemment au sein des zones selon le type de publicités (42% d'entre-elles sont jugées illégales, contre 13% pour les enseignes et 25% pour les pré-enseignes). Enfin, la carte des panneaux légaux montre la répartition de ceux-ci sur le territoire en prenant en compte les différentes réglementations déjà en place. Il y a 872 panneaux légaux au sein de la Communauté de Communes, ce qui représente 58% de l'ensemble de la signalétique recensée. Il y a donc une grande proportion de panneaux légaux sur le territoire, c'est un élément important à prendre en compte.



© CCAPV - Rayon'alpes - Réalisée à partir de Qgis et photoshop le 10/02/2023 - Sources : adminexpress, OSM, Stamen, INGN

À l'issue de ce travail de diagnostic, les élus ont donc décidé de lancer l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal. Le travail débutera dès l'année 2024. Prescrit par délibération n° 2023-03-27 du 27/06/2023, sur l'ensemble du territoire, il visera à poursuivre les objectifs suivants, auxquels la collectivité devra répondre :

- ▶ Améliorer le cadre de vie avec un encadrement adapté de l'affichage publicitaire (réduction

de la pollution visuelle, mise en valeur des paysages et des patrimoines...);

- ▶ Agir à l'échelle locale contre les dérives publicitaires ;
- ▶ Une diversification et un développement de nouveaux supports de publicité en fonction des enjeux du territoire.

3^{ème} Chapitre Partie 4

Le renouvellement et le développement urbain

Petites Villes de Demain

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et ses trois communes disposant du plus grand nombre d'habitants, Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes, sont engagées depuis 2021 dans le programme Petites villes de demain. Ce dispositif national confère des moyens aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité au sein de leur territoire pour développer leurs projets de revitalisation. À ce titre, les trois communes bénéficient de financements et d'un soutien en ingénierie : deux chargés de projet ont été recrutés au sein du Pôle Urbanisme, Habitat et Cadre de vie de la Communauté de Communes. L'État, le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la Communauté de Communes et les trois communes ont signé, le 31 janvier 2023, la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire qui matérialise les projets des collectivités. Ces derniers s'articulent autour de cinq axes stratégiques partagés :

- ▶ Rendre l'habitat dans les centres anciens plus attractif en intensifiant l'amélioration des logements
- ▶ Maintenir et renforcer l'activité économique dans les centres-bourgs en soutenant les commerces et l'artisanat
- ▶ Améliorer le cadre de vie dans les coeurs de bourg en requalifiant les espaces publics et en valorisant le patrimoine
- ▶ Conforter le rôle des centralités en développant

l'offre d'équipements et de services à la population

- ▶ Accompagner les transitions du territoire en développant les mobilités actives, les énergies renouvelables et l'accès au numérique

Les opérations qui découlent de cette convention sont nombreuses. La Communauté de Communes va renouveler et étendre aux 41 communes du territoire l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à partir de 2024. Ce dispositif permettra d'accompagner l'ensemble des propriétaires occupants et bailleurs en résidence principale du territoire communautaire dans les projets de réhabilitation des logements. De plus les moyens seront renforcés dans les coeurs de bourg des 41 communes. La Communauté de Communes poursuivra également le développement de foncier économique et d'équipements structurants à destination des habitants.



© CCAPV - Comité de pilotage Petite Ville de Demain

Les trois communes s'engagent pour leur part dans des projets de requalification des espaces publics centraux, de recyclage des friches urbaines emblématiques et de réhabilitation énergétique des bâtiments publics : la Place du Revelly, la Respelido et la salle polyvalente à Annot ; la Rue Nationale,

l'ancien Hôpital et la Maison Nature & Patrimoines à Castellane ; la Place de Verdun, l'ancienne Maison de retraite et la Salle polyvalente à Saint-André-les-Alpes. À Castellane, les projets s'inscrivent dans la continuité de l'opération de revitalisation du centre-bourg, initiée dès 2015.



© CCAPV - Visite de terrain, Castellane



CASTELLANE rue Nationale
croquis permatif GB. 3/16.

© Commune de Castellane - Croquis de la rue Nationale, de Gilles Broccoli, architecte, dans le cadre de la réalisation d'un schéma de référence (2016)

Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre bourg »

Depuis 2015, la commune de Castellane est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-bourg et porte un ambitieux programme de revitalisation visant à l'amélioration de l'habitat, des aménités urbaines, à la dynamisation commerciale. En partenariat avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon également signataire de la convention de revitalisation, les services de l'Etat (Préfecture, DDT, ARS, Direccte, DREAL) et les collectivités territoriales (Région, Département), la commune de Castellane développe des actions de lutte contre l'habitat indigne via des actions incitatives (OPAH) et coercitives (RHI Thirori). Elle assure en outre le portage de la restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson visant à la réhabilitation d'immeubles

dégradés en logements (ancienne sous-préfecture), locaux commerciaux, garages et à la requalification d'espaces publics. L'opération complexe se déploiera en plusieurs phases étalées dans le temps permettant à la collectivité d'assurer un portage financier en cohérence avec ses ressources. Désormais la commune est lauréate du dispositif Petites Villes de Demain (PVD), avec Saint-André-les-Alpes et Annot. En parallèle de ces opérations complexes liées à l'habitat, la commune de Castellane lance des projets d'aménagement urbain visant à l'amélioration de la qualité de vie et de circulation dans le centre-bourg. L'objectif des élus est d'améliorer les aménités urbaines de la commune, notamment sur les espaces de stationnement visant à créer de véritables connexions urbaines considérant toutes les mobilités. Des projets ambitieux tels que la requalification de la place centrale et une circulation modifiée de la rue Nationale sont au coeur du programme « Petite Ville de Demain » mis en oeuvre par la commune.

3^{ème}
Chapitre

Partie
5

Politique de l'habitat et amélioration du cadre de vie

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », la CCAPV souhaite mettre en place à partir de 2024 une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat

(OPAH) sur l'ensemble de son territoire avec des aides renforcées dans ses 41 coeurs de bourg. Toutefois, dès 2008, les précédentes intercommunalités avaient, ensemble, mis en oeuvre des OPAH avec une animation commune et des enjeux et objectifs importants en terme d'amélioration de l'habitat et de valorisation de l'attractivité résidentielle en centre anciens tels que :

- Améliorer l'attractivité de l'habitat ancien dans les coeurs des villages ;
- Développer une offre de logements permettant d'accueillir des jeunes actifs et ou des familles ;
- Inciter les propriétaires occupants ou bailleurs à réhabiliter leurs logements, les adapter aux normes de confort et modes d'habiter actuels (isolation, lumière, espaces privatifs et paysagers) ;
- Adapter des logements pour les personnes âgées, isolées et aux revenus modestes confrontées à la précarité énergétique ;
- Réduire la vacance dans le parc privé ancien.

L'OPAH à venir est le levier d'action sur le volet habitat qui permettra à la Communauté de Communes d'atteindre ces objectifs, principalement sur les thématiques suivantes :

- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé ;
- Lutte contre la perte d'autonomie ;
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Lutte contre la vacance.

Enfin, l'OPAH, de façon transversale, sera en lien avec le volet patrimonial car beaucoup de projets de réhabilitation sont concernés par des travaux d'intérêt architectural.



© CCAPV – Maison rue Saint-Victor à Castellane, rénovée grâce à l'OPAH

Opération Façades et Toitures

L'Opération Façades et Toitures, initiée à partir de 1997 par l'ancienne Communauté de Communes Moyen Verdon (19 communes), vise à encourager la réhabilitation du bâti existant en aidant financièrement les propriétaires privés à réaliser ce type de travaux. Le dispositif s'appuie sur un cahier des charges qui a pour objectif, entre autres, d'encourager les techniques de réhabilitation traditionnelles telles que les enduits à la chaux, mais aussi de conserver les particularités de l'architecture locale comme la proportion des baies, textures et couleurs des enduits et badigeons, les menuiseries, et pour la toiture, utilisation de tuiles canal, dépassées sur quarts, réfection des génoises...

En 2022, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a décidé de relancer l'opération Façades et Toitures sur ses 41 communes avec toujours les mêmes objectifs : améliorer le cadre de vie de la population permanente par la réhabilitation des coeurs de villages, valoriser le patrimoine et l'identité architecturale, et enfin permettre de conforter l'image touristique du territoire.

DES MESURES INCITATIVES

- Une aide financière attribuée aux propriétaires après achèvement des travaux sur le principe d'une subvention établie au m², par poste et plafonnée dont une partie est affectée aux décors ou finitions ;
- En l'absence d'un CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) dans le département des Alpes de Haute-Provence, des conseils architecturaux assurés gratuitement par l'équipe technique de la CCAPV ;
- La sensibilisation des artisans locaux, devenant eux-mêmes des relais auprès de leurs clients et ambassadeurs de l'opération ;
- Une convention avec la Fondation du Patrimoine pour permettre au propriétaire la défiscalisation ou l'attribution d'une subvention complémentaire ;
- Selon les projets, subventions de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) pour des travaux d'économie d'énergie.

DES CRITÈRES À RESPECTER POUR LE PROPRIÉTAIRE

- Immeubles construits avant 1948, situés dans du bâti continu, centres anciens, coeurs de hameaux ;

- Les travaux doivent obligatoirement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme ;
- Les travaux doivent être réalisés par des artisans qui doivent avoir une assurance décennale et qualifications ;
- Le propriétaire ou mandataire s'engage à respecter et à faire respecter le cahier des charges par ses artisans ;
- Les travaux ne doivent pas commencer avant la notification de subvention.

L'opération « Façades & Toitures » permet d'avoir un véritable effet de levier économique pour les

entreprises du bâtiment du territoire. Il convient de noter à ce sujet, que la dimension et la nature des travaux est en totale adéquation avec la taille des entreprises. En outre, la Communauté de Communes s'appuie sur l'expérience acquise au fil des années avec l'incitation des propriétaires à rénover leurs toitures et façades et l'exemplarité de l'opération sur le plan technique et architectural.

Entre 2007 et 2022, l'Opération Façades et Toitures a permis de réaliser 320 dossiers de travaux dont 138 façades et 179 toitures pour un montant de 1 080 000 € de subventions et un volume de travaux estimés à 6 058 139 €. Une exposition itinérante a été réalisée en 2022 pour présenter et promouvoir cette action.



© CCAPV – Les travaux de ces façades ont été réalisés dans le cadre de l'Opération Façades & Toitures de la CCAPV (opération terminée) ou de l'Opération Façades & Toitures des Villages et Cités de Caractère (opération en cours).

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

En 2021, sous l'impulsion de l'Adème, le Département des Alpes de Haute-Provence sollicité par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de déployer un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire départemental : le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), pour une durée de 3 ans. Ce programme vise à aider les usagers à se repérer et se faire conseiller sur la rénovation énergétique. Il s'adresse aux

particuliers sans conditions de ressources et aux petites entreprises. L'objectif est de lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé existant par la mise en place sur les territoires d'un accueil neutre et gratuit. Il s'agit d'accompagner le public dans ses démarches de rénovation (information, suivi, conseil) sur tous les différents aspects (financier, juridique, technique...). Le financement du SARE est pris en charge par la Région pour la coordination, l'animation et la communication et par les contributions de 7 EPCI du Département des Alpes de Haute-Provence à concurrence de 0,38 €/hab./an. Le SARE est déployé sur le territoire intercommunal par 2 permanences mensuelles du prestataire ALTE (Agence Locale pour la Transition Energétique), réparties en fonction de la demande sur 3 lieux : Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes.

pédagogique (de style nuancier) avec des fiches graphiques à partager.

- Le SMVCC a renouvelé son plan de communication en 2022 avec la création d'une nouvelle identité visuelle, une nouvelle charte graphique, la réalisation d'un reportage photographique sur l'ensemble des communes, une nouvelle édition touristique, de nouveaux panneaux d'entrée de ville et un site internet en cours en partenariat avec l'Agence de Développement O4.

En outre, une Opération Façades et Toitures est mise en oeuvre par le SMVCC avec le soutien financier du Département des Alpes de Haute-Provence. Ainsi, certains travaux des communes labellisées et les porteurs de projet privés faisant des travaux de rénovation de façade et/ou toiture sur leurs habitations dans le centre ancien de ces villages peuvent prétendre à une aide financière. L'aide globale est plafonnée à 5 000 € par dossier. La Fondation du Patrimoine peut également apporter une aide via une défiscalisation de tout ou partie des travaux réalisés par les pétitionnaires privés.

Enfin, le Département des Alpes de Haute-Provence est en cours de réflexion pour la mise en place d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).



© Département des Alpes de Haute-Provence

ALAIN DELSAUX,
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DÉLÉGUÉ
À LA CULTURE, AU PATRIMOINE CULTUREL
ET AU LOGEMENT, PRÉSIDENT DU SYNDICAT
MIXTE DES VILLAGES ET CITÉS DE
CARACTÈRE ET MEMBRE DU COMITÉ DE
PILOTAGE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

3^{ème}
Chapitre

Partie
6

Actions du Département des Alpes de Haute-Provence

Le label « Villages et Cités de Caractère », pour valoriser le patrimoine et le cadre de vie

15 villages sont labellisés au niveau départemental dont 4 sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon avec Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes et Entrevaux. La Charte des Villages et Cités de Caractère s'adresse uniquement aux communes de moins de 2000 habitants. Pour être homologuées, les communes doivent s'inscrire dans une démarche de progrès et faire des efforts constants en matière :

- D'accueil : restauration servant des spécialités locales, hébergements, bureau d'informations touristiques, circuit matérialisé de visite ;
- D'animations et de loisirs : productions artisanales, spectacles culturels, lieux d'expositions, visites commentées, etc. ;
- D'environnement : mise en valeur des espaces publics, réduction du nombre de panneaux

publicitaires, restauration des façades, homogénéité du mobilier urbain...

Le Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère (SMVCC) est représenté par 5 élus du Département ayant 3 voix délibératives et 5 suppléants, 1 représentant par commune et 1 suppléant avec la possibilité de désigner 1 expert par commune. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes de Haute-Provence apporte un soutien et une expertise auprès des communes labellisées pour leurs travaux de rénovation sur leur bâtiments communaux, études diverses visant à l'amélioration du cadre de vie ou ceux réalisés par les particuliers pour des opérations de façades et/ou toitures dans le centre ancien des cités. Les actions du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en 2022-2023 sont :

- Une étude chromatique du patrimoine bâti, avec l'aide technique et le suivi de l'Architecte des Bâtiments de France et le soutien financier du Département des Alpes de Haute-Provence et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA. L'objectif est d'avoir un nuancier pour les projets de réhabilitation des façades (matériaux et couleurs), menuiseries extérieures, clôtures de jardin et donnera lieu à un outil pratique et

VILLAGES
& CITÉS
DE CARACTÈRE

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
SYNDICAT MIXTE

3^{ème}
Chapitre

Partie
7

Le cadre de vie et les actions autour de la forêt et l'alimentation

La charte forestière

La forêt est omniprésente et couvre 63% de la surface du territoire intercommunal. Les communes les plus boisées sont situées le long d'une bande centrale Est-Ouest. Les forêts gagnent du terrain dans le Haut-Verdon mais aussi de façon importante

dans le Sud-Ouest du territoire sur les communes de Barrême, Blieux et Castellane. Cette nette progression du couvert forestier a des conséquences socio-économiques, comme la fermeture des milieux et la réduction des terres agricoles cultivables et pastorales. Cependant cette expansion entraîne aussi des effets positifs puisque les forêts remplissent un rôle important de prévention des avalanches,

de chutes de pierre, de glissements de terrain, de protection des sols et de lutte contre le réchauffement climatique. Cet écosystème joue un rôle central de régulation des eaux superficielles et souterraines, avec un impact d'autant plus significatif sur la qualité des eaux. La forêt est aussi un espace de biodiversité accueillant une flore et une faune variées (trame verte). Outre son rôle naturel, la forêt répond à des enjeux économiques et sociaux importants sur notre territoire tels que la production de bois, la chasse, la cueillette ou encore les loisirs sportifs. Les forêts de montagne ont donc un double rôle de protection et de production tout en maintenant la biodiversité.

Ainsi, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon s'est dotée depuis 2022 et pour 4 ans, d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Ce document stratégique pour le développement de la filière forêt-bois sur le territoire est issu de la concertation entre élus, acteurs forestiers et institutionnels et permet de mettre en avant un programme d'actions co-construit intégrant les enjeux forestiers territoriaux et permettant la mise en valeur des espaces forestiers au regard de leur multifonctionnalité. Ce programme d'actions permet de répondre aux trois grands objectifs suivants :

- Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.
- Maintenir, développer et promouvoir la valorisation du bois d'oeuvre et du bois énergie sur le territoire.
- Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la CFT un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire.



© CCAPV - La forêt fait école, Annot

Le Projet Alimentaire Territorial : du local dans votre assiette !

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est engagée dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2019. Les projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au plus près des habitants et des consommateurs en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Pour son action, la Communauté de Communes a obtenu une reconnaissance nationale de son PAT par le Ministère de l'Agriculture. Les thématiques d'actions sont variées : l'éducation alimentaire, l'approvisionnement de la restauration collective (loi EGAlim), le soutien à la production de produits durables et de qualité, l'environnement dont la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire et la justice sociale.



© CCAPV - Installation de carrés potagers dans les crèches de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, action financée par la CCAPV



© Philippe Murtas - OTi Verdon Tourisme Repas Auberge du Point Sublime

Le label Pays Gourmand

Créé en 2011, le label Pays Gourmand qui s'étend de la Vallée du Verdon, au pays d'Annot, de Barrême et d'Entrevaux valorise l'offre autour des saveurs du territoire. Ce label regroupe restaurateurs et artisans qui travaillent main dans la main et qui s'engagent à proposer des produits locaux de qualité, à la vente ou transformés. La Charte Pays Gourmand met à l'honneur les produits locaux du territoire. Il s'agit d'un label de qualité, qui récompense les restaurateurs et les artisans locaux. Ils partagent tous un même esprit : valoriser ce que nos vallées leur offrent, au fil des saisons.

Projet de valorisation de la gastronomie et des produits locaux

Les traditions culinaires et les productions agricoles du territoire intercommunal sont variées et dépendent d'influences alpines, provençales et méditerranéennes. Ainsi, pour les mettre en lumière, la Communauté de Communes s'est lancée dans un projet de valorisation de la gastronomie et des produits locaux, grâce à des fonds européens

LEADER. L'objectif est de rassembler dans un livret à destination de la population, les informations sur le patrimoine immatériel lié à la cuisine. Les habitants peuvent découvrir ou redécouvrir les spécificités culinaires de leur territoire. Une dizaine de vidéos viennent compléter le livret afin de toucher un public touristique plus large et d'être présent sur plusieurs canaux de communication. En outre, l'annuaire des producteurs est un outil qui donne un accès facilité à l'information et met en valeur le « consommer local et de saison ». De manière globale, ce projet permet de valoriser les acteurs du territoire et leurs savoir-faire.



© Benjamin Maxant - Jean-Marie Boeuf réalisant une tourte sucrée aux blettes

Les politiques et les outils de gestion liés à l'urbanisme, l'habitat, le logement, le cadre de vie mais aussi les projets de développement autour de la forêt ou l'alimentation permettent de faire le lien entre passé, présent et avenir. Ils participent à une montée en qualité des identités architecturales, paysagères et culturelles. Le label Pays d'Art et d'Histoire prend ici tout son sens pour participer aux actions de connaissance, de sensibilisation et de transmission.



© ONF - Sortie avec école de Castellane



4^{ème}

Chapitre

Une culture en mouvement

Festival
Les Mouvements T
Compagnie la Guetteuse
2023

–
ENTREVAUX

–
© Rémi Nigri

Dynamique et maillage culturel

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, guidée par des objectifs de proximité et d'équité de son action, structure ses missions dans le champ de la culture autour des quatre principales ambitions suivantes :

- Amener la culture au coeur de chaque village, partout là où elle n'est pas attendue ;
- Valoriser la richesse de l'identité territoriale ;
- Définir, porter collectivement et faire vivre en réseau, avec les associations et avec les habitants, un projet culturel de territoire ;
- Développer une offre culturelle riche, diversifiée, personnalisée, à même de toucher tous les publics.

Le budget du service Culture de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon évolue entre 2020-2023 (hors investissement pour les musées).

Le budget du service Culture comprend :

- Subvention aux associations patrimoniales
- Subvention à l'association Art et Culture – La Chouette (convention triennale)
- Convention avec le Théâtre Durance, scène nationale
- Subvention aux associations écoles de musique
- Interventions « musique » en milieu scolaire
- Animations/médiation du réseau des médiathèques
- Animations/médiation Patrimoine et candidature Pays d'Art et d'Histoire
- Animations/médiation musées de la CCAPV
- Animations/médiation dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle
- Ressources Humaines : médiathèques, dumistes, musées, patrimoine, action culturelle

Le montant des dépenses en 2020 : 455 235€ soit environ 3% du budget global de fonctionnement de la collectivité. La pandémie liée au COVID a fortement perturbé les dépenses et les actions de la collectivité dans le secteur de la Culture.

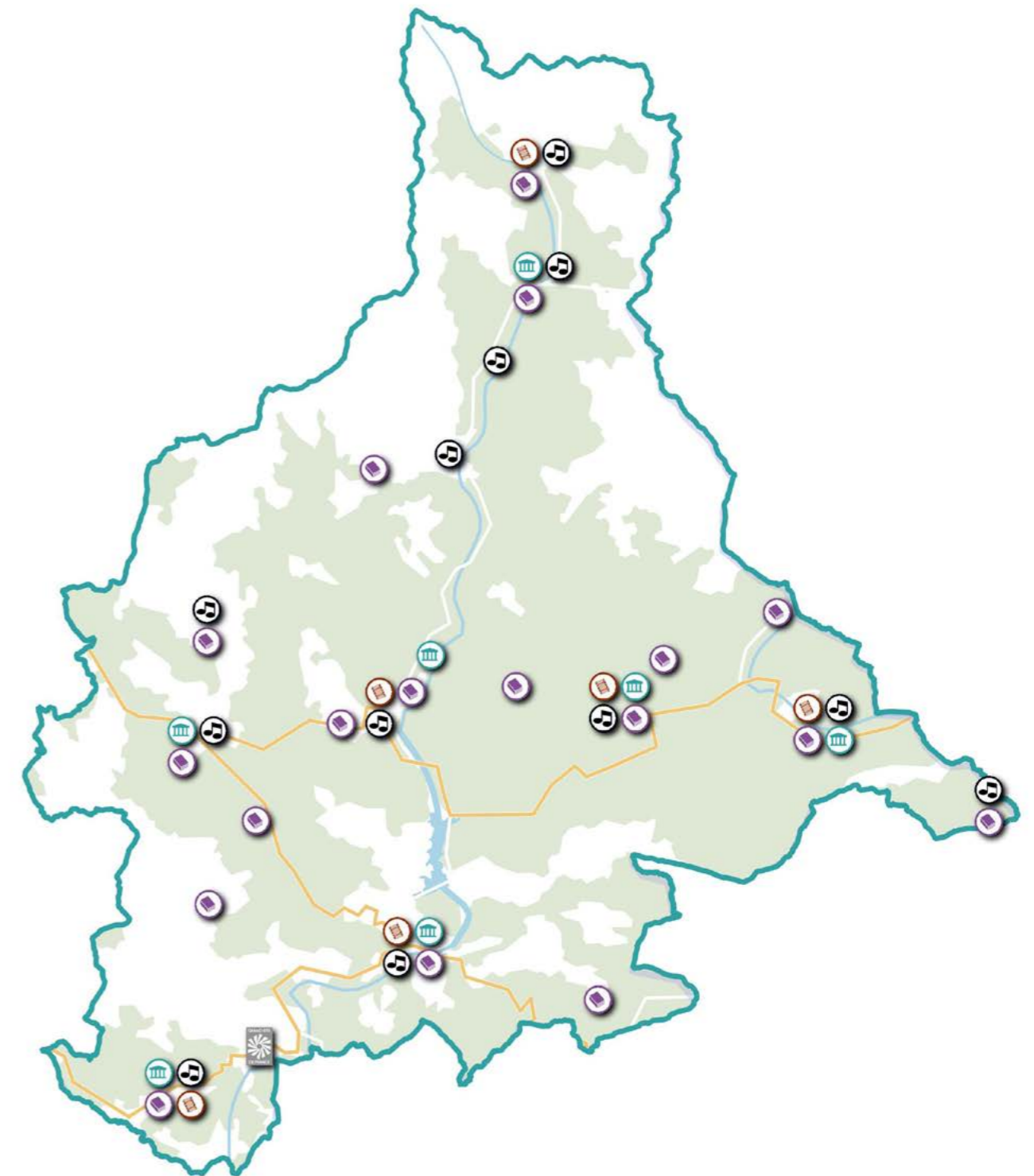
Le montant des dépenses en 2021 : 750 000€ soit environ 5% du budget global de fonctionnement de la collectivité. **Pour le dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes a embauché au 1^{er} février 2021, une chargée de mission Patrimoine (35h/semaine soit 1 ETP) et au 1^{er} octobre 2021, une guide-conférencière (10h/semaine soit 0,3 ETP).**

Le montant des dépenses « Culture » en 2022 : 800 000€ soit environ 5% du budget global de fonctionnement de la collectivité. **Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes a créé le service Culture au sein du Pôle Éducation, Culture et Solidarités. Le service Culture comprend 15 agents, correspondant à 12 ETP pour : réseau des médiathèques, musique, musées, action culturelle et Éducation Artistique et Culturelle, patrimoine.**

Le montant du budget alloué au service Culture en 2023 : 935 280€ soit environ 5,5%. En 2023, le service Patrimoine comporte 2 agents pour 1,3 ETP.

L'évolution constante du budget depuis 2020 et la mise en place d'une véritable organisation des services montrent la volonté des élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon de mettre l'accent sur les missions du pôle Éducation, Enfance et Solidarités et notamment sur le service Culture. Ciment social, la culture est une priorité affichée des politiques et actions intercommunales.

Au-delà du travail de programmation et d'investissement de la culture sur le territoire pour le « tout public », la culture est investie comme outil de travail porteur d'actions et d'ouverture pour les équipes et les enfants fréquentant les différents services du pôle Éducation.



- 1 Cinéma et 5 Cinémas de Pays
- 3 Ecoles de musique et intervention de dumistes dans toutes les écoles
- 10 Médiathèques et 8 Bibliothèques
- 7 Musées ou Maisons thématiques
- 1 Maison du Grand Site
- Actions de l'Association Art et Culture - la Chouette sur toute la CCAPV

0 5 10 km

Source : IGN@2022, CCAPV

Le réseau de lecture publique

COMPÉTENCE ET ORGANISATION DU RÉSEAU

La compétence lecture publique est portée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon depuis le 1er janvier 2019. Le réseau est composé de 8 médiathèques toutes informatisées et 10 bibliothèques (8 bibliothèques informatisées et 2 non informatisées). En termes de moyens humains, ce réseau compte 5 agents soit 4,5 ETP et la participation active de 57 bénévoles qui aident à l'accueil, au rayonnage, protection et indexation des ouvrages, aux animations. Le réseau s'organise en cinq secteurs : Haut Verdon – Barrême – St André – Castellane – Annot/Entrevaux avec une médiathèque référente par secteur et un agent du patrimoine et des bibliothèques. 72 heures sont dédiées à l'accueil du public chaque semaine dans les 18 lieux de lecture. Sur ces secteurs isolés et peu peuplés, le réseau des médiathèques gère et anime de façon particulièrement dynamique ses équipements culturels de proximité, lieux de vie partagés, d'échanges et de convivialité qui contribuent à l'animation locale. Il intervient régulièrement en milieu scolaire, dans les crèches, en maison de retraite, organise et participe à des événements locaux ou nationaux :

- ▮ Nuits de la Lecture
- ▮ Fête du court métrage
- ▮ Printemps des poètes
- ▮ Partir en livre
- ▮ La semaine de la Francophonie
- ▮ Mois du film documentaire
- ▮ Festival « Escale » (sur 2 semaines en novembre-décembre, avec une programmation riche et variée sur l'ensemble du territoire : Contes, concert, ateliers ...)
- ▮ « Mon moment magique » ;
- ▮ « Histoires en compagnie » ;
- ▮ Festival des 5 saisons ;
- ▮ ...

ACTIONS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES

De nombreux événements sont organisés dans le cadre du Contrat Territoire Lecture en partenariat avec Art et Culture – La Chouette et la DRAC PACA. Sans oublier les collaborations avec la Médiathèque Départementale, les musées du territoire, les associations locales, les communes, maisons de retraite, crèches, ludothèque ... L'équipe du réseau propose également une chronique radio ainsi qu'une newsletter mensuelle. En 2022, le réseau compte 2066 lecteurs actifs (18 % de la population du territoire) et 30625 prêts. Trois faits marquants sur l'année 2022 :

- ▮ La gratuité : Lors de son Conseil communautaire du 30 novembre 2021, les élus communautaires ont approuvé l'harmonisation des modalités d'accès et d'emprunt sur l'ensemble des établissements de lecture publique du territoire en appliquant partout la gratuité à partir du 1er janvier 2022.
- ▮ Un nouveau portail en ligne depuis le 1er juin 2022. <https://ccapv.bibli.fr/index.php>
- ▮ La convention du bibliothécaire volontaire visant à valoriser et asseoir la place du bénévole dans la vie du réseau.

L'informatisation du réseau de lecture publique a commencé il y a une quinzaine d'années. Depuis 2019, la CCAPV prenant la compétence lecture publique, structure l'informatisation et la cohésion du réseau. En juin 2022, il y a eu la refonte du portail numérique de réseau de lecture publique et la formation de tous les agents pour alimenter la base de données du portail. C'est l'outil PMB, logiciel libre, qui a été choisi comme SIGB, Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques. Le réseau des médiathèques finance l'hébergement des notices, la hotline et les sauvegardes de la base.

Il n'y a pas de centres de documentation dédiés sur le territoire intercommunal. Toutefois, sur son nouveau portail, le réseau des médiathèques propose une page dédiée à son Fonds Régional, dans l'onglet Culture Locale, avec également un

accès aux Chroniques du patrimoine « Du côté de chez nous ». Le Fonds Régional « documentaire » de l'ensemble du réseau des médiathèques se compose de 2414 exemplaires. Le Fonds Régional « fiction » de l'ensemble du réseau des médiathèques se compose de 1400 exemplaires. Ces deux fonds comportent des ouvrages sur différents thèmes tels que : sociologie, art et l'architecture, historique, sciences de la nature, littérature (cf. classification Dewey).

En outre, la politique documentaire à l'échelle de tout le territoire intercommunal est engagée depuis 2023 avec des réflexions et échanges sur les choix et priorités en matière de développement et de gestion des collections.

Enfin, plusieurs structures telles que musées et maisons thématiques disposent également de fonds documentaires riches.



© CCAPV – Atelier Bande dessinée



© CCAPV – Médiathèque d'Allos



© CCAPV – Tote bag



© CCAPV – Journée de rencontre des bénévoles, en présence du Président de la Communauté de Communes (2022)

Les musées de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

« Secrets de Fabriques » est un réseau culturel et touristique de découverte des savoir-faire locaux autour du patrimoine industriel du XIX^e et XX^e siècles, porté par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Le réseau « Secrets de Fabriques » c'est deux musées, la Distillerie de Barrême et la Minoterie de la Mure-Argens, et un programme culturel annuel dans les musées et hors-les-murs. Ainsi, les Draperies du Verdon et le parcours des Moulins d'Entrevaux sont également mis en valeur. Ce réseau permet de parcourir l'histoire du territoire et de comprendre les liens qui se tissent entre les nombreuses activités : agriculture, meunerie, distillation de plantes, élevage, fabrication de draps, production laitière, oléiculture et tourisme. « Secrets de Fabriques » s'attache à proposer une offre de qualité s'adressant à tous et à tous les âges. La Régie autonome Secrets de Fabriques, créée en juillet 2015 a été dissoute et depuis le 1er janvier 2022, les musées sont intégrés au service Culture du pôle Éducation, Enfance et Solidarités.



<p>OUVERTURE</p>	<p>2015 pour le musée de la Distillerie et en 2016 pour le musée de la Minoterie – Scénographie Dodeskaden et l'Omnibus – architecte Philippe Donjerkovic</p> <p>Ouverture d'avril à octobre</p> <p>Au musée de la Distillerie, présence dans le bâtiment adjacent d'une salle d'exposition sur le thème de la géologie gérée par la commune.</p>
<p>THÉMATIQUES</p>	<p>Sciences et techniques, savoir-faire, patrimoine industriel (draperies, moulin, distillerie, minoterie), agriculture, élevage, art contemporain</p>
<p>EXPOSITIONS</p>	<p>1 exposition permanente par musée</p> <p>3 expositions temporaires par an pour le musée de la Minoterie dont une autour de l'art contemporain (Georges Rousse en 2021 – Pauline Daniel en 2022 – Collaboration avec le MUCM en 2023)</p> <p>1 exposition temporaire et un espace jardin pour le musée de la Distillerie</p> <p>Prêt d'expositions sur le territoire intercommunal dans le cadre du « Hors les murs »</p> <p>Soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Service Général de l'Inventaire Général, du réseau Echosciences PACA et du service Culture du Département des Alpes de Haute-Provence</p>

COLLECTION	<p>Des collections « immeubles par destination » thématiques dans les 2 musées</p> <p>Convention d'utilisation pour l'inventaire des collections avec le Département des Alpes Haute-Provence pour le logiciel « Flora Musées »</p> <p>Projet Scientifique et Culturel de la Minoterie validé par le conseil scientifique et par la Communauté de communes, Projet Scientifique et Culturel du réseau Secrets de Fabriques en cours</p> <p>Soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Service de l'Inventaire Général et du service Culture du Département des Alpes de Haute-Provence</p>
MÉDIATION	<p>Ateliers pédagogiques hebdomadaires dans les 2 musées pendant les vacances scolaires et ateliers sur réservation d'avril à octobre</p> <p>Répertoire de médiation et accueil spécifique pour le public scolaire et handicapé</p>
PROGRAMMATION CULTURELLE	<p>Programmation culturelle annuelle avec la participation aux Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins... Et cycle d'animations propres, actions hors les murs sur l'ensemble du territoire intercommunal (ex : ateliers dans les gares du Train des Pignes, partenariat avec les communes...)</p> <p>Partenariat avec le réseau des Médiathèques, Art et Culture – La Chouette pour du spectacle vivant et l'association L'âne hautain et le bélier sauvage pour le festival Xylofil</p>
COMMUNICATION	<p>Agenda culturel de la Communauté de Communes – site internet – réseaux sociaux – partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme ». Les 2 musées sont dans le passeport des musées du Département des Alpes de Haute-Provence.</p> <p>http://www.secrets-de-fabriques.fr/</p>
BUDGET / RH	1,5 ETP + 4 contrats saisonniers – Budget annuel 2023 (hors RH) : 64 000€
TRAVAUX	<p>Coût Musée de la Minoterie (travaux investissement) : environ 1 M€</p> <p>Coût Musée de la Distillerie (travaux investissement) : environ 500 000€</p> <p>Poursuite des travaux d'aménagement au musée de la Minoterie (2021-2022) : 280 000€ HT (aménagement des extérieurs et abords, réfection de la toiture, aménagement et scénographie de la salle d'exposition temporaire)</p>

FOCUS SUR LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES ET LE PROGRAMME D'EXPOSITIONS ITINÉRANTES « HORS LES MURS »

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon met à disposition gratuitement des expositions itinérantes pour les communes et autres musées du territoire. Un catalogue des expositions donne

le descriptif thématique et technique pour chaque exposition. De plus, les équipes de la Communauté de Communes se chargent de l'installation, proposent des ateliers de médiation in situ et aident les emprunteurs pour les outils de communication. Ainsi, en 2023, l'exposition « Pastoralisme » est installée dans trois communes, l'exposition « La science a du nez » est proposée dans une maison thématique et dans une commune, enfin l'exposition « Trames » est

visible dans une commune. Cette offre en itinérance répond à une volonté des élus d'un maillage culturel au plus près du territoire.



© CCAPV – Exposition itinérante "La science a du nez"

Les musées et maisons thématiques en gestion communale et associative

Sur le territoire intercommunal, il y a 5 maisons thématiques/musées, gérés par les communes, en partenariat très souvent avec des associations patrimoniales. Trois maisons thématiques font partie du Passeport des Musées du Département des Alpes de Haute-Provence. Ces maisons thématiques/musées sont ouverts pendant la saison estivale (juin à septembre), et certains pendant les vacances scolaires (printemps, automne, hiver).

FOCUS SUR LA MAISON MUSÉE DU HAUT-VERDON ET LE FORT DE SAVOIE À COLMARS-LES-ALPES

La Maison Musée du Haut-Verdon propose à la visite 1 000 m² d'espace d'exposition permanente et un espace Jardin-musée. Ouverte en 2005, la Maison Musée fait découvrir l'histoire et la vie quotidienne des habitants de la vallée du Haut-Verdon, avec notamment la reconstitution d'un intérieur bourgeois du XIX^e siècle. L'ancien chemin de ronde, conservé de manière exceptionnelle sur quasiment la totalité de l'enceinte fortifiée, est accessible depuis l'accueil de la Maison Musée. De plus, à Colmars, le Fort de Savoie, édifice classé au titre des Monuments Historiques, propose une exposition permanente et ludique sur son architecture et sa construction. Nouveauté 2022, « Le Récit de Vauban » est une exposition immersive et un spectacle multimédia

dans la salle de garde du Fort, à la découverte des moments forts qui ont marqué l'histoire de Colmars et de ses fortifications. Enfin, la Maison Musée et le Fort de Savoie proposent de nombreuses animations telles que visites guidées en costume, escape game théâtral, spectacle de théâtre et réalisation d'une série filmée sur l'histoire de Colmars, banquet 1700... et des ateliers de médiation pour le public scolaire. Un projet de réaménagement des espaces de la Maison Musée est en cours.

En annexe, présentation détaillée de la Maison Musée



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Chemin de ronde Colmars-les-Alpes



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Intérieur de la Maison Musée



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Animation en costumes Colmars-les-Alpes

FOCUS SUR LA MAISON NATURE & PATRIMOINES À CASTELLANE

Ouverte en 2007, la Maison Nature & Patrimoines est un lieu culturel d'interprétation des patrimoines sur 300 m², comprenant une exposition permanente sur la géologie expliquant le site des Siréniens, une « grande » exposition temporaire renouvelée tous les deux ans sur des thématiques autour de l'histoire, des patrimoines matériels et immatériels, des arts et traditions populaires, avec la présentation d'objets du quotidien, et enfin 3 expositions temporaires par an, sur un format plus petit (œuvres d'artistes ou emprunt). La Maison Nature & Patrimoines travaille en étroite collaboration avec l'association Petra Castellana, dont le travail de recherche scientifique et de valorisation des patrimoines est reconnu. L'association est par ailleurs, propriétaire d'une collection très intéressante d'objets issus du territoire, en partie inventoriée et informatisée. En outre, la Maison Nature & Patrimoines propose des animations (escape game, spectacles...) et des ateliers pédagogiques pour le jeune public et public scolaire via un répertoire de médiation. En 2023, l'exposition intitulée, « Graines de textile », porte sur la culture et les savoir-faire anciens du chanvre. Un projet de réaménagement des espaces de la Maison Nature & Patrimoines est en cours.



© Maison Nature & Patrimoines – Atelier au camping Huttopia, Castellane



© CCAPV – Spectacle de la troupe des Cabotins pour la Nuit des Musées Maison Nature & Patrimoines – Castellane

En annexe, présentation détaillée de la Maison Nature & Patrimoines



© Maison Nature & Patrimoines – Atelier impression végétale Castellane

FOCUS SUR LE MUSÉE REGAIN À ANNOT

Le Musée Regain est un musée de société géré par l'association de Défense du Patrimoine Culturel du Pays d'Annot, en partenariat avec la commune. Ce musée, situé en plein cœur du village dans ce qui était autrefois le chai de la Maison Rabiers du Villars, propose une exposition temporaire par an sur des thématiques liées aux traditions, à l'histoire, l'architecture, l'archéologie ou encore la vie quotidienne des habitants de la vallée de la Vaire et du Coulomp. En 2023, l'exposition intitulée « Demeures d'Annot, histoires et familles » s'intéresse aux maisons emblématiques annotaines, l'histoire de leur famille et quelques édifices remarquables, comme par exemple la signification en grec et géorgien d'un linteau de porte de la rue Notre-Dame, l'histoire du four communal ou encore la maquette d'un abri-sous-roche du quartier de Vers-la-Ville.

En annexe, présentation détaillée du Musée Regain.



© Thibault Vergoz – OTI Verdon Tourisme – Musée Regain, Annot



© Thibault Vergoz – OTI Verdon Tourisme – Musée Regain, Annot

FOCUS SUR LA MAISON DES GORGES À LA PALUD SUR VERDON

La Maison des Gorges est un écomusée dont le but est d'informer et de sensibiliser sur les particularités de la nature du territoire des Gorges du Verdon. La scénographie a été pensée par Nadine Gomez, conservatrice du musée Gassendi (Digne-les-Bains). Différents objets du quotidien sont exposés,

tels la reconstitution de l'ancien four de potier, qui occupait le rez-de-chaussée château jusqu'au début du XXe siècle. Situé au 1er étage de l'ancien château de La Palud-sur-Verdon, l'accueil de la Maison des Gorges est mutualisé avec celui de la Mairie. À noter que l'ancien château accueille aussi la médiathèque, des espaces pour les associations et l'accueil de l'Office de Tourisme intercommunal. 3 à 4 expositions temporaires par an sont proposées dans une salle au rez-de-chaussée avec notamment l'emprunt des expositions itinérantes des musées de la Communauté de Communes.

En annexe, présentation détaillée de la Maison des Gorges.



© Maison des Gorges – Exposition permanente, La Palud-sur-Verdon



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Château de La Palud sur Verdon



FOCUS SUR LE MUSÉE DE LA POUDRIÈRE ET LE BASTION DE LA PORTETTE À ENTREVAUX

Le musée de la Poudrière est l'ancienne poudrière, accessible lorsque l'on visite la citadelle. À l'intérieur, on peut voir une exposition réalisée par l'Association de Protection du Patrimoine Entrevalais. Par ailleurs, il y a la possibilité d'emprunter l'ancien chemin de ronde, à partir de l'accueil de l'Office de Tourisme intercommunal. À la sortie du chemin de ronde, dans l'ancien bastion de la Portette, se trouve un espace présentant une exposition temporaire par an, empruntée à des musées du territoire intercommunal ou à l'écomusée de la Roudoule (Puget-Rostang). Le musée de la Poudrière, la citadelle, le chemin de ronde et le Bastion de la Portette forment un bel ensemble architectural sur la thématique des fortifications. Tous les édifices sont classés au titre des Monuments Historiques.

En annexe, présentation détaillée du Musée de la Poudrière



© G. Lansard – Musée de la poudrière, Entrevaux

FOCUS SUR LA MAISON DE SITE DU POINT SUBLIME À ROUGON

La Maison de site est un lieu d'accueil, de découverte et de sensibilisation concernant les Gorges du Verdon, gérée par le Parc naturel régional du Verdon, dans le cadre de l'Opération Grand Site. Le lieu, ouvert en juillet 2023, propose un espace de découverte des Gorges du Verdon, un accueil des visiteurs et une petite boutique de livres, de petits objets et produits locaux mettant en valeur le territoire. Des mobiliers d'interprétation extérieurs consacrés à la géologie et à la formation des Gorges doivent venir à l'avenir compléter l'offre de découverte sur le site.

Ce réseau de maisons thématiques, musées et sites accueillent environ 47 000 visiteurs par an. Il maille bien le territoire intercommunal et propose une offre culturelle et patrimoniale riche et variée. C'est un point fort sur lequel le label Pays d'Art et d'Histoire peut s'appuyer.

CHIFFRES FRÉQUENTATION VISITEURS DES MUSÉES-MAISONS THÉMATIQUES-SITES HISTORIQUES

	2019	2021	2022
Musée de la Distillerie Barrême	3 975	2 009	3 600
Musée de la Minoterie La Mure-Argens	3 913	1 497	1 532
Maison Nature & Patrimoines Castellane	2 326	3 208	3 311
Maison-Musée du Haut-Verdon et chemin de ronde Colmars-les-Alpes	4 948	4 840	5 830
Maison des Gorges du Verdon La Palud-sur-Verdon	754	332	557
Musée Regain Annot / Gratuit	6 753	2 892	5 613
Chemin de ronde Entrevaux	1 400	2 300	2 470
Citadelle et musée de la Poudrière Entrevaux	19 493	17 590	18 444
Fort de Savoie Colmars-les-Alpes	2, 68	3 976	5 412
TOTAL FRÉQUENTATION	46 030	38 644	46 769



© A. Brunet – Calade de la citadelle, Entrevaux

Un cadre de coopération pour le jeune public, la convention d'Éducation Artistique et Culturelle

Une convention de développement culturel pour la généralisation du parcours de l'éducation artistique et culturelle à destination de 100% des jeunes du territoire intercommunal, dite convention EAC, a été signée en 2022 entre le Ministère de la Culture – DRAC PACA, l'Éducation Nationale – Académie Aix-Marseille et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Ainsi, les partenaires souhaitent créer les conditions d'une participation à la vie culturelle pour tous les habitants, notamment les jeunes dès la naissance, résidant et/ou scolarisés sur le territoire, d'une appropriation des lieux culturels, du développement des pratiques artistiques et culturelles et de l'autonomie permettant à chaque jeune de réaliser son parcours culturel personnel. Des propositions culturelles complémentaires seront également mises en oeuvre auprès du public adulte en général, sans oublier la spécificité de certains publics et familles.

Les 6 objectifs de cette convention sont :

- ▶ Soutenir les artistes, la création et la diffusion sur le territoire, en particulier dans le champ musical ;
- ▶ Impliquer les artistes dans les projets de proximité ;
- ▶ Développer les actions en direction des publics spécifiques et/ou éloignés de la culture ;
- ▶ Fonder ce projet sur l'offre culturelle du territoire, sur la mise en réseau et la complémentarité des équipements, structures et dispositifs culturels proposés par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et l'État ;
- ▶ Prendre en compte dès la petite enfance les différents temps de la vie du jeune en permettant d'y associer aussi les familles ;
- ▶ Engager 100 % des jeunes dans un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) et leur faire bénéficier au moins une fois par an d'un projet en partenariat avec un acteur culturel développant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : Connaissance/Pratique/ Rencontre.

Le projet d'action culturelle coordonnée s'articule autour de tous les champs culturels. Il repose sur la volonté partagée des signataires de la convention de développer et de soutenir, sous réserve d'une médiation culturelle qualifiée, particulièrement indispensable à l'intervention en milieu scolaire, les actions favorisant :

- ▶ L'accès au livre et à la lecture ;
- ▶ Les pratiques orchestrales et le chant choral ;
- ▶ La découverte de la création contemporaine en spectacle vivant et en arts plastiques ;
- ▶ L'éducation aux images, aux médias et à l'information ;
- ▶ L'entrée d'artistes à l'école et dans les lieux d'accueil du public, les structures du champ social et médico-social, en privilégiant plus généralement la mise en oeuvre de résidences « artiste en territoire » ;
- ▶ L'appropriation du patrimoine local ;
- ▶ L'accès aux arts numériques ;
- ▶ L'implication citoyenne dans les champs de l'action culturelle et de l'éducation à la culture.

À noter que l'offre patrimoniale à destination du public scolaire n'a pas été mise en place à ce jour.

FOCUS SUR LA MUSIQUE

La musique est une compétence qui relève de l'intérêt communautaire depuis le 1er janvier 2019. Elle est un outil de cohésion de territoire et une des actions principales développée dans le cadre de la convention d'Éducation Artistique et Culturelle. Au 1er septembre 2022, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a recruté deux dumistes (DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). « Le dumiste amène la musique à l'enfant et l'enfant à la musique grâce à des projets conçus à l'école, le plus souvent en partenariat avec d'autres structures culturelles ou sociales. » Les deux musiciens interviennent donc en milieu scolaire dans la totalité des écoles du territoire, de la Très Petite Section au CM2, à hauteur de 524

heures sur l'année scolaire 2022-2023 et auprès de 781 enfants. Sur l'année scolaire 2022-2023, chaque école, maternelle et élémentaire, a pu développer un projet spécifique autour de la musique : à Barrême, la musique et le sport ; à Saint-André-les-Alpes, les grandes périodes de l'histoire de la musique ; à Castellane, musique et conte ; à La Palud sur Verdon, musique et étoiles ; à Saint-Pierre, classe unique en musique ; à Clumanc, le colibri ; à Entrevaux, création d'une comédie musicale ; à Annot, les voix du monde ; enfin dans le Haut-Verdon, les 3 écoles d'Allos, de Colmars-les-Alpes et de Thorame-Haute ont chanté ensemble. Des partenariats riches et fructueux se sont créés avec des associations locales. En outre, la Communauté de Communes a investi dans du matériel technique afin d'améliorer la qualité des restitutions et dans du matériel musical pour faire évoluer le travail des dumistes avec les enfants autour des instruments (manipulation, gestuelle, écoute, création, rythmique...). On peut aussi signaler que les professionnels musiciens sont également intervenus de manière régulière auprès des 4 structures d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant du territoire. Par ailleurs, la Communauté de Communes soutient financièrement le fonctionnement et accompagne techniquement les trois écoles de musique sur son territoire, qui sont en structure associative : secteur du Haut Verdon Val d'Allos ; secteur du Moyen Verdon ; secteur d'Annot. Les écoles de musique sont un lieu de vie et de rencontre pour le public. Ainsi, les deux dumistes collaborent avec les projets des écoles de musique et font le lien entre intervention en milieu scolaire et projets des écoles de musique.



© CCAPV – Restitution des interventions musicales à l'école de Castellane



© CCAPV – Restitution des interventions musicales à l'école de Clumanc

BILAN DES ACTIONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022 ET PERSPECTIVES

La Communauté de Communes a présenté le bilan des actions EAC (hors musique) lors de la Commission Locale d'Évaluation qui s'est tenue en septembre 2022. Des interventions artistiques autour de l'illustration, de la danse ou du théâtre ont été proposées, par exemple, un spectacle de théâtre, Cie « Dessous de scène » à Entrevaux, des ateliers et visites des expositions temporaires des musées de la Communauté de Communes, ou encore des visites du Musée de la Minoterie « bébés au musée », pour les enfants des crèches d'Allos et de Saint-André-les-Alpes. Sans oublier des ateliers de danse irlandaise pour le public scolaire qui ont été mis en place par le réseau des Médiathèques en lien avec le festival du réseau « Escale en Irlande ».



© CCAPV – Festival « Escale »

FOCUS SUR LES ACTIONS 2022 ET 2023 DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « C'EST MON PATRIMOINE »

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a bénéficié en 2022 et 2023 de l'opération « C'est mon patrimoine » dans le cadre de l'appel à projet / DRAC, en proposant des actions culturelles aux enfants de tous les Accueils Collectifs de Mineurs du territoire intercommunal. En juillet 2022, c'est la thématique du Chemin de fer de Provence autour du projet « La voie est libre » qui a fait la part belle à

la découverte du patrimoine par le biais d'activités artistiques. Les enfants ont pu s'initier à la gravure (arts plastiques) et à la danse autour de l'architecture de la gare et de la mémoire de la ligne du Train des Pignes. Ils ont eu aussi droit à un voyage dans le Train des Pignes à vapeur entre Entrevaux et Annot. En juillet 2023, la Communauté de Communes a proposé la création d'un court-métrage choral réalisé par et avec les enfants des centres de loisirs et une artiste vidéaste, sur la thématique agroalimentaire. Le récit du court-métrage prend appui sur différents lieux et bâtiments du territoire, leur histoire : four à pain, moulin, anciennes zones agricoles...

Avec l'opération « C'est mon patrimoine », à chaque fois, c'est donc une centaine d'enfants du territoire qui bénéficient des actions culturelles, artistiques, et patrimoniales. Une journée inter-centres est organisée afin que les enfants et équipes d'animation puissent se rencontrer et participer à des ateliers communs.



© CCAPV – Les enfants dans le train à vapeur, gare d'Annot



© CCAPV – Atelier vidéo à Sausses



© CCAPV – Atelier danse à Annot



© CCAPV – Exposition installée à la gare d'Annot à partir des gravures réalisées par les enfants

En conclusion, la mise en oeuvre des actions d'Éducation Artistique et Culturelle s'intensifie et les propositions touchent tous les publics. La concrétisation de cette politique d'investissement du champ culturel pour tous sera prochainement formalisée par le dépôt du dossier de demande de label « 100 % EAC » pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

4^{ème}
Chapitre

Partie
5

Le cinéma de proximité

L'association « cinéma de Pays – Le cinéma pour tous depuis 1996 » est un cinéma associatif et circuit itinérant en milieu rural, reconnu d'intérêt général, née en 1996 à Pierrevert (04). L'association a pour ambition d'offrir à un public éloigné des salles, l'accès aux films récents. L'association « Cinéma de Pays » organise des projections tous les 15 jours dans les salles des fêtes d'Annot, Castellane, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon, Saint-André-les-Alpes et projection en plein air l'été à Castellane et La Palud-sur-Verdon, projection « Les écrans du Lac » en été à Castellane et Saint-André-les-Alpes. Des subventions à l'association « Cinéma de Pays » sont versées par les communes et des équipes de bénévoles sur place aident à la billetterie, installation de la salle... Une salle de cinéma à la Foux d'Allos « Cinéma de l'Aiguille » est ouverte du mardi au dimanche pendant la saison d'hiver soit de décembre à avril, en juillet et août et pendant les vacances de la Toussaint. La jauge est 187 places. L'équipement de projection est numérique 2K, son dolby 5.1, écran largeur 7m. Le cinéma de l'Aiguille

organise 2 à 3 séances/ jour. Son fonctionnement est en régie municipale. Pour la programmation des films et la diffusion, le cinéma de l'Aiguille travaille avec la société « MC4 Distribution », ayant une expérience depuis 1988 dans la programmation, sous-distribution, distribution, organisation de festivals... La programmation du cinéma de l'Aiguille privilégie principalement le public famille (label Famille Plus), des films art et essai, des films en VO. Le cinéma organise des soirées thématiques telles que soirée Montagne Nuit de la Glisse, en partenariat avec le Parc du Mercantour autour de la faune et flore, avec les associations locales, des documentaires dont certains sur les problématiques liées au territoire (Verdon).



4^{ème}
Chapitre

Partie
6

Le spectacle vivant

Une convention pluriannuelle avec Art & Culture – La Chouette, association entre Alpes et Provence

Il n'y a pas de scène nationale ni de lieux dédiés au spectacle vivant. Toutefois, de cette faiblesse, le territoire Alpes Provence Verdon en fait une force et développe des facultés d'adaptation pour trouver des solutions, occuper les espaces (lieux patrimoniaux, espaces extérieurs, salles des fêtes, lieux culturels...), être au plus proche des publics afin de proposer une programmation culturelle professionnelle et de qualité. Pour cela, la Communauté de Communes

s'appuie sur son service Culture mais aussi sur Art & Culture – La Chouette. Créée en 1998, cette association culturelle professionnelle porte des actions culturelles sur les 41 communes de l'intercommunalité et ponctuellement à l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence. Art & Culture – La Chouette place le territoire au coeur de ses actions et tente d'y développer avec créativité des projets culturels et artistiques dédiés à la création contemporaine. Elle multiplie les initiatives en vue de créer une proximité réelle entre habitants et créations professionnelles : interventions en crèches, dans les écoles, dans les

EHPAD, dans des lieux non dédiés, chez l'habitant... Sa démarche itinérante lui permet de rayonner sur le territoire et son action s'appuie aujourd'hui sur deux axes :

- ▶ La programmation culturelle et artistique
- ▶ L'accompagnement des projets et acteurs culturels locaux

En 2007 elle est reconnue d'intérêt général. En 2019, elle reçoit l'agrément de la CAF « Espace de Vie Sociale ».

Les piliers de son intervention sont :

- ▶ La gratuité et l'itinérance
- ▶ Des projets à l'année, et tout particulièrement lors des intersaisons
- ▶ L'implication des habitants dans l'accueil et la construction des projets
- ▶ La mutualisation de compétences et moyens à l'échelle d'un territoire
- ▶ Le développement systématique de partenariats pour des projets partagés
- ▶ Des contacts départementaux, régionaux et nationaux pour faire bénéficier le territoire de dispositifs d'actions

L'association met également à disposition un parc de matériel disponible au prêt et des formations aux professionnels et bénévoles sur son utilisation. Elle a réalisé un répertoire des acteurs culturels, en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon. La programmation culturelle de l'association repose sur un credo, l'itinérance, et s'organise autour de 3 axes :

- ▶ « Territoire de lecture » : partenariat avec le réseau des médiathèques et le contrat territoire lecture, résidence artistique, participation aux événements nationaux (Nuit de la lecture, « Dis-moi Dix mots » ...)
- ▶ « Jeune pousse » : des interventions envers le jeune public, spectateur en devenir, un festival pour les tout-petits, une programmation dédiée, le projet « crèche enfant-phare » ...
- ▶ « De-ci d'ailleurs » pour une rencontre et exploration entre les disciplines et des lieux du territoire : Culture à l'hôpital, en route pour le Théâtre, le festival de danse « Les Mouvements-T », festival « Musique en novembre » ...

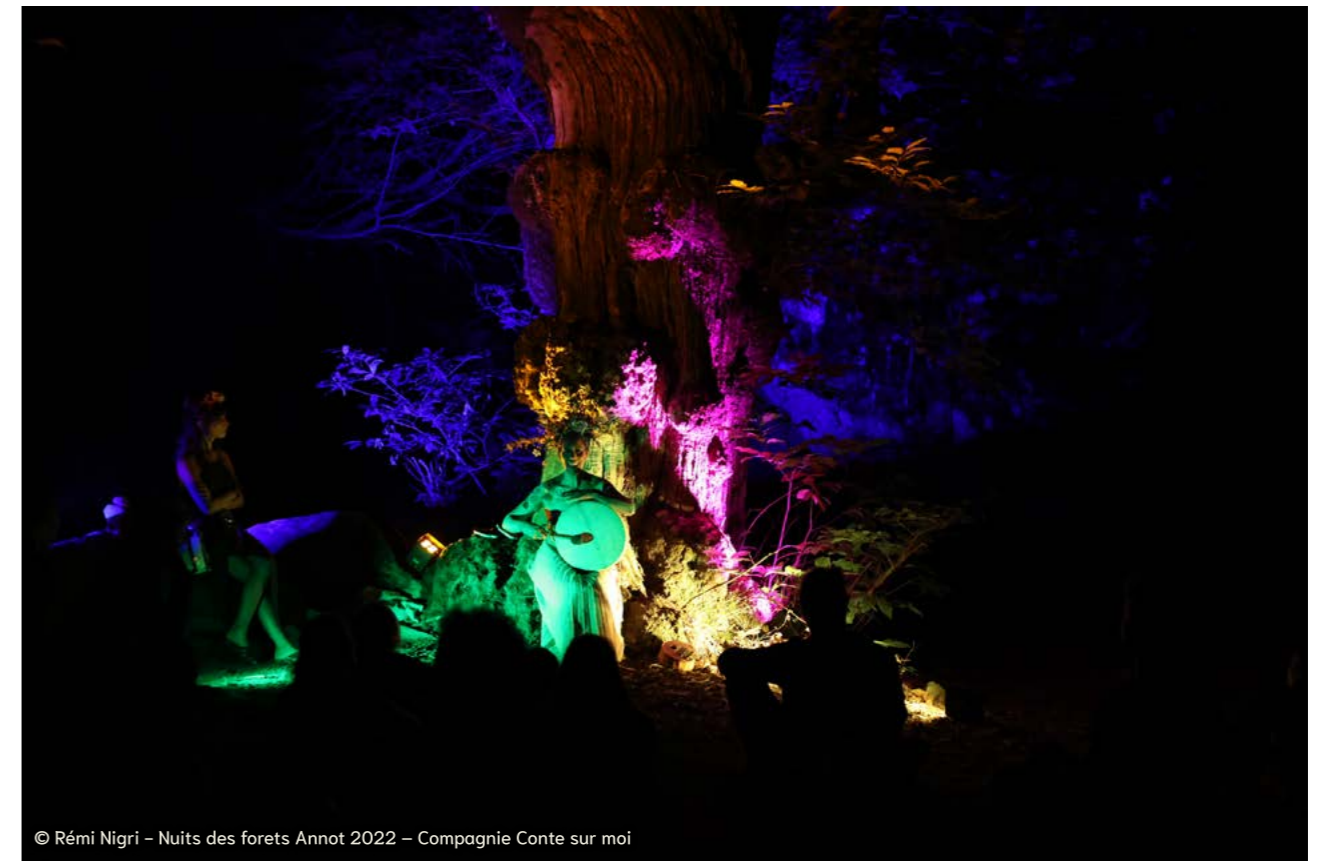


© Rémi Nigri – Festival Les Mouvements T 2023 à Entrevaux compagnie Accrorap

L'association Art et Culture – La Chouette est investie dans plusieurs réseaux : membre du réseau RIR (Programmation Rue et Cirque en Paca), du Cercle de Midi (fédération régionale d'aide à la création et à la diffusion du spectacle vivant en région et en France) et du réseau REAAP dédié au soutien à la parentalité. Elle est également membre du Réseau Art et Tout Petit et coordinatrice du Réseau Départemental des Acteurs Culturels. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon soutient l'association via une convention sur 3 ans signée en 2021.



© Rémi Nigri – Festival Les Mouvements T 2023 à Entrevaux compagnie la Guetteuse



© Rémi Nigri – Nuits des forêts Annot 2022 – Compagnie Conte sur moi

Par ailleurs, la Communauté de Communes soutient d'autres associations proposant une programmation culturelle ponctuelle et faisant appel à des professionnels tel qu'un festival de musique « Ensemble Baroques Graffiti », un festival de musique rock « Le festival en Sausses » ou encore des troupes et spectacles de théâtre. Au niveau du théâtre, plusieurs compagnies amateurs proposent des cours adulte-enfant. Elles rassemblent une trentaine de participants et organisent des représentations sur le territoire intercommunal. Des partenariats sont parfois mis en place entre des compagnies et des lieux culturels (médiathèques, maisons thématiques et musées) pour des manifestations et animations, par exemple, escape game, visite théâtralisée de sites patrimoniaux...

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE DURANCE, SCÈNE NATIONALE

Créé en 2007, le Théâtre Durance, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban (Provence Alpes Agglomération) est conventionné par le Ministère de la Culture et par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Théâtre Durance a obtenu en 2023 la labellisation en scène nationale auprès du Ministère de la Culture avec comme ambition notamment de consolider des partenariats avec les intercommunalités du territoire du département des Alpes de Haute-Provence. À ce titre, une convention a été signée en 2022 entre le Théâtre Durance et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon afin de définir le partenariat

à vocation artistique et pédagogique, en lien avec les opérateurs qui oeuvrent toute l'année sur le territoire, et en particulier avec les associations Art & Culture – La Chouette et Les Cabotins (troupe de théâtre amateur). Au travers des partenariats existants ou à venir, les objectifs de la convention sont de :

- ▶ Contribuer à développer une mission de service public pour l'art et la culture, notamment dans un souci de démocratisation culturelle ;
- ▶ Développer une programmation régulière et itinérante sur le territoire intercommunal pour amener la culture au sein de chaque village ;
- ▶ Créer les conditions d'une présence d'artistes par la mise en oeuvre de résidences ;
- ▶ Favoriser la rencontre entre les habitants, les artistes et leurs oeuvres à travers des projets d'action culturelle et d'éducation artistique ;
- ▶ Offrir un accompagnement en ingénierie culturelle et artistique ;
- ▶ Contribuer au programme d'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires mis en oeuvre par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Les axes d'actions de ce partenariat tournent autour de :

- « Les Échappées du Théâtre Durance » : une programmation décentralisée, en intérieur ou en extérieur. Le Théâtre propose 5 spectacles par an qui sont présentés dans des communes du territoire intercommunal.
- Des résidences d'artistes : la présence d'artistes travaillant avec le Théâtre en lien avec un projet de création ou un projet de rencontre avec les habitants.
- La mobilité des publics (déplacements au Théâtre Durance) : pour favoriser la mobilité des publics particulièrement éloignés. Le Théâtre Durance propose la poursuite du dispositif de transport en commun dédié pour les spectacles au départ de certaines communes.
- Partenariat sur le conseil en ingénierie technique, notamment pour l'aménagement de nouveaux locaux.



© Bruno Van Loocke – L'Avare de Molière à La Palud sur Verdon par le Collectif du Prélude

4^{ème}
Chapitre
Partie
7

Une dynamique des associations culturelles et patrimoniales

Le territoire Alpes Provence Verdon compte 121 associations engagées dans la culture et les pratiques d'activités artistiques et environ 60 associations dans la préservation et la valorisation du patrimoine. Cette richesse associative montre l'engagement et l'attachement des habitants à connaître, à valoriser et à faire vivre les richesses patrimoniales. Ainsi, dans le cadre de la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, un étudiant en stage de master (6 mois en 2022) a effectué des enquêtes orales sous forme d'interview auprès d'une vingtaine d'associations à vocation patrimoniale. L'objectif était de mieux connaître les bénévoles, leurs pratiques patrimoniales et leurs attentes vis-à-vis de la Communauté de Communes et de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. En outre, ces enquêtes ont donné lieu à un rapport de stage sur l'utilisation du patrimoine comme ressource pour unifier et créer une dynamique de territoire. Les domaines d'actions des associations à vocation patrimoniale sont variés avec 15 thématiques recensées : collections objets, exposition, patrimoine immatériel, savoir-faire, conférence, visite, histoire, animation, recherche, archéologie, restauration du patrimoine, circuit d'interprétation, atelier jeune public, publication, formation. Par ailleurs, 5 associations ont été fondées au cours des dix dernières années, ce qui vient accentuer l'envie de mettre en avant le patrimoine du territoire. Enfin, les associations sont force de propositions et organisatrices d'activités. Elles contribuent au maillage culturel du territoire.

FOCUS SUR LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS PATRIMONIALES

Les bénévoles des associations patrimoniales ont fait remonter le besoin de sortir de l'isolement et d'élargir leurs horizons. Pour la majorité, ils connaissent seulement le patrimoine de leur territoire d'action et de leur « bassin de vie », très souvent limité à leur commune de résidence. Suite à ce constat et dans le cadre des actions développées pour la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a décidé de créer le réseau des associations patrimoniales. Deux journées du réseau ont eu lieu en 2022 et une au printemps 2023. La prochaine est prévue en octobre 2023. Ces journées s'organisent en deux temps : le matin, un atelier thématique

avec l'intervention d'un professionnel ; l'après-midi, des travaux pratiques ou visite de terrain. Un temps convivial de repas le midi permet de laisser libre court aux échanges et au partage. Le choix des thématiques de ces journées est décidé de manière collégiale par l'ensemble des participants. Ainsi, deux journées du réseau ont fait un focus sur le patrimoine immatériel et la parole recueillie. Les participants ont bénéficié d'explications sur les enquêtes orales, le questionnaire d'enquête, les moyens d'enregistrement, les conventions, les possibilités de valorisation de ces enquêtes... Suite à cette formation, une association a eu l'envie de réaliser des enregistrements vidéo d'habitants autour de la thématique de l'enfance, vidéo projetée au public lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Ces journées de rencontres et d'échanges ont permis de créer un véritable réseau actif et fédérateur des associations patrimoniales. Le label Pays d'Art et d'Histoire est vu comme une opportunité et une reconnaissance pour le territoire. Les acteurs associatifs soutiennent la candidature de la Communauté de communes. Ils veulent également être impliqués dans les projets et actions développés dans le cadre du label. Au-delà de l'animation du réseau, la Communauté de Communes soutient financièrement certaines associations dans leurs actions de connaissance et de valorisation de l'histoire et de la mémoire locale.



© CCAPV – 1ère page diapo powerpoint



© CCAPV – Journée des associations patrimoniales au Fugeret



© CCAPV – Journée des associations patrimoniales au Fugeret

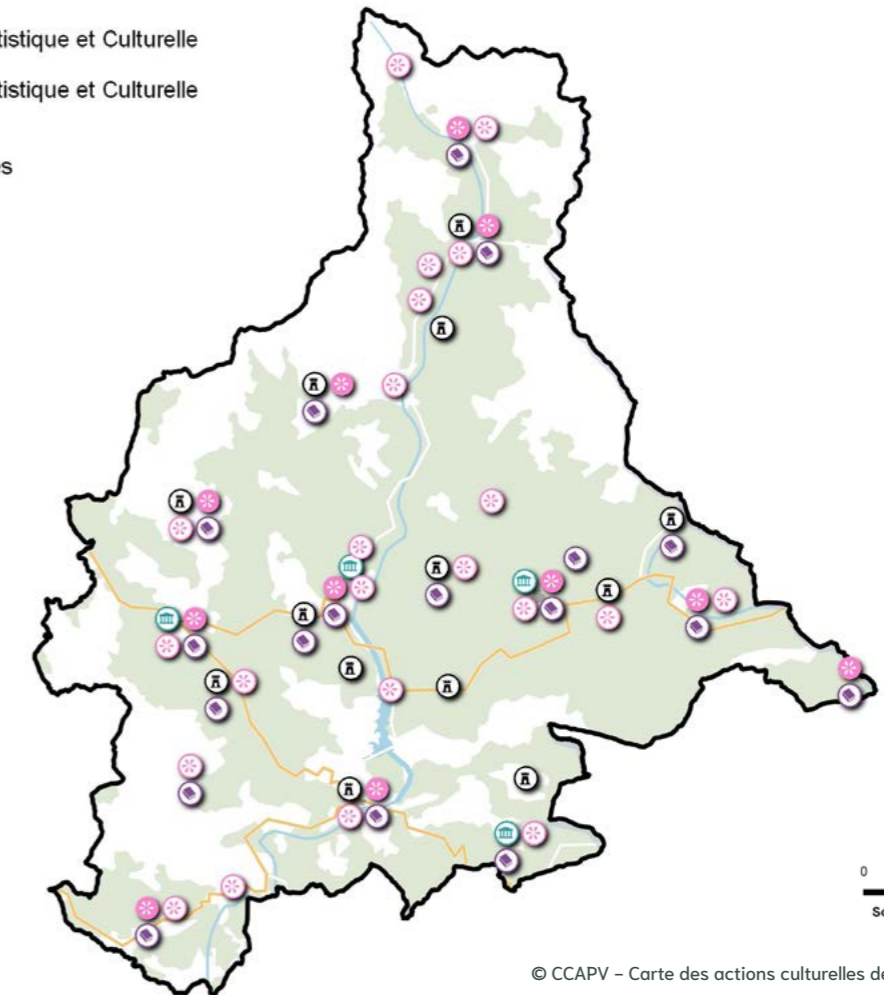


© CCAPV – Journée des associations patrimoniales à Braux



© Rémi Nigri – 1ère page agenda été 2023

- Education Artistique et Culturelle habitants
- Education Artistique et Culturelle scolaire
- Médiathèques
- Musées
- Patrimoine



Source : IGN®2022, CCAPV

© CCAPV – Carte des actions culturelles de la CCAPV en 2023

4^{ème}
Chapitre

Partie
8

Une programmation culturelle éclectique et au plus proche des habitants

FOCUS SUR L'AGENDA CULTUREL

La volonté des élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon en matière culturelle est d'être présent et de mailler ce territoire vaste et contrasté. C'est en ce sens qu'est né l'Agenda Culturel de la Communauté de Communes au printemps 2022, outil fédérateur et de communication, regroupant les initiatives intercommunales culturelles et patrimoniales. L'Agenda Culturel répond à un véritable enjeu politique, celui d'amener la culture au cœur de chacun des villages, de proposer une offre diversifiée pour éclairer, éveiller et faire rêver des plus jeunes

aux plus âgés. Ce rayonnement souhaité s'adresse à tout public, jeunes et moins jeunes, résidents, vacanciers, bref à tous les curieux qui sillonnent le territoire. L'Agenda Culturel sort trois fois dans l'année, printemps, été, automne-hiver et présente la programmation des médiathèques, des musées de la Communauté de Communes et des expositions hors les murs, des événements autour des patrimoines et des visites guidées. Il est diffusé sur l'ensemble du territoire intercommunal et au-delà. L'Agenda Culturel participe à l'animation du territoire auprès des habitants et à sa promotion auprès des visiteurs.

FOCUS SUR LES ANIMATIONS AUTOUR DES PATRIMOINES

Dans le cadre de la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire initiée en 2021, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon organise des animations gratuites autour de la valorisation des patrimoines qui se déclinent en 5 points :

- ▮ **Un programme unique pour les Journées Européennes du Patrimoine**, regroupant tous les événements des acteurs culturels du territoire intercommunal dans un seul livret. La Communauté de Communes fait également les fiches de chaque manifestation dans l'open agenda du Ministère de la Culture. En 2021, il y a eu 45 animations et 15 partenaires, en 2022, 50 animations et 15 partenaires, et en 2023, 60 événements et 20 partenaires. Cette évolution montre l'engouement des acteurs du territoire à participer à cet événement national majeur pour le patrimoine.
- ▮ **La participation aux Journées Nationales de l'Architecture**, avec le pôle Urbanisme. En 2021, à Annot et en 2022 à Entrevaux, ont été proposées : des animations autour des façades et toitures, une démonstration d'enduit et de décor peint (filet), un rallye photo et une chasse au trésor à la découverte de l'architecture des maisons des villages, des conférences d'architectes. En 2023, rendez-vous est donné à Colmars-les-Alpes, sur la thématique du bois dans la construction et autour du travail mené pour l'étude « Site Patrimonial Remarquable ».
- ▮ **La participation aux Journées Européennes de l'Archéologie** avec la visite de sites, la rencontre avec des archéologues, la médiation et sensibilisation autour du patrimoine archéologique.
- ▮ **La participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** en 2023, sur la thématique des fours à pain.
- ▮ **L'organisation de « Rencontres des Patrimoines »** (entre mai et septembre), en partenariat avec les communes et associations locales. Ces rencontres s'adressent aux habitants et aux visiteurs curieux, et proposent de faire découvrir le patrimoine autrement, dans une réelle convivialité : visites de villages, d'édifices ou de sites patrimoniaux, mise en valeur d'une architecture particulière, échanges avec des spécialistes, parole donnée aux habitants, lecture de paysage, spectacle vivant, démonstration et savoir-faire autour du bâti. Elles font appel à des spécialistes tels qu'archéologue, naturaliste, historien, archiviste, architecte, géologue ou encore professionnel du

bâti ancien. De temps en temps, du spectacle vivant est programmé, notamment dans des lieux insolites (chapelle perchée, site en ruines) afin de donner à voir et de faire vivre autrement le patrimoine bâti. Trois rencontres ont été organisées en 2021, six en 2022 et onze en 2023. Ces Rencontres des Patrimoines ont rassemblé 400 participants en 2022. C'est une action phare de la Communauté de Communes en matière de mise en valeur des patrimoines, reconnue et sollicitée par les communes et associations locales.

En 2022, plus de 3500 personnes ont participé aux événements de valorisation du patrimoine, ce qui est encourageant pour la suite. De nombreux partenariats restent à consolider et à imaginer pour faire des liens entre patrimoine, musique, conte, théâtre, danse, savoir-faire, chantier de restauration... Ces actions autour de la valorisation des patrimoines montrent la volonté de la Communauté de Communes de fédérer les acteurs et d'animer le territoire auprès de tous les publics. De plus, une synergie se crée progressivement et les habitants se sentent fiers de faire découvrir leur identité et leur histoire. Les événements participent en outre à enrichir l'offre touristique patrimoniale. Avec le label Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes peut développer et rendre encore plus attractive sa programmation culturelle et patrimoniale.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins autour des fours à pain (Hameau de Courchons)



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Journées Européennes de l'Archéologie à Val de Chavagne – Visite du bassin-vivier de Castellet-Saint-Cassien



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Rencontres des Patrimoines à la chapelle de la Melle (Bleux)



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Journées Nationales de l'Architecture à Annot – Reconstitution en carton de la gare du train des Pignes



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Rencontres des Patrimoines à Ville de Demandolx

Les visites guidées

LES VISITES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON

Dans le cadre de la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a souhaité mettre en avant les visites guidées. En 2022 et 2023, la guide-conférencière de la Communauté de Communes a ainsi fait visiter lors d'animations gratuites et ouvertes à tous : la chapelle de la Melle (Blieux), la chapelle Saint-Pons (Peyroules), la chapelle Saint-Pierre (Soleilhas), l'église Notre-Dame d'Entraigues (Tartonne), l'église Notre-Dame (Clumanc), l'église Notre-Dame de Valvert (Vergons), les villages d'Allons, de Sausses, de Thorame-Haute et de Thorame-Basse. Par ailleurs, la guide-conférencière propose en juillet et août une visite hebdomadaire payante de l'ancienne cathédrale de Senez, édifice classé au titre des Monuments Historiques, suivie de celle du village. L'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » se charge de la promotion de la visite et de la vente des billets, via une convention de prestation de services entre l'Office et la Communauté de Communes. Au vue de la richesse des patrimoines et de l'étendue du territoire de la Communauté de Communes, il reste encore beaucoup d'édifices et de villages à faire découvrir.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Visite guidée de la cathédrale et du village de Senez



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures
Visite guidée de la cathédrale et du village de Senez

LES VISITES PROPOSÉES PAR LES OFFICES DE TOURISME ET LES COMMUNES

Dans les 4 Villages et Cités de Caractère, des visites guidées thématiques payantes sont déjà organisées, de manière hebdomadaire en saison estivale et toute l'année sur réservation pour les groupes. Ainsi, à Annot et Entrevaux, ce sont trois agents de l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » qui proposent la visite des villages une fois par semaine l'été et qui assurent les visites pour les groupes toute l'année. Ces agents n'ont pas la carte de guide-conférencier, néanmoins, ils ont effectué des recherches documentaires et historiques et ont acquis l'expérience car ce sont les mêmes agents qui animent les visites depuis plus de 25 ans pour Annot et plus de 10 ans pour Entrevaux. À Colmars-les-Alpes, un agent employé par la Commune, chargée de recherches et archéologue de formation (sans la carte de guide), propose des visites commentées et thématiques. Les visites sur l'histoire des soldats, des forts et des fortifications, sur la vie des femmes dans le Haut-Verdon, sur le Moyen Âge à Colmars ou encore des visites nocturnes connaissent un vif succès. À Castellane, la commune a embauché en 2021 au sein de son service Culture une guide-conférencière pour les visites guidées et la mise en oeuvre du programme annuel d'animations culturelles. Ainsi, cette guide-conférencière a créé plusieurs visites en 2023 : autour des 5 sens, d'une balade dessinée, des légendes urbaines et une visite flash de l'église Saint-Victor, édifice classé au titre des Monuments Historiques. À noter qu'il y a très peu de guide-conférenciers diplômés exerçant sur le territoire intercommunal. C'est un point sur lequel le territoire

devra porter son attention afin d'accompagner et de favoriser la montée en compétence des personnes intéressées.



© Commune de Castellane – Visite guidée de Castellane



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Nocturnes de Colmars-les-Alpes

DES VISITES PROPOSÉES PAR DES ASSOCIATIONS ET DES BÉNÉVOLES

Certaines associations patrimoniales proposent des visites guidées ponctuelles ou de manière plus régulière des villages. Ainsi à Thorame-Haute, un habitant, bénévole de plusieurs associations patrimoniales, fait visiter le chantier de restauration du Pont du Moulin, avec l'accord de M. le Maire, de l'architecte en charge du projet et des entreprises qui interviennent. Il donne rendez-vous au public une fois par semaine et fournit des explications sur l'histoire du pont et sur les avancées des travaux de restauration et quelques anecdotes. Sa visite bénéficie d'une belle fréquentation. À Saint-Julien-du-Verdon, un habitant, élu à la commune, président de la Commission Culture du Parc naturel régional du Verdon et passionné d'histoire, propose en saison estivale une découverte du village. Il a en outre édité un ouvrage sur l'histoire de Saint-Julien-du-Verdon. À Annot, le président de l'association de Défense du Patrimoine effectue des visites de certains édifices (maisons, l'église paroissiale, la chapelle Notre-Dame de Vers la Ville) ou des visites thématiques sur les Grès d'Annot par exemple. Ces passeurs du patrimoine sont importants, ils participent à la connaissance et à l'animation du territoire.

LES SORTIES DES ACCOMPAGNEURS EN MOYENNE MONTAGNE

Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est montagneux et le patrimoine naturel y est omniprésent. Le métier d'Accompagnateur en Moyenne Montagne (AMM) est accessible via un diplôme d'état délivré par l'établissement public national du Ministère des Sports. Découverte de la faune, de la flore, randonnée champignons, randonnée raquettes, marche nordique, trekking, découverte du patrimoine, éducation à l'environnement, astronomie... Autant de domaines dans lesquels l'accompagnateur en moyenne montagne transmet ses connaissances à tous les publics : adulte et jeune public, scolaires, individuel ou groupe, public en situation de handicap. Sur le territoire Alpes Provence Verdon, 7 accompagnateurs en moyenne montagne proposent des sorties, pour certains en lien avec le Parc national du Mercantour ou le Parc naturel régional du Verdon. Créer des partenariats avec les accompagnateurs du territoire est primordial pour l'offre de découverte patrimoniale car nombre d'édifices ou sites nécessitent une marche ou randonnée d'approche conséquente. De plus, les paysages et leurs évolutions font partie intégrante de l'identité du territoire, leur compréhension est essentielle.



CRÉATION DU RÉSEAU DES GUIDES, DES ACCOMPAGNEURS ET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a souhaité créer une dynamique autour des visites patrimoniales et sorties découverte. Un réseau rassemblant les guide-conférenciers et accompagnateurs en moyenne montagne diplômés, les agents de l'Office de Tourisme intercommunal concernés est animé depuis 2022 par la Communauté de Communes. Ce réseau se réunit deux fois par an, avant et après la saison. Lors d'atelier, les participants ont fait ressortir le besoin en formation sur les thématiques de l'archéologie, l'architecture, le reboisement, le pastoralisme, les fortifications, la géologie, la cuisine, l'art et l'architecture religieuse, les barrages... En 2023, une communication utilisant une même charte

graphique a été mise en place par l'Office de Tourisme intercommunal pour les visites guidées d'Annot, Castellane et Entrevaux. Enfin, une information ciblée a été faite sur les conditions de l'obtention de la carte de guide-conférencier sous la forme d'une validation d'acquis d'expérience.

Les visites guidées existantes méritent d'être soutenues, consolidées, enrichies et harmonisées. Le travail d'accompagnement, d'animation du réseau doit se poursuivre. Le label Pays d'Art et d'Histoire a un rôle primordial dans le développement de l'offre patrimoniale.

4^{ème}
Chapitre

Partie
10

Un projet culturel de territoire immersif et participatif

Les élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont décidé de partir des envies et besoins en matière culturelle de ses habitants pour concevoir un projet culturel de territoire, autour de 4 objectifs :

- **Identifier** : comprendre ce que l'art et la culture représentent pour les habitants, notamment pour ceux qui ne sont pas intéressés par l'offre actuelle ;
- **Fédérer** : percevoir comment amener une dynamique et faire avec les contraintes telles que l'éloignement géographique et la mobilité ;
- **Impliquer** : penser ensemble le territoire et interroger les habitants pour connaître leurs attentes.
- **Diffuser** : porter à connaissance le projet culturel proposé.

La Compagnie de l'ArroZoir, compagnie de théâtre anthropologique pour un monde nouveau, a été recrutée pour collecter le point de vue des habitants par le biais d'une démarche artistique, à partir

notamment du patrimoine immatériel, qui tisse un lien entre présent, passé et futur, qui fait identité et sens pour les habitants. Pour avoir un échantillonnage plus représentatif de la population et aller au plus proche de la population locale, la Compagnie a imaginé un dispositif itinérant permettant à la fois une expérience artistique des habitants et la collecte de leur lien intime au territoire. Une collecte sensible est préférée à une collecte de masse afin d'éviter l'écueil des « à priori ».

Le projet s'organise autour de 2 phases :

► Phase 1 – Collecte des objets – Avis de recherche des objets qui racontent le territoire

Lors de cette phase, sont associés les lieux culturels du territoire (médiathèques, écoles de musique, musées) mais aussi sur des lieux de vie quotidienne tels que commerces, écoles, salles des associations... Dans chacun de ces lieux, le public est invité à déposer (ou l'objet est simplement pris en photo) dans une malle dédiée un objet qui représente son lien personnel avec le territoire Alpes Provence Verdon, un objet qui raconte son attachement au territoire. Une trentaine

de malles ont été déposées sur tout le territoire de février à mi-juin 2023 et près de 300 d'objets ont été collectés. Des ateliers ou rencontres ont été organisés dans un grand nombre de communes tout au long de la collecte. Une restitution de cette première phase s'est tenue le 10 juin 2023 au musée intercommunal de la Minoterie.

► Phase 2 – Collecte des histoires – Pour moi, les Alpes-Provence-Verdon, c'est ...

Sous forme de tournée dans 16 lieux (8 communes), la Compagnie se rend dans des lieux publics et fréquentés identifiés comme représentatifs du territoire (marchés locaux, places du village, supermarchés, sortie d'églises...) et installe son dispositif itinérant composé d'un cabinet de curiosités des objets des malles dans un isoloir spécifique, d'un crieur public un peu maladroit à la recherche de l'identité du territoire et d'une assistante bienveillante pour collecter la parole et la photo des participants. Ainsi, chacun raconte une histoire, enregistrée en audio, celle que cet objet a déclenché dans sa mémoire. Une photo portrait de type Polaroid est affichée sur un présentoir poétique. Ainsi, se constitue une exposition photo itinérante et une banque audio d'histoires au fur et à mesure des jours de collecte. La phase 2 se tient à l'automne 2023.

La Compagnie de l'ArroZoir propose également deux phases supplémentaires avec une création artistique autour du théâtre d'objets et la diffusion du projet culturel du territoire. À partir des éléments recueillis, un bilan doit d'abord être effectué sur les deux premières phases. Le développement et le renforcement du lien social passent par différentes actions telles le fait de créer des moments de



partage entre les publics (habitants, jeune public, visiteurs), mais aussi de leur donner l'opportunité de s'investir dans des projets communs. La Communauté de Communes souhaite finaliser l'élaboration et faire vivre son projet culturel de territoire, élément indispensable du ciment social et du vivre ensemble.

En conclusion, comme le précise Nadine Vivier dans son ouvrage sur la culture patrimoniale, « le patrimoine, ce ne sont pas seulement des monuments et objets à conserver pour leur valeur intrinsèque et leur témoignage du passé, c'est avant tout une ressource matérielle ou immatérielle à utiliser pour améliorer la qualité de vie des populations, leur permettre de se situer dans le sens et l'espace, étayer leur mémoire et satisfaire leurs aspirations dans un cadre respectueux de l'environnement et de la conscience citoyenne. » Ajoutons à cela, que le patrimoine participe aussi activement à une démarche de territorialisation, vue comme la transformation d'un espace en « territoire ». Le patrimoine et ses formes multiples de valorisation sont bien évidemment un levier pour l'économie touristique. Le patrimoine est vecteur de projets fédérateurs et créateur de richesses pour ce territoire Alpes Provence Verdon aux identités multiples passées et actuelles.





5^{ème}

Chapitre

L'ambition « Pays d'Art et d'Histoire »

Atelier scolaire
sur l'architecture

—
ANNOT
—

© Mathieu Simoulin
Verdon Pictures

Genèse du projet de candidature

Dès 2004, les élus des anciennes Communautés de Communes, rassemblés alors dans le Pays Asse Verdon Vaïre Var, se sont intéressés au patrimoine bâti en signant une convention avec le Service de l'Inventaire Général. Cela a lancé le territoire dans une aventure qui a duré plus de 10 ans avec la finalisation de l'inventaire du patrimoine des 41 communes et plus de 5000 dossiers d'inventaire. Cette collaboration avec le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été riche et a permis de faire émerger de nombreux projets autour de la valorisation des patrimoines, tels que les musées de la Distillerie et de la Minoterie, ouverts en 2015 et 2016, mais aussi déjà des discussions sur le label Pays d'Art et d'Histoire. En 2019, les élus de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont souhaité véritablement s'engager dans cette démarche de candidature au label « Pays d'Art et Histoire » avec deux délibérations : l'une portant sur une demande de financement pour le travail sur le dossier de candidature et l'autre sur la création d'un Comité de Pilotage dédié avec la liste des membres. Les demandes de subvention ont été déposées en 2019. Le projet s'est étalé sur 3 ans (2020-2023) pour un montant de 163 228€ TTC, avec des dépenses liées aux frais de personnel et à des prestations de services. Les montants des aides obtenues en 2020 sont de 88 143€ du programme européen LEADER, 45 704€ de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 13 058€ du Département des Alpes de Haute-Provence, soit un autofinancement de 16 323€ pour la Communauté de Communes.

Le 17 novembre 2020, les élus ont pris une délibération actant l'engagement de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dans le projet de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (Délibération 2020-05-19) avec trois points importants :

- La création d'un poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine au tableau des effectifs de la Communauté de Communes (1 ETP) et de pourvoir à son recrutement à compter du 1er février 2021 (titulaire de la fonction publique) ; la mise à disposition d'une guide-conférencière à hauteur de 10h/semaine soit 0,3 ETP à partir du 1er octobre 2021 ;
- L'inscription aux budgets 2021, 2022 et 2023 des crédits nécessaires pour l'emploi et

globalement tous les frais induits par le portage de cette candidature conformément au dossier de financement LEADER déposé ;

- L'approbation de la composition du comité de pilotage.

Le projet est lancé officiellement en février 2021 après le recrutement de l'agent en charge du dossier. Pour mener à bien cette candidature, un Comité de Pilotage et un Comité Technique sont créés. Les membres du Comité de Pilotage sont :

- Pour l'État :** Corinne BORD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Castellane, Laurent CHAIGNE, Architecte des Bâtiments de France, Sylvaine LE YONDRE, DRAC PACA, Conseillère Villes et Pays d'art et d'Histoire et espaces protégés, correspondante Patrimoine mondial
- Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Charles BORGHINI, Conseiller Régional ;
- Pour le Département des Alpes de Haute-Provence :** Alain DELSAUX, Conseiller départemental délégué à la culture, au patrimoine culturel et au logement ;
- Pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon :** Maurice LAUGIER, Président de la Communauté de Communes et maire de Saint-Benoît ; Magali SURLE-GIRIEUD, Vice-Présidente en charge du Tourisme et maire de Colmars-les-Alpes ; Lucas GUIBERT, Vice-Président en charge de la Petite-enfance et de la Jeunesse et maire d'Entrevaux ; Line TILLEMANN, Conseillère communautaire, adjointe à la Culture et à la Communication mairie de Castellane ; Viviane PONS-BERTAINA, Conseillère communautaire, maire de Méailles.



© CCAPV – Comité de Pilotage du 1er décembre 2021



© CCAPV – Comité de Pilotage du 23 février 2023

Quant au Comité Technique, il rassemble des partenaires, agents, et experts issus de différentes collectivités :

- La DRAC PACA, Direction des Patrimoines, de l'Architecture et des Espaces Protégés
- L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 04
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Service Patrimoine Traditions et Inventaire
- Le Département des Alpes de Haute-Provence avec les services de la Conservation des
- Musées, des Stratégies Culturelles, de l'Archéologie, les Archives, le Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère
- Les maisons thématiques et musées gérés par les communes et associations
- Art et Culture – La Chouette, association conventionnée avec la Communauté de Communes
- Les 2 Offices de Tourisme : « Verdon Tourisme » et « Val d'Allos »
- Les 2 Parcs : National du Mercantour et naturel régional du Verdon
- La Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute-Provence
- Pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon : le service Culture avec notamment le réseau de lecture publique, la coordination et les actions dans le cadre de la convention d'Éducation Artistique et Culturelle, les deux musées intercommunaux ; le pôle Urbanisme ; le pôle Aménagement et Développement.



© CCAPV – Comité Technique du 21 octobre 2021

Consciente de ces richesses patrimoniales et du besoin d'amener de la cohérence, de la synergie et de la cohésion au sein de son vaste territoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon souhaite d'emblée que cette démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire soit transversale, fédératrice, partagée par les 41 communes et l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le patrimoine.

Une démarche concertée avec tous les acteurs

L'APPUI DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DU COMITÉ TECHNIQUE

Au niveau de la méthodologie, différentes actions ont été mises en place afin d'informer et d'associer les élus, les habitants et le large public à cette démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. Tout d'abord, comme dans toute démarche de projet, des Comités de Pilotage ont eu lieu dans différentes communes du territoire, dont trois en 2021, deux en 2022 et un en 2023, soit un total de 6 réunions. Les Comités de Pilotage ont permis de présenter les avancées de la candidature, d'échanger et de valider les grandes orientations. En outre, un Comité Technique s'est tenu en 2021 à Senez pour travailler sur des éléments précis tels que l'offre touristique ou l'offre à destination du public scolaire. De plus, des rencontres spécifiques avec chaque partenaire membre du Comité Technique ont été effectuées en 2022, avec un objectif double, à savoir bien connaître les compétences et les actions de chaque acteur et identifier les possibles partenariats à développer dans le cadre de la labellisation.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les deux fiches-type obligatoires, demandées par la DRAC PACA, ont fait l'objet d'échanges et de validation concernant le périmètre, les motivations et les politiques menées dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage. Par ailleurs, il y a eu des points d'étape réguliers tout au long de la démarche par mail, visio ou par téléphone, afin de préciser les attentes et les obligations. Enfin, un Bureau d'Etudes spécialisé dans l'ingénierie culturelle a été recruté pour accompagner l'ensemble du projet, du démarrage à sa finalisation, pour encadrer la méthode mise en place, pour travailler les présentations et compte-rendus et pour amener une expertise quant aux orientations du projet.

LA SENSIBILISATION DES ÉLUS DE LA COMMISSION CULTURE

Afin de communiquer et d'expliquer plus largement cette démarche aux élus du territoire,

des présentations ont été faites lors de quatre commissions intercommunales « Culture et Patrimoine » (deux en 2021 et deux en 2022). À noter que la Commission Culture et Patrimoine est composée de 45 élus communaux et intercommunaux, représentant 33 communes du territoire intercommunal. Sans oublier, des articles sur les objectifs et l'avancée de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire dans les rapports d'activités 2021 et 2022 de la Communauté de Communes.



© CCAPV – Commission Culture 12 octobre 2022

AU PLUS PROCHE DU TERRAIN AVEC LES VISITES DANS TOUTES LES COMMUNES

En outre, privilégier les échanges directs s'est avéré indispensable pour impliquer les communes et les associations. Le territoire intercommunal est vaste et il est apparu nécessaire de l'arpenter pour mieux le connaître et le comprendre. Ainsi, toute l'année 2021 a été consacrée aux visites de terrain dans chacune des 41 communes du territoire intercommunal, à la rencontre des maires, adjoints, conseillers municipaux et membres d'association patrimoniale afin de :

- Créer du lien, porter à connaissance et partager la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire ;

- Connaître l'histoire et le patrimoine des communes ;
- Recenser les projets en matière de restauration et valorisation des patrimoines et accompagner les communes et associations dans leurs projets, en lien avec les partenaires (Préfecture, DRAC PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Alpes de Haute-Provence, programmes européens, fondation et mécénat...). À noter que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ne fait pas d'assistance à maîtrise d'ouvrage mais elle a un rôle de conseil et d'accompagnement dans le montage administratif et financier des dossiers.

Ces visites de terrain dans toutes les communes ont donné lieu à des comptes rendus détaillés et communiqués aux élus et aux partenaires. Elles ont donc permis de créer une relation de confiance et de partenariat entre les communes (élus et secrétariat) et la Communauté de Communes. D'autres visites ont été faites par la suite en fonction des projets et des sollicitations. C'est grâce à ces échanges et cette connaissance fine du terrain que certains dossiers et projets de restauration et de valorisation peuvent émerger.



© CCAPV – Visite à Val de Chalvagne (07/05/2021)



© CCAPV – Visite à Saint-André-les-Alpes (29/10/2021)



© CCAPV – Visite à La Rochette (08/07/2021)



© CCAPV – Visite à Sausses (21/06/2021)



© CCAPV – Visite à Saint-Lions (18/06/2021)

LA MISE EN PLACE DE RÉSEAUX D'ACTEURS

Toujours en 2022, deux réseaux ont été mis en place par la Communauté de Communes afin de créer une dynamique autour des patrimoines. Ainsi, le réseau des associations patrimoniales rassemble une vingtaine d'associations et une trentaine de participants à chaque réunion. Le réseau des guides, accompagnateurs et offices de tourisme regroupe quant à lui des professionnels du tourisme qui ont envie de faire découvrir autrement le territoire, en se focalisant sur la sensibilisation au patrimoine naturel, archéologique, historique, bâti, immatériel... bref ce qui constitue l'identité propre de ce territoire unique, entre Alpes et Provence.

UNE COMMUNICATION POUR LE GRAND PUBLIC

Pour illustrer le dossier de candidature, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fait réaliser par un photographe professionnel un reportage photos du patrimoine bâti des 41 communes et de certaines animations. En outre, une vidéo réalisée par un professionnel permet de mettre en avant les atouts du territoire et la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. Tous ces éléments graphiques peuvent être réutilisés dans d'autres médias et seront régulièrement mis à jour par de nouveaux reportages.

En termes de support de communication, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dispose d'une page Facebook suivie par 1577 followers. Pour partager avec les habitants et au plus grand nombre cette candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, une chronique sur les patrimoines, intitulée « Du côté de chez nous » a été diffusée tous les dimanches de l'année 2022 soit 52 chroniques en tout, la dernière, 53ème, ayant été diffusée en janvier 2023. Ces chroniques rappellent le projet de candidature et font découvrir l'histoire, les paysages et particularités géologiques, des éléments du patrimoine bâti des 41 communes ainsi que des savoir-faire spécifiques tels que la gastronomie, des visites virtuelles 360° d'édifices ou encore l'histoire des anciens évêchés de Senez et d'Entrevaux. Elles ont eu beaucoup de succès, avec de nombreux commentaires et partages. Certaines ont même été reprises par la presse locale, comme La Provence ou le site internet d'informations locales « Verdon Info ». L'intégralité des chroniques est disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, rubrique « Culture et Patrimoine » et sur le site internet du réseau des médiathèques de la Communauté de Communes, rubrique « Culture locale ». Il a été évoqué le fait d'en faire à l'avenir des chroniques audio pour Radio Verdon et pourquoi pas de les utiliser en partie pour une publication présentant le territoire intercommunal.

En annexe, exemple de la Chronique des Patrimoines de Senez.



UN LABEL CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS

Enfin, le partage de la démarche de candidature passe aussi par des rencontres et des échanges directs avec les habitants et les visiteurs. En ce sens, un programme d'animations autour de la valorisation des patrimoines est mis en place depuis 2021. Au vue de la belle fréquentation des événements, de l'engouement des participants et des partenariats qui se sont noués avec les associations locales et les communes, ce programme mérite d'être étoffé et enrichi.



Ces différentes actions montrent bien que la démarche participative, la concertation, le partage autour de cette candidature au label Pays d'Art et d'Histoire a véritablement créé une dynamique autour de la connaissance, restauration et valorisation des patrimoines matériels et immatériels. La Communauté de Communes Alpes Provence veut poursuivre ce mouvement.

Quatre enjeux pour le futur Pays d'Art et d'Histoire

Guidée par des objectifs de proximité, d'équité et de qualité de son action, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon structure ses missions dans le champ de la culture autour des quatre principales ambitions suivantes :

- ▶ Amener la culture au coeur de chaque village, partout là où elle n'est pas attendue ;
- ▶ Valoriser la richesse de l'identité territoriale ;
- ▶ Définir, porter collectivement et faire vivre en réseau, avec les associations et avec les habitants, un projet culturel de territoire ;
- ▶ Développer une offre culturelle riche, diversifiée, personnalisée, à même de toucher tous les publics.

Toutes les actions menées dans le cadre de la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire permettent de créer une dynamique collective entre tous les publics, de favoriser la construction identitaire et l'appropriation d'un héritage commun, et d'amener de la coordination entre les acteurs.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'EST FIXÉE 4 ENJEUX AUTOUR DU LABEL

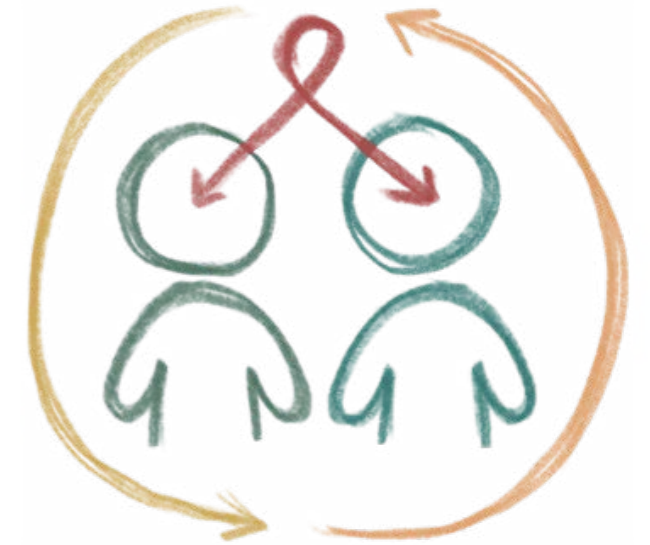
1 LE VIVRE ENSEMBLE

Le label pour participer à la cohésion territoriale et à la préservation de la qualité architecturale, paysagère et environnementale. Il permet de créer du lien entre les élus, les associations, les habitants, au sein d'un territoire aux identités multiples.



2 LA TRANSMISSION DES PATRIMOINES

Le label pour permettre aux habitants, notamment au jeune public, et aux acteurs locaux de s'appropriier et enrichir l'histoire de leur territoire. Connaître, restaurer et valoriser sont les trois priorités.



3 LE PATRIMOINE EN MOUVEMENT

Le label pour faire le lien entre culture et tourisme, pour favoriser et soutenir le développement économique. L'offre touristique et patrimoniale permet de diversifier les publics et vient renforcer l'attractivité du territoire.

4 LE MAILLAGE CULTUREL

Le label pour mutualiser les actions, apporter de la cohérence et de la coordination, rendre lisible les richesses patrimoniales des communes du territoire. Cela implique la consolidation et le développement des partenariats avec les acteurs culturels.



Trois thématiques prioritaires à valoriser

Le territoire Alpes Provence Verdon est à la fois singulier et pluriel, aux identités provençales et alpines. C'est une terre d'entre-deux, tant au niveau naturel que culturel, entre confins et contrastes, traversée par de multiples frontières aux contours sinueux. C'est aussi un territoire de passage, de contact et d'accueil, aux paysages grandioses et anthropisés. Le projet patrimonial du label Pays d'Art et d'Histoire se décline autour de trois axes thématiques forts :

AXE 1 :

UN TERRITOIRE UNIQUE ENTRE ALPES ET PROVENCE AVEC UNE GRANDE DIVERSITÉ DU PATRIMOINE NATUREL

Le territoire de la Communauté de Communes offre des panoramas incroyables. Cette richesse des paysages est une valeur forte, la notion d'insertion paysagère prend ici tout son sens. De plus, la topographie du territoire implique une approche du paysage à travers des axes de découverte et des points de vue multiples : depuis les routes, voies ferrées et sentiers, mais également depuis les villages et les espaces agricoles, sans oublier à partir des sentiers de randonnées, sommets et reliefs.



© Arnaud Brunet – Verdon Tourisme – Randonnée dans les Gorges du Verdon

AXE 2 :

UN TERRITOIRE RURAL DANS LEQUEL LES TRACES DE L'HOMME SONT VISIBLES PARTOUT, DU PATRIMOINE MONUMENTAL AU PATRIMOINE DISCRET

Au milieu de ce patrimoine naturel exceptionnel, les traces de l'homme sont visibles partout, si l'on sait regarder : agriculture, reboisement, circulations par les routes et sentiers, et bien sûr habitat. Partout l'homme a défriché, cultivé, aménagé et utilisé les ressources naturelles pour construire un habitat. Les richesses patrimoniales du territoire intercommunal sont le socle de la vie sociale et de l'économie locale. La ruralité a permis de conserver les paysages et les agglomérations, villages et hameaux malgré quelques modifications liées aux modes de vie contemporains. La ruralité a permis de conserver les paysages et les villages et les espaces agricoles, sans oublier à partir des sentiers de randonnées, sommets et reliefs.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – village de Barrême



Village et vallée
—
THORAME-BASSE
—
© Mathieu Simoulin
Verdon Pictures

AXE 3 :

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE AVEC UNE CULTURE VIVANTE, DES SAVOIR-FAIRE ET SPÉCIFICITÉS LOCALES

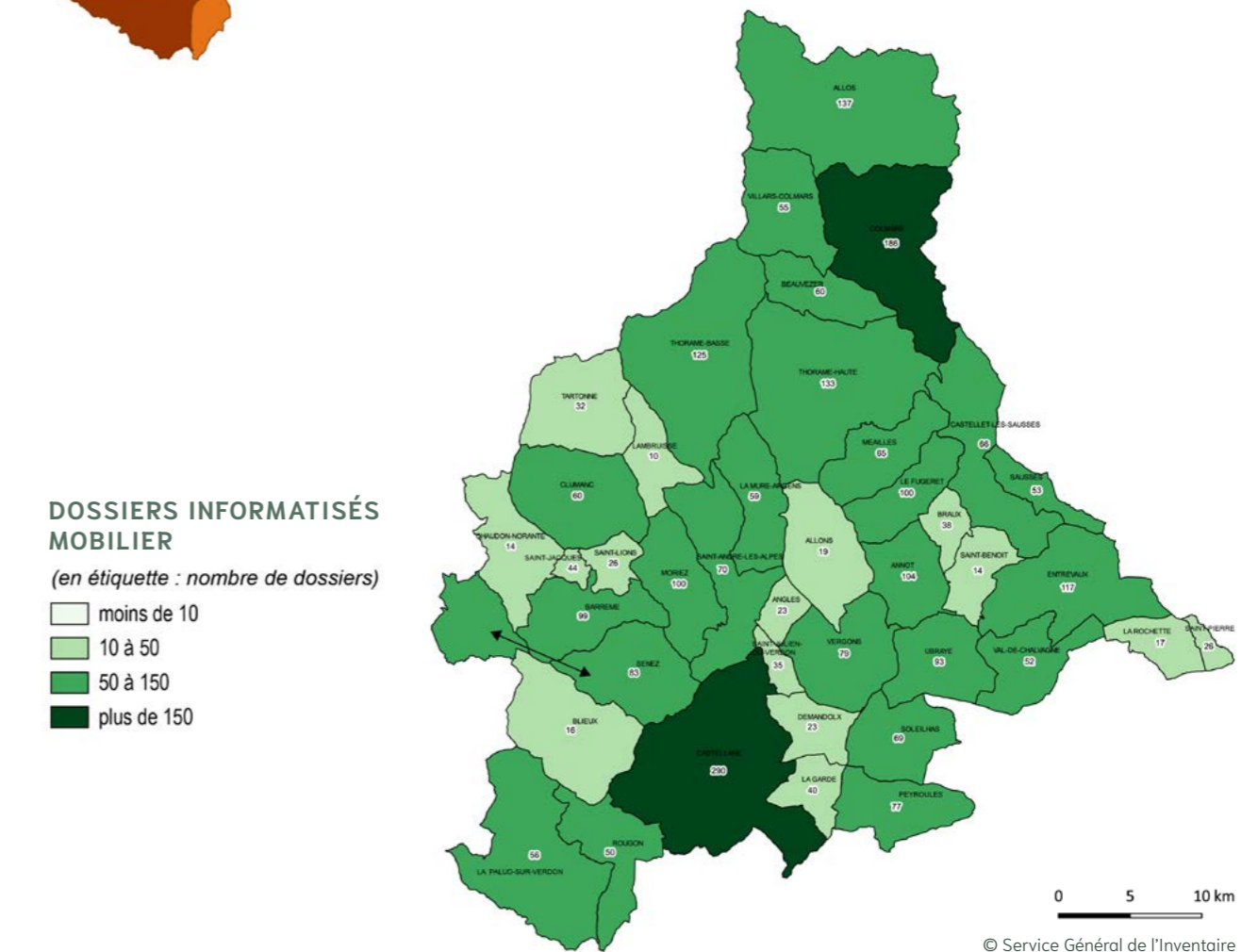
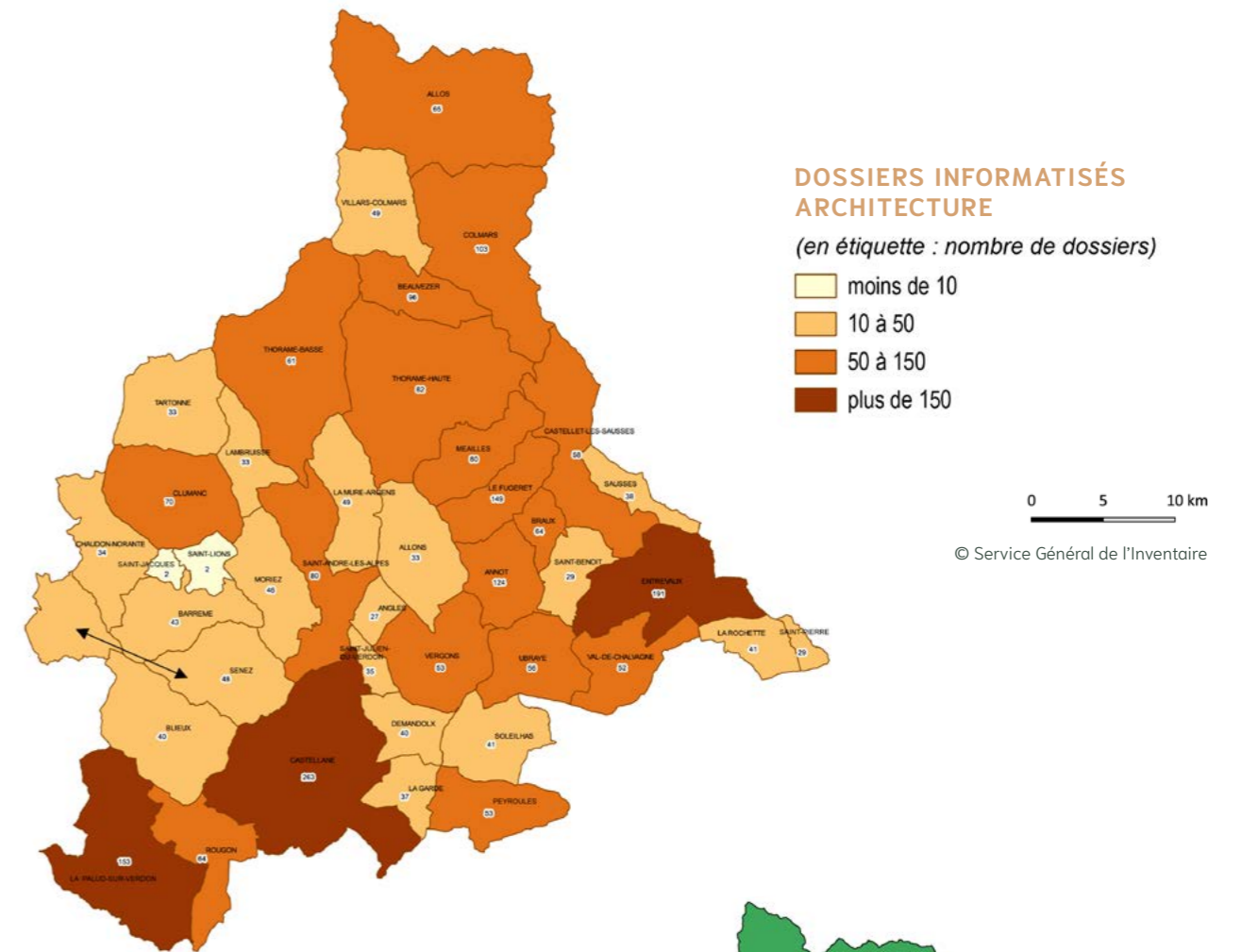
Bien qu'entouré par des reliefs imposants, ce territoire n'est pas fermé sur lui-même. Ainsi, depuis toujours l'homme circule, fait du commerce, échange des pratiques, des savoirs, des manières de vivre. Le patrimoine matériel et immatériel est vecteur de projets fédérateurs et les habitants sont fiers de faire découvrir leur identité et leur histoire.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Rencontre des Patrimoines à Ville de Demandolx



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Visite du château de Sausses par son propriétaire, Journées Européennes du Patrimoine



5^{ème}
Chapitre

Partie
5

Le programme d'actions

Objectif 1 : Poursuivre les démarches de connaissance des patrimoines

La constitution d'une base solide de connaissance des patrimoines est un travail à mener sur le long terme et un outil indispensable pour les actions de valorisation et de médiation.

ACTION 1 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES BÂTI, NATUREL, IMMATÉRIEL ET MOBILIER

- ▮ Collaboration avec le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et veille sur le terrain de l'inventaire du patrimoine

Plus de 5 000 dossiers ont été réalisés sur le patrimoine bâti et mobilier des 41 communes du territoire Alpes Provence Verdon. Tous les dossiers sont accessibles en ligne sur le site <https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>

Les dossiers ont également été intégrés au Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes et sont accessibles en ligne via l'outil « Intr@geo » pour tous les agents intercommunaux et communaux adhérents au service commun d'instruction des dossiers d'urbanisme. À partir des dossiers d'inventaire, la Communauté de Communes peut faire une veille également sur le terrain, par exemple sur l'état sanitaire du bâti, sur les travaux réalisés ou en projet, et sur les nouvelles études et recherches qui viennent apporter des précisions aux dossiers d'inventaire.

► Accompagnement des recherches sur le patrimoine matériel et immatériel

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon soutient les initiatives de recherche des différents partenaires, institutionnels et associatifs. Par exemple, autour du patrimoine archéologique, des recherches sont réalisées par des opérateurs agréés mais aussi par des acteurs associatifs comme l'association Traces Editions. En effet, des chantiers-écoles sont organisés sur le territoire par cette association afin de permettre l'apprentissage des techniques de relevés du bâti, de la méthode de recherche et d'analyse archéologique. Cette initiative est soutenue par le Service Régional d'Archéologie, par le Service Départemental d'Archéologie des Alpes de Haute-Provence et par la Communauté de Communes. De plus, au niveau du patrimoine immatériel, la Communauté de Communes souhaite sauvegarder et mettre en avant la mémoire orale et la parole des habitants. Des enquêtes orales thématiques pourront être faites par des agents ou des bénévoles formés.



© Traces Editions – chantier-école archéologique

► Mise en réseau de la communauté scientifique

Lors du programme d'animation grand public, la Communauté de Communes fera appel à des professionnels, suscitant ainsi les échanges et collaborations. De plus, un événement spécifique pourra être organisé, de type colloque ou rencontre thématique, afin de rassembler les disciplines et chercheurs : DRAC PACA, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Alpes de Haute-Provence, Universités, Parcs, Réserve Géologique, historiens, ethnologues, chercheurs, acteurs associatifs... Enfin, le service Art et Histoire participera aux rencontres et projets menés par la communauté scientifique sur son territoire (ex Projet Collectif de Recherche, enquête thématiques, chantiers) afin de se tenir informé des dernières études et publications.

ACTION 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA DIFFUSION DES DONNÉES COLLECTÉES

► Valorisation du centre de ressources numériques

Dans le cadre de la politique documentaire, il y a un enjeu fort sur les fonds régionaux et leur mobilité au sein des 18 lieux de lecture publique. En lien avec le réseau de lecture publique et les 18 médiathèques et bibliothèques, les ouvrages sur le territoire Alpes Provence Verdon peuvent être mis en avant via le portail numérique. <https://ccapv.bibli.fr/>

► Élaboration d'une bibliographie avec les ouvrages référents sur le patrimoine bâti et environnemental du territoire

Cette bibliographie utilisera la classification Dewey, avec l'accompagnement technique des agents du réseau de lecture publique.

► Diffusion des données d'inventaire, études et recherches auprès des publics

Le service Art et Histoire s'attachera à diffuser et à mettre à disposition des acteurs culturels et habitants intéressés les études et recherches déjà menées ou en cours, lors des différentes actions de médiation, ou dans le cadre de sa programmation, ou encore par le biais de supports de communication à créer ou autre dispositif.

► Numérisation de fonds sonores et d'enquêtes orales

Cela passe par la numérisation d'enquêtes orales déjà réalisées, telles celles faites par Jean-Luc Domenge, président de l'association Petra Castellana, afin de sauvegarder et valoriser cette mémoire du territoire. L'objectif de cette numérisation est de pouvoir par la suite diffuser le contenu de ces enquêtes. Ces enquêtes orales et celles menées actuellement ou à l'avenir pourront servir pour des actions de médiation.



© Jean-Luc Domenge – enquête orale



© Association Mémoire et Patrimoine Le Fugeret – extrait vidéo enquête sur le thème des jeux d'enfance Juliette Douay (née Masse) et Lucienne Pesce (née Domenge)

Objectif 2 : Préserver et mettre en valeur les spécificités du territoire pour une montée en qualité du patrimoine et des identités architecturales

Les politiques et les outils de gestion liés à l'urbanisme, l'habitat, le logement, le cadre de vie, le patrimoine permettent de faire le lien entre passé, présent et avenir. Ils participent à une montée en qualité des identités architecturales, paysagères et culturelles. Cela contribue aussi à faire connaître au grand public : on a envie de protéger ce que l'on connaît, ce à quoi on donne de la valeur et ce que l'on comprend.

ACTION 3 : ASSISTER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS DE RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

► Conseil, accompagnement et suivi des projets portés par les communes

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a choisi de positionner cette action comme prioritaire. L'actuel service Patrimoine propose une assistance-conseil aux 41 communes, dans le cadre de projet de restauration du patrimoine bâti et mobilier, protégé ou non au titre des Monuments Historiques ou site. En effet, dans ce territoire rural, les communes sont petites et manquent de moyens en ingénierie pour définir le projet, puis mettre en place une méthodologie avec les partenaires et trouver les financements, enfin réaliser et suivre les travaux. Cet accompagnement est gratuit pour les communes. Les missions d'assistance-conseil de la Communauté de Communes ont été définies en collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC PACA. Le service Art et Histoire poursuivra cette action importante pour les communes et pour la montée en qualité du patrimoine.

PROJET DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE SENEZ, TÉMOIGNAGE DE GILLES DURAND, MAIRE DE SENEZ

Comment la Commune de Senez intervient en matière de patrimoine bâti ?

Il s'agit tout d'abord d'identifier et recenser le patrimoine vernaculaire de proximité qui, loin d'être une charge, constitue une chance pour nos territoires et pour la France. Notre priorité est de développer de nouveaux usages et des usages mixtes mais aussi de consolider nos choix et orientations, grâce à l'ingénierie à disposition des communes, celle des services de l'État et celle de la communauté de commune en direction des petites communes afin de mobiliser les aides publiques et les financements privés. Pour la commune de Senez, l'ancienne cathédrale de Senez constitue le programme majeur des années à venir. Néanmoins, on n'oublie pas non plus le petit patrimoine qui vit grâce à l'appui d'associations actives, comme par exemple le projet de restauration de l'église du hameau du Poil, édifice reconstruit par les bénévoles de l'association « Les amis du Poil ». Le patrimoine bâti donne donc une image motivante pour les habitants qui vont à leur tour engager les rénovations de leur bâti et par là même, prendre part à la valorisation culturelle et économique de leur commune au service de l'emploi artisanal local, de la revitalisation commerciale et touristique, du bon vivre et de la qualité de vie.

Quelle collaboration est en cours entre la Commune et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine bâti ?

La Communauté de Communes reste le support essentiel pour fixer les objectifs communaux : en développant des interventions menées sur le patrimoine bâti architectural pour en faire un outil à part entière de valorisation culturelle et économique ; en associant les jeunes générations aux enjeux du patrimoine comme vecteur d'identité partagée ; en soutenant les associations qui s'impliquent dans ce processus. Ainsi, le patrimoine sous toutes ses formes, sa protection et sa valorisation, devient un outil majeur du développement souhaité de nos territoires.



PROJET DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU BÂTI ET MOBILIER RELIGIEUX À MÉAILLES, TÉMOIGNAGE DE VIVIANE PONS, MAIRE DE MÉAILLES, MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



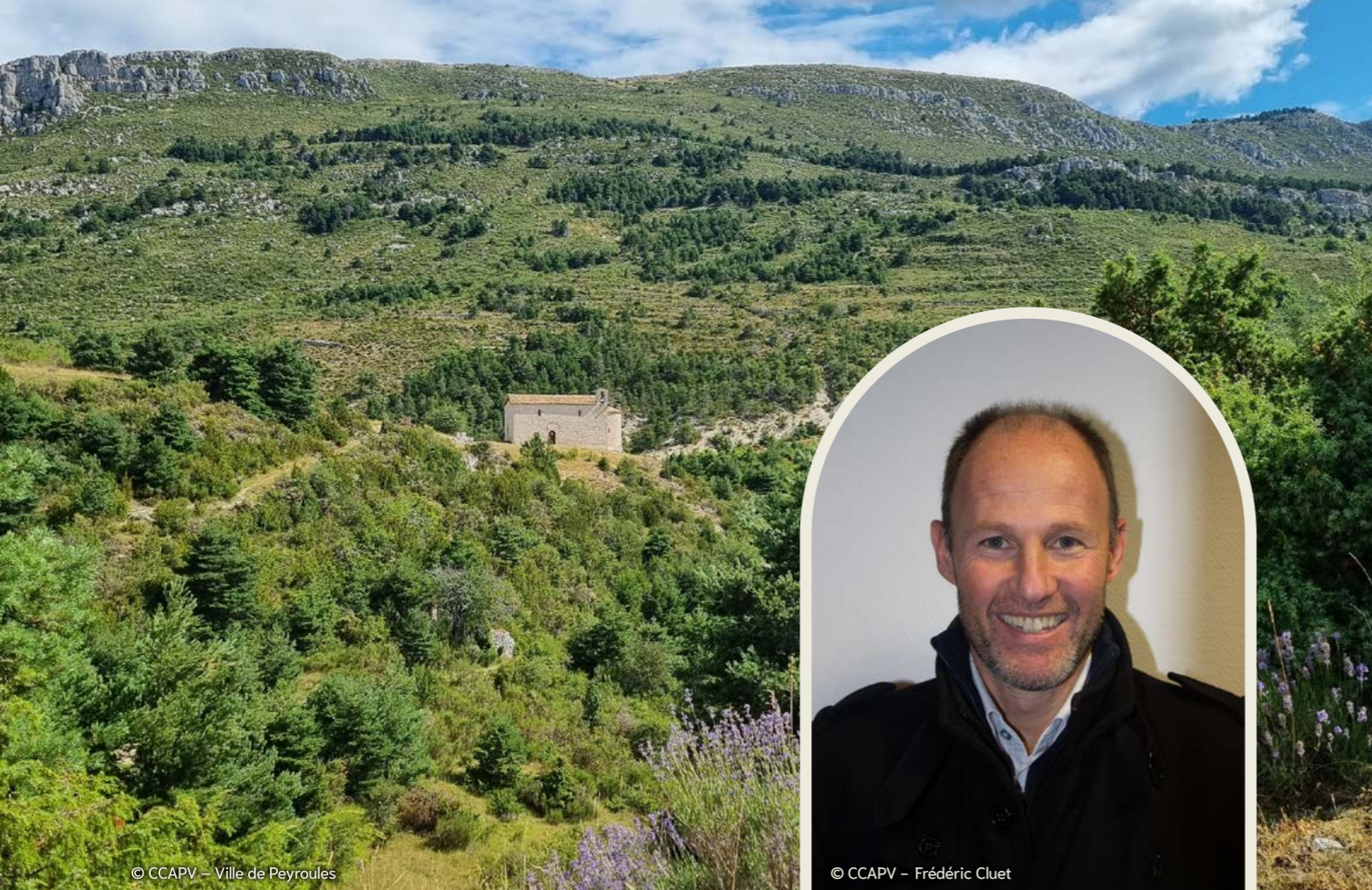
Comment la Commune de Méailles intervient-elle en matière de patrimoine bâti et notamment du mobilier religieux ?

Le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en lumière des richesses souvent méconnues tant au niveau de l'architecture que du mobilier. Poussons la porte de nos églises et nous allons découvrir des trésors. Ce patrimoine du mobilier religieux est à présent identifié, il est de notre devoir de le protéger, le rénover et le valoriser pour le transmettre en l'état aux générations futures. Relevons le défi de le protéger des vols, des détériorations mais aussi de le faire connaître. Il faut se l'approprier car c'est un enjeu culturel, c'est un vecteur d'identité collective, c'est un levier de développement et d'attractivité de notre territoire. Pour parvenir à le maintenir, il ne faut pas hésiter à solliciter les compétences disponibles, dans la commune et auprès des partenaires. Enfin, il est primordial de savoir mobiliser les financements disponibles publics et privés pour restaurer et valoriser ces biens, recourir au mécénat, et toujours rechercher des solutions innovantes pour avancer et atteindre l'objectif que l'on s'est fixé.

Quelle collaboration entre la Commune et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour la connaissance, la protection et la valorisation de ce patrimoine ?

Une étroite collaboration avec la Communauté de Communes pour sauvegarder, protéger et valoriser notre patrimoine est essentielle. L'aide, le soutien, les conseils et encouragements de la Communauté de Communes nous permettent d'avancer et de rester motivé. Notre projet devient alors un projet de territoire, qui est le levier essentiel à l'attractivité de nos villages réunis. Les communes ont besoin des compétences et de l'ingénierie des acteurs de la Communauté de Communes pour finaliser ses dossiers. En outre, la communauté de Communes reste un lien nécessaire avec les services de l'Etat.

Citons la collaboration exemplaire que nous avons en ce moment pour le projet de restauration de trois chapelles et six oratoires de Méailles, projet dans lequel on peut noter la volonté des élus pour la valorisation de leur patrimoine, l'adhésion des habitants et les compétences associées des acteurs locaux. Protéger son patrimoine est donc l'affaire de tous.



© CCAPV – Ville de Peyroules

© CCAPV – Frédéric Cluet

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DE SITE TÉMOIGNAGE DE FRÉDÉRIC CLUET, MAIRE DE PEYROULES

Comment la Commune de Peyroules intervient-elle en matière de patrimoine bâti et notamment du patrimoine bâti agricole ?

La Commune de Peyroules et plus spécifiquement le hameau de la Rivière où se situe l'ancien village de Peyroules regroupe un patrimoine bâti agricole riche et typique des aménagements qui étaient réalisés autrefois dans les versants des montagnes. L'ancien village de Peyroules, le hameau de Ville, situé dans l'adret de Ville illustre parfaitement ce patrimoine bâti agricole. Tout le versant de l'adret aux abords de l'ancien village est aménagé en restanques qui étaient cultivées par les habitants du hameau. Ces restanques, pour certaines, sont encore bien visibles et dans un très bon état. Dans cet adret, on retrouve également trois bâtiments en pierre qui étaient autrefois des fermes exploitées par les agriculteurs de Peyroules.

Quelle collaboration entre la Commune et la Communauté de Communes pour la connaissance, la protection et la valorisation de ce patrimoine ?

La Commune de Peyroules porte une grande attention à la conservation, à l'entretien et à la valorisation de ce patrimoine. En partenariat avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, l'ancien village de Ville fait l'objet d'une étude de valorisation du patrimoine culturel de l'ancien hameau. Cette étude a pour but de transmettre l'histoire de ce hameau et de ses habitants et d'identifier les actions qui pourraient être mises en place pour préserver ce patrimoine bâti et le valoriser d'un point de vue touristique. Il est également prévu d'envisager les possibilités pour sécuriser les bâtiments de l'ancien hameau. Certains, dont l'ancienne tour, présentant des risques pour les visiteurs du site. L'objectif conjoint de la Commune et de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est bien de valoriser ce patrimoine tant sur le plan culturel que sur le plan historique et touristique. J'en veux pour preuve, les rencontres du patrimoine 2022, organisées sur le site de la chapelle de Ville qui ont permis de faire revivre le hameau, le temps d'une après-midi.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Ville de Peyroules

► Veille sur les subventions et appels à projets architecture et patrimoine

La Communauté de Communes dispose d'une ingénierie compétente. Le service Art et Histoire, avec l'appui d'autres pôles, notamment Aménagement et Développement et le service LEADER, se tiendra informé des diverses possibilités de financement (programme européens, Etat, Région, Département, mécénat...) et diffusera les renseignements aux communes et porteurs de projet.

ACTION 4 : ACCOMPAGNER LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE, DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

► Participation aux réflexions sur les projets d'aménagement et mise en cohérence des outils de gestion du territoire

Le pôle Urbanisme de la Communauté de Communes porte les projets d'aménagement tels que le SCoT, le programme « Petite Ville de Demain » et l'étude sur les Sites Patrimoniaux Remarquables de Castellane, Colmars et Entrevaux. Le service Pays d'Art et d'histoire sera associé aux échanges sur les thématiques relevant du patrimoine et de l'architecture et fera de la médiation.



**PROJET DE RESTAURATION ET DE
VALORISATION DU PATRIMOINE
À CASTELLANE,
TÉMOIGNAGE DE LINE TILLEMAN,
ADJOINTE À LA CULTURE À LA MAIRIE DE
CASTELLANE ET MEMBRE DU COMITÉ DE
PILOTAGE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Comment la Commune de Castellane intervient en matière de patrimoine bâti ?

En tant qu'élue et habitante de Castellane, je pense que le patrimoine bâti n'est pas une contrainte mais une richesse et qu'il est de notre devoir de le protéger. Sa protection, sa restauration et sa valorisation sont des étapes importantes pour transmettre des savoir-faire. Notre patrimoine est aussi un facteur de cohésion sociale et constitue un élément de transmission entre les générations. Pour cela, la commune et son espace culturel « La Maison Nature & Patrimoine » organisent des événements autour de ses sites patrimoniaux : visites guidées, ateliers, chantiers participatifs, animations autour du patrimoine, etc. Ces animations permettent aux habitants de s'approprier le patrimoine et les incitent également à le protéger et à le valoriser. Des expositions sont mises en place chaque année pour aider habitants et visiteurs à mieux comprendre le territoire. D'autre part, la commune de Castellane dispose d'un patrimoine bâti exceptionnel composé de cinq édifices classés au titre des Monuments Historiques, deux édifices inscrits et un site classé avec le Roc et ses abords qui est en cours d'extension avec les partenaires de l'Etat. La commune procède régulièrement à des travaux de restauration et de valorisation. Dernièrement, avec la Fondation du Patrimoine et l'association « Les Amis du Roc », nous avons mis en place une souscription afin de mobiliser des fonds en faveur de la chapelle Notre Dame du Roc, véritable joyau du patrimoine et symbole de la cité de Castellane. L'année 2023 est également marquée par le chantier de la chapelle Saint-Thyrse, qui est la plus ancienne et à plus d'un titre la plus remarquable des églises de Castellane et ses environs. La phase de travaux portant sur la restauration des extérieurs s'élève à 350 000 € HT et est largement financée par l'Etat (DRAC PACA), la Région Sud et la mission Bern.. À côté de ces grands travaux, de nombreuses actions sont réalisées chaque année pour valoriser le caractère patrimonial de Castellane : réfection du sentier du Roc, chantier de pierre sèche, voirie et aménagement des espaces publics, mobilier urbain...



© CCAPV - Line Tillemann

Quelle collaboration entre la Commune et la Communauté de Communes pour la connaissance, la protection et de la valorisation du patrimoine bâti ?

Le patrimoine est un levier essentiel de développement et d'attractivité du territoire, outre les enjeux économiques pour la protection ou la restauration, la Commune de Castellane et la Communauté de Communes oeuvrent en mettant en place différents outils. Au-delà des actions et des manifestations réalisées en réseau, la Communauté de Communes et la Commune de Castellane se sont engagées dans une procédure de « Site Patrimonial Remarquable » à l'échelle des communes labellisées « Villages et Cités de Caractère » du territoire. Cette dynamique est un vrai atout pour Castellane qui pourra se doter d'un outil d'urbanisme pédagogique au service des habitants, permettant de continuer à restaurer son centre ancien. C'est l'aboutissement de plusieurs années de travail en commun avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon avec des opérations telles que l'Opération Façades et Toitures, l'OPAH ou encore la création du PLUi et du SCOT à l'échelle intercommunale. Castellane fait également partie du dispositif « Petite ville de demain », coordonné à l'échelle intercommunale, dont l'une des stratégies est d'améliorer le cadre de vie en valorisant le patrimoine.

► Réflexion sur l'élaboration d'un Plan de paysage

Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies

d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité. Différents services de la Communauté de Communes travailleront en synergie sur ce projet.



© CCAPV - Paysages de Castellet-lès-Sausses



© CCAPV - Paysages de Blieux



► **Médiation autour des projets d'urbanisme auprès des professionnels et des habitants**

Au travers d'outils de médiation itinérants tels qu'ateliers, expositions, balades villageoises... le service Art et Histoire veillera à sensibiliser et à informer les habitants sur les aménagements et projets du territoire.

ACTION 5 : TRAVAILLER À UNE SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE HOMOGÈNE SUR LE TERRITOIRE

La mise en place d'une signalétique (directionnelle, informative et d'interprétation) commune à l'ensemble du territoire permettra de mettre en avant les éléments patrimoniaux remarquables, d'orienter et de fournir des informations au public et de valoriser le label.

► **Projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal**

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal est piloté par le pôle Urbanisme, le service Art et Histoire sera associé aux échanges.

► **Réalisation d'un état des lieux et proposition d'un schéma de signalisation patrimoniale et de normalisation des équipements**

La Communauté de Communes se donne comme objectif, en partenariat avec les communes, d'harmoniser les signalétiques existantes, en utilisant la charte graphique du label. L'état des lieux sera réalisé grâce à un outil développé par le service Système d'Information Géographique.

Objectif 3 : Sensibiliser la population aux patrimoines, à l'architecture, à l'environnement et au cadre de vie

ACTION 6 : METTRE EN OEUVRE UNE PROGRAMMATION PATRIMONIALE ET CULTURELLE POUR LES HABITANTS

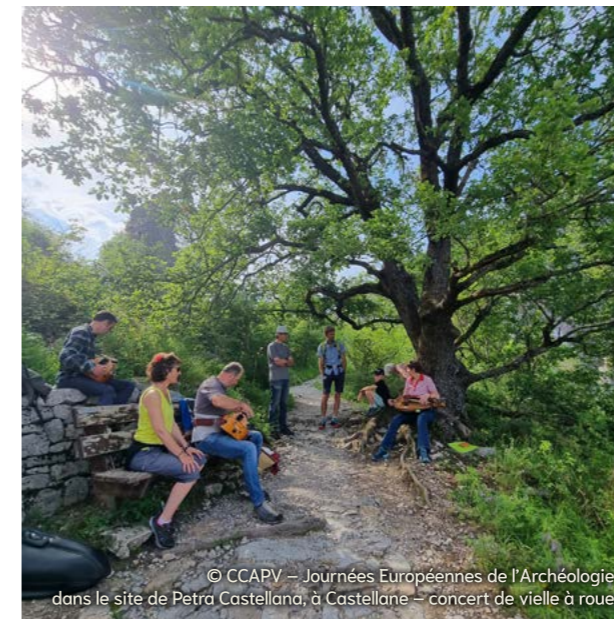
Véritables ambassadeurs du territoire, les habitants sont au coeur de la démarche Pays d'Art et d'Histoire. La programmation patrimoniale et culturelle veillera à la découverte et l'appropriation du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Tous les publics seront concernés : individuels, groupes, familles, enfants, seniors... Cette programmation va également participer à enrichir l'offre touristique en vue du développement d'un tourisme de qualité.

► **Programmation annuelle avec des rencontres et temps forts**

La programmation sera riche, accessible et étalée sur les 4 saisons. Elle s'attachera à aller au plus proche du patrimoine et du territoire dans un esprit d'équité entre toutes les communes. Des partenariats seront développés avec différents acteurs : accompagnateur en moyenne montagne, géologue, naturaliste, historien, archéologue, ethnologue, conteur, chercheur, artisan, artiste (musique, théâtre, danse...). La programmation s'appuiera sur ce qui a déjà été mis en place et l'enrichira : Rencontres des Patrimoines, Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins et participation aux grands Rendez-vous du Ministère de la Culture tels que Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture, Journées Européennes de l'Archéologie, Rendez-vous aux Jardins. En outre, la Communauté de Communes souhaite expliquer et mettre en lumière les projets de restauration du patrimoine bâti porté par les communes. Ainsi, des visites de chantier seront proposées, en lien avec les communes, les architectes et les entreprises (Les Coulisses du Patrimoine). La Communauté de Communes souhaite également développer un outil « Time Lapse » (série de photos capturées à intervalles réguliers, le tout sur une longue période, photos qui sont ensuite compilées dans une vidéo finale beaucoup plus courte), afin de documenter et diffuser les avancées de certains chantiers phares de restauration du patrimoine.



© CCAPV – Journées Européennes de l'Archéologie dans le site de Petra Castellana, à Castellane – conte médiéval



© CCAPV – Journées Européennes de l'Archéologie dans le site de Petra Castellana, à Castellane – concert de vielle à roue



© CCAPV – Rencontre des Patrimoines à Allons, atelier de cuisson du pain

► **Visites inédites thématiques, visite en musique, spectacle vivant, visites en donnant la parole aux habitants, « passeurs » du patrimoine**

Le service Pays d'Art et d'Histoire proposera des visites guidées thématiques menées par des guides-conférenciers. Ainsi, des visites guidées de toutes les communes du territoire seront effectuées, étalées sur plusieurs années et en lien avec la programmation. Par ailleurs, des visites et animations pourront être réalisées avec le concours des habitants et des associations, dans un rôle de passeurs du patrimoine. Enfin, le service Art et Histoire proposera également des visites insolites : en musique, contée, en nocturne, en mode chasse au trésor...



© CCAPV – Rencontre des Patrimoines à Allons, visite guidée du village avec une guide-conférencière



© CCAPV – Rencontre des Patrimoines à Allons, lectures d'archives à la chapelle Saint-Martin



© CCAPV – Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, visite commentée de Saint-Benoît par Maurice Laugier, maire

Expositions temporaires thématiques et itinérantes

Une programmation d'expositions itinérantes, inédites et originales, sera proposée. En attendant le CIAP, ces expositions pourront être présentées dans différents lieux tels que le réseau des médiathèques et bibliothèques, les espaces publics, les mairies, les musées et maisons thématiques, les accueils d'Office de Tourisme ou les sites patrimoniaux. Elles viendront enrichir le catalogue des expositions itinérantes de la Communauté de Communes.



ACTION 7 : INITIER LE JEUNE PUBLIC AU PATRIMOINE, À L'ARCHITECTURE ET AU PAYSAGE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle est une priorité du label et sera un enjeu prioritaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Le service Art et Histoire élaborera une politique de médiation à destination des publics jeunes dans le cadre de la convention EAC déjà signée.

Ateliers pour les scolaires de la maternelle au collège

En lien avec les programmes scolaires et avec l'appui des équipes pédagogiques, le service Art et Histoire

mènera des visites et des ateliers sur l'architecture et le patrimoine pour les scolaires, de la maternelle à la 3ème. De nombreuses thématiques sont envisagées : l'archéologie (du relevé à la fouille) ; les fortifications militaires ; l'architecture religieuse (roman et gothique) ; le Moyen Âge ; l'eau et ses usages (canaux, barrages...) ; apprendre à lire un village, son implantation et son architecture ; les techniques et matériaux de construction ; les grandes périodes de la géologie. Ces activités s'appuieront sur les ressources culturelles de la Communauté de Communes (réseau de lecture publique, musique, musées, action culturelle), mais aussi les services et équipements culturels des communes, les partenaires (Archives Départementales, Service Départemental d'Archéologie, Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute Provence, Parcs...) ou encore le travail des associations.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Atelier architecture avec les scolaires d'Annot en 2021 pour les Journées Nationales de l'Architecture



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Atelier architecture avec les scolaires d'Annot en 2021 pour les Journées Nationales de l'Architecture

Activités de découverte du patrimoine pour les jeunes hors-temps scolaire

Le programme d'animation hors temps scolaire sera construit par le Pôle Éducation, Culture et Solidarités, en collaboration avec les centres de loisirs (compétence intercommunale) et les agents du service Culture de la Communauté de Communes. Il s'appuiera aussi sur les dispositifs de la DRAC PACA tels que « C'est mon patrimoine » ou « Rouvrir le monde ».

Création d'outils pédagogiques

En s'appuyant sur le label, le service Art et Histoire pourra créer des outils pédagogiques itinérants tels que livrets, maquettes pédagogiques, supports de présentation du patrimoine, maquettes. Ces activités privilégieront les échanges entre disciplines (histoire, histoire de l'art, archéologie, sciences...). Ces outils seront utilisés dans les écoles du territoire et pour les activités hors temps scolaire.



© CCAPV – Maquette pour expliquer clé de voûte et arc plein cintre

Conseil et ressources auprès des enseignants, des professionnels des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'accueil du jeune enfant

Le service Art et Histoire servira de ressources sur l'histoire du territoire, le patrimoine bâti, matériel et immatériel pour les enseignants et professionnels des centres de loisirs.

ACTION 8 : SENSIBILISER LES HABITANTS AUX PATRIMOINES ET À L'ARCHITECTURE

Mise en réseau des acteurs autour des patrimoines

Le Pays d'Art et d'Histoire doit être un facteur de cohésion, d'identité et de repère qui facilite les échanges entre les acteurs. L'un des enjeux sera de fédérer et de mener des actions communes avec les communes, services, équipements culturels et associations impliqués dans des démarches de mise en valeur du patrimoine et de l'architecture. Des actions partenariales et transversales seront développées.

Conseil et accompagnement auprès des associations patrimoniales et culturelles

Le Pays d'Art et d'Histoire sera une ressource pour les associations patrimoniales et culturelles du territoire. Le service organisera un cycle de rendez-vous réguliers et thématiques et animera le réseau des associations patrimoniales créé pendant la démarche de candidature.

Objectif 4 : Diversifier la dynamique touristique par une offre patrimoniale

ACTION 9 : INTERPRÉTER LE TERRITOIRE ET PROPOSER UNE OFFRE ADAPTÉE AU PUBLIC TOURISTIQUE

Création de parcours de découverte du patrimoine

Pour permettre la découverte en autonomie du patrimoine du territoire, le Pays d'Art et d'Histoire travaillera à la création de parcours de découverte du territoire sous forme d'outils numériques, de plaquettes de communication, de jeu-enquête, de panneaux, de supports intégrant la parole des habitants, qui seraient installés à proximité des patrimoines, ou sur des lieux stratégiques pour la diffusion des informations. Il est prévu un circuit de visite par commune en s'appuyant sur l'existant et les partenariats déjà en place. De plus, des visites virtuelles 360° d'édifices fermés au public, notamment églises et chapelles, peuvent être imaginées via des QR Code renvoyant sur un site internet. Le Pays d'Art et d'Histoire pourra également accompagner les communes du territoire dans leur volonté de créer leur propre parcours de découverte. Enfin, il est important de faire une veille sur les nouveaux outils et supports de médiation avec un souci permanent de proposer des offres pérennes, modulables, adaptables, évolutives.





© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Panneau d'interprétation dans le site de Petra Castellana à Castellane



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Panneau d'interprétation à La Rochette, circuit découverte du village.

Des visites guidées thématiques dans les 4 Villages et Cités de Caractère et sites majeurs

En collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme », l'Office de Tourisme du Val d'Allos et les communes concernées, le service Art et Histoire proposera des visites guidées dans les 4 Villages et Cités de Caractère (Annot, Castellane, Colmars, Entrevaux) et certains édifices emblématiques du territoire comme l'ancienne cathédrale de Senez.

Une programmation en lien avec les événements locaux, régionaux, nationaux et européens

La programmation patrimoniale pour les habitants s'ouvrira bien évidemment aussi au public touristique. Par ailleurs, le service Art et Histoire s'attachera à proposer des événements sous un nouveau regard, un autre point de vue sur le territoire. Par exemple, des actions de découverte du patrimoine à ski, sur l'eau (kayak, canoë), en randonnée, à vélo, via l'intervention de partenaires et professionnels pourraient être développées.



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Sortie nature à Blieux avec un accompagnateur en montagne



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Visite guidée de la cathédrale de Senez



© Mathieu Simoulin – Verdon Pictures – Sortie nature à Blieux avec un accompagnateur en montagne

ACTION 11 : ANIMER LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

Animation du réseau des guides-conférenciers, accompagnateurs en montagne et Offices de Tourisme

Afin de favoriser les échanges et la communication entre les acteurs, le service Art et Histoire animera le réseau des guides-conférenciers, accompagnateurs et agents des deux Offices de Tourisme, créé pendant la démarche de candidature. À minima, deux réunions par an auront lieu, avant et après la saison estivale, afin de coordonner les actions de chacun (thématique et lieux des visites et sorties, jours, horaires, tarifs...) et d'améliorer la communication sur l'offre de découverte des patrimoines naturels et bâtis. Par ailleurs, des actions de formation pourront être organisées par le service Art et Histoire en fonction des besoins des agents et professionnels.

Actions de formation et d'information sur l'architecture et les patrimoines pour les professionnels du tourisme

La connaissance du territoire et des actions du service Art et Histoire sont des éléments essentiels pour les acteurs touristiques du territoire. Sur le principe des « éductour », des actions de sensibilisation sur l'architecture et le patrimoine seront mises en place à destination des professionnels du tourisme (hébergeurs, prestataires de services, commerçants...) mais aussi pour le personnel saisonnier. Ainsi, des « pique-niques patrimoine » pourront être organisés.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures
Atelier sur le gypse à Senez avec Pierre Caron, artisan gipier

Développement des synergies avec les acteurs du tourisme (Offices de Tourisme, Parcs, Agence de Développement 04).

Le service Art et Histoire travaillera en collaboration étroite avec les deux Offices de Tourisme du Territoire et notamment l'Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme » (40 communes) sur le développement, la valorisation de l'offre patrimoniale et les outils de communication autour de cette offre. Des rencontres régulières seront organisées tout au long de l'année. Le service se tiendra informé des politiques, projets et actions en matière touristique des autres partenaires supra.

Objectif 5 : Faire rayonner le label

ACTION 12 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION À L'IDENTITÉ CLAIRE ET HARMONISÉE, UTILISANT LA CHARTE GRAPHIQUE DU LABEL

En lien avec la communication de la Communauté de Communes et notamment l'Agenda Culturel du service Culture, le service Pays d'Art et d'Histoire travaillera à une stratégie de communication adaptée permettant de développer la visibilité du label et de communiquer sur la programmation Pays d'Art et d'Histoire et sur les actualités du patrimoine (événements, chantiers de restauration...).



Développement d'outils numériques au service de la valorisation des patrimoines

Un site internet dédié au Pays d'Art et d'Histoire sera mis en ligne. Des solutions numériques seront développées afin de découvrir le patrimoine et l'architecture du territoire (visites virtuelles d'édifices, modélisation 3D, réalité virtuelle), en lien avec les services Communication et Géomatique de la Communauté de Communes et aussi avec l'application CIRKWI développée par l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme et la base de données APIDAE. Des outils tels que lettre d'information ou utilisation des réseaux sociaux seront également envisagés.

Communication et publications d'ouvrages thématiques sur la culture, l'histoire et le patrimoine

Le Pays d'Art et d'Histoire créera des supports de communication normés qui répondront aux conditions de la charte graphique du réseau Pays d'Art et d'Histoire. Une série de supports « Focus », « Parcours » et autres, sera élaborée pour les communes et principaux monuments et sites du territoire. Avec l'appui de spécialistes, historiens, et acteurs du patrimoine et en tenant compte des publications déjà existantes sur le territoire, des brochures et documents complémentaires seront également réalisés, en lien avec des thématiques ou dossiers d'études.

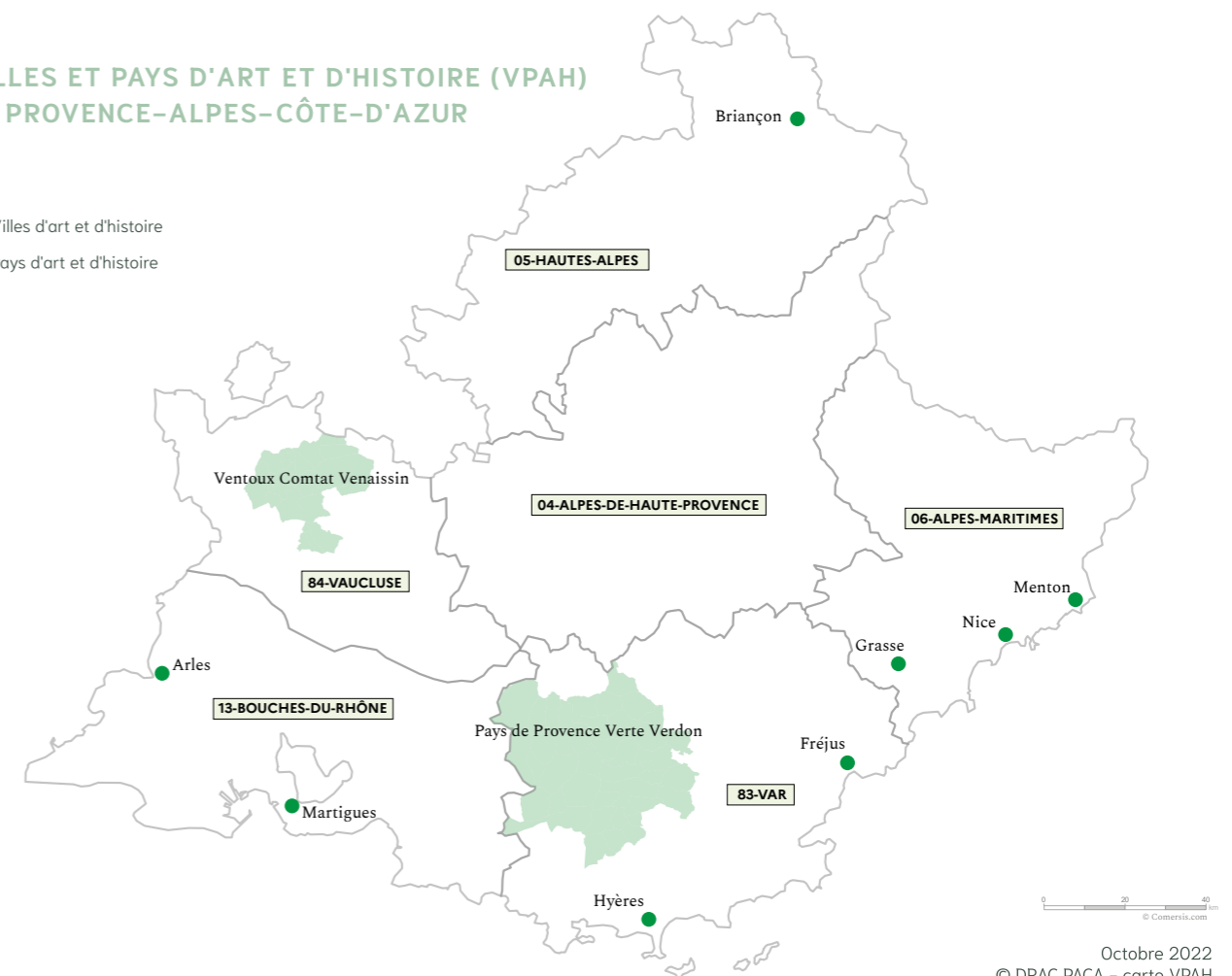
ACTION 13 : ORGANISER DES PARTENARIATS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES LABELLISÉS

Échanges d'expériences, émergence de partenariats et rencontres avec les services Pays Art et Histoire voisins

L'organisation de rencontres régulières avec les autres territoires labellisés ou en cours de labellisation permettra de procéder à des échanges d'expériences et permettra de faire émerger des partenariats, projets de parcours de découverte à cheval sur plusieurs territoires ou actions communes et ainsi créer une offre de valorisation des patrimoines entre les territoires.

VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (VPAH) EN PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

- Villes d'art et d'histoire
- Pays d'art et d'histoire

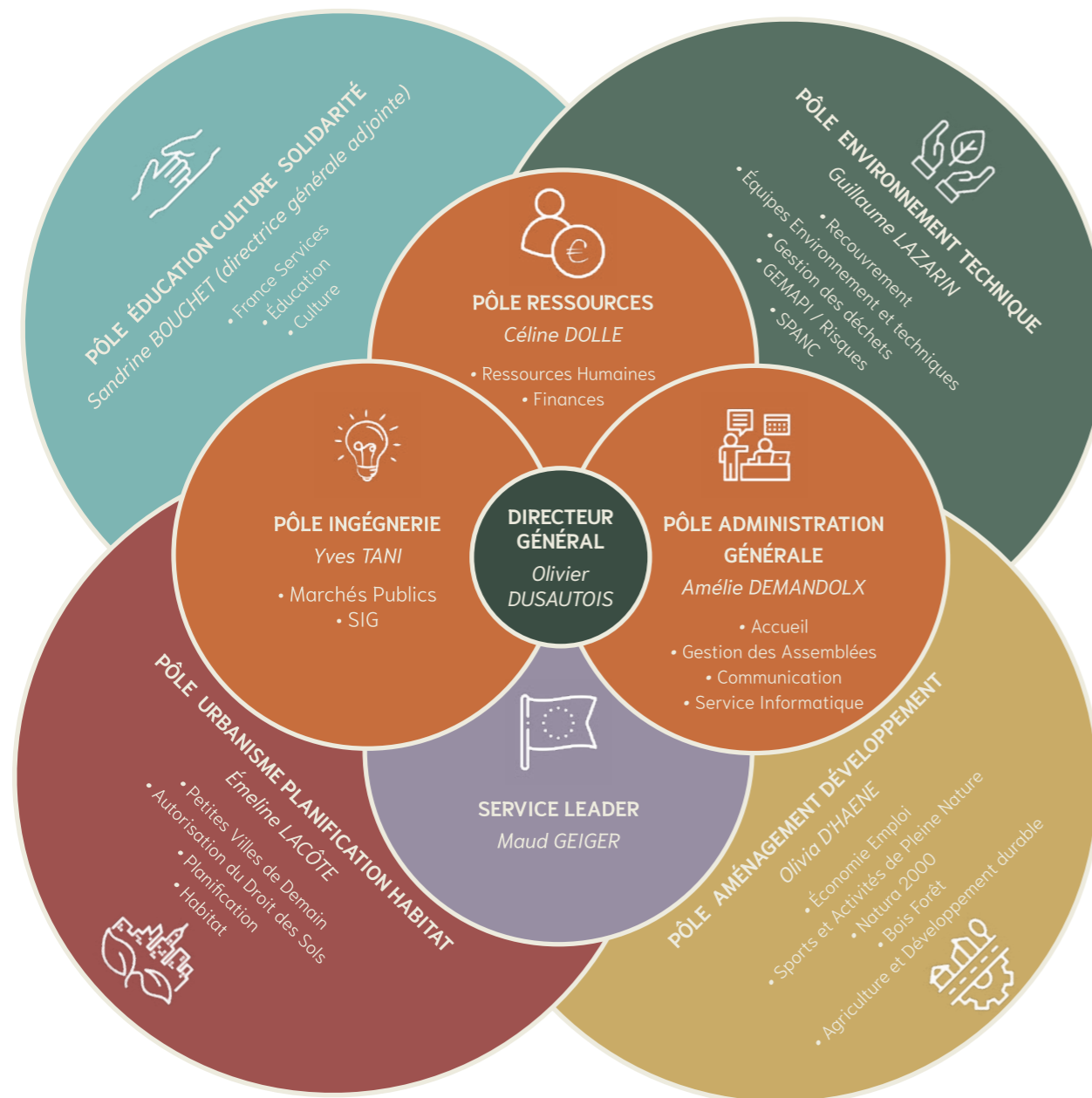


Les moyens au service du projet : un service Art et Histoire

Le rôle du service Pays d'Art et Histoire

Le service Art et Histoire sera intégré au Pôle Éducation, Culture et Solidarités, au sein du service Culture. Il travaillera en étroite collaboration avec

les agents du service Culture, soit l'équipe du réseau de Lecture Publique, l'équipe des musées intercommunaux, la chargée de mission action culturelle, les deux dumistes et la responsable administrative et financière. Le service Art et Histoire s'attachera également à créer une dynamique et de la transversalité entre culture, tourisme, urbanisme, projets de développement et lien social.



© CCAPV – Organigramme des services

Les moyens humains nécessaires à la mise en oeuvre du projet à l'échelle des 41 communes

Pour mettre en place les actions du label Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon prévoit deux agents avec un chef de projet, au grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine et un guide-conférencier diplômé. Les 4 missions de ces agents en lien avec les objectifs stratégiques sont :

- Mission connaissance, recherche et conservation (Objectifs stratégiques 1 et 2)
- Mission service des publics et médiation (Objectifs stratégique 3 et 4)
- Mission programmation culturelle et attractivité du label (Objectifs stratégiques 3, 4 et 5)
- Mission CIAP qui est un projet spécifique.

En fonction des actions et projets développés, le service Art et Histoire fera appel à des prestataires extérieurs tels qu'accompagnateurs en montagne, guides-conférenciers, artistes...

Les partenariats

Un partenariat permanent avec les services de l'Etat

Les actions menées dans le cadre de la convention Pays d'Art et d'Histoire sont développées en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA qui apporte d'ores et déjà un appui scientifique et technique. Ce partenariat permettra le partage de nos actions au sein du réseau national ainsi que la formation continue du chef de projet et du guide-conférencier. Dans le cadre de la démarche de candidature, des liens privilégiés ont déjà été créés avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes de Haute-Provence. Ainsi, l'Architecte des Bâtiments de France sera régulièrement associé aux projets du Pays d'Art et d'Histoire. Par ailleurs, des points réguliers au niveau des projets de restauration du patrimoine archéologique, bâti et mobilier protégé seront régulièrement fait avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques et le Service Régional de l'Archéologie. Avec le Service Architecture et Espaces Protégés, une collaboration étroite est également engagée et sera poursuivie autour des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Une convention avec les 2 Offices de Tourisme

L'Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme » (40 communes) et l'Office de Tourisme du Val d'Allos (1 commune) sont des partenaires incontournables au niveau touristique. Ils participent déjà aux actions menées dans le cadre de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » et notamment au réseau créé, rassemblant les guides-conférenciers, accompagnateurs en montagne et offices de tourisme. D'autres actions en partenariat seront développées. Une convention de prestation de services sera élaborée entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme » pour les visites guidées. De plus, les Offices sont actuellement associés à la création d'itinéraires de découvertes patrimoniaux et historiques, aux visites commentées pour tous les publics (groupes, individuels, jeunes publics, personnes à besoins spécifiques, ...) et à la valorisation de l'offre patrimoniale via la base de données APIDAE. Le partenariat sera enrichi.



© CCAPV – Réunion du comité technique

Une collaboration à poursuivre avec le Service de l'Inventaire Général de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



© Marégionsud - Renaud Muselier

3

QUESTIONS

À **RENAUD MUSELIER**,
PRÉSIDENT DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

► Comment la Région SUD intervient en matière de patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fait l'objet de dix années de recherche conduites de 2004 à 2014 par le Service Régional de l'Inventaire Général sur cette zone. Plus de 5000 dossiers documentant le patrimoine ont été constitués et sont accessibles en ligne sur le site de la Région. À partir de ses travaux, l'inventaire a publié plusieurs ouvrages dans la collection des Parcours du Patrimoine, déclinant pour les visiteurs certains aspects particuliers du patrimoine intercommunal, comme les cabanes d'estive, la ligne du Chemin de Fer de Provence que l'on appelle aussi Train des Pignes, ou encore la distillerie de lavande de Barrême. À ces guides de tourisme culturel, l'inventaire a ajouté une publication plus ambitieuse, « La ferme et le territoire », synthèse de ses recherches sur l'architecture agricole et les anciens modes de structuration et d'exploitation du territoire. Dans un autre registre, le patrimoine de la Communauté de Communes est éligible depuis 2010 aux aides régionales du dispositif Chaîne patrimoniale - connaissance, conservation, restauration, valorisation. Leur montant cumulé s'élève à ce jour à plus de deux millions d'euros. Par ailleurs la Région a soutenu et accompagné le Projet de valorisation du patrimoine industriel Secrets de Fabriques à hauteur de 920.000 €.

► Comment qualifiez-vous la collaboration entre la Région Sud et la Communauté de Communes en termes de connaissance, restauration et valorisation des patrimoines ?

Je la qualifierais de collaboration exemplaire. L'inventaire du patrimoine a commencé à la demande de l'ancien Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var, devenu en 2017 Communauté de communes Alpes Provence Verdon. La démarche de la collectivité était de prendre appui sur son patrimoine pour inventer des voies de développement économique, pour diversifier son tourisme et pour renforcer la cohésion sociale sur le territoire. À l'époque l'idée était nouvelle mais entraînait parfaitement dans les vues de la Région. Le Pays s'est ensuite lancé dans le projet Secrets de Fabriques pour valoriser son patrimoine artisanal et industriel. La Région a soutenu l'entreprise en lui assurant l'accompagnement scientifique du service de l'inventaire et un appui financier au titre du développement des territoires. Grâce à la qualité de dialogue et d'écoute réciproque, le projet a pu être mené à bien et a abouti à l'ouverture au public de deux musées, à la création de circuits de découverte et de nombreux outils de médiation. On voit bien que la candidature de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au label Pays d'Art et d'Histoire constitue l'aboutissement d'un long processus, voulu par ses élus et ses habitants et constamment soutenu par la Région.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire Général - Laurent Del Rosso - Cabane du Pont de la Serre (Colmars). Maxence Mosseron, chercheur, prenant des notes dans les cabanes d'alpage



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire Général - Laurent Del Rosso - Cabane au-dessus de La Valette (Thorame-Basse). Maxence Mosseron, chercheur, prenant des notes dans les cabanes d'alpage



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire Général - Maïna Masson - Eglise Notre-Dame de l'Assomption, hameau d'Argenton (Le Fugeret). Le photographe Frédéric Pauvarel installant son matériel d'éclairage.



© Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire Général - Françoise Baussan - Maison-Musée du Haut Verdon (Colmars). Marie-Lys Marguerite et Maïna Masson, chercheurs, inventoriant la collection de la maison-musée.

► Quels sont selon vous les atouts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire ?

Je pense tout d'abord à la formidable cohésion de tous les acteurs du territoire dès lors qu'il s'agit de conserver et de valoriser leur patrimoine commun. L'histoire de ces vingt dernières années prouve également une capacité à conduire une véritable politique publique du patrimoine, grâce à la volonté des élus, l'adhésion des habitants et les compétences acquises par les techniciens. Il faut également insister sur l'atout considérable que représente l'inventaire du patrimoine, 5.000 dossiers je le rappelle, auxquels il faut ajouter pas moins de huit publications dans les collections de l'inventaire général. Le tout constitue

une base de connaissance déclinable à l'infini, que ce soit pour des projets de valorisation, de conservation-restauration ou d'élaboration d'une offre culturelle renouvelée. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a su s'approprier cet acquis scientifique, notamment lors du processus de mise en oeuvre des trois Sites Patrimoniaux Remarquables de Castellane, Colmars et Entrevaux, dont le projet démarre ce printemps. C'est pour moi une démarche exemplaire, tant sur le fond que sur la forme, parce que le projet de créer simultanément trois Sites Patrimoniaux Remarquables s'inscrit pleinement dans la logique de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et parce que l'analyse du bâti patrimonial réalisé par l'inventaire général alimentera directement un document d'urbanisme.

Un partenariat avec le Département des Alpes de Haute-Provence



© Département des Alpes de Haute-Provence - Éliane Baréille

3 QUESTIONS

À ÉLIANE BARÉILLE,
PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

► Comment le Département intervient-il en matière de patrimoine naturel et culturel sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?

Les trois orientations stratégiques de la politique culturelle départementale visent à favoriser l'accès à une culture diversifiée pour tous, partout et toute l'année, à soutenir la création artistique et la diffusion de l'offre culturelle, à conserver, valoriser et faire connaître le patrimoine culturel. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est depuis de nombreuses années pro-active dans la conservation, restauration, valorisation et médiation du patrimoine. Pour exemple, le projet Secrets de fabriques valorisant le patrimoine industriel lié à la transformation des produits agricoles et aux savoir-faire locaux, a été soutenu par le Département, la Région et l'Etat. Le Département soutient également la Communauté de Communes, les communes et les associations pour l'organisation d'expositions, de festivals, l'animation du réseau des bibliothèques... Il soutient par ailleurs les projets d'investissement et plus particulièrement de restauration et de valorisation du patrimoine bâti au travers de deux dispositifs : Fonds d'aides aux communes (FODAC) pour les travaux d'intérêt communal et Contrat départemental de solidarité territoriale signé avec la CCAPV et les communes de ce territoire pour les opérations d'intérêt supra-communal.

Au titre du patrimoine muséal, 5 musées du territoire intercommunal font partie du passeport des musées mis en place par le Département. La conservation départementale travaille avec ces structures régulièrement et a mené un chantier de collections à la Maison-Musée de Colmars-les-Alpes en 2019. Elle a également accompagné les musées intercommunaux de La Mure-Argens et de Barrême (formation, aide à l'emprunt d'oeuvres) et la Maison Nature & Patrimoines de Castellane (formation, aide à la réflexion stratégique sur le positionnement du musée, aide à l'inventaire...). Enfin, les musées sont accompagnés pour saisir l'inventaire de leurs collections Flora mis à disposition gratuitement par le Département auprès des musées, qu'ils soient ou non labellisés Musée de France. Le Département a une convention triennale avec le Fonds régional d'art contemporain et par ce biais, les territoires bénéficient de prêts d'oeuvres et de dispositifs de médiation, d'artistes en résidence.

Au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a accompagné financièrement et a suivi les aménagements de deux ENS (les Basses Serres à Saint-André-les-Alpes et le Point Sublime-Couloir Samson sur la commune de Rougon). L'intégration paysagère de ces deux aménagements est une réussite.

Au titre de la géologie, 16 communes de la CCAPV sont concernées par le périmètre de protection de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence, dont le Département est gestionnaire.

► Comment qualifiez-vous la collaboration entre le Département des Alpes de Haute-Provence et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon en termes de connaissance, restauration et valorisation des patrimoines ?

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon associe le Département aux comités de pilotage mis en place dans les travaux de préfiguration et de constitution du dossier de candidature au label et dans l'ensemble des autres domaines. La collaboration entre les deux collectivités est fluide et réelle.

Le service départemental d'archéologie conduit depuis de nombreuses années des opérations d'archéologie programmée et préventive dans le territoire intercommunal. Il a ainsi participé à renouveler la connaissance du territoire aux périodes anciennes. Il est également très actif dans le domaine du partage de la connaissance : formation de bénévoles à Annot, conférences, expositions etc. Enfin, il accompagne régulièrement la Communauté de Communes et les communes sur des projets patrimoniaux.

Les Archives départementales interviennent régulièrement sur ce territoire, en particulier pour des lectures d'archives, des conférences ou encore des actions en faveur du public scolaire. Les Archives proposent aussi à la demande des communes ou des associations des expositions itinérantes. Par ailleurs, le Directeur des Archives fait partie du comité de rédaction de la revue « Au fil du Coulomp », publication concernant 9 communes. Enfin, des objets religieux de communes de la Communauté de Communes sont parfois présentés lors des expositions estivales réalisées par les Archives départementales.

Par ailleurs, le Syndicat mixte des villages et cités de caractère, dont est membre le Département, a pour objectifs, autour d'une charte de qualité, de soutenir l'entretien et la valorisation du cadre de vie des 15 villages labellisés, améliorant le bien-vivre et la qualité esthétique et visuelle du patrimoine et des espaces publics en centre ancien, de participer à l'animation de ces villages qui pourraient être à termes des "villages vitrines" et exemplaires en matière de qualité urbaine

et d'attractivité touristique. Il existe dans le territoire intercommunal 4 villages et cités de caractère (Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Entrevaux), ceux-ci sensibilisent les pétitionnaires et oeuvrent depuis des années en faveur de la qualité de restauration des façades, menuiseries et toitures en centre ancien avec des personnels qualifiés et investis. Le syndicat mixte est présent lors des journées de l'architecture organisées par la Communauté de Communes. De surcroît, Annot, Castellane et Saint-André-les-Alpes bénéficient du dispositif « Petites villes de demain », un chargé de mission au Département accompagne les 11 communes des Alpes de Haute-Provence retenues dans ce dispositif.

► En quoi l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire vous semble important pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?

Le label Pays d'art et d'histoire participe de l'axe 3 de la politique culturelle départementale et en cela, requiert attention, bienveillance et soutien du Département. Avec la disparition du label obtenu par le Pays Serre-Ponçon-Ubaye-Durance, le département des Alpes de Haute-Provence n'a plus de territoire labellisé Pays d'art et d'histoire. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est un territoire très rural, montagnard avec une faible densité de population. Son territoire est couvert par des espaces protégés. Il a plusieurs spots touristiques et présente une offre attractive en sports de nature. Le patrimoine fortifié, témoignage de la proximité avec le Duché de Savoie et le Comté de Nice, y est remarquable. Le passé industriel de la Communauté de Communes est également riche et valorisé. Ainsi, le label Pays d'Art et d'Histoire met en lumière les atouts culturels et patrimoniaux du territoire intercommunal par des opérations d'investissement, d'animation, de transmission et de médiation. Ces atouts participent de la diversification de l'offre touristique 4 saisons, du maintien du lien social et de leur appropriation par la population locale et les scolaires.

La connaissance de son territoire, de son histoire et de ses spécificités culturelles, patrimoniales, vernaculaires, immatérielles, demeure essentielle. Les habitants deviennent des ambassadeurs de leur patrimoine, de leur histoire et en sont fiers. Le tourisme culturel complète parfaitement le tourisme de pleine nature. La Communauté de Communes est également partie prenante de la destination touristique régionale Intense Verdon piloté par l'Agence de développement 04. Par ailleurs, un label est garant d'une démarche de progrès et de qualité, ce qui constitue une assurance de la pérennité de l'ambition et de l'action politique du territoire dans ce domaine. Il est important en termes d'exemplarité pour les autres territoires du département.

Des axes de valorisation autour du patrimoine naturel

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE GÉOLOGIQUE DE HAUTE-PROVENCE (RNNGHP)

Les 3 grandes missions de la RNNGHP sont :

- ▶ La protection du patrimoine naturel : surveillance des sites et respect de la réglementation, conservation et protection physique du patrimoine naturel ;
- ▶ La connaissance : études, recherches scientifiques et suivi des sites et du patrimoine géologique ;
- ▶ La gestion et fonctionnement de la Réserve : animation d'équipe, gestion des projets et programmes afin d'ancrez la Réserve au sein du développement territorial.

Concernant les actions de sensibilisation, les agents de la Réserve font de la pédagogie in situ lors des tournées de terrain, mais aussi dans le cadre d'aménagement de sites, et via un site internet et l'application mobile. Dans le cadre du Plan de gestion 2020-2030, la Réserve réalise des aménagements avec l'objectif de concentrer les moyens sur quelques sites pour mailler le territoire et gérer l'entretien des sites.

Sur le territoire intercommunal, il y a eu des travaux en 2015 et 2016 sur le site des Siréniens, commune de Castellane. En outre, la Réserve souhaite développer un projet de valorisation du stratoptype d'Angles et autour du site du plésiosaure à Tartonne. Ainsi, pour Tartonne, il est prévu de lancer une étude de maîtrise d'oeuvre à l'automne 2023, qui donnera des propositions d'aménagement, pas directement sur le site car ce dernier est trop fragile et peu accessible, mais sur un terrain aux alentours. Le public sera sensibilisé avec des outils de médiation (maquettes, moulages, reconstitution). Des sorties géologiques pourront également être organisées.



LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR



© PNM - Charles-Anges Ginesy

3 QUESTIONS

À CHARLES-ANGES GINESY,
PRÉSIDENT DU PARC NATIONAL
DU MERCANTOUR

- ▶ *Comment qualifierez-vous la collaboration entre le Parc du Mercantour et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon en termes de connaissance, restauration et valorisation des patrimoines ?*

Outre les réalisations citées précédemment, le Parc national du Mercantour et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont développé, depuis plusieurs années un programme conjoint d'animations et de découverte du patrimoine naturel et bâti sur les 2 communes (sorties naturalistes à la découverte de la faune nocturne, soirées astronomie...) mais aussi intervention sur le patrimoine bâti (formation lors de chantiers de restauration de murs en pierre sèche). Ainsi, le Parc national du Mercantour, acteur incontournable dans la thématique Paysages, souhaite être associé aux futurs travaux pour le Site Patrimonial Remarquable de Colmars et propose une veille sur le patrimoine naturel dans le cadre des travaux sur l'enceinte fortifiée.

- ▶ *En quoi l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire vous semble important pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?*

Comme évoqué précédemment, la sensibilisation et la valorisation des patrimoines (naturels et culturels) est primordiale pour le territoire intercommunal et cela se retrouve au coeur des missions du Parc national du Mercantour. Ainsi, tout naturellement, le Parc soutien la démarche de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire. Le Parc national sera partenaire en apportant sa connaissance des patrimoines et son expérience dans la mise en place d'outils d'aménagement et de valorisation, de sensibilisation auprès de tous les publics.

- ▶ *Comment le Parc national du Mercantour intervient-il en matière de patrimoine naturel et culturel sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?*

Le Parc national du Mercantour est un acteur reconnu dans le domaine de la conservation et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel et, à ce titre, intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, en particulier sur les communes d'Allos et de Colmars-les-Alpes. Son expertise est reconnue en matière de réalisation d'outils de découverte du patrimoine : requalification du Sentier du canal de l'Adroit et du belvédère de la Coletta sur Colmars, du Sentier du lac d'Allos et des aménagements du col d'Allos sur la commune éponyme. De plus, cette partie du territoire est labellisée « RICE » (Réserve Internationale de Ciel Étoilé) depuis 2019. Ce label porté par le CD06, le PnM, la CCAA, le PnR des Préalpes d'Azur et le SICTIAM reconnaît la qualité du ciel nocturne comme un patrimoine exceptionnel et l'engagement pris par les collectivités pour préserver ce patrimoine en luttant contre la pollution lumineuse.

► **Comment le Parc du Verdon intervient-il en matière de patrimoine naturel et culturel sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?**

Le Parc dispose à la fois d'outils réglementaires tel que le classement en zone Natura 2000 des Gorges du Verdon que nous animons, Le Parc anime la démarche Natura 2000 ainsi que l'opération Grand Site des Gorges du Verdon, qui visent toutes 2, entre autre, à préserver les patrimoines de ce site emblématique. Il améliore les connaissances en menant des inventaires ou en mobilisant autour de projets collectifs et participatifs comme les inventaires citoyens de la biodiversité (qui ont déjà été effectués à Allons, Blieux, La Palud-sur-Verdon, Saint-Julien-du-Verdon et à l'avenir à Rougon et Castellane). Il en va de même sur le patrimoine bâti au travers de chantiers de restauration et de l'accompagnement des communes à oeuvrer pour la préservation et la valorisation de leur bâti. En 2022, le Parc du Verdon et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont travaillé en partenariat pour proposer des animations sur le territoire intercommunal. Ainsi, un chantier participatif autour de la pierre sèche à Peyroules suivi d'une visite guidée et d'une pièce de théâtre a pu être organisé au hameau de Ville de Peyroules. De plus, des animations (sortie géologique, cuisson du gypse dans un four de campagne...) et un atelier de découverte du gypse a été mené à Senez et Blieux, accompagné de visites guidées d'édifices religieux. Par ailleurs, en 2023, le Parc du Verdon et la Communauté de Communes ont mené une action ensemble autour du patrimoine archéologique et notamment des animations pour les Journées Européennes de l'Archéologie.

► **Comment qualifiez-vous la collaboration entre le Parc du Verdon et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon en termes de connaissance, restauration et valorisation des patrimoines ?**

Il y a une étroite collaboration de nos deux structures pour l'accompagnement des projets communaux. Nous intervenons en complémentarité entre l'appui au montage de dossier, la conduite de chantiers artisans ou bénévoles, en conseils, etc. Notre socle commun est l'Inventaire Général du Patrimoine et aussi la vision commune de la sauvegarde de nos patrimoines.

3 QUESTIONS

À BERNARD CLAP,
PRÉSIDENT DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU VERDON



© PNRV - Bernard Clap

► **En quoi l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire vous semble important pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?**

L'obtention de ce label concourt à inscrire le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dans les enjeux de la future charte du Parc (2024 - 2039). C'est un gage de qualité, d'engagement et de reconnaissance de tout un territoire et surtout de partenariats possibles autour d'une vision partagée et de collaborations possibles (les passeurs du patrimoines, l'accueil d'artistes, etc.). C'est pour cela que le Parc soutient depuis le début cette fabuleuse initiative.



© Mathieu Simoulin - Verdon Pictures - Atelier découverte du gypse, Senez

5^{ème}
Chapitre

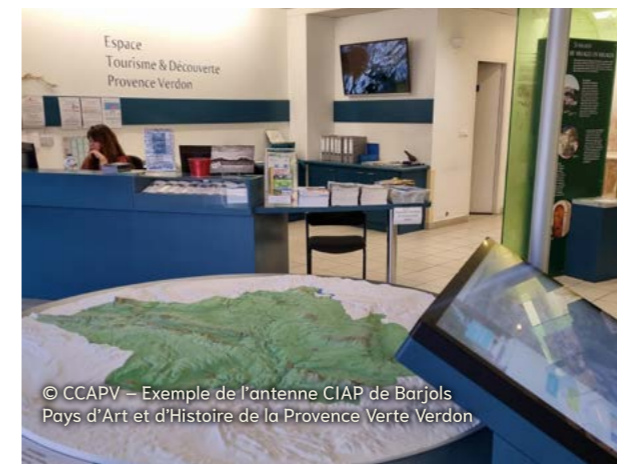
Partie
8

Le projet de CIAP multi-sites

Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine d'un territoire. Le CIAP du Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon répondra à plusieurs enjeux. Il sera un lieu d'information et de présentation des spécificités architecturales, urbaines et paysagères, témoignant de l'histoire, de l'identité et de l'évolution du territoire Alpes Provence Verdon. Il sera un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et des projets urbains et

paysagers pour les habitants. Pour le jeune public, il sera un support pédagogique dans le cadre des ateliers de l'architecture et du patrimoine. Enfin, pour les visiteurs, il donnera les clés de lecture du territoire.

Au stade du dossier de candidature, des réflexions sur l'organisation du CIAP et sa situation sont demandées et non pas un projet arrêté. À la suite des réflexions engagées sur le futur CIAP du territoire Alpes Provence Verdon, les élus du Comité de Pilotage et de la Commission Culture se sont tournés vers un CIAP en réseau qui s'appuiera sur des équipements existants. En effet, au vu des caractéristiques de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (éloignement géographique entre les 41 communes, grande superficie, pas de ville-centre, faible démographie et forte ruralité), un CIAP multi-sites semble être la solution la plus adaptée. En effet, un réseau de sites permettra de mailler et d'irriguer efficacement l'ensemble du territoire. Le CIAP multi-sites veillera à informer sur la totalité du territoire couvert par le label Pays d'Art et d'Histoire soit les 41 communes.



© CCAPV - Exemple de l'antenne CIAP de Barjols
Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte Verdon

Le CIAP multi-sites en 4 points :

- Dans le futur siège de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à Saint-André-les-Alpes, en 3 parties : module extérieur sur le parvis (totem, lutrin ou autre) ; une maquette « dynamique » du territoire dans le hall (20 m²) ; un espace avec des panneaux dans la salle « multi-usages » ;
- Un réseau sur 6 secteurs, en lien avec l'armature territoriale définie dans le SCoT et les lieux culturels et touristiques existants : Annot, Entrevaux, Castellane, Colmars, Barrême (musée de la Distillerie) et La Mure-Argens (musée de la Minoterie) ;
- Des expositions itinérantes thématiques, intégrées dans le catalogue des expositions de la Communauté de Communes ;

- Un site internet attractif dédié au Pays d'Art et d'Histoire, avec de nombreux contenus au niveau architecture, paysages, histoire, archéologie, urbanisme, sans oublier des outils numériques, visites virtuelles...

Une étude plus approfondie sera menée dans les premières années après l'obtention du label pour la forme définitive du CIAP multi-sites et les outils de médiation. Un comité de pilotage sur le CIAP sera créé dès le début de la mise en oeuvre du label pays d'Art et d'Histoire sur le territoire afin de définir les attentes et objectifs du projet de territoire. En parallèle de ces réflexions, le chef de projet du service Art et Histoire rédigera un Projet Scientifique et Culturel du futur CIAP.

2026

Budget en fonctionnement (hors frais de personnel) :

Une publication thématique, la numérisation d'enquêtes orales, le programme d'animations, des circuits dans 41 communes (1/3 des communes en 2026). Projet CIAP validé.

Budget en investissement :

100 000€ sur deux ans (soit 50 000€/an) pour des outils de médiation des patrimoines – Exemple : Jeu-enquête sur l'ensemble du territoire, exposition itinérante – Programme Espace Valléen

À noter que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon continuera à répondre aux dispositifs DRAC tels que « C'est mon patrimoine », « Rouvrir le monde » ou le « Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels ». Enfin, la Communauté de Communes restera en veille sur les appels à projets concernant la valorisation des patrimoines. De plus, le programme LEADER 2023-2027 peut être intéressant sur la question de la résilience et l'adaptation, sur la compréhension de l'aménagement du territoire, sur l'implantation des villages et leur développement, sur l'architecture et l'évolution des modèles architecturaux, sur la connaissance et la médiation des patrimoines.

En conclusion, le label Pays d'Art et d'Histoire va aider le territoire, ses acteurs, ses habitants à se projeter dans un contexte de bouleversements climatiques, économiques et sociologiques. Ce label est un outil pour l'avenir car, en révélant, partageant et valorisant les éléments constitutifs de notre territoire Alpes Provence Verdon aux multiples facettes, cela donne aussi des clés pour s'adapter aux changements, partager des visions et faire du lien entre passé, présent et futur.

5^{ème}
Chapitre

Partie
9

Financement

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon prévoit 2 ETP, ce qui fera une charge salariale annuelle de : 97 110€ en 2024 avec 3% d'augmentation par an par la suite pour les 2 postes (chef de projet et guide-conférencier). La DRAC PACA apporte son soutien pendant 2 ans à hauteur de la moitié du salaire du chef de projet. À noter que l'aide de la DRAC PACA est de 20 000€/an pendant 5 ans, correspondant à 50% du budget des actions mises en oeuvre par la collectivité.

2024

Budget en fonctionnement (hors frais de personnel) :

Des malles pédagogiques, le programme d'animations et des circuits dans 41 communes (1/3 des communes en 2024). COPIL CIAP à créer.

Budget en investissement :

37 500€ pour le site internet Pays d'Art et d'Histoire, outils numériques et visites virtuelles d'édifices – Appel à projet ALCOTRA, projet transfrontalier avec l'Union del Fossanese. Echanges en cours ; ou fiche action au sein du programme Espace Valléen sur « outils de valorisation numérique des patrimoines ».

2025

Budget en fonctionnement (hors frais de personnel) :

Des malles pédagogiques, la numérisation d'enquêtes orales qui seraient disponibles en ligne sur le site internet, le programme d'animations, des circuits dans 41 communes – 1/3 des communes en 2025) ; Projet CIAP à définir et recherches de financement.

Budget en investissement :

100 000€ sur deux ans (soit 50 000€/an) pour des outils de médiation des patrimoines – Exemple : Jeu-enquête sur l'ensemble du territoire, exposition itinérante – Programme Espace Valléen



Annexes

Monuments Historiques protégés, classés et inscrits – édifices : 19 églises et chapelles, 6 éléments de fortifications et enceinte, 4 tours, 6 ponts, 4 châteaux, 1 oratoire et 1 croix, 1 fontaine, 1 maison, 2 sources salées et 1 dolmen.

Monuments Historiques protégés, classés et inscrits – mobilier : 1049 objets mobilier religieux

COMMUNE	MONUMENTS CLASSÉS ET INSCRITS	SITES CLASSÉS ET INSCRITS	MOBILIER CLASSÉ ET INSCRIT
Allons			11
Allos	Église Notr-Dame de Valvert Classé MH en 1846	Abords du Col d'Allos Site inscrit en 1941	61
	Chapelle Saint Sébastien Inscrit MH en 1996	Abords du Lac d'Allos Site inscrit en 1941	
Angles			17
Annot	Croix couverte Classé MH en 1928	Rochers d'Annot Site classé en 1921	58
	Chapelle de Vers la Ville Inscrit MH en 1967	Chapelle de Vélimande et maison dite "des Templiers" Site inscrit en 1946	
		Sentier dit "Chemin de Vers la Ville" et le chemin de Croix Site inscrit en 1946	
		Partie haute de la vieille ville d'Annot, église et abords Site inscrit en 1946	
		Maisons à arcades de la rue Notre-Dame et abords Site inscrit en 1946	
		Portail du XII ^{ème} siècle et maisons avoisinantes Site inscrit en 1946	
		Pont sur la Vaire et platanes de la Grand Place Site inscrit en 1946	
		Vieux pont sur la Beïte et maisons situées en aval et en amont Site inscrit en 1946	
Barrême			28
Beauvezer			34

COMMUNE	MONUMENTS CLASSÉS ET INSCRITS	SITES CLASSÉS ET INSCRITS	MOBILIER CLASSÉ ET INSCRIT
Blieux			4
Braux			13
Castellane	Église Saint-Victor Classé MH en 1944	Roc de Notre Dame Site classé en 1933	91
	Tour de l'Horloge Classé MH en 1920	Abords du Pont du Roc Site classé en 1940	
	Tour Pentagonale Classé MH en 1921	Pont du Roc et abords Site inscrit en 1940	
	Chapelle Saint-Thyrse Classé MH en 1944		
	Église Saint-Pons Classé MH en 1981		
	Tour carrée dominant la ville Inscrit MH en 1927		
Castellet-les-Sausses	Dolmen des pierres blanches Inscrit MH en 1994		3
	Église Saint-Pierre et Saint-Paul Inscrit MH en 1971	Le Village et ses abords Site inscrit en 1966	
Chaudon-Norante			7
Clumanc	Ruines du château Inscrit MH en 1978		22
	Église Notre-Dame Inscrit MH en 1980		
	Tour de l'Annonciade dite Tour de Boriane Inscrit MH en 1989		
Colmars-les-Alpes	L'enceinte avec les portes de France et de Savoie et les forts Classé en 1923	Cascade de la Lance Site classé en 1941	51
	Église Saint-Martin et chapelle des Pénitents Classé MH en 1994		
	Pont de Saint-Roch ou Vieux Pont Inscrit MH en 1927		
	Pont Haut Inscrit MH en 1948		
Demandolx			4

COMMUNE	MONUMENTS CLASSÉS ET INSCRITS	SITES CLASSÉS ET INSCRITS	MOBILIER CLASSÉ ET INSCRIT
Entrevaux	Porte principale à pont-levis et pont qui forment l'entrée de la ville Classé MH en 1921	Abords des fortifications Site inscrit en 1953	63
	Ensemble des fortifications et citadelle Classées MH en 1937		
	Ancienne cathédrale Notre-Dame de l'Assomption actuellement église Classé MH en 1996		
	Château Inscrit MH en 1927		
	Ancienne cathédrale, ainsi que l'escalier monumental de l'ancien palais épiscopal du 17 ^e siècle, le sol de la parcelle et le mur de clôture du parc Inscrit MH en 1996		
La Garde			1
La Mure-Argens			39
La Palud-sur-Verdon	Clocher église Notre-Dame de Vauvert Inscrit MH en 1948	Gorges du Verdon Site classé en 1990	8
	Château Inscrit MH en 1988	Le château et quelques maisons Site inscrit en 1943	
		Le manoir de Mayreste et ses abords Site inscrit en 1943	
		La parcelle "Phare du Verdon" Site inscrit en 1948	
La Rochette			6
Lambruisse			4
Fugeret (le)	Oratoire Saint-Joseph Inscrit MH en 1966		19
	Pont sur la Vaire (vieux) Inscrit MH en 1981		
Méailles			26

COMMUNE	MONUMENTS CLASSÉS ET INSCRITS	SITES CLASSÉS ET INSCRITS	MOBILIER CLASSÉ ET INSCRIT
Moriez	La source salée en totalité, y compris le dispositif des digues et autres vestiges Inscrit en 1993		38
Peyroules	Église de Ville, ancienne église paroissiale Saint-Pons, dite aussi chapelle Saint-Pons, ainsi que le sol de la parcelle Inscrit MH en 2006		34
Rougou		Gorges du Verdon Site classé en 1990	10
		L'éperon rocheux sur lequel s'élevait l'ancien château féodal de Rougou Site classé en 1942	
		Point sublime et terrain rive droite Site inscrit en 1943	
Saint-André-les-Alpes			19
Saint-Benoît	Pont de Gueydan sur le Colomp Classé MH en 1944		7
	Pont de la Reine Jeanne Inscrit MH en 1928		
Saint-Julien-du-Verdon			18
Saint-Lions			12
Saint-Pierre			9
Sausses			11
Senez	Église Notre-Dame Classé MH en 1910		45
	Fontaine Inscrit MH en 1930		
Soleilhas			36
Tartonne	Église Notre-Dame d'Entraigues Inscrit MH en 1972		6
	La source salée en totalité, y compris le dispositif des digues et autres vestiges Inscrit MH en 1993		

COMMUNE	MONUMENTS CLASSÉS ET INSCRITS	SITES CLASSÉS ET INSCRITS	MOBILIER CLASSÉ ET INSCRIT
Thorame-Basse	Ancienne abside de la chapelle Saint-Thomas Classé MH en 1991		44
Thorame-Haute	Ancien pont d'Ondres dit pont du Moulin sur le Verdon Classé MH en 1977		49
	Église de Peyresq Inscrit MH en 1971		
Ubraye			31
Val-de-Chalvagne	Les façades et les toitures du château, l'escalier, la cage d'escalier y compris les paliers, la cheminée et la pièce principale de l'appartement sud situé au 1 ^{er} étage, le bassin figurant au cadastre section B, lieu-dit "Le Coulet", les hottes de cheminées de l'appartement nord situé au 1 ^{er} étage Inscrit MH en 2012	Ensemble formé par le Castellet-Saint-Cassien et ses abords Site inscrit en 2009	24
		Village de Villevieille et ses abords Site inscrit en 2010	
Vergons	Chapelle Notre-Dame de Valvert Classé MH en 1927		49
Villars-Colmars	Cadran solaire sur Maison communale Inscrit MH en 1948		30
TOTAL	22 édifices classés MH 24 édifices inscrits MH Soit 46 édifices protégés au titre des Monuments Historiques	6 sites classés 21 sites inscrits Soit 27 sites protégés au titre des sites	249 objets mobilier religieux classés 800 objets mobilier religieux inscrits Soit 1049 objets mobilier religieux protégés

SCoT – DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

LES ESPACES ET MILIEUX NATURELS
P1. La prise en compte des sous-trames écologiques
P9. Cas particuliers de la protection des sites Natura 2000
P10. La préservation des corridors écologiques
P11. La préservation des corridors à enjeux potentiels
P12. Le maintien des continuités écologiques macro-territorial
R1. Intégration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
R2. Intégration des réservoirs et des corridors dans les documents d'urbanisme locaux
LES ESPACES ET ACTIVITÉS AGRICOLES
P13. Allier qualité des aménagements urbains et intégration paysagère dans les milieux naturels, agricoles et forestiers
P15. Conditionner les constructions et aménagements possibles au sein des espaces agricoles
R3. Mettre en place des OAP thématiques relatives aux aspects extérieurs des constructions
P16. Définir les constructions et aménagements possibles dans les espaces et activités agricoles
LE PAYSAGE
P17. Préserver les paysages ;
P18. Conditionner les nouvelles opérations pour préserver les silhouettes villageoises et les cônes de vue ;
P19. Prendre en compte les points de vue dans les opérations d'aménagement ;
P20. Prendre en compte les abords routiers et des entrées de bourgs/villages présentant des enjeux de maîtrise qualitative ;
R4. Définir des principes d'aménagement participant à la valorisation des paysages ;
R5. Respecter les silhouettes villageoises ;
R6. Valoriser les entrées et traversées de village ;
R7. Mettre en place un règlement de publicité ;
R8. Elaborer un plan de paysage ;
R9. Définir des trames paysagères lors de la conception des projets urbains.
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
P23. Intensifier le développement du mix énergétique dans le respect de la biodiversité, des espaces agricoles et des paysages

LES RESSOURCES MINÉRALES
P25. Préserver le patrimoine géologique ;
L'OFFRE DE LOGEMENTS, MOBILITÉS, D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES
P38. Les critères de définition de l'armature infra-communale
P39. La priorisation de la production de logement dans l'armature infra-communale
P40. La production de logements par la réhabilitation de logements vacants, au sein des espaces urbanisés et en extension urbaine
P41. Objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et de réduction de l'artificialisation des sols
P42. La qualité générale des secteurs d'urbanisation et des espaces publics
P43. Les formes urbaines
P44. L'intégration des aménagements dans le grand paysage
P45. Le respect des silhouettes villageoises (paysage urbain)
P46. Garantir la qualité dans la mise en oeuvre des extensions urbaines
P47. Garantir la qualité pour les entrées de villages et bourgs
R18. Garantir la qualité des entrées et traversées de villages et bourgs
L'ÉCONOMIE
P57. Veiller à l'intégration paysagère des zones d'activités ;
P58. Veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les zones d'activités.
LE TOURISME
P63. Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, support du « tourisme 4 saisons »
P66. Adapter les installations et équipements touristiques et de loisirs aux exigences environnementales et paysagères
P70. Favoriser la réhabilitation de l'hébergement touristique et de loisirs
R23. Anticiper la réhabilitation de l'immobilier de loisirs
R24. Encadrer les nouveaux hébergements touristiques et leur aménagement
LES COMMERCES
P78. Encadrer la localisation des commerces d'envergure
P80. Définir les secteurs d'implantation périphériques dans les documents d'urbanisme locaux
P81. Permettre l'adaptation des bâtiments et aménagements existants

LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL, COMMERCIAL ET LOGISTIQUE (DAACL)
P84. Veiller à l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes (économie des espaces naturels, agricoles et forestiers) dans les localisations préférentielles
P85. Limiter l'extension des commerces existants et la création de commerces complémentaires en dehors des localisations préférentielles
P86. Conditions d'implantation dans les secteurs à enjeux
P89. Optimiser l'implantation et l'organisation des constructions
P91. Garantir une bonne insertion paysagère des équipements commerciaux

PARTIE 4 – LA CULTURE EN MOUVEMENT

MAISON-MUSÉE DU HAUT VERDON COLMARS-LES-ALPES	Musée de société dans une ancienne maison bourgeoise située dans le centre ancien. Départ du Chemin de ronde, enceinte fortifiée
OUVERTURE	2005 Ouverture pendant toutes les vacances scolaires et de mai à septembre
THÉMATIQUES	Arts et traditions populaires, objets du quotidien, agriculture, élevage, artisanat, moyen âge, savoirs et plantes
EXPOSITIONS	1 000 m ² d'espace d'exposition permanente et un espace Jardin-musée Une exposition permanente et ludique dans le Fort de Savoie (2020) autour de la construction et l'architecture du Fort. Soutien de la Région et du Service de l'Inventaire du Patrimoine, du service Culture du Département
COLLECTION	10 000 objets « Arts et traditions populaires », propriété de l'association Maison-Musée Convention d'utilisation pour l'inventaire des collections avec le Département pour le logiciel Flora Musées
MÉDIATION	Ateliers pédagogiques hebdomadaires pendant les vacances hiver, printemps, été, automne Accueil spécifique pour le public scolaire Action hors les murs sur la commune de Colmars

PROGRAMMATION CULTURELLE	<p>Programmation culturelle annuelle avec la participation aux Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins... et cycle d'animations propres</p> <p>Action hors les murs uniquement à Colmars-les-Alpes</p> <p>Partenariat avec le réseau des Médiathèques et les associations locales</p>
FONCTIONNEMENT	<p>Fonctionnement mixte, régie communale et associatif avec « Maison-Musée du Haut Verdon » ; Boutique/librairie – Entrée payante 5€</p>
COMMUNICATION	<p>Édition d'un programme et d'un livret – site internet – réseaux sociaux – partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme »</p> <p>Présent dans le passeport des musées du Département des Alpes de Haute-Provence</p> <p>https://www.haut-verdon-maison-musee.com/</p>
RESSOURCES HUMAINES	<p>1 ETP chargée de recherches et médiation ; 1 contrat saisonnier</p>
PROJET	<p>Projet de réaménagement de la Maison-Musée et du Chemin de Ronde ; programme de travaux de restauration sur l'enceinte fortifiée classée MH.</p>

MAISON NATURE & PATRIMOINES CASTELLANE	<p>Lieu culturel d'interprétation des patrimoines, musée de société avec présentation de collections d'objets</p>
OUVERTURE	<p>2007</p> <p>1994 pour l'exposition géologie « Sirènes et Fossiles » – scénographie Nadine Gomez</p> <p>Ouverture d'avril à novembre</p> <p>Présence dans le même bâtiment du Relais du Parc naturel régional du Verdon et de Radio Verdon</p>
THÉMATIQUES	<p>Géologie, histoire, arts et traditions populaires, patrimoine immatériel, patrimoines naturels, culturels, paysages</p>
EXPOSITIONS	<p>1 exposition permanente sur la géologie et un site aménagé (vallée des Sirènes), en partenariat avec la Réserve Naturelle Nationale Géologique de Haute-Provence</p> <p>1 exposition temporaire renouvelée tous les ans sur la thématique histoire, patrimoines matériel et immatériel, arts et traditions populaires en collaboration avec l'association Petra Castellana et autres partenaires</p> <p>3 expositions temporaires par an</p> <p>Prêt d'expositions</p> <p>Soutien de la Région et du Service de l'Inventaire du Patrimoine et du service Culture du Département</p>

COLLECTION	<p>17 000 objets « Arts et Traditions populaires », propriété de l'association Petra Castellana</p> <p>Convention d'utilisation pour l'inventaire des collections avec le Département des Alpes Haute Provence pour le logiciel Flora Musées</p> <p>Prêt d'objets de la collection de l'association Petra Castellana</p>
MÉDIATION	<p>Ateliers pédagogiques hebdomadaires pendant les vacances scolaires</p> <p>Répertoire de médiation et accueil spécifique pour le public scolaire</p>
PROGRAMMATION CULTURELLE	<p>Participation aux Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins... et cycle de conférences et d'animations propres</p> <p>Partenariat avec le réseau des Médiathèques et les associations locales</p> <p>Action hors les murs sur la commune de Castellane (ex : ateliers dans les campings)</p>
FONCTIONNEMENT	<p>Régie municipale ; Boutique/librairie – Gratuit depuis 2023</p>
COMMUNICATION	<p>Édition d'un dépliant annuel – site internet – réseaux sociaux – partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme »</p> <p>Présent dans le passeport des musées du Département des Alpes de Haute-Provence</p> <p>http://www.maison-nature-patrimoines.com/</p>
RESSOURCES HUMAINES	<p>1 ETP chargée de mission ; 1 stage et 1 service civique par an (6 mois)</p>
PROJET	<p>Projet de mutualisation de la Maison Nature & Patrimoines avec l'Office de Tourisme Intercommunal, projet de réaménagement autour de l'interprétation des patrimoines</p>

MUSEE REGAIN ANNOT	<p>Musée de société géré par l'association de Défense du Patrimoine Culturel du Pays d'Annot et la Commune d'Annot – musée situé dans un lieu patrimonial</p>
OUVERTURE	<p>2008-2010 – puis réouverture en 2017</p> <p>Ouverture de juin à septembre</p>
THÉMATIQUES	<p>Arts et traditions populaires, histoire</p>
EXPOSITIONS	<p>1 exposition temporaire/an</p>

COLLECTION	10 000 objets « Arts et traditions populaires », propriété de l'association Défense du Patrimoine Culturel du Pays d'Annot, inventaire des collections en cours
MÉDIATION	Ateliers et accueil des scolaires d'Annot, réalisation et diffusion de 6 films
PROGRAMMATION CULTURELLE	Cycle de conférences, participation aux Journées Européennes du Patrimoine et visites proposées en juillet et août
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement mixte commune et association (convention) – Entrée gratuite
COMMUNICATION	Partenariat avec la commune et l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » pour la communication
RESSOURCES HUMAINES	1 CDD
PROJET	Exposition 2023 – « Demeures d'Annot, histoire et famille »

MAISON DES GORGES LA PALUD SUR VERDON	Écomusée dont le but est d'informer et de sensibiliser sur les particularités de la nature du territoire des Gorges du Verdon
OUVERTURE	2002 – scénographie Nadine Gomez Ouverture d'avril à novembre
THÉMATIQUES	Faune et de la flore, la formation hydro-géologique des Grandes Gorges, histoire des hommes
EXPOSITIONS	2 à 3 expositions temporaires/an (emprunt auprès de partenaires)
COLLECTION	Une collection d'objets présentée dans le parcours permanent, propriété de la commune Convention d'utilisation pour l'inventaire des collections avec le Département des Alpes Haute Provence pour le logiciel Flora Musées
MÉDIATION	Pas d'ateliers
PROGRAMMATION CULTURELLE	Participation aux Journées Européennes du Patrimoine et ateliers proposés à l'automne pendant les vacances de la Toussaint

FONCTIONNEMENT	Régie communale ; Boutique/librairie – Entrée payante 4€
COMMUNICATION	Site internet mairie – partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » – Présent dans le passeport des musées du Département des Alpes de Haute-Provence https://lapaludsurverdon.com/maisondesgorgesduverdon.php
RESSOURCES HUMAINES	Accueil mutualisé avec la Mairie
PROJET	Réflexion sur le renouvellement du parcours permanent

MUSEE DE LA POUDRIERE – BASTION DE LA PORTETTE ENTREVAUX	Ensemble lié à la visite de la citadelle et du chemin de ronde
OUVERTURE	Ouverture toute l'année
THÉMATIQUES	Fortifications militaires
EXPOSITIONS	1 exposition temporaire/an dans le bastion
COLLECTION	Pas de collection
MÉDIATION	Pas d'ateliers
PROGRAMMATION CULTURELLE	Participation aux Journées Européennes du Patrimoine
FONCTIONNEMENT	Régie communale ; Entrée payante 3€
COMMUNICATION	Partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal « Verdon Tourisme » – https://www.verdontourisme.com/informations/patrimoine-culturel/citadelle-et-musee-de-la-poudriere-669679id/
RESSOURCES HUMAINES	Accueil mutualisé, commune et Office de Tourisme intercommunal

PARTIE 5 – L'AMBITION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Exemple de Chronique des patrimoines « Du côté de chez nous », diffusée le 18/09/2022 sur la page Facebook de la Communauté de Communes

CCAPV est à Senez.
18 septembre 2022 · 🌐

👉 La chronique des patrimoines « Du côté de chez nous »
Cette semaine, partons à ... Senez 📍

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon s'est engagée dans une démarche de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ». Nous vous proposons cette chronique hebdomadaire, pour vous permettre de mieux connaître la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie de nos 41 communes.

👁 Découvrons Senez 👁

📌 Le saviez-vous ?

👉 Nom des Habitants : Les Seneziennes et Seneziens

👉 Fête patronale : le 15 août, Notre Dame de l'Assomption

📅 : Le 15 décembre 2021, la CCAPV a été reçue par les élus de Senez pour faire le point sur les projets de restauration et valorisation du patrimoine bâti, naturel, paysager de la commune et échanger sur le label Pays d'Art et d'Histoire.

Senez et ses alentours restent une énigme à l'époque préromaine, faute de sources écrites et archéologiques. On sait que la cité de Senez remonte au moins à l'Antiquité où elle est désignée sous le nom de Civitas Senecensium, située sur la voie romaine reliant Vence à Digne, qui passait par Salinae (aujourd'hui Castellane). Trois bornes milliaires* ont été retrouvées le long de cette voie. Deux sont conservées à Digne et l'autre est encore visible à Senez sur un sentier entre le col des Lèques et le hameau de la Maurelière. La cité devient chef-lieu de district romain avant de devenir le siège d'un évêché, attesté pour la première fois dans les archives en 506 avec l'évocation de Marcellus, évêque de l'époque. Le diocèse* de Senez était sans doute l'un des plus petits et des plus pauvres de France avec 32 paroisses et 30 succursales. Malgré des tentatives de rattachement à Vence ou de déplacement du siège à Castellane, l'évêché de Senez a gardé son autonomie jusqu'à la Révolution, avant d'être rattaché à celui de Digne en 1790. Du 9ème au 18ème siècle, le château, demeure des seigneurs et des évêques, est installé sur un éperon appelé « La Roche », surplombant le bourg actuel. L'habitat, d'abord regroupé aux abords du château, descend progressivement à partir du 15ème siècle pour s'installer dans la plaine, à proximité de la cathédrale. En 1751, Monseigneur de Vocance, alors évêque, demande au roi la permission de démanteler le château, resté seul sur la butte, afin de construire une demeure plus confortable : le palais des évêques, situé en face de la cathédrale. Le village de Senez est meurtri de nombreuses fois au cours de l'histoire. Il a subi ravages, pillages et profanations lors des guerres de religion au 16ème siècle. Plus du tiers du bâti du village s'est retrouvé ruiné par les crues successives de l'Asse de Bieux et de la Bonde. Enfin, la cité épiscopale disposait de structures importantes : cathédrale, palais épiscopal, presbytère, sacristie, séminaire (établissement religieux où étudient les futurs curés), école de latin, maison commune puis mairie, gendarmerie, « dixmerie » (où était perçue la dime, impôt sur les récoltes prélevés par l'église), boulangerie, café, tabac, restaurant, auberge, hôtel, four communal, poste, hôpital. Cette histoire liée à l'évêché a laissé des édifices emblématiques encore bien visibles dans le village.

📍 La commune de Senez est bordée à son extrémité est par les plateaux de Courchons et la montagne de l'Aup (1 726 m d'altitude) et par celle de Vibres (1 692 m d'altitude). Au sud, on trouve la cluse de Taulanne et le Col Saint-Pierre, ancienne voie de passage pour les évêques faisant le trajet entre Senez et Castellane. Le village de Senez est situé à 750 m d'altitude. Le territoire communal s'est agrandi au 15ème siècle avec le rattachement de Bodes et du village du Poil en 1974.

👉 La commune est située dans le périmètre de la Réserve nationale naturelle géologique de Haute Provence. On trouve du gypse* en abondance au hameau du Gipas, toponyme évocateur. Ce gisement, de couleur rose orangé en raison de la présence d'oxydes métalliques, est employé en maçonnerie, pour les enduits intérieurs et extérieurs des maisons et bâtiments. On peut voir des traces de ces anciens enduits sur certaines maisons.

🏰 L'ancienne cathédrale de Senez, aujourd'hui église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption, est un édifice majeur du patrimoine bâti religieux de notre territoire. Elle a été construite entre 1176 et 1246. Plusieurs campagnes de fouilles menées depuis 2012 par le Service Départemental d'Archéologie des Alpes de Haute Provence ont permis de découvrir des vestiges exceptionnels, notamment les traces, sous l'église actuelle, d'au moins deux autres églises dont la plus ancienne datée du 6ème siècle et quelques 4500 fragments du décor peint datant des 6ème et 8ème siècles. A partir de la fin du Moyen Age, la cathédrale connaît une histoire mouvementée. En 1569, en pleine guerres de religions, des éléments du portail d'entrée et certains bâtiments dont le cloître sont détruits. Au 17ème siècle, des travaux de réfection importants sont réalisés sur l'édifice : charpente et toiture, renforcements des façades et des murs... En 1707, il est commandé la destruction de l'ancien clocher et la reconstruction d'un nouveau, toujours en place actuellement. En juillet 1835, la voûte de la nef s'écroule et est reconstruite dans la foulée. En 1910, l'édifice est classé au titre des Monuments Historiques. En 1960, une charpente en béton vient remplacer celle en bois. Au début des années 1990, la toiture est refaite et en 1999, le magnifique cadran solaire est restauré. Mais les travaux sur l'ancienne cathédrale ne s'arrêtent pas là ! En effet, la commune de Senez s'est engagée dans un programme de restauration complet des extérieurs, des intérieurs et du mobilier, prévu sur la période 2022-2027, avec le soutien financier de l'Etat, ministère de la Culture et de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur. La communauté de communes l'accompagne dans ce projet très ambitieux.

🌐 La visite virtuelle 360° https://medias.ccapv.fr/VisitesVirtuelles/Senez_Cathedrale/
Rendez-vous pour les Journées Européennes du Patrimoine le dimanche 18 septembre à 11h pour une visite guidée avec Laetitia Frassetto, guide-conférencière de la CCAPV.

📌 Le pont de Senez, qui est l'unique accès au village, date de 1770. Avant sa construction, l'accès au village se faisait par un passage à gué de la rivière de l'Asse et arrivant sur la place de la Fontaine.

📌 En 1278, environ 600 habitants résident sur le territoire communal. Ce chiffre diminue jusqu'à la fin du 15ème siècle à cause des troubles et épidémies avant de remonter. Le pic démographique fut atteint en 1831 avec 913 habitants. On assiste ensuite à une diminution importante de la population qui compte 274 habitants en 1931. La commune connaît un redémarrage à la fin des années 1990. Il y a 165 habitants à Senez en 2018.

📌 L'histoire du diocèse de Senez est attachée à la réputation de son emblématique évêque, Monseigneur Jean Soanen, qui s'opposa à l'autorité papale ce qui lui valut d'être déchu de ses fonctions en 1717 et de mourir en 1740 en exil à la Chaise-Dieu (Haute-Loire). Avant d'être évêque à Senez, il a officié à la cour de Louis XIV qui l'avait surnommé « la trompette du ciel ». C'est peut-être aussi à cause de son zèle et de son extrême rigueur dans la pratique de la foi, qu'on lui attribua l'un des plus petits et pauvres évêchés de France, parmi ceux considérés comme des « évêchés crottés ». Mais cela n'a pas empêché Monseigneur Soanen de prendre à cœur ses fonctions et de continuer à gérer l'évêché jusqu'à sa mort, même après avoir été exilé. Ses visites pastorales sont une source inépuisable d'informations sur l'état de tous les édifices religieux du diocèse et des objets mobiliers, sur les coutumes des paroissiens, aux mœurs pas toujours très « catholiques » aux yeux de l'austère Monseigneur Soanen.

📌 Le coin des cruciverbistes 📌

* Les **bornes milliaires** étaient des bornes routières, en pierre, destinées à marquer les distances sur le tracé des principales voies romaines.

* Un **diocèse** est une circonscription ecclésiastique placée sous la juridiction d'un évêque ou d'un archevêque.

* Le **gypse**, dénommé aussi pierre à plâtre, est une roche sédimentaire, sulfate de calcium hydraté. Après cuisson du gypse, on obtient du plâtre qui peut avoir des couleurs très variées selon la couleur de la roche d'origine.

📌 Crédits Photos :





CCAPV
Verdon Pictures

ALPES PROVENCE VERDON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON

DU CÔTÉ DE CHEZ NOUS ...

Votre chronique Patrimoine vous emmène à la découverte de

SENEZ



24

1 commentaire 12 partages

J'aime Commenter Partager

Plus pertinents

Écrivez un commentaire...

Guy Verga-Gérard
Très intéressant... comme d'habitude !

J'aime Répondre 47 sem

Glossaire

Abside : Extrémité en demi-cercle d'une église, derrière le choeur (chevet). Formes semi-circulaires ou polygonales aux extrémités de l'église.

Adret : Versant exposé au soleil, opposé à l'ubac.

Ager : Champ cultivé, terre cultivable.

Ammonite : Mollusque céphalopode fossile de l'ère secondaire, à coquille enroulée.

Anthracologie : Méthode d'analyse qui permet d'identifier les charbons de bois trouvés dans les sites archéologiques et qui donne ainsi de nombreuses informations sur les paysages anciens

Arcature : Petite arcade, c'est-à-dire une série d'arcs de petite dimension. Petites arcades décoratives continues, réelles ou aveugles, que supportent des colonnes, des consoles ou des corbeaux.

Aven : Gouffre naturel creusé par les eaux dans un terrain calcaire.

Barbacane : Ouvrage avancé percé de meurtrières.

Bailliage : Circonscription administrative et judiciaire au Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime, placée sous l'autorité du bailli.

Bluterie : Lieu où l'on blute la farine. Le blutage est l'opération qui consiste à séparer la farine du son et des autres produits de mouture ou issues. La farine complète va être déversée dans le tamis à l'entrée du blutoir. Le tamis, en tournant, va faire avancer la farine vers la sortie, en la débarrassant de ses constituants les plus fins au début, puis des plus gros, à l'extrémité du tamis.

Bossage : Parement de pierre formant une bosse plus ou moins saillante par rapport à ses arêtes. Le bossage peut être de plusieurs types : bossages en table, à anglets, arrondis... Cette saillie peut être sculptée ou laissée brute, le plus souvent pour orner un édifice, créant un jeu d'ombre et de lumière.

Boulin (trou de) : Trou où niche un pigeon dans un colombier. En architecture, désigne aussi un trou laissé dans un ouvrage de maçonnerie après la dépose d'une pièce de bois fixée pour échafauder, le boulin.

Cartulaire : Recueil d'actes établi par une personne physique ou morale, transcrit en intégralité ou en extrait, relatif à des biens et des droits. L'abbaye de Saint-Victor de Marseille a produit deux cartulaires, un premier à la fin du 11^{ème} siècle, avec des ajouts au 12^{ème} siècle soit au total 817 chartes, dit le « grand cartulaire », et un deuxième au milieu du 13^{ème} siècle avec 230 chartes, dit le « petit cartulaire » ; les deux se trouvent aujourd'hui aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Casemate : Également appelée blockhaus (en allemand) ou bunker (en anglais), c'est un local, souvent partiellement enterré, d'un système fortifié, qui est à l'épreuve des tirs ennemis. Les casemates existent dans des fonctions et des principes de construction très différents. Il existe des casemates passives destinées à abriter la troupe ou du matériel, des casemates actives protégeant des organes de tir.

Castrum : « place forte, fort », relatif à un château. Un site castral renvoie à un habitat établi autour d'un château. On parle de bourg castral lorsqu'un village est construit dans une enceinte fortifiée. Le bourg castral est un village construit dans une enceinte fortifiée.

Chanfrein : Coupe en biseau des arêtes vives. Petite surface formée par l'arête abattue d'une pierre.

Chevet : Désigne l'extrémité d'une église (choeur architectural). Partie de l'église qui abrite l'autel et dont l'accès est réservé au clergé.

Ciborium : Construction, parfois un objet mobilier, destinée à protéger et mettre en valeur un autel, un reliquaire ou, spécifiquement, l'armoire où est déposé le ciboire (vase sacré où l'on conserve les hosties).

Concile : Grande réunion des évêques d'une province.

Culot : Ornement de sculpture et d'architecture pouvant donner naissance à des volutes, des arabesques, des rinceaux, des feuilles d'acanthé, etc.

Débardage : Transport des bois après abattage et ébranchage.

Diocèse : Circonscription ecclésiastique placée sous la juridiction d'un évêque. La limite d'un diocèse se calque souvent sur celle fixée par l'organisation territoriale romaine.

Doucine : Moulure composée dont le profil dessine un S, formée de deux arcs de cercle, l'un convexe en haut, l'autre concave en bas, terminant ordinairement les corniches en architecture et employé comme ornementation en menuiserie.

Duite : Fil de trame passé dans la chaîne avec la navette de lisière à lisière. Chaque passage de navette est appelé une duite.

Félibre : Le Félibrige est une école littéraire constituée en Provence, au milieu du 19^{ème} siècle, pour le maintien et le développement de la langue provençale, pour la renaissance d'une littérature occitane et des autres dialectes occitans. Un Félibre est membre du Félibrige. « Fondé par Frédéric Mistral en 1854, le Félibrige est à l'origine de tout ce qui existe en matière de défense et de promotion des langues régionales ». <http://www.felibrige.org/>

Fenil : Local agricole dans lequel est stocké le foin. Dans une ferme il peut être au-dessus de l'écurie, de l'étable ou de la bergerie, ou dans un bâtiment séparé.

Foule : La foule est le résultat de la séparation des fils de chaîne en deux nappes : supérieure et inférieure. Ouverture de la chaîne permettant le passage de la navette.

Foulon (moulin) : Le moulin à foulon est un mécanisme, mû le plus souvent par une énergie hydraulique, servant à battre ou à fouler la laine tissée (drap) dans de la terre à foulon (argile smectique) pour l'assouplir et la dégraisser. Le moteur hydraulique entraîne un arbre actionnant une batterie de maillets, placés en position de bascule au-dessus des cuves, qui viennent frapper le drap ou autre textile. Sous l'action des maillets en bois munis de dents et de l'eau chaude, il y a resserrement et imbrication des fibres de laine les unes dans les autres, comme pour le feutre.

Foulonnage : Opération effectuée dans les moulins ou les maillets entraînés par des rouages sous l'action d'une chute d'eau, qui permet de frapper les draps pour les assouplir. Le foulonnage ou foulage de la laine est une des étapes de l'apprêtage des draps de laine. Son objectif est de feutrer le tissu en resserrant les fils tissés pour donner à l'étoffe sa souplesse finale, sa douceur et son aspect définitif.

Fruit : Donner du fruit à un mur désigne la légère inclinaison ou pente qui est donnée aux parements d'un mur de façon à ce que celui-ci soit non pas strictement vertical mais d'épaisseur décroissante de la base au sommet. Cette technique vise à renforcer l'équilibre et la solidité du mur en contrecarrant les forces tendant à déjecter celui-ci d'un côté ou d'autre. Le fruit est obtenu d'autant plus aisément que les pierres de chaque assise seront posées très légèrement inclinées ou en pente vers l'intérieur de la maçonnerie.

Géoarchéologie : Démarche de recherche interdisciplinaire qui intègre des résultats produits par la géographie biophysique, les sciences des paléoenvironnements, l'histoire et l'archéologie autour des questions des relations entre les sociétés du passé et leur environnement.

Gouttereau : Façade d'un bâtiment sur lequel est installé une gouttière ou un chéneau afin d'acheminer l'eau de pluie depuis le toit jusqu'à l'égout. Le mur gouttereau s'oppose au mur pignon.

Hourd : Au Moyen Âge, galerie en charpente établie en encorbellement au sommet d'une muraille pour en battre le pied. (Il a été remplacé plus tard par le mâchicoulis permanent.)

Hussard : Soldat de la cavalerie légère, dans diverses armées.

Intervocalique : Placé entre deux voyelles.

Jachère : État d'une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte.

Mallon : Carreau de terre cuite utilisé pour le dallage des sols.

Mascaron : Motif ornemental constitué d'une figure grotesque ou fantastique en ronde-bosse ou en bas-relief, décorant p. ex. les clefs d'arcs, les chapiteaux, les entablements, les orifices de fontaine.

Mausolée : Monument funéraire de grandes dimensions.

Mousquet : Arme à feu portative au long canon à âme lisse, crosse d'épaule et platine à mèche ou à rouet, en usage dans l'infanterie aux XVI^e et XVII^e siècles.

Ogive : Désigne la nervure diagonale en pierre au sommet reliant deux points d'appui en passant par la clef de voûte. Situées au sommet de la voûte, les ogives en se croisant permettent de reporter l'ensemble du poids de la voûte vers ses quatre supports. Parce que les ogives se croisent à la clef, la voûte qu'elles supportent est appelée « voûte sur croisée d'ogives ».

Oppidum : Petite ville fortifiée située sur une hauteur à l'époque gauloise et romaine (pluriel : oppida)

Orangerie : Bâtiment clos, doté de vastes fenêtres et d'un chauffage dans lequel on abrite, pendant la mauvaise saison, les agrumes plantés dans des bacs ou pots ainsi que d'autres végétaux craignant le gel.

Palatalisation : Modification phonétique dans laquelle un son est produit par une partie plus à l'avant du palais dur que celle utilisée pour le son d'origine. Par exemple, le latin castellum a donné « chastel » en ancien français.

Potager : Fourneau de cuisine en maçonnerie, à l'écart de la cheminée et chauffé à la braise, destiné aux préparations mijotées (potage).

Poterne : Porte dérobée dans la muraille d'enceinte

Pouillé : Registre ou une liste indiquant tous les biens et bénéfices d'un diocèse*, d'une abbaye, d'une paroisse ou d'un royaume.

Protohistoire : Période de l'histoire de l'humanité, comprise entre la préhistoire et la période historique. Elle commence donc à la fin du Néolithique, âge des métaux (3^{ème} millénaire avant JC) et se termine avec l'apparition de l'écriture (premier millénaire avant JC).

Pulvérulent : Qui a la consistance de la poudre ou se réduit facilement en poudre.

Saltus : Terre non cultivée ou sauvage, essentiellement vouée à l'élevage et au pâturage. « [...] l'ensemble des terrains qui ne sont pas régulièrement cultivés et qui n'ont pas de couvert forestier continu et fermé ». Extrait Histoire de la France rurale (Bertrand, 1975)

Silva : Partie boisée ou enforestée, exploitée pour son bois. « Dans la trilogie classique de l'espace rural, l'ager et la silva sont d'identification aisée, tant au niveau de l'écologie qu'à ceux des systèmes de production ou des modes d'appropriation et de gestion. Le saltus en revanche apparaît une catégorie fourre-tout, tant en termes de couverts végétaux que d'utilisation, même si l'usage pastoral y occupe de fait une place prédominante », Extrait Histoire de la France rurale (Bertrand, 1975).

Sédimentation : Ensemble des phénomènes qui conduisent à la formation et au dépôt d'un sédiment.

Synclinal : Pli concave vers le haut, opposé à anticlinal.

Te Deum : hymne latine chrétienne. L'expression complète est Te Deum laudamus qui signifie « Nous te louons, ô Dieu ».

Tempera (a) : En italien "à détrempe". Technique de peinture fondée sur une émulsion, qu'elle soit grasse ou maigre : la peinture « a tempera ». Pour préciser la nature de l'émulsion, on énonce simplement les composants : tempera à l'oeuf, tempera grasse à la colle de peau, etc. Le liant est une émulsion à base d'oeuf (peinture médiévale, notamment).

Tombereau : Voiture de charge hippomobile ou tirée par des boeufs, composée d'une caisse montée sur des roues et qui peut être déchargée en basculant en arrière.

Traité d'Utrecht : Traité de paix signé en 1713 qui mit fin à la guerre de Succession d'Espagne. Dans ce traité, la France renonce à la Savoie, occupée depuis le début du conflit. Dans les Alpes et le Dauphiné, la vallée de l'Ubaye, jusqu'à Allos est rattachée à la France en échange de la cession de la haute vallée de Suse (autrefois dauphinoise) au duché de Savoie.

Travée : Ouverture, espace construit ou élément de construction délimité par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction (piliers, colonnes, arcs, fermes, poutres, etc.)

Tromblon : Arme à feu individuelle au canon évasé en entonnoir.

Tympan : Espace triangulaire compris entre la corniche et les deux rampants d'un fronton. Il constitue généralement un pignon.

Viguerie : circonscription judiciaire et administrative médiévale. Le viguier, c'est-à-dire un juge, est chargé de veiller à la sûreté publique et de faire observer les ordonnances du pouvoir seigneurial puis royal. Territoire soumis à la juridiction d'un viguier. Dans le Sud de la France, le viguier est le juge qui rendait la justice au nom d'un comte ou du roi.

Voutain : Élément d'une voûte. Quartier, portion de voûte délimitée par des arêtes ou des nervures.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE (récente et non exhaustive)

Archigem

2020, *Diagnostic pour la restauration générale de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption à Senez*.

Berhault (Stéphane)

2019, *Diagnostic architectural et technique, enceinte fortifiée de Colmars-les-Alpes* (rapport), agence AEDIFICIO.

Berhault (Stéphane)

2021, *Diagnostic architectural et technique, citadelle et enceinte fortifiée d'Entrevaux* (rapport), agence AEDIFICIO.

Berhault (Stéphane)

2021, *Diagnostic architectural et technique, Tour Pentagonale à Castellane* (rapport), agence AEDIFICIO.

Berhault (Stéphane)

2023, *Diagnostic architectural et technique, pont de la Reine Jeanne à Saint-Benoît* (rapport), agence AEDIFICIO.

Cahiers archéologiques de Haute Provence

2020, N°1, *Petra Castellana, une ville médiévale désertée*

2020, N°2 : *Senez, un diocèse, un village, une cathédrale*

Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute Provence

Catalogues des expositions de l'association Petra Castellana – Maison Nature & Patrimoines

8 catalogues depuis 2006

Dupuis (Mathias), Buccio (Vincent), et al.

« L'ancien diocèse de Senez (Alpes de Haute-Provence) entre Antiquité et Moyen Âge. État des questions et perspectives de recherches. », *Archéologie du Midi médiéval*.

2017, *L'ancien diocèse de Senez. Evolution d'un territoire entre Antiquité et Moyen Âge : approche historiographique et archéologique*, Digne-les-Bains, Département des Alpes de Haute-Provence.

Dupuis (Mathias), Henrion (Élise), et al.

2017, « Senez (Alpes-de-Haute-Provence). Étude archéologique de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption : bilan des diagnostics et de la première campagne de fouille programmée », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* | BUCEMA, 21.1.

2018, Senez (Alpes de Haute-Provence), *Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption*, Digne-les-Bains, Département des Alpes de Haute-Provence.

Dupuis (Mathias) et Thévenon (Luc)

2015, « Glandèves et Entrevaux, Notre-Dame de la Seds et Notre-Dame de l'Assomption », dans Codou (Yann) et Pécot (Thierry) (dir.), *Cathédrales de Provence*, Strasbourg, La Nuée Bleue, p. 366-382.

Émeric (Julie)

2011, *Prospection-Inventaire en Haute Vallée du Verdon (04)*, Mémoire de Master, Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence.

Fournier Laurent Jean Sébastien et Hameau Philippe

2018, *Les fêtes à bravade en Provence et ailleurs*, C'est-à-dire Éditions.

Gean (Jacky) et Giordanengo (Jean)

1997, *à l'ombre du clocher, Histoire d'un pays entre Var et Verdon*, Breil-sur-Roya, Les Éditions du Cabri.

Guomar (Myette) et al.

2020, *Alpes de Haute-Provence*, collection Guides Géologiques.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2011, *Le train des Pignes, ligne des Chemins de Fer de Provence*, collection Parcours du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2015, *Distiller la lavande à Barrême*, collection Parcours du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2015, *Habiter l'alpage, cabanes d'estive au fil du Verdon*, collection Parcours du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2016, *La minoterie des Alpes*, collection Parcours du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2016, *Églises d'Entrevaux*, collection *Parcours du Patrimoine*, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2018, *Colmars-les-Alpes, Balades d'églises en chapelles*, collection Parcours du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2019, *La ferme et le territoire en Haute-Provence*, collection Cahiers du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Inventaire Général du Patrimoine Culturel

2022, *Balades d'églises en chapelles dans la Vallée de la Vaire, Annot, Le Fugeret, Méailles*, collection Parcours du Patrimoine, Lieux-dits Éditions.

Joseph (Olivier)

2022, *Les peintures murales de la chapelle Saint-Thomas de Thorame-Basse*, Association Culture et Patrimoine de Thorame-Basse

Maison Musée du Haut-Verdon

Les livrets du Musée de la Maison Musée du Haut-Verdon, 39 numéros (39ème en 2022)

Morabito (Stéphane)

2010, *Entre Narbonnaise et Italie : le territoire de la province des Alpes Maritimae pendant l'Antiquité romaine (Ier s. av. J.-C. - Vème s. apr. J.-C.)*, CNRS Editions.

Morice (Jean-René), SAUPIN (Guy), VIVIER (Nadine) (dir.)

2015, *Mutations de la culture patrimoniale*, Presses universitaires de Rennes

Mouton (Daniel) et al.

2022, *Des Castellane, Archéologie et histoire en haute Provence*, collection Ligne de Mire, Éditions Marion Charlet.

Traces Éditions

2021-2022-2023, *Revue Au fil du Coulomp*, 5 numéros et 1 Hors-série

Les interventions archéologiques conduites sur le territoire intercommunal ont fait l'objet de rapports mais aussi de notices synthétiques, publiées dans les bilans scientifiques régionaux disponibles en ligne :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Ressources/Archeologie/Bilans-scientifiques-regionaux-de-l-Archeologie-en-Provence-Alpes-Cote-d-Azur>

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires de ce projet



Dossier réalisé par les services de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

contact@ccapv.fr - 04 92 83 68 99

Dossier mis en page par Amélie BOFFA

zelielboffa@gmail.com - 06 82 18 92 32 - www.instagram.com/ab_designgraphique/

Dossier imprimé par Imprimerie de Haute Provence

label PEFC - info@idhp.fr - 04 92 79 97 17 - http://www.idhp.fr



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



97 Zone Artisanale
04170 Saint-André-les-Alpes
ccapv.fr - contact@ccapv.fr